EXPLICATION

LITTÉRALE, HISTORIQUE ET DOGMATIQUE,

DES PRIÈRES ET DES CÉRÉMONIES

DE LA MESSE,

SUIVANT LES ANCIENS AUTEURS,

ET LES MONUMENS DE TOUTES LES ÉGLISES DU MONDE CHRÉTIEN.

AVEC DES DISSERTATIONS ET DES NOTES SUR LES ENDROITS DIFFICILES, ET SUR L'ORIGINE DES RITES.

PAR LE R. P. PIERRE LE BRUN,

Prêtre de l'Oratoire.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TROISIÈME.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES.

LYON, ANCIENNE MAISON, Grande rue Mercière, 33, Et rue centrale, 68.

PARIS, NOUVELLE MAISON, Rue Saint-Sulpice, 38, Angle de la place St-Sulpice.

1860



EXPLICATION
DE LA MESSE,

PAR LE R. P. PIERRE LE BRUN.

TOME III.

Ce volume contient :

LA SUITE DES DISSERTATIONS SUR LES LITURGIES : *N°*. 10. *Liturgie des Arméniens*. 11. *Liturgie des Nestoriens*. 12. *Uniformité de toutes les Liturgies du monde chrétien, dans ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice.*



Imprim. de Fr. SEGUIN aîné, à Avignon, rue Bouquerie, 13.

OBSERVATIONS

Sur ce qu'on lit au troisième Tome touchant la consécration de l'Eucharistie.

En expliquant la liturgie arménienne que je donne tout entière, il a fallu faire particulièrement attention au principal endroit du canon, où l'on voit que les paroles de l'institution de l'Eucharistie sont suivies d'une prière pour demander le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ après laquelle on lit que la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ est achevée; *et demum perficitur corpus et sanguis Christi.* p. 166. J'ai remarqué des expressions toutes semblables dans les autres liturgies orientales. J'ai exposé les témoignages des auteurs ecclésiastiques des douze premiers siècles, qui nous disent que la consécration se fait par les paroles de Jésus-Christ et par la prière de l'Église; et ces témoignages joints à l'uniformité de toutes les liturgies, qui contiennent les paroles de l'institution de l'Eucharistie et la prière de l'invocation, m'ont donné lieu de dire que c'est conjointement par ces paroles et par cette prière que la consécration est opérée. Cette remarque a paru à un très-grand nombre d'habiles théologiens très-propre à résoudre plusieurs difficultés, et à terminer des disputes peu utiles. Cependant comme l'on enseigne communément dans les écoles que la consécration se fait par les seules paroles de Jésus-Christ et que ce sentiment paraît autorisé par le décret qui fut fait à Florence pour les Arméniens, quelques-uns auraient peut-être de la peine à s'éloigner de ce sentiment : d'un autre côté, il y en a qui adoptent volontiers l'opinion de plusieurs orientaux qui regardent comme purement historiques les paroles de l'institution de l'Eucharistie, et n'attribuent la consécration qu'à la prière de l'invocation. Il a donc paru à propos de faire encore ici quelques observations pour lever les doutes et les scrupules qui se présentent facilement au lecteur préoccupé des sentimens ordinaires, et pour écarter d'autres opinions singulières.

Observons donc, 1°. que l'Église n'a point fait de définition de foi touchant le moment précis auquel la con-

sécration est opérée, ni pour déclarer que la prière de l'invocation n'y contribuait pas.

Observons, 2°. que l'opinion qui voudrait faire regarder les paroles de l'institution comme purement historiques, est combattue par les témoignages d'une infinité d'auteurs ecclésiastiques des douze premiers siècles qui font connaître combien les paroles de Jésus-Christ sont efficaces pour la consécration dans tous les siècles.

Observons, 3°. que ceux qui veulent que la prière de l'invocation ne soit pas une partie essentielle de la consécration, ne se trouvent point en cela conformes à ce grand nombre d'autorités des douze premiers siècles, qui parlent de la consécration comme faite conjointement par les paroles de Jésus-Christ et par la prière de l'Église qui invoque la toute-puissance de Dieu. Le décret de Florence où il est dit que les paroles de Jésus-Christ *Hoc est corpus meum*, que le prêtre prononce, sont la forme du sacrement, n'est pas absolument décisif pour exclure la prière de l'invocation, parce qu'on sait que dans ce décret on assigne pour matière et pour forme d'autres sacremens, comme celui de l'ordre, ce qui n'est qu'une partie de la matière et de la forme. *Voyez page* 181. Cela n'empêche donc pas que la prière de l'invocation ne soit partie de la forme de la consécration. Les Pères de l'Église ne se contentent pas de joindre la prière de l'invocation avec les paroles de Jésus-Christ, ils nous disent positivement, comme nous l'avons vu dans saint Basile, qu'*aux paroles de l'Évangile on en ajoute d'autres avant et après, comme ayant beaucoup de force pour les mystères;* il paraît donc bien raisonnable de ne pas parler autrement.

Le cardinal Bessarion dit bien de la part des Grecs, avant la fin du Concile, qu'ils reconnaissent que les paroles de Jésus-Christ opèrent le changement du pain et du vin; mais les mêmes Grecs ont déclaré clairement et bien précisément dans leur confession orthodoxe intitulée: *Confession orthodoxe de l'église orientale*, que le changement ne se fait qu'après la prière de l'invocation: *Demitte ó Deus de cœlo Spiritum tuum... et panem hunc effice pretiosum corpus, etc. Quippe pronuntiatis hisce verbis, confestim transsubstantiatio peragitur.* [infra pag. 176.] Les paroles de Jesus-Christ et la prière concourent donc à l'opération. Comment cela? C'est que les sacremens sont un tout moral dont l'effet dépend de tout ce qui est prescrit pour le

sacrement. De là vient que nulle église n'a jamais fait adorer l'Eucharistie qu'après que le prêtre a prononcé les paroles de l'institution et fait la prière de l'invocation. On sait que les Orientaux ne font élever et adorer les saints Mystères qu'un peu avant la consécration; et l'église latine avant l'hérésie de Bérenger, ne le faisait qu'à la fin du canon.

Observons, 4°. que quelques-uns ont soutenu que la consécration de l'Eucharistie se faisait par la bénédiction, c'est-à-dire, par ces paroles: *gratias agens, benedixit.* Mais remarquons que cela n'est vrai qu'à l'égard de la conversion miraculeuse que Jésus-Christ a faite du pain et du vin en son corps et en son sang. Et pour avoir cette distinction plus présente à l'esprit qu'on ne l'a ordinairement, et que je ne l'ai marquée aux pages 179 et 189 distinguons avec soin, après le Concile de Trente, trois choses dans le mystère de l'Eucharistie. 1°. La conversion que fit Jésus-Christ du pain et du vin en son corps et en son sang. 2°. L'oblation et le sacrifice qu'il en fit à son père. 3°. L'institution de la même Eucharistie pour être à jamais un sacrement dans l'Église.

La conversion miraculeuse du pain et du vin précéda l'institution du sacrement. Elle n'était pas plus un sacrement que le miracle du changement de l'eau en vin et de la multiplication des pains. Jésus-Christ fit ce miracle par sa vertu divine cachée, *gratias agens, benedixit*, avant que d'en faire un sacrement et d'en exprimer la forme, comme parlent les Papes Innocent III et Innocent IV: *Christus virtute divina (nobis occultâ) confecit: et postea formam expressit sub qua posteri benedicerent.* (Myst. Miss. lib. 4. cap. 6.) Cette conversion miraculeuse fut suivie de l'oblation et du sacrifice que Jésus-Christ en fit, comme le remarque le Concile de Trente. Ce n'est qu'après le changement miraculeux et le sacrifice que Jésus-Christ en a fait un sacrement: il le fit ce sacrement et il en prescrivit la forme en disant à ses Apôtres: *Prenez et mangez, ceci est mon corps.... Faites ceci en mémoire de moi.* Ces paroles que Jésus-Christ prononce, jointes aux actions qu'il ordonne de faire, deviennent la forme du sacrement.

On ne saurait assez faire remarquer ces trois actions différentes de Jésus-Christ pour ne pas confondre ce qu'il a fait en changeant le pain et le vin, avec ce qu'il a dit et prescrit pour en faire un sacrement. Ce changement était un miracle et non pas un sacrement proposé pour commu-

niquer la grâce sanctifiante à tous les fidèles dans la suite des siècles. Il aurait pu faire ce miracle en faveur des seuls Apôtres. Mais afin que le corps et le sang eucharistiques devînssent un sacrement de l'Église, il fallait que Jésus-Christ signifiât et ordonnât que son administration réitérée tant que l'Église durerait, nous donnerait la grâce sanctifiante en nous donnant son auteur. Or les paroles qui le signifient et l'opèrent moralement pour tous les siècles dans la bouche de Jésus-Christ même, sont celles-ci : *Accipite et comedite, Hoc est corpus meum, etc.*, et ces paroles deviennent la forme du sacrement : elles signifient ce qu'il est, et elles l'instituent, en nous ordonnant de faire ce que Jésus-Christ a fait et de le réitérer pour notre sanctification. Ainsi le miracle de la transsubstantiation n'est plus un miracle distingué du sacrement, parce qu'il s'opère par la force ordinaire des paroles que Jésus-Christ nous a ordonné de prononcer, et des actions qu'il a faites et qu'il nous a ordonné de faire. C'est-à-dire, que les paroles de la bénédiction ou de l'invocation de nos prêtres, conjointement avec les paroles évangéliques, sont la forme du sacrement de l'Eucharistie, et que c'est par cette prière et par ces paroles que tout est opéré.

Avec ces observations on évitera la contradiction où sont tombés plusieurs auteurs en disant, d'un côté, avec le Concile de Trente, que Jésus-Christ donna son corps à ses Apôtres après l'avoir consacré par sa bénédiction ; et d'un autre côté, qu'il consacra par ces paroles : *Ceci est mon corps*. On dira exactement, 1°. que Jésus-Christ consacra par sa seule vertu ; *gratias agens benedixit*. On dira, 2°. qu'il institua le sacrement par ces paroles : *Accipite et comedite, Hoc est corpus meum*. On reconnaîtra en même temps que c'est là la principale partie de la forme du sacrement ; et l'on n'inférera pas que Cheffontaine ait nié que les prêtres consacrent par ces paroles, à cause qu'il a dit que Jésus-Christ consacra avant que de les avoir prononcées. On conclura enfin que Jésus-Christ ayant ordonné de faire ce qu'il a fait ; *Hoc facite*, il faut bénir à son exemple en invoquant la toute-puissance de Dieu, et prononcer les paroles qu'il a prononcées en instituant le sacrement, et joindre par conséquent aux paroles de l'institution de l'Eucharistie la prière de l'invocation marquée dans les liturgies. Et l'on se trouvera ainsi conformes à ce que les auteurs des quatre premiers siècles nous

ont dit, et au sentiment de toutes les nations orientales dont nous avons les liturgies.

Au reste le but que je me suis proposé dans le long éclaircissement que j'ai donné sur ce point, a été principalement de montrer que le canon des liturgies orientales devait être conservé sans y faire des changemens, comme en effet nonobstant toutes les difficultés qu'on fit au Concile de Florence contre les Grecs, on ne changea pas leurs liturgies, et l'on n'a jamais fait de décret, comme nous avons vu, pour les obliger de rien changer dans leur prière de l'invocation. Ce que j'ai dit touchant le sentiment le plus commun des scolastiques, n'empêche pas qu'il ne doive être respecté. Ils n'ont rien avancé contre la foi; et les disputes qu'ils ont agitées sur cet article, n'ont été que des spéculations, puisque leur sentiment n'a donné aucune atteinte aux liturgies grecques. Ils n'ont point conclu communément ni qu'il fallût la transposer ou la changer, pour ne faire tomber cette prière que sur la demande de l'effet du sacrement dans nos âmes.

Ce qui mérite encore bien plus d'être observé, c'est que plusieurs habiles théologiens scolastiques ont souvent fait connaître dans leurs écrits qu'ils étaient dans le sentiment que j'ai exposé. Et quand il a paru nécessaire de le proposer clairement, ils ont soutenu ouvertement et fortement que c'était une erreur et une folie de croire que la consécration pouvait se faire sans la prière de l'invocation. Voyez *page* 216 ce qui fut dit contre les Luthériens par les docteurs de Cologne et par Lindanus, évêque de Ruremonde, et ensuite de Gand. C'en est bien assez pour faire connaître que les théologiens ont vu dans quel inconvénient on tomberait si l'on ôtait des liturgies la prière par laquelle on demande le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

Mais de peur que ce qui s'enseigne communément dans les écoles ne fît enfin conclure que la prière de l'invocation n'est pas nécessaire, et qu'on peut l'ôter ou la changer dans quelques liturgies, pour y faire demander non le changement du pain et du vin, mais seulement le fruit du sacrement pour la sanctification de nos âmes, j'ai cru qu'il était utile de montrer un peu au long ce que les auteurs des douze premiers siècles nous ont dit que la consécration se faisait par les paroles de Jésus-Christ et par la prière de l'Église.

Il ne sera pas non plus inutile de faire remarquer que le sentiment que j'ai exposé a été de temps en temps soutenu dans les thèses de la faculté de théologie de Paris. J'en ai rapporté une à la page 183. En voici une autre toute semblable à laquelle un docteur aussi célèbre et aussi connu à Rome et à Paris que l'est le révérend Père de Latenay, vient de présider.

Consecratio fit per virtutem Spiritus sancti qui in verbis consecrationis operatur. Sententiam eorum qui cum verbis dominicis preces ad consecrationem requirunt damnare non possumus, ne plures è sanctis Patribus qui ad consecrationem præter verba dominica benedictionis et gratiarum actionis precem adhibebant, ne et Græci Orientalesque omnes qui ad formam eucharisticam præter eadem verba dominica adhibent sacerdotis orationem, quæ dicitur invocatio aut illapsus Spiritus sancti à nobis damnari videantur, quos ipsa Ecclesia hac in parte nunquam damnavit.

Has theses... præside S. M. N. F. Simone Francisco de Latenay, sacræ Facultatis Parisiensis doctore theologo, olim majoris Carmeli Parisiensis priore, ex-assistente generali Carmelitarum, tueri conabitur Stephanus Mignot, presbyter Parisinus, ejusdem sacræ Facultatis Parisiensis Baccalaureus theologus, die tertia mensis Maii, anno Domini 1726.

Tout ce que j'ai dit des théologiens scolastiques, ne tend qu'à montrer que leur opinion, quoique très-commune dans les écoles, ne fait point un dogme de foi; ce qui sera facilement accordé par tous ceux qui voudront peser la différence qu'il y a entre les vérités de la foi et les conclusions des traités théologiques, quoique fort communes dans les écoles. C'est pourquoi Salmeron, qui a été le théologien des trois papes sous lesquels le Concile de Trente s'est tenu, et qui fut honoré du titre de premier théologien du Concile, déclare que les Pères arrêtèrent prudemment qu'il ne fallait rien définir sur ce point: *Nihil esse definiendum Patres* PRUDENTER *censuerunt*, comme on peut le voir à la fin du sixième volume, avec la remarque de M. de Sainte-Beuve.

Ajoutons ici les réflexions du savant M. Bossuet, évêque de Meaux, dans son *Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe*. Ce prélat si éclairé, après avoir balancé les autorités des Latins et des Grecs, parle

ainsi du témoignage de saint Basile, (*Pag*. 295.) que j'ai cité : « Le témoignage de ce saint, dit-il, est d'autant » plus considérable pour les Grecs, qu'ils lui attribuent » encore aujourd'hui leur liturgie la plus ordinaire, et » nous voyons clairement que ce Père met les paroles de » l'évangile pour le fond de la consécration, et celles qu'on » dit *avant ou après, comme ayant beaucoup de force* » *pour les mystères*.

» Nous pouvons comprendre parmi ces paroles auxquel» les saint Basile attribue beaucoup de force, la prière » dont il s'agit ; et quoi qu'il en soit, pour entendre *la* » *force* et l'utilité, il ne faut que se souvenir d'une doc» trine constante, même dans l'école, qui est que les sa» cremens, outre les paroles formelles et consécratoires, » il faut une intention de l'Église pour les appliquer : in» tention qui ne peut mieux être déclarée que par la prière » dont il s'agit, et qui l'est également, soit qu'on la fasse » devant comme nous, soit qu'on la fasse après avec les » Grecs.

M. Bossuet conclut en cette manière (*Pag*. 323.) : « Si les » Grecs persistent encore dans le sentiment de quelques-uns » de leurs docteurs, et ne veulent reconnaître la consécration » consommée qu'après la prière dont nous parlons ; en ce » cas que ferons-nous, si ce n'est ce qu'on a fait à Flo» rence, de n'inquiéter personne pour cette doctrine, et » ce qu'on a fait à Trente, où sans déterminer en particu» lier en quoi consiste la consécration, on a seulement » déterminé ce qui arrivait quand elle était faite.

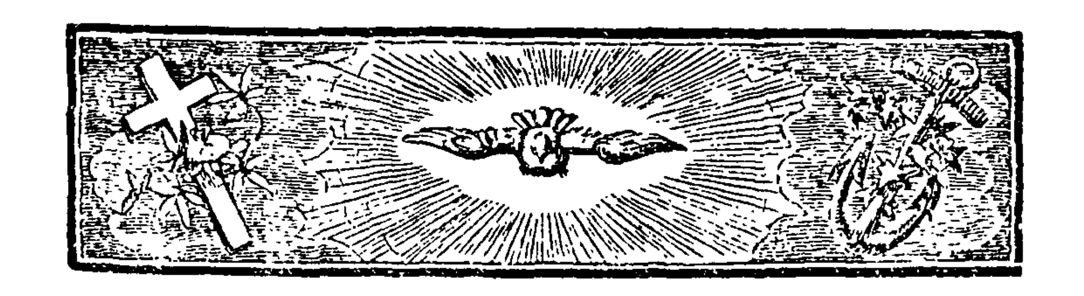
» .... Quoi qu'il en soit, il n'y a nul doute qu'il ne faille » faire comme on a fait au Concile de Lyon, comme on a » fait au Concile de Florence, et comme on fait encore » dans toute l'Église, qui est de laisser chacun dans son » rit, puisqu'on demeuré d'accord que les deux rites sont » anciens et entièrement irrépréhensibles ; et peut-être » faudrait-il encore laisser à chacun ses explications, puis» qu'en recevant les Grecs, soit en particulier, comme on » en reçoit tous les jours, soit même en corps, on n'a » dressé aucune formule pour, en ce point, leur faire quit» ter leur sentiment ; ce qu'on a fait apparemment à cause » des autorités que les Grecs apportent pour eux, qui ne » sont pas méprisables. »

Ce que le docte prélat dit des Grecs, je ne puis me dispenser de le dire des Arméniens, dont je rapporte la liturgie.

TABLE

DES TITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.



DISSERTATIONS

HISTORIQUES ET DOGMATIQUES,

SUR LES LITURGIES

DE TOUTES LES ÉGLISES.

DIXIÈME DISSERTATION.

LITURGIE DES ARMÉNIENS.

Pour avoir une entière connaissance de toutes les liturgies d'Orient, il nous reste à parler de la liturgie des Arméniens et de celles des Nestoriens : c'est ce que nous allons faire dans cette dissertation et dans la suivante. Commençons par la liturgie des Arméniens, qu'il faut tâcher de donner avec d'autant plus de soin et d'étendue, qu'elle a été moins connue en France jusqu'à présent. Exposons d'abord l'état de la nation arménienne et du christianisme qu'elle professe.

ARTICLE I.

Origine de l'Eglise Arménienne, de sa division d'avec l'Eglise Catholique et de ses Patriarches.

Division de l'Arménie et son étendue.

L'Arménie est distinguée en grande et petite. La grande est entre la mer Caspienne et la mer Noire, le long du fleuve Arax, au delà et en deça jusqu'à l'Euphrate. Elle est inégalement partagée : les Persans en ont au delà de l'Arax une grande partie, dont Erivan est la capitale ; et les Turcs possèdent ce qui est en deçà de l'Arax, dont la capitale est Erzeroum sur l'Euphrate, assez près de la source. La petite Arménie est en deçà de l'Euphrate, et elle a pour capitale la ville de Cis en Cilicie, qu'on appelle à présent Caramanie.

Tout ce pays a été successivement sous tant de différentes dominations, des Perses, des Romains, des Sarrazins et des Turcs, que les habitans, exposés à beaucoup de troubles et de persécutions, sont allés établir des colonies en beaucoup d'autres pays ; en sorte qu'il y a des Arméniens en Tartarie, en Moscovie, et un assez grand nombre en Pologne.

Conversion des Arméniens à la foi.

Selon la tradition des Arméniens, les Apôtres saint Thadée et saint Barthélemi annoncèrent la foi dans leur pays. On voit du moins qu'au commencement du troisième siècle il y avait en Arménie un grand nombre de Chrétiens, car on lit dans Eusèbe [a] que l'empereur Maximin qui persécuta les Chrétiens en 235, déclara la guerre aux Armé-

(a) *Eus. Hist. Eccl. lib. 9. cap.* 6.

niens, quoique jusqu'alors amis des Romains, par cette seule raison qu'ils étaient chrétiens. On sait aussi qu'il y eut beaucoup de martyrs en Arménie sous les persécutions de Dèce et de Dioclétien : ce qui doit principalement s'entendre de la petite Arménie en deçà de l'Euphrate, qui fut soumise aux Romains.

Conversion entière par saint Grégoire l'Illuminateur.

A l'égard de la grande Arménie, la tradition du pays la plus autorisée, est que dès le commencement du quatrième siècle, saint Grégoire, Arménien, surnommé l'Illuminateur, convertit la nation à la foi chrétienne, après avoir instruit et converti le roi d'Arménie, qu'ils nomment Tiridate. On voit ce fait dans une Histoire [a] arménienne qui va jusqu'au concile arménien de Cis, 1307, et à celui d'Adana, peu d'années après, et qui a été donné en Arménien et en latin, avec des notes, par Galano, clerc régulier Théatin, qui avait passé 12 ans en Arménie et aux environs, en qualité de missionnaire. Mais les commencemens de cette histoire sont accompagnés de faits qui s'accordent si peu avec les vraies histoires de ce temps-là, et qui sont même si visiblement fabuleux, qu'il faut se contenter de dire que Grégoire avait été instruit à Césarée en Cappadoce, et qu'il fut ordonné évêque par Léonce, évêque de cette ville, qui assista au concile de Nicée. Il vint établir son siége épiscopal à Vagarsciabat, capitale de l'Arménie, et située au lieu qu'on a nommé ensuite Etzmiazim, assez près du mont Ararat, sur lequel les Arméniens sont persuadés que l'arche de Noé s'arrêta.[b] C'est là où l'on croit que notre Seigneur Jésus-Christ apparut à saint Grégoire ; et c'est ce qui a fait appeler ce lieu *Etzmiazim*, qui en langue arménienne signifie *la descente du Fils unique.*

(a) *Conciliatio Ecclesiæ Armenæ cum Romana. Romæ* 1650.
(b) L'Ecriture dit seulement : *Requievit arca super montes Armeniæ. Gen.* VIII. 4.

La foi fit en peu de temps tant de progrès, que les auteurs du quatrième siècle parlent de toute l'Arménie comme d'un pays fort instruit et très-orthodoxe. C'est ce qui fait dire à Optat de Milève, en parlant aux Donatistes : *Est-ce que l'Eglise* [a] *ne sera pas dans les deux Arménies où vous n'êtes point?* Et Rufin rapportant dans sa traduction d'Eusèbe touchant Maximin, ce que nous avons dit plus haut, qu'il attaqua les Arméniens à cause qu'ils suivaient la religion chrétienne, ajoute en parenthèse [b] que toute l'Arménie lui est entièrement dévouée : *cui devotissimè universa dedita est.*

On croit que Grégoire et le roi Tiridate allèrent à Rome.—Origine fabuleuse du Patriarchat d'Arménie.

Si l'on pouvait ajouter foi à ce qu'on lit dans l'Histoire arménienne, il faudrait dire que l'an 311 le roi Tiridate et Grégoire vinrent à Rome pour saluer l'empereur Constantin, et pour reconnaître la juridiction de l'évêque de Rome sur toutes les églises du monde, en la personne de saint Sylvestre, qui le sacra premier patriarche des Arméniens avec toutes sortes de pouvoirs, et même d'établir des patriarches chez les Ibériens et chez les autres peuples voisins. Mais cet acte inséré dans l'Histoire arménienne, a trop de marques de nouveautés, pour ne pas voir qu'il a été fait dans des siècles fort postérieurs, par des Arméniens qui voulaient soutenir leur titre patriarchal contre les Grecs, et le faire remonter jusqu'au commencement du quatrième siècle. L'Histoire ecclésiastique nous apprend, au contraire, que l'Arménie était alors sous la juridiction de l'évêque de Césarée. En effet saint Basile, successeur de Léonce, qui avait sacré Grégoire l'Illuminateur, établit beaucoup d'évêques en Arménie, comme on l'apprend par les lettres de ce saint. [c] Il n'était quelquefois en peine que de trou-

(a) Et in duabus Armeniis ubi vos non estis non erit Ecclesia ? *De Schis. Donat. cap.* 2. *p.* 26.
(b) *Lib.* 9. *c.* 8. *p.* 205.
(c) *Bas. Epist.* 183. *et* 187. *Fleury*, *l.* 16. *p.* 245.

ver des hommes pieux et habiles, bien instruits des mœurs et de la langue de la nation, pour lui servir d'interprètes. Ce qui montre que l'Arménie était sous l'exarchat de Césarée. On peut voir sur ce point Blondel, *de la Primauté*, *pag.* 656. *et suiv.* et M. Tillemont sur saint Basile. *Tom.* 9. *pag.* 187. *et suiv.*

Après saint Basile, le principal évêque d'Arménie continua quelque temps à être sacré par l'évêque de Césarée; et pendant ce temps les Arméniens furent catholiques : mais ils embrassèrent ensuite l'erreur des Monophysites, et se séparèrent de l'Eglise catholique. Saint Nicon, Arménien, qui travailla au dixième siècle à leur conversion et à leur réunion, quoique sans effet, confirme une partie de ce que nous venons de dire, et nous apprend d'autres particularités qui nous serviront dans la suite. Ce qu'il a écrit touchant la religion, ou plutôt les erreurs des Arméniens, se trouve en latin dans la bibliothèque des Pères [a], dans Baronius [b], dans les Collecteurs des Canons [c], et dans un Missel grec de la bibliothèque du roi, dont M. Cotelier a donné une version latine dans ses notes sur le second livre des Constitutions apostoliques, *cap.* 23. Saint Nicon parle ainsi contre les Arméniens : [d] *quoique saint Grégoire, évêque de la grande Arménie, ait défendu qu'aucun évêque d'Arménie se fît ordonner par un autre que par l'archevêque de Césarée en Cappadoce, où il avait été sacré lui-même, et quoiqu'il eût prononcé de terribles anathèmes contre tous ceux qui n'observeraient pas ce réglement, ils ne laissaient pas de l'enfreindre, leur patriarche se faisant ordonner par l'Ameran de Syrie.*

Origine du schisme des Arméniens.—Origine de leur ère.

Selon l'Histoire arménienne, leur schisme fut

(a) *Bib. PP. La Bigne tom.* 3. (b) *Ann.* 863. *n.* 45.
(c) *Balsam. et Pand. can. tom.* 2. *n. p.* 158.
(d) *Ap. Patr. temp. Apost.*

introduit par Nierses, surnommé *Ascdarachensis*, vingt-unième patriarche après saint Grégoire l'Illuminateur. Ce Nierses tint un concile de dix évêques dans la ville de Thevin, où l'on établit qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ. Ce conciliabule doit être placé l'an 535; car dans une lettre de Photius [a] à Zacharie, patriarche des Arméniens, il est dit que *quoique leurs évêques, à cause de la persécution, n'eussent pu assister au concile de Calcédoine, ils l'avaient reçu jusqu'au schisme du conciliabule de Thevin, durant 84 ans, savoir, depuis la seconde année de l'empereur Marcien jusqu'à la dixième de Justinien.* Jacques le Syrien, dit Baradée ou Zanzale, dont nous avons parlé dans la neuvième Dissertation, répandit parmi eux tous les dogmes de Pierre le Foulon et de Sévère, et par conséquent l'addition *Qui crucifixus* au trisagion, comme le dit Nicéphore.[b] On voit enfin dans une chronique Arménienne rapportée par Galano, qu'ils tinrent un second conciliabule à Thevin, où ils confirmèrent de nouveau l'erreur. Ils se séparèrent de telle manière de toutes les églises catholiques, qu'ils voulurent faire une ère de leur séparation, et comptèrent à l'avenir les années depuis cette époque, d'une manière qui leur fut toute particulière. C'est l'ère que tous les Arméniens suivent encore aujourd'hui depuis l'an 551. La première année de cette ère a dû d'abord commencer au mois de juillet comme celle de Nabonassar, qui était en usage en Perse; mais les Arméniens se sont accoutumés à commencer l'année par le premier janvier, et l'on voit par les attestations qui sont dans la perpétuité de la foi, dans la réponse à M. Claude, en plusieurs autres actes, et par l'usage

(a) *Ap. Galan.*
(b) Jacobus Syrus genere, Petri Cnaphei atque Severi dogmata apud Syros et Armenos propagare cœpit. *Niceph. l.* 18. *cap.* 51.
Cnaphei Petri appendicem ter sancto hymno annexam amplectuntur. *cap.* 53.

des Arméniens qui sont venus à Paris de notre temps, que leur ère commence l'an 552 de notre ère; car dans cette année 1725 ils comptent 1174; et par conséquent le commencement de leur ère doit être placé au mois de janvier 552, puisqu'en ajoutant 553, à 1174, on a 1725, qui est l'année où nous sommes présentement.

Etzmiazim, siége du Patriarche.

Il est certain, qu'au moins (a) depuis ce temps-là, le premier évêque des Arméniens s'est rendu indépendant de toute autre église, et qu'il a pris le titre de *Catholicos* ou patriarche universel. Le lieu où il réside se nomme Etzmiazim, comme nous avons dit; on l'appelle aussi les *trois églises*, parce qu'en effet il y a trois anciennes églises assez près les unes des autres. Deux de ces églises ont été bâties en l'honneur de sainte Caïane et de sainte Ripsime (b) deux vierges romaines, lesquelles accompagnées de plusieurs autres, pour se soustraire à la cruauté de Dioclétien, allèrent en Arménie, où elles ne laissèrent pas de recevoir la palme du martyre sous Tiridate, avant sa conversion. La principale église est celle de saint Grégoire l'Illuminateur, bâtie au milieu de la grande cour du monastère où le patriarche réside. (c) Il a toujours auprès de lui plusieurs évêques, parce qu'il en consacre quelques-uns sans leur assigner d'église, pour les envoyer selon le besoin, et qu'il en reçoit d'autres

(a) Procope, qui écrivait dans ce temps-là, sous l'empereur Justinien, dit que les chrétiens qui étaient en Perse obéissaient à un évêque qu'ils appelaient en grec *Catholicos. Lib.* 2. *de bello Persico.*

(b) M. de Tournefort, dans son voyage du Levant, *tom.* 2, *pag.* 334, dit que ces deux autres églises qui sont hors du monastère, tombent en ruine, et qu'on n'y fait plus le service depuis long-temps. Celle de sainte Caïane est à droite du couvent, supposé qu'on y entre par la grande porte, et non par celle des réfectoires. L'autre église, qui est à gauche et bien plus éloignée de la maison, porte le nom de sainte Ripsime.

(c) Il réside aussi assez souvent à Erivan qui n'est éloigné que de trois heures de chemin. *Tournefort. tom.* 2. *p.* 345 *et* 347.

que la persécution contraint d'abandonner leur siége. Le patriarche et ces évêques vivent en communauté très-frugalement avec les autres moines.

Outre ce grand patriarche qui est reconnu de toute la nation, il y a deux évêques qui ont pris le titre de patriarche, et se sont rendus indépendans, mais qui sont resserrés dans des bornes fort étroites, l'un à Candsahar en Albanie, et l'autre à Acthamar. Il y en a un autre plus considérable qui réside à Cis dans la Caramanie, et qui étend sa jurisdiction sur la petite Arménie et sur les provinces voisines, sur la Natolie et sur la Syrie. Nous en parlerons bientôt.

Evêchés d'Arménie.

Uscan, évêque Arménien, vicaire et procureur-général du patriarche d'Etzmiazim, qui faisait imprimer une bible arménienne à Amsterdam en 1666, et qui vint à Paris en 1670, nous a appris quels sont les évêchés dépendans du patriarche d'Etzmiazim ; car il en dicta la notice au P. Richard Simon, qui l'a fait imprimer à la fin de l'*Histoire critique de la croyance des nations du Levant*, sous le nom du sieur de Moni. On y compte 26 archevêchés et 75 évêchés [a]; mais de ces archevêchés, il y a celui d'Acthamar qui est regardé comme schismatique, parce qu'il a pris le titre de patriarche depuis plus de 500 ans : il réside dans l'isle du grand lac de Varaspuracan, et il a sous sa juridiction quelques églises qui sont sur le bord de ce lac. Il y a d'autres archevêques qui n'ont point de suffragans, et qui n'ont ce titre qu'à cause qu'ils ont quelques monastères sous leur gouvernement. Il y a aussi quelques évêchés dont les siéges se trouvent ruinés.

(a) On peut voir les souscriptions qui sont au concile de Cis et d'Adana dans Galano. Tavernier dit, dans son voyage de Perse, qu'un archevêque arménien lui assura qu'il y avait en tout 46 archevêchés et 150 évêchés.

Nouveaux siéges patriarchaux.

Un patriarche assez considérable après celui d'Etzmiazim, est celui de Cis dans l'Arménie mineure ; car il a sous lui environ 50 évêchés. Selon quelques histoires arméniennes, l'évêque de Cis a pris le titre de patriarche, à cause que les persécutions avaient quelquefois obligé le grand patriarche d'Etzmiazim d'y résider; mais il y a lieu de croire que l'origine de ce patriarchat vient plutôt de ce que la petite Arménie étant soumise aux Romains, le pays s'est trouvé dans le ressort d'une juridiction différente de celle d'Etzmiazim. On voit dans le Code Théodosien, *lib.* 7. *Lege* 15, un ordre envoyé au duc d'Arménie l'an 396 ; et un autre l'an 397, au même duc d'Arménie, *lib.* 8. *Leg.* 57; et l'empereur Justinien divisa cette partie de l'Arménie en quatre provinces, dont la Sophène est la quatrième. Tout ce pays fut ainsi sous la juridiction du patriarche de CP. de là vient sans doute que le concile *in Trullo* parla et décida sur les erreurs des Arméniens. Or ce pays d'Arménie ayant pour métropole la ville de Cis près le mont Taurus, l'évêque de cette ville n'étant point uni de communion avec l'évêque de CP. prit le nom de patriarche des Arméniens, et se rendit indépendant de celui d'Etzmiazim. Il eut peut-être plus de sujet de le faire ainsi au commencement du septième siècle. En effet, selon des mémoires [a] touchant l'Arménie, écrits au huitième ou au neuvième siècle, et que le Père Combefis nous a donnés en grec et en latin, Cosroès, roi de Perse, et l'empereur Maurice, faisant entr'eux le partage de l'Arménie, ceux des Arméniens qui étaient soumis à l'empire élurent un patriarche qui se regarda comme indépendant de l'ancien *Catholicos*. L'Histoire arménienne veut du moins que le patriarche de Cis soit indépendant depuis le dou-

(a) *Narrat. de rebus Armeniæ ap. Combefis. tom.* 1. *pag.* 282. *et* 297.

zième siècle. Enfin on a donné depuis peu le titre de patriarche à l'évêque arménien de CP. et à celui de Jérusalem ; mais ceux-ci ne sont regardés que comme des députés du grand patriarche ; on ne leur a donné ce titre honorable que pour les faire respecter davantage parmi les Turcs, qui sont ravis d'avoir cette voie de tirer de l'argent des Arméniens. Au reste ils sont en grand nombre en Turquie et en Perse, et ils y sont fort considérés à cause du commerce.[a] Ce fut pour cette raison que Scha-Abas-le-Grand, roi de Perse, fit venir une colonie d'Arméniens qu'il établit auprès d'Ispahan, capitale de Perse. C'est là où ils se sont bâti une ville qu'ils ont nommée Zulfa ou Julfa, du nom de la ville de la grande Arménie, leur première patrie. Ils ont dans cette nouvelle ville un Juge de police de leur nation, qu'ils appellent Calanther, et ils ont dans la même ville vingt paroisses.

Colonies des Arméniens.

Le commerce qui les a fait sortir de leur pays, leur a fait établir des colonies volontaires dans presque tous les endroits où ils l'ont exercé, comme dans la Géorgie et les provinces voisines, dans la Perse, dans la Turquie, dans la petite Tartarie, jusqu'en Pologne, où nous allons voir qu'ils se sont réunis à l'église, comme ils avaient déjà fait en quelques autres endroits.

(a) Les Arméniens sont si considérés, que suivant les anciennes conventions faites avec les califes et autres princes Mahométans, ils ne peuvent être faits esclaves, ce qui est un privilége particulier qui les met au-dessus de toute autre nation.

ARTICLE II.

Des Arméniens réunis à l'Eglise, et des dispositions que toute la Nation a souvent fait paraître pour cette réunion.

Divers essais de réunion.

Les Arméniens n'ont pas laissé passer un long espace de temps après leur schisme, sans faire paraître de temps en temps qu'ils s'en repentaient, et qu'ils voulaient se réunir tantôt à l'église de Rome, et tantôt à celle de CP. Il semble qu'ils firent cette réunion dès le temps de saint Grégoire-le-Grand, et qu'ils prirent alors de l'église de Rome la manière de conférer les ordres sacrés. Leur rituel en effet est fort semblable en ce point aux anciens sacramentaires de Rome. (a) C'est ce qu'ils disent eux-mêmes dans leurs anciennes histoires ; et c'est ce que reconnaît Grégoire de Césarée, un de leurs docteurs, en écrivant au temps des croisades à Moïse, patriarche des Arméniens, pour empêcher ou pour rendre plus difficile la réunion avec Rome. (b)

(a) *Voyez ce Rituel en arménien et en latin dans Galano.*

(b) *Quamvis Armeniorum ecclesiæ ritum conferendi ordines à Gregorio papa suscipiant, ut in nostro rituali manuum impositionis compertum habetur : quoniam eo ritu accipimus eorumdem ordinum potestatem : in ritibus tamen missarum et aliarum orationum cum Romanis minimè concordamus. Conc. Eccl. Armen. Tom.* 1. *p.* 109. Il faut pourtant remarquer qu'ils doivent avoir pris ce rit des ordinations après le temps de saint Grégoire, ou qu'ils y ont fait des additions ; car ils donnent aux prêtres un bonnet ou une mitre sur la tête, et une espèce d'amict sur les épaules, ce qui n'est pas dans le sacramentaire de saint Grégoire, et ne se faisait pas de son temps.

De ordinatione presbyteri, septimus ordo ex rituali Armenorum.

.... *Tum secundò atque tertiò iterum ponit dextram super caput ejusdem ; dicens alias similes orationes. Post hæc reflectit stolam ab humero sinistro illius, et imponit super dextrum il-*

Cependant on voit par la narration citée dans l'article précédent, qu'après des conférences faites par ordre de l'empereur Maurice, et ensuite de l'empereur Héraclius, il n'y eut qu'une partie des Arméniens qui purent se résoudre à recevoir le concile de Calcédoine, et à confesser deux natures en Jésus-Christ.

Les tentatives pour la réunion entière continuant, on crut au IX[e]. siècle qu'elle était entièrement faite. Photius, dans une lettre circulaire que Baronius a placée l'an 863 (a), parle des Arméniens comme d'une nation toute réunie à l'Eglise par la réception du concile de Calcédoine, et la condamnation de Sévère, de Dioscore, de Pierre Mongus, de Pierre le Foulon, de Julien d'Halycarnasse, et généralement de tous les Jacobites. Mais Photius n'a-t-il point été trompé? On voit peu d'années après, sous les empereurs Basile et Constantin, que la réunion des Arméniens avec les Grecs, fut tentée par deux évêques Arméniens, Vahan, patriarche, et Grégoire Naréchensis, dont les Arméniens font mémoire dans la liturgie, et qui composa un livre de prières; et saint Nicon, au X[e] siècle, qui travailla aussi à la réunion, nous apprend qu'ils persistaient dans les mêmes erreurs contre le concile de Calcédoine, et dans quelques autres.

Réunion de peu de durée.

Au temps des croisades on tenta aussi leur réunion avec Rome. Guillaume de Tyr dit que leur

lius dicens : Accipe jugum Domini N. J. C. jugum enim ejus suave est, et onus ejus leve.

Deinde post diversas epistolarum et evangeliorum lectiones, aliasque preces et cæremonias imponit mitram incurvam (On ne sait d'où vient que Galano a ajouté *incurvam*, car ce mot ne se trouve point dans le texte arménien) *super caput ejus dicens*, Accipe galeam salutis de manu Domini N. J. C. *Similiter et amictum super humeros illius dicens* Accipe thoracem justitiæ de manu Domini N. J. C. *Postea induit illum casulâ dicens :* Dominus N. J. C. induit te vestimento salutis et indumento lætitiæ. *Conciliat. Eccl. Armenæ cum Romana. Tom.* 1. *pag.* 117.

(a) *Bar. ann.* 863. *n.* 34 *et* 35.

patriarche assista [b] l'an 1137, au Concile de Jérusalem, où il résolut d'abandonner et de corriger en partie les erreurs de la secte ; et peu d'années après les Arméniens envoyèrent des légats au Pape Eugène III, pour se réunir entièrement à l'Eglise.

Othon, évêque de Frisingue, qui était présent, fait entendre [b] que leur patriarche était si considérable, qu'il avait mille évêques sous sa juridiction. Il y avait apparemment de l'exagération dans ce nombre, à moins qu'il n'y eût alors presque autant d'évêchés que de paroisses, comme autrefois en Italie et en Afrique. Ce qui est certain à l'égard de la réunion, c'est que depuis mille ans on voit divers patriarches dans des sentimens tout opposés, et par conséquent la nation Arménienne tantôt prête à se réunir, et d'abord après persister dans le schisme, qui se renouvelle par deux usages qui font horreur : le premier est, que ceux qui sont promus aux ordres font profession de leur erreur en ces termes : *Nous croyons* [d] *en Jésus-Christ une personne et une nature composée ; et pour nous conformer aux saints Pères, nous rejetons et détestons le concile de Calcédoine, la lettre de Léon à Flavien ; nous disons anathème à toute secte qui introduit deux natures.* Le second usage est que le samedi [d] qui précède la fête de l'Assomption est employé à dire anathème au concile de Calcédoine et à saint Léon.

Plusieurs savans qui ont conversé long-temps avec

(a) Interfuit maximus Armeniorum pontifex, imò omnium episcoporum Cappadociæ, Mediæ et Persidis, et utriusque Armeniæ princeps et doctor eximius, qui catholicus dicitur. Cum hoc etiam de fidei articulis, in quibus à nobis dissentire videtur populus ejus, habitus est tractatus, et ex parte ejus promissa est in multis correctio. *Lib.* 15. *cap.* 18.

(b) Eà tempestate Legati Armenorum episcoporum, eorumque metropolitani quem ipsi catholicum, id est universalem, propter infinitum, id est amplius quam mille episcoporum sub se habentem numerum, vocant, legati ab ultimo penè oriente, summum pontificem Viterbii, laboriosum iter per annum et sex menses complentes, adeunt. *Lib.* 7. *cap.* 32.

(c) *Missions du Levant. T.* 3. *pag.* 182. (d) *Ibid. pag.* 93.

les Arméniens, disent pourtant que cela ne se fait que par la bizarrerie de quelques particuliers, à laquelle le peuple, ne prend point de part. M. de Tournefort en parle ainsi [a] : Quand on veut approfondir leur croyance, on trouve qu'il y a des articles de schisme qu'il ne faut pas attribuer à l'église arménienne, mais à des particuliers; par exemple, il n'est pas vrai qu'ils excommunient trois fois l'année l'église latine ; les bonnes gens n'y pensent pas, et l'on ne trouve point cette pratique dans leurs Rituels, quoiqu'il ne soit que trop vrai que certains frénétiques évêques ou vartabiets déclarés contre l'église latine, l'aient pratiqué ou le pratiquent encore, car dans une église mal réglée, souvent chacun fait comme il l'entend. Le patriarche Oztvietsi, ennemi juré des Latins, a peut-être ajouté à cette excommunication le nom du Pape saint Léon, parce qu'il avait confirmé la condamnation de Dioscore. Quelque estime qu'ils aient pour le grand docteur Altenasi, ce serait leur faire tort que d'attribuer à toute l'église les injures que ce fanatique a vomi contre l'église Romaine.

Souvent les persécutions qu'ils souffraient de la part des infidèles portaient leur prince et toute la nation à demander du secours à nos princes chrétiens, et à se dévouer entièrement aux volontés du Pape. Rien de plus soumis que les lettres du roi d'Arménie et du patriarche à Innocent III. Ce Pape envoya au patriarche le pallium [b] qui fut reçu en présence du roi avec beaucoup de respect et d'humilité. Ce n'a pas été là encore la dernière démonstration d'union et d'amitié ; car après cette époque, les Arméniens ont eu encore des rois qui eurent besoin du secours des princes latins, qui régnèrent dans le Levant depuis les croisades. Les familles s'unirent par des mariages, en sorte que nos princes latins devinrent rois d'Arménie, et le cin-

(a) *Voyage du Levant. Tome* 2 *page* 398.
(b) *Raynald. ann.* 1206. *n.* 30.

quième et dernier roi vint à Paris, où il mourut en 1393, et fut enterré auprès du grand autel des Célestins [a] comme on le voit dans les Antiquités de Paris par du Breul. Toutes ces unions avaient été de peu de durée. Mais enfin sous le Pape Jean XXII, il s'est fait une union d'une partie des Arméniens de la grande Arménie, qui subsiste depuis 400 ans avec beaucoup d'édification.

Union constante de la province de Naxivan depuis Jean XXII.

Jean XXII, dès le commencement de son pontificat, fit venir à Avignon le P. Barthélemy le Petit, homme d'une grande réputation, de science et de piété, natif de Bologne en Italie, de l'ordre des Frères prêcheurs. Il l'envoya vers l'an 1320 en Perse, après l'avoir sacré évêque de la ville de Maraga, qui est à deux journées de Tauris. Ce saint religieux apprit en peu de temps la langue persienne. Sa vie et les conférences qu'il eut avec diverses personnes, le firent regarder avec tant de respect, que l'an 1328 [b] un abbé fort illustre, nommé Isaïe, qui résidait près d'Erivan, voulut le connaître particulièrement. Cet abbé passait pour le plus savant des Arméniens; il avait donné le degré de docteur à 370 de ses disciples, et il fit choix de Jean de Kerna, celui d'entre eux qu'il estimait le plus capable et le plus propre à être envoyé auprès de l'évêque latin, pour conférer avec lui. Ce jeune docteur était chef du monastère de la ville de Kerna,

(a) Le sérénissime prince Léon de Lusignan, cinquième roi des Latins au royaume d'Arménie, fugitif du Turc, du temps du règne de Charle VII, roi de France, décéda à Paris au royal logis des Tournelles (à présent démoli) rue saint Antoine, le 19 novembre 1393; et fut inhumé au côté gauche du grand autel des Célestins, sous une tombe haute et royale. Par son testament il a augmenté le couvent desdits Célestins de trois religieux, qui sont obligés de prier Dieu pour lui et pour le roi d'Angleterre, Richard second, exécuteur de son testament; lequel, de son propre, pour la fondation desdits religieux, a donné deux mille livres, qui ont été converties en héritages. *Du Breul*, *Antiq. de la ville de Paris*, *liv.* 3. *pag.* 680.

(b) *Galan. cap.* 30.

dont George son oncle était prince ; et il avait tant d'esprit et de docilité, que charmé des conférences qu'il eut avec ce saint évêque, il fit bientôt entre ses mains abjuration du schisme et de ses erreurs. La facilité de son esprit et son application furent telles, qu'en un an et demi il apprit le latin, et traduisit en arménien des livres excellens pour sa propre instruction et celle de ses compatriotes.

En 1330 il composa avec l'évêque Barthélemy une lettre dogmatique qu'il envoya à plusieurs docteurs qui avaient été ses condisciples; il leur expliquait dans cette lettre les raisons solides et convaincantes qui l'avaient obligé de s'unir à l'église Romaine, et il les invitait à venir s'assembler avec lui pour délibérer sur les moyens de parvenir à l'union qui avait été souvent commencée et résolue par plusieurs conciles arméniens. Sa lettre eut l'effet qu'il souhaitait; douze docteurs de sa connaissance vinrent le joindre à Kerna ; l'évêque Barthélemy s'y rendit aussi. On y disputa touchant les matières principales durant plus d'un mois. Le prince de Kerna fit toute la dépense de l'assemblée; et le résultat des conférences fut si heureux, que tous les docteurs ne se contentant pas de s'unir à l'église Romaine, mais encore, reconnaissant que la règle de saint Basile n'était presque plus observée dans les monastères, formèrent entre eux une association qu'ils appelèrent la Congrégation des Frères de l'union.

Congrégation des Frères unis incorporée à l'Ordre des Dominicains.

Ils se mirent sous la direction de l'évêque Barthélemy, et ils prirent les constitutions et l'habit de saint Dominique, au camail et au scapulaire près, qui sont noirs. Ces Frères unis s'appliquèrent si fort, qu'ils traduisirent beaucoup de livres latins en leur langue, avant la mort du saint évêque Barthélemy, qui arriva en 1333, et ils se multiplièrent de telle manière qu'ils établirent beaucoup de

monastères. Mais les persécutions les contraignant de les abandonner presque tous, ils se renfermèrent dans celui de Naxivan; et se trouvant réduits à une grande pauvreté, ils recoururent à Rome pour être incorporés dans l'ordre des Dominicains, ce qui leur fut accordé en 1356; et depuis ce temps-là le général de l'ordre y a envoyé un provincial, et le Pape leur a donné un archevêque du même ordre pour régir la province, composée de douze bourgs ou villages, où tous les voyageurs ont admiré la piété qui y fleurit. Les missionnaires Jésuites dont on vient de donner les relations au public, ajoutent à ce que nous avons rapporté d'après Galano « qu'on doit [a] à la sainteté de la vie des » religieux de cet ordre, et à leurs soins évangé- » liques, ce qu'on a déjà dit de la fervente piété » et de l'inébranlable attachement des chrétiens de » la province de Naxivan à l'église Romaine. »

Réunion des Arméniens de Pologne.

Il y a une autre union qui subsiste heureusement en Moscovie et en Pologne, où les Arméniens sont en grand nombre. Les rois de Pologne ont travaillé avec tant de succès à cette réunion, que leur archevêque, qui faisait autrefois sa demeure à Kaminick, et qui réside aujourd'hui à Léopold, capitale de Russie, signa l'acte en 1666 entre les mains du P. Galano, Théatin, et du P. Pidou de saint Olon, Parisien, aussi Théatin, qui fut fait ensuite évêque de Babylone.

Grand respect des Arméniens pour l'église de Rome.

Il faut rendre cette justice aux Arméniens même schismatiques, que malgré les déclamations, que des évêques et des curés font souvent contre le concile de Calcédoine et de la mémoire du Pape saint Léon, le peuple et la plupart des évêques conservent un grand respect pour l'église de Rome. On peut voir ce respect dans la relation de

(a) *Mém. des Missions de la C. de J. dans le Levant. T.* 3. *p.* 145.

la mission faite à Ispahan l'an 1699 par l'Archevêque d'Ancyre Pierre Paul, Carme déchaussé, parent du Pape Innocent XII. Cet archevêque avait été envoyé au roi de Perse, avec des lettres de créance du Pape, de l'empereur, du czar, de la république de Venise et du grand-duc de Toscane; et la manière dont il arbora la croix à Ispahan et aux grands faubourgs de Julfa, *où les Arméniens* ont plus de 20 paroisses; aussi bien que son entrevue avec l'archevêque arménien de cette ville, mérite bien d'être rapportée ici.

Réception solennelle du légat du Pape à Ispahan et à Julfa.

« L'archevêque d'Ancyre se rendit le dimanche
» à l'archevêché avec toutes les marques de prélat
» et d'ambassadeur. Il fut rencontré dans le Tchar-
» bag ou cours d'Ispahan par une troupe de mar-
» chands arméniens, dont deux partirent en poste
» pour porter aux évêques la nouvelle de sa venue. (a)
» Dès la tête du pont de Julfa il fit élever sa crosse
» et sa croix, que deux religieux portèrent devant
» lui le reste du chemin, marque assurément bien
» distinctive et bien glorieuse à son caractère dans
» des terres infidèles, et bien capable d'imprimer
» pour lui de la vénération à un pauvre peuple,
» à qui l'adoration de cet adorable signe du chris-
» tianisme coûte tous les jours tant de peines et
» de *persécutions*. Il trouva sur les bords de la ri-
» vière une infinité de peuple, qui n'ayant pu trou-
» ver place dans les rues ni sur les toits de Julfa,
» était venu braver, pour ainsi dire, les Mahomé-
» tans jusque chez eux, par les adorations qu'ils
» rendaient à la croix en leur présence. Il fut reçu
» au Méïdan par six vartabiets, à la tête de trente
» prêtres en chappe, précédés de quarante flam-
» beaux, de quatorze bannières des principales
» paroisses de Julfa et de six encensoirs, qui le
» conduisirent au milieu des chants et acclamations

(a) *Relation de la Mission de M. d'Ancyre par Neuilly.* 1703.

» du peuple jusqu'à la porte de l'archevêché. Il y » trouva l'archevêque Alexandre revêtu de ses or- » nemens pontificaux, accompagné de six autres » évêques, et suivi du reste du clergé : ils s'em- » brassèrent mutuellement, après quoi l'archevê- » que lui prit la main et l'introduisit dans l'église, » et enfin dans le sanctuaire, où il lui donna l'Evan- » gile à baiser. Il lui fit ensuite un compliment, » où après l'avoir remercié de l'honneur qu'il fai- » sait à son église dans un temps où elle était dans » le deuil et dans l'affliction, il ajouta qu'il y avait » six mois que les voies et les rues de Sion pleu- » raient de ce que personne n'osait publiquement » venir à leurs solennités : que sa présence et l'ombre » de sa protection avaient rendu l'allégresse à son » peuple et la joie dans le sanctuaire : que ce jour » leur était d'un augure d'autant plus heureux, » qu'ils y célébraient la fête de la sainte croix, la- » quelle il venait d'exalter si haut par le triomphe » où il l'avait fait porter dans les rues au milieu » de ses plus grands ennemis, que la part qu'ils » avaient prise en ce triomphe, jointe aux béné- » dictions que leur apportait sa présence, faisait » qu'ils se réjouissaient autant de sa visite, que » Zachée fit de celle de Jésus-Christ ; et que pour » un gage assuré des grâces plus particulières, qu'ils » espéraient que le ciel leur ferait encore à sa con- » sidération, il le priait d'avoir la bonté de don- » ner à son peuple sa bénédiction de la part de sa » Sainteté.

» Le sieur Gaudereau expliqua le tout à M. d'An- » cyre, qui tout pénétré de tendresse, eut peine à » répondre à l'archevêque, que quelque grande » que pût être la joie de ce peuple, elle ne pouvait » approcher de la consolation qu'il ressentait lui- » même de trouver de si belles marques de chris- » tianisme dans des pays si éloignés : qu'il priait » Dieu de perfectionner parmi les Arméniens cette » religion qu'ils conservaient depuis tant de siècles

» au milieu de tant de persécutions : qu'il ne man-
» querait pas d'informer de tout sa Sainteté, et de
» lui faire savoir les honneurs qu'ils avaient bien
» voulu lui rendre à sa considération. L'archevêque
» quitta là-dessus ses habits pontificaux ; et repre-
» nant la main de M. d'Ancyre, il le conduisit au
» chœur, et l'y fit asseoir dans sa chaire épiscopale ;
» et il voulut que tout le peuple lui vînt baiser la
» main. Il lui dit ensuite, que jusqu'à présent, Dieu
» leur avait fait la grâce d'empêcher que les Ma-
» hométans ne s'emparassent de leurs églises et ne
» les changeassent en mosquées ; mais que la vio-
» lence qui croissait de jour en jour leur faisait
» appréhender qu'ils n'en vinssent à la fin à cette
» extrémité ; que n'ayant rien au monde de cher
» que ces précieux monumens de la piété de leurs
» ancêtres, il le priait d'en prendre possession au
» nom du Pape, afin de les défendre de l'invasion
» des infidèles : qu'il savait bien qu'en qualité de
» père commun des chrétiens, il était obligé de les
» protéger tous ; mais qu'il le ferait encore avec
» plus d'inclination, quand il les regarderait comme
» son bien propre : qu'au reste il le suppliait d'être
» persuadé de la sincérité de ses paroles, et de faire
» savoir à sa Sainteté que leurs églises seraient tou-
» jours ouvertes à tous ceux qu'il lui plairait de
» leur envoyer, et que pour lui il ferait son possi-
» ble pour entretenir toujours son clergé et son
» peuple dans la vénération qu'il voyait bien qu'ils
» avaient pour son nom et sa dignité. M. d'Ancyre
» répondit que le Pape n'envoyait pas ses minis-
» tres dans les pays étrangers pour y occuper des
» églises, mais pour y confirmer davantage ceux
» qui en étaient en possession : qu'il ne man-
» querait point de faire savoir à sa Sainteté ses
» bonnes intentions et les dispositions de son peu-
» ple et de son clergé, mais qu'il espérait que quel-
» ques effets suivraient leurs paroles, et lui four-
» niraient un sujet plus ample de lui vanter le zèle
» du pasteur et l'obéissance des brebis.

» Après cet entretien ils sortirent de l'église, et » l'archevêque accompagna M. d'Ancyre à la visite » de son monastère. Tous les appartemens sont dis- » posés comme en Europe. Et à en juger par la » simplicité des cellules et la pauvreté de ceux qui » les habitent, on peut dire que les vartabiets Ar- » méniens sont à l'extérieur de vrais enfans de » saint Basile, dont ils se vantent de suivre la rè- » gle. Il le conduisit ensuite au réfectoire, où il le » traita magnifiquement avec tous ceux de sa suite. » M. d'Ancyre y fut assis à une table distinguée, » ayant à sa droite l'archevêque Alexandre, et à » sa gauche celui de Tauris. Pendant le dîner ils » chantèrent plusieurs hymnes en Arménien, en » saluant la santé du Pape et des princes chrétiens; » et parmi les bénédictions qu'ils leur souhai- » taient, ils n'oublièrent pas la réunion de l'église » arménienne avec les catholiques.

Nahabiet [a] était alors patriarche. Il ne lui manquait qu'un peu de hardiesse et de fermeté pour maintenir l'union avec le saint siége. Ses trois prédécesseurs, Philippe, mort l'an 1655; Jacob III, qui mourut en arrivant à Rome, après y avoir fait sa profession de foi; et Eléazar de Glaïotse, qui fut fait patriarche en 1680, avaient fait paraître beaucoup de zèle pour la catholicité, et d'affabilité pour les missionnaires.

Alexandre qui, comme nous avons dit, était archevêque d'Ispahan, ne fut pas plus tôt patriarche, qu'il parut très-opposé à la réunion; mais les nouvelles relations marquent qu'Asvadour, qui lui a succédé, est un prélat pacifique qui laisse vivre les catholiques en liberté.

Nous voyons ici, en nos jours, ce que l'Histoire nous a fait remarquer durant mille ans, que le peuple arménien se trouve exposé à des patriarches flottans, tantôt catholiques et tantôt schismatiques. Ce pauvre peuple est d'autant plus à plain-

(a) Il est mort en 1706.

dre, que tous les voyageurs font l'éloge de sa piété, et que les missionnaires ne peuvent s'empêcher de dire qu'il n'est peut-être pas au monde un peuple plus susceptible des sentimens de religion, et plus constant à les suivre, aimant les discours et les livres de piété, et se rendant assidûment aux prières. Cela doit entretenir l'espérance de les retirer enfin du schisme.

ARTICLE III.

De la croyance des Arméniens Schismatiques touchant la vérité de l'Eucharistie et du Sacrifice de la Messe.

Exposition de leur Foi dans le Catéchisme et dans un Dialogue d'un Prêtre Arménien avec un Protestant.

Foi constante des Arméniens sur le dogme de l'Eucharistie. — Attestations du Patriarche et des autres Evêques.

DANS toutes les conférences qui ont été faites de la part de l'église de Rome ou de CP. avec les Arméniens touchant leurs erreurs, il n'a jamais paru qu'on ait douté de leur foi sur la présence réelle, sur le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, ou sur la vérité du sacrifice de la Messe. Lorsque les Frères unis sous la direction du P. Barthélemy en 1330, écrivirent une lettre circulaire aux schismatiques, ils exposèrent tout ce qui devait être condamné; et loin de diminuer les erreurs, ils mirent au nombre des erreurs touchant l'Eucharistie (a) ce qui est opposé à l'usage ou à la croyance de Rome, comme de se servir de calices de terre, de ne vouloir pas donner la communion sous une seule espèce, et de la donner aux enfans avant l'âge de raison. Nul reproche sur le

(a) *Galan. cap.* 30.

dogme de l'Eucharistie. On ne s'est même avisé de les questionner sur ce point qu'au siècle dernier ; et quand on leur dit qu'il y avait en France une nouvelle secte de chrétiens qui ne croyaient pas la présence réelle et la transsubstantiation, et qui disaient même que les Orientaux ne la croyaient pas non plus, ils regardèrent cette pensée comme une extravagance. C'est ainsi qu'en parla un patriarche arménien dans une attestation qu'il donna à Rome [a] où il était en 1668. Il ajouta que tous leurs anciens patriarches, depuis le concile de Nicée, leur avaient transmis cet article de foi qu'ils avaient dans leur liturgie, dans laquelle on demande *que le Saint-Esprit change le pain au corps et le vin au sang de notre Seigneur Jésus-Christ.*

L'évêque Uscan, dont nous avons parlé plus haut, qui était alors à Amsterdam, donna une semblable attestation. Un patriarche et plusieurs évêques et prêtres arméniens résidans à Alep, en donnèrent dans le même temps une autre encore plus détaillée. On peut les voir à la fin du 1er tome de la *Perpétuité.*

Le grand Patriarche d'Etzmiazim étant venu à CP. où il apprit les demandes qu'on faisait sur leur croyance, et les éclaircissemens qu'on souhaitait, voulut exposer sa profession et celle de toute son

(a) Audivimus aliquos dixisse quod orientales omnes, exceptis Romanis, non credant sanctissimum sacramentum eucharistiæ esse verum corpus Christi, et miramur multùm stultitiam eorum et audaciam, qui ea quæ ignorant, proferunt. Nam orientales omnes istius temporis in sacrificio missæ credunt fide indubitabili et inhæsitabili panem verè transmutari in corpus, et vinum in sanguinem Domini nostri Jesu Christi, imò nunquàm de hâc re dubitaverunt, nec unquàm habuerunt infidelitatem hanc, quam audivimus nunc à quibusdam nomine tantùm christianis : undè certum facimus vos, quod nos Armeni habeamus ab antiquis patriarchis nostris, à tempore concilii Nicæni usque nunc, illum articulum fidei, habemusque in liturgiâ nostrâ præter verba consecrationis, hæc : *pater omnipotens emitte Spiritum tuum sanctum, et cooperante eodem, transmuta panem hunc in corpus, et vinum hoc in sanguinem Domini Jesu Christi et Dei Salvatoris.* Ecce quæ credimus et quæ tenemus, sunt eadem cum ecclesiâ romanâ, præter cæremonias quasdam quibus differimus. Valete. HAVIADOUR, patriarcha Armenorum. BASILIUS, doctor Armenus manu propriâ scripsi.

église, et la remettre entre les mains de M. de Nointel, ambassadeur de France. L'acte original a été déposé, comme les précédens, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et la traduction française a été imprimée dans la réponse générale à M. Claude. (a) Le patriarche (Jacques) exprime d'abord l'horreur qu'ils avaient des sentimens que les protestans leur attribuaient : *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que nous proférions ces paroles, et que nous fassions profession d'une croyance si erronée. On ne trouvera point de tels sentimens parmi nous ; nous en sommes aussi éloignés que l'Orient l'est de l'Occident.* Et après avoir rapporté beaucoup d'articles de la doctrine des protestans, il finit ainsi : « Moi donc, Jacques, (b)
» catholique et Patriarche soussigné avec tous mes
» ecclésiastiques et évêques régissans des diocèses,
» et tous ceux qui sont commis à mon autorité,
» ayant pesé avec le plus de soin que j'ai pu, ces
» propositions étranges, inouies, qui sont pleines
» de calomnies contre la sainte église catholique et
» apostolique, et en ayant considéré les suites qui
» sont claires à tout le monde ; je me suis senti
» fortement ému à rejeter ces propositions détes-
» tables et pleines d'erreurs, que mes oreilles n'a-
» vaient jamais entendues, et qui n'étaient jamais
» tombées dans ma pensée. Ainsi les rejetant comme
» des dogmes empestés et pleins de venin, je les
» déteste et je proteste que ni moi, ni les miens
» n'entendront jamais qu'avec douleur des discours
» si horribles et si capables de donner la mort.
» Mais notre église au contraire est fermement et
» inébranlablement attachée à la doctrine con-
» traire à ces propositions, comme l'ayant reçue
» de notre Seigneur Jésus-Christ, par la tradition
» des saints Apôtres qui étaient pleins du Saint-Es-
» prit ; et comme ayant été confirmée et approu-
» vée par les saints Conciles, non-seulement tou-
» chant les sept sacremens, que nous patriarche

(a) *Pag.* 287. (b) *Ibid. p.* 291.

» et autres soussignés, avons toujours reconnu » avec toute notre église universelle, mais aussi » sur les autres points, et principalement sur la » consécration. CAR ENCORE QUE NOUS CROYIONS QU'IL » N'Y A QU'UNE NATURE EN JÉSUS-CHRIST, IL NE S'EN- » SUIT PAS NÉANMOINS QUE L'HUMANITÉ SOIT DÉTRUITE, » et que Jésus-Christ n'ait point de corps. Mais nous » croyons que le même corps de Jésus-Christ qui a » été crucifié, qui est monté aux Cieux, qui est » assis à la droite du Père, est présent réellement, » quoiqu'invisiblement, dans l'Eucharistie, sous » les espèces ou apparences extérieures du pain » et du vin qui restent seulement ; parce que » le pain et le vin sont tellement changés au vrai » corps et au vrai sang de Jésus-Christ que la sub- » stance du pain et du vin ne demeure plus, mais » seulement les accidens, et c'est pourquoi nous » adorons Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

» Voilà la doctrine de notre église catholique, » que nous conservons de tout notre cœur et de » toutes nos forces, telle que nous l'avons reçue. » C'est cette doctrine qui est le fondement de notre » joie et de notre gloire. »

Jamais croyance sur l'Eucharistie ne fut mieux établie et justifiée que celle des Arméniens ; car outre les attestations qu'on vient de rapporter, le patriarche de Cis, qui a, comme nous avons dit, sous sa juridiction les autre églises, donna peu de temps après une semblable attestation signée de plusieurs évêques et vartabiets ou docteurs, qu'on a insérée à la fin du troisième tome de la *Perpétuité* (a), avec celles des Arméniens d'Ispahan, du Caire et de Constantinople.

Témoignages des protestans touchant les Arméniens.

Enfin les protestans qui ont voulu eux-mêmes interroger les Arméniens, ont été obligés d'avouer, qu'on ne pouvait plus douter que leur foi ne soit la même que celle des catholiques Romains.

(a) *Perp. T. III. p. 770. et suiv.*

Le chevalier Ricaut, Anglais, dans sa relation de l'église arménienne, donnée en français à Amsterdam par le sieur Rosemond, quelque envie qu'il pût avoir de trouver quelque conformité entre la croyance des églises orientales, et celle des églises prétendues réformées, après avoir interrogé un grand nombre d'Arméniens, n'a pu s'empêcher de rendre ce témoignage : *Ils croyent* [a] *la transsubstantiation dans le sens de l'église Romaine. Notre Seigneur dit : Ceci est mon corps, Ceci est mon Sang : Et les bonnes gens trouvant ces paroles claires, aiment mieux les prendre sans façon dans leur signification littérale, que de s'aller embarrasser des subtilités de l'école ou de l'interprétation du sens de figure.*

Cela veut dire que les Arméniens sont dans la disposition où se trouvèrent les disciples, qui ne se séparèrent pas de Jésus-Christ comme les Capharnaïtes, lorsqu'il leur dit qu'il donnerait sa chair à manger et son sang à boire ; et qu'ils sont toujours prêts (comme tout bon chrétien doit l'être) à dire avec saint Pierre : *Seigneur à qui irons-nous ? vous avez les paroles de la vie éternelle.*

Réponse de l'Archevêque de Julfa à un protestant.

Les Arméniens croient si fermement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et font paraître tant d'indignation contre les hérétiques qui osent la nier, que l'archevêque Etienne, le plus grand ennemi des missionnaires latins, toujours zélé pour soutenir le schisme contre les catholiques et la foi chrétienne contre les infidèles, fit un jour cette réponse rapportée dans la relation de la mission de M. l'archevêque d'Ancyre à Ispahan : *Un calviniste lui ayant demandé s'il était vrai qu'il crût qu'une souris pût manger le corps de Jésus-Christ, il lui répondit fièrement : Oui, je le crois ; et alors ce corps adorable serait moins dés-*

(a) *Etat présent des Arméniens, pag.* 427.

honoré que s'il était mangé par un infâme comme toi, qui oses lui donner le démenti sur tant d'oracles de cette vérité laissés dans son Evangile.

Les protestans qui souhaiteront des réponses faites à tête reposée avec moins de feu, les trouveront dans le livre intitulé : *Thesaurus Linguæ Armenicæ*, dans lequel M. Schroder, savant protestant de Hesse, a donné en arménien et en latin un dialogue entre un prêtre arménien et un Européen protestant : le lecteur sera sans doute bien aise d'en lire la traduction française faite avec le secours d'un savant [a] qui a demeuré 13 ou 14 ans en Perse et en Arménie, et qui a été choisi par le roi pour servir d'interprète à Paris aux Arméniens, aux Turcs et aux Persans.

DIALOGUE

Entre un Prêtre Arménien et un Européen Luthérien sur tout ce qui regarde la croyance et la discipline de l'Eglise d'Arménie.

L'Européen. Votre bénédiction, Monsieur. *C'est le terme dont on se sert pour saluer un prêtre. Il y en a un autre pour un évêque et un docteur, et un autre encore pour saluer les séculiers.*

Le Prêtre. La bénédiction de Dieu soit sur vous.

L'Eur. Vous me ferez une faveur singulière, si sans me rendre importun à *vos commandemens*[b], vous voulez bien venir avec moi en quelque lieu retiré ; j'ai plusieurs questions à faire à votre seigneurie sur la croyance et la discipline de votre église.

Le Pr. Très-volontiers, allons tout doucement

(a) M. l'Abbé Gaudereau.

(b) Les Italiens diraient *à votre Seigneurie*. Nous nous servirons de ce terme.

sur le bord du fleuve, je ferai mon possible pour satisfaire à votre volonté.

L'Eur. Votre seigneurie a-t-elle vu l'exposition de votre profession de foi imprimée en latin à Amsterdam ? Qu'en pensez-vous ?

Le Pr. Je l'ai lue entièrement, et je n'y ai rien trouvé de supposé ni de contraire à ce qu'enseignent nos docteurs, ainsi que j'ai vu en plusieurs autres écrits.

L'Eur. Mais comme cet écrit ne contient pas toutes les particularités de la croyance de votre église, je supplie votre seigneurie de m'instruire sur plusieurs points.

Le Pr. Je répondrai volontiers à tout ce que vous souhaitez de moi : mais auparavant obligez-moi de me dire de quelle communion vous êtes.

L'Eur. Je suis de la communion protestante, c'est pourquoi je souhaite fort de savoir l'ordre de la croyance et de la discipline de votre église.

Le Pr. Ne prenez point, s'il vous plaît, en mauvaise part, si je vous dis que l'état de notre église est bien différent de celui des églises d'Europe. Nous autres nous gardons encore aujourd'hui tout ce que les anciens docteurs de l'Eglise et les premiers conciles ont ordonné, au lieu que votre église n'a cessé de changer sur les anciennes constitutions de l'Eglise.

L'Eur. Ce n'est pas un mal de changer en mieux : quoi qu'il en soit, je ne suis pas ici pour disputer, mais pour vous prier seulement de répondre à mes demandes.

Le Pr. Hé bien, Monsieur, vous n'avez qu'à m'interroger.

L'Eur. Je sais déjà quelle est votre croyance, mais je vous prie de me dire combien vous admettez de sacremens de l'Eglise.

Sept Sacremens.

Le Pr. Je vous dirai, Monsieur, que non-seule-

ment notre nation arménienne, mais que tout autant qu'il y a de chrétiens dans l'Asie, croient et admettent sept mystères ou sacremens de l'Eglise. Telle est notre croyance, aussi bien que celle des Grecs, des Georgiens, des Russiens, des Syriens, des Cophtes et des autres.

L'Eur. Obligez-moi de me dire les noms de ces sacremens.

Le Pr. Avec grand plaisir. Les sept sacremens de l'Eglise sont le Baptême, la Confirmation ou le Chrême, l'Eucharistie, la Pénitence, le Mariage, l'Ordre sacerdotal, et l'Onction finale.

L'Eur. Dites-moi, je vous prie, en peu de mots, comment vous baptisez les enfans.

Le Pr. Premièrement, nous mettons l'enfant sur les bras du parrain qui fait pour lui la profession de foi; et après les renonciations à Satan, on le reçoit des mains du parrain, on le tient sur le lavoir, on asperge trois fois sur sa tête en prononçant les paroles de la forme du Baptême, on le plonge ensuite dans l'eau par trois fois, en sorte que tout son corps soit lavé. Ensuite nous lui donnons la Confirmation de la manière qui est propre aux Arméniens, il vous importe peu d'en chercher la raison.

L'Eur. J'ai fort bien compris votre manière de baptiser, à présent je vous prie de me dire comment les Arméniens reçoivent la sainte Eucharistie.

Le Pr. Premièrement, il faut que celui qui veut communier, confesse ses péchés au prêtre, qu'il en soit contrit, et en recoive l'absolution. Ensuite il va entendre la sainte Messe à jeun et avec dévotion; et lorsque le diacre dit à haute voix, *avec crainte*, il va recevoir la Communion de la main du prêtre, et il continue à se tenir autant qu'il est possible dans le recueillement et dans la modestie.

L'Eur. Mais il y a encore deux choses principales que je voudrais savoir au sujet de l'Eucharistie.

La première, si les laïques reçoivent le corps de Jésus-Christ sous les deux espèces, et la seconde, si vous croyez que le pain et le vin sont changés au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ.

Intinction. — Transsubstantiation.

Le Pr. Je réponds à votre première question que notre nation est la seule qui donne au peuple le corps trempé dans le sang; les autres ne sont pas dans cet usage. Je réponds à la seconde qu'autant qu'il il y a de chrétiens adorateurs de la croix, tous croient uniformément avec les Romains, que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

L'Eur. Avez-vous la Messe?

Le Pr. Nous croyons qu'il n'y a point de christianisme sans Messe : mais puisque vous êtes en Europe, vous savez sans doute ce que les Romains disent et pratiquent sur les sept sacremens et sur la Messe, et par conséquent ce que nous disons et pratiquons, car il y a bien peu de différence sur ces articles entre eux et nous.

L'Eur. Je sais parfaitement les sentimens et les usages des Romains sur ces articles; puisque les vôtres leur sont semblables, il est inutile que je vous en demande davantage. Mais j'ai ouï dire que vos ecclésiastiques se marient, ce qui n'est point en usage chez les Romains.

Clergé séculier et régulier.

Le Pr. Je réponds premièrement, qu'il ne me convient pas de discuter l'usage ancien ou moderne des Romains et des autres occidentaux touchant le mariage des prêtres. Je réponds en second lieu, que nous autres Arméniens, et tout autant qu'il y a de communions différentes dans l'Orient et le Midi, nous avons différens ordres ecclésiastiques, séculiers et réguliers. Les religieux ne se marient point, tels que sont les patriarches, les archevêques, les évêques, les docteurs, les moines et les

ermites. Les prêtres séculiers sont obligés d'être mariés, de peur qu'étant obligés par leur caractère de converser avec les femmes aussi bien qu'avec les hommes, il n'arrivât quelque scandale parmi le peuple.

L'Eur. Il paraît de là que vos réguliers n'ont pas de fréquentes communications avec le peuple comme les prêtres séculiers.

Le Pr. Non, et c'est pourquoi ils habitent dans des monastères éloignés des villes et des villages. Ils peuvent pourtant venir dans les villes pour y prêcher, pour visiter les églises et pour y voir leurs parens et amis.

L'Eur. Vous venez de me parler de patriarches, est-ce que vous en avez plusieurs? Obligez-moi de me les marquer, aussi bien que les lieux où ils font leur résidence.

Patriarche.

Le Pr. Notre nation qui depuis long-temps est sans roi, a aujourd'hui quatre patriarches, qu'on appelle communément, catholiques ou universels. Le premier et le plus considérable est à Etzmiazim, le second à Cis, le troisième à Candsahar, et le quatrième à Acthamar, dans les confins de la Géorgie.

L'Eur. Avez-vous aussi beaucoup d'archevêques et d'évêques, de monastères et de couvens d'hommes et de femmes?

Evêchés.

Le Pr. Le nombre de nos évêques et de nos monastères ne peut être si grand aujourd'hui que du temps de nos rois. Alors ce nombre était plus grand de la moitié qu'il n'est à présent, et la juridiction des évêques était stable et permanente; au lieu qu'aujourd'hui, bien que ce nombre d'évêques soit encore considérable, leur juridiction et leur autorité est faible et vacillante, à cause de la tyrannie des infidèles, sous laquelle nous gémissons; cependant nous avons encore cinquante à soixante

évêchés principaux, et à peu près le même nombre de monastères et d'ermitages. Dans la seule Arménie majeure il y a plus de deux cents couvents ou déserts que vous appelez ermitages; mais il s'en faut beaucoup qu'ils soient tous habités.

L'Eur. Je rends grâces à votre révérence des éclaircissemens qu'elle m'a donnés sur l'ordre de votre église; ne trouvez pas mauvais, je vous prie; que je vous demande encore quelles sont les études de votre jeunesse; en quels lieux sont vos académies et écoles.

Études.

Le Pr. Les études ordinaires de notre nation, dans ce temps-ci, ne sont que les offices ecclésiastiques, et les discours ou sermons des prédicateurs. Les écoles se tiennent dans les monastères qui ont quelque juridiction épiscopale; mais les particuliers qui ont la curiosité d'apprendre d'autres sciences, s'appliquent pour ce sujet à l'étude des langues étrangères.

L'Eur. Je crains de me rendre incommode. Permettez-moi de vous demander les *noms* de vos principales fêtes.

Fêtes.

Le Pr. Nous en avons plusieurs. La bénédiction des eaux, la Présentation du Seigneur, le Dimanche orné (ou des Rameaux), Pâques, l'Ascension et la Transfiguration de Jésus-Christ, l'Assomption de la sainte Vierge, et plusieurs autres; mais la plus célèbre de toutes les solennités est celle de la Procession.

L'Eur. Votre église n'a-t-elle pas encore quelques autres fêtes solennelles?

Le Pr. Il y en a de plusieurs sortes qui sont toutes marquées dans notre calendrier; mais je ne vous ai nommé que les plus solennelles, que les petits aussi bien que les grands célèbrent avec une joie particulière.

L'Eur. Gardez-vous aussi des abstinences et des jeûnes?

Jeûnes.

Le Pr. Nous en gardons de trois sortes. Le premier s'appelle *Pah*, le second *Dzum*, le troisième *Navacatic*. *Pah* est l'abstinence non-seulement de viande, mais de poissons, d'œufs, et de laitage. *Dzum* est le véritable jeûne pendant lequel nous ne buvons ni ne mangeons depuis le matin jusqu'au soir. *Navacatic* est la seule abstinence de viande. Nous gardons le premier deux fois la semaine, à savoir le mercredi et le vendredi. Pour les deux autres, à savoir *Dzum* et *Navacatic*, vous les trouverez marqués dans le calendrier que nous appelons *Tsulfuc*.

L'Eur. Dites-moi, pour l'amour de Dieu, quel est un certain jeûne que j'ai trouvé dans vos livres, et dont j'ai oui parler aux Grecs, qui l'appellent *Artsiburts*, et qui en disent des choses indignes que j'aurais honte de vous rapporter?

Le Pr. Ce sont des calomnies que les Grecs nos anciens ennemis nous imputent, aussi bien que beaucoup d'autres. *Artsiburts* n'est point un terme arménien. Je ne sais s'il se trouve dans Homère. Ce jeûne s'appelle dans notre langue *Aratchavour*, c'est-a-dire premiers jours, parce que c'étaient les cinq premiers du Carême de soixante et dix jours de jeûne que nous observions autrefois. Nous ne gardons point ce jeûne en mémoire de celui qu'Adam garda quand il fut chassé du Paradis terrestre, ni de celui des Ninivites, ni d'aucun autre saint, et beaucoup moins pour ce qu'ont inventé les Candiots.

L'Eur. Je vous rends mille grâces, Monsieur; mais dites-moi encore, je vous prie, ce que vous pensez sur l'intercession et les reliques des Saints?

Le Pr. Sachez, Monsieur, que cette intercession des Saints et cette vénération pour leurs reliques

est une tradition des anciens, et un usage qui s'est conservé parmi nous jusqu'à présent, qui nous paraît bon et sans aucun mal.

L'Eur. J'ai encore une question à vous faire; quel honneur rendez-vous aux images des Saints ?

Le Pr. Nous rendons à toutes les images des Saints un double culte, un extérieur et un intérieur. Quand nous voyons une image de Jésus-Christ ou des Saints, nous lui témoignons notre respect par quelque signe extérieur, et nous élevons intérieurement notre esprit à celui que l'image représente, en rendant grâces à Dieu. Mais je ne puis rester plus long-temps avec vous, parce qu'il est l'heure de notre prière du soir. J'ajouterai seulement un mot dont je vous prie de ne pas vous offenser. Vos nations d'Europe sont, grâces au Seigneur, comblées de toutes les bénédictions du ciel, elles sont florissantes par leur liberté, leur puissance et leur sagesse ; mais la plupart ont une curiosité inutile qui souvent sert de fondement à des médisances et à des haines. Je ne nomme personne, mais je sais bien que plusieurs ont fait de pareilles questions à des gens de notre nation, et se sont servis ensuite de leurs réponses pour écrire contre nous des faussetés. Je n'en sais point la cause, si ce n'est qu'ils veulent achever de nous accabler. Adieu, Monsieur, je vais à l'église.

Voilà un détail fort juste et fort précis du rit des Arméniens, et peut-être assez de preuves de leur croyance sur l'Eucharistie. Venons à leur liturgie, où le patriarche a dit qu'est contenu cet article de foi.

ARTICLE IV.

Origine de la Liturgie Arménienne. De la langue en laquelle elle est écrite, et de la différence qu'il y a entre la Liturgie des Schismatiques et celle de ceux qui se sont réunis à l'Eglise.

Liturgie arménienne tirée de l'Eglise de Césarée.

On a vu que saint Grégoire l'Illuminateur, qui convertit à la foi la grande Arménie, fut instruit à Césarée en Cappadoce, et sacré par Léonce qui en était évêque. C'est donc de l'église de Césarée qu'il tira la liturgie. On a vu aussi que saint Basile prit soin des églises d'Arménie. Elles ne manquèrent pas apparemment d'adopter les prières que saint Basile composa pour l'autel, de même que les moines prirent la règle qu'il avait dressée. Et comme saint Athanase était en grande réputation parmi tous les bons catholiques, tels qu'étaient les Arméniens, et que saint Chrysostôme, peu de temps après exilé en Arménie où il mourut, ne l'était pas moins, ils ont dû avoir dévotion de se servir des prières composées, à ce que l'on croit, par ces saints docteurs. On voit en effet dans la liturgie, des prières intitulées de saint Athanase et de saint Jean Chrysostôme.

Origine des caratères Arméniens et de la liturgie écrite.

La liturgie arménienne a dû être écrite à la fin du quatrième siècle, ou au commencement du cinquième. On a montré qu'on mit en ce temps les liturgies par écrit; et ce fut aussi précisément alors que les Arméniens inventèrent les caractères dont il se servent encore à présent.

La tradition la plus ancienne et la plus généra-

lement répandue, est que les Arméniens viennent d'Aram, cinquième fils de Sem; ce qui les a fait nommer *Arameni*. C'est le nom que les Persans et les Arabes leur donnent encore aujourd'hui. Les Arméniens pourtant s'appellent eux-mêmes *Haï*, et leur langue se nomme *Haïcana lingua*, parce que selon leurs plus anciens historiens, Haï qui fut un des petits fils d'Aram, préserva la nation de la tyrannie de Nemrod, et qu'il eut l'honneur de fonder le royaume d'Arménie, lequel se conserva libre du joug des Assyriens.[a]

Bible arménienne en 410.

Tous leurs anciens et nouveaux Historiens disent que les caractères de cette ancienne langue ne suffisant pas au quatrième siècle pour exprimer tous les sons ou tous les mots qu'il fallait prononcer en conversant avec les différens peuples avec lesquels ils commerçaient, et surtout pour faire entendre au peuple les livres de la religion chrétienne qu'il fallait expliquer et traduire, on crut qu'on devait tâcher de trouver de nouveaux caractères. Miesrob, qui de secrétaire d'état passa à l'état monastique, s'y employa de tout son pouvoir. Il consulta toutes les personnes habiles qu'il put connaître parmi les Grecs et ailleurs; et joignant au travail la prière, il vint à bout de trouver des caractères qui furent admirés du roi de la grande Arménie, du patriarche nommé Isaac, et de tous les savans. On rapporte [b] des lettres du roi et du patriarche à l'empereur Théodose le jeune, et à Atticus, qui fut mis à la place de saint Chrysostôme sur le siége de CP.

(a) Il y a lieu de l'inférer du quatrième livre des Rois, chapitre XIX, où l'on voit que deux des *enfans de Sennachérib*, après l'avoir tué dans le temple de son idole, s'enfuirent en Arménie, que le texte hébreu nomme la terre d'Ararat.

(b) *Moyses Chorenensis. Hist. Arm. lib.* 3. *cap.* 52. *et seq.* L'Auteur Arménien nommé Moïse, qui rapporte ce fait, était contemporain et disciple de Miesrob. Voyez sur tout ceci le *Trésor de la Langue Arménienne.*, du savant M. Schroder, *p.* 59 *et suiv.*

pour obtenir que ces nouveaux caractères fussent reçus dans toute l'Arménie mineure, ce qui fut accordé. On envoya au même temps beaucoup de jeunes gens d'esprit dans la plupart des villes savantes, où ils apprirent si bien les sciences et les livres des Grecs, qu'en peu de temps on traduisit avec ces nouveaux caractères la Bible et beaucoup d'autres livres considérables du grec en langue haïcane ou arménienne. La Bible fut traduite vers l'an 410; c'est pourquoi les savans, tels que Hottinger, Golius, et M. Piques, docteur de Sorbonne, ont fait un grand cas de la Bible Arménienne, comme de la plus ancienne version après celle des Septante, et l'ont jugée propre à corriger les fautes ou les changemens qui ont pu se glisser dans les Bibles grecques.

Les livres saints, et surtout ceux de la liturgie, furent donc mis en cette langue dès que les nouveaux caractères eurent été inventés, dans le temps que toutes les églises commencèrent à mettre leur liturgie par écrit, comme nous avons vu dans la première Dissertation : ce qui rend ainsi cette liturgie très-respectable par une antiquité si bien marquée. La langue arménienne ou haïcane a changé par des dialectes qui ont formé la vulgaire d'aujourd'hui; mais l'ancienne s'est conservée dans les livres d'église, comme dans plusieurs autres, et il y a toujours eu des savans parmi eux qui l'ont cultivée et entendue.

Liturgie exactement conservée.

Les Grecs et les Latins qui ont si souvent relevé les Arméniens sur diverses pratiques, ne leur ont jamais reproché d'avoir fait quelque changement dans la liturgie, si ce n'est l'addition au trisagion, et de ne point mettre d'eau dans le calice. Tous ceux qui ont persisté dans le schisme ont été bien éloignés de tirer quelque chose de la liturgie de ceux de leurs voisins qui ont reçu le concile de

Calcédoine. Ce n'est que depuis la réunion constante d'une partie des Arméniens à l'Eglise au XIVe siècle qu'on trouve dans les liturgies arméniennes des variétés que nous devons faire remarquer ici.

Changemens faits pour les Arméniens unis à Rome.

1°. Dès que les Frères unis dont nous avons parlé, furent incorporés à l'ordre des Dominicains en 1356, ils prirent avec les constitutions de l'ordre le missel et le bréviaire, qu'ils ne firent que traduire en langue arménienne. En sorte que ceux qu'on appelle les Francs-Arméniens de la province de Naxivan, célèbrent la Messe en langue arménienne selon le missel romain à l'usage des Dominicains, sans pourtant avoir trouvé à redire à l'ancienne liturgie de la nation, et sans avoir jamais exigé que ceux qui n'entraient pas dans la congrégation des Frères unis changeassent leur liturgie.

2°. Lorsqu'on établit à Rome un collége pour les Arméniens, on jugea à propos de faire imprimer pour eux une liturgie en arménien et en latin avec beaucoup de changemens que les reviseurs romains prirent la liberté de faire. Cette liturgie imprimée *in*-4°. parut en 1642 (a); mais les Arméniens mêmes réunis s'en sont plaints et ne s'en servent pas.

3°. Dans la réunion des Arméniens de Pologne qui fut faite en 1666, par les soins des PP. Galano et Pidou, Théatins, on fit quelques changemens que nous verrons dans le prologue de la traduction latine que le P. Pidou nous a laissée.

4°. On donna à Rome en 1677 une édition *in-folio* de la liturgie en arménien et en latin, dans laquelle on a fait moins de changemens que dans celle de 1642; mais il ne laisse pas d'y en avoir de considérables, comme on le verra dans les articles suivans; et cela suffit pour faire dire que ces éditions ne représentent pas la vraie et ancienne liturgie arménienne.

(a) *Romæ typis et expensis Congreg. de propaganda Fide.*

Rareté des vraies liturgies arméniennes.

Il a donc fallu chercher la liturgie non réformée qui est à l'usage des Arméniens schismatiques, ce qui n'a pas été facile; car rien n'est plus rare dans ce pays. Il n'y en avait point dans les bibliothèques du roi, de M. Colbert, de M. Séguier, où il y a tant d'autres liturgies orientales, ni dans aucune bibliothèque connue. M. l'abbé Renaudot n'en avait vu et n'en connaissait aucune. M. Simon a dit dans sa bibliothèque critique [a], qu'il avait vu dans la biblothèque de Sorbonne une liturgie syriaque, où il était marqué qu'elle était à l'usage des Arméniens; et il ajoute que cette liturgie syriaque était l'abrégé de la liturgie grecque de saint Jacques, et qu'elle est écrite en caractères syriaques communs dont se servent les Jacobites et les Maronites dans leurs livres. Mais cette liturgie ne se trouve pas [b], et il n'est guère croyable qu'elle ait existé: premièrement, parce qu'on a des preuves, comme nous avons vu, que la langue et les caractères propres des Arméniens sont en usage dans toute leur nation depuis l'an 400; et que d'ailleurs tout ce que nous avons de leur vraie liturgie montre assez clairement qu'ils ne se sont point servis ni de la liturgie de saint Jacques, ni d'aucune de celles des Syriens.

Vraie liturgie imprimée et attestée.

Nous avons enfin la vraie liturgie arménienne. Elle a été imprimée pour la première fois en 1686 à Venise, en caractères parfaitement beaux. Les exemplaires des livres d'église venant à manquer, les Arméniens qui ont eu le privilége d'avoir une imprimerie à CP. firent imprimer en 1702 le livre des prières publiques conjointement avec le livre du diacre, ou de ce que le chœur doit chanter à la

(a) *Tom. 4. p.* 199.

(b) On trouve seulement dans la bibliothèque de Sorbonne un manuscrit contenant quatre liturgies syriaques, où il n'est fait aucune mention des Arméniens.

messe ; et l'on y réimprima la liturgie en 1706. Il n'était plus question que d'avoir, avec ces livres, des attestations que c'étaient les vrais livres liturgiques à l'usage des églises arméniennes soumises au grand patriarche d'Etzmiazim. C'est ce que M. l'abbé Bignon, par ordre de M. le duc d'Orléans, régent, demanda au mois de mai 1720 à M. le marquis de Bonnac, ambassadeur de France à la porte Ottomane. M. de Bonnac eut sans aucun délai, du patriarche des Arméniens qui réside à CP. ces livres d'églises signés de sa main et scellés de son sceau ; et afin que rien ne manquât à l'authenticité de l'attestation, on mit à la fin de chaque exemplaire la demande et la réponse suivante : *L'ambassadeur de France prie M. le Patriarche Arménien de CP. de vouloir bien certifier que ce livre est un des livres de leur église, et qu'il contient sa croyance. Au palais de France à Péra-lès-Constantinople le 25 septembre* 1720. Signé DUSSON DE BONNAC.

Le patriarche écrivit de sa main à la fin de la liturgie sa réponse qu'on traduisit au même endroit en ces termes : *Votre excellence désirant savoir si ce livre est le vrai livre de la sainte Messe de l'église arménienne, moi humble serviteur de Jésus-Christ et de ses saints lieux, Ouanés, vartabiet patriarche de CP. répondant à cette proposition, je dis qu'oui, qu'il est sans erreur, et le vrai livre des rits de la sainte messe de l'église des Arméniens, composé par les saints Pères Chrysostôme et Athanase.* Signé avec paraphe, suivie de la légalisation du chancelier premier secrétaire de l'ambassade.

Le titre de la liturgie est ainsi traduit à la tête du livre : *Kuertadier* (a) *ou livre de la sainte messe, selon*

(a) Kuertadier signifie proprement et littéralement *livre des mystères ou des sacremens*, et le terme dont les Arméniens se servent pour exprimer le mot de messe est *Badarac*, qui signifie le *sacrifice* de la nouvelle loi ou de l'oblation, au lieu que les autres sacrifices sont nommés *Madac*. Ainsi pour traduire mot-à-mot, on dirait *livre des mystères* pour le saint sacrifice. On a mis ainsi exactement dans l'édition de Rome en 1677, pour titre *Codex mysterii missæ Armenorum seu liturgia Armena.*

le rit des églises des Arméniens de la sainte église d'Etzmiazim universelle et mère église, fondée par Jésus-Christ et par saint Grégoire Illuminateur, dit Griguer Lusarovich, et par ses successeurs, entre lesquels se trouve le patriarche d'aujourd'hui Asvadour ou Dieu-donné, très-saint catholicon, ou patriarche universel des Arméniens, dans la continuation du Sauveur 1706, *et dans la continuation des Arméniens* 1155, *au mois d'août. Imprimé dans l'imprimerie nouvelle de Grégoire Acolito de Marzevan, dans la magnifique ville de Constantinople.*

Le titre du bréviaire est ainsi traduit : *L'ordinaire des oraisons publiques des églises des Arménies qui se célèbrent à Dieu le Père à minuit, composé par Isaac pontife, par Misrop, vartabiet ou docteur, par Kiuda et par Jean Madagunense, au temps de M. Alexandre de Giulfa, très-saint catholicon, ou patriarche universel du saint Siége d'Etzmiazim, dans les années du Sauveur* 1702, *et dans la continuation des Arméniens* 1151 : *dans la magnifique ville de Constantinople.*

Il ne nous manquait plus à l'égard d'une langue si peu connue que d'avoir une traduction exacte de la liturgie, et nous avons eu le bonheur d'en trouver une telle que nous pouvions la souhaiter.

ARTICLE V.

Liturgie Arménienne à l'usage du grand Patriarche d'Etzmiazim et de toutes les Eglises qui lui sont soumises, traduite en latin par M. Pidou de saint Olon, Evêque de Babylone, mort à Ispahan en 1717.

Traduction exacte de la liturgie. — Habileté du traducteur.

Il serait inutile de parler ici de toutes les voies qu'on a tentées pour avoir une bonne traduction de

la liturgie des Arméniens qui se sont séparés de l'Eglise depuis plus de 1200 ans. J'avais entendu dire depuis long-temps, et je l'avais cru, que M. Piques, docteur de Sorbonne, qui s'était appliqué à la langue arménienne, en avait fait faire une au P. Zacharie, prêtre arménien, qui savait fort bien le latin, et qui avait été long-temps auprès de lui. On a cherché en vain cette traduction parmi les livres et les papiers que M. Piques laissa en mourant [a] aux Dominicains de la rue Saint-Honoré. Mais en faisant cette recherche, à laquelle le savant P. Le Quien a bien voulu donner ses soins, il s'en est heureusement trouvé une qu'on ne saurait trop estimer. L'auteur, qui était très-humble, n'avait pas dessein de se faire connaître. En effet, dans le prologue, il ne se nomme point. Il ne parle de lui que sous le nom d'*interpres*; mais M. Piques avait mis à la marge, *c'est le P. Pidou, Théatin.* Or le P. Pidou, surnommé de saint Olon, a été regardé, de bonne heure, comme un homme consommé dans la langue arménienne littérale, qu'il a cultivée durant plus de 50 ans. Il naquit à Paris le 8 septembre 1637, jour de la nativité de la Vierge, et il fut nommé Louis-Marie Pidou. Il prit l'habit des clercs réguliers Théatins à Rome, et il y fit profession le 8 décembre 1659. Quelque temps après il fut envoyé en qualité de missionnaire apostolique en Pologne, où il conclut en 1666, avec le P. Galano, la réunion de l'église arménienne à la romaine. Ses principales missions ont été en Perse, où il a fait jusqu'à sa mort, avec beaucoup d'édification et assez de succès, les fonctions de missionnaire apostolique. Le Pape Innocent XI. le nomma à l'évêché de Babylone au mois de juillet 1687; il fut sacré très-solennellement à Ispahan, capitale de Perse, le 9 mai [b] 1694, et il est mort en grande odeur

(a) M. Piques est mort à Paris le 9 mai 1699.
(b) Voyez la relation de son sacre dans la *Relation de Perse* imprimée chez Jouvenel à Paris, 1696. *Pag.* 96.

de piété dans le couvent des Carmes déchaussés de la même ville le 20 novembre 1717. Tous les Arméniens que j'ai eu occasion de voir depuis quelques années, et qui l'avaient connu, en ont parlé avec admiration, comme d'un homme qui possédait la langue arménienne littérale mieux que tous leurs vartabiets, c'est ainsi qu'ils nomment leurs docteurs.

Après avoir passé quinze ans entiers avec les Arméniens d'orient et d'occident, et étudié leurs livres, il travailla avec toute la fidélité possible à la traduction. Il la fit sur les manuscrits, les Arméniens schismatiques n'ayant pas encore fait imprimer leur liturgie; et il nous marque d'abord tout ce qui a été changé dans la liturgie des Arméniens Polonais. On va voir ces changemens à la fin du prologue qui est à la tête de la liturgie.

LITURGIA ARMENA

Cum Ritu et Cantu Ministerii, ex originali Armeno manuscripto.

LECTORI.

HABES hìc simplicem ac fidelem versionem liturgiæ armenæ orientalium, ex *quodam manuscripto fide digno*. At cùm in illo exemplari *solùm extarent quæ profert sacerdos* cum necessariis rubricis, reliqua ferè omnia supplenda fuerunt ex missali armeno nuper typis dato, expensis sacræ congregationis de propagandâ fide, anno 1677, repetitis expressè ab interprete nominibus aliquorum (hæreticorum) Romæ expunctis, scilicet Joannis Orodniensis, Gregorii et Moysis Dattievensium, et Philippi Happalensis et Gregoriorum et Niersesium, ac Barsami anachoretæ, ut videbis *pag.* Hinc quando reperies post aliquam appendicem ex missali ar-

meno-romano depromptam, *sequitur missale orientalium*, et immediatè sequentia spectare ad cantum vel chori, vel diaconi, intellige tu non præfatum exemplar manuscriptum armenum, sed missale usuale orientalium, prout memoria suggerit interpreti [(a)] per quindecim annos inter Armenos occidentales et orientales versato, et libris armenis in præsenti destituto.

Nota etiam, quod dixi, præter ea quæ ad sacerdotem pertinent, et rubricas quæ non sunt levis momenti, reliqua ferè omnia, non simpliciter omnia, sed ferè omnia aliunde supplenda fuisse, ex eo quod manuscriptum armenum aliqua etiam apponat vel ex toto, vel ex parte ad ministros liturgicos attinentia.

Passim addita sunt aliqua recitari et cantari solita in celebratione missæ, Leopoli in Russia Nigra, seu inter neocatholicos Armenos Poloniæ, prout recordatur interpres.

Corrections faites à la liturgie des Arméniens de Pologne.

Si insuper cordi sit aliquid scire de correctionibus in liturgia receptis ab iisdem Polono-Armenis in nupera eorum unione, per clericos regulares vulgò Theatinos completa anno 1666, hæ sunt præcipuæ.

In *Confiteor* pag. sublata sunt illa verba, *quia peccavi voluntariè, et involuntariè scienter et inscienter, et omnibus peccatis quæ committunt homines.*

Ad trisagium inserta est dictio (*Christe*), juxta quædam concilia armena catholica, hoc modo; *Sancte Deus, sancte et fortis, sancte et immortalis* (Christe) *qui crucifixus es pro nobis, miserere nobis.* Vide pag.

Ante commemorationem patriarchæ, *vid. pag.* et alibi inserta est commemoratio summi pontificis.

Sublata in symbolo illa dictio, *id est*, obscurum

(a) M. Piques a mis à la marge : *C'est le P. Pidou, Théatin.*

faciens sensum unigenitum, *id est*, ab essentia Dei Patris.

Inserta processio Spiritûs sancti à Patre et Filio, et sublatum pronomen præposterum (*hanc*), scilicet, *credimus in hanc universalem catholicam et apostolicam ecclesiam. Vid. p.*

Ille chori cantus, *Corpus Dominicum et sanguis Salvatoris adest coram*, pag. unà cum altero diaconi, *pag.* (*qui cum fide statis*, *etc.*) translatus est post consecrationem, et prohibitum sacerdoti vertere cum oblatis et cruce signare populum ob idololatriæ periculum, ut fit in oriente.

Item pag. in cantu osculi pacis, *Christus in medio apparuit*, *et hìc recubuit*, positum est, *in futuro apparebit et recumbet.*

Item pag. in illis verbis *falso* putatis consecrativis ab Orientalibus, quo panem hunc bene ✠ dictum corpus *verè facias* Domini, et positum est tempus præteritum, *verè fecisti.*

Item pag. sublata est erronea precatio (pro requie SS. Patrum et Prophetarum, Apostolorum.)

Et pag. expuncta nomina prædictorum hæreticorum.

Nous ne trouvons pas l'année et le lieu où le P. Pidou a fait cette version ; mais ce qu'il vient de dire dans le prologue, qu'il avait passé quinze ans parmi les Arméniens, montre qu'il a dû la composer en Europe vers l'an 1680, après l'édition de la liturgie arménienne faite à Rome en 1677 et avant que la liturgie des Arméniens schismatiques eût été imprimée à Venise en 1686.

Remarques sur la traduction.

Il y a deux choses à remarquer dans cette version ; la première est qu'à la réserve d'un fort petit nombre d'endroits peu importans, elle est tout-à-fait conforme à tout ce qui est contenu dans les liturgies imprimées à Venise et à CP. dont le grand Patriarche d'Etzmiazim et les autres évêques qui lui sont unis, se servent.

La seconde est que leur liturgie ne contenant que ce que le prêtre dit, à cause que ce que le diacre ou le chœur répondent est dans un autre livre intitulé *du ministère*, celle-ci contient tout ce qui est dit ou chanté par le prêtre et par le chœur à la messe. C'est pourquoi le P. Pidou a mis dans le titre, *Cum ritu et cantu ministerii.* Il a pris ordinairement cette addition de l'édition romaine de 1677, ne faisant pas difficulté d'en tirer ce qui était fidèlement exprimé sans aucune altération.

Nous allons rapporter cette liturgie en entier, et nous la distinguerons par articles, pour y joindre les remarques qui doivent éclaircir les endroits difficiles, et faire entendre les usages des églises arméniennes dont on n'était guère informé.

Eclaircissemens tirés de plusieurs endroits.

Il était venu en 1714 des Arméniens avec l'ambassadeur de Perse, et en 1721, Méhemet-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane, en amena trois à qui j'ai parlé très-souvent; et les joignant à d'autres Arméniens qui étaient à Paris, nous avons tenu de fréquentes conférences, auxquelles M. l'abbé Gaudereau a assisté, et qui m'ont été très-utiles. J'ai tiré aussi bien des lumières des mémoires qui m'ont été envoyés de CP.; de ceux d'un prêtre de Marseille, qui a conversé long-temps en Asie avec les Arméniens, et de M. Acobjan, natif d'Erivan, capitale de la grande Arménie, consul de Perse, qui est actuellement à Paris. Avec tous ces secours, commençons par donner une idée des églises arméniennes; ce qui servira à entendre plus facilement divers endroits de la liturgie. L'estampe de l'église qu'on va voir, a été faite et approuvée par l'avis uniforme de tous ces Arméniens qui nous ont servi à rectifier ce que j'avais lu dans les relations des voyageurs.

ARTICLE VI.

De la forme des Eglises Arméniennes et de la manière dont le Clergé et les Laïques s'y tiennent et y sont rangés.

Toutes les églises sont tournées à l'orient, ensorte que le prêtre célébrant la messe, et tous ceux qui sont dans l'église, ont la face tournée à l'orient. Elles sont ordinairement divisées en quatre parties. La première est le sanctuaire ; la seconde est le chœur ; la troisième est pour les hommes laïques ; la quatrième qui est la première en entrant par la grande porte, est pour les femmes. Le chœur et la place des hommes et des femmes sont séparés par une balustrade d'environ six pieds de hauteur.

Sanctuaire.

Le sanctuaire est plus élevé que le chœur de cinq ou six marches en Arménie ; à Julfa et aux autres églises de Perse, ces marches sont aux deux extrémités du sanctuaire, comme on le voit dans la première planche qui représente l'église ; au lieu qu'à CP. elles sont au milieu entre le sanctuaire et le chœur.

Autel.

Au milieu du sanctuaire est l'autel, qui est petit et isolé, pour tourner et encenser tout autour. Dans les églises de Julfa ou d'Ispahan, bâties sur le modèle d'Etzmiazim, et dans presque toutes les autres églises, l'autel est de pierre, ordinairement sans reliques : il n'est point entouré de quatre colonnes comme la plupart des autres autels d'Orient ; et il n'y a ni dais ni ciboire qui le couvre. Presque toutes les églises ont un dôme où il y a des fenêtres qui éclairent le sanctuaire. Il n'y a aucun siége

dans le sanctuaire, parce que le prêtre et les autres officiers s'y tiennent toujours debout. Cependant, selon la liturgie, le prêtre doit s'asseoir pendant la prophétie et l'épître; et alors si c'est un évêque ou un prêtre âgé qui officie, on lui porte un siége. Il y a ordinairement entre les deux escaliers qui vont du sanctuaire au chœur, une petite balustrade auprès de laquelle les officiers de l'autel peuvent s'appuyer. Personne ne doit entrer dans le sanctuaire que les prêtres et les diacres qui servent à l'autel : mais dans quelques églises, on y laisse quelquefois monter des clercs mineurs, si on les croit plus habiles pour faire sonner le quechouez qu'on voit dans la seconde planche entre les mains du diacre, *figure III.*

A côte du sanctuaire à gauche en entrant dans l'église, est la sacristie, et dans les grandes églises, de l'autre côté à droite en entrant, il y a une autre sacristie qui sert de trésor ; on en voit les portes dans l'estampe de l'église d'Etzmiazim.

Eglise d'Etzmiazim.

Il n'y a ordinairement qu'un autel dans chaque église, mais dans celles où l'on souhaite en avoir davantage, on place un petit autel entre la porte de la sacristie ou du trésor et les degrés qui mènent au sanctuaire. Cela est pourtant fort rare ; car dans l'église d'Etzmiazim, qui est la mère de toutes les autres, il n'y a qu'un seul autel. M. de Tournefort, qui séjourna à Etzmiazim, parle ainsi de cette église dans son voyage du Levant.[a] *C'est un bâtiment très-solide et de belles pierres de taille; les piliers en sont fort épais, de même que les voûtes, mais tout l'édifice est obscur et mal percé, terminé en dedans par trois chapelles, dont la seule du milieu est ornée d'un autel; les autres servent de sacristie et de trésor.*

(a) *Tome* 2. *p.* 333.

Chœur.

Le chœur n'est que pour le clergé ; les laïques n'y entrent point ; il n'y a point d'autres siéges que la chaire de l'évêque placée à gauche en entrant, comme on le voit dans la figure : s'il s'y trouve quelques autres évêques, on leur porte des chaises qu'on place à côté du siége épiscopal. On en use de même à l'égard de quelques prêtres étrangers à qui l'on veut faire honneur. Tous les autres se tiennent debout ou à terre les jambes croisées à la manière du pays. Il n'y a ni siége ni lutrin fixes pour les chantres ; et quand on veut faire les lectures, on porte un pupitre pliant qu'on place au milieu, sur lequel on met un grand voile orné qui couvre tout le bois. Il n'y a pas non plus de chaire fixe pour le prédicateur. Quand il doit prêcher on place communément sa chaire à la porte du chœur : mais le patriarche prêche dans le sanctuaire.

Situation des laïques.

La troisième partie de l'église qui est pour les hommes laïques, et la quatrième qui est pour les femmes, n'ont rien qui les distingue, si ce n'est qu'à celle des hommes il y a une porte collatérale par où ils entrent, au lieu que les femmes entrent par la grande porte.

Le pavé des églises est couvert ou de nattes, si elles sont pauvres, ou de beaux tapis, si elles sont riches. Ceux qui ont besoin de cracher tiennent auprès d'eux des crachoirs de porcelaine ou d'autre matière, pour ne pas cracher sur le tapis. Les hommes et les femmes quittent toujours leurs souliers à la porte de l'église. (a) Il y a des familles qui ont des armoires pour les y enfermer, et ceux qui n'en

(a) Les Cophtes quittent aussi leurs souliers en entrant dans l'église. Le P. Sicard, jésuite, dit dans son voyage d'Egypte, que le curé des Cophtes de saint Abanaud, chez qui il logea, lui reprochait, entre autres choses, que les Latins et les Grecs *commettaient un grand crime en entrant dans les églises avec les souliers aux pieds*. Nouveaux Mémoires des Missions du Levant de la C. de J. *pag.* 116.

ont point, les mettent sous le bras, ou les font garder à des pauvres. Les prêtres et les clercs placés dans le chœur y sont aussi sans souliers ; et ceux qui sont dans le sanctuaire, les quittent pour prendre des pantoufles noires. On adore Dieu à la manière des peuples du Levant en se prosternant et en baisant trois fois la terre. Lorsqu'ils entrent dans l'église, ils se découvrent la tête, et font trois fois le signe de la croix ; ils le font, comme les Latins, portant la main droite de l'épaule gauche à la droite, et non pas comme les Grecs qui la portent de l'épaule droite à la gauche. Pendant la messe et les autres offices on est toujours debout ou assis à terre, les hommes croisant les jambes, et les femmes s'asseyant sur leurs talons.

ARTICLE VII

Des Ornemens des Eglises, des Peintures, Tapisseries, Rideaux, Lumières, Croix, Calices, Cloches, etc.

Riches ornemens des églises.

Dans toutes les villes où le commerce des Arméniens fleurit, les églises sont magnifiquement ornées. Le haut du sanctuaire est décoré de belles peintures, et le bas est tapissé de riches étoffes. Un grand et beau rideau couvre toujours le sanctuaire hors le temps de la messe.

M. de Tournefort parlant de l'église d'Etzmiazim, dit que la sacristie et le trésor, qui sont deux chapelles aux deux côtés du sanctuaire, sont remplis de riches ornemens et de belles vaisselles.

« *Les Arméniens*, poursuit-il [(a)], *qui ne se piquent* » *de magnificence que dans les églises, n'ont rien*

(a) *Voyage du Levant. Tom. 2. p.* 333.

» *épargné pour enrichir celle-ci. On y voit les plus* » *riches étoffes qui se fassent en Europe. Les vases* » *sacrés, les lampes, les chandeliers sont d'argent,* » *d'or ou de vermeil. Le pavé de la nef et celui du* » *presbytère sont couverts de beaux tapis. Le pres-* » *bytère ou le tour de l'autel est tapissé communé-* » *ment de damas, de velours ou de brocard.* » Il ajoute qu'il est surprenant que les Persans y souffrent tant de richesses. Les Turcs au contraire ne permettent pas aux Grecs d'avoir un chandelier d'argent dans leurs églises.

Ce n'est pas seulement dans cette église patriarchale où M. de Tournefort a trouvé de la magnificence. Il dit (a) plus bas de la plupart des autres églises : « *Que les Arméniens font des dépenses con-* » *sidérables pour orner le sanctuaire. Qu'on voit* » *bien par les richesses de ce lieu, que les Armé-* » *niens manient plus d'écus, que les Grecs de dou-* » *bles.* La misère paraît chez les Grecs dans ce » qu'ils ont de plus sacré : à peine ont-ils deux pe- » tites bougies pour dire la messe. Chez les Armé- » niens au contraire, on voit de belles illumina- » tions et de grosses torches. »

Couleurs des ornemens. — Messe du premier jour du carême.

Les églises arméniennes n'observent pas de prendre des ornemens de différentes couleurs pour différens jours. Ils ne prennent jamais de noir, ni en carême, ni en disant la messe pour des morts. Tavernier, qui passa quelques jours avec d'autres voyageurs à Etzmiazim à la fin du carnaval, parle de la messe que le patriarche fit dire en faveur de la caravanne le lundi de la quinquagésime, qui est le premier jour du carême des Arméniens. On voit dans ce récit des couleurs voyantes, quoiqu'en carême, et d'autres particularités remarquables « Le patriarche, dit Tavernier, prit le soin de faire » parer l'église de ses plus beaux ornemens....

(a) *Voyage du Levant*, *tom.* 2. *pag.* 414.

» Le tour du chœur était paré de brocard d'or de
» Venise ; tout le pavé tant du chœur que de la
» nef, avec les marches pour monter à l'autel était
» couvert de riches tapis... Il y avait sur l'autel une
» croix avec six chandeliers d'or, et sur les mar-
» ches quatre chandeliers d'argent d'environ cinq
» pieds de haut. Après qu'on eut chanté plusieurs
» hymnes, le patriarche se vint mettre dans une
» chaise couverte d'un tapis de soie ; et à un pilier
» qui était à sa main droite, il y avait quatre arche-
» vêques assis. Tout le service fut solennellement
» célébré par un archevêque avec deux évêques à
» ses côtés. Le patriarche fit faire ensuite les prières
» pour le Roi et pour M. le duc d'Orléans ; après
» quoi l'archevêque prit le livre où il avait lu l'é-
» vangile, qu'il donna à baiser aux patriarches,
» aux archevêques, aux évêques et à tout le peu-
» ple. Sur un des côtés de la couverture de ce livre
» il y a des reliques enchâssées et couvertes d'un
» cristal, et c'est le côté du livre qu'on donne à
» baiser. Toute la cérémonie achevée, le patriar-
» che donna la bénédiction au peuple ; plusieurs
» furent lui baiser les mains, et chacun se retira. »

L'autel demeure découvert hors le temps des offices ; mais pendant la messe il est couvert d'une nappe qui ne déborde pas, sur laquelle on met au milieu deux autres linges.

Ornemens des autels. — Rideau.

On ne mettait autrefois sur l'autel que la croix et le livre des évangiles ; mais il y a déjà long-temps que les Arméniens imitant ce qu'ils voient dans les églises des Latins et des Grecs, y mettent des chandeliers, comme on vient de le voir. Et en diverses églises ils chargent deux gradins de plusieurs croix, et d'un plus grand nombre de chandeliers, outre deux grands chandeliers qui sont aux deux côtés de l'autel.

Cette imitation des Grecs et des Latins paraît dans le récit qu'a fait M. de Nointel, ambassadeur

de France à Constantinople, après avoir assisté à la messe des Arméniens dans leur église de Galata, le 16 janvier 1672, jour auquel les Arméniens font en même temps les fêtes de Noël, de la Circoncision, des Rois et du Baptême de Jésus-Christ. « Après que l'on eut tiré le rideau qui est de ve- » lours, dit-il (a), et sur lequel est figurée une » grande croix, je vis que l'autel était orné de trois » grandes croix posées sur des gradins, et de six » chandeliers avec des cierges allumés, disposés » comme les nôtres. Il y avait un ornement au-devant » de cuir doré ou d'autre matière semblable, et au- » dessus du dernier gradin un tableau de la Vierge. »

Lumières.

Il y a aussi un grand nombre de lampes allumées pendant la messe, et il y en a toujours une qui brûle au milieu du sanctuaire, comme on le voit dans la figure; et plusieurs fidèles offrent des cierges pour les faire brûler pendant la messe.

Croix.

Le crucifix est rarement en relief sur les croix, mais seulement peint ou figuré avec de la nacre de perle enchassée dans la croix.

Les calices et les patènes sont à peu près comme les nôtres. Leur chant, que tous les voyageurs ont trouvé assez beau, est souvent accompagné de quelque instrument de métal que l'on frappe l'un contre l'autre, et du son d'un timbre sur lequel on frappe avec un fer, ce qui fait, dit M. de Nointel (b) une mélodie qui n'est point désagréable. A quoi l'on joint aussi des plaques de cuivre attachées à des bâtons assez longs et garnis de clochettes qu'ils roulent d'une manière assez harmonieuse, dit (c) M. de Tournefort.

Cloches.

Ils ont aussi beaucoup de cloches dans toutes les

(a) *Perpét. T.* 3. *pag.* 783. (b) *Ibid. pag.* 786.
(c) *Voyage du Levant. T.* 2. *pag.* 412.

églises du royaume de Perse. « Nous ne sommes » plus, dit M. Tavernier, en Turquie, où l'on ne » souffre point de cloches aux Chrétiens. Le roi de » Perse leur permet tout, et il y en a dans toutes » les églises des Arméniens qui ont le moyen d'en » faire venir de la chrétienté. »

ARTICLE VIII.

Des jours auxquels on célèbre la Liturgie. Du nombre des Prêtres destinés à célébrer. De la manière dont ils se préparent. Des autres Offices divins, et de l'heure à laquelle on s'assemble.

LA liturgie peut faire entendre qu'on célèbre tous les jours la messe parmi les Arméniens; car il y a des antiennes différentes marquées pour chaque férie de la semaine. Cependant il y a peu d'églises arméniennes où l'on dise tous les jours la messe. Les jours ordinaires de liturgie, sont le dimanche, le jeudi, si ce n'est pas un jour de jeûne, et le samedi. Dès le commencement de l'Eglise on a regardé dans tout l'Orient le samedi comme une espèce de jour de fête destiné à adorer Dieu comme créateur, pour l'honorer le dimanche comme réparateur et créateur du monde nouveau. Les constitutions apostoliques veulent (a) qu'on presse tous les jours les fidèles de s'assembler le matin et le soir, mais principalement le samedi et le dimanche.

Ce sont aussi les deux jours de liturgie que le Concile de Laodicée (b) prescrit en carême, à l'exclusion des autres jours. Les Arméniens, conformément à ce Concile, ne célèbrent pas la messe les jours de jeûne du carême ni des autres temps. A l'égard de la célébration du jeudi, lorsqu'il n'est

(a) *Lib. 2. cap. 55. et lib. 8. cap. 33.* (b) *Can. 49 et 51.*

pas jeûne, on ne voit pas bien d'où ils ont tiré cette coutume, si ce n'est qu'au IVe. siècle les usages étaient différens, comme le dit saint Augustin, les uns célébrant tous les jours, et d'autres un ou deux jours seulement de la semaine; *Alibi* [a] *nullus dies prætermittitur quo non offeratur*, *Alibi sabbato tantùm et dominico*, *etc.*

Si les Arméniens ne célèbrent pas aussi souvent la liturgie qu'on le fait ailleurs, on doit leur rendre cette justice, qu'il n'y a peut-être point d'églises chrétiennes dans lesquelles on offre le sacrifice avec plus de décence et avec plus de dévotion; et que nous ne trouvons nulle autre part une préparation aussi grande et aussi longue que celle qu'observent les prêtres arméniens.

Dans les grandes églises, telles que celle de la ville de Julfa, qui n'est séparée d'Ispahan que par la rivière, et celle de Constantinople, il y a jusqu'à 40, 50 et 60 prêtres qui doivent dire la messe chacun à son tour. Les prêtres qui sont mariés se séparent de leurs femmes; et ceux mêmes qui ne sont pas mariés, comme les vartabiets, se mettent en retraite dans un lieu qui joint l'église, huit jours avant que d'officier, et pendant qu'ils font leur semaine, en sorte qu'ils passent deux semaines en retraite. Le semainier couche même dans l'église; et un nouveau prêtre garde du moins la retraite durant quarante jours.

On s'assemble ordinairement de grand matin, pour le moins deux heures avant le jour, pour commencer ou pour finir même la liturgie au soleil levant; en quoi ils ont conservé l'usage de la plus haute antiquité que nous voyons dans saint Justin. En été on commence l'office à minuit; c'est pourquoi leur bréviaire s'appelle l'office de minuit. Il y a toujours beaucoup de peuple à l'église une heure avant la messe. Le chevalier Ricaut [b] ad-

(a) *Epist. 54. ad Jan.*
(b) *État de l'église grecque et arménienne.*

mira leur zèle et leur piété. « Ils ont, dit-il, la » louable coutume de célébrer avant le jour le » service divin en public; et j'ai été quelquefois » comblé de joie de rencontrer en été des centai- » nes d'Arméniens, qui revenaient de leurs dévo- » tions au temps du lever du soleil, après y avoir » peut-être été deux heures, non seulement les » jours de fêtes, mais même les jours ouvrables. » On va aussi à l'office qui se fait le soir dans » l'église. »

L'office qu'on nomme de minuit, et qui se fait du moins avant le jour, répond à nos matines. Cet office est suivi des prières qui répondent à nos laudes; et après le cantique *Benedicite*, on chante le *Gloria in excelsis*, ce qui est conforme à ce que nous avons rapporté [a] de saint Athanase.

Le *Gloria in excelsis*, qui est dans le bréviaire arménien, imprimé en 1702 à Constantinople, est en tout semblable au nôtre, si ce n'est qu'après ces mots, *Jésus-Christ Fils unique*, on ajoute, *très-saint et très-pur.*

Le psautier est divisé en huit sections, et chaque section en huit parties, après chacune desquelles on dit toujours *Gloria Patri*, *etc.* On assure que les ecclésiastiques qui ne peuvent pas assister à l'office, sont obligés de le réciter en particulier.

La dévotion des Arméniens redouble pendant la semaine sainte. On dit une messe le jeudi saint à midi. Il n'y en a point le vendredi; mais depuis le jeudi au soir jusqu'au samedi, il y a continuellement des offices. On chante les quatre passions; et les églises sont toujours pleines de monde.

(a) *Tome* 1. *pag*. 167.

ARTICLE IX.

Commencement de la Liturgie : des Ornemens Sacerdotaux, et des Prières qu'on fait en les prenant.

Il faut remarquer : 1°. Que les Arméniens n'ont qu'une seule liturgie, dont ils se servent en tout temps, et aux obsèques mêmes, car ils n'ont point de messe propre et particulière pour les morts.

2°. On doit remarquer que cette liturgie que nous donnons est plus ample, comme nous avons dit, que les liturgies arméniennes imprimées à Venise et à Constantinople, parce que ces liturgies imprimées ne sont que pour le prêtre, et ne contiennent par conséquent que ce qu'il doit réciter. Les autres prières ou cantiques que le chœur doit chanter, se trouvent dans un livre particulier intitulé *du ministère et des cantiques*, qu'on met ordinairement à la fin du bréviaire. M. Pidou de saint Olon, évêque de Babylone, qui nous a donné cette traduction latine de la liturgie, a joint au missel, comme nous avons dit, ce qui est dans le livre du ministère, pour les officiers qui servent à l'autel. Cela a été mis aussi à la fin de la liturgie arménienne imprimée à Rome en 1677, dont M. Pidou s'est servi dans tous les endroits qu'il a trouvés entièrement conformes aux exemplaires manuscrits qu'il avait consultés.

Cette liturgie est trop rare et même trop inconnue en France pour ne la pas donner tout entière. J'avais dessein de ne la faire imprimer qu'en latin, craignant de tomber dans quelques méprises en faisant une traduction sur une autre traduction ; c'est ainsi que j'en ai usé à l'égard de ce que j'ai extrait des liturgies syriaques, cophtes et éthio-

piennes traduites en latin par Vansleb, Ludolf et M. Renaudot. Mais comme j'ai eu le bonheur de trouver ici des Arméniens intelligens dans leur langue littérale, qui ont bien voulu se joindre à M. l'abbé Gaudereau, interprète du Roi, pour confronter tous ensemble la traduction avec les textes imprimés, j'ai cru pouvoir donner une traduction française que je vais joindre à la latine.

LITURGIE ARMÉNIENNE.

Volens sacerdos celebrare missam, debet ita vestes inducere unà cùm ministris.

Le prêtre voulant célébrer la messe, doit prendre avec ses ministres les habits convenables en cette manière.

Ingredictur sacristiam, et primò induti ministri unusquisque juxta suum ordinem et gradum, recitabunt alternatim psalmum 131. antiphona : *Sacerdotes tui induantur justitiam, et sancti tui exsultent.* Psal. *Memento Domine David, etc.*

Il entrera dans la sacristie, et ses officiers s'étant revêtus, chacun selon son ordre, ils réciteront alternativement le psaume 131. Memento Domine David, etc. *précédé de l'antienne :* Que vos prêtres soient revètus de la justice, et que vos saints tressaillent de joie.

Prædicat diaconus : *Et etiam Dominum pacis rogemus.*

Le diacre dit : Adressons-nous au Seigneur de la paix.

Oremus cum fide unanima Dominum, ut largiatur nobis suæ misericordiæ gratiam.

Prions-le unanimement, et avec foi, qu'il jette sur nous des yeux de miséricorde et de grâce.

Universorum Domine, salva et miserere.

Seigneur notre Dieu, maître de toutes choses, ayez pitié, et sauvez-nous.

Ils disent ensemble douze fois : Seigneur, ayez pitié de nous.

Le prêtre récite cette oraison : Jésus-Christ notre Seigneur, qui étant revêtu de lumière comme d'un vêtement, avez voulu paraître sur la terre, et converser parmi les hommes avec une humilité ineffable ; qui avez été fait le *vrai prêtre* selon l'ordre de Melchisédech, et avez mis en honneur votre sainte église ; Seigneur de toutes choses, qui avez fait venir jusque sur nous ces vêtemens célestes, faites que votre serviteur inutile, qui vient exercer avec confiance le ministère de votre gloire, soit dépouillé de toute iniquité, de tout vêtement impur, et qu'il puisse être orné de votre lumière. Eloignez de moi tous mes péchés et mes vices, afin que je puisse être revêtu de votre lumière. Faites que participant à la gloire du sacerdoce, j'entre dans l'exercice du ministère de votre gloire, avec les dispositions de ceux qui ont conservé leur innocence en gardant vos commandemens, afin que j'aie la préparation néces-

Et dicunt duodecies : *Domine, miserere.*

Sacerdos verò hanc recitat orationem : *Qui indutus es lumine sicut vestimento, Domine noster Jesu Christe, inenarrabili humilitate apparuisti in terris, et cum hominibus conversatus es ; qui factus es verus sacerdos secundùm ordinem Melchisedech, et exornasti ecclesiam tuam sanctam ; universorum Domine, qui largitus es nobis eodem cœlesti vestimento indui, dignare me etiam inutilem servum tuum confidenter accedentem ad idem ministerium gloriæ tuæ omni spoliare iniquitate, quæ vestimentum est immunditiæ, et exornare lumine tuo. Longè fac à me vitia mea, et peccata repelle, ut dignus efficiar tuâ luce vestiri. Concede mihi in gloria sacerdotali ingredi, in ministerium sanctitatis tuæ cum illis qui in innocentia sua servaverunt mandata tua ; ut ego paratus reperiar intrare in cœlestem thalamum cum sapientibus*

virginibus, et te Christe glorificare, qui sustulisti peccatum omnium, quia tu es sanctitas animarum nostrarum, et te beneficum Deum decet gloria, principatus et honor, nunc et semper et in secula seculorum. Amen.

saire pour entrer dans la chambre nuptiale avec les vierges sages, et que je puisse, ô Jésus-Christ, vous rendre gloire comme à celui qui a ôté les péchés du monde, parce que vous êtes la sainteté de nos âmes, et que c'est à vous, Dieu de bonté, qu'appartient la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant et toujours dans les siècles des siècles. Amen.

Et accedentes diaconi induunt eum sacris vestibus, et primò imponunt capiti ejus mitram sacerdotalem. Diaconus ipsi offerens (quod est servatum in aliis sacris vestibus) dicit : *Et etiam Dominum pacis oremus.* Sacerdos respondet : *Benedictio † et gloria Patri, Filio et Spiritui sancto, nunc et semper, etc.*

Les diacres s'approchant du prêtre, le revêtent de de ses habits sacrés, et premièrement ils mettent sur sa tête la mitre sacerdotale. Le diacre qui la lui présente (ce qui s'observe à l'égard de tous les autres habits sacrés) dit : Prions aussi le Seigneur de paix. *Le prêtre répond :* Bénédiction † et gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, maintenant et toujours, etc.

Deinde dicit ad mitram sacerdotalem : *Impone Domine capiti meo galeam salutis, signum crucis tuæ ad bellandum adversùs potestatem inimici, gratiâ et philanthropiâ Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi, quem decet glo-*

Et quand on lui met la mitre sur la tête, il dit : Mettez, Seigneur, sur ma tète le casque du salut, le signe de votre croix pour combattre contre la puissance de l'ennemi par la grâce et l'amour qu'a eus pour nous notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, à

qui convient la gloire, la principauté, et l'honneur, maintenant, etc.

ria, principatus et honor, nunc, etc.

A l'Aube.

Revêtez-moi, Seigneur, de la robe de la rédemption et de la tunique de joie, et couvrez-moi des vêtemens du salut par la grâce et l'amour de Jésus-Christ notre Seigneur.

Indue me, Domine, vestimento salutis et tunica exsultationis, et vestibus salutis circumcinge me, gratiâ et philanthropiâ Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi, quem decet gloria, principatus et honor, nunc, etc.

A la Ceinture.

Que la ceinture de la foi serre mon cœur et mon esprit: qu'elle éteigne en eux toute pensée impure, et que la vertu de votre grâce habite toujours dans eux par la grâce et l'amour, etc.

Zona fidei præcingat cor meum et mentem meam, et exstinguat in illis omnem cogitatum immundum, et virtus gratiæ tuæ semper habitet in illis, gratiâ et philanthropiâ, etc.

En élevant les mains et prenant les bouts de manches.

Purifiez, Seigneur, mes mains de toute iniquité, pour les élever vers vous dans la justice et la pureté, par la grâce, etc.

Munda, Domine, manus meas ab omni peccato ad eas elevandas ad te in justitia et puritate, gratia, etc.

A l'Etole (a) nommée *Ourar*.

Seigneur, ornez mon cou de la justice, et purifiez mon cœur de toute souil-

Indue, Domine, collo meo justitiam, et munda cor meum ab omni

(a) M. Pidou n'a pas mis cet article de l'étole, parce qu'il avait été apparemment omis dans l'original manuscrit qu'il avait; mais il est dans les éditions de Venise et de Constantinople sous le titre d'*Ourari* au datif. Nous avons mis ici la prière selon la traduction de Rome tout à fait conforme en ce point aux autres éditions.

sorditate peccatorum, per gratiam Domini nostri Jesu Christi.

lure des péchés, par la grâce de Jésus-Christ.

A la Chasuble en forme de Chape.

Domine, per misericordiam tuam indue me veste splendidâ, et protege adversus insultus inimici; ut dignus fiam glorificare glorificatum nomen tuum, gratiâ et philanthropiâ Domini nostri Jesu Christi, etc.

Par votre miséricorde, Seigneur, revêtez-moi d'une robe éclatante, et protégez-moi contre les insultes de l'ennemi ; afin que je sois en état de glorifier votre glorieux nom, par la grâce et l'amour de Jésus-Christ notre Seigneur, etc.

Dum celebrans induitur sacris vestibus, chorus canit rythmum.

Pendant que le prêtre se revêt des habits sacrés, le chœur chante un rythme, c'est-à-dire, une espèce de prose cadencée.

Profundum mysterium, ô incomprehensibilis sine principio, qui exornasti super nos principatus in thalamo lucis inaccessibilis, et transcendenti gloriâ choros angelorum. Mirâ et inenarrabili potentiâ creasti Adamum ad imaginem dominicam, et magnificâ gloriâ induisti in paradiso voluptatis et loco exsultationis.

O mystère profond, incompréhensible, sans commencement, qui avez élevé au-dessus de nous les principautés dans la chambre nuptiale de la lumière inaccessible, et les chœurs des anges dans une gloire suréminente ; vous qui par une admirable et ineffable puissance avez créé Adam à l'image de Dieu, et qui l'avez revêtu d'une grande gloire dans le paradis de délices et de jubilation.

Per passionem unigeniti tui renovatæ sunt omnes creaturæ, et rursùs homo immortalis factus est, et exornatus ves-

Par les souffrances de votre Fils unique, toutes les créatures ont été renouvelées, et l'homme est devenu de nouveau immor-

tel, et a été orné de vêtemens dont il ne peut être dépouillé.

tibus quibus nequit spoliari.

Esprit saint, qui vous êtes répandu comme un fleuve de feu sur les apôtres dans le saint cénacle, répandez aussi sur nous votre sagesse qui nous couvre comme un vêtement.

Imbrifice calix igniflue, qui effusus es super apostolos in sancto cœnaculo, effunde in nos, Spiritus Sancte Deus, cum tuo indumento sapientiam tuam.

La sainteté doit être l'ornement de votre maison; vous qui êtes revêtu de majesté, et entouré de la sainteté de votre gloire, ceignez nos reins de votre vérité.

Domum tuam decet sanctitudo, qui indutus es decorem, præcinctus sanctitate gloriæ tuæ, præcinge nos veritate.

Vous qui avez étendu votre bras avec la puissance de créer jusqu'aux astres, fortifiez nos bras, afin qu'en élevant nos mains vers vous, nous puissions remplir la fonction de médiateur.

Qui creatrici virtute præditum brachium tuum extendisti ad sidera, potens et firmum fac brachium nostrum, ut per elevationem manuum nostrarum fungi possimus officio mediationis.

O mitre qui avez été faite pour entourer la tête, entourez notre esprit et tous nos sens par la vertu de la croix dont vous êtes marquée, et ornée comme la tiare d'Aaron, pour être un ornement du ministère de l'autel.

O contexta in capite mitra, circumda mentes et sensus nostros, cruce signata secundùm Aaronem, auro et floribus texta ad altaris ornamentum.

Seigneur Dieu, souverain maître de toutes choses, vous nous avez honorés d'une chasuble pour être

Omnium universaliter congregationum princeps despotice Deus, amore circumdatum ca-

sulam nos induisti, ut essemus ministri hujus sancti mysterii tui. Rex cœlestis, ecclesiam tuam immobilem serva, et adoratores nominis tui custodi in pace.

les ministres de ce saint mystère. Roi du ciel, soutenez votre église contre toutes sortes d'attaques, et conservez en paix les adorateurs de votre nom.

REMARQUES

Sur les habits communs du Clergé, et sur les Ornemens des Officiers de l'Autel.

L'habit ordinaire des prêtres religieux ou vartabiets qui ne sont pas mariés, est une robe noire avec un capuce de même couleur. Les prêtres séculiers qui sont mariés, c'est-à-dire, qui l'ont été avant que d'être faits prêtres (car parmi les Arméniens, non plus que parmi les autres Orientaux, on ne se marie pas après avoir reçu la prêtrise), ces prêtres ont une soutane bleue, un manteau noir par-dessus, qu'on appelle le manteau sacerdotal, et un turban bleu sur la tête ; les vartabiets portent aussi quelquefois le turban bleu, outre le capuchon noir. Les autres ecclésiastiques ont un bonnet bordé de peau que les Turcs et les Arméniens appellent *Calpas*. Le patriarche est vêtu simplement comme les autres prêtres. M. de Tournefort qui alla le saluer, dit [a] : que ce vénérable prélat qui réside toujours dans un monastère, soit aux Trois-Eglises ou à Erivan, n'avait qu'une mauvaise soutane de toile bleue.

Mais les habits sacerdotaux des offices divins se ressentent de la magnificence des ornemens des églises. Les habits du célébrant sont. 1°. Un bonnet rond haut nommé *Sagavard*, qui a au-dessus une croix haute, comme on le voit dans la figure, il est fait communément d'une moire d'argent. M. de Nointel, qui vit officier un abbé arménien à Cons-

(a) *Voyage du Levant. Tom.* 2. *pag.* 345, 347 *et* 404.



Քահանայ. *Prêtre.* | Քահանայ. *Prêtre.* | Աւագ Սարկաւագ *Diacre.* | Սարկաւագ *Sousdiacre.*

tantinople, dit que ce bonnet était doré sur le corps. On a traduit le mot de *Sagavard* par celui de *Mitra*, comme la couronne d'Aaron nommée en grec *Cidaris*, en latin aussi *Cidaris* ou *Tiara*, est appelée *Mitra* dans saint Jérôme et ailleurs.

2°. L'aube est un peu moins ample que les nôtres. Elle peut être de soie ou d'une autre étoffe; mais elle est ordinairement de lin, et elle est nommée *Chapik*, qui répond au mot *Camisia*.

3°. La ceinture.

4°. Les bouts de manches ornés d'une étoffe brodée, qui répondent à notre manipule, on les nomme en arménien *Basban*, traduit en latin par le mot *Brachiale* dans le missel romain-arménien de 1642; et de *Manipuli*, dans celui de 1677. C'est une manche qu'on met à chaque bras, et qui vient jusqu'au coude.

5°. L'étole garnie de croix, également étroite jusqu'aux extrêmités, et pendant sur le devant de chaque côté [a] depuis le cou : elle est nommée *Ourar*. Les Arméniens ont pris ce mot du grec *Orarion*, comme les Grecs l'ont pris apparemment du mot latin *Orarium*, ainsi qu'on l'a montré au *tom.* 1. *pag.* 45.

6°. L'amict ou *Superhumeral*, nommé *Varchamag*, qui est un collier de moire d'or ou d'argent, auquel on attache une toile qui pend sur les épaules Ce collier est quelquefois orné de plaques d'or ou

(a) M. de Tournefort, dans son Voyage du Levant, *Tom.* 2. *pag.* 411. a fait représenter un prêtre Arménien avec une étole fort large d'une seule bande qui pend sur la poitrine. Il y a apparence qu'il a confondu les Arméniens avec les Maronites, dont le P. Dandini dit : *Ils passent l'étole à leur cou par une ouverture qu'ils y laissent, le reste étant joint partout : elle est au moins large d'un bon demi-pied, et elle leur pend devant l'estomac jusqu'aux pieds.* Voyage du Mont Liban, *pag.* 111.

La figure qui représente par derrière le prêtre Arménien, dans M. de Tournefort, n'est pas non plus exacte; car elle fait pendre l'étole au-dessus de la chape, ce qui n'est point en usage. Le *Sagavard* ou bonnet rond est aussi trop évasé par le haut, il devait être arrondi.

d'argent, comme le dit [a] M. de Nointel, dans sa relation. Au lieu du mot *Varchamag* on lit dans la bible arméniene, *Exode* 28, *Vagas*, traduit dans la vulgate par *Superhumerale.*

7°. La chape sans chaperon, au lieu de chasuble, quoique dans le latin ont ait mis *ad Casulam.* Elle est nommée en arménien *Churtchur.*

Le diacre qui aide le prêtre à se revêtir, commence par lui mettre le *Sagavard* sur la tête, nommé en latin *Mitra*, et ne le lui ôte qu'un peu avant la préface. [b]

Le prêtre est toujours assisté d'un ou de deux diacres, et souvent d'un plus grand nombre. Il y en avait cinq ou six à la messe que M. de Nointel entendit. [c] Le célébrant a aussi quelquefois des prêtres assistans, mais ils ne sont pas concélébrans. Ces prêtres mettent simplement une chape sur leurs habits ordinaires.

Les diacres portent une aube sans ceinture, et une étole ornée de croix sur l'épaule gauche, pendant également devant et derrière. Celui qu'on voit dans la figure tient entre les mains le bâton de l'instrument qu'on appelle *Quechouez.* C'est une plaque ronde de cuivre entourée de sonnettes, auxquelles on fait rendre un son assez harmonieux par le mouvement qu'on leur donne.

Les sous-diacres et les autres clercs se revêtent simplement d'une aube qui est étroite et qui va jusqu'aux talons. Il y a une grande croix peinte à fleurs sur le dos, et de moindres croix sur chaque manche et sur la poitrine. On fait ces croix avec de la toile ou du taffetas.

Les archevêques et les évêques, au lieu du *Sagavard* ou bonnet rond, prennent une mitre comme celle de nos évêques. Le bâton pastoral des archevêques est fort haut et terminé en rond. Celui des

(a) *Perp. Tom.* 3. *pag.* 785.

(b) Les Grecs ne sont pas aussi tout à fait découverts pendant la messe des catéchumènes. *Voyez Goart. Euchol. pag.* 157.

(c) *Perp. Tom.* 3. *pag.* 785

évêques est une crosse recourbée comme celle de nos évêques, si ce n'est que la courbure est terminée par la tête d'un serpent, pour représenter, disent-ils, la prudence qui convient aux évêques. Les vartabiets portent aussi un bâton, qui est la marque de leur doctorat, avec lequel ils prêchent. Les évêques qui ne sont pas vartabiets, ne peuvent point le porter, ni se tenir assis en prêchant.

ARTICLE X.

De l'entrée du Prêtre dans le Chœur ; du lavement des mains, des prières qui l'accompagnent, et de la confession qui se fait au bas de l'Autel.

Le Prêtre accompagné de ses ministres va au bas de l'autel, et y lave ses mains, en disant alternativement avec le diacre l'antienne : Je laverai mes mains avec ceux qui vivent dans l'innocence, et j'environnerai, Seigneur, votre autel. *Ps.* 25. Jugez-moi, Seigneur, parce que j'ai marché dans mon innocence, etc. Gloire au Père, etc.

Le prêtre : Pour l'amour de la très-sainte Vierge, Seigneur, recevez nos prières, et sauvez-nous.

Le diacre : Employons l'intercession de la sainte Mère de Dieu, et de tous les saints, afin qu'il veuil-

Sacerdos cum ministris procedit ad altare, et dicit, lavans manus suas, alternatim cum diacono antiphona : *Lavabo inter innocentes manus meas, et circumdabo altare tuum, Domine.* Ps. 25. *Judica me Domine, quoniam ego in innocentia mea ingressus sum, etc. Gloria Patri, etc.*

Sacerdos. *Et propter sanctam Deiparam, Domine, suscipe orationes nostras, et salva nos.*

Diaconus. *Sanctæ Deiparæ et omnium sanctorum intercessionem adhibeamus ad patrem*

in cœlis, ut velit misereri, et misertus salvet creaturas suas : universorum domine, Deus noster, salva, et miserere.

le avoir pitié de ses créatures, et les sauver : Seigneur notre Dieu, auteur de toutes choses, ayez pitié et sauvez-nous.

Sacerdos. *Suscipe, Domine, orationes nostras intercedente sanctâ Deiparâ, immaculatâ genitrice unigeniti Filii tui, et precibus omnium sanctorum tuorum exaudi nos, Domine, et miserere; indulge, propitiare, et dimitte peccata nostra; dignare nos cum gratiarum actione te glorificare cum Filio et sancto Spiritu, nunc et semper, et in, etc.*

Le prêtre : Recevez, Seigneur, nos prières par l'intercession de la sainte Mère de Dieu, mère sans tache de votre Fils unique, et par les prières de tous vos saints ; exaucez-nous, Seigneur, ayez pitié de nous, soyez-nous propice, et pardonnez-nous nos péchés ; afin qu'en vous rendant grâces nous puissions vous glorifier avec le Fils et le Saint-Esprit maintenant et toujours, etc.

Deinde inclinatus celebrans coram aliis præsentibus sacerdotibus, dicit :

Le célébrant se tournant et se tenant incliné vers les autres prêtres, dit :

Confiteor coram Deo et sanctâ super omnia benedictâ Deiparâ, et Joanne præcursore, S. Stephano, protomartyre; et S. Gregorio illuminatore nostro, et SS. apostolis Petro et Paulo; et omnibus SS. et coram vobis patres et fratres, omnia peccata quæ commisi, quia peccavi Deo cogitatione, verbo et opere, voluntariè et involuntariè, scien-

Je confesse devant Dieu et devant la sainte Mère de Dieu élevée et bénie au-dessus de toutes les autres créatures, devant saint Jean le précurseur (*Jean-Baptiste*), saint Etienne, premier martyr, et saint Grégoire, notre illuminateur (*docteur*), les saints apôtres Pierre et Paul, et tous les saints; et devant vous, mes pères et mes frères, que j'ai péché par pensées ; par paroles et par œuvres, volontaire-

ment et involontairement, sciemment et par ignorance, et de toutes les manières que les hommes pèchent. Je vous supplie de demander à Dieu pour moi la rémission de mes péchés.

Ceux qui sont les plus près répondent (à Léopold, c'est l'évêque, ou le premier du chœur, ou le ministre) :

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux ait pitié de vous ; qu'il vous accorde la rémission de tous vos péchés passés et présens ; et qu'il vous préserve d'en commettre à l'avenir ; qu'il vous affermisse dans toutes les bonnes œuvres, et qu'il vous donne le repos dans la vie future.

Le célébrant répond ensuite, et dit sur eux :

Que Dieu qui aime les hommes, vous délivre aussi et vous remette vos péchés ; qu'il vous donne le temps de faire pénitence et de bonnes œuvres, et qu'étant également puissant et miséricordieux, il dirige par la grâce du Saint-Esprit, toute votre vie. A lui appartient la gloire dans tous les siècles. Amen.

ter et nescienter, et omnibus peccatis quæ committunt homines. Vos precor, petite à Deo pro me remissionem peccatorum.

Respondent propiùs astantes (Leopoli, episcopus, vel primus è choro, vel ministrans):

Misereatur [a] *tuî Deus potens et misericors, et remissionem concedat omnium delictorum tuorum præteritorum et præsentium, et præservet te à futuris, et confirmet in omnibus bonis operibus, et requiem tibi det in futurâ vitâ.*

Respondet etiam celebrans, et dicit super illos :

Liberet etiam vos anthropophilus Deus, et dimittat omnia delicta vestra : det tempus pœnitendi et benè operandi, et dirigat in posterùm vitam vestram gratiâ Spiritûs sancti, potens et misericors. Ipsi gloria in secula. Amen.

(a) La version de Rome a mis ces termes et les suivans au futur.

In Missali Armeno Romæ typis edito anno 1677, hæc appendix legitur :

At si episcopus celebret, accipiat sanctum gremiale, et extendat super femora, et pretiosum pallium; et accedens cum ministris ad medium altaris, lavet manus, ac deinde dicat secretò has orationes :

Deus omnitenens, benefice, anthropophile, Deus universi, concinnator apparentium, salvator et stabilitor, provisor et pacificator, potens Spiritus Patris, rogamus brachiis extensis, precibus cum clamore et gemitu, et coram te terribili constituti accedimus cum magno tremore et timore vehementi offerre primò rationabile hoc sacrificium tuæ inscrutabili dominationi, ut conglorificato, consessori et concreatori ac consorti paterni honoris non impedibilis, et scrutatori profundorum secretorum perfectissimæ voluntatis Patris Emmanuelis te mittentis, Redemptoris et Sal-

Dans le Missel Arménien imprimé à Rome en 1677, on lit cet appendice :

Si c'est un évêque qui officie, il prendra le saint grémial, l'étendant sur ses genoux, et le précieux pallium; et se tenant avec ses officiers vers le milieu de l'autel, il lave ses mains, et dit secrètement :

Seigneur, maître de tout, bienfaisant, amateur des hommes, auteur de toutes choses visibles et invisibles, sauveur, conservateur, Dieu de paix, Esprit tout-puissant du Père, nous recourons à vous les mains étendues avec gémissemens et avec larmes, nous présentant ici saisis de frayeur pour offrir à votre incompréhensible souveraineté ce sacrifice raisonnable, à vous qui êtes concréateur avec le Père, jouissant de la même gloire et du même honneur qui ne peut vous être ôté; à vous qui pénétrez dans les plus profonds secrets de la volonté du Père de notre Dieu Emmanuël, qui vous a envoyé, et qui est notre rédempteur, notre Sauveur et au-

teur de toutes choses. C'est par vous que nous connaissons les trois divines personnes, dont vous êtes une, aussi au-dessus de notre intelligence que les autres. C'est par votre lumière que les descendans des patriarches ont été nommés les voyans, et qu'ils ont exposé les choses passées et futures. Moïse a fait connaître que vous étiez l'Esprit de Dieu, qui par votre action toute-puissante portée sur les eaux pour les animer et les rendre fécondes, avez annoncé le mystère de la régénération par le saint Baptême. C'est en figure de ce mystère, qu'avant la réunion de la lumière vous créâtes toute la nature, tirant tous les êtres du néant. C'est par vous que tout ce qui fut fait alors, est créé de nouveau, ou renouvelé pour la résurrection qui est le dernier jour de notre vie mortelle, et le premier de la terre des vivans. C'est par vous à cause de l'unité de volonté qui est entre vous et le Père, que le Fils pre-

vatoris ac factoris omnium. Per te manifesta est nobis trina personalitas invisibilis deitatis, ex quibus unus etiam tu cognosceris inattingibilis. Te et per te primæ propaginis patriarchalis generis videntes appellati, præterita et futura intelligibili voce enarraverunt. Moyses te prædicavit, Dei Spiritus, qui per tuam deambulationem super aquas incircumscriptâ potentiâ per terribilem et protegentem circuitionem, foventis sub alis ad instar, percitus amore regenerationis sacri lavacri mysterium revelasti : in cujus exemplaris formam ante constitutionem coagulatæ lucis in posteriori velo concinnasti, potens universam naturam, rerum omnium, existentium omnium entium ex non entibus : per te creantur in renovationem resurrectionis omnia quæ facta sunt illo tempore quod (a) *est dies ultima*

(a) Dans la traduction de M. Pidou, aussi bien que dans celle de Rome, on fait rapporter *quod* à *tempore*, qui ne peut pourtant, ce me semble, se rapporter qu'à la résurrection. C'est que dans l'arménien il n'y a ni masculin, ni féminin, ni neutre. On a cru apparemment devoir le rapporter au mot le plus près; mais comme

hujus mortalis vitæ nostræ, et dies prima terræ viventium : tibi obediens factus est per identitatem voluntatis, ut Patri suo, Patri coexistens primogenitus Filius in forma nostra. Te et ipse evangelizavit verum Deum, æqualem et consubstantialem Patri suo potenti, blasphemiam contra te inexpiabilem prædicavit, et te spernentium maledicum os obturavit, ut theomachorum [a] *; et sua omnia largitus est, justus et immaculatus repertor omnium, qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram : illi gloria per te, et tibi laudatio cum Patre omnitenenti in secula seculorum. Amen.*

mier né coexistant à son Père, s'est rendu obéissant, s'étant revêtu de notre nature. Il a annoncé que vous étiez vrai Dieu, égal et consubstantiel à son Père tout-puissant. Il a déclaré que blasphémer contre vous était un péché irrémissible, et il a fermé la bouche à toutes les mauvaises langues qui osent combattre votre divinité. Et répandant ses largesses, juste, innocent et sans tache, il s'est livré pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification. A lui est due la gloire par vous et à vous avec le Père tout-puissant dans tous les siècles des siècles. Amen.

Rogamus et obsecramus cum suspiriis et lacrymis, et totâ animâ nostrâ glorificatam et creatricem potentiam

Nous prions et nous supplions avec larmes et avec les gémissemens de tout notre cœur votre glorieuse toute-puissance, ô divin

certainement le temps de la création est le premier, et non pas le dernier de la vie mortelle, le sens veut qu'on le rapporte au temps de la résurrection, qui est le commencement de la terre des vivans, parce que les hommes ne mourront plus.

(a) *Theomachorum*, ou plutôt *Pneumatomachorum*. Il y a lieu de croire que cette prière a été faite dans le temps qu'on venait de condamner au second concile général en 381 à Constantinople, l'hérésie des Macédoniens.

Esprit incréé, éternel et miséricordieux, qui parlez pour nous auprès du Père des miséricordes par des gémissemens ineffables; vous qui conservez les saints, qui purifiez les pécheurs, et qui en faites des temples vivans et agréables à la volonté du Père très-haut, délivrez-nous de toute action impure, opposée à votre demeure en nous: faites que les rayons lumineux de votre grâce ne soient pas éteints ou obscurcis par des vues charnelles, puisque vous voulez bien vous unir à nous pour faire que nos prières et nos actions soient reçues comme un parfum de bonne odeur. Et puisqu'une personne de la Trinité s'est sacrifiée, et que l'autre reçoit avec complaisance le sacrifice du sang de son Fils unique qui nous a réconciliés, recevez aussi nos prières, et faites de nous des vases précieux préparés pour participer au festin de l'agneau céleste; afin que sans encourir notre condamnation, nous puissions recevoir ce gage d'immortalité qui contient la manne de la nouvelle rédemption. Faites que tou-

tuam, incorruptibilis, increate et sine tempore miserator Spiritus, qui intercedis pro nobis apud misericordem Patrem gemitibus inenarrabilibus, quia sanctos servas et peccatores mundas, et templa efficis viva et vivificantia voluntatis altissimi Patris: libera nos ab omnibus impuris operibus quæ displicent tuæ inhabitationi, ne extinguantur in nobis splendores luminis gratiæ tuæ à sapientiâ oculorum carnalium, quoniam didicimus te uniri nobiscum per orationes et odorem bonorum morum: et quia unus ex Trinitate sacrificatur, et alter suscipit complacens sibi in nobis per reconciliatorem sanguinem primogeniti sui, tu suscipe preces nostras, et apta nos ac fac habitacula pretiosa cum omni præparatione ad epulas agni cœlestis, ut possimus sine pœna damnationis recipere hoc immortalitatem tribuens, manna novæ redemptionis, et consumantur ab illo igne omnes offensiones nostræ, ut contigit

prophetæ per illam vivam et accensam prunam forcipe desumptam, ut in hoc ubique prædicetur tua benignitas, quemadmodum per Filium Dei Patris dulcedo manifestatur, qui filium prodigum accedere fecit ad paternum hæreditatem, et adulteros promovit ad beatitudinem justorum in cœlesti regno : etiam, etiam et ego sum unus ex illis, et me suscipe cum illis, ut magnæ indignum philanthropiæ, per tuam gratiam liberatum, et per Christi sanguinem acquisitum, ut in hoc ab omnibus per omnia cognoscatur tua Philanthropia, cum Patre conglorificata in una voluntate et in uno principatu ac laudatione, (altà voce) *quia tua est miseratio et potentia, philanthropia, virtus et gloria in secula. Amen.*

tes nos offenses soient consumées par votre feu sacré, comme la bouche du prophète fut purifiée par le charbon de feu qu'un des séraphins avait pris avec des pincettes *de dessus l'autel*; afin que votre bonté soit à jamais louée, de même que par la douceur du Fils de Dieu celle du Père s'est manifestée, en établissant l'enfant prodigue dans l'héritage paternel, et en rappelant des fornicateurs et des adultères à la condition des justes et des bienheureux. Hélas! Seigneur, je suis moi-même un de ces malheureux qui ont besoin de votre infinie miséricorde; admettez-moi au nombre de ceux qui ont été délivrés par votre grâce et rachetés par le sang de Jésus-Christ; afin que votre bonté pour les hommes soit connue de toutes les créatures, et qu'elle soit louée et glorifiée en unité de puissance et de volonté avec le Père (*à haute voix*) parce qu'en vous se trouve la miséricorde et la puissance, l'amour des hommes, la force et la gloire dans tous les siècles. Amen.

Ici finit ce qui est tiré du Missel imprimé à Rome.
Suit le missel manuscrit des Arméniens Orientaux.

Hactenùs missale Romæ impressum.
Sequitur missale manuscriptum Armenorum Orientalium.

Le chœur chante : Souvenez-vous aussi de nous en présence de l'agneau immortel de Dieu.

Le prêtre : Vous serez recommandés devant l'agneau immortel de Dieu.

Le chœur dit le Ps. 99. Peuples de la terre, faites éclater votre joie en louant le Seigneur.

Chorus canit : *Memento etiam nostri coram immortali agno Dei.*

Sacerdos : *Sit memoria vestri coram immortali agno Dei.*

Chorus dicit Ps. 99. *Clamate ad Dominum omnis terra, etc.* secundùm vulgatem latinam : *Jubilate Deo omnis terra, etc.*

Le prêtre : A la porte de ce sanctuaire, devant le saint autel et les sacrés signes destinés à recevoir Dieu, nous adorons humblement et avec crainte votre sainte, admirable et toute-puissante souveraineté, et nous célébrons la bénédiction et la gloire qui vous sont dues en unité avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant, etc.

Le diacre annonce : Bénissons le Seigneur tout-puissant, Père de Jésus-Christ notre Seigneur, qui a daigné nous admettre dans le lieu destiné à célébrer sa gloire. Seigneur

Sacerdos : *Ad portam hujus templi, et ante splendida et theodocha sacra signa, et sancta hæc altaria cum timore inclinati adoramus sanctam, admirabilem et victricem dominationem tuam glorificamus, et tibi offerimus benedictionem et gloriam cum patre et S. Spiritu, nunc, etc.*

Prædicat diaconus : *Benedicamus omnitenentem Deum Patrem D. N. J. C. qui dignos nos fecit stare in loco vocalis glorificationis. Omnitenens Domine*

Deus noster, salva, et miserere.

Dieu tout-puissant, ayez pitié et sauvez-nous.

Sacerdos dicit : *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui, etc.*

Le prêtre dit : J'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu même qui, etc.

Diaconus : *Judica me Deus, etc.* cum sacerdote usque in finem. *Gloria Patri, etc. Et nunc, etc.*

Le diacre : Jugez-moi mon Dieu, etc. *ils continuent ensemble alternativement jusqu'à la fin.* Gloire au Père, etc. Et maintenant, etc.

Prædicat diaconus : *Per hoc sacrum altare rogemus Dominum, ut per illud liberet nos à peccatis, et salvet per gratiam misericordiæ suæ : omnipotens Domine Deus noster, salva et miserere.*

Le diacre annonce : Prions le Seigneur par ce saint autel, de nous délivrer de nos péchés en étendant sur nous sa miséricorde et sa grâce : Seigneur Dieu tout-puissant, ayez pitié et sauvez-nous.

Sacerdos dicit hanc orationem : *In atrio sanctitatis tuæ, et in loco vocalis glorificationis, domicilio angelorum et hominum propitiatorio, inclinati cum timore adoramus, glorificamus sanctum, admirabilem et victricem resurrectionem tuam, et tibi offerimus benedictionem et gloriam cum Patre et S. Spiritu, nunc, etc.*

Le prêtre dit cette oraison : Dans le tabernacle de votre sainteté où vous devez être glorifié, qui est le domicile des anges, et le lieu où les hommes obtiennent l'expiation de leurs péchés (*devant ces sacrés signes destinés à recevoir Dieu*) nous tenant humiliés avec crainte et avec tremblement, nous adorons et nous glorifions votre sainte, admirable et victorieuse résurrection, et nous célébrons la gloire dont vous jouissez avec le Père et le Saint-Esprit.

Remarques

Sur le Lavement des mains et sur le *Confiteor*.

Le prêtre sortant de la sacristie avec tout ses officiers, vient au chœur, et se tenant au bas du sanctuaire vis-à-vis du milieu de l'autel, ils font tous ensemble une inclination; un diacre lui donne à laver en faisant les prières qu'on vient de voir, et se tournant ensuite vers l'assemblée, le prêtre fait la confession à voix haute.

Le *confiteor* qui est dans les éditions de Venise, de Constantinople et de Rome, est traduit dans la version de Rome en cette manière: *Confiteor coram Deo, et sanctâ Dei Genitrice, et coram omnibus sanctis, et coram vobis, ó patres et fratres, omnia peccata quæ operatus sum; quoniam peccavi cogitione, verbo et opere, et omnibus peccatis quæ operantur homines. Peccavi, peccavi. Rogo vos petere pro me à Deo.*

Les assistans ne font pas la confession en particulier après que le célébrant l'a faite; mais le peuple dit tout bas le *confiteor* en même temps que le prêtre le récite tout haut. Le premier du chœur dit la prière de l'absolution du prêtre : le célébrant en dit une autre pour toute l'assemblée; et après avoir fait les prières qu'on vient de lire, il monte à l'autel, qui avait été découvert depuis le commencement de l'office. On le couvre alors par le rideau qu'on tire.

Dans les prières que le prêtre fait lorsqu'il est sur le point de monter à l'autel, on n'entendrait peut-être pas facilement les termes de cette traduction : *Ante splendida et theodocha sacra signa.* Ils sont traduits plus intelligiblement dans la version de Rome par *coram Deum recipientibus sanctis his signis.* Mais M. Pidou a employé plus élégamment ce terme grec qui ne se trouve pas dans les dictionnaires grecs, faits communément sur les auteurs

profanes ; cependant, comme le remarque Suicer, il est souvent dans les auteurs ecclésiastiques. Ainsi Denys, aréopagite, *De divinis nominibus*, *cap.* 3. *sect.* 2. parlant de la sainte Vierge qui a porté Jésus-Christ dans son sein, l'appelle *Theodochon soma*, un corps qui a reçu Dieu. Saint Grégoire de Nysse, *Orat. Catechet. cap.* 32. appelle la chair de Jésus-Christ *Theodochen sarca;* et le saint vieillard Siméon qui eut le bonheur de tenir Jésus-Christ entre ses bras dans le temple, est souvent appelé *Theodochos.* C'est donc en ce sens que le sanctuaire, l'autel et les dons qu'on y offre, sont regardés comme des signes destinés à recevoir Dieu ; parce que Jésus-Christ va s'y rendre présent.

ARTICLE XI.

De ce que le Chœur chante, le Prêtre étant monté à l'autel, et des prières de l'encensement.

Dès que le prêtre est monté à l'autel avec ses officiers, on tire le rideau pour en dérober la vue au peuple. Pendant qu'il fait les encensemens et qu'on prépare les dons qui doivent être offerts, le chœur chante quelques versets qui servent d'introït, et qu'on va voir avant les prières que fait le prêtre.

LITURGIE ARMÉNIENNE.

Hic trahitur velum, et chorus modulatur, graduale vel tractum diei et festo congruum.	*On tire le voile*, (*pour couvrir l'autel*) *et le chœur chante un motet ou cantique convenable au jour.*
Pro festo Annuntiationis.	*A la fête de l'Annonciation.*
Rumor Annuntiatio-	Voici la nouvelle annon-

cée. (*On répète*) Gabriël annonça à la Vierge : Je suis envoyé vers vous, ô Vierge pure. (*On répète*) Pour vous préparer à recevoir le Seigneur.

nis in voce. (Repetit.) *Gabriel clamabat ad sanctam : Ad te mittor, ô pura.* (Repetit.) *Præparare locum Domino.*

A la Nativité du Seigneur.

Une nouvelle fleur sort aujourd'hui de la race de Jessé, et la fille de David enfante le Fils de Dieu.

Pro Nativitate Domini.

Novus flos hodie oritur è radice Jesse, et filia David parit Filium Dei.

A la Purification de la sainte Vierge.

Le Roi de gloire Jésus-Christ pour accomplir la loi, vient aujourd'hui s'offrir (dans le temple) après les quarante jours.

In festo Purificationis beatæ Virginis.

Christus Rex gloriæ hodie venit ad oblationem adimplendo ipse legem, veniens (*ad templum*) *post quadraginta dies.*

A la fête de Pâques.

J'annonce la voix du lion qui criait sur le tétraptère (ou sur l'instrument à quatre ailes, c'est-à-dire, la croix); (*on répète*) il criait sur le tétraptère. Il faisait entendre sa voix dans les lieux souterrains; (*on répète*) il faisait entendre sa voix.

In festo Paschatis.

Ego vocem leonis dico, qui clamabat in tetraptero (*seu in quatuor alas habente, id est in cruce*); (repetit.) *in tetraptero clamabat. Vocem dabat in subterraneis;* (repetit.) *vocem dabat.*

Au dimanche in albis.

Un soleil nouveau et admirable a fait paraître aujourd'hui un nouveau rayon; un verger nouvellement planté a produit un nouveau lis.

In dominica in albis.

Hodie nova hora emanavit à novo mirabili sole : hodiè novum lilium floruit à noviter plantato viridario.

In Ascensione Domini.

Hodiè Filius unicus Patris primogenitus præpeti volatu cœlos penetrat in specie adamica : hodiè spirituum examina è choris cœlestibus macrologica cantica modulantur.

A l'Ascension du Seigneur.

Le Fils unique premier né du Père s'élève en ce jour au ciel sous la forme humaine : et les chœurs des esprits célestes font retentir de grands et harmonieux cantiques.

In festo Pentecostes.

Modulamur Spiritui elegantia cantica, elegantibus verbis rerum creationem proponimus.

A la fête de la Pentecôte.

Nous adressons à l'Esprit de magnifiques cantiques, nous chantons le renouvellement de la création de toutes choses.

In Transfiguratione Domini.

Mystica rosa odore fragrans : mystica rosa odore fragrans à supernis cincinnis æthereis, (repetit.) *à supernis, etc. Superiùs suprà cincinnos pullulabat flos marinus;* (repetit.) *pullulabat, etc.*

A la Transfiguration du Seigneur.

Rose mystérieuse, d'excellente odeur, rose mystérieuse de la chevelure céleste ; (*on répète*) de la chevelure, etc. La fleur de mer couronnait cette chevelure céleste ; (*on répète*) couronnait, etc.

In Dormitione sanctæ Deiparæ.

Hodiè venit Gabriel archangelus, tulit bravium et coronam ad victricem Virginem : hodiè templum Altissimi et habitaculum Spiritûs sancti (*ex hoc mundo translatum est*) *invocan-*

A l'Assomption de la sainte Mère de Dieu.

L'archange Gabriël vient aujourd'hui apporter la récompense et la couronne à la sainte et victorieuse Vierge ; le temple du Très-haut et la demeure du Saint-Esprit, (est aujourd'hui transporté de ce monde),

en invoquant le Seigneur de toutes choses.

Aux fêtes de la sainte Croix.

La Croix a été montrée prophétiquement à Adam comme la consolation des hommes, et elle a fleuri dans le paradis que Dieu a planté. Nous mettons notre espérance en ce signe sur lequel Jésus-Christ a été cloué; et nous adorons avec humilité ce signe qui a reçu Dieu.

A la fête des SS. Anges.

O chœurs des anges et des archanges, nous vous adressons des cantiques de louanges et de joie; puissions-nous les chanter avec une douce harmonie.

Aux fêtes des SS. Apôtres.

Le soleil de justice qui procède du Père, a rempli vos SS. apôtres d'une grâce ineffable. Le rayon de la lumière a éclairé la nation Arménienne par le grand Thadée avec Barthélemi.

Aux fêtes des saints Prophètes.

O saints prophètes confidens des secrets divins et

do Dominum universorum.

In festis sanctæ Crucis.

Crux in principio florida apparuit in paradiso à Deo plantato; facta consolatrix et prognosticum patri Adamo. Nos in illo signo confidimus, cui Dominus Jesus clavis affixus est; et inclinati adoramus signum quod in se suscepit Deum.

In festis SS. Angelorum.

Exsultationis laudes dulcis vocis modulamine canimus vobis, archangelorum et angelorum cœtus.

In festis SS. Apostolorum.

Sol justus qui à Patre processit, sanctos apostolos tuos implevit inenarrabili gratiâ: radius lucis ostensus est Armenæ genti magnus Thadæus cum Bartholomæo coruscans.

In festis SS. Prophetarum.

Divinorum arcanorum inenarrabiles secre-

tarii sancti prophetæ, verbo expositores anterioris existentiæ futurorum.

ineffables, vous annoncez les choses futures.

In festis SS. Pontificum.

Aux fêtes des saints Pontifes.

In solemnitate tui festi jubilemus exsultantes, pater et doctor sancte pontifex (Petre.)

O saint pontife notre père et docteur (Pierre) nous faisons retentir des cantiques de joie à la solennité de votre fête.

Aliquando omisso tractu seu graduali, modulatur sequens canticum.

Quelquefois au lieu de ce trait ou graduel, on chante le cantique suivant.

Electe à Deo, ô inclyte sancte sacerdos, assimilate Aaroni et Moysi prophetæ, illud quod erat exemplar vestium quibus semper induebatur Aaron, significabat tunicam ex quatuor coloribus contextam, ex rubro, cæruleo, purpureo, et colore pomi armeniaci: filum figurabat filum; (primus ordo typus erat alterius), et unctionem calceamenti rotundi circulariter.

O saint et illustre pontife, élu de Dieu, qui ressemblez à Aaron et au prophète Moïse; les habits dont Aaron était toujours revêtu, figuraient votre vêtement orné des quatre couleurs, rouge, bleu, pourpre et jaune [a] (ou de topase.) Le premier ordre [b] était la figure du second, un fil était la figure d'un fil et de l'onction qui entoure la rondeur de la chaussure.

(a) Le mot arménien signifie couleur d'abricot; c'est pourquoi M. Pidou a traduit, *pomi armeniaci*, qui signifie en latin un abricot, comme *malum persicum* signifie une pêche.

(b) Cet endroit est très-difficile à traduire en français aussi bien qu'en latin. Les Arméniens en conviennent. On ne peut mieux traduire de mot à mot que l'a fait M. Pidou, et sa traduction est plus intelligible que celle du missel romain-arménien.

La démarche (du grand-prêtre) faisait entendre des sons qui réjouissaient le sanctuaire ; et Jésus-Christ orne de même nos seigneurs (les prêtres). En montant à l'autel, souvenez-vous de ceux d'entre nous qui sont morts, afin que Dieu nous fasse miséricorde à son second avénement. Gloire au Père, honneur au Fils et au Saint-Esprit, maintenant, etc. Que toute créature bénisse Jésus-Christ.

Et ad gressus calceamenti resonabat terra, exsultabat altare : ad eamdem similitudinem Christus nostros dominos concinnat. Cùm introieris ad sanctum altare, memento nostrorum defunctorum ; ut et nostrî misereatur in suo secundo adventu. Patri gloria, Filio honor, et S. Spiritui, nunc, etc. Christus benedicatur ab omnibus.

Hymne pendant l'encensement.

Hymnus thurificationis.

Assemblés en ce lieu destiné aux oblations de la nouvelle alliance du Seigneur, pour lui rendre le culte de nos prières et de notre obéissance, en lui offrant ce sacrifice avec un doux parfum : nous joignons nos voix autour de ce sanctuaire.

In hoc atrio oblationum testamenti Domini hujus templi in præsenti congregati, ad mysterium obsequii et orationum in hoc offerendo sacrificio cum suave olenti thure, cœtu coacto choreas agimus in superiori atrio hujus altaris.

Dieu de bonté, recevez nos prières comme un doux parfum des plus précieux aromates de myrrhe et de cinnamome ; accordez votre protection à ceux qui vous les offrent, afin qu'ils vous servent toujours saintement ; agréez les prières

Benignè suscipe, Domine, orationes nostras ut suave odoramentum aromatum myrrhæ et cinnamomi, et offerentes custodi, ut semper et jugiter in sanctitate tibi ministrent ; per intercessionem matris tuæ et

Virginis, suscipe preces servorum tuorum.

de vos serviteurs par l'intercession de votre Mère Vierge.

Qui per sanguinem tuum cœlo splendidiorem fecisti sanctam ecclesiam, Christe, et cœlestium ad instar ordinasti in illa choros apostolorum, prophetarum et sanctorum doctorum; hodiè congregatio sacerdotum, diaconorum, scribarum et clericorum thus offerimus coram te, Domine, juxta vetus exemplar Zachariæ. Suscipe à nobis obsecrationes cum oblatione thuris, ut sacrificium Abelis, Noe et Abrahæ; per intercessionem supernæ militiæ tuæ immobilem serva Armeniæ sedem.

O Jésus-Christ qui par votre sang avez rendu votre sainte Eglise plus éclatante que les cieux, et qui conformément à la milice céleste, y avez établi des chœurs d'apôtres, de prophètes et de saints docteurs : nous trouvant ici tous assemblés, prêtres, diacres, sous-diacres et clercs, nous offrons cet encens, Seigneur, en votre présence, à l'exemple de Zacharie. Recevez nos supplications avec cet encens, comme vous avez reçu le sacrifice d'Abel, de Noé et d'Abraham. Et par l'intercession de votre milice céleste affermissez le siége d'Arménie.

Remarquons en passant dans cette prière de l'encensement, combien cette liturgie arménienne, aussi bien que toutes les autres liturgies orientales que nous avons vues, sont éloignées des conjectures de quelques nouveaux liturgistes, qui se sont imaginés que l'encens n'avait été introduit dans les églises que pour en chasser les mauvaises odeurs. Il est au contraire facile de voir que cela ne s'est fait que par une liaison mystérieuse; et que l'Église joignant les prières aux parfums, a voulu imiter ce que nous dit l'évangéliste saint Jean : (a) *Il vint un autre ange qui se tint devant l'autel, ayant un en-*

(a) *Apoc.* VIII. 3 *et* 4.

censoir d'or, et on lui donna une grande quantité de parfums, afin qu'il offrît les prières de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu. Et la fumée des parfums composée des prières des saints s'élevant de la main de l'ange, monta devant Dieu.

ARTICLE XII.

Préparation des Dons sur l'Autel ; Encensemens et Prières.

LITURGIE ARMÉNIENNE.

Fille de lumière, mère sainte et catholique, réjouissez-vous avec vos enfans; Sion, épouse choisie, autel aussi brillant que la lumière céleste, soyez rempli de gloire, parce que le Dieu qui a été oint (comme prêtre) s'est une fois offert en sacrifice à Jérusalem pour nous réconcilier à son père; et est continuellement sacrifié sur vous, sans pouvoir jamais être consumé. Pour expier nos péchés, il nous distribue son saint corps et son sang; et pour achever sa sainte dispensation, il accorde la rémission à ceux qui sont dans ce temple.

Exsulta vehementer, filia lucis, mater sancta catholica cum pueris tuis: Sion exornata gloriare sponsa eximia, cœlo simili luce coruscans altare, quia unctus Deus qui semel Hierosolymis in te semper inconsumptibiliter sacrificatur in reconciliationem Patris, et nobis distribuit in purgationem corpus et sanguinem suum sanctum, et pro perfectione ipsius sanctæ dispensationis remissionem largitur huic templo stanti.

La sainte église qui a reçu

Illibatam Virginem

Mariam deiparam confitetur sancta ecclesia, quæ recipit panem immortalitatis, et nos lætificantem calicem : date illi benedictionem spirituali cantico.

Diaconus. *Benedic, Domine.*

Sacerdos. *Benedictum regnum Patris, et Filii, et Spiritûs sancti, nunc, etc.*

Diaconus defert oblata ad sacerdotem (calicem scilicet vacuum cum patena et hostia crassiori superposita et velo super calicem.)

Sacerdos detegens calicem dicit : *Attollite portas principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit Rex gloriæ.*

Et accipiens hostiam dicit : *In memoriam Domini nostri, qui sedens quiescit in non manufacto throno, et suscipere dignatus est mortem crucis pro genere humano, illum benedicite, laudate et exaltate in secula.*

Deinde osculatur hostiam et reponit super patenam.

le pain d'immortalité et le calice qui fait notre joie, reconnaît que la très-pure Vierge Marie est la mère de Dieu : bénissons-la par nos cantiques.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Le prêtre : Que le règne du Père et du Fils et du Saint-Esprit soit béni à jamais, etc.

Le diacre porte les oblations au prêtre, (c'est-à-dire, le calice vide avec la patène et l'hostie, le calice étant couvert d'un voile.)

Le prêtre découvrant le calice dit : Ouvrez vos portes, princes (de la cour céleste); ouvrez-vous portes éternelles, et le Roi de gloire entrera.

Et prenant l'hostie il dit : En mémoire de notre Seigneur assis sur un trône qui n'a point été fait de la main des hommes, et qui a daigné subir la mort de la croix pour le genre humain, bénissez-le, louez-le, et publiez sans cesse sa gloire dans les siècles.

Il baise l'hostie et la met sur la patène.

Le diacre présente le vin au prêtre en disant : Prions aussi le Seigneur de la paix.

Le prêtre versant en forme de croix le vin dans le calice dit :

En mémoire de la vivifiante dispensation du Seigneur Dieu et Rédempteur Jésus-Christ : les créatures ont été renouvelées, et ont acquis l'immortalité par le ruisseau de son sang qui est sorti de son côté. Bénissez, louez et publiez sans cesse sa gloire.

Le prêtre poursuit : Qu'il descende comme la pluie sur une toison, et comme l'eau qui tombe sur la terre.

Et il fait cette prière de saint Jean Chrysostôme (a) : O Dieu, qui nous avez envoyé du ciel le pain céleste Jésus-Christ notre Seigneur, pour être l'aliment de tout le monde, notre Sauveur, notre Rédempteur, notre Bienfaiteur, pour nous bénir et nous purifier ; bénissez vous-

Diaconus porrigit vinum sacerdoti dicens : *Et etiam Dominum pacis oremus.*

Sacerdos infundens vinum in calicem in modum crucis dicit :

Pro commemoratione salvificæ dispensationis Domini Dei et Redemptoris Jesu Christi : ex fonte à latere fluente renovatæ sunt creaturæ et immortales effectæ : illum benedicite, laudate et exaltate in secula.

Iterum sacerdos dicit : *Descendat sicut pluvia in vellus, et sicut stillicidia stillantia super terram.*

Et subjungit hanc orationem S. Chrysostomi : *Deus Deus noster, qui cælestem panem Dominum nostrum J. C. alimentum totius mundi ad nos misisti Salvatorem, Redemptorem et Benefactorem, nos benedicere et mundare tu ipse, Domine,*

(a) Cette prière de l'oblation est la même que celle des liturgies grecques de saint Jacques, qu'on peut regarder comme la plus ancienne de toutes les liturgies. *Voy. tom.* 2, *pag.* Elle est aussi dans la liturgie de Constantinople. *Voy. pag.* C'est ce qui lui a fait mettre ici pour titre *de saint Chrysostôme*, lequel s'en servait apparemment, et qui étant mort en Arménie, y a été toujours en très-grande vénération.

et nunc benedic hanc propositionem (seu hæc proposita dona) suscipe illam in cœlesti altari tuo. Memento ut beneficus et anthropophilus eorum qui offerunt, et pro quibus offertur, et nos sine condemnatione custodi in sacerdotali operatione divini mysterii tui; quia sanctum et glorificatum est, honorificentissimum et magnum decus gloriæ tuæ, Patris et Filii et Spiritûs sancti, et nunc etc.

même les dons qui sont ici présens, et recevez-les à votre céleste autel. Bienfaiteur et amateur des hommes, souvenez-vous de ceux qui offrent et de ceux pour qui ils offrent; et préservez-nous de la condamnation dans la célébration de vos divins mystères; parce que rien ne peut égaler l'honneur saint qui est dû à votre gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, à présent, etc.

Item cruce signat oblata et dicit : *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus altissimi obumbrabit tibi.*

Il fait un signe de croix sur les dons, et dit : Le Saint-Esprit viendra sur vous, et la vertu du Très-haut vous couvrira de son ombre.

Ter hoc repetit, et deinde cooperit calicem velo cum patena et hostia superposita, dicit Ps. 9. *Dominus regnavit, etc.*

Il le répète trois fois, couvrant ensuite avec le voile le calice et la patène sur laquelle est l'hostie, il dit le psaume 9 : Le Seigneur a régné, etc.

Et accepto thure thurificat dicens : *Thus offerimus coram te, Domine Christe suave odoramentum spirituale, suscipe in sancto, cœlesti et spirituali offertorio in odorem suavitatis, et mitte ad nos vicissim*

En prenant l'encensoir, il encense en disant : Seigneur Jésus-Christ, nous offrons devant vous cet encens en signe d'un doux parfum spirituel. Recevez-le avec bonté, dans votre saint, céleste et spirituel sanctuaire, et faites des-

cendre sur nous votre grâce, et les dons du Saint-Esprit, tandis que nous célébrons votre gloire avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant, etc.

Le prêtre adorant trois fois baise l'autel, encense tout le peuple, et retourne à l'autel.

gratiam et dona sancti Spiritûs, et tibi gloriam offerimus cum Patre et sancto Spiritu, nunc, etc.

Ter adorans sacerdos osculatur altare, et thurificat omnem populum, ac redit ad altare.

Le prêtre descendant du sanctuaire pour encenser tout le peuple, va jusqu'aux balustres des femmes.

Le diacre dit à haute voix : Bénissez, Seigneur.

Et le prêtre dit aussi à haute voix : Béni soit le règne immortel du Père, du Fils et du Saint-Esprit, à jamais, etc.

On dit un introït propre au jour.

Le diacre dit : Prions le Seigneur de la paix.

Le chœur répond : Seigneur ayez pitié.

Le diacre : Ayez pitié, et sauvez-nous.

Le chœur : Sauvez-nous, Seigneur.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Ensuite le prêtre se tenant incliné dit cette oraison de saint Chrysostôme :

Seigneur notre Dieu, dont la puissance est infi-

Diaconus verò altâ voce dicit: *Benedic Domine.*

Sacerdos altâ voce dicit : *Benedictum immortale regnum Patris et Filii et Spiritûs sancti, nunc, etc.*

Dicitur introitus proprius illius diei,

Tunc prædicat diaconus : *Et etiam Dominum pacis oremus.*

Resp. chorus : *Domine, miserere.*

Diaconus : *Salva et miserere.*

Chorus : *Salva, Domine.*

Diaconus : *Benedic, Domine.*

Deinde sacerdos inclinatus dicit hanc orationem S. Chrysostomi:

Domine Deus noster, cujus potentia inscru-

tabilis est et incomprehensibilis gloria ; cujus immensa est misericordia et pietas infinita ; secundùm inenarrabilem philanthropiam tuam, respice super populum tuum et hoc sanctum templum, et fac nobiscum et cum coorantibus nobis copiosam misericordiam et pietatem ; (altâ voce) *quia te decet gloria, principatus et honor, nunc, etc.*

nie, la gloire incompréhensible, et la miséricorde immense : par votre ineffable amour pour les hommes, jetez des regards sur ce peuple et sur ce saint temple ; et exercez envers nous et envers tous ceux qui prient avec nous, votre grande miséricorde, (*à haute voix*) parce qu'à vous appartient la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant, etc.

Appendix ex Missali Romano-Armeno.

Appendice du Missel Romain-Arménien.

Domine Deus noster, salva populum tuum, et benedic hæreditati tuæ, plenitudinem ecclesiæ tuæ serva, munda illos qui dilexêre decorem domûs tuæ ; glorifica nos divinâ potentiâ tuâ : et ne deseras sperantes in te, quia tua est potentia et virtus, nunc, etc.

Seigneur notre Dieu, sauvez votre peuple, bénissez votre héritage, conservez votre église en son entier ; purifiez ceux qui aiment la beauté de votre maison ; faites rejaillir sur nous la gloire de votre divine puissance, et n'abandonnez pas ceux qui espèrent en vous ; parce que vous êtes la puissance et la vertu : maintenant, etc.

Pax † omnibus.

Diaconus : *Et cum spiritu tuo.*

Sacerdos : *Qui has communes et unanimes nos docuisti orationes, et promisisti exaudire*

La paix † à tous.

Le diacre : Et avec votre esprit.

Le prêtre : Vous qui nous avez appris à faire ensemble ces prières ; et qui avez promis d'exaucer les de-

mandes de deux ou trois assemblés unanimement en votre nom, exaucez présentement les prières de vos serviteurs, en nous donnant la connaissance de votre vérité en ce siècle, et dans l'autre la vie éternelle; parce que vous êtes bienfaisant, et que vous aimez les hommes : à vous appartient la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant, etc.

petitiones duorum vel trium consentientium in nomine tuo, tu et nunc adimple pro utili nostro petitiones servorum tuorum, concedendo nobis in hoc seculo agnitionem veritatis tuæ, et largiendo in futuro vitam æternam; quia et beneficus et anthropophilus Deus, et te decet gloria, principatus et honor, nunc, etc.

Suit le Missel des Orientaux.

Sequitur Missale Orientalium.

On chante une hymne convenable au jour, et vers le milieu de cette hymne, les chantres sortant de leurs places, viennent vis-à-vis de l'autel; et le prêtre tenant les bras étendus dit cette oraison.

Cantatur hymnus diei congruus, et circa hymni medium è suis locis egrediuntur cantores, et veniunt ad medium altaris; sacerdos verò brachiis extensis dicit hanc orationem.

Seigneur notre Dieu, qui avez établi au ciel un ordre dans les chœurs et dans la milice des anges et des archanges pour servir à votre gloire, faites que les saints anges entrent ici avec nous, et que nous puissions avec eux glorifier votre magnifique bonté; (*à haute voix*) parce qu'à vous appartient la puissance, la vertu et la gloire dans tous les siècles. Amen.

Domine Deus noster, qui ordinasti, in cœlo choros et militiam angelorum et archangelorum in ministerium gloriæ tuæ, fac nunc cum introitu nostro ingredi etiam sanctos angelos, et fieri comministros et conglorificatores beneficentiæ tuæ; (altâ voce) *quia est tua potentia et virtus et gloria in secula. Amen.*

Remarques

Sur le temps et la manière de préparer le Pain et le Vin.

Il est constant par saint Justin et par les plus anciennes liturgies, telle que celle des constitutions apostoliques [(a)], que le pain et le vin n'étaient présentés au prêtre à l'autel qu'après les lectures. Mais plusieurs églises orientales ont prévenu ce temps, apparemment parce que les fidèles entrant dans l'église avant le commencement de la liturgie, apportaient et présentaient leurs offrandes, et qu'on mettait alors à part ce qui devait être offert à l'autel.

Quoi qu'il en soit, depuis un temps immémorial, immédiatement avant la *liturgie*, les Arméniens mettent dans la petite armoire, qui est dans le sanctuaire à gauche en entrant, le pain et le vin qui doivent être offerts à l'autel.

Ce pain n'est pas offert par les fidèles, mais il vient de leurs dons; un des paroissiens, chacun à son tour, offre de la farine pour faire les hosties, et du vin pour consacrer. Un prêtre ou un diacre fait ce pain la nuit même avant que de célébrer la messe; car, comme nous l'avons remarqué en parlant des Cophtes, presque tous les Orientaux veulent qu'il soit fait le jour même qu'on doit célébrer. Mais tous les autres Orientaux, à la réserve des Maronites, font ce pain avec du levain, au lieu que les Arméniens le font sans levain; et ils ont statué depuis environ 1200 ans qu'on ne se servirait que de pain azyme, et qu'on ne mettrait point d'eau dans le calice.

Les hosties que font les Arméniens sont rondes, presqu'aussi grandes que les nôtres, et pour le moins de l'épaisseur d'un écu, et souvent beaucoup plus épaisses. Quelques-uns y mettent [(b)] la figure

(a) *Voyez Tom. 2. p. 87.*
(b) *Relat. de M. de Noiniel. Perpét. tom. 3. pag. 785.*

d'un crucifix, et d'autres y représentent un calice d'où l'on voit sortir le corps de Jésus-Christ. On réserve quelques-uns de ces pains préparés de la même manière, mais sans les consacrer, que le célébrant distribue après la messe à quelques personnes distinguées.

Remarques

Sur l'origine du Pain azyme.

Depuis que Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, eut formé vers le milieu du onzième siècle le grand schisme des Grecs, en reprochant durement aux Latins l'usage de consacrer en pain azyme, on n'a point cessé de disputer sur cette matière. Et après que les auteurs sensés des deux partis sont convenus qu'on pouvait également consacrer en pain levé ou en pain azyme, des savans distingués, tels que le P. Sirmond (a), le Cardinal Bona (b), le Père Mabillon (c) et M. Ciampini (d), se sont appliqués dans des ouvrages entiers à fixer historiquement l'origine de l'usage des azymes. Les deux premiers l'ont peut-être trop reculé, et le dernier l'a peut-être placé trop haut, en le faisant remonter jusqu'au premier siècle.

Il ne nous convient pas de discuter ici des conjectures. Nous nous contenterons de faire quatre observations que nous pourrions prouver au long s'il en était nécessaire.

La première est que presque toutes les églises orientales se sont servies de pain levé à la messe depuis les premiers siècles. Il suffirait, pour en être persuadé, de remarquer qu'on reprochait (e) aux Ebionites, qu'affectant, suivant l'ancienne loi, de ne manger que de pain azyme pendant la semaine

(a) *Disquisitio de pane azymo et ferment.*
(b) *Rer. Liturg. edit.* 2. (c) *Dissert. de pane euchar.*
(d) *Conject. de perpetuo azymorum usu. Rom.* 1688.
(e) *Epiphan. hæres.* 30.

de Pâques, ils ne faisaient alors l'Eucharistie qu'avec des azymes.

La seconde, que les anciens Pères et plusieurs liturgies mêmes, établissant que Jésus-Christ institua l'Eucharistie après avoir mangé l'agneau pascal, et par conséquent dans un temps où il n'était pas permis, selon la loi, de se servir de pain levé, plusieurs églises orientales crurent qu'il fallait, à l'imitation de Jésus-Christ consacrer en pain azyme, du moins le Jeudi saint ; ce qui a été retenu jusqu'à présent par les Ethiopiens, ainsi que nous l'avons dit au second tome, pag. , où l'on a oublié de citer Ludolf qui le dit (a) positivement.

La troisième est que l'Église latine s'est servie de pain azyme non-seulement quelques années avant Michel Cérulaire, mais même avant le schisme de Photius, quoiqu'il ne reprochât rien à l'Eglise latine sur cet article, parce qu'il était peut-être trop habile pour en faire un point de controverse. Le Pape Léon IX, réfutant Michel Cérulaire et les autres Grecs, regarde l'usage des azymes comme si ancien, qu'il traite d'impudence d'avoir osé condamner un usage établi, dit-il, par les saints Pères depuis plus de 1000 ans ; c'est-à-dire, depuis la mort de Jésus-Christ. *Quis non stupeat quòd post tantos et orthodoxos Patres per mille et viginti à passione Salvatoris annos, novus calumniator ecclesiæ latinorum emersisti, anathematisans omnes qui participarentur in azymis.*

Il n'est pas raisonnable d'avancer sans preuves incontestables, que le Pape et les autres auteurs latins, qui faisaient alors des recherches sur ce point, fussent assez ignorans ou assez téméraires pour avancer que cet usage était de tout temps, s'il n'eût été constant qu'il était si ancien qu'on n'en trouvait point le commencement.

Si au dixième et au onzième siècle, auxquels le

(a) *Comment. in Hist. Ethiop pag.* 5. *n.* 28

Pape Léon IX a vécu, les azymes étaient en usage depuis un temps immémorial en Italie, ils l'étaient de même en Espagne : car lorsqu'on y fit recevoir le missel romain, toutes les églises qui suivaient l'ancien rit gothique ou mozarabe, se servaient de pain azyme, et elles devaient avoir cet usage, du moins depuis saint Léandre et saint Isidore son frère, qui réglèrent l'office vers la fin du sixième siècle.

Enfin bien des années avant Photius, des auteurs fort versés dans les usages ecclésiastiques parlaient positivement de celui des azymes comme d'une chose qui n'était pas en dispute. Alcuin, écrivant aux chanoines de Lyon, vers l'an 790, dit clairement : *Panis* (a) *qui in corpus consecratur, absque fermento ullius alterius infectionis debet esse mundissimus*. Voilà un témoignage précis pour l'église d'Angleterre d'où était Alcuin, et pour l'église de France où il écrivait.

Raban Maur, archevêque de Mayence, qui composa son livre de l'institution des clercs l'an 819, ne dit pas moins positivement que le pain eucharistique doit être sans levain : *Ergo panem* (b) *infermentatum, et vinum aquâ mixtum, in sacramentum corporis et sanguinis Christi sanctificari oportet*. Ce témoignage de Raban est décisif, du moins pour les églises d'Allemagne; et il peut l'être même pour toutes les églises latines qu'il connaissait. Il ne fait aucune exception ; et ce qu'il est important de remarquer, c'est qu'il ne parle pas si universellement de l'office ou de l'ordre de la messe conforme au missel romain. Il expose cet ordre au chapitre 32 et 33 du même ouvrage ; et en le finissant il dit qu'il s'observe presque dans tout l'Occident : *Istum ergo ordinem ab apostolis et ab apostolicis viris traditum romana tenet ecclesia, et per totum penè Occidentem, omnes ecclesiæ eamdem traditio-*

(a) *Epist.* 69. *ad Fratres Lugdunenses.* (b) *Lib.* 1. *c.* 31.

nem servant. Cette restriction PENÈ est juste et remarquable, parce qu'en effet cet ordre de la messe qui était suivi en Italie, en Allemagne, en France et en Angleterre, ne l'était pas en Espagne ni dans le diocèse de Milan. D'où vient donc qu'il n'a pas fait une semblable restriction en parlant du pain azyme ? si ce n'est parce qu'il ne connaissait pas d'églises d'Occident, c'est-à-dire, d'églises latines où l'ont consacrât en pain levé. Disons donc que non-seulement avant le schisme de Michel Cérulaire, mais avant celui de Photius, l'usage des azymes était déjà si ancien, qu'on n'en savait pas le commencement. Ajoutons qu'il a été introduit dans l'église latine pour se conformer à ce que fit Jésus-Christ en instituant l'Eucharistie, et non pas pour confirmer quelque erreur. Il n'en a pas été de même parmi les Arméniens, comme nous l'allons voir.

La quatrième observation est que les Arméniens se servent de pain azyme depuis près de onze cents ans, et que le schisme leur fit adopter cet usage. Car pour affermir par des signes extérieurs leur croyance erronée de l'unité de nature en Jésus-Christ, ils résolurent de ne se servir que de pain azyme, et de ne mettre que du vin sans eau dans le calice. L'époque de ce statut est marquée au quinzième chapitre des patriarches Arméniens, qui est le dix-septième de l'histoire Arménienne [a] ; où l'on voit que le patriarche Jean, par l'ordre d'Omar, prince des Sarrasins, et avec l'appui du calife de Babylone, assembla un concile dans lequel il fut défini qu'il n'y avait qu'une nature, une volonté et une opération en Jésus-Christ, et qu'on n'admettait plus dans

(a) Domnus Joannes Osniensis è provincia Dasciraña annos 11. Hic jussu Omaris Sarracenorum ducis, et auxilio caliphæ Babylonis synodum congregavit in urbe Manascherti in confinibus Haïcanæ provinciæ; ubi convenientibus cum Armenis sex Assyriis episcopis, definita fuit in Christo una natura, una voluntas, et una operatio, fueruntque à sacris ablata mysteriis fermentum et aqua. *Galan. Tom. 1. Conciliat. Eccl. Arm.*

les saints Mystères ni le levain ni l'eau, comme on avait fait jusqu'alors.

Omar, prince des Sarrasins commença à régner l'an 634. Il se rendit maître de l'Arabie, de Damas, de Jérusalem et de toute la Syrie l'an 636, et il mourut l'an 644. Ainsi ce décret peut être placé vers l'an 640, cinquante-deux ans avant que le Concile *in Trullo* condamnât l'erreur des Arméniens.

Ce seul décret de leur conciliabule montre suffisamment qu'ils se servaient auparavant de pain levé; et l'on peut d'ailleurs regarder ce fait comme certain, quand on considère, comme on l'a vu plus haut, qu'ils ont tiré leur liturgie de l'église de Césarée en Cappadoce, et de celle de Constantinople, où il n'y a pas lieu de douter qu'on ne se servît de pain levé. Leur schisme et leur erreur, qu'ils tirèrent des Jacobites, ne les engagèrent pas même d'abord à quitter cet usage; car presque tous les Jacobites, soit Syriens, soit Cophtes, ont continué à se servir de pain levé, et à mettre de l'eau dans le calice. Mais quelques-uns des Monophysites, tels que les Julianites et les Gaïanites, furent des premiers à exprimer leur erreur en n'usant que du vin pur dans le calice. C'est d'eux apparemment qu'Anastase Sinaïte, qui fut patriarche d'Antioche l'an 561, a dit [a] qu'ils offrent le vin sans eau: *Vinum merum sine aqua offerre, ut exinde deprehendantur confiteri Christum nuda et simplici deitate constare.* On ne parlait encore que de supprimer l'eau dans le calice. Les Arméniens et une partie des Syriens dont il y avait six évêques dans le conciliabule que nous venons de citer, allèrent un peu plus loin pour mieux exprimer leur erreur, non seulement par la suppression de l'eau, mais même par la suppression du levain. Ces six évêques syriens qui étaient dans le conciliabule, peuvent bien donner lieu de croire que les Maronites prirent aussi l'usage du pain azyme.

(a) τῆς ὁδηγοῦ.

Cela seul ne pouvait pas être imputé à erreur et à crime, parce qu'on pouvait dire qu'on le faisait pour imiter ce que Jésus-Christ avait observé en instituant l'Eucharistie. Aussi les Grecs qui avaient inspection sur la petite Arménie, et qui se trouvèrent assemblés au Concile *in Trullo*, à CP. en 692, ne censurèrent les Arméniens dans le canon 32, que sur l'usage de ne point mettre d'eau dans le calice. Si dans le canon 11. ils défendirent sous peine d'anathème de manger des azymes avec les Juifs, on voit assez clairement que cela ne regarde que la défense d'observer leurs fêtes et leurs cérémonies, et d'entretenir trop de commerce et de familiarité avec eux : mais deux ou trois siècles après, les Grecs fort animés à soutenir l'usage du pain levé, reprochèrent durement aux Arméniens celui des azymes. Au dixième siècle saint Nicon, arménien élevé parmi les Grecs dans l'isle de Candie, met [(a)] cet usage au nombre des erreurs des Arméniens; et selon une espèce de formule de profession de foi que les Grecs, vers le même temps, faisaient faire aux Arméniens, lorsqu'ils se réunissaient à eux, ils leur font condamner entre autres erreurs, celle de faire l'oblation de l'autel sans levain. M. Cotelier a traduit cette profession de foi; et l'a insérée dans ses notes [(b)] en grec et en latin, sur le treizième chapitre du cinquième livre des Constitutions apostoliques. Les Latins n'ont eu garde de leur faire le même reproche : et véritablement il n'y a pas lieu de leur en faire, lorsqu'ils abjurent l'erreur qu'ils avaient voulu exprimer par le levain.

(a) *Supr. pag.* 14. (b) *Patres apostolici. Tom.* 1. *pag.* 315.

REMARQUES

Sur l'usage de ne point mettre d'eau dans le Calice.

Témoignages de toutes les églises depuis les temps apostoliques pour l'oblation du vin mêlé d'eau.

Cet usage des Arméniens est d'une tout autre considération, parce qu'il a été généralement condamné par celui de toutes les autres églises ; en sorte que s'il a été adopté durant quelque temps par quelques Syriens Jacobites, il a été ensuite si universellement détesté, qu'il n'est plus resté que parmi les Arméniens. Aussi le Concile *in Trullo*, que nous venons de citer, ne se contenta pas de le condamner, mais il s'appliqua à montrer aux Arméniens l'illusion de ceux d'entre eux qui croyaient pouvoir s'autoriser d'un passage de saint Chrysostôme, et à leur faire voir qu'ils étaient opposés en ce point à l'Église universelle.

Les Pères du Concile montrent donc : 1° Que les Arméniens entendaient fort mal ce que saint Chrysostôme avait dit dans ses homélies sur saint Matthieu [a], que ce saint docteur n'avait jamais parlé que contre l'hérésie des Hydroparastates ou Aquariens, qui n'offraient que de l'eau sans vin ; et qu'il était bien éloigné d'admettre le vin sans eau, puisque la liturgie que ce saint docteur a transmise à l'église dont il a été le pasteur, prescrit de mêler l'eau avec le vin dans l'oblation du sacrifice. 2°. Que l'eau doit être mêlée dans le calice comme elle l'était avec le sang qui sortit du côté de Jésus-Christ pour l'expiation de nos péchés. 3°. Que cet ordre divin a été observé dans toutes les églises qui ont été éclairées des plus grandes lumières ; qu'en effet saint Jacques, frère du Seigneur selon la chair, et saint Basile, archevêque de Césarée, si célèbre dans tout le monde, ont marqué dans leurs liturgies que le

(a) *Homil.* 84. *in Matth.*

saint calice du sacrifice doit être mêlé de vin et d'eau. 4°. Que les saints Pères assemblés à Carthage l'avaient aussi clairement enseigné ; et que cet ordre nous venant des Apôtres, tout évêque ou tout prêtre qui ne l'observerait pas, serait déposé comme un novateur qui n'exprime qu'imparfaitement le saint mystère. Ce canon qui est le 32e mérite bien d'être rapporté tout au long selon la version qui est dans le corps des conciles (b) :

Quoniam ad nostram cognitionem pervenit quod in Armeniorum regione vinum tantùm in sacra mensa offerunt, aquam illi non miscentes qui incruentum sacrificium peragunt, adducentes Ecclesiæ doctorem Joannem Chrysostomum hæc dicentem in interpretatione evangelii secundùm Matthæum: Quamobrem non aquam bibit cum surrexit, sed vinum? improbam sanè hæresim radicitùs extirpans. Quoniam enim nonnulli aquâ in mysteriis usi sunt, ostendens quòd et quando mysteria tradidit, et quando postquàm resurrexisset, absque mysteriis solam ac nudam mensam apposuit, usus est vino, ex genimine, inquit, vitis : vitis autem vinum, non aquam generat : et ex eo aquæ in sacro sacrificio adjunctionem doctorem subvertere existimant; ut non ab hoc tempore in posterùm ignorantiâ teneantur, Patris sententiam orthodoxè aperimus. Cùm enim improba hydroparastatarum, hoc est eorum qui aquam offerebant, antiqua esset hæresis, qui loco vini solâ aquâ in proprio sacrificio usi sunt; refellens hic vir divinus detestabilem ejusmodi hæresis doctrinam, et ostendens quod directè apostolicæ traditioni adversatur, id quod jam dictum est affirmavit. Nam et suæ ecclesiæ, ubi est illi pastoralis administratio tradita, aquam vino miscendam tradidit, quando incruentum peragi sacrificium oportet, ex pretioso Christi nostri redemptoris latere ex sanguine et aquâ contemperationem ostendens, quæ in totius mundi vivificationem ef-

(b) *Conc. Tom. VI. p.* 1156. *can.* 32.

fusa est, et peccatorum redemptionem ; et in omni etiam Ecclesia, ubi spiritalia lumina refulserunt, hic ordo divinitus traditus servatur. Nam et Jacobus Christi Domini nostri secundùm carnem frater, cui Hierosolymitanæ ecclesiæ thronus primùm est creditus ; et Basilius Cæsareensium ecclesiæ archiepiscopus, cujus gloria omnem terrarum orbem pervasit, mystico nobis in scriptis tradito sacrificio, ita consecrandum in divina missa ex aqua et vino sacrum calicem ediderunt. Et qui Carthagine convenerunt sancti Patres, his verbis apertè et præcisè mentionem fecere ; ut in sanctis nihil plusquam corpus et sanguis Domini offeratur, ut ipse Dominus tradidit, hoc est panis et vinum aquâ mixtum. Si quis ergo episcopus vel presbyter non secundùm traditum ab apostolis ordinem facit, et aquam vino miscens, sic immaculatum offert sacrificium, deponatur, ut imperfectè mysterium enuncians, et quæ tradita sunt innovans.

Il est aisé de se convaincre de la vérité de ce qu'ont avancé les Pères de ce Concile ; car 1°. les liturgies qu'ils citent, subsistent. Nous avons celle de saint Chrysostôme, où l'on voit qu'outre l'usage singulier qu'ont les Grecs depuis environ 1000 ans de verser quelques gouttes d'eau chaude dans le calice immédiatement avant la communion, ils mettent, comme nous, du vin et de l'eau froide dans le calice avant l'oblation en disant : *Un des soldats ouvrit son côté avec une lance, et incontinent il en sortit du sang et de l'eau.*

Mais pour voir plus particulièrement l'usage universel des églises, nous avons pour la Palestine et pour la plus ancienne des églises, qui est celle de Jérusalem, la liturgie de saint Jacques et l'apologie de saint Justin. Selon la liturgie de saint Jacques, la plus ancienne de toutes, il était si certain que le vin que Jésus-Christ consacra était mêlé d'eau, qu'on y lit que Jésus-Christ même fit ce mélange : *Semblablement après qu'il eut soupé prenant le ca-*

lice, et mêlant le vin avec l'eau, regardant les cieux, etc. Voyez *Tom. 2. Dissert. VI. pag.* 308.

Saint Justin, dans la grande apologie intitulée ordinairement la seconde, et qui est plutôt la première, présentée aux empereurs l'an 139 ou 140, y expose ainsi l'usage des Chrétiens : *Celui qui préside parmi les frères, ayant reçu le pain et le calice où est le vin mêlé d'eau qu'il lui présente, offre au père commun de tous au nom du Fils et du Saint-Esprit, etc.* Le saint martyr retouchant encore vers la fin de l'apologie ce qu'il avait exposé, poursuit ainsi : *Les prières que nous faisons tous ensemble étant finies, comme nous avons déjà dit, on offre du pain et du vin mêlé d'eau. Voyez Tom.* 2. *Diss.* 1. *pag.* 5.

2°. Si de l'église de Jérusalem et des autres de Palestine, nous allons à l'église d'Antioche où les fidèles ont eu pour la première fois le nom de Chrétiens, nous trouverons que cette église et toutes celles de Syrie, se sont servies de la liturgie de saint Jacques, et que tous les Syriens, soit orthodoxes, soit Jacobites, l'ont regardée comme venant véritablement de cet Apôtre. *Voyez ce qui en a été dit Diss. IX. pag.* 504. Or dans cette liturgie syriaque, outre ce que nous avons rapporté du canon de la liturgie grecque, on lit : *En préparant les dons le prêtre versant du vin dans le calice, dit : Ce vin est le type du sang sorti du côté de votre Fils Jésus-Christ notre Seigneur; et en mêlant un peu d'eau dans le vin, il dit* de même qu'*il la mêle comme un type de l'eau qui sortit du côté de Jésus-Christ. Tom.* 2. *pag.* 506. et dans la prière de l'invocation : *Il demande que le Saint-Esprit fasse ce qui est mêlé dans ce calice le sang de Jésus-Christ notre Seigneur, etc. pag.* 512. Les Syriens se servent aussi de la liturgie qui porte le nom de saint Basile, dans laquelle soit dans la grecque, comme nous l'avons remarqué *pag.* 347, soit dans la syriaque, qu'on peut voir dans Masius, dans la Bibliothè-

que des Pères [a] et dans M. de Renaudot [b], il y est dit de même, que, Jésus-Christ, prenant le calice le mêla d'eau. Cette liturgie a été commune et usitée dans tout l'Orient.

Saint Irénée, qui d'Asie où il avait été disciple de saint Polycarpe, passa à Lyon, où il fut fait prêtre et évêque, et où il souffrit le martyre, dit aussi assez clairement que le calice que Jésus-Christ consacra, de même que celui que l'église consacre, était trempé, et par conséquent mêlé d'eau : *Accipiens* [c] *panem, suum corpus esse confitebatur, et temperamentum calicis suum sanguinem confirmavit.* Il ne le dit pas moins clairement au 5e livre, chap. 2 : *Quando ergo et mixtus calix et factus panis percipit verbum Dei, et fit Eucharistia sanguinis et corporis Christi, etc.*

La liturgie commune de l'église d'Alexandrie, exprime la même vérité du mélange du vin et de l'eau dans la prière de l'oblation, et dans la consécration. *Voyez Diss. VII. pag.* 417. 425 *et* 441. Les Egyptiens avaient autrefois douze liturgies, et les Ethiopiens qui ont reçu la foi et les liturgies de l'église d'Alexandrie, et qui en ont conservé depuis saint Athanase sans les *Amen* et les autres petits changemens qui furent faits au temps de l'empereur Justinien, nous font voir aussi dans ces liturgies cette particularité que Jésus-Christ mêla de l'eau dans le vin. *Voyez ces anciennes liturgies éthiopiennes que nous avons données d'après Wansleb et Ludolf. Tom.* 2. *pag.* 487 *et* 493.

Ce point a été toujours regardé comme si constant dans tout le patriarchat d'Alexandrie, que saint Clément Alexandrin employant tout un chapitre de son Traité du Pédagogue, *lib.* 2. *cap.* 2. pour montrer avec quelle tempérance il faut boire du vin, lequel doit être toujours trempé, fait des al-

(a) *Biblioth. PP. Tom. VI. col.* 16.
(b) *Liturg. Orient. Tom.* 2. *pag.* 552.
(c) *Contr. hæres. lib.* 4. *cap.* 33. *al.* 531.

légories et des allusions manifestes à l'exemple de Jésus-Christ, qui ne nous a donné le calice de son sang qu'après l'avoir trempé, *cùm sanguis uvæ, verbum scilicet aquâ temperari voluerit.*

Il ne faut pas chercher des expressions plus précises dans un discours tout allégorique. Il suffit de voir que saint Clément voulant montrer combien il est utile de tremper le vin, aurait évité de parler de l'exemple de Jésus-Christ, s'il ne supposait qu'il n'avait donné le calice qu'après l'avoir trempé.

Nous ne devons pas omettre la liturgie des Constitutions apostoliques, qui est, comme nous l'avons prouvé plus haut, *Diss.* 1. *Tom.* 2. *Art.* 3. la plus ancienne de toutes celles qui ont été mises par écrit. Véritablement cette liturgie n'a pas servi à une église particulière, ce qui est apparemment la raison pour laquelle les Pères du Concile *in Trullo* n'en ont pas fait mention; mais il paraît qu'on a voulu exprimer dans cette liturgie ce qui était plus ancien. Or dans cette liturgie, comme dans celle de saint Jacques, on y lit que *Jésus-Christ prit le calice mêlé d'eau et de vin, le sanctifia*, etc. *Diss.* 1. *pag.* 75.

3°. Si des églises d'Orient nous venons à celles d'Occident, outre ce que nous avons rapporté de saint Irénée, évêque de Lyon, saint Cyprien peut suffire pour nous apprendre ce que croyaient les églises d'Afrique, et par conséquent celles d'Italie, d'où la religion chrétienne avait été portée en Afrique. Ce saint docteur, scandalisé de l'usage de ceux qui convenaient qu'on devait offrir du vin avec de l'eau, à l'exemple de Jésus-Christ lorsqu'on célébrait le soir, mais qui s'étaient avisés de n'offrir qu'avec de l'eau, lorsqu'ils célébraient le matin avant le jour, de peur que les Païens ne les connussent à l'odeur du vin, écrivit une longue lettre [a], dans laquelle il montre avec étendue, sans craindre les répétitions, la nécessité de mêler

(a) *Epist.* 63. *Edit. Oxon.*

le vin et l'eau dans le calice. Il le prouve par l'exemple de Jésus-Christ et par une tradition constante qui ne laisse pas douter que Jésus-Christ ne nous en ait fait un précepte. Nous ne pouvons nous dispenser de suivre la tradition qui nous est venue depuis Jésus-Christ : *Ut in calice offerendo dominica traditio servetur, neque aliud fiat à nobis, quàm quod pro nobis Dominus prior fecerit, ut calix qui in commemoratione ejus offertur, mixtus vino offeratur.*

Nous ne pouvons pas offrir un sacrifice agréable, si nous ne nous conformons à l'exemple et au précepte de Jésus-Christ en mêlant le calice : *Nisi eadem quæ Dominus fecit, nos quoque faciamus, et calicem Domini pari ratione miscentes à divino magisterio non recedamus.* On ne peut consacrer ni le vin seul ni l'eau seule : *Sic in sanctificando calice Domini, offerri aqua sola non potest quomodo nec vinum solum potest.... calix Domini non est aqua sola, aut vinum solum, nisi utrumque sibi misceatur.* Ce point a été exposé et transmis comme certain et hors de doute ; c'est pourquoi ce saint docteur finit en disant qu'il faut nécessairement faire revenir ceux qui ont erré par ignorance ou par simplicité : *In Dominico calice miscendo et offerendo custodire traditionis Dominicæ veritatem.*

C'est sur cette tradition constante que le IIIe. Concile de Carthage défendit d'offrir autre chose que ce que Jésus-Christ nous a transmis, c'est-à-dire, le pain et le vin mêlé d'eau : *Ut in sacramentis corporis et sanguinis Domini nihil amplius offeratur quàm quod ipse Dominus tradidit, hoc est, panis et vinum aquâ mixtum. Can.* 24.

Si l'on souhaite des témoignages détaillés touchant les autres églises latines, on a pour l'Italie la liturgie romaine, l'ambrosienne et l'ancien auteur du traité des sacremens, attribué à saint Ambroise, dont le premier chapitre du cinquième livre a pour titre : *Qua ratione in calice aqua admis-*

ceatur vino, et de mysterio illius. On a pour les Gaules Gennadius, lequel parlant de l'erreur de ceux qui avaient offert avec de l'eau seule, dit : *In eucharistia* (a) *non debet aqua pura offerri, ut quidam sobrietatis falluntur imagine, sed vinum cum aqua mixtum.* On a aussi l'ancienne liturgie gallicane, et une explication qu'en donna saint Germain de Paris, vers le milieu de VIe. siècle : *Aqua miscetur, vel* (b) *quia decet populo unitum esse cum Domino, vel quia de latere Christi in cruce sanguis manavit et aqua. Diss. 4. art. 2. pag.* 211. A quoi il faut joindre le quatrième canon du concile d'Orléans en 541 : *Ut nullus in oblatione sacri calicis, nisi quod ex fructu vineæ, et hoc aquâ mixtum* (c) *offerre præsumat*; et celui d'Auxerre en 578 : *Non licet in altario in sacrificio divino mellitum, quod mulsum appellant, nec ullum aliud poculum, extra vinum cum aqua mixtum offerre. Can.* 8.

Les églises d'Allemagne n'ont rien eu de différent en ce point, non plus que celles d'Angleterre, dont Augustin, leur apôtre, régla le missel vers la fin du VIe siècle.

On a enfin pour les églises d'Espagne la collection de Martin de Brague, *cap.* 55, et le IVe concile de Brague, où il est marqué qu'on ne doit offrir que du pain et du vin mêlé d'eau : *Panis et vinum tantùm aquâ permixtum in sacrificio offerantur. Cap.* 2.; l'ancienne liturgie gothique ou mozarabe, et saint Isidore de Séville, qui en a été le principal ordonnateur vers l'an 600. Ce saint évêque établit (d) la nécessité de mêler de l'eau avec le vin, de la même manière que nous l'avons vu dans la lettre de saint Cyprien dont il fait un précis.

(a) *Genn. de Ecclesiast. Dogm. c.* 75.

(b) Dans les anciens auteurs, *Vel* se prend souvent pour *Et.*

(c) Dans quelques anciennes éditions on a mis, *et hoc sine aqua mixtum* : mais on a vu dans la suite que cela s'était fait par erreur. Comment voudrait-on en effet que le vin fût mêlé s'il était pur sans eau. On avait peut-être mis *sine* au lieu de *nisi*, qui pouvait se trouver dans quelque manuscrit.

(d) *Eccles. Offic. l.* 1. *cap.* 18. *de sacrificio.*

Un autre auteur qui donna peu de temps après les fausses décrétales sous le nom de saint Isidore, mais qui a été nommé *Isidorus Mercator* ou *Peccator*, a fait dire au Pape Alexandre I. *Epist.* 1. que le calice qu'on offrait, devait être mêlé de vin et d'eau. Il ne fait pas parler ce Pape comme s'il établissait cet usage par son autorité, ainsi que quelques auteurs l'ont fort mal entendu; mais il recommande cet usage comme venant de la tradition: *non debet enim, (ut à patribus accepimus, et ipsa ratio docet) in calice Domini aut vinum solum, aut aqua sola offerri, sed utrumque permixtum.* C'est toujours sur la tradition que les auteurs des six premiers siècles se fondent en ce point.

Nous voici revenus au temps du concile *in Trullo*. On ne finirait point si l'on voulait rapporter des autorités postérieures jusqu'au temps des scholastiques. Il suffit de dire que ceux-ci se sont occupés principalement à examiner si le mélange de l'eau avec le vin était de nécessité de sacrement ou de nécessité de précepte. Vers la fin du XIIe. siècle, quelques-uns croyaient que le vin sans eau ne pouvait pas être *consacré*, *c'est-à-dire*, se changer au sang de Jésus-Christ, comme nous l'apprenons du Pape Innocent III, dans le livre des mystères de la Messe, qu'il avait composé quelque temps avant qu'il fût fait Pape en 1198. Pour lui, il entrait dans le sentiment de ceux qui ne croyaient pas absolument la consécration nulle. Et à l'égard de ce qu'on lit dans le droit canon [a] sur l'autorité de saint Cyprien, que le calice du Seigneur ne peut être offert avec du vin seul, il dit qu'il faut interpréter *on ne peut* par *on ne doit*, parce qu'on est censé ne pouvoir faire ce qu'on n'a pas droit de faire. Au reste il avait sans doute entendu dire d'une manière confuse que quelques Orientaux ne mettaient que du vin sans eau dans le calice, ce qu'il attribue aux

(a) *De consecr. dist.* 2. *cap.* 1. 2 *et* 3.

Grecs au lieu de l'attribuer aux Arméniens. On peut voir ici en note [a] tout ce qu'il dit sur ce point.

Les scholastiques qui écrivirent ensuite au XIII[e] siècle, convinrent que la consécration du vin sans eau était valide, mais qu'elle n'était pas licite : et en effet saint Cyprien, qui a exposé si fortement la nécessité d'offrir du vin et de l'eau, n'a pas nié la validité de la consécration du vin sans eau, puisqu'il dit dans la même lettre déjà citée, que s'il n'y a que du vin dans le calice, Jésus-Christ y est sans le peuple : *Nam si vinum tantùm quis offerat, sanguis Christi incipit esse sine nobis.* Ainsi nous ne dirons pas que la consécration des Arméniens est nulle, mais nous ne pouvons nous dispenser de les accuser d'un aussi grand crime que l'est l'infraction opiniâtre d'une loi perpétuelle de l'Église, fondée sur ce qu'on a toujours cru que Jésus-Christ avait consacré du vin mêlé d'eau, sur ce que le sacrement de l'autel est un mémorial du

(a) Utrum vinum sine aqua consecretur in sanguinem. *Cap. XXXII.* Quæritur autem, an irritum sit quod geritur, si fortè prætermittitur aqua : Cautum est in canone, quod non potest calix Domini aqua sola esse, neque vinum solum, nisi utrumque misceatur. Et Cyprianus : calix Domini non est aqua sola, neque vinum solum, sicut neque corpus Domini potest esse farina sola nisi fuerit utrumque adunatum, et panis unius compage solidatum. Hoc quidam constanter affirmant, dicentes, quòd sicut aqua sine vino consecrari non potest; sic vinum sine aqua transsubstantiari non valet, quia de latere Christi simul utrumque manavit. Alii verò concedunt, quod si quisquam non intendens hæresim introducere, oblivione vel ignorantià prætermiserit aquam, ille quidem vehementer est corripiendus, et graviter, non tamen fit irritum sacramentum. Quod ergo prædictum est, vinum solum offerri non posse, determinari debet, quia recipit exceptionem hoc modo : Non potest, nisi fiat simpliciter vel ignoranter. Vel non potest, id est, non debet, quia non dicitur posse fieri quod de jure non fit : nam et Græcorum ecclesia dicitur aquam non apponere sacramento. Ait enim Cyprianus : Si quis de antecessoribus nostris vel ignoranter vel simpliciter non observaverit, quod nos Dominus exemplo facere vel magisterio docuit, potest simplicitati ejus indulgentià Domini venia concedi : nobis verò non potest ignosci, qui nunc à Domino instructi sumus, ut calicem Domini cum vino mixtum, secundùm quod Dominus obtulit offeramus. Hinc ergo colligitur quod vinum aquà mixtum Christus in cœna discipulis tradidit. *Myst. Miss. lib.* 4. *cap.* 32.

sang mêlé d'eau qui sortit du côté de Jésus-Christ, et sur ce que l'eau, selon saint Jean, représente le peuple, c'est-à-dire, l'Église qui doit être offerte avec Jésus-Christ. Ce sont là les motifs du précepte que le Concile de Trente a parfaitement exposé dans la session 22, chap. 7 : *Monet deinde sancta synodus præceptum esse ab Ecclesiâ sacerdotibus, ut aquam vino in calice offerendo miscerent; tum quòd Christum Dominum ita fecisse credatur, tum etiam quia è latere ejus aqua simul cùm sanguine exierit; quòd sacramentum hâc mixtione recolitur: et cum aquæ in apocalypsi beati Joannis populi dicantur, ipsius populi fidelis cum capite Christo unio repræsentatur.*

Tel a été, (à l'exception des Arméniens) le sentiment de toutes les communions chrétiennes, jusqu'aux nouvelles sectes du XVI[e] siècle, qui n'ont fait aucun cas de la tradition ni des préceptes de l'Église, quelques anciens qu'ils fussent.

Luther, qui composa une nouvelle formule de la Messe [a], que nous rapporterons plus bas, dit qu'il n'avait pas encore arrêté si l'on devait mêler l'eau avec le vin; et il conclut ainsi : *C'est pourquoi chacun fera comme il voudra.* Ses sectateurs ont usé de cette liberté. Ils ont fait la cène avec du vin sans eau aussi bien que les Calvinistes.

Les Anglais qui après la mort d'Henri VIII composèrent, sous Edouard VI, en 1548, une liturgie de leur façon, imprimée en anglais à Londres en 1549, ne changèrent pas l'ancien usage sur ce point : *Le ministre*, dit la rubrique, *mettra le vin dans le calice, ou dans une coupe si le calice ne peut pas suffire, et il y versera un peu d'eau pure.* Cet article de la liturgie, non plus que plusieurs autres, ne fut du goût ni de Luther, ni de Calvin, ni de leurs sectateurs qui étaient accourus en grand nombre en Angleterre. Aussi le parlement fit-il

(a) *Tom. IV. Dissert. XIII. Art.* 1. *p.* 14.

dresser une nouvelle liturgie qui fut publiée en 1552, et qui a été toujours la dominante. Or dans cette liturgie, non plus que dans les suivantes, on n'a plus fait mention d'eau, quoiqu'elle n'eût pas été exclue ni par un décret du parlement, ni par des assemblées connues. Mais depuis peu cet article a été et est encore un grand sujet de dispute parmi les Anglais. Quelques ministres ont soutenu de vive voix et par écrit, qu'on n'avait pas pu abandonner un usage si ancien : d'autres font des ouvrages pour soutenir la suppression de l'eau ; et l'on a récemment imprimé un long discours, *De vino eucharistico, aqua non necessariò admiscenda; auctore Samuële Drake, Londini*, 1719. L'auteur s'est fort appliqué à répandre des obscurités sur quelques témoignages ; obscurités qui doivent être facilement dissipées par les textes clairs et décisifs. Mais y a-t-il lieu d'être surpris qu'ayant abandonné dans la liturgie tout ce qui est essentiel au sacrifice, on n'ait pas respecté un point qui ne paraît pas si essentiel ? La tradition et les préceptes de l'Église ne font pas assez d'impression sur eux pour terminer leurs disputes.

Il n'en doit pas être de même à l'égard des Arméniens, qui sont si éloignés de donner dans les nouveautés des derniers sectaires, comme il paraît par le dialogue entre un prêtre Arménien et un protestant, que nous avons rapporté pag. 28. Ils sont persuadés (à leur erreur près de l'unité des natures en Jésus-Christ) qu'il faut s'en tenir à la tradition ; et elle ne saurait être plus claire ni plus universelle sur cette matière. Ils ne doivent pas entrer dans la dispute des Anglais pour discuter inutilement par la Mishne et le Thalmud si les Juifs mêlaient toujours de l'eau avec le vin de la coupe pascale. Saint Jérôme, qui s'était si bien instruit des usages des Juifs, dit positivement [a] que Jésus-

(a) *In Marc. cap.* 14.

Christ consacra son sang dans le calice mêlé d'eau et de vin ; *formans sanguinem suum in calicem vino et aquâ mixtum* ; et saint Jean Damascène, que nous n'avions pas encore cité, non plus que saint Jérôme, dit [a] peu de temps après le Concile *in Trullo : Jésus-Christ prenant le calice trempé de vin et d'eau*, *etc.* D'ailleurs les liturgies orientales, aussi bien que plusieurs Pères que nous avons cités, marquent que Jésus-Christ fit lui-même ce mélange ; ce qui éloigne les chicanes qu'on peut faire sur l'usage des Juifs.

Enfin les Arméniens ont paru résolus dans leurs conciles de Tarse, de Cis et d'Adan, et dans leur lettre au roi Haïton, qu'on peut voir dans chacun des trois volumes de Galano, [b] de se conformer en ce point aux Grecs et aux Latins. Il faut espérer qu'ils exécuteront une résolution si juste et si bien fondée.

ARTICLE XIII.

Le Trisagion, et les Prières générales.

La plupart des prières que nous avons vues, montre que la liturgie arménienne a été tirée des églises grecques ; et quelques termes grecs qu'on a conservés, le font voir évidemment : le diacre fait des monitions en grec un peu altéré, ainsi dans ce qui suit, au lieu de dire Proskomen, *soyons attentifs*, il dit *Proschume*, qui n'est point un mot arménien.

(a) *De Fid. Orthod. lib.* 4. *cap.* 13. *nov. edit. p.* 268.
(b) *Conciliat. Eccles. Arm. Tom.* 2. *pag.* 359. *et T.* 3. *pag.* 570. *et seq.*

LITURGIE ARMÉNIENNE.

Post hymnum et orationes exclamat diaconus, Proschume *attenti simus.* Et sacerdos conversus ad populum elevat ambabus manibus librum evangelii.

Après l'hymne et les oraisons, le diacre dit à haute voix : Soyons attentifs : *et le prêtre se tournant vers le peuple élève des deux mains le livre des évangiles.*

Il montre le livre au peuple et le remet sur l'autel après en avoir fait le tour.

Chorus cantat trisagium tempori congruum, mutando scilicèt finem juxta tempus hoc modo :

Sanctus vel *sancte Deus, sancte et fortis, sancte et immortalis, qui crucifixus es pro nobis, miserere nobis,* vel *qui sepultus es, etc.* vel *qui resurrexisti à mortuis, etc.* vel *qui elevatus es cum gloria in cœlos, etc.* vel *qui venisti et venturus es, etc.* vel *qui venisti ad transmigrationem matris tuæ et Virginis, miserere nobis.*

Le chœur chante le trisagion avec un changement convenable au temps, en cette manière :

Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous : *ou* qui avez été enseveli, etc. *ou* qui ètes ressuscité des morts, etc. *ou* qui avez été élevé en gloire dans les cieux, etc. *ou* qui ètes venu et qui viendrez, etc. *ou* qui êtes venu à la transmigration (Assomption) de votre mère Vierge, ayez pitié de nous.

Interim sacerdos secretò dicit hanc orationem S. Chrysostomi, ita ut illam termi-

Pendant que le chœur chante, le prêtre dit secrètement cette oraison de saint Jean Chrysostôme, (a)

(a) On a mis par mégarde que cette oraison était de saint Chrysostôme, au lieu de dire qu'elle était tirée de la liturgie qui porte le nom de saint Chrysostôme. *Voyez plus bas.*

qu'il termine à la fin du chant :

Dieu saint, qui habitez dans les saints, les séraphins et les chérubins, et tous les chœurs de la milice céleste vous glorifient en chantant ce trisagion : vous qui avez tiré toutes les créatures du néant, qui avez fait l'homme à votre image et à votre ressemblance, qui l'avez orné de vos grâces, qui lui avez montré la voie de la sagesse et de l'intelligence, qui n'avez pas rejeté le pécheur, mais qui lui avez imposé une pénitence pour son salut, qui tout indignes et misérables serviteurs que nous sommes, nous avez permis à cette heure d'assister à votre saint autel et d'y célébrer votre gloire. Recevez de notre bouche, Seigneur, la louange de ce trisagion : soutenez-nous par votre grâce, remettez-nous tous nos péchés volontaires et involontaires ; purifiez notre âme, notre esprit et nos corps ; et faites que nous vous servions saintement tous les jours de notre vie, par l'intercession de la sainte mère de Dieu et de tous les saints qui

net in fine cantûs chori.

Deus sancte, qui in sanctis inhabitas, te etiam vocali trisagio laudant seraphim et glorificant cherubim, et adorat omnis militia cœlestis qui a non esse ad esse adduxixti omnem creaturam, qui fecisti hominem ad imaginem et similitudinem tuam, et omni gratiâ exornasti eum, et docuisti quærere sapientiam et intellectum, et non despexisti peccatorem, sed posuisti super illum pænitentiam salutis, qui dignos fecisti nos exiles et indignos servos stare in hac hora coram gloria sanctitatis altaris tui, et vocalem glorificationem tibi offerre : tu Domine, suscipe ab ore peccatorum trisagiam benedictionem, et serva nos per tuam dulcedinem ; dimitte nobis omnia peccata nostra voluntaria et involuntaria ; munda animam, mentem et corpora nostra, et concede nobis in sanctitate servire tibi omnibus diebus vitæ nostræ per intercessionem sanc-

tæ Deiparæ et omnium sanctorum tuorum qui tibi à seculo placuere; quia sanctus es Deus noster, et decet te gloria tua, principatus et honor, nunc, etc.

Diaconus prædicat : *Et etiam Dominum pacis oremus.*

Chorus : *Domine, miserere.*

Diaconus : *Pro pace totius mundi et stabilitate sanctæ Ecclesiæ Dominum oremus.*

Chorus : *Domine, miserere.*

Diaconus : *Pro omnibus sanctis et orthodoxis episcopis Dominum oremus.*

Chorus : *Domine, miserere.*

Diaconus : *Pro venerabili patriarcha nostro N. archiepiscopo vel episcopo N. Dominum oremus.*

Chorus : *Domine, miserere.*

Diaconus : *Pro doctoribus, sacerdotibus, diaconis, cantoribus, et omnibus clericis ecclesiæ Dominum oremus.*

Chorus : *Domine, miserere.*

vous ont été agréables depuis le commencement du monde ; parce que vous êtes notre Dieu saint, et qu'à vous appartiennent la gloire, la principauté, maintenant, etc.

Le diacre annonce : Prions aussi le Dieu de la paix

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions le Seigneur pour la paix de tout le monde, et pour l'affermissement de la sainte Église.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions le Seigneur pour tous les saints et orthodoxes évêques.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions le Seigneur pour notre vénérable patriarche N. pour notre archevêque ou évêque N.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions le Seigneur pour les docteurs, les prêtres, les diacres, les chantres et tous les clercs de l'Église.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions le Seigneur pour les pieux rois (*à Léopold en Russie, pour notre pieux roi N.*) et pour les princes qui aiment Dieu, pour leurs armées et ceux qui les commandent.

Diaconus : *Pro piis regibus* (Leopoli in Russia, pro pio rege nostro N.) *et theophilis principibus, exercitibus et ducibus eorum Dominum oremus.*

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Chorus : *Domine, miserere.*

Le diacre : Prions le Seigneur pour les âmes des défunts qui sont morts dans la vraie foi en Jésus-Christ.

Diaconus : *Pro animabus requiescentium, qui cum vera et recta fide dormierunt in Christo Dominum oremus.*

Le chœur : Souvenez-vous-en, Seigneur, et ayez pitié.

Chorus : *Memento Domine, et miserere.*

Le diacre : Prions aussi le Seigneur pour l'unité de notre vraie et sainte foi.

Diaconus : *Et etiam pro unitate veræ et sanctæ fidei nostræ Dominum oremus.*

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Chorus : *Domine, miserere.*

Le diacre : Recommandons à Dieu tout-puissant nos âmes et toutes nos personnes.

Diaconus : *Animas nostras et nos invicem Deo omnipotenti commendemus.*

Le chœur : Soyons devant vous, Seigneur, en recommandation.

Chorus : *Tibi Domine, commendati simus.*

Le diacre : Disons tous ensemble : Seigneur notre Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde.

Diaconus : *Miserere mei, Domine Deus noster, secundùm magnam misericordiam tuam, dicamus omnes uniter.*

Le chœur : Seigneur, ayez pitié; Seigneur, ayez pitié; Seigneur, ayez pitié.

Chorus : *Domine, miserere; Domine, miserere; Domine, miserere.*

Interim sacerdos dicit secretò brachiis extensis hanc orationem.

En même temps le prêtre, tenant les bras étendus, dit secrètement cette oraison.

Domine Deus noster, suscipe preces servorum tuorum brachiis extensis fusas, et miserere secundum magnam misericordiam tuam.

Seigneur notre Dieu, recevez les prières que font vos serviteurs en tenant vers vous les mains étendues, et ayez pitié selon votre grande miséricorde.

REMARQUES

Sur les divers sens qu'on a donnés au Trisagion, et sur les additions qu'on y a faites et qu'on y a pu faire.

Nous avons vu dans la VIe Dissertation, *pag.* 301, l'origine du trisagion. Il fut chanté et inséré dans la liturgie de Constantinople en 446; et l'empereur Théodose II. ordonna qu'on le chantât dans toutes les églises; ce qui fut fait avec joie dans tout l'Orient, et même par les Nestoriens qui étaient hors de l'empire. Les Arméniens, dont une partie dépendait de l'empereur, ne se conformèrent pas moins volontiers à cet ordre, et ils tirèrent de la liturgie de CP. non-seulement le trisagion, mais la prière même qui l'accompagne, et qu'ils ont mal à propos intitulée, *Prière de saint Chrysostôme*, au lieu de dire, *Prière tirée de la liturgie de l'église dont saint Jean Chrysostôme a été évêque.* Ce saint docteur était mort depuis 39 ans, lorsque le trisagion fut chanté et la prière composée. Proclus était alors patriarche de CP. et c'est lui qu'on peut regarder avec sujet comme l'auteur de cette prière. C'est la première remarque que ce titre exigeait. Nous devons en faire d'autres sur les additions que les Arméniens font au trisagion, et sur le sens qu'ils lui donnent en le raportant à Jésus-Christ, y ajoutant, *qui avez été crucifié pour nous, qui avez*

été enseveli, qui êtes ressuscité, etc. Il est constant qu'ils n'ont pas tiré ces additions de l'église de CP. elle s'y est toujours opposée. Lorsque l'empereur Anastase qui favorisait les Jacobites, voulut y faire chanter l'addition en 511, il s'y excita de grands troubles. Les évêques catholiques la rejetèrent toujours, et ceux qui se trouvèrent dans la même ville en 692, défendirent de nouveau de chanter l'addition, sous peine de déposition aux évêques et d'excommunication aux laïques. Les Arméniens n'ont adopté cette addition qu'en devenant Jacobites; et les Grecs n'ont point cessé de le leur reprocher. Nous avons vu (a) ces reproches parmi ceux que saint Nicon leur fit au Xe. siècle; et cent ans après, le Pape Grégoire VII. écrivant à l'archevêque de Synnade, les exhorte à omettre cette addition, qu'eux seuls de tous les Orientaux admettaient. Le Pape devait entendre par le mot d'*Orientaux*, les Grecs et ceux des Orientaux qui se conformaient à la liturgie de CP. car elle était alors fort commune parmi les Orientaux Jacobites. Mais pour juger présentement si cette addition est une suite de l'erreur, il faut savoir si elle se rapporte aux trois Personnes divines, ou seulement à Jésus-Christ; car si l'on attribuait la passion aux trois Personnes divines, ce serait l'erreur des Eutychéens qui, confondant les deux natures, la divine et l'humaine, donnaient lieu de dire que la divinité avait souffert, et furent nommés pour cela Théopaschites.

Il est certain, en premier lieu, que le trisagion a été introduit sans l'addition pour être chanté en l'honneur des trois personnes divines, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; de même que le *sanctus* qu'on chante à la fin de la préface. Les liturgies en font foi, puisqu'on dit à la fin de la prière du trisagion, *Trisagium* (b) *hymnum offerimus Patri et Filio et Spiritui sancto.* On lit même dans les litur-

(a) *Supr. p.* 12.
(b) *Liturg Orient T.* 1. *p.* 137.

gies des Jacobites [a] : *Sanctus es Deus, sanctus es fortis, sanctus es, ô immortalis, miserere nobis. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.* Saint Jean Damascène, dans son *Traité de la foi orthodoxe* [b], et dans la lettre du trisagion, montre fortement, par autorité et par raison, que le trisagion s'adresse aux trois Personnes divines. Voyez les savantes notes du P. Le Quien, dans l'édition qu'il a donnée des œuvres de ce saint. Cela est même évident par la prière que les Arméniens ont retenue dans leur liturgie, prière qui s'adresse à Dieu créateur et conservateur, et non pas à Jésus-Christ seulement. Aussi dans la liturgie de saint Basile et de saint Chrysostôme [c] cette prière qui en a été tirée, finit-elle par ces mots, *quoniam sanctus es, Deus noster, et tibi gloriam referimus, Patri et Filio et S. Spiritui.*

Il est certain, en second lieu, que l'addition *qui crucifixus es pro nobis*, a été faite par un hérétique qui la rapportait aux trois Personnes divines. Pierre le Foulon, moine Eutychéen [d] chassé de son monastère à cause de son erreur, alla vers l'an 463 à Antioche, où sous prétexte de combattre l'erreur nestorienne, il vint à bout de faire chanter l'addition et de la soutenir, s'étant intrus dans la chaire patriarchale en 471. Cette addition ne causa de très-grands troubles dans l'Orient, qu'à cause que Pierre le Foulon et ses sectateurs Eutychéens ne la rapportaient pas au Fils seulement, mais aux trois Personnes divines; attribuant ainsi la passion à la divinité, ce que les catholiques ne pouvaient souffrir.

Il est certain, en troisième lieu, qu'après que Pierre le Foulon eut été chassé d'Antioche, Calendion, ordonné à Constantinople et envoyé à Antioche, où il tint le siége environ quatre ans, pour

(a) *Tom.* 2. *p.* 4. (b) *Lib.* 3. *c.* 10.
(c) *Goar. Euchol. p.* 68.
(d) *Theod. Lect. lib.* 1. *Theophan. ann.* 456. *Pagi. ad* 471. *n.* 3.

remédier au mal que causait l'addition, et pour faire cesser ce mal en la faisant rapporter à Jésus-Christ, ajouta [a] *Christe rex* avant *Qui crucifixus es pro nobis ;* mais que l'empereur Zénon ayant exilé Calendion et rétabli Pierre le Foulon, celui-ci fit ôter le *Christe rex*, et fut plus animé que jamais avec tous ses sectateurs à faire joindre le *Qui crucifixus es* immédiatement au trisagion, en quoi il fut suivi par tous les Monophysites.

Mais il faut remarquer, en quatrième lieu, que dans la suite un grand nombre de Syriens orthodoxes et jacobites ont prétendu que sans ajouter *Christe rex* avant *Qui crucifixus*, on devait le sous-entendre. C'est ce qu'on peut voir dans une lettre d'Ephrem, patriarche d'Antioche, au VIe siècle, dont Photius a fait [b] un précis dans une lettre attribuée à Jean Maron, dans laquelle le Syrien orthodoxe répondant aux reproches d'attribuer le crucifiement à toute la Trinité par l'addition *Qui crucifixus es*, répond qu'ils reconnaissent qu'il n'y a qu'un seul de la Trinité, Jésus-Christ notre Seigneur, qui se soit incarné, et qui ait été crucifié, et que c'est lui seul et non pas toute la Trinité qu'on a en vue. M. Assemani, qui cite cette lettre dans la Bibliothèque des auteurs d'Orient [c], rapporte aussi le dialogue entre un Grec et un Syrien jacobite nommé David : « Ne voyez-vous pas [d], *dit le* » *Grec*, qu'en répétant trois fois *Sanctus Deus*, » vous indiquez la très-sainte Trinité, et qu'en ajou- » tant *Qui pro nobis crucifixus fuisti*, vous annon- » cez que la Trinité a été crucifiée. Dites-moi, je » vous prie, vous autres Syriens, d'où vous avez » tiré, et de quels Pères vous avez appris que la » Trinité eût été crucifiée? *Le Syrien*. Confessez-vous » qu'un seul de la Trinité s'est incarné et s'est fait » homme, ou toute la Trinité? *Le Grec*. Je dis que

(a) *Theod. Lect. l.* 2. *Pagi. ad ann.* 485. *n.* 3.
(b) *Biblioth. Cod.* 228. (c) *Biblioth. Orient T.* 1. *pag.* 518.
(d) *Ibid.*

» c'est un de la Trinité et non toute la Trinité qui » s'est incarnée. *Le Syrien.* Si un de la Trinité s'est » incarné et s'est fait homme, et non toute la Tri- » nité, nous disons aussi qu'un de la Trinité a été » crucifié, et non pas toute la Trinité; parce que » celui qui n'a pas été revêtu de la chair, n'a pas » été mis sur la croix. Comprenez donc, ô Grec, » que nous n'attribuons pas le crucifiement à toute » la Trinité, mais à un seul de la Trinité qui a été » crucifié pour nous : et nous n'avons pas toute la » Trinité en vue lorsque nous disons *Sanctus Deus*, » et *Qui pro nobis crucifixus fuisti*, mais un seul » de la Trinité, Jésus-Christ notre Seigneur, fils » unique de Dieu, né du Père avant tous les siè- » cles, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu, » qui pour nous autres hommes, et pour notre sa- » lut est descendu du ciel, et par l'opération du » Saint-Esprit a pris chair de la Vierge Marie, et » s'est fait homme; qui a été crucifié pour nous » sous Ponce Pilate, selon la doctrine des 318 Pè- » res. Ainsi quand nous prions, nous disons : Dieu » saint, qui étant Dieu, pour l'amour de nous » vous vous êtes fait homme. Saint fort, qui sou- » tenant tout par votre puissance, avez voulu pa- » raître faible dans le corps que vous avez pris. » Saint immortel, qui avez voulu subir volontai- » rement la mort selon la chair pour notre salut; » nous confessons que vous avez été crucifié pour » nous. Par votre mort sur la croix, ayez pitié de » nous. »

On peut voir les mêmes explications dans le Commentaire de Denys Barsalibi sur la liturgie de saint Jacques, et dans d'autres auteurs Jacobites, rapportées par le même M. Assemani et par M. Renaudot, au premier tome [a] des liturgies orientales.

Il faut conclure de cette dernière remarque que les additions au trisagion qui sont dans la liturgie

(a) *Pag.* 231.

arménienne, *Qui crucifixus es pro nobis*, *qui sepultus es*, *qui resurrexisti à mortuis*, *etc.* ne présentent plus un sens condamnable, parce que les Arméniens ne les rapportent pas à toute la Trinité, et qu'ils n'ont pas d'autres sentimens que ceux que nous ont exposés les Syriens, soit orthodoxes, soit jacobites. C'est peut-être même pour cette raison que les Arméniens qui ont tiré la prière du trisagion de la liturgie de Constantinople, en ont supprimé la conclusion, *Tibi gloriam referimus*, *Patri et Filio et S. Spiritui*, montrant par là qu'ils ne rapportaient pas le trisagion aux trois divines Personnes, comme les Grecs.

Il est hors de doute qu'on peut adresser ces paroles à Jésus-Christ, *Sanctus Deus*, *sanctus fortis*, *sanctus et immortalis*; puisqu'étant Dieu, il est saint, fort et immortel. Il l'est même comme homme-Dieu, qui a été victorieux de la mort, qui ne meurt plus, à qui toute-puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre, et qui est assis à la droite du Père. Aussi les Chrétiens de tous les temps ont dit à Jésus-Christ, comme nous continuons de le dire au *Gloria in excelsis* : *Vous êtes le seul Saint*, *le seul Seigneur*, *le seul Très-Haut*, *ô Jésus Christ*, *etc.* Pourquoi ne lui adresserions-nous pas le trisagion?

Avitus, archevêque de Vienne, devait l'entendre en ce sens, lorsqu'apprenant les troubles qui venaient d'arriver à ce sujet en 511 à CP. il écrivit [a] au roi Gondebaud, qu'il serait bien étrange que les fidèles refusassent de dire à Jésus-Christ : *Qui crucifixus es pro nobis*, *miserere nobis*. Il ne paraît pas qu'il fût bien informé des sentimens de Macédonius, évêque de CP. qui s'opposa à l'empereur Anastase. Quoi qu'il en soit, l'église latine n'a pas fait de difficulté d'adresser à Jésus-Christ notre Seigneur le trisagion tel qu'il fut chanté d'abord sans l'addition *Qui crucifixus es*, mais en fai-

(a) *Epist. 3. ad Gondobald.*

sant entendre qu'elle a cette addition même dans l'esprit, par la manière dont elle le fait dire le jour du Vendredi saint; car dans le temps de l'adoration de la croix, à la fin de chaque impropère qui finit par *parasti crucem Salvatori tuo*, l'Église fait dire aux chantres à genoux devant la croix, en grec et en latin : *Sanctus Deus*, *sanctus fortis*, *sanctus et immortalis*, *miserere nobis*. Et ces paroles dites ainsi à genoux devant l'image de Jésus-Christ crucifié, montrent bien que c'est à Jésus-Christ à qui on les adresse, et qu'on ajoute en esprit plus vivement qu'on ne ferait par la voix: *Qui crucifixus es pro nobis*, *miserere nobis*.

Je croirais volontiers que cette cérémonie du Vendredi saint a tiré son origine de l'église de Poitiers, où l'on conserve cette belle partie de la vraie croix dont l'empereur Justin avait fait présent à sainte Radegonde, et qu'il confia aux clercs que cette sainte lui avait envoyés; ce qui donna occasion à Fortunat de composer les hymnes *Pange lingua gloriosi prælium*, et *Vexilla Regis*. Comme c'est de là que ces hymnes ont passé aux autres églises latines, ce peut bien être aussi du même endroit qu'on a tiré l'usage de joindre le trisagion à l'adoration de la croix. En effet un pontifical de Poitiers, écrit vers l'an 900, et conservé dans la bibliothèque des Minimes de Paris, est le plus ancien livre où j'aie trouvé cette cérémonie, au lieu qu'après le temps de ce pontifical, on la trouve dans plusieurs autres, aussi bien que dans l'Ordre romain qu'a donné Hittorpius, et qui doit être un peu plus récent que celui qu'Amalaire avait vu et commenté.

Cette observation faite en passant sur le temps auquel on a joint le trisagion à la cérémonie du Vendredi saint, montre que l'église latine ne désapprouve pas qu'on adresse à Jésus-Christ le trisagion, et qu'on ne puisse en ce sens ajouter, *Qui crucifixus es pro nobis*. Enfin les Arméniens font

voir assez clairement qu'ils rapportent le trisagion à Jésus-Christ par les différentes additions qu'ils y font en divers jours et en différentes fêtes de l'année. Le Vendredi saint, aux fêtes de la croix et tous les vendredis, ils disent [a] : *Qui crucifixus es pro nobis, miserere nostri* : à la fête de la Nativité et de la Circoncision de Jésus-Christ, *Qui manifestatus es propter nos, miserere nostri* : à la fête de la Purification de la Vierge ou de la Présentation de Jésus-Christ et le jour des Rameaux, *Qui venisti et venturus es, miserere nostri* : la nuit du jeudi-saint, *Qui traditus es propter nos* : le jour de Pâques et les autres dimanches, *Qui resurrexisti ex mortuis* : à l'Ascension, *Qui sublatus es gloriosè ad Patrem* : à la Transfiguration, *Qui manifestatus es in monte Thabor* : à l'Assomption de la sainte Vierge, *Qui venisti ad transmutationem matris tuæ et Virginis* : et le jour de la Pentecôte adressant le trisagion au Saint-Esprit, on ajoute, *Qui venisti et requievisti in apostolis, miserere nostri.* Il est incontestablement vrai et évident, qu'on s'adresse à Jésus-Christ et non pas à toute la Trinité en disant : *Qui sublatus es gloriosè ad Patrem.*

Mais afin qu'on ne puisse plus douter que les Arméniens ne lui rapportent de même les autres additions, on doit ajouter *Christe* avant *qui crucifixus es*; et c'est ce qui fut fait sur l'autorité de quelques conciles d'Arménie dans le Missel des Arméniens-Polonais, lorsqu'ils se réunirent à l'église romaine en 1666, comme le témoigne M. Pidou de saint Olon, dans la préface de cette liturgie, *sup. pag.* 54.

Dans la liturgie imprimée à Rome en 1677, au lieu de suivre cette correction, on a mis le trisagion *Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus et immortalis, miserere nobis*, sans rien ajouter qui s'adresse en particulier à Jésus-Christ crucifié ou ressuscité, etc. selon les fêtes. Si l'on veut conser-

(a) *Schroder not. in Confess. fid. Arm.*

ver le trisagion selon sa première institution, en l'adressant à la très-sainte Trinité, ne pourrait-on pas y joindre ensuite quelque chose en l'honneur de la seconde personne qui s'est incarnée, et faire ce que saint Damascène avouait être en usage de son temps, qui est qu'après avoir chanté *Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit*, on ajoutait : (a) *A celui qui s'est livré volontairement à la croix*, *et qui est ressuscité des morts*, *etc?* Il n'y aurait aucun mal en cela, comme il n'y en a point non plus dans la manière dont les Arméniens-Polonais catholiques font l'addition.

ARTICLE XIV.

Les Lectures et le Symbole.

Diaconus : *Benedic, Domine.*	*Le diacre* : Bénissez, Seigneur.
Sacerdos altâ voce : *Quia misericors et anthropophilus es cùm sis Deus, et te decet gloria, principatus et honor, nunc, etc.*	*Le prêtre à haute voix* : Parce que vous êtes miséricordieux, que vous aimez les hommes, vous qui êtes Dieu, c'est à vous qu'appartiennent la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant, etc.
Sacerdos sedet, et recitatur psalmus conveniens, ac leguntur libri prophetiales et epistolæ apostolicæ juxta diem et tempus;	*Le prêtre s'assied* (b) *pendant qu'on récite un psaume et qu'on lit les livres des prophètes et les épîtres des apôtres convenables au temps et au jour, après*

(a) *Damasc. Epist. de Tris. n.* 6. *p.* 486.

(b) Nous avons vu qu'il n'y avait point de siége dans le sanctuaire, mais on a remarqué que lorsqu'un évêque ou un prêtre fort âgé officiait, on lui portait une chaise.

quoi le prêtre se lève.

Le diacre annonce : Soyons debout.

Le Prêtre : La paix ✝ [b] à tous.

Le diacre : Et avec votre esprit. Ecoutez avec la crainte du Seigneur.

Le chœur : Gloire à vous, Seigneur notre Dieu.

Le diacre : Soyons attentifs.

Le chœur : C'est Dieu qui parle.

Le diacre après avoir reçu la bénédiction, lit l'évangile propre au jour, et à la fin tous les assistans répondent : Gloire à vous, Seigneur.

Ensuite on dit le symbole à voix haute ou basse.

Nous croyons en un seul Dieu le Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, et toutes les choses visibles et invisibles.

Nous croyons en un seul Seigneur Jésus-Christ Fils unique engendré de Dieu le Père, c'est-à-dire, de son essence; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, qui n'a

quibus finitis surgit sacerdos.

Diaconus prædicat : *Orthi* [a] (*recti state.*)

Sacerdos : *Pax* ✝ *omnibus.*

Diaconus : *Et cum spiritu tuo. Cum timore Dei audite.*

Chorus : *Gloria tibi, Domine Deus noster.*

Diaconus : *Proschume.*

Chorus : *Dicit Deus.*

Diaconus acceptâ benedictione legit evangelium proprium diei; in fine respondent omnes : *Gloria tibi, Domine.*

Tum dicitur *Credo* sive altâ sive submissâ voce.

Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium et invisibilium.

Credimus et in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei, genitum à Deo patre unigenitum, id est, de essentia Dei Patris, Deum de Deo, lumen de lumine, Deum

(a) Voyez le sens de ce mot, *Tom.* 2. *pag.* 338.

(b) Le prêtre fait toujours un signe de croix sur le peuple pour le bénir en lui souhaitant la paix.

verum de Deo vero, generationem non facturam; eumdem ipsum à natura patris, per quem omnia facta sunt in cœlo et in terra, visibilia et invisibilia; et propter nos homines et propter nostram salutem descendens de cœlis incarnatus est, homo factus est, natus perfectè ex Maria Virgine de Spiritu sancto, per quem corpus assumpsit, animam et mentem, et quidquid est in homine, verè et non imaginativè passus, crucifixus, sepultus, tertiâ die resurrexit, ascendit in cœlum cum eodem corpore; sedet ad dexteram Patris, venturus est cum eodem corpore, et gloria Patris judicare vivos et mortuos, cujus regni non est finis.

Credimus et in Spiritum sanctum, non factum et perfectum, qui locutus est in lege, in prophetis et in evangelio, qui descendit in Jordanem, prædicavit apostolis, et inhabitavit in sanctis.

Credimus in hanc universalem catholicam et

pas été fait, mais engendré de la même substance que le Père, par lequel toutes choses ont été faites au ciel et en la terre, visibles et invisibles; qui descendant des cieux pour nous autres hommes et pour notre salut, a pris chair, a été fait et est né homme parfait de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, par lequel il a pris l'âme, le corps et l'esprit et tout ce qui est dans l'homme. Qui a souffert non en simple apparence, mais véritablement; qui a été crucifié, qui a été mis dans le sépulcre, et qui est ressuscité le troisième jour; qui est monté au ciel avec le même corps, qui est assis à la droite du Père, qui viendra avec le même corps et la gloire du Père juger les vivans et les morts, et dont le règne n'aura point de fin.

Nous croyons au Saint-Esprit, qui n'a pas été fait et qui est parfait; qui a parlé dans la loi, dans les prophètes et dans l'évangile, qui est descendu sur le Jourdain, qui a instruit les apôtres et a habité dans les saints.

Nous croyons en une seule universelle église ca-

tholique et apostolique. Nous croyons en un baptême pour l'expiation et la rémission des péchés, en la résurrection des morts, au jugement éternel des âmes et des corps, au royaume des cieux et à la vie éternelle.

La rubrique ajoute : Jusqu'ici est la règle de la foi. *Et voici ce qui suit.*

Ceux qui disent, qu'il était un temps que le Fils n'était pas, ou que le Saint-Esprit n'était pas, ou qu'ils ont été tirés du néant, ou que celui qui n'a pas été fait a eu un Fils ou un Saint-Esprit d'une autre essence ou d'une autre substance, ou qu'ils sont sujets au changement ; l'église catholique et apostolique dit anathème à tous ceux qui tiennent de tels discours.

Ce dernier article n'est chanté que par le chœur, à Léopold.

Ensuite le prêtre adore et baise l'autel, et le diacre entonne à haute voix ce qu'on a appris de saint Grégoire l'Illuminateur (premier patriarche d'Arménie.)

Joignons nos voix pour

apostolicam ecclesiam. Credimus et in unum baptisma in expiationem et remissionem peccatorum, in resurrectionem mortuorum, in judicium æternum animarum et corporum, in regnum cælorum, et in vitam æternam.

Addit rubrica : *Huc usque est res fidei.* Tum sequitur.

Sed qui dicunt : Erat aliquando, quando non erat Filius ; vel erat aliquando quando non erat Spiritus sanctus; vel quod ex non esse facti sunt, vel ex alia essentia, vel substantia dicunt esse Filium ei qui factus non est, vel Spiritum sanctum, vel quod sunt alterabiles et mutabiles ; hoc dicentes anathematizat catholica et apostolica ecclesia.

Hoc ultimum duntaxat cantatur à choro, Leopoli.

Post hæc sacerdos adorat et osculatur altare, et diaconus intonat altâ voce dictum ab Illuminatore S. Gregorio (primo patriarcha Armeniæ.)

At nos vocaliter glo-

rificemus qui est ante secula, adorantes sanctam Trinitatem et unam deitatem Patris, et Filii et Spiritûs sancti, nunc, etc.

glorifier celui qui est avant tous les siècles, adorant la sainte Trinité et une même divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, maintenant, etc.

REMARQUES

Sur les lectures, et sur ce qu'il y a de particulier dans le Symbole de la Liturgie des Arméniens.

Nous avons remarqué en plus d'un endroit (a), que conformément à ce qu'on lit dans saint Justin, toutes les églises d'Orient, aussi bien que celles du Milanais, des Gaules et d'Espagne, faisaient une lecture des prophètes avant celle des épîtres, au lieu qu'à Rome, et en Afrique, on n'a lu, du moins les dimanches et les fêtes, qu'une épître qu'on appelait l'apôtre. Il y a déjà plusieurs siècles qu'à Contantinople, on ne fait que la lecture de l'apôtre. A Milan on a laissé à la volonté des prêtres, de faire les deux lectures ou une seule. Les Arméniens sont louables d'avoir conservé l'ancien usage de l'église d'Orient; et l'on doit savoir gré aux censeurs romains d'avoir laissé dans l'édition de 1677 : *Et legant epistolas propheticas et apostolicas.* Les lecteurs se tenant dans le chœur chantent la prophétie et l'épître d'un chant assez uni, sur un pupitre pliant, tournés vers le peuple.

Le diacre prend sur l'autel le livre des évangiles, et après avoir fait le tour de l'autel, il se place à la droite du sanctuaire, c'est-à-dire, à la droite de ceux qui entrent; et se tournant vers le peuple, il chante l'évangile.

Tout le peuple se tient debout pendant l'évangile, et au commencement chacun fait sur soi un seul signe de croix comme à l'ordinaire, et à la fin tout le monde répond à haute voix PARKIEX; *Gloria tibi, Domine.*

(a) *Tom.* 2. *pag.* 30 *et* 175.

Pendant l'évangile le prêtre a toujours le sagavard sur la tête, mais tous les assistans sont découverts, quittant le turban ou le calpa dès le commencement de la messe. Ils se tiennent couverts aux autres prières du matin et du soir, excepté au *Gloria in excelsis*, au trisagion, et au *Pater*.

Après que le diacre a chanté l'évangile, il fait baiser le livre au prêtre, qui se découvre pour ce sujet, ôtant son sagavard.

Il est fort rare qu'on prêche après l'évangile. Les prédications se font avant la messe ou le soir.

SUR LE SYMBOLE.

Nous avons remarqué ailleurs après Théodore le Lecteur, que l'église de Constantinople avait commencé de faire chanter le Symbole à la messe (vers l'an 510.) C'est de là que l'usage passa en Espagne, et ensuite dans les Gaules ; mais on voit dans le même Théodore, (a) que Pierre le Foulon l'avait fait chanter (vers l'an 486) à Antioche, dont il était évêque. (b) Les Arméniens prirent apparemment cette coutume peu d'années après, dès qu'ils suivirent les dogmes des sectateurs de Pierre le Foulon. A Constantinople on prit le Symbole tel qu'il avait été écrit dans le second Concile général, tenu en 481 dans cette ville ; et c'est celui que nous

(a) *Collect. lib.* 2.

(b) Un savant auteur des Dissertations sur saint Jean Damasc. (Dissert. 3.) a cru que le Symbole avait été marqué dans le faux saint Denys, *au troisième chap. de la Hiérarchie Eccles.* où il est fait mention d'un cantique ou symbole de religion récité en offrant les dons ; il paraît cependant par ce qui précède et ce qui suit, qu'il ne s'agit pas dans cet endroit de la profession de foi, mais d'un cantique de louanges en l'honneur de Dieu, qu'on révère en lui présentant les dons ; ainsi que l'a exprimé le traducteur : *Omnino autem sacri sacrorum omni ex parte operatores cupidique spectatores, sacratissimum sacramentum, ut sanctos decet, intuentes, celebrant hymnologiâ catholicâ beneficum munificumque auctorem, à quo salutaria nobis commonstrata sunt sacramenta, quæ sacram initiatis numinis similitudinem perficiant. Hymnum autem hunc alii hymnologiam vocant ; alii fidei symbolum ; alii ut arbitror divinius, hierarchicam eucharistiam.*

chantons aussi à la messe. Les Arméniens s'en tinrent au Symbole des Apôtres, ne disant à la messe que celui qu'ils disent dans toutes les autres prières, et se contentant d'y faire quelques additions qui doivent être remarquées.

Rufin, qui écrivait vers l'an 400, nous dit qu'à la réserve de l'église de Rome, où il n'y avait point d'hérésie, plusieurs églises faisaient des additions au Symbole, pour les opposer aux nouvelles hérésies qui s'introduisaient : *Illud* [a] *non importunè commonendum puto, quòd in diversis ecclesiis aliqua in his verbis inveniuntur adjecta. In ecclesiâ tamen urbis Romæ hoc non deprehenditur factum.... In cæteris autem locis quantum intelligi datur, propter nonnullos hæreticos addita quædam videntur, per quæ novellæ doctrinæ sensus crederetur excludi.*

L'église des Arméniens a été du nombre de celles qui se sont crues obligées de faire des additions au Symbole, contre les nouvelles hérésies : La première addition est après *Unigenitum*, id est, DE ESSENTIA PATRIS ; et ensuite EUMDEM IPSUM DE NATURA PATRIS, pour mieux exprimer la consubstantialité du Verbe contre les Ariens, sans se servir du mot *Omoousios*, n'ayant peut-être pas un terme propre pour le rendre en arménien. Schroder, dans sa grammaire arménienne, que nous avons citée, rapporte en arménien et en latin plusieurs témoignages des patriarches arméniens qui ont expliqué les articles de leur confession de foi, où l'on voit le sens de cette addition et des suivantes. Ainsi le patriarche Nierses dit [b] : *Lux filius à luce Patre, et ignis deitatis Filii ab igne deitatis Patris procedens generatione ; non sunt aliud et aliud, sed unum et idem naturâ. Verum illud generationis Filii exemplum sine exemplo, nihil aliud est, quàm in nostra mente est generatio Verbi, licèt neque hoc exemplum per omnia veritati sit conveniens.*

(a) *De expos. in symb. Apost.*
(b) *Confess. pro Eccles. Haicanis*, *ap. Schr. pag.* 263.

Propterea Verbum dicitur, quia incorruptibilis est generatio : at Filius dicitur, quia ex Patris naturâ : neque peregrinus ab eâ est, neque creatura, juxta Arii blasphemiam.

La seconde addition est après *Natus*. On y lit ; *Natus est* PERFECTÈ EX MARIA VIRGINE DE SPIRITU SANCTO, PER QUEM CORPUS ASSUMPSIT, ANIMAM ET MENTEM, ET QUIDQUID EST IN HOMINE.

Il est visible que cette addition a été faite contre plusieurs Ariens, et principalement contre les Apollinaristes, qui soutenaient [a] que Jésus-Christ n'avait pas pris une âme comme la nôtre, et que le Verbe tenait lieu de l'esprit humain en Jésus-Christ. On peut le voir dans Socrate, dans les autres historiens, dans Théodoret, et dans saint Augustin. Les Apollinaristes soutinrent d'abord, comme la plupart des Ariens, que le Fils de Dieu n'avait pris que la chair de l'homme qui était animée par le Verbe ; mais étant convaincus par les textes de l'Evangile, qu'il avait pris l'âme aussi bien que le corps, ils s'avisèrent de distinguer l'âme et l'esprit, accordant que Jésus-Christ avait pris l'âme, c'est-à-dire, ce qui anime le corps, et niant qu'il eût pris l'esprit ou l'intelligence de l'âme humaine, parce que la lumière du Verbe tenait lieu de cette intelligence. Saint Augustin a fort bien marqué cette distinction que faisaient les Apollinaristes ; et on y voit même tout ce qui a donné lieu à l'addition du Symbole des Arméniens : *Apollinaristas* [b] *Apollinaris instituit, qui de animâ Christi à catholicâ dissenserunt, dicentes, sicut Ariani, Deum Christum carnem sine animâ suscepisse. In quâ quæstione testimoniis evangelicis victi, mentem, quâ rationalis est anima hominis, defuisse animæ Christi, sed pro hac ipsum Verbum in eo fuisse dixerunt. De ipsâ verò ejus carne sic à rectâ fide dissensisse perhibentur, ut dicerent carnem*

(a) *Socrat. hist. trip lib.* 5. *cap.* 44.
(b) *August. lib. de hæres. Tom. VIII. n.* 55. *pag.* 19.

illam et Verbum unius ejusdemque substantiæ, contentiosissimè asseverantes, Verbum carnem factum, hoc est Verbi aliquid in carnem fuisse conversum atque mutatum, non autem carnem de Mariæ carne fuisse susceptam.

L'esprit de ténèbres, dont le règne doit être détruit par le mystère de l'incarnation, n'a point cessé de faire attaquer ce mystère; et il a porté les hérétiques à ôter du moins successivement à Jésus-Christ quelque chose de la nature humaine, et à ruiner ainsi le fruit de l'incarnation, qui consiste à réparer en Jésus-Christ, à sanctifier et à réconcilier à Dieu par l'union du Verbe, tout ce qui compose l'homme. Les uns ont nié que Jésus-Christ ait pris notre chair, les autres ont voulu lui ôter l'âme, ou du moins quelque faculté de l'âme, l'intelligence ou la volonté. C'est pourquoi il est important de confesser ouvertement contre toutes ces hérésies ce qui est dans le Symbole des Arméniens: que Jésus-Christ a été conçu dans Marie, et est né d'elle homme parfait, composé d'une chair vraiment humaine, aussi bien que d'une âme avec toutes ses facultés; en un mot, de tout ce qui est réellement dans l'homme, à l'exclusion de l'ignorance et du péché qui ne sont rien de réel.

C'est aussi ce que les docteurs arméniens [a] ont souvent exposé dans leurs écrits : *Quia non ex parte corrupta erat humana natura nostra, sed tota, spiritus cum corpore et mente : ideo totum nostrum induit Verbum illud, et adunivit secum.* Ils le disent dans leurs offices [b], et dans leur livre [c] intitulé : *Hisus Vërdi, pag.* 253.

Neque corpus est sine mente,
Prout dixit Apollinarius;
Quod sine animâ, tanquàm in statuâ,
Habitaverit Deus Verbum in corpore.

(a) *Nierses Claiensis. Niers. Lampron. Gregor. Nariekens. ap. Schrod. pag.* 272 *et seq.*
(b) *Ibid. pag.* 274. (c) *Ibid.*

Cùm talia fugiamus,
Tanquam aspides venenatas.

Ils reconnaissent de même dans ce livre que Jésus-Christ fit connaître [a] sa volonté humaine dans le jardin des Oliviers la nuit qui précéda sa mort :

Qui naturam tuam humanam
Ostendisti illa nocte, quâ
Valde angebaris timore.
His. Uërd. *pag.* 168.

Ils confessent enfin que, quand ils disent qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, ils ne le font que pour mieux exprimer l'union indissoluble de la divinité et de l'humanité, et pour éviter l'erreur de Nestorius qui distinguait deux personnes en Jésus-Christ. C'est ce qui fut exprimé dans le Concile de Tarse [b] en 644, de leur ère (de Jésus-Christ 1095) : *Non dicimus de Verbo incarnato unam naturam, proprietatem essentiarum confundendo, quemadmodùm et illi hoc putant, sed juxta ineffabilem unionem duarum illarum in unam personalitatem et deitatem* (*Personam divinam.*) On peut voir dans Schroder plusieurs autres témoignages des docteurs arméniens qui n'admettent l'unité des natures qu'à cause de leur union intime en Jésus-Christ, union qu'ils reconnaissent sans confusion contre Eutichès, et qui convient réellement aux deux natures unies ; en sorte qu'on aurait lieu de trouver les Arméniens très-orthodoxes sur le mystère de l'incarnation, s'ils ne s'étaient opiniâtrés à ne vouloir pas recevoir le Concile de Calcédoine.

La troisième addition est ; Vere et non imaginative passus, confession nécessaire contre les disciples de Simon le Magicien, Saturnin, Ménandre,

(a) *Nierses Claiensis. Niers. Lampron. Gregor. Nariekens. ap. Schrod. pag.* 275.
(b) *Orat. Niers. Lampron. ap. Schrod. pag.* 279.

Valentin, Marcion, et tant d'autres qui ont dit après eux, que Jésus-Christ n'était homme qu'en apparence; *Putative* [a] *autem visum hominem.* Erreurs détestables dont Tertullien a montré la folie, en réfutant Marcion: *Nihil* [b] *enim passus est, qui non verè est passus. Verè autem pati, phantasma non potuit. Eversum est igitur totum Dei opus; totum Christiani nominis et pondus et fructus.* Nierses, que nous avons déjà cité, remarque fort judicieusement que la manière dont le corps de Jésus-Christ a crû insensiblement, suffisait pour détruire cette opinion. En effet, dit-il, celui qui pouvait se montrer en un moment homme parfait, demeure neuf mois dans le sein de la Vierge; il naît d'elle et croît de jour en jour; n'en est-ce pas assez pour croire qu'il est, non en apparence seulement, mais très-réellement homme?

La quatrième addition, qui est une suite de la précédente, est que Jésus-Christ viendra avec le même corps et la même âme dans la gloire du Père pour juger les hommes: *Venturus est* CUM EODEM CORPORE et GLORIA PATRIS *judicare vivos et mortuos.* C'est un corps d'une même nature, mais d'une gloire différente, comme parlent Théodoret et saint Grégoire: *Ejusdem naturæ, alterius gloriæ.*

5. Dans l'article du Saint-Esprit on a ajouté, 1° NON FACTUM ET PERFECTUM, contre les Ariens, qui avaient osé dire que le Saint-Esprit avait été fait par le Verbe, qui selon eux était la première des créatures: *Ariani* [c] *ab Ario, in eo sunt notissimi errore, quo Patrem et Filium et Spiritum sanctum nolunt esse unius ejusdemque naturæ atque substantiæ, aut ut expressiùs dicatur, essentiæ, quæ* οὐσία *græcè appellatur; sed esse Filium creaturam; Spiritum vero sanctum creaturam creaturæ, hoc est, ab ipso Filio creatum volunt.* Cela est dit aussi contre

(a) *Iren. hæres. lib. 1. cap. 22.*
(b) *Tertul. adv. Marcion. lib. 3. cap. 8.*
(c) *August. de hæres. lib. pag. 18. n. 19.*

les Macédoniens, lesquels reconnaissant que le Fils est de la même essence que le Père, voulaient que le Saint-Esprit fût créature. *Nam* (a) *de Patre et Filio rectè sentiunt, quod unius sint ejusdemque substantiæ vel essentiæ : sed de Spiritu sancto hoc nolunt credere, creaturam eum esse dicentes.*

2°. QUI LOCUTUS EST IN LEGE, IN PROPHETIS et IN EVANGELIO. Pour montrer que le Saint-Esprit est véritablement Dieu, puisque l'Écriture nous dit en plusieurs endroits, que c'est Dieu qui parle par les prophètes ; *Hæc dicit Dominus ;* et que saint Pierre nous dit (b) que c'est par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.

3°. QUI DESCENDIT IN JORDANEM. Cet endroit montre que le Saint-Esprit est une personne divine, distinguée du Père et du Fils, puisqu'il parut sur le Fils pendant que le Père manifesta sa présence par une voix.

Enfin après le Symbole on ajoute l'anathème que le Concile de Nicée prononça contre les Ariens, qui disaient que le Fils n'avait pas toujours été : *Eos autem* (c) *qui dicunt : Erat quando non erat, et priusquàm nasceretur non erat, et quod ex non exstantibus factus sit, ex aliâ hypostasi sive essentiâ, dicentes mutabilem aut convertibilem Filium Dei, anathematisat sancta catholica et apostolica Ecclesia.* Mais au lieu que le Concile de Nicée n'a lancé l'anathème que contre ceux qui niaient la divinité du Fils, parce que l'hérésie des Macédoniens n'était pas encore née, l'église arménienne a joint à l'anathème ceux qui niaient la divinité du Saint-Esprit.

(a) *August. hæres. lib. pag.* 18. *n.* 52.
(b) 2. *Petr.* 1. 21.
(c) *Ap. Socrat. hist. Eccles. l.* 1. *c.* 5. *al.* 8. *Theodoret. l.* 1. *c.* 11. *Gelas. Cysiz. in act. Conc. Nicen. part.* 3. *c.* 35.

ARTICLE XV.

Commencement des Prières de l'Oblation, le renvoi des Catéchumènes et des indignes, et la procession des dons.

Diaconus : *Etiam Dominum pacis oremus.*

Chorus : *Domine, miserere.*

Diaconus : *Et etiam cum fide rogemus, et petamus à Domino Deo et à Redemptore nostro J. C. in hac hora ministerii et precum, ut nos faciat dignos susceptione, audiat vocem orationum nostrarum, suscipiat petitiones cordis nostri, dimittat peccata nostra, misereatur super nos, orationes nostræ omni horâ ingrediantur coram magna dominatione illius, et ipse det nobis in una fide unanimes, et in justitia bonis operibus esse intentos, ut misericordiæ suæ gratiam largiatur nobis Dominus omnitenens, salvet et misereatur.*

Chorus : *Salva Domine.*

Le diacre : Prions aussi le Seigneur de la paix.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions aussi avec foi, et demandons au Seigneur Dieu et notre Rédempteur Jésus-Christ pendant cette heure du culte et des prières, qu'il nous rende dignes d'être écoutés, qu'il agrée les demandes de notre cœur, qu'il remette nos péchés, qu'il ait pitié de nous, que nos prières trouvent toujours accès auprès de sa grande souveraineté ; qu'il nous rende unis par le lien d'une même foi, qu'il nous donne la force d'agir selon la justice, en nous appliquant aux bonnes œuvres, afin que le Seigneur tout-puissant nous accordant sa grâce et sa miséricorde, il nous sauve, et ait pitié de nous.

Le chœur : Seigneur, sauvez-nous.

Le diacre : Demandons à Dieu avec foi de nous faire passer cette heure du saint sacrifice, et tout ce jour dans sa paix.

Le chœur : Accordez-le-nous, Seigneur.

Le diacre : Demandons à Dieu l'ange de la paix, pour être le gardien de nos âmes.

Le chœur : Accordez-le-nous, Seigneur.

Le diacre : Demandons à Dieu de nous être propice, et de nous remettre nos péchés.

Le chœur: Accordez-le-nous, Seigneur.

Le diacre : Demandons à Dieu la grande et puissante vertu de la sainte croix, pour donner de la force a nos âmes.

Le chœur : Accordez-le-nous, Seigneur.

Le diacre : Prions aussi le Seigneur pour l'unité de notre vraie et sainte foi.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Recommandons au Seigneur Dieu tout-puissant nos âmes et tout ce que nous sommes.

Le chœur : Que nous soyons, Seigneur, dans votre souvenir.

Diaconus : *Ut horam hanc sancti sacrificii, et præsentem diem in pace faciat nos transire, cum fide à Deo petamus.*

Chorus : *Concede Domine.*

Diaconus : *Angelum pacis custodem animarum nostrarum à Domino petamus.*

Chorus : *Concede, Domine.*

Diaconus : *Propitiationem et remissionem peccatorum nostrorum à Domino petamus.*

Chorus : *Concede, Domine.*

Diaconus : *Sanctæ crucis magnam et potentem virtutem in adjutorium animarum nostrarum à Domino petamus.*

Chorus : *Concede, Domine.*

Diaconus : *Et etiam pro unitate veræ et sanctæ fidei nostræ Dominum oremus.*

Chorus : *Domine, miserere.*

Diaconus : *Animas nostras et nos invicem Domino Deo omnitenenti commendemus.*

Chorus : *Tibi, Domine, commendati simus.*

Diaconus : *Miserere nostri Domine Deus noster, secundùm magnam misericordiam tuam, dicamus omnes uniter.*

Chorus : *Domine, miserere; Domine, miserere; Domine, miserere.*

Diaconus : *Benedic, Domine.*

Dum cantat chorus, sacerdos dicit secretò hanc orationem.

Domine noster et Salvator J. C. qui magnus es in misericordia et liberalis in donis beneficentiæ tuæ, qui voluntate tuâ hâc horâ sustinuisti tormenta, crucem et mortem pro peccatis nostris, et largitus es abundanter dona Spiritûs sancti beatis apostolis; participes fac et nos, Domine, rogamus te, divinorum donorum, remissionis peccatorum et receptionis Spiritûs sancti; (altà voce) *ut digni fiamus te cum gratiarum actione vocaliter glorificare cum Patre et sancto Spiritu, nunc, etc.*

Pax † *omnibus.*

Le diacre : Disons tous ensemble, Seigneur notre Dieu, ayez pitié de nous selon votre grande miséricorde.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié; Seigneur, ayez pitié; Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Tandis que le chœur chante, le prêtre récite secrètement cette oraison.

O Jésus-Christ notre Seigneur et Sauveur, qui faites éclater votre miséricorde et votre libéralité dans vos dons, qui avez souffert volontairement à cette heure les tourmens de la croix, et la mort même pour nos péchés; et qui avez répandu abondamment les dons du Saint-Esprit sur les Apôtres, faites-nous participer, Seigneur, à ces dons divins, à la rémission des péchés et à la réception du Saint-Esprit, (*à haute voix*) afin que nous soyons dignes de vous rendre grâces, et de vous glorifier avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant, etc.

La paix † à tous.

Le chœur : Et avec votre esprit.

Le diacre : Adorons Dieu.

Le chœur : En votre présence, Seigneur.

Le prêtre : Jésus-Christ notre Sauveur, par votre paix qui est au-dessus de toute pensée et de toute expression, soutenez-nous, et préservez-nous de tout mal ; faites-nous semblables aux vrais adorateurs qui vous adorent en esprit et en vérité ; (*à haute voix*) parce qu'à la sainte Trinité appartient la gloire, la principauté, et l'honneur, maintenant, etc.

Le chœur : Amen.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Le prêtre : Que le Seigneur Dieu vous bénisse ✝ tous.

Le diacre : Que nul catéchumène, que nul qui manque de foi, et nul d'entre les pénitens qui ne sont pas purifiés, n'approche de ces divins mystères.

Le chœur : Le corps du Seigneur et le sang du Sauveur sont ici présens ; les vertus célestes invisibles chantent sans cesse, Saint, Saint, Saint est le Seigneur des puissances.

Chorus : *Et cum spiritu tuo.*

Diaconus : *Deum adoremus.*

Chorus : *Coram te, Domine.*

Sacerdos : *Pace tuâ, Christe, Salvator noster, quæ transcendit omnem intellectum et verbum, muni nos et sine timore custodi ab omni malo ; fac nos æquales veris adoratoribus tuis qui te adorant in spiritu et veritate ;* (altâ voce) *quia SS. Trinitatem decet gloria, principatus, et honor, nunc, etc.*

Chorus : *Amen.*

Diaconus : *Benedic, Domine.*

Sacerdos : *Dominus Deus bene ✝ dicat omnes.*

Diaconus : *Nullus è catechumenis, nullus ex hæsitantibus in fide, nec ullus ex pœnitentibus et impuris accedat ad divinum mysterium.*

Chorus : *Corpus Dominicum et sanguis Salvatoris adest coràm ; cœlestes virtutes invisibiles cantant et dicunt irrequietâ voce, Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus virtutum.*

Diaconus : *Psalmum dicite Domino Deo vestro, cantores, altâ voce suaviter modulamini cantica spiritualia.*

Le diacre : Chantres ; entonnez un psaume en l'honneur du Seigneur votre Dieu ; chantez hautement et mélodieusement des cantiques spirituels.

Chorus modulatur agiologiam [a] festo et diei congruam.

Le chœur chante une agiologie [a] *convenable au jour et à la fête.*

Agiologia pro Nativitate Domini, Annuntiatione, et aliis festis beatæ Virginis.

Cantique pour Noël, l'Annonciation et les autres fêtes de la sainte Vierge.

Multitudo Angelorum et militiæ cœlestis descendentes de cœlis cum unigenito Rege cantabant et dicebant ; Hic est Filius Dei : omnes dicamus, exsultate cœli, et lætamini fundamenta mundi, quia Deus æternus in terris apparuit, et cum hominibus conversatus est ut salvet animas nostras.

Une multitude d'Anges et de la milice céleste descendant des cieux avec le Fils unique roi, chantaient : C'est ici le Fils de Dieu. Disons tous ensemble, cieux tressaillez de joie, et vous terre réjouissez-vous, parce que le Dieu éternel s'est montré aux hommes, et a conversé avec eux pour sauver nos âmes.

Pro feria quintâ in Cœnâ Domini.

Pour la cinquième férie ou la Cène du Seigneur.

Qui supra sedes in curru ignis quadriformi inenarrabile verbum Dei, propter creaturas tuas descendens è cœlestibus, dignatus es hodiè

Verbe ineffable de Dieu, qui êtes assis sur un char de feu à quatre faces, descendant des cieux pour l'amour de vos créatures, vous avez daigné vous met-

(a) On appelle *agiologie*, un cantique dans lequel on fait entrer celui que chantent les anges, en disant trois fois *Saint*. Les Grecs l'appellent plus communément l'hymne chérubique.

tre à table avec vos disciples, tandis que les séraphins, les chérubins et les principautés de la milice céleste, saisis d'étonnement, chantaient : Saint, Saint, Saint est le Dieu des vertus.

recumbere cum discipulis, et seraphim ac cherubim stupefacti mirabantur, et principatus supernæ militiæ admirati clamabant dicentes: Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus virtutum.

Pour le premier jour du jeûne de l'Avent.

Pro primâ die jejunii Adventùs.

Qui est semblable au Seigneur notre Dieu ? Il a été crucifié pour nous; et après avoir été enseveli, il est ressuscité. Il a été irréprochable devant le monde, et il s'est élevé dans la gloire. Venez, peuples, et chantons en l'honneur de Dieu avec les saints anges : Vous êtes Saint, Saint, Saint, ô Seigneur notre Dieu.

Quis est ut Dominus Deus noster? Crucifixus est pro nobis, sepultus est et resurrexit; fidelis fuit mundo, et elevatus est cum gloria. Venite populi benedictionem cum angelis cantemus Deo dicentes: Sanctus, Sanctus, Sanctus es, Domine Deus noster.

Pour les Dimanches, les Fêtes de l'Eglise et des SS. Anges.

Pro Dominicis, Festis Ecclesiæ et SS. Angelorum.

O Dieu, qui avez rempli votre sainte Église des chœurs des anges; des milliers d'anges se tiennent, Seigneur, en votre présence, et vous avez agréé qu'en même temps, les hommes chantent, Saint, Saint, Saint est le Seigneur des puissances.

Angelicâ ordinatione replesti Deus tuam sanctam ecclesiam; millia millium angelorum assistunt tibi, Domine, et complacuit tibi suscipere ab hominibus benedictionem voce mysticâ: Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus virtutum.

Pro sanctis Martyribus.

Sanctitas sanctorum, magnus et terribilis, et militiæ angelorum benedicunt te, et dicunt, Gloria in excelsis Deo, et in terra pax.

Pour les SS. Martyrs.

Vous êtes la sainteté des saints, vous êtes grand et terrible, et la milice des anges vous bénit en chantant, Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre.

Pro diebus jejunii, et pro defunctis.

Pro commemoratione quiescentium suscipe, Pater sancte anthropophile, hoc sacrificium et connumera animas illorum inter sanctos tuos in regno cœlorum; præsertim quia cum fide offerimus hoc sacrificium, placetur deitas tua, et requiem concedat animabus illorum.

Pour les jours de jeûne, et pour les morts.

Père saint, amateur des hommes, recevez ce sacrifice en mémoire des morts; placez leurs âmes parmi les saints dans le royaume céleste. Que par ce sacrifice que nous vous offrons avec foi, votre divinité soit apaisée, et qu'elle accorde le repos à leurs âmes.

Pro SS. Prophetis, Apostolis et Pontificibus.

Omnipotens es, Domine virtutum, qui es rex seculorum, qui sedes super cœlos cœlorum, et lucem oriri facis super creaturas tuas, qui humiliter descendisti in terram, tibi sacrificium offerimus, et sanctum nomen tuum glorificamus, Domine,

Pour les SS. Prophètes, les Apôtres et les Pontifes.

Vous êtes, Seigneur, le Dieu tout-puissant, le roi, des siècles, vous qui êtes assis sur les cieux, et qui faites luire le soleil sur vos créatures, vous qui vous êtes abaissé jusqu'à descendre sur la terre; nous glorifions votre saint nom, et nous vous offrons ce sacrifice, à vous, Seigneur, qui

couronnez vos saints apôtres, nos intercesseurs auprès de vous dans votre royaume, Seigneur Dieu tout-puissant.

qui es coronator sanctorum tuorum Apostolorum, quia hi sunt advocati nostri, Domine omnipotens in tuo regno.

Appendice du Missel Romain.

Appendix ex Missali Romano.

Si c'est un jour solennel, et que vous vouliez porter le saint Sacrement, voici ce qu'il faut observer : lorsque le prêtre dit : Que le Seigneur Dieu vous bénisse tous. *Le diacre dit :* Chantez un cantique à notre Dieu. *Et le chœur chante l'agiologie convenable au jour. Alors le diacre dit :* Que nul des catéchumènes, etc. *Le chœur.* Le corps du Seigneur, etc.

Et si sit dies solemnis, et sanctum sacramentum efferre velis, hæc est cæremonia; quando sacerdos dicit : *Dominus Deus benedicat omnes.* Diaconus dicit : *Psalmum dicite Deo nostro.* Et chorus cantat agiologiam diei convenientem. Tum diaconus : *Nullus è catechumenis, etc.* Chorus : *Corpus Dominicum, etc.*

Et l'on vient devant l'autel en encensant.

Et veniunt coram altari thurificando.

Le diacre : Dieu a établi dans le soleil sa demeure, etc.

Diaconus : *In sole posuit tabernaculum, etc.*

Le chœur : Et il s'élance pour courir comme un géant dans sa carrière.

Chorus : *Et exsultat ille ut gigas ad currendam viam suam.*

Le diacre : Vous qui à l'exemple des séraphins.

Diaconus : *Qui Seraphim.*

Le chœur : Nous tâchons de nous y conformer.

Chorus : *Mysticé repræsentamus.*

Et l'on vient à la partie orientale.

Et veniunt ad partem orientalem.

Le diacre : Préparez le chemin à celui qui est mon-

Diaconus : *Iter facite illi qui ascendit super*

cælos cælorum ad orientem.

té au-dessus de tous les cieux vers l'orient.

Chorus : *Et vivificæ Trinitati trisagium benedictionem offerimus.*

Le chœur : Nous offrons à la vivifiante Trinité le cantique trois fois saint.

Et veniunt ad partem australem.

Et ils viennent à la partie méridionale.

Diaconus : *Deus ab austro veniet, et sanctus de monte Pharan.*

Le diacre : Dieu viendra du côté du midi, et le saint de la montagne de Pharan.

Chorus : *Repellendo* omnia *mundana opera.*

Le chœur : Et il rejettera toute œuvre mondaine.

Et veniunt ad gradus altaris et lator terribilis sacramenti dicit lentè: *Attollite portas principes vestras, et elevamini, etc.*

Ils viennent aux degrés de l'autel, et celui qui porte le terrible sacrement, dit lentement : Princes, ouvrez vos portes ; et vous, portes éternelles, élevez-vous, etc.

Celebrans thurificat, et interrogat : *Quis est iste rex gloriæ ? Dominus virtutum, Dominus potens in prælio.*

Le célébrant encense et dit : Qui est ce roi de gloire ? C'est le Seigneur des armées, le Seigneur puissant dans les combats.

Chorus : *Ut suscipiamus omnes regem oremus.*

Le chœur : Prions afin que nous recevions le roi.

Lator sacramenti : *Attollite portas, etc.*

Celui qui porte le sacrement dit : Princes, ouvrez vos portes, etc.

Sacerdos : *Quis est iste rex gloriæ, Dominus virtutum?*

Le prêtre : Qui est le roi de la gloire, le Seigneur des puissances ?

Chorus : *Et solemniter offerentes angelorum ordines referimus.*

Le chœur : Dans l'oblation solennelle nous souhaitons de représenter le chœur des anges.

Lator : *Ipse est rex gloriæ.*

Celui qui porte : C'est le roi de la gloire.

Et celebrans adorat

Le célébrant adorant

avec crainte et tremblement, reçoit de la main du diacre le sacrement, et fait un signe de croix sur le peuple, en disant : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

Le Chœur : Alleluia.

Avertissement du même Missel Romain-Arménien.

Ce qu'on vient de voir, regarde proprement le vénérable sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. C'est pourquoi, il faut renvoyer après la consécration cette cérémonie. Mais ceux qui veulent la faire en cet endroit (selon la coutume) doivent comprendre et faire entendre au peuple, que les dons offerts ne sont encore que du pain et du vin, parce qu'ils ne sont pas consacrés, et que par conséquent ils ne sont pas adorables. Il ne faut donc pas faire un signe de croix sur le peuple avec les dons offerts, ni les faire adorer, puisqu'ils ne sont pas encore le terrible sacrement; et que le roi de gloire n'est présent qu'après la consécration, c'est-à-dire, après les paroles de Jésus-Christ : Prenez et mangez, etc. *et*

cum timore et tremore, et accipit sacramentum de manu diaconi, et cruce signat populum dicens : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Chorus : *Alleluia.*

Monitum ex eodem Missali Romano-Armeno.

Hæc suprà dicta additio propriè spectat ad venerabile sacramentum corporis et sanguinis Christi. Quare oportet hanc cæremoniam transferre post consecrationem, et non hic. At qui volunt eam hic peragere (juxta consuetudinem) debent intelligere et notificare populo, quòd hic oblata sunt adhuc simplex panis et vinum, quia nondum sunt consecrata, et ideò necdum adorabilia : sed et qui volunt hanc cæremoniam hoc loco peragere, non debent cruce signare populum cum oblatis, neque adorare, quia necdum sunt terribile sacramentum; nec adest rex gloriæ nisi post consecratio-

nem, id est, post verba: *Accipite et comedite*, etc. et post illa: *Bibite ex eo omnes*, etc.

après celles-ci : Buvez-en tous, etc.

Sequitur Missale Orientalium.

Suit le Missel des Orientaux.

In festo Paschatis, 1.° dicitur: *Nullus è catechumenis, etc. Corpus Dominicum et sanguis, etc.* Et chorus modulatur; *Qui seraphim, etc.*

A la fête de Pâques, 1° *on dit :* Que nul des catéchumènes, etc. Le corps et le sang du Seigneur, etc. *Et le chœur poursuit* en chantant : Vous, qui à l'exemple des séraphins, etc.

Et dum illi cantant, sacerdos inclinatus dicit hanc orationem S. Joannis Chrysostomi, ita ut finiat cum aliorum cantu.

Et pendant que les clercs chantent, le prêtre se tenant incliné dit cette oraison de saint Jean Chrysostôme, pour la terminer à la fin du chant :

Nullus (a) *dignus est passionibus corporeis et concupiscentiâ irretitus accedere ad altare tuum et ministrare regiæ gloriæ tuæ, quia servire tibi magnum et terribile est ipsis cœlestibus virtutibus : attamen propter immensam beneficentiam tuam, Verbum Patris, quod nequit circumscribi, factus es, homo, et pontifex noster apparuisti, et ut Dominus omnium sacerdotium tradidisti nobis in hoc ministerio et incruentâ immolatione, quia tu es Dominus Deus noster qui dominaris cœlestibus et terrestribus, qui sedes supra cherubicum thronum Dominus seraphim et rex Israel, qui solus sanctus es et in sanctis re-*

(a) Cette prière est véritablement tirée de la liturgie de Constantinople qui porte le nom de saint Jean Chrysostôme, auquel les Arméniens ont apparemment donné ce surnom de Chrysostôme, aussitôt que les Grecs. Quelque magnifique que soit cette prière, nous n'en mettrons pas ici la traduction en français, parce que nous l'avons donnée tout entière dans la liturgie de Constantinople. *Voyez tom. 2, pag.* 342.

quiescens, rogo te qui es solus beneficus, respice in me peccatorem et inutilem servum tuum, et munda animam et mentem meam ab omni immunditie mali; fac me sacerdotii gratiâ indutum dignum stare coram hac sancta mensa tua, et consecrare immaculatum corpus tuum et pretiosum sanguinem. Tibi inclinans cervicem meam te deprecor, ne avertas faciem tuam à me, nec reprobes me à servis tuis, sed concede, à me peccatore et indigno famulo tuo, offerri tibi hæc munera : tu enim es offerens et oblatus, suscipiens et dans Christus Deus noster, et tibi gloriam offerimus cum Anarcho Patre et sanctissimo ac benefico Spiritu, nunc etc.

Remarques

Sur la Cérémonie de la Procession des Dons, que les Arméniens et les Grecs font avec une vénération qui paraît excessive.

La cérémonie commence chez les Arméniens par annoncer, suivant l'ancienne coutume, le renvoi des catéchumènes, des pénitens et de tous ceux qui n'ont pas une vraie foi. Or, quand l'assemblée est censée ne contenir que les fidèles instruits, on est si occupé du sacrifice de Jésus-Christ qu'on va offrir, qu'en présentant à l'autel le pain et le vin qui doivent devenir le corps et le sang de Jésus-Christ, on parle déjà comme si l'on offrait ce corps adorable. C'est dans cette vue qu'en offrant l'hostie sur la patène, nous disons : Recevez, Père saint, cette hostie sans tache, *suscipe sancte Pater, hanc immaculatam hostiam*; et nous disons aussi dans la secrète du jour de l'Epiphanie : *O Seigneur, recevez avec des yeux favorables les dons de votre Eglise, par lesquels on vous offre, non pas de l'or, de la myrrhe et de l'encens, mais on offre, on immole, et on reçoit J. C. même Notre Seigneur qui est signifié par ces présens.* On peut voir les mêmes expressions dans les anciennes liturgies latines, citées au premier tome, *pag.* 10.

267. Les Arméniens peuvent dire en ce sens que le corps du Seigneur est présent à l'esprit, au fond ils ne veulent pas dire autre chose en disant : *Corpus Dominicum et sanguis Salvatoris adest coram*, étant bien persuadés que Jésus-Christ n'est pas encore réellement sur l'autel, puisque dans la prière même que les prêtres arméniens, aussi bien que les prêtres grecs, font alors, ils demandent à Dieu la grâce de pouvoir consacrer le corps de Jésus-Christ; mais les cérémonies qu'ils observent en portant les dons de l'armoire à l'autel, se font avec une vénération qui peut tromper le peuple peu instruit, et qui scandalise nos voyageurs. M. de Tournefort, quelque bon esprit qu'il eût, n'a pu s'empêcher de témoigner son indignation par des termes assez durs, contre cet usage des Arméniens et des Grecs: » A l'offertoire, dit-il [a], il va prendre le calice et » la patène en cérémonie, c'est-à-dire, suivi des » diacres et des sous-diacres, dont quelques-uns » portent des flambeaux et les autres des plaques » de cuivre attachées à des bâtons assez longs, et » garnies de clochettes qu'ils font rouler d'une » manière assez harmonieuse. Le prêtre précédé des » encensoirs et au milieu des flambeaux et de ces » instrumens de musique, porte les espèces en pro» cession autour du sanctuaire. C'est alors que le » peuple mal instruit se prosterne et adore les es» pèces non consacrées. Le clergé encore plus cou» pable, chante à genoux un cantique qui com» mence : *Le corps du Seigneur est présent devant* » *nous.* Il semble que les Arméniens aient pris cette » abominable coutume des Grecs : car les Grecs, » comme nous l'avons remarqué, par une igno» rance inexcusable, adorent aussi les espèces avant » la consécration. » M. de Tournefort voulant marquer l'origine ou la raison de cet usage, ajoute [b]: « Leur erreur vient de ce qu'autrefois ils croyaient

(a) *Tom. 2. pag.* 411 *et* 41· (b) *Ibid.*

» qu'il n'était permis de célébrer que le Jeudi saint, » et consacraient ce jour-là autant d'hosties qu'il en » fallait pour tous les jours de l'année; on les gar- » dait dans une armoire à côté de l'évangile, et le » peuple avait raison de les adorer quand le prêtre » les portait de cette armoire à l'autel. » Cette réflexion a grand besoin d'être redressée. Il n'est pas vrai que les Grecs ni les Arméniens n'aient autrefois célébré la messe que le Jeudi saint, et consacré ce jour-là des hosties pour toute l'année. Il est vrai seulement que les Grecs réservent seulement des parties de l'Eucharistie consacrée le Jeudi saint, pour les porter pendant l'année aux malades. Il est vrai aussi qu'aux jours de jeûnes du carême, ils n'offrent pas le sacrifice, non plus que nous le Vendredi saint, mais que selon le 49ᵉ canon de Laodicée, et le 52ᵉ du Concile *in Trullo*, qui ordonnent de n'offrir en carême que le dimanche et les jours de fêtes, on communie les autres jours de ce qui a été consacré et réservé à la messe du dimanche, et que l'on fait ainsi au temps des prières du soir, avant que de rompre le jeûne, l'office des *présanctifiés*, que nous avons exposé assez au long au second tome, *pag.* 319 *et suiv.* pour n'en pas parler ici de nouveau. Or en portant ainsi le corps de Jésus-Christ, tous les signes d'adoration rendus à Jésus-Christ réellement présent, sont à leur place. C'est ce qu'a remarqué Nicolas Cabasilas, archevêque de Thessalonique, qui était fort célèbre à Constantinople dès l'an 1347. Il montre au chapitre 24 de sa savante exposition de la liturgie grecque, que les (a) dons qu'on met sur l'autel

(a) Gabriël de Philadelphie a justifié cet usage dans un écrit intitulé: *Apologie pour l'église orientale*, donnée en grec et en latin par le Pere Simon de l'Oratoire. Gabriël y montre qu'on doit révérer les dons qu'on porte à l'autel, à cause qu'ils sont destinés à devenir le corps de Jésus-Christ, mais qu'on ne les adore d'un culte de latrie, que lorsqu'ils sont véritablement changés au corps et au sang de Jésus-Christ. *pag.* 4. Et vers la fin, *pag.* 16, après avoir cité les SS. docteurs Denys, Basile, Grégoire le Théologien, Jean Chrysos-

pour y être consacrés, doivent y être portés avec beaucoup de révérence; que les rois y portaient eux-mêmes leurs dons avec pompe, ornés de leur couronne; que les fidèles sont louables de se mettre alors à genoux, comme pour supplier le prêtre de se souvenir d'eux en offrant le sacrifice d'où nous viennent toutes les grâces; qu'on doit en même temps regarder la procession des dons, comme le symbole de la dernière entrée que fit Jésus-Christ à Jérusalem pour y être sacrifié, lorsque monté sur un âne, il fut accompagné par ses disciples et entouré d'un peuple nombreux qui célébrait ses louanges par des cantiques de joie; mais Cabasilas ajoute que ceux qui se mettent à genoux pour adorer les dons que le prêtre porte alors à l'autel, comme l'on fait à l'égard des *présanctifiés*, sont séduits par une ignorance erronée, ne pensant pas à la différence qu'il y a entre les dons qui doivent être sanctifiés, et ceux qui ont été consacrés.

Il suit de là que ce rit devrait être modifié, ou du moins qu'en le conservant, comme le dit Allatius (a), on doit instruire le peuple de telle manière que personne ne puisse s'y tromper. Les Arméniens n'ont pas moins besoin de cet avis que les Grecs.

Enfin, je crois pouvoir remarquer que cette pompe, avec laquelle se fait la procession des dons, vient de deux usages très-anciens. Le premier, de ce que les églises chrétiennes jouissant de la paix et voulant relever les cérémonies par des symboles majestueux, ont repris quelque chose des cérémonies de l'ancienne loi, et surtout par rapport à la pompe avec laquelle se faisaient les oblations.

Le second usage qui a pu donner lieu à cette

tôme, Grégoire de Nysse, Cyrille et Maxime, il dit qu'ils apprennent aux fidèles à révérer ces dons, mais d'un culte bien différent de celui qu'on rend à ces mêmes dons, lorsqu'ils sont devenus véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ. *Ut munera sancta cùm ingrediuntur.*

(a) *Miss. præsanctific. de consen. pag.* 1564, *et seq.*

grande vénération des dons portés à l'autel, c'est qu'on y portait aussi l'Eucharistie du sacrifice précédent. C'est ce qu'on peut voir dans l'ancienne liturgie gallicane, qui, comme nous avons dit en son lieu, venait des églises d'Orient, saint Pothin et saint Irénée à Lyon, saint Crescent à Vienne, saint Trophime à Arles, et plusieurs autres de nos premiers évêques, étant orientaux. Nous trouvons ces deux anciens usages dans l'exposition de la messe que saint Germain de Paris écrivit vers l'an 550, et que nous avons donnée au second tome, *pag.* 210. Il n'y a qu'à rapporter ce qu'il dit ici de l'Offertoire : *sonum quod canetur quando procedit oblatio, hinc traxit exordium.*

Præcepit Dominus Moysi, ut faceret tubas argenteas, quas levitæ clangerent quando offerebatur hostia; et hoc esset signum, per quod intelligeret populus quâ horâ inferebatur oblatio, et omnes incurvati adorarent Dominum, donec veniret columna ignis aut nubes qui benediceret sacrificium.

Nunc autem procedentem ad altarium corpus Christi spiritualibus vocibus præclara Christi magnalia dulcimodilia psallet ecclesia : corpus Domini defertur in turribus. Cet usage de porter l'Eucharistie à l'autel en forme de tour, se voit dans Grégoire de Tours, où on lit [a] : *Acceptâ turre diaconus, in qua* [b] *mysterium Dominici corporis habebatur... ut eam altari superponeret.* On voit aussi dans le premier ordre romain, qui a été à l'usage des églises de France au temps de Charlemagne, qu'au commencement de la messe on portait dans une boite les Saints, *Sancta*, qu'on présentait à l'évêque et qu'il révérait : *Tenens* [c] : *manum suam in ore capsæ, ostendit Sancta pontifici, vel diacono*

(a) *De glor. Mart. lib.* 20. *cap.* 86.
(b) Ce qu'on vient de lire dans saint Germain, montre assez qu'on doit lire dans Grégoire de Tours *mysterium* et nos pas *ministerium.*
(c) *Mus. Ital. tom.* 2, *p.* 8.

qui præcesserit : Tunc inclinato capite pontifex vel diaconus salutat Sancta.

Mais comme on ne porte plus à présent l'Eucharistie en y portant les dons, les Arméniens doivent régler leur rit de telle manière que le peuple ne rende pas aux dons, qui ne sont pas encore consacrés, le culte qu'ils ne veulent rendre qu'à Jésus-Christ. Les prêtres arméniens doivent du moins observer deux choses; 1° faire entendre au peuple que quand ils disent : *Le corps du Seigneur est en présence*, on doit, dès ce moment que le sacrifice va commencer, élever son esprit au Ciel, à Jésus-Christ qui doit se rendre présent à l'autel pour s'y offrir, et y être offert en sacrifice ; et qu'on doit aussi s'unir en esprit aux saints anges qui assistent au sacrifice, et qui célèbrent ses louanges. Ils n'ont pour cela qu'à leur exposer la prière qui suit, dans laquelle, loin de supposer que le corps de Jésus-Christ est réellement présent, ils demandent que ces dons deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ. Ils ne doivent prendre le calice et la patène sur laquelle sont les dons, que pour les mettre sur l'autel, et non pas pour en donner la bénédiction au peuple, et en effet cette cérémonie qui peut porter le peuple à l'adoration, n'est pas marquée dans les liturgies imprimées à Venise et à Constantinople pour l'usage des prêtres.

ARTICLE XVI.

Lavement des mains, Baiser de paix, la Monition pour fermer les portes, et la Préface.

Sacerdos lavat manus aquam infundente diacono.	*Le prêtre lave ses mains, le diacre lui versant de l'eau.*

Le diacre dit : Tenons-nous ici saintement avec foi, et prions avec tremblement devant le saint autel de Dieu. Loin d'ici toute mauvaise conscience et tout scandale, toute ruse et toute tromperie, tout esprit double et hésitant dans la foi. Il ne faut ici que de bonnes mœurs, un esprit simple, un cœur sincère, une foi parfaite, une charité pleine du désir de toutes sortes de bonnes œuvres. Tenons-nous en prières devant le saint autel de Dieu, et nous trouverons grâce et miséricorde au jour de la résurrection et du second avénement du Seigneur Jésus-Christ notre Sauveur. Qu'il nous sauve et nous fasse miséricorde.

Diaconus prædicat : *Et etiam in fide et sanctitate stemus in precibus coram sancto altari Dei cum terrore, non cum mala conscientia et scandalo, non cum versutia et deceptione, non duplici animo et hæsitanti in fide, sed rectis moribus, mente simplici ac deliberato corde, perfectâ fide, charitate repleti, pleni et superabundantes omnibus operibus bonitatis. Stemus in orationibus coram sancto altari Dei, et inveniemus misericordiæ gratiam in die resurrectionis et secundi adventûs Domini nostri et Salvatoris J. C. Salvet et misereatur.*

Le chœur : Sauvez-nous, Seigneur, et ayez pitié.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Chorus : *Salva, Domine, et miserere.*

Diaconus : *Benedic, Domine.*

Le prêtre ayant quitté la mitre (a) *sacerdotale, adore trois fois, baise l'autel, fait un signe de croix sur le peuple, et se tenant les bras étendus, il récite secrètement cette oraison de saint Athanase.*

Interim sacerdos depositâ mitrâ sacerdotali, ter adorat, osculatur altare et cruce signat populum, ac brachiis extensis secretò dicit hanc orationem sancti Athanasii.

(a) C'est-à-dire le bonnet rond qu'il avait sur la tête.

Domine Deus virtutum et factor omnium entium, qui ex non esse ad esse omnia perducens constituisti, qui et nostram luteam naturam philanthropice honorans ad ministerium erexisti hujusmodi terribilis et inenarrabilis sacramenti. Tu, Domine, cui offerimus hoc sacrificium, suscipe à nobis hanc propositionem, (seu hæc proposita munera) et perfice illa in sacramenta corporis et sanguinis unigeniti tui, ac medelam concede remissionem peccatorum gustantibus hunc panem et hunc calicem; (altà voce) *gratia et philanthropia Domini nostri et Salvatoris J. C., quorum te Patrem unà cum sancto Spiritu decet gloria, principatus, et honor, nunc, etc.*

Chorus : *Amen.*

Sacerdos : *Pax† omnibus.*

Chorus : *Et cum spiritu tuo.*

Diaconus : *Deum adoremus.*

Chorus : *Coram te, Domine.*

Seigneur Dieu des puissances, et créateur de tous les êtres, qui les avez tirés du néant pour les faire tout ce qu'ils sont, et qui par votre amour pour les hommes avez élevé notre nature de boue jusqu'au ministère de ce terrible et ineffable sacrement. Vous, Seigneur, à qui nous offrons ce Sacrifice, recevez de nos mains ces dons que nous vous présentons, et faites qu'ils deviennent le sacrement du corps et du sang de votre Fils unique. Accordez la rémission des péchés et la grâce médicinale à ceux qui participent à ce pain et à ce calice; (*à voix haute*) Par la grâce et l'amour de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ auquel et à vous, Dieu le Père, et au Saint-Esprit, appartiennent la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant, etc.

Le chœur : Amen.

Le prêtre : La paix † à tous.

Le chœur : Et avec votre esprit.

Le diacre : Adorons Dieu.

Le chœur : Devant vous, Seigneur.

Le diacre se tenant à côté de l'autel, annonce à haute voix : Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser, et vous qui ne pouvez participer aux divins sacremens, allez-vous-en aux portes, et priez.

Diaconus ad cornu altaris prædicat altâ voce ; *Salutate invicem in osculo sanctitatis, et qui non potestis participes fieri divini sacramenti, ite ad portas, et orate.*

Le peuple se salue par le baiser : le prêtre baise le calice. Il s'éloigne tant soit peu du milieu de l'autel, met les mains dessus en forme de croix ; et s'étant incliné en silence, les larmes aux yeux, il regarde les dons offerts pendant que le chœur chante.

Populus sese osculatur ad invicem : sacerdos osculatur calicem, et aliquantulùm retrocedens à latere ponit manus super altare in forma crucis, et inclinato capite in silentio, lacrymantibus oculis respicit oblata dum modulatur chorus.

Le chœur : Jésus-Christ vrai Dieu, se montre et se place parmi nous ; sa voix de paix s'est fait entendre ; l'inimitié a cessé, et son amour s'est répandu sur tous. Serviteurs de Dieu, faites retentir unanimement vos voix pour bénir Dieu, à qui les séraphins disent trois fois, saint.

Chorus : *In medio nostri apparuit ille qui Deus est, hic recubuit ; pacis vox insonuit, inimicitia elongata est, charitas per universos sparsa est. Eia ministri, elatâ voce date benedictionem uno ore individuæ deitati, cui agiologiam dicunt seraphim.*

Le Missel Romain Arménien ajoute :

Addit Missale Armenum-Romanum :

Quelques-uns disent ce qui suit, aux fêtes solennelles, et à Léopold, tous les jours.

Aliqui etiam hoc dicunt in festis solemnibus, et quotidie cantatur Leopoli.

Le diacre : Vous qui

Diaconus : *Qui cum*

fide statis coram sancto altari regio, videte Christum regem sedentem, et circumdatum supernâ militiâ.

Chorus : *Suprà attollamus oculos, et oremus hoc dicentes ; peccata nostra ne reminiscaris, sed propitiare miseratione tua ; cum angelis benedicimus te, et cum sanctis tuis, Gloria tibi, Domine.*

assistez avec foi devant le saint autel royal, considérez Jésus-Christ qui y préside comme roi, environné de la milice céleste.

Le chœur : Elevons les yeux en haut, prions et disons : Ne vous souvenez pas de nos péchés, mais par votre miséricorde soyez-nous propice. Nous vous bénissons avec les anges, et nous disons avec vos Saints ; gloire à vous, Seigneur.

Sequitur Missale Orientalium.

Suit le Missel des Orientaux.

Cessante chori cantu, redit sacerdos ad primum locum.

Diaconus prædicat: *Cum pavore stemus, cum timore stemus, et sedulò attenti simus.*

Chorus : *Ad te, Domine.*

Diaconus : *Hostia Christus offertur agnus Dei.*

Chorus : *Misericordia et pax et sacrificium benedictionis.*

Diaconus : *Benedic, Domine.*

Sacerdos : *Gratia et charitas et divina virtus Patris et Filii et*

Le chœur cessant de chanter, le prêtre revient à sa première place.

Le diacre dit : Assistons avec crainte et avec tremblement, et soyons très-attentifs.

Le chœur : Oui, Seigneur, entièrement à vous.

Le diacre : L'agneau de Dieu Jésus-Christ est offert comme victime.

Le chœur : Miséricorde, paix et sacrifice de bénédiction.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Le prêtre : Que la grâce et l'amour et la divine vertu du Père et du Fils et du

Saint-Esprit, soient avec vous et avec tous.

Spiritûs sancti sit vobiscum et cum omnibus.

Le chœur : Et avec votre esprit.

Chorus : *Et cum spiritu tuo.*

Le diacre : Les portes (a) les portes avec sagesse et précaution. Elevez vos cœurs avec la crainte de Dieu.

Diaconus : *Januas* (a) *januas cum omni sapientiâ et cautelâ. Sursum efferatis mentes vestras timore Dei.*

Le chœur : Dieu tout-puissant, nous les tenons élevés vers vous.

Chorus : *Habemus ad te omnitenens.*

Le diacre : Rendez grâces à Dieu, de tout votre cœur.

Diaconus : *Et gratias agatis Domino toto corde.*

Le chœur : Il est digne, juste et salutaire de lui rendre grâces, parce que toujours et en tout lieu (b) l'oint de Dieu est offert en sacrifice. Les séraphins sont saisis de crainte, les chérubins tremblent, et toutes les puissances célestes s'écrient.

Chorus : *Dignum et justum et salutare, quia semper et in omni loco* (b) *sacrificatur Christus Dei ; trepidant seraphim, tremunt cherubim, et omnes cœlestes potestates clamant et dicunt.*

On lit dans le Missel Romain-Arménien.

Habet Missale Romanum-Armenum.

Le chœur : Il est digne et juste.

Chorus : *Dignum et justum est.*

(a) On ne ferme plus les portes en cet endroit, et on ne tire plus le rideau pour couvrir le sanctuaire. Mais c'est une marque que c'était l'ancien usage, et que cela a été tiré de la liturgie de saint Chrysostôme, (selon la note de M. Pidou) où l'on voit que l'archidiacre fait signe à un diacre qui est dehors, de fermer les portes du sanctuaire où sont les balustres. *Circa hoc januas, etc. sine sensu et verbo videtur hoc desumptum ex liturgiâ sancti Joannis Chrysostomi, ubi habetur hic archidiaconum innuere extra stanti diacono, ut claudat januas introitus cancellorum.*

(b) Allusion évidente à la prophétie de Malachie qui annonça que le sacrifice de la nouvelle loi serait offert par toute la terre. *Voyez ce qui en a été dit au premier tome, page 12.*

Sed in solemnibus diebus aliqui post *dignum et justum* dicunt hoc : *et salutare, quod tibi Christe, semper et ubique gratias agamus, per quem et admirabilem resurrectionem tuam laudant potestates, trepidant seraphim et tremunt cherubim, et virtutes supernorum principatuum choreas agentes, voce clamant et dicunt.*

Au jours solennels quelques-uns après digne et juste, *ajoutent :* et salutaire, de vous rendre grâces toujours et partout, ô Jésus-Christ par qui les puissances louent votre admirable résurrection, les séraphins sont saisis de crainte, les chérubins tremblent, et les vertus des principautés formant des chœurs, font retentir.

Sequitur Missale Orientalium.

Suit le Missel des Orientaux.

Sacerdos interim, inclinans, secretò dicit hanc orationem brachiis extensis.

Dignum est reverà et justum cum omni sedulitate semper adorando te glorificare Pater omnitenens, qui per tuum inscrutabile et concreator Verbum sustulisti ligamen maledictionis, qui ex populis in te credentibus propriam sibi fecit ecclesiam, et per contemptibilem naturam, juxta virginis œconomiam sibi complacuit habitare in nobis, et novum opus magistrali opi-

Pendant le chant, le prêtre, se tenant incliné les bras étendus, dit secrètement cette oraison :

Il est vraiment digne et juste de vous glorifier de tout notre pouvoir, en vous adorant toujours, Père tout-puissant, qui avez rompu le lien de la malédiction par votre Verbe ineffable, et créateur avec vous; qui a formé son église des peuples qui croient en vous, et qui s'abaissant jusques à prendre dans le sein d'une vierge la bassesse de notre nature, a mis sa complaisance à demeurer en nous; et par

une opération toute nouvelle et toute divine, a fait de la terre un ciel. Lui dont les armées des esprits célestes, saisis de crainte par la brillante et inaccessible lumière de la divinité, ne pouvaient soutenir la splendeur, lui-même, s'est fait homme pour notre salut, et il nous a permis de joindre nos voix aux chœurs célestes; (*à haute voix*) Et d'oser unanimement avec les séraphins et les chérubins, dire et chanter avec confiance, Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des vertus.

ficio divinitus operatus, terram fecit cœlum. Coram quo enim stare non valebant agmina cœlestium spirituum tremefacta à scintillante et inaccesibili luce deitatis, iste factus homo propter nostram salutem, concessit nobis cum cœlestibus spirituales choreas agere (altâ voce) *et cum seraphim et cherubim concordi agiologiâ modulari homines, et confidenter clamando cum illis vociferari, et dicere Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus virtutum.*

Le chœur: Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des vertus. Les cieux sont remplis de votre gloire: louange au plus haut des cieux. Béni soyez vous qui êtes venu et qui viendrez au nom du Seigneur, Osanna au plus haut des cieux.

Chorus : *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus virtutum. Pleni sunt cœli gloriâ tuâ: benedictio in excelsis. Benedictus qui venisti et venturus es in nomine Domini, Osanna in excelsis.*

REMARQUES

Sur le baiser de Paix.

Le diacre ayant reçu la paix du prêtre, la porte au premier du chœur; un du chœur la porte à un des laïques, et un des laïques va saluer une des femmes qui est ordinairement une des plus âgées; ensuite ils s'embrassent tous les uns les autres sans

se baiser à la joue. Cela se fait de même dans les églises des Arméniens catholiques, comme dans celles des schismatiques.

ARTICLE XVII.

Le Canon ou la Règle de la Consécration.

Dum cantat chorus, Sacerdos dicit secretò brachiis extensis:

Sanctus, Sanctus, Sanctus es verè sanctissimus; quis præsumet verbis posse complecti tuæ in nos immensæ pietatis dulcissimas effusiones, qui olim à principio lapsum (hominem) multis refovens modis, solatus es per prophetas, per donum legis, sacerdotium ac figurativam oblationem hostiarum; sed in fine horum dierum totum dilacerans chirographum debitorum nostrorum dedisti nobis Filium tuum unigenitum debitorem et debitum, hostiam et unctum, agnum et panem cælestem, summum sacerdotem et sacrifi-

Pendant que le chœur chante, le prêtre tenant les bras étendus, dit secrètement.

Saint, Saint, Saint, vous êtes vraiment très-saint: qui pourrait prétendre d'exprimer par des paroles les tendres effusions de votre infinie bonté pour nous: vous qui, dès le commencement, relevant en tant de manières l'homme déchu, l'avez consolé par les prophètes, par le don de la loi, par un sacerdoce où les victimes qu'on immolait, étaient figuratives; mais qui sur la fin des jours (*de la loi*) déchirant entièrement la cédule de nos dettes, nous avez donné votre Fils unique, pour payer pour nous, et être lui-même notre rançon, pour être l'hostie, l'oint, l'agneau, le pain céleste, le

grand-prêtre et le sacrifice, qui quoique toujours distribué parmi nous, ne peut être consumé, parce que s'étant fait vraiment homme, et ayant pris une chair par une union sans confusion, dans la très-sainte Vierge Marie, il a passé dans les jours de sa chair par toutes les humiliations de la vie humaine sans péché, et pour sauver le monde et opérer notre salut, il s'est livré volontairement à la croix.

cium : quia ipse semper distribuitur inter nos inconsumptibiliter, quoniam reipsa et sine fictione factus homo, et inconfusa unione incarnatus ex divina et S. Maria Virgine, ut viator pertransiit per omnes passiones vitæ humanæ sine peccato, et salvavit mundum, et propter salutem nostram sponte venit ad crucem.

Prenant le pain entre ses mains divines, immortelles, sans tâche, et qui ont la vertu de créer, le bé†nit, rendit grâces, le rompit, le donna à ses disciples saints et choisis qui étaient à table avec lui, en disant.

Accipiens panem in sanctas, divinas, immortales, immaculatas et creatrices manus suas, bene†dixit, gratias egit, fregit et dedit suis electis sanctis et recumbentibus discipulis, dicens.

Le diacre : Bénissez Seigneur.

Diaconus : *Benedic, Domine.*

Le prêtre dit à haute voix : Prenez et mangez-en tous : Ceci est mon corps qui est distribué pour vous, pour l'expiation et la rémission des péchés.

Sacerdos altâ voce : *Accipite, comedite ex hoc omnes : Hoc est corpus meum quod pro vobis distribuitur in expiationem peccatorum.*

Le diacre : Amen. Bénissez, Seigneur.

Diaconus : *Amen. Benedic, Domine.*

Le prêtre à voix basse : Semblablement prenant le calice, il le bé†nit, rendit

Sacerdos submissâ voce : *Similiter et calicem accipiens, bene†*

dixit, gratias egit, bibit, dedit suis electis sanctis et recumbentibus discipulis, dicens (altâ voce): *Accipite et bibite ex hoc omnes: Hic est* (vel *hoc est*) *sanguis meus novi testamenti qui pro vobis et multis effunditur in expiationem et remissionem peccatorum.*

grâces, en but et le donna à ses saints et choisis disciples, qui étaient à table avec lui, en disant (*à voix haute*): Prenez et buvez-en tous: Ceci est mon sang du nouveau testament qui est répandu pour vous et pour plusieurs, pour l'expiation et la rémission des péchés.

Diaconus: *Amen, Amen.*

Le diacre: Amen, Amen.

Chorus: *Pater cœlestis qui Filium tuum dedisti in mortem pro nobis debitorem debitorum nostrorum, te rogamus per effusionem sanguinis illius, miserere tui rationalis gregis.*

Le chœur: Père céleste qui avez livré pour nous à la mort votre Fils chargé de nos dettes, nous vous supplions par l'effusion de son sang, d'avoir pitié de votre troupeau doué de raison.

Dum cantat chorus: sacerdos dicit secretò semi extensis brachiis

Pendant que le chœur chante, le prêtre tenant les bras à demi étendus, dit secrètement:

Et beneficus Filius tuus unigenitus mandatum tradidit nobis hoc semper facere in sui commemorationem; et descendens ad inferiora mortis, secundum carnem quam accepit ex nostra cognatione, et vectes inferni fortissime disrumpens te notum fecit nobis solum verum

Votre Fils unique notre bienfaiteur nous a ordonné de faire toujours ceci en sa mémoire; et descendant dans la terre des morts selon la chair qu'il a prise d'entre nous, et demeurant vainqueur de la mort et de l'enfer, il nous a fait connaître que vous étiez le seul vrai Dieu, le Dieu des vivans et des morts.

Deum, Deum vivorum et mortuorum.

Ici le prêtre abaissant les mains avec crainte et tremblement, les étend sur les oblata, qu'il prend avec ses deux mains pour les remettre un peu plus loin, et dit cette oraison.

Et hic sacerdos cum timore et tremore demittens manus, eas extendat ad oblata, et illa accipiens ambabus manibus ante propellat et dicat hanc orationem.

Nous donc, Seigneur, suivant ce commandement, présentant ici ce sacrement salutaire du saint corps et du sang de votre Fils unique, nous célébrons la mémoire de tout ce qu'il a souffert pour notre salut, de sa vivifiante mort sur la croix, des trois jours de sa sépulture, de sa bienheureuse résurrection, de sa divine ascension, de sa séance à votre droite, ô Père: nous confessons et nous bénissons son second avénement terrible et glorieux.

Nos igitur, Domine, juxta illud mandatum, in medium proferentes hoc sacramentum salutaris corporis et sanguinis unigeniti tui, memoriam agimus illius pro nobis salvificæ passionis, vivificæ crucifixionis, triduanæ sepulturæ, beatæ resurrectionis, divinæ ascensionis, sessionis ad dextram tuam, Pater, terribilem et gloriosum secundum rursus adventum confitemur et benedicimus.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Diaconus : *Benedic, Domine.*

Le prêtre élève encore avec ses deux mains le saint Sacrement : et le présentant en esprit au Père, il dit les larmes aux yeux (à voix haute) :

Sacerdos elevat iterum ambabus manibus sanctum sacramentum, et mentis oculis tradit in manus Patris, et cum lacrymis dicit (altâ voce :)

Nous vous offrons des choses qui vous appartien-

Tua ex tuis tibi offerimus per omnia et pro

omnibus.

nent [a] et qui viennent de vos dons, en toute manière et pour tous.

Chorus : *In omnibus benedictus es Domine, benedicimus te, laudamus te, gratias agimus tibi, rogamus te Domine Deus noster.*

Le chœur : Vous êtes béni en toutes choses, ô Seigneur notre Dieu, nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous rendons grâces et nous vous prions.

Dum chorus cantat, sacerdos brachiis extensis dicit secretò.

Pendant que le chœur chante, le prêtre tenant les bras étendus, dit secrètement.

Te meritò, Domine, Domine Deus noster, laudamus, et tibi jugiter gratias agimus, qui non habitâ ratione nostræ indignitatis, nos constituisti ministros hujusmodi tremendi, et inenarrabilis sacramenti, non propter ulla merita nostra et bona opera quorum nimis inopes sumus, et semper vacui reperimur, sed semper confugientes ad tuam multigenam indulgentiam audemus accedere ad ministerium corporis et sanguinis unigeniti tui Domini nostri Salvatoris Jesu Christi quem decet gloria, principatus et honor, nunc et semper etc.

C'est avec justice que nous vous louons, Seigneur notre Dieu, et que nous vous rendons de continuelles actions de grâces, vous qui sans avoir égard à notre indignité, nous avez établis ministres de ce terrible et ineffable sacrement, non à cause de nos mérites, puisque nous sommes pauvres et dépourvus de tout bien; mais recourant toujours à votre grande miséricorde, nous osons exercer le ministère du corps et du sang de votre Fils unique Jésus-Christ notre Seigneur et Sauveur, à qui appartiennent la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant et toujours.

(a) Voyez la remarque sur ces mots de la liturgie de saint Basile et de saint Chrysostôme. *Tom. 2. pag. 347.*

Le chœur chante : Fils de Dieu qui vous êtes immolé au Père pour notre réconciliation, et qui êtes distribué parmi nous comme le pain de vie, nous vous supplions par l'effusion de votre sang, d'avoir pitié du troupeau que vous avez racheté.

Le prêtre étant incliné, fait secrètement cette prière :

O Dieu nous vous adorons, nous vous prions et nous attendons vos bienfaits. Envoyez sur nous et sur ces dons votre Saint-Esprit coéternel et consubstantiel.

Le diacre étendant sa main avec crainte prend le voile du ministère et se tient incliné au coin de l'autel. Le prêtre prend de sa main le pain avec la patène, et faisant un signe de croix, il dit à voix basse :

Afin que vous fassiez ce pain bé✝ni le corps de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Le diacre : Amen.

Il le répète trois fois avec trois signes de croix (a)

Le diacre répondant tou-

Chorus modulatur: *Fili Dei qui immolatus Patri; pro reconciliatione, panis vitæ distribueris inter nos, per effusionem sancti sanguinis tui rogamus te, miserere tui redempti gregis.*

Sacerdos inclinatus dicit hanc orationem secretò :

Adoramus et rogamus et petimus à te benefice Deus. Emitte super nos et super hæc proposita dona consempiternum et coæternalem sanctum Spiritum tuum.

Et diaconus cum timore extendit manum et accipit velum ministerii, et inclinatus ad cornu altaris. Sacerdos verò accipit manu sua panem cum patena et cruce signat dicens submissâ voce :

Quo panem hunc bene✝dictum, corpus verè facias Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi.

Diaconus : *Amen.*

Hoc repetit ter cum trina crucis signatione, semper respondente

(a) La liturgie des Syriens prescrit aussi un grand nombre de signes de croix sur les dons, *Voyez la lettre de Jacques d'Edesse écrite au huitième siècle. Tom. 2. pag. 527.*

diacono submissâ voce : *Amen.*

jours à voix basse : Amen.

Idemque facit super calicem submissâ voce ter dicens :

Il fait la même chose sur le calice, disant trois fois à voix basse :

Quo calicem hunc bene✝dictum sanguinem verè facias Domini nostri Salvatoris J. C.

Afin que vous fassiez véritablement ce calice bé✝ni le sang de notre Seigneur et Sauveur. J. C.

Diaconus : *Amen.*

Le diacre : Amen.

Tum sacerdos accipiens panem cum patena, ponit super calicem ; et rursus cruce signat ter et benedicit panem et calicem simul dicens ;

Le prêtre prenant le pain avec la patène, le met sur le calice ; et faisant trois signes de croix conjointement sur le pain et sur le calice, il dit :

Quo panem hunc et vinum hoc bene✝dictum corpus verè carne ipsa et sanguinem reipsa facias Domini nostri Salvatoris J. C.

Afin que vous fassiez ce pain et ce vin bé✝ni, le vrai corps en propre chair et le vrai sang de notre Seigneur et Sauveur J. C.

Et accipiens velum in manu, operiens calicem et patenam cum oblatis, dicit : *Mutando illa per S. Spiritum tuum.*

Et couvrant avec le voile le calice, la patène et les dons, il poursuit : Les changeant par votre Saint-Esprit.

Ter cruce signat, et demum perficitur corpus et sanguis Christi.

Il fait trois signes de croix, et alors la consécration du corps et du sang de J. C. est achevée.

Et secretò dicit : *Ut fiat hic nobis omnibus accedentibus, non in condemnationem, sed in propitiationem et remissionem peccatorum.*

Il poursuit secrètement: Afin qu'il soit à nous tous qui en approcherons, un sacrifice de propitiation pour la rémission de nos péchés, et non pour notre condamnation.

Le diacre : Amen.

Le prêtre adore trois fois et baise l'autel, et dès lors il n'élève plus les mains sur les dons, mais tenant les yeux fixés sur eux, sans y oser faire des signes de croix, il les révère comme Dieu, et lui expose avec larmes ses désirs.

Diaconus : *Amen.*

Hic sacerdos ter adorat et osculatur altare, ac deinceps non elevat manus supra munera, sed æqualiter illis et immotos tenens oculos in illa non ultrà audeat signare, sed revereatur ut Deum et cum lacrymis ab eo petat desiderata.

REMARQUES

Sur les expressions du Canon arménien.

Sacrifice.

Le sacrifice de nos autels et le pouvoir que Jésus-Christ exerça en instituant l'Eucharistie, sont marqués par des termes qui ne doivent pas être passés sans attention. 1°. On y déclare que jusqu'au jour que Jésus-Christ institua l'Eucharistie, Dieu n'avait donné au monde que des figures ; *figurativam oblationem hostiarum.* Mais qu'il donne enfin son Fils unique, pour être la vraie hostie, l'agneau et le pain céleste qui est en même temps le prêtre et le sacrifice : *Hostiam et unctum, agnum et panem cœlestem, summum sacerdotem et sacrificium.* C'est un pain céleste qui nous est sans cesse distribué sans pouvoir jamais être consumé : *Ipse semper distribuitur inter nos inconsumptibiliter.* Le prêtre le dit encore en s'adressant à Jésus-Christ *Fili Dei qui immolatus Patri pro reconciliatione, panis vitæ distribueris inter nos*, marquant par là que ce n'est pas ici une simple mémoire du sacrifice de la croix, mais un sacrifice réel et véritable, auquel nous participons par la manducation.

Présence réelle.

2°. A l'égard du miracle que Jésus-Christ opère en prenant entre ses mains du pain pour en faire

son corps, les liturgies cophtes et éthiopiennes ont dit (a) que c'étaient des MAINS VIVIFIANTES, et la liturgie arménienne marque que ce sont des mains toute-puissantes qui ont le pouvoir de créer, des MAINS CRÉATRICES (pourquoi ne parlerions-nous pas ainsi en français), et par conséquent des mains qui font ce qui n'était pas auparavant, et à qui il n'est pas difficile de changer le pain en son corps. La liturgie éthiopienne de Dioscore, qu'a traduit Vansleb, et quelques liturgies syriaques font aussi considérer que ce sont des mains qui ont créé l'homme, qui ont créé le monde; *expandit manus suas quæ creaverunt hominem..... in illa nocte in qua tradiderunt ipsum, sumpsit panem, etc. VIII. Dissert. pag. 487. Accepit in manus suas sanctas quæ mundum creaverunt, etc. Lit. Or. Tom. 2, pag. 514.*

Transsubstantiation.

Remarquons ce que la liturgie exprime bien clairement, que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ par un vrai changement: *Quo panem hunc et vinum bene✝dictum corpus verè carne ipsa et sanguinem reipsa facias Domini nostri salvatoris Jesu Christi*, MUTANDO ILLA *per S. Spiritum tuum.* C'est la même expression qui est dans les liturgies de saint Chrysostôme et de Nestorius, où on lit TRANSMUTANDO; et ces termes *mutare* ou *transmutare*, expliquent nettement et décisivement, selon la remarque de M. Renaudot (a), le sens des termes des autres liturgies orientales, où on lit, *demonstret*, *compleat*, *perficiat*, *faciat*.

(a) *Voy. Tom. 2. Dissert. VIII. pag.* 424 *et* 441. *Liturg. S. Basil. et S. Cyrill. ap. Renaud. Tom.* 1. *pag.* 14 *et* 46.
(b) *Lit. Or. tom.* 1. *pag.* 241. *et seq. Tom.* 2. *pag.* 89 *et* 273.

REMARQUES

Sur la prière de l'invocation faite après les paroles de l'institution de l'Eucharistie, pour demander le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

Les Arméniens déclarent hautement que la consécration n'est faite qu'après les paroles de l'invocation qu'on vient de voir, après laquelle la liturgie dit : *Et demum perficitur corpus et sanguis Christi.* Les autres Orientaux le disent de même, mais selon notre liturgie latine qui met la prière, *Ut fiat nobis corpus, etc.* avant les paroles de Jésus-Christ, la consécration est faite après ces paroles.

Nous avons ici deux questions à examiner : La première de pratique ; savoir, si la liturgie arménienne doit être réformée. La seconde de théorie ; savoir, s'il y a lieu d'assurer que la consécration ne se fait que par les paroles de Jésus-Christ.

PREMIÈRE QUESTION PRINCIPALE ET DE PRATIQUE.

Savoir, s'il faut obliger les Arméniens à réformer cet endroit de la Liturgie, c'est-à-dire, à changer la prière de l'invocation, ou à la transposer avant les paroles de Jésus-Christ.

Galano, dans son troisième volume de la Conciliation de l'église arménienne avec la romaine, imprimée à Rome en 1661, s'est appliqué à combattre cette prière de l'invocation qu'il rapporte en ces termes : *Sacerdos* [a] *armenus hæc subjicit submissa voce : Adoramus, rogamus te, benignissime Deus, ut mittas in nos, et in hæc proposita munera Spiritum sanctum tuum coæternum, et coessentialem ; quo panem hunc benedictum, corpus verè facias Domini et Salvatoris nostri J. C. et calicem hunc benedictum, sanguinem verè facias Do-*

(a) *Pag.* 541.

mini et Salvatoris nostri J. C. transmutans Spiritu tuo sancto.

Correction répréhensible proposée par Galano.

Cet auteur, sur des raisons dont la bonté dépend uniquement de l'impression qu'a faite sur la plupart l'ordre des paroles de la liturgie latine, dans laquelle la prière, *Ut fiat nobis corpus*, *etc.* précède immédiatement les paroles de l'institution de l'Eucharistie, prétend que tout est fait lorsque ces paroles sont prononcées, et qu'on ne peut ensuite, sans erreur, demander que le pain et le vin soient faits le corps et le sang de Jésus-Christ. Cela lui a fait dire que pour éviter cette erreur, l'église arménienne doit ou faire cette prière avant les paroles de Jésus-Christ ou la corriger de la manière qu'il va le faire : *Ne igitur*, dit-il [a], *tribuatur deinceps inscientibus erroris occasio, debet armena ecclesia orationem illam vel ad alium locum transferre ante consecratoria Domini verba; vel (si noluerit ut loco dimoveatur) corrigere, et ad clariorem catholici sensûs significationem perducere. Quod optime quidem perficietur, si nec multum à pristino verborum contextu recedens, in hunc saltem modum illam pronuntiaverit : Rogamus te, benignissime Deus, mitte in nos, et in hæc proposita munera Spiritum sanctum tuum coæternum, et coessentialem; et fac, ut panis hic benedictus, verum corpus Domini, et Salvatoris nostri J. C. et calix hic benedictus, verus sanguis Domini et Salvatoris nostri. J. C. fiat nobis, et omnibus appropinquantibus, non in condemnationem, sed in expiationem et remissionem peccatorum.*

Galano veut donc qu'on suppose dans la prière, que le corps de Jésus-Christ est déjà consacré, et qu'on demande seulement qu'il serve à notre salut; et de cette manière ne trouvant pas le moyen d'employer cette admirable expression si décisive

(a) *Pag.* 552.

pour la transsubstantiation : *Transmutans illa Spiritu tuo sancto*, il n'a pas craint de passer ces paroles, parce qu'elles ne s'ajustaient pas bien avec sa correction.

Autre correction.

On a voulu ce semble remédier à cet inconvénient quelques années après cette correction de Galano; car l'auteur anonyme qui a fait imprimer à Rome la liturgie arménienne, en arménien et en latin en 1677, sans abandonner la pensée de Galano, a mis au passé ce qui était au présent, c'est-à-dire, qu'au lieu de VERÈ FACIAS, il a mis : *Quo panem et vinum bene ✝ dicens corpus et sanguinem* VERÈ FECISTI [a] *Domini nostri et Redemptoris J. C. mutando Spiritu tuo sancto.*

Arméniens mécontens de ces corrections.

Mais les Arméniens qui ne sont pas réunis à Rome, ne sont nullement contens de cette liturgie, comme je l'ai appris de divers endroits [b] : quoiqu'il paraisse qu'elle vienne de l'imprimerie [c] de la Propagande avec permission, elle n'est revêtue d'aucune approbation qui la justifie et l'autorise formellement ; et ce qu'il est plus important

(a) Cependant le prêtre arménien qui avait fait la traduction latine, n'avait pas mis *fecisti*, mais *facies*, comme on peut le voir dans le Cardinal Bona, qui mourut à Rome en 1674, et qui peu de temps auparavant avait été chargé d'examiner cette liturgie latine : *Exstat etiam*, dit-il, *in liturgiâ Armenorum, quæ, dum hæc scribo, data est mihi examinanda à S. congregatione de Propaganda Fide, in latinum translata à sacerdote illius nationis Basilio Barsech. Verba eorum hæc sunt :* Adoramus, rogamus et petimus à te, benefactor Deus, mitte in nos et in proposita hæc munera consempiternum tuum et coessentialem S. Spiritum. Per quem panem hunc benedicens corpus verè facies Domini nostri et Redemptoris Jesu Christi. *Et dicitur ter.* Et calicem hunc benedicens sanguinem certè facies Domini nostri et Redemptoris Jesu Christi. *Et dicitur ter. Rer Liturg. lib. 2. cap. 13. n. 5.*

(b) M. l'abbé de M*** me marqua dans une lettre écrite de Rome le 21 d'août 1720, qu'un archevêque arménien qui s'est réuni à l'église romaine, lui dit que le Patriarche d'Etzmiazim et les autres Arméniens schismatiques, ne s'accommodaient en aucune manière des liturgies imprimées à Rome.

(c) *Ex typographiâ de Propag. Fide. Superiorum permissu.*

de remarquer, ces corrections ont été faites sans aucun décret des Papes ni des Conciles. Je ne craindrai donc pas de passer pour téméraire si je dis qu'il ne paraît pas que nous soyons en droit de changer cette partie si considérable de la liturgie : à cause qu'elle est très-ancienne; qu'elle est en cela conforme à celle des églises orientales ; qu'il n'est pas de foi que les seules paroles , *Hoc est corpus meum etc.* soient la forme de l'Eucharistie; et qu'au contraire , selon le témoignage unanime des écrivains ecclésiastiques des douze premiers siècles, la consécration ne consiste pas seulement dans les paroles de l'institution, mais aussi dans la prière de l'invocation.

Nul reproche aux Arméniens sur la consécration avant le XIVe. siècle.

1°. Il est certain qu'avant le XIVe. siècle, on n'a point reproché aux Arméniens d'errer sur la consécration. Saint Nicon qui, comme nous avons vu, fit un long détail de leurs erreurs, ne leur reproche rien sur ce point; et l'on n'en fait aucune mention dans le modèle d'abjuration qu'on faisait faire vers le même temps aux Arméniens qui se réunissaient à l'église grecque. On peut voir l'écrit de saint Nicon, et la profession de foi parmi les notes de M. Cotelier sur le cinquième livre des Constitutions apostoliques. Depuis ce temps-là on a très-souvent examiné les erreurs des Arméniens à l'occasion des réunions qui ont été tentées et faites même avec Rome. En 1080, le patriarche des Arméniens envoya des légats au pape Grégoire VII, lequel en lui récrivant [a] fait l'énumération de leurs erreurs, dont l'une est qu'ils ne mettaient point d'eau dans le calice. Nul autre reproche touchant la liturgie, il les loue au contraire surtout de ce qu'ils se servaient de pain azyme, en quoi ils étaient censurés par les Grecs. Combien d'autres réunions après de semblables discussions sur leurs erreurs en 1145,

(a) *Greg lib 8. Epist.* 1. *Baron. ann.* 1080. *n.* 74.

en 1205, en 1266, etc. sans aucun reproche sur cet article.

Énumération des erreurs des Arméniens au XIV[e]. siècle. — Nulle plainte touchant la forme de la consécration.

Au commencement du XIV[e]. siècle, Grégoire, évêque de Cis, patriarche des Arméniens, fit paraître beaucoup de zèle pour proscrire toutes les erreurs et pour la réunion à l'église de Rome. Il écrivit pour ce sujet une grande lettre à Hayton, père de Léon, roi d'Arménie. On assembla un Concile à Cis en 1307 : or dans cette lettre, aussi bien que dans les actes de ce Concile que Galano nous a donnés (a), il est question d'ôter les erreurs qui venaient des Jacobites, telle que l'addition au trisagion adressée à la Trinité, et d'ordonner qu'on mettrait de l'eau, sans toucher en aucune manière au canon de la liturgie. Le Concile suivant tenu à Adana, fit la même chose; et en 1330, sous le pape Jean XXII, la mission du père Barthélemi, Dominicain, dont nous avons parlé, ayant produit une congrégation Arménienne, dans laquelle était Jean de Kerna, prince d'extraction, dont nous avons aussi parlé, qui après avoir fait de grands progrès sous le P. Barthélemi, alla s'instruire encore à Rome même; cet homme zélé pour l'union avec Rome, fit dans une lettre circulaire (b) le détail de dix-neuf erreurs, qu'il fallait que tous les Arméniens abandonnassent comme opposées à l'église romaine. Parmi ces erreurs il y en a trois qui regardent la messe, l'une, de ne mettre point d'eau dans le calice, l'autre de ne donner la communion que sous les deux espèces, trempant pour cela l'Eucharistie dans le précieux sang en la donnant au peuple, et la troisième, d'accorder la communion aux enfans avant l'âge de raison. Nulle plainte contre la croyance des Arméniens touchant la consécration et la manière de la faire : on peut donc regarder comme un fait certain, que le fond de la liturgie

(a) *Tom.* I. *cap.* 28. (b) *Ap. Galan. Tom.* 1. *cap.* 30.

arménienne a été approuvé jusqu'en ce temps-là. Or oser censurer ce qui a été autorisé durant tant de siècles, c'est s'exposer soi-même à être censuré par l'église des treize premiers siècles.

Erreurs reprochées en 1341.

Je ne trouve l'endroit de la liturgie dont nous parlons, mis au nombre des erreurs qu'en 1341 (a) lorsque sous le Pape Benoît XII, on fit à Avignon une liste de cent dix-sept erreurs arméniennes; les unes réelles et communes à toute la nation, les autres tirées de quelques auteurs particuliers ou douteuses. Parmi ces erreurs on met l'usage de ne point donner le livre des évangiles et l'étole en ordonnant les diacres : de ne point faire toucher le ca-

(a) L'Arménie qui était alors affligée et ravagée par les Sarrasins, avait besoin d'implorer le secours des princes chrétiens. Le roi Léon envoya pour ce sujet des députés au Pape Benoît, et comme sous Jean XXII, son prédécesseur, beaucoup de Dominicains et de Franciscains avaient été en Arménie et en avaient apporté plusieurs livres, on en tira ce long recueil d'erreurs que Raynaldus a inséré dans ses annales : *Ex benedicti libello ad Armenos transmisso*, *anno* 1341. *n.* 68. Les paroles de la consécration et la prière de l'invocation se trouvent telles dans ce recueil qu'on vient de les voir dans la liturgie, et elles y forment la soixante-sixième erreur en ces termes : LXVI. *Item Armeni communiter dicunt et tenent, quod per hæc verba posita in eorum canone missæ, quando dicuntur per sacerdotem :* Accepit panem et gratias agens fregit, dedit suis sanctis electis et recumbentibus discipulis, dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes : Hoc est corpus meum, quod pro vobis et multis distribuitur in remissionem peccatorum. Similiter et calicem accipiens, gratias egit, bibit, dedit suis electis sanctis et recumbentibus discipulis, dicens : Accipite bibite ex hoc omnes : Hic est sanguis meus novi testamenti, qui pro vobis et multis effunditur in remissionem peccatorum; *non conficitur, nec ipsi conficere intendunt corpus et sanguinem Christi; sed solum dicunt dicta verba recitativè, recitando scilicet quod Dominus fecit, quando sacramentum instituit. Et post dicta verba dicit sacerdos multas orationes positas in eorum canone, et post dictas orationes venit ad locum, ubi sic eorum canone dicitur :* Adoramus, supplicamus, et petimus à te benigne Deus, mitte in nobis et in hoc propositum donum coessentialem tibi Spiritum sanctum, per quem panem benedictum corpus veraciter efficies Domini et Salvatoris J. C. *Et dicta verba dicit sacerdos ter. Deinde dicit sacerdos super calicem et vinum :* Sanguinem veraciter efficies Domini nostri Salvatoris J. C. *et per hæc verba credunt, quod conficiuntur corpus Christi et sanguis. Raynald. Tom.* 16. *n.* 68.

lice aux prêtres, et de ne pas mettre le livre des évangiles sur la tête et les épaules de l'évêque qu'on consacre, en un mot, de ne pas se conformer aux usages de Rome. C'est au nombre de ces erreurs qu'on met la prière de l'invocation de la manière qu'elle est dans la liturgie arménienne, mais on n'a pas persisté à faire un crime aux Orientaux de n'avoir pas un rit conforme au nôtre.

Conformité des Arméniens avec tous les autres Orientaux touchant la prière de l'invocation.

2°. Il est certain qu'à l'égard de la prière de l'invocation, les Arméniens n'ont rien que de conforme à la liturgie, non seulement des Grecs, mais aussi des Syriens, des Cophtes et des autres Orientaux. Les Cophtes déclarent hautement que la consécration n'est pas faite immédiatement après les paroles de Jésus-Christ, mais seulement après avoir fait la prière suivante : *Et fac hunc panem corpus tuum sanctum et hunc calicem sanguinem tuum venerabilem*, comme l'assure Vansleb [a] dans l'histoire de l'église d'Alexandrie. Quand le P. Du Bernat, missionnaire Jésuite, voulut savoir d'eux si c'était dans les paroles de Jésus-Christ, plutôt que dans la prière de l'invocation, qu'ils mettaient l'essentiel de la forme, ils ne lui répondirent [b] autre chose, si ce n'est qu'ils avaient l'un et l'autre dans leur missel.

Les Syriens orthodoxes et jacobites croient qu'il est si nécessaire de faire la prière de l'invocation après les paroles de Jésus-Christ, que quelques auteurs ont cru que selon eux on pouvait consacrer avec cette seule prière, en omettant les paroles de Jésus-Christ, à cause qu'elles ne se trouvent pas dans quelques manuscrits; nous verrons plus bas d'où a pu venir cette omission. Il suffit de remarquer ici qu'ils n'omettent jamais, non plus que les Arméniens, la prière de l'invocation après les paroles de Jésus-Christ.

(a) *Chap. VII. pag.* 131.
(b) Voyez ce que nous en avons rapporté. *Tom.* 2. *pag.* 442. *et suiv.*

On peut voir tout de suite un grand nombre de formules d'invocations tirées des liturgies orientales dans les grandes notes du P. Simon [a] sur Gabriel de Philadelphie. Et à l'égard des Grecs, ils croient aussi constamment qu'aux paroles de Jésus-Christ il faut joindre nécessairement la prière de l'invocation. Il n'y a qu'à voir pour cela leur grand catéchisme, qui fut nommé d'abord *la confession orthodoxe des Russiens*, et à qui les patriarches du rit grec ont donné le titre de *confession orthodoxe de l'église orientale.* Nous en avons rapporté une partie [b] de la traduction d'un savant protestant : dans la question 107, on y expose ce qui est nécessaire pour la consécration, et on y lit : *Eo temporis articulo, quo sacra munera consecrat sacerdos, ita omnino secum statuere debet quod substantia ipsa panis et vini in substantiam veri corporis et sanguinis Christi, operâ Spiritûs sancti immutetur, cujus numen illo interim spatio implorat his nimirum verbis, ut ritè hoc ipse perficiat mysterium, exoptans.* Demitte, ô Deus, de cœlo Spiritum tuum sanctum super nos et super proposita hæcce dona. Et panem hunc effice pretiosum corpus Christi tui, idque quod in calice hoc inest, effice pretiosum sanguinem Christi, transformans ea per Spiritum tuum sanctum. *Quippe pronuntiatis hisce verbis, confestim transsubstantiatio peragitur, mutaturque panis in verum corpus Christi, vinum in verum ejusdem sanguinem.*

Dispute dans le Concile de Florence. — Nulle définition et nul changement sur ce point.

Le Concile de Florence ne se termina qu'après plusieurs disputes sur cet article, comme on le voit dans les actes de la vingt-cinquième session [c] et même dans l'histoire du Concile par Syropule. [d] Les Latins trouvaient fort mauvais qu'après avoir prononcé les paroles de Jésus-Christ, on invoquât

(a) *Pag.* 145. *et suiv.* (b) *Tom.* 2. *pag.* 367. *et suiv.*
(c) *Concile T.* 13. *pag.* 491. (d) *Sect.* 10. *pag.* 278.

le Saint-Esprit pour changer les dons. Le patriarche de Constantinople mourut à Florence dans cet intervalle : la dispute recommença, l'archevêque de Nicée, connu depuis sous le nom de Cardinal Bessarion, qui se rangea du côté des Latins, et Jean de Turrecremata, firent de longs discours [a] pour prouver fortement que la transsubstantiation se faisait par les seules paroles de Jésus-Christ, mais nonobstant toutes ces longues dissertations, on ne fit aucun changement à la liturgie grecque ; les Grecs s'en servirent de même en faisant les obsèques de leur patriarche, qui mourut à Florence : ils continuèrent après comme ils avaient fait auparavant, et il fut arrêté qu'on ne mettrait rien touchant cet article dans la définition de foi à laquelle on souscrivit, où en effet il n'y a rien eu sur ce point. Le légat que le Pape Eugène envoya ensuite à Constantinople, ne parla point de cet article. Les liturgies manuscrites ont demeuré telles qu'elles étaient. C'est ainsi qu'a été imprimée la liturgie de saint Chrysostôme, depuis la première édition donnée en 1526, en grec et en latin, avec l'autorité du Pape Clément VII, par les soins de Démétrius Ducas, professeur de langue grecque à Rome. Ajoutons que les missionnaires Jésuites n'ont eu aucun ordre de reprendre quelque chose dans la liturgie des Grecs ; ils déclarent [b] au contraire dans leurs relations de la ville de Scio, que le rit grec est bon et saint en soi.

Liturgie arménienne conforme aux plus anciennes.

3°. Il est certain que dans les plus anciennes liturgies, telles que sont celles de saint Jacques et des Constitutions apostoliques, la prière par laquelle on demande que le pain et le vin soient faits le corps et le sang de Jésus-Christ, est mise après les paroles de Jésus-Christ. Saint Cyrille de

(a) *Collat.* 22. *Conc. Tom.* 13. *pag.* 1142, 1554 *et suiv.*
(b) Nouveaux mémoires des missions de la C. de J. dans le Levant. *p.* 80.

Jérusalem expliquant la liturgie, parle de l'invocation du Saint-Esprit, comme d'une partie principale du canon et de la consécration, comme on peut le voir au second Tome, *pag.* 49, et ne met après cette invocation que les prières générales et l'oraison dominicale.

4°. Les anciens auteurs ecclésiastiques qui ont parlé de la liturgie, nous ont aussi fait regarder comme une partie principale la prière de l'invocation, par laquelle on demande que le pain et le vin soient faits le corps et le sang de Jésus-Christ. C'est ce que nous allons voir en examinant la seconde question, d'où il suivra clairement que le rit de la liturgie arménienne ne contient rien d'opposé à la pratique de l'Église entière.

Seconde question touchant le temps auquel la consécration est achevée, et par quelles paroles elle est opérée.

Questions introduites par les scolastiques.

Voici une question qui nous est venue des théologiens scolastiques, et qui ne peut porter aucun préjudice, pourvu que les différentes opinions des écoles ne fassent rien changer dans ce que les liturgies et les rituels contiennent d'uniforme, parce qu'il est nécessaire de faire exactement ce qui est prescrit dans ces rituels, et qu'il n'est pas d'une si grande importance de vouloir marquer le point précis auquel l'effet du sacrement est opéré, si c'est plutôt par une telle parole que par une autre, ou par toutes ensemble. Le parti sûr et indubitable, est de dire que le sacrement est opéré lorsqu'on a dit ou fait ce que les rituels ont marqué uniformément.

Mais depuis le XIII°. siècle les scolastiques imbus des principes de la philosophie d'Aristote, ont fait de grands raisonnemens sur la matière et sur la forme des sacremens, et n'ont pas craint de faire

sur ce sujet des précisions philosophiques que l'Église ne connaissait pas auparavant.

Leurs sentimens ne sont pas décisifs.

Si l'on voulait regarder les sentimens des scolastiques comme décisifs, on serait continuellement en contestation et en dispute sur divers points, puisqu'ils sont si souvent opposés les uns aux autres, et que dans leurs livres, aussi bien que dans leurs thèses, l'un dit oui lorsque l'autre dit non. Leurs sentimens ne sont donc pas toujours la décision de l'Église, parce qu'elle ne peut pas approuver le oui et le non. L'Église approuve seulement qu'ils disputent. Elle les regarde comme des personnes qui font des recherches, *inquirentes*, qui dans toutes ces recherches s'observant les uns les autres, s'empêchent mutuellement de pousser trop loin leurs idées, et ne disputent d'ailleurs et n'établissent leurs sentimens qu'avec soumission, disposés à se taire quand l'Église leur imposera silence.

Sentiment d'Innocent III. combattu par les scolastiques. — Sentimens des scolastiques sur la forme de la consécration.

Combien de sentimens particuliers sur les paroles par lesquelles la consécration est faite, et pour déterminer si les prêtres consacrent par les mêmes paroles par lesquelles Jésus-Christ a consacré! Le Pape Innocent III. sur la fin du XIIe. siècle avait dit [a], que Jésus-Christ consacra par sa seule vertu sans prononcer des paroles, et que la consécration était faite lorsqu'il dit : *Hoc est corpus meum.* Car les Évangélistes nous racontant que Jésus-Christ bénit le pain, le rompit et le donna à ses Apôtres en leur disant, *Prenez et mangez ; ceci est mon corps* ; il y a lieu de croire qu'avant ces trois derniers mots, le pain était changé en son corps. Le Pape Innocent IV. a parlé de même, et Durand de Mende

(a) Nec etiam est credibile, quod priùs dederit, quàm confecerit. Sanè dici potest, quod Christus virtute divina confecit : et postea formam expressit, sub quâ posteri benedicerent. Ipse namque per se virtute propriâ benedixit. *Myst. Miss lib.* 4. *cap. VI.*

dit [a] dans le même sens : *Nec est credibile, quod priùs dederit, quàm confecerit. Sane dici potest, quod Christus virtute divina nobis occulta, primò confecit, et postea formam expressit, sub quâ posteri benedicunt.* Mais le commun des scolastiques du XIIIe. siècle occupés des vues de matière et de forme, ont voulu des paroles précises pour la forme de la consécration, et que les mêmes paroles par lesquelles Jésus-Christ a consacré, soient aussi les mêmes par lesquelles les prêtres consacrent. La forme, a-t-on dit, est ce qui désigne plus précisément le sacrement. Et comme rien ne désigne mieux ce qui s'opère dans l'Eucharistie, que ces paroles, *Hoc est corpus meum*, les théologiens scolastiques se sont communément réunis à soutenir que c'étaient là les paroles par lesquelles Jésus-Christ avait consacré, et par lesquelles aussi les prêtres consacrent.

Décret d'Eugène IV. conforme au sentiment des scolastiques. — Le décret d'Eugène IV. paraît contraire aux rites des Grecs — Léon X. et Clément VII. défendent de s'opposer au rit des Grecs.

Selon ce sentiment très-commun au XVe. siècle; le Pape Eugène IV, après avoir terminé avec les Grecs le Concile de Florence, [b] fit quatre ou cinq mois après avec des évêques Latins qui étaient demeurés à Florence, un décret pour l'instruction des Arméniens dans lequel on mit : *Forma hujus* [c] *sacramenti sunt verba Salvatoris, quibus hoc conficit sacramentum. Sacerdos enim in personâ Christi loquens, hoc conficit sacramentum.* Mais ce décret n'est point proprement du Concile de Florence, puisque, comme Salmeron le remarque [d],

(a) *Lib. 4. cap. 41. n. 15.*

(b) Le Concile fut terminé et la définition de foi publiée le 6 de juillet 1439, et le décret pour l'instruction des Arméniens le 22 de novembre de la même année. *Conc. Tom.* 13. *col.* 518. *et col.* 540.

(c) *Conc. T.* 13. *col.* 537.

(d) Ita et illud de formâ, quâ Christus confecit in cœna. Certè nuper prodiit Concilium Florentinum græcum editum in urbe

ce Concile a été imprimé en grec à Rome, sans qu'on y ait fait aucune mention, ni de la venue des Arméniens, ni de cette instruction qu'on leur a donnée. Nous ne pouvons pas même faire valoir efficacement ce décret contre les Arméniens qui donnent lieu à cet éclaircissement, parce que le grand patriarche des Arméniens, qui se tient à Etzmiazim, et tous les évêques de la grande Arménie qui lui sont attachés ont toujours dit et disent encore qu'ils n'ont eu aucune part à ce décret d'union, et véritablement, il ne vint à Florence que quelques députés du patriarche de Cis en Cilicie ou petite Arménie. D'ailleurs ce décret touchant les sacrements se trouve opposé aux rites de tous les Orientaux; car il y est dit aussi que les ordres sacrés sont conférés par la tradition du calice et du livre des évangiles, et que la forme consiste dans les mots qui expriment le pouvoir qu'on leur donne par la tradition des instrumens : *Sextum sacramentum* (a) *est ordinis, cujus materia est illud, per cujus traditionem confertur ordo, sicut presbyteratus traditur per calicis cum vino, et patenæ cum pane porrectionem. Diaconatus verò per libri evangeliorum dationem.... Forma sacerdotii talis est : Accipe potestatem offerendi sacrificium in Ecclesiâ pro vivis et mortuis.* Or comme cette tradition des vases sacrés et de l'évangile ne se trouve pas dans les ordinations des Orientaux, et que cette formule *Accipe, etc.* ne se trouve pas non plus dans les plus anciens pontificaux latins, ainsi que notre Père Morin l'a montré dans son savant ouvrage, *De sacris ordinationibus*, si l'on voulait faire valoir absolument ce décret, on anéantirait les ordinations des Orientaux et les plus anciennes de l'église latine, ce qui est bien éloigné de l'esprit de l'église

Roma, in quo nihil attexuit de adventu Armenorum, et de doctrinâ fidei illis collata, quod certè factum non esset, si illorum adventus, et doctrina illis data, ad ipsam synodum spectasset, tanquam ejus pars. *Salm. Tom.* IX. *Tract.* 13. *pag.* 87.

(a) *Ibid. col.* 538.

romaine. En effet le Concile de Florence ne toucha point aux ordinations des Grecs, et lorsque des prêtres Latins osèrent attaquer le rit des Orientaux et faire de la peine aux Grecs qui étaient dans les terres de l'État Ecclésiastique, le Pape Léon X, en 1521, donna une bulle par laquelle il défendit de mettre aucun obstacle aux rites des Grecs : *Considerantes* (a) *nos quàm operæ pretium, piumque fore, ac necessarium, ut unio prædicta multo labore quæsita, ac per romanos pontifices sollicitata conservetur, et dictorum Græcorum molestiis, ac impedimentis ejusmodi obvietur, atque ipsorum quieti, atque animarum consolationi in præmissis opportunè consuletur, necnon ritus et observantiæ in eorum ecclesiis et alibi juxta antiquam ipsorum consuetudinem præserventur : motu proprio, non ad alicujus super hoc oblatæ petitionis instantiam, sed de nostra mera liberalitate, et ex certa scientia, ac de apostolicæ potestatis plenitudine dictis græcis tam prælatis, quàm aliis personis nationis Græciæ, et eorum cuilibet, ut eorum ritibus, ac observantiis, sive consuetudinibus, ut præmittitur, uti, ac illos et illas observare, missasque et alia divina officia secundùm eorum consuetudinem celebrare.* Le Pape Clément VII, cinq ans après, publia de nouveau et confirma le décret de Léon X, dans la bulle qu'il donna à Rome le 26 Mars 1526, et qu'on peut voir tout entière jointe à la précédente dans le P. Morin. C'est sans doute ce qui avait fait dire au même savant auteur dans son traité de la pénitence, que l'instruction pour les Arméniens n'est pas faite pour condamner le rit des Orientaux, mais pour leur exposer ceux des Latins, comme pour les inviter à les suivre : *Percontaberis* (b) *ad quid igitur instructio illa formulas ritusque latinos tantùm exprimens? Respondeo Patres illis solùm proponere quæ specialia erant in*

(a) *De Sacr. Ordin. part.* 1. *cap.* 4. *pag.* 13.
(b) *Morin. De Pœnit. lib.* 8. *cap.* 18. *pag.* 569.

sacramentariis latinis, ut eos ad ea amplexanda invitarent; ut autem ea amplecterentur non jussisse.

Décret d'Eugène IV. expliqué par quelques scolastiques.

Les scolastiques qui ont connu les anciens rites et ceux des Orientaux, se sont aussi vus obligés de répondre au décret de l'union des Arméniens, et ils l'ont fait en cette manière. Becan et Gamache ont dit que le Concile de Florence n'avait marqué qu'une partie de la matière de l'ordination : *Concilium* (a) *Florentinum in instructione Armenorum solùm meminit materiæ accidentalis quæ ab Ecclesiâ fuit instituta, non autem substantialis, quam Christus præscripsit : quia hæc ex scripturis et antiquis Patribus erat satis cognita, non autem illa.* Louis Mérat a répondu aussi en ces termes : *Concilium non suscepisse ex professo declarandam accuratè singulorum ordinum et formam totalem et integram.* N'aura-t-on pas raison de dire de même, que le décret d'union n'a marqué qu'une partie de la forme de l'Eucharistie en marquant ces paroles, *Hoc est corpus meum*, et non pas toute la forme qui renferme aussi la prière, par laquelle on demande que le pain et le vin soient faits le corps et le sang de Jésus-Christ, prière que toute l'antiquité a jointe aux paroles de Jésus-Christ.

Ce sentiment que nous avons exposé n'a pas été tellement ignoré ou rejeté par les théologiens scolastiques, qu'il n'ait été soutenu dans les plus fameuses écoles. On m'a assuré qu'on l'avait mis dans plusieurs thèses de Sorbonne. En voici une qui est assez récente, et qui pourra faire plaisir.

Ex Thesibus Philippi Boidot presbyteri Æduensis, præside S. M. N. Francisco Feu, sacræ Facultatis Parisiensis doctore theologo, necnon ecclesiæ parochialis sanctorum Gervasii et Protasii pastore vigilantissimo, die 12 mensis januarii 1718, à septima ad meridiem, in Laudunæo pro minore Ordinaria.

(a) *Becan. Theologiæ schol. part.* 3. *c.* 26. *quæst.* 4.

Consecratio fit per virtutem Spiritûs sancti, qui in verbis consecrationis operatur. Sententiam eorum qui cum verbis Dominicis preces ad consecrationem requirunt damnare nec debemus, nec possumus; ne et ipsos sanctos Patres, qui ad consecrationem præter verba Dominica benedictionis et gratiarum actionis precem adhibebant : ne et Græcos, Orientalesque omnes qui ad *formam* eucharisticam præter eadem verba Dominica adhibent sacerdotis orationem, quæ dicitur invocatio aut illapsus Spiritûs sancti, videamur damnare; quos ipsa Ecclesia in hac parte nunquam damnavit.

Après ce que nous avons dit que les Papes n'ont point improuvé le rit des *Grecs*, et que plusieurs théologiens ont soutenu dans leurs livres, et dans des thèses, qu'on n'était point en droit de changer les formules de la consécration dans les liturgies des Orientaux qui assurent que la prière de l'*invocation* est une partie essentielle, il ne sera pas inutile d'ajouter que ce sentiment a été approuvé en Sorbonne, et inséré dans les cas de M. de Sainte-Beuve, en ces termes : [a] « L'on demande, premiè-
» rement, si la consécration de l'Eucharistie faite
» par un prêtre grec, qui attribue uniquement la
» vertu surnaturelle à l'oraison du Saint-Esprit,
» qui est en usage chez les Orientaux, et point
» du tout à ces paroles, *ceci est mon corps*, *ceci*
» *est mon sang*, quoiqu'il les profère, consacre
» valablement; et si l'on doit honorer ce qu'il a
» consacré, comme le corps et le sang de Jésus-
» Christ?

» L'on demande, secondement, si ceux qui pré-
» tendent que l'oraison est consommatoire du mys-
» tère, en sorte qu'elle soit nécessaire avec les pa-
» roles, ne manquent point, et si leur consécra-
» tion est bonne? [b]

» L'on répond que quoique les Occidentaux soient
» très-bien fondés à soutenir que la consécration

(a) *X. Cas. Tome* 3. *page* 39. (b) *Page* 40.

» de l'Eucharistie se fait uniquement par les paro-
» les de Jésus-Christ, et non pas par les prières de
» l'Église, ni seules, ni jointes aux paroles du Sau-
» veur; néanmoins que l'Église n'a jamais rien dé-
» fini sur cela, non pas même dans le Concile de
» Trente, comme Salmeron l'a très-bien observé,
» tome 9, en ces termes: *Non dissimulabo, quod*
» *in Concilio Tridentino cùm quidam theologi pete-*
» *rent ut explicaretur forma, quâ Christus confe-*
» *cit hoc sacramentum, auditis hinc inde rationi-*
» *bus, nihil esse definiendum Patres prudenter cen-*
» *suerunt.* C'est pourquoi le sentiment des Occi-
» dentaux ne doit point servir de loi en cela aux
» Orientaux, comme celui des Orientaux ne peut
» servir aux Occidentaux, l'une et l'autre église
» prononcent les paroles de Jésus-Christ, l'une et
» l'autre église joignent les paroles de l'Église avant
» ou après la consécration; les uns et les autres
» consacrent; car ils prient et joignent leurs priè-
» res aux paroles de Jésus-Christ; les uns et les
» autres ont intention de consacrer, selon la ma-
» nière établie par Jésus-Christ; cette intention est
» suffisante, et n'est point révoquée par des paro-
» les particulières; et on doit honorer ce qui est
» consacré par un prêtre grec, suivant la liturgie,
» comme le corps et le sang de Jésus-Christ.

» La réponse est aisée à faire, après ce qui a
» a été dit ci-devant. Ces auteurs sont dans une
» opinion contre laquelle l'Église n'a jamais pro-
» noncé. Et comme ils emploient dans leur litur-
» gie et les paroles du Fils de Dieu, et les prières
» de l'Église, étant certains que la consécration se
» fait par les paroles seules, ou par les prières et
» les paroles jointes ensemble, il n'y a pas lieu de
» douter de la validité de leur consécration. *Déli-*
» *béré à Paris ce quatorzième jour de janvier* 1672.»

Sentiment de Catharin sur la forme de la consécration.

Quelques auteurs du XVIe. siècle, tels que Ca-

tharin et Chelfontaines, qui ont fait des traités exprès sur ce point, ont parlé un peu plus clairement. Ambroise Catharin, de l'ordre de saint Dominique, célèbre par ses écrits, et envoyé de Rome à Trente, où il demeura jusqu'en 1547, pendant les sept premières sessions, fut fait ensuite évêque par le Pape Jules III, à qui il dédia ses ouvrages, qui furent imprimés à Rome en 1552, avec privilége de ce Pape. Dans ce recueil il y a deux petits traités intitulés, *Quibus verbis Christus consecraverit*, où il soutient que la forme de la consécration ne consiste pas dans ces paroles, *Hoc est corpus meum*, parce que Jésus-Christ avait consacré avant que de les prononcer. Il dit que l'ordre naturel des paroles de l'institution de l'Eucharistie le fait voir assez clairement; car Jésus-Christ ayant pris le pain, rendit grâces et le bénit, et ensuite il le rompit, et le donna à ses Apôtres en leur disant : *Prenez et mangez ; ceci est mon corps.* Or Jésus-Christ fit le grand miracle du changement du pain en le bénissant; le pain était donc devenu son corps quand il le rompit; c'est pourquoi voulant le faire recevoir à ses Apôtres, il leur dit *prenez et mangez;* c'était donc là son corps avant qu'il prononçât ces paroles, *Hoc est corpus meum*, qui ne sont qu'un témoignage indubitable que c'était son vrai corps. Cela est encore mieux marqué par le texte grec, selon lequel il faut dire qu'après avoir rendu grâces, il bénit le pain et le rompit. Catharin représente qu'il n'a en cela d'autres sentimens que ceux des Papes Innocent III. et Innocent IV, et qu'il n'a rien avancé que ce qu'avaient dit avant lui plusieurs auteurs, et surtout Eudes de Cambrai, qui dans son explication du canon, parle en ces termes : *Accepit panem* adhuc panem nondùm carnem, (et elevatis oculis in cœlum.........) benedixit, suum corpus fecit. Qui prius erat panis, benedictione factus est caro. Modo caro, jam non panis (*ac fregit.*) O miraculum, frangebatur inter

digitos, sedens incolumis inter discipulos! Erat integer, et dividebatur in partes : in manibus tenebat seipsum, et de manibus discipulis se porrigebat edendum..... Patet quod panis acceptâ benedictione factus sit corpus Christi. Non enim acceptâ benedictione dixisset, *Hoc est corpus meum*, nisi benedictione fieret corpus suum.

Si on lui oppose le décret de Florence, il répond, en le regardant même comme Concile, qu'il faut l'interpréter bénignement (a), et que devant être permis de parler selon la vérité, il peut dire que les paroles des Conciles n'obligent pas absolument, lorsqu'ils ne parlent que pour instruire, et qu'ils n'ont pas discuté les questions pour définir et pour déterminer.

Le Concile de Trente, lequel après beaucoup de discussions, a défini et a déterminé, et qui a employé d'autres termes que ceux du décret de Florence, aurait été sans doute allégué par Catharin pour appuyer son sentiment; mais il mourut (b) peu de temps après la publication de la XIIIe. session touchant l'Eucharistie.

Ouvrage de Christophe de Cheffontaines sur le même point.

Un autre auteur illustre y suppléa. Cet auteur est Christophe de Cheffontaines (c), qui fut fait général des Cordeliers en 1571, et peu d'années après archevêque de Césarée pour régir l'archevêché de Sens à la place du Cardinal de Pellevé qui était à Rome. Après avoir composé plusieurs livres de controverse en latin et en français, princi-

(a) Poteram etiam respondere, quia fas est vera loqui, non ita cogi nos conciliorum verba observare, ut putemus in multis non indigere nisi benignâ interpretatione, præsertim cùm docent, et non ex proposito certas quæstiones discutiunt atque determinantur. *In primo tract.*

(b) Sixte de Sienne, et plusieurs autres après lui, on dit qu'il mourut à Naples en 1552; mais le P. Echart dit qu'il n'y est mort qu'en 1553, le 11 Novembre. *Script. Ordin. Prædic. Tom.* 2. *pag.* 150.

(c) *Christophorus de Capitefontium.* Il était de Basse-Bretagne, et se nommait en Bas-Breton Kerpenfentenio.

palement contre les nouveaux hérétiques, il employa plusieurs années (a) à traiter de la forme du sacrement de l'Eucharistie; étonné et touché de tant d'opinions différentes des scolastiques sur ce point, et des préventions qui ont fait soutenir que c'est par ces quatre seules paroles, *Hoc est corpus meum*, que Jésus-Christ consacra et que les prêtres consacrent. Il dédia au Pape Sixte V, un livre assez rare quoiqu'imprimé à Paris en 1586, sous ce titre : *De necessaria correctione theologiæ scholasticæ :* titre néanmoins qu'il adoucit au frontispice du livre en ces termes : *Varii tractatus de eo quod sit utile atque necessarium, nonnullas secum pugnantes scholasticorum opiniones, licet in iis quæ sunt fidei summa sit inter illos concordia, ad decretorum concilii Tridentini normam conciliare et corrigere.* Il ne traite dans tout ce livre que de la

(a) Après la seconde édition française de sa défense de la foi qui avait été imprimée auparavant en latin à Rome en 1576, il y a un petit traité sous ce titre : *De la vertu des paroles par lesquelles se fait la consécration du saint sacrement de l'autel, par le R. P. de Cheffontaines, archev. de César. chez De la Noue.* 1585. Il dit dans ce traité que le sentiment qu'il avait exposé dans son livre, n'était point différent de celui que Gabriel Biel avait expliqué dans la 47e. leçon sur le canon de la messe ; et il ajoute qu'il allait faire imprimer un autre livre pour traiter amplement le même sujet. *Je soutiens*, dit-il, *que la consécration se fait par les prières et les paroles de Dieu récitées esdites prières, ainsi qu'il est amplement par nous déclaré au livre intitulé :* De veteri ritu celebrandi missam, *qui sera bientôt imprimé.* Ce livre en effet fut imprimé. On en voit huit feuillets dans plusieurs exemplaires du traité *De correctione theologiæ scholasticæ*, au lieu de huit autres feuillets qui manquent dans ces exemplaires, et qui les rendent imparfaits. Il est étonnant qu'on ne trouve plus ce traité que j'ai cherché et fait chercher inutilement, et qui a pourtant dû être mis à la fin du traité *De necessariâ correctione*, dans lequel l'auteur parle ainsi, *fol.* 112. *Sunt duo à nobis scripti tractatus, unus est de benedictione, alter de eo quod Christus precibus consecravit, in quibus quæ et qualis forma fuerit, quâ Christus consecravit, fusissimè et evidentissimè declaramus. Hos tractatus huic subnectemus.* Et un peu plus bas : *Subjungitur liber de veteri ritu celebrandi missam* M. le marquis de Cheffontaines, arrière-petit-neveu de l'archevêque de Césarée, qui a, dit-on, engagé un père Récollet à donner une édition des ouvrages de son parent, soit manuscrits ou imprimés, fera sans doute plaisir aux savants, s'il fait réimprimer ces petits traités qui sont si rares.

forme de la consécration. Quelques plaintes que plusieurs docteurs de Paris fissent contre le sentiment qu'il établissait si hautement, il ne fut point censuré à Paris. Il ne le fut point non plus à Rome, ni par le Pape Sixte V, ni dans les décrets qui ont été imprimés jusqu'en 1596 sous le Pape Clément VIII. On le voit seulement dans l'*Index* d'un grand nombre d'auteurs publié sous le Pape Alexandre VII. en 1664, sans qu'il paraisse qu'on ait fait aucune discussion, et qu'il y ait eu pour cela aucun décret particulier. Il peut bien se faire qu'on ait cru qu'il méritait d'être dans l'*Index*, à cause seulement qu'il combattait le sentiment le plus commun des scolastiques. Et depuis cette date il est parlé de lui et de ses traités sur l'Eucharistie avec éloge dans l'*Orbis seraphicus* imprimé à Rome en 1682 : *Fr. Christoph. de Capitefontium* (a) *Romæ unanimi Patrum concessu electus fuit in ministrum generalem..... Doctissimus inter paucos..... De reali præsentiâ corporis Christi in sacra synaxi doctissimos libros in tertia parte referendos magna cum laude conscripsit, quamvis ex æmulorum invidia in his multa perpessus.*

Preuves de Cheffontaines.

Il croit qu'il faut s'aveugler pour ne pas voir que Jésus-Christ ne fit pas la consécration par ces paroles : *Hoc est corpus meum* ; parce qu'il avait consacré avant que de les prononcer, et qu'il n'y a qu'à voir pour cela dans les Évangélistes les actions de Jésus-Christ qui se suivent, comme Eudes de Cambrai le remarque. 1°. Jésus-Christ prit le pain. 2°. Il rendit grâces et le bénit, c'est-à-dire, le consacra. 3°. Ce n'est qu'après l'avoir béni qu'il le rompit. L'ordre naturel le montre assez : *Gratias agens, benedixit, fregit*; ce qui est encore plus clair par les termes grecs, ἐυχαριστήσας, ἐυλογήσας, qui doivent être naturellement traduits par *ayant rendu*

(a) *Orbis seraphic. per Fr. Dominic. de Gubernatis. Romæ*, 1682. *Tom.* 1. *Lib.* 3. *col.* 235.

grâces et béni, ou *après avoir rendu grâces et béni*; ce qui est conforme aux liturgies grecques et à la manière dont on a traduit celle de saint Chrysostôme : *Cùm gratias egisset*, *cùm benedixisset*. 4°. Tenant entre ses mains son corps sous les espèces du pain et du vin, il le présente à ses Apôtres, *dedit*. 5°. En le présentant, il leur dit : *Prenez et mangez-en tous*. Qu'est-ce que Jésus-Christ voulait que les Apôtres mangeassent, si ce n'est son corps qu'il tenait entre ses mains et qu'il leur présentait? C'est aussi ce qu'il leur certifie en leur disant : *Ceci est mon corps*, et encore plus ouvertement par la particule *enim* : *Car ceci est mon corps*. D'où il résulte en même temps que l'Eucharistie était le corps de Jésus-Christ avant l'usage, contre la nouvelle erreur des Luthériens opposée à toute la tradition, laquelle nous apprend aussi : 1°. Que Jésus-Christ porta entre ses mains son corps sous les espèces du pain et du vin ; *ferebatur manibus suis*, dit saint Augustin, *in Psalm*. 33. 2°. Qu'exerçant la qualité de vrai prêtre selon l'ordre de Melchisédech, il offrit le premier à son Père son corps sous les mêmes espèces du pain et du vin. 3°. Qu'il se communia lui-même avant que de donner son corps et son sang aux Apôtres, ainsi qu'on le lit dans la plupart des liturgies orientales : *Gustavit, bibit*. Toutes choses qui doivent être exécutées par les prêtres à qui Jésus-Christ a dit en la personne des Apôtres : *Faites ceci*; rendre grâces, bénir, c'est-à-dire consacrer, offrir à Dieu le Père le corps de son Fils, faire la fraction, se communier et communier les autres fidèles.

Exposition de la doctrine du Concile de Trente.

L'auteur confirme ce qu'il dit par le Concile de Trente dont il admire la sagesse et la justesse des expressions. 1°. Le Concile dit assez clairement dans la treizième session, chap. 1. que Jésus-Christ ne donna son corps et son sang à ses Apôtres qu'a-

près avoir béni, c'est-à-dire, consacré le pain et le vin : *Hoc tam admirabile sacramentum in ultima cœna Redemptorem nostrum instituisse; cum post panis vinique benedictionem, se suum ipsius corpus illis præbere, ac suum sanguinem, disertis ac perspicuis verbis testatus est.* Les paroles *Hoc est corpus meum*, n'ont donc été dites qu'après la bénédiction ou consécration du pain et du vin. Elles ne sont donc qu'un témoignage et une assurance de ce qui vient d'être fait; *testatus est.* Ce ne sont donc pas des paroles opératives, puisque l'opération vient d'être faite, mais des paroles clairement significatives, comme le Concile de Trente le dit tout de suite : *Quæ verba propriam illam et apertissimam significationem præ se ferunt.*

2°. Dans le troisième décret de la même session le Concile marque cette différence entre le sacrement de l'Eucharistie et les autres sacrements, que la sanctification de ceux-ci consiste dans l'usage, au lieu que l'auteur de la sainteté est dans l'Eucharistie avant l'usage; car avant que les Apôtres l'eussent reçu de la main de Jésus-Christ, il assure que c'était son corps qu'il leur présentait ; *reliqua sacramenta tunc primum sanctificandi vim habent, cùm quis illis utitur : at in eucharistia ipse sanctitatis auctor ante usum est. Nondum enim eucharistiam de manu Domini Apostoli susceperunt, cùm verè tamen ipse affirmaret corpus suum esse quod præbebat.*

3°. Dans le quatrième décret, le Concile déclare que le pain et le vin ont été changés au corps et au sang de Jésus-Christ par la consécration, parce qu'en effet présentant son corps à ses Apôtres sous les espèces du pain, et leur ordonnant d'en manger, il assure que c'était son corps. Il y était donc avant qu'il l'assurât : *Quoniam autem Christus Redemptor noster, corpus suum id, quod sub specie panis offerebat, verè esse dixit : ideo persuasum semper in Ecclesia Dei fuit, idque nunc denuò sancta*

hæc synodus declarat, per consecrationem panis et vini conversionem fieri, etc.

Remarquons que le Concile n'a jamais dit que le changement se fit par ces paroles *Hoc est corpus meum ;* mais toujours *per benedictionem* et *per consecrationem*, et par conséquent par une bénédiction ou invocation dont les Évangélistes n'ont pas écrit les termes non plus que plusieurs autres paroles et prières de Jésus-Christ.

4°. Le Concile reprenant à la vingt-deuxième session la matière de l'Eucharistie, y traite du sacrifice de la messe, de la manière dont Jésus-Christ l'institua, et du temps auquel il exerça visiblement son sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, en offrant à Dieu son Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin. Or il a fait cette oblation dès qu'il a opéré le grand miracle du changement du pain en son corps et du vin en son sang : *Sacerdotem* [a] *secundùm ordinem Melchisedech se in æternum constitutum declarans, corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini Deo Patri obtulit ; ac sub earumdem rerum symbolis, Apostolis, quos tunc novi testamenti sacerdotes constituebat, ut sumerent, tradidit : et eisdem, eorumque in sacerdotio successoribus, ut offerrent, præcepit per hæc verba : Hoc facite in meam commemorationem.* Les Pères du Concile nous font voir assez clairement que Jésus-Christ tenant entre ses mains son corps sous les espèces du pain et du vin, l'offrit à Dieu son Père avant que de le donner à ses Apôtres. Il était donc dans l'Eucharistie lorsqu'il la leur présenta, qu'il leur dit *Prenez et mangez*, et qu'il les assura que c'était son corps. Il faut avouer que cette doctrine du Concile ne s'accommode pas trop bien avec la plus commune opinion des théologiens de l'école [b] ; et voilà ce qui

(a) *Concil. Trid. Sess.* 22. *cap.*

(b) Et sic patet, concilii Tridentini decreta supra posita, vera esse, et claro Dei verbo conformia, per quæ docetur et colligitur,

porta Cheffontaines à représenter cet inconvénient au Pape Sixte V, et à lui dédier son traité de la correction de la théologie scolastique d'ailleurs si utile en tant d'autres points.

L'auteur du catéchisme romain opposé au sentiment de Cheffontaines.

Mais si les expressions et les définitions du Concile sont propres à autoriser le sentiment de Cheffontaines, il n'en est pas de même du catéchisme romain que le Concile de Trente avait ordonné de faire, et qui fut publié par le Pape Pie V, ce qui le fait appeler communément le catéchisme du Concile. Car l'auteur de ce catéchisme a suivi en ce point l'opinion la plus commune des théologiens scolastiques : *Itaque*, dit-il, [a] *sanctis evangelistis Matheo et Luca itemque ab apostolo docemur illam esse formam* HOC EST CORPUS MEUM..... *Nam forma ea est, qua illud significatur quod in hoc sacramento efficitur, cùm autem hæc verba id quod fit significent ac declarent, hoc est panis conversionem in verum Domini nostri corpus, sequitur formam in illis ipsis verbis constituendam esse.*

Réponse de Cheffontaines.

Cheffontaines répond à cette autorité dans un dialogue [b] avec un interlocuteur qu'il ramène à son sentiment. Il dit que le catéchisme du Concile est d'une autorité bien inférieure au Concile, qui ne l'avait ni vu, ni examiné, ni approuvé ; qu'il

Christum per ista verba *Hoc est corpus meum* non consecrasse. Nemo ergo ex privato erga aliquam opinionem, cujuscunque tandem doctoris ea sit, et quantumlibet sancti amore, oculos sibi eruat, ne ad sacrosanctorum dicti concilii decretorum normam, opiniones omnes suas corrigat et emendet. Nunquam certè, ut ingenuè fatear, certò statuere apud me potui, quo ordine Christus sacramentum eucharistiæ consecravit et instituit, et quem in celebranda prima missa ordinem servavit, usque post attentam dicti concilii decretorum lectionem, eorumque cum verbis evangelistarum diligentem collationem. Utraque enim sibi invicem attulere lucem. *De necess. correct. Theol. schol. fol.* 33.

(a) *Part.* 2. *de sacram. Euchar.*

(b) *De correct. Theol. schol. fol.* 117.

avait été composé par un homme privé, et que, quoiqu'il eût été fait, approuvé et publié par ordre d'un Pape, cette approbation n'était pas différente de celle que les Papes ont donnée, par exemple, à la somme de saint Thomas; et qu'on est toujours en droit d'examiner si l'auteur a bien pris le sens du Concile de Trente. Il faut donc prendre garde en cet article si l'exposition n'est point opposée aux termes du Concile. Le Concile a dit que Jésus-Christ prononça les paroles après avoir béni ; *post benedictionem ;* et l'auteur du catéchisme dit que ce fut en bénissant ; *videtur intelligendum ac si dixisset : Accipiens panem benedixit dicens Hoc est corpus meum.* Cheffontaines demande si ce n'est pas là une contrariété, si l'un n'est pas opposé à l'autre, *après* et *pendant*, *post* à *dum.* (a)

Au fond l'auteur du catéchisme ne parle pas ici décisivement, mais en opinant, *videtur ;* ainsi ce n'est point par cet endroit qu'on peut décider la question, non plus que par le sentiment des scolastiques. Il faut seulement inférer de là que l'auteur du catéchisme a bien vu que la bénédiction était nécessaire pour la consécration autant que les paroles par lesquelles Jésus-Christ nous a assuré que c'était son corps, et qu'il a voulu joindre la bénédiction et cette assurance dans une même action. Quoi qu'il en soit, pour connaître exactement le sentiment de l'Eglise sur cette matière, il faut remonter aux douze premiers siècles, pendant les-

(a) Cheffontaines pouvait encore ajouter que l'auteur du catéchisme voulant expliquer comment le corps de Jésus-Christ est dans chaque portion de l'hostie, et qu'il était ainsi dans chacune des parties que reçurent les Apôtres, dit que Jésus-Christ y était quand il consacra tout le pain avant que de le rompre : *Neque enim credendum est singula panis frusta propriâ verborum formâ à Domino consecrata esse, sed eadem simul omnem panem, qui ad sacra mysteria conficienda, atque apostolis distribuenda satis futurus esset. De Verit. Euchar. n.* 36. D'où il suit que la consécration de l'Eucharistie était faite avant que Jésus-Christ rompît le pain, et qu'il dit à ses Apôtres : *Prenez et mangez, ceci est mon corps.*

quels on ne s'est pas appliqué à décider par des précisions sur la matière et sur la forme ; et examiner : 1°. Ce qui a été dit unanimement par les Pères et les autres écrivains ecclésiastiques touchant ce qui fait la consécration. 2°. De quelle manière l'Eglise a parlé dans les définitions et dans les professions de foi touchant ce mystère. 3°. Quel a été l'usage qu'elle a suivi pour marquer le temps auquel la consécration a été opérée.

Exposition historique de ce que les Pères et les autres écrivains ecclésiastiques des douze premiers siècles ont dit touchant la consécration, où l'on voit qu'elle se fait par les paroles de Jésus-Christ et par une prière de l'Eglise qui est nommée communément invocation.

Différentes significations du mot *Bénir.* — Bénédiction du pain en faisant la prière de l'invocation.

Jésus-Christ ayant béni le pain avant que de le rompre et de le donner à ses Apôtres, en les assurant que c'était son corps, et leur ayant ordonné de faire ce qu'il a fait, *hoc facite*, l'Eglise a toujours compris qu'il fallait aussi faire une bénédiction sur le pain eucharistique, et dire tout ce que Jésus-Christ a dit. Le mot *bénir* a plusieurs significations. Il se prend souvent pour louer ; mais quand il s'agit de bénir un sujet pour produire en lui quelque effet particulier, le bénir, c'est attirer sur lui la vertu nécessaire pour l'effet qu'on se propose. A l'égard de Dieu, bénir un sujet, c'est répandre sur lui ses grâces. A l'égard de l'homme, bénir un sujet, c'est invoquer la toute-puissance de Dieu pour attirer sur lui les grâces nécessaires pour cet effet ; et à l'égard de Jésus-Christ qui est Dieu et homme, bénir un sujet, c'est invoquer la toute-puissance de Dieu son Père, et employer la sienne pour produire dans ce sujet l'effet qu'il veut. Ainsi Jésus-Christ voulant multiplier une fois cinq

pains et une autre fois sept [a], *levant les yeux au ciel, il les bénit*, c'est-à-dire, qu'il attira sur ces pains la vertu nécessaire pour les multiplier. En faisant ces miracles, il employait sa toute-puissance comme Dieu, et il invoquait comme homme celle de son Père. Ainsi voulant ressusciter Lazare, il lève les yeux au ciel, invoque Dieu son Père, et lui dit en même temps : *Je vous rends grâces* [b] *de ce que vous m'avez exaucé, pour moi je sais bien que vous m'exaucez toujours.* Dès lors Lazare est en vie; et à ces seuls mots *Lazare veni foras*, Lazare, par un second miracle, sortit du tombeau, quoiqu'il eût les pieds et les mains liés de bandes. Nous ne savons pas en quels termes Jésus-Christ fit à Dieu son Père l'invocation qui fut exaucée et dont il lui rend grâces; les Evangélistes ne nous ont pas dit non plus comment Jésus-Christ invoqua la toute-puissance de son Père et employa la sienne en bénissant le pain pour en faire son corps; nous voyons seulement qu'en rendant grâces et bénissant le pain il le sanctifia; d'où vient que les liturgies de saint Jacques, de saint Basile et de saint Chrysostôme, après les mots *rendant grâces*, *bénissant*, ajoutent celui de *sanctifiant*, qui selon la remarque de Salmeron [c] est l'explication des deux précédens. Mais l'Eglise sachant qu'elle doit faire ce que Jésus-Christ a fait, et dire ce que nous savons qu'il a dit, elle a fait non-seulement prononcer par les prêtres les paroles de l'institution de l'Eucharistie rapportées par les Evangélistes, mais elle a prescrit aux prêtres une prière par laquelle ils doivent invoquer la toute-puissance de Dieu pour demander le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ. Ils doivent bénir conformé-

(a) *Matth.* XIV. 19. *Marc.* VIII. 6. (b) *Joan.* XI. 41.

(c) Ubi vides utroque verbo gratias agendi et benedicendi, adjungi verbum sanctificandi, quod quasi explicat, quæ et qualis fuerit illa gratiarum actio, sive benedictio Dei, nimirum quâ panem benedictum et sanctificatum fecit. *Salm. tom.* 9. *Tract.* 12. *pag.*76.

ment à l'expression de saint Paul (a) : *Calix benedictionis cui benedicimus.* C'est pourquoi tous les anciens auteurs qui nous ont parlé de la consécration de l'Eucharistie, joignent la prière ou l'invocation aux paroles de Jésus-Christ, et toutes les liturgies du monde chrétien, à l'exception des sectaires du seizième siècle, l'ont fait de même. C'est ce que nous allons voir.

Tradition de l'Église sur la nécessité de l'invocation.

Tout ce que la tradition nous apprend touchant la consécration est fondé non-seulement sur les paroles de l'institution de l'Eucharistie, mais encore sur ce que nous dit saint Paul (b), que ce qui est créé, est sanctifié par la parole de Dieu, et par la prière; *sanctificatur enim per verbum Dei, et orationem.* C'est ce que nous trouverons cité dans quelques-uns des Pères qui vont nous dire, touchant la consécration, que la prière doit être jointe aux paroles de Jésus-Christ.

Saint Justin.

1°. Sans parler ici des liturgies orientales qui portent le nom des Apôtres, ni des Constitutions apostoliques, où l'on voit bien clairement que la prière de l'invocation est jointe aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, saint Justin, martyr, qui écrivait sa grande apologie environ quarante ans après la mort de saint Jean l'Evangéliste, nous dit que la *nourriture eucharistique se fait par les prières qui nous viennent du Verbe* (*Dieu*). (c) Il ajoute qu'elle est la chair de Jésus-Christ parce que les Evangélistes nous ont appris qu'il dit : *Faites ceci en mémoire de moi : C'est mon corps.* L'Eucharistie ne se fait donc pas sans des prières. Ces paroles *Ceci est mon corps*, ne sont pas une prière; car la prière s'adresse à Dieu; et tout ce qu'il y a lieu de

(a) *Cor.* x. 16. (b) 1. *Timoth.* v. 5.
(c) Τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφήν. *Apol.* 2. *pag.* 98.

conclure, c'est que *la* prière eucharistique doit renfermer aussi ces paroles.

Saint Irénée.

2°. Saint Irénée joint aussi la prière de l'invocation à la prononciation des paroles divines : *Qui est à terrâ panis*, dit-il au quatrième livre contre les hérésies [(a)], *percipiens invocationem Dei, jam non communis panis est, sed eucharistia.* Et au cinquième livre [(b)] : *Quando ergo et mixtus calix et factus panis percipit verbum Dei, fit eucharistia sanguinis et corporis Christi.*

Saint Firmilien.

3°. Saint Firmilien, dans sa lettre à saint Cyprien, conservée parmi celles de ce saint docteur, parlant d'une femme qui par ses prestiges contrefaisait le mystère de l'Eucharistie, dit que pour faire accroire qu'elle consacrait le pain et qu'elle produisait l'Eucharistie, elle se servait d'une invocation non méprisable, et de la prière accoutumée qu'on emploie en offrant le sacrifice au Seigneur ; *Atqui* [(c)] *illa mulier quæ prius per præstigias et fallacias dæmonis multa ad deceptionem fidelium moliebatur, inter cætera quibus plurimos deceperat, etiam hoc frequenter ausa est, ut et invocatione non contemptibili sanctificare se panem et eucharistiam facere simularet, et sacrificium Domino non sine sacramento solitæ prædicationis offerret.* On croyait donc dans l'Eglise que dans la consécration de l'Eucharistie la prière et l'invocation étaient d'un usage ordinaire ; et on la regardait comme une partie principale de la consécration.

Origène.

4°. Origène sur saint Matthieu, applique à la consécration du pain eucharistique ce que nous avons cité de l'épître de saint Paul à Timothée : *sanctificatur per verbum Dei, et per obsecrationem*.

(a) *Iren. Lib.* 4. *cap.* 18. *al.* 34. (b) *Cap.* 2.
(c) *Ap. Cyprian. Epist.* 75. *pag.* 323.

Et au huitième livre contre Celse, avec quelque réserve qu'il ait voulu parler de nos plus saints mystères à un païen, il ne laisse pas de lui dire [a] que les pains offerts, sont faits par la prière un corps saint et sanctifiant; *nos qui rerum omnium conditori placere studemus, cum precibus et gratiarum actione pro beneficiis acceptis oblatos panes edimus corpus jam per precationem factos sanctum quoddam et sanctificans utentes eo cum sano proposito.* [b]

Saint Cyrille de Jérusalem.

5°. Saint Cyrille de Jérusalem, qui fit ses catéchèses en 347 ou 348, comme nous avons vu dans la première dissertation [c], dit plusieurs fois bien clairement que la consécration se fait par l'invocation. Il s'énonce ainsi dans la dix-neuvième catéchèse qui est la première mystagogique : *Le pain* [d] *et le vin de l'Eucharistie avant la sainte invocation de l'adorable Trinité, n'étaient simplement que du pain et du vin, mais l'invocation étant achevée, le pain est fait le corps de Jésus-Christ et le vin son sang.* Il dit de même dans la vingt-unième catéchèse. *Le pain de l'Eucharistie* [e] *après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus un pain commun; mais le corps de Jésus-Christ.* Il le dit encore en expliquant la liturgie dans la vingt-troisième catéchèse qui est la cinquième mystagogique : *Nous prions Dieu* [f], *qui est si bon et si favorable, d'envoyer le Saint-Esprit sur ce qui est offert, afin que le pain*

(a) *Lib.* 8. *pag.* 399.

(b) Σῶμα γινομένους διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν τι.

(c) *Tom.* 2 *pag.* 46.

(d) Quemadmodum enim panis et vinum eucharistiæ ante sanctam adorandæ Trinitatis invocationem, nudus panis et vinum erat; invocatione autem peractâ panis fit corpus Christi, et vinum sanguis Christi. *n.* 7. *pag.* 308. *nov. Edit.*

(e) Panis eucharistiæ post invocationem S. Spiritûs non est communis panis sed corpus Christi. *n.* 3. *pag.* 317.

(f) Deum benignum exoramus ut emittat S. Spiritum super (dona) proposita; ut faciat panem quidem corpus Christi, vinum verò sanguinem Christi. *n* 7. *pag.* 327.

soit fait le corps de Jésus-Christ et le vin le sang de Jésus-Christ. Saint Cyrille ne restreint pas la forme de la consécration aux seules paroles de Jésus-Christ, lesquelles d'ailleurs nous sont une assurance infaillible du changement du pain et du vin en son corps et en son sang, comme il le dit plus d'une fois; il y joint la prière de l'invocation, en sorte que la consécration n'est opérée qu'après que cette prière est achevée.

Saint Ephrem.

6°. Saint Ephrem dit aussi dans le discours du Sacerdoce : *Sacerdotium* (a) *audacter è terra sursum in cœlum volitans, ascendit ad Deum, misericordiam et indulgentiam à Rege misericorde postulans, ut Spiritus sanctus pariter descendat, sanctificetque dona in terris proposita.*

Optat de Milève.

7°. C'est cette demande solennelle faite à l'autel pour y attirer le Saint-Esprit et y sanctifier les dons, qui portait Optat de Milève (b) à dire aux Donatistes : *Quid est tam sacrilegum, quàm altaria Dei (in quibus et vos aliquando obtulistis) frangere, tradere, removere?.... Quo Deus omnipotens invocatus sit, quo postulatus descendit Spiritus sanctus.*

Saint Basile.

8°. Saint Basile dit dans le traité du Saint-Esprit, que c'est de la tradition non écrite que nous vient l'invocation pour faire le pain de l'Eucharistie. Nous avons déjà rapporté cet endroit en francais pour un autre sujet, et il est à propos de le remettre ici dans les mêmes termes : *Qui est-ce des Saints*, dit saint Basile, (c) *qui nous a laissé par écrit les paroles de l'invocation pour faire le pain de l'Eucharistie, et la coupe de bénédiction? Car nous ne nous contentons pas des paroles rapportées dans l'Apôtre, et dans l'Evangile; nous en ajoutons d'autres avant*

(a) *Tom.* 1. *pag.* 20. (b) *De schism. Donatist. Lib.* 6.
(c) *De Spir. sanct. cap.* 27.

et après, comme ayant beaucoup de force pour les mystères, et qui n'ont pas été écrites. On était donc bien persuadé au temps de saint Basile, que la consécration se faisait conjointement par les paroles qu'ont rapportées les Evangélistes, et par une prière que les Apôtres ne nous ont pas laissée par écrit.

Saint Grégoire de Nysse.

9°. Saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile, ajoute cette remarque, que le changement du pain et du vin dans l'Eucharistie se fait de la manière que saint Paul nous dit que les créatures sont sanctifiées, c'est-à-dire, par la parole de Dieu, et par la prière : *Ce pain semblablement*, dit-il (a), *est sanctifié, comme parle l'Apôtre, par la parole de Dieu et par la prière, non pas de telle sorte qu'en mangeant et en buvant, il se change au corps du Verbe, mais il est changé dans l'instant par la parole, ainsi qu'il a été dit par le Verbe : Ceci est mon corps...* Ce chapitre finit en faisant observer que *c'est par la vertu de la bénédiction que la nature des symboles est changée.*

Saint Ambroise.

10°. Cette bénédiction est nommée par saint Ambroise la consécration, après laquelle les espèces sont changées au corps et au sang de Jésus-Christ. *Ante benedictionem* (b) *verborum cœlestium alia species nominatur; post consecrationem corpus significatur : ante consecrationem aliud dicitur, post consecrationem sanguis nuncupatur.* Aux paroles célestes saint Ambroise joint la prière sacrée par laquelle, dit-il, les sacremens sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. *Nos autem* (c) *quotiescunque sacramenta sumimus, quæ per sacræ ora-*

(a) Hic similiter panis, sicut dicit apostolus, sanctificatur per verbum Dei et orationem, non eo quidem quod cibo mediante in Verbi corpus evadat, sed quod statim per verbum in corpus transmutetur sicut dictum est a Verbo : Hoc est corpus meum. *Greg. Nyss. Tom.* 3. *Orat. Cateches. cap.* 37. τῇ τῆς εὐλογίας δυνάμει. *ibid. p.* 105.
(b) *De iis qui initiantur. cap.* 9. (c) *Lib.* 4. *de Fide cap.* 5.

tionis mysterium in carnem transfigurantur, et sanguinem. On voit bien clairement que saint Ambroise joint aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, la prière de l'invocation pour la consécration des saints mystères, et c'est ce qu'il nomme la bénédiction, *laquelle*, dit-il (a), *a plus de force que la nature, puisqu'elle change la nature même.*

Saint Chrysostôme.

11°. Nul des saints Pères n'a si souvent et si vivement exprimé la vertu des paroles de Jésus-Christ pour assurer l'Eglise dans tous les siècles de la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrifice, que l'a fait saint Chrysostôme. Il dit dans ses homélies sur saint Matthieu, et dans l'homélie de la *trahison de Judas*, que Jésus-Christ agit dans la personne du prêtre, et que par sa parole *Ceci est mon Corps*, et par la vertu divine, les dons sont consacrés; et que comme ces paroles *Croissez et multipliez, remplissez la terre*, quoiqu'elles n'aient été dites qu'une fois, ont leur effet dans tous les temps, la nature ne cessant point d'opérer; de même cette parole (de Jésus-Christ), quoiqu'elle n'ait été dite qu'une fois, donne aux sacrifices de toutes les tables de l'Eglise une assurance ferme jusqu'à nos jours et jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ. Ce saint docteur, dans plusieurs de ses autres ouvrages, ne parle pas moins nettement de l'opération du Saint-Esprit sur les dons, et de l'invocation que fait le prêtre pour les consacrer: *Que faites-vous, ô homme*, dit-il (b), *lorsque le prêtre se tient à la table sacrée les mains étendues et élevées vers le ciel, invoquant le Saint-Esprit, afin qu'il vienne et qu'il agisse sur les dons : on fait alors un grand silence; et quand il est descendu et qu'il a opéré sur les dons, et que l'agneau est immolé et préparé, c'est alors que vous faites du bruit, etc.* Joignez à cela ce qu'il dit de l'invocation, au troisième et sixième

(a) *Ut supra.* (b) *Serm. 32. de Cæmet. nomine.*

livre du sacerdoce, Chapitre IV, et dans ses sermons 32 et 36. Tom. 5.

Théophile d'Alexandrie.

12°. Théophile d'Alexandrie écrit dans sa première lettre pascale, que le pain du Seigneur et le sacré calice sont consacrés par l'invocation et l'avénement du Saint-Esprit.

Saint Jérôme.

13°. Saint Jérôme appelle solennelle la prière de l'invocation, lorsqu'il invective contre les prêtres qui négligent la bonne vie, se contentant de prononcer les paroles avec LA PRIÈRE SOLENNELLE : *Putantes eucharistiam* [a] *imprecantis facere verba, non vitam, et necessariam esse tantum solemnem orationem.* Ce saint Docteur montre d'ailleurs la grandeur de l'état des prêtres, qui par leur bouche et par leur prière, produisent le corps de Jésus-Christ sur l'autel : *Absit* [b] *ut de his quidquam sinistrum loquar, qui apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore conficiunt. Ad quorum* [c] *preces Christi corpus sanguisque conficitur.*

Saint Augustin.

14°. Après saint Jérôme que nous avons cité ailleurs, saint Augustin nous a dit aussi que le corps de Jésus-Christ est consacré par une prière mystique : *Corpus* [d] *Christi et sanguinem dicimus illud tantum, quod ex fructibus terræ acceptum et* PRECE MYSTICA CONSECRATUM *ritè sumimus.*

Il ne nous dit pas moins clairement que cette prière du prêtre, quoique méchant, opère le sacrement : *Quomodo* [e] *exaudit homicidam* DEPRECANTEM, *vel super aquam baptismi, vel super oleum, vel* SUPER EUCHARISTIAM, *vel super capita eorum quibus manus imponitur? Quæ omnia tamen et fiunt et*

(a) *In Sophon. Tom.* 3. *cap.* 3. *pag.* 410.
(b) *Epist. ad Heliod.* (c) *Epist. ad Evagr.*
(d) *Lib.* 3. *de Trinit.* (e) *Lib.* 5. *De Baptismo. cap.* 20. *n.* 28.

valent etiam per homicidas, id est per eos qui oderunt fratres.

Et dans sa lettre à saint Paulin expliquant les paroles de l'Apôtre (1. *Timoth.* 2.) où il trouve les quatre parties de la liturgie, il donne le nom de prière à ce qui fait la bénédiction des dons : *Orationes* (a) *cum (illud quod est in Domini mensâ) benedicitur et sanctificatur.* Saint Augustin ne restreint pas cette sanctification à quelques paroles, mais il paraît la faire consister dans toutes les prières du canon qui se terminent immédiatement avant le *Pater* ; car expliquant les mystères aux nouveaux baptisés, il dit : *Post* (b) *sanctificationem sacrificii Dei... ubi est peracta dicimus orationem dominicam.*

Théodoret.

15°. Théodoret fait remarquer dans ses dialogues, quel est le don offert avant et après l'invocation du prêtre, et il dit (c) fort clairement que les symboles du corps et du sang sont autres avant l'invocation du prêtre, et qu'ils sont changés après l'invocation.

L'Auteur du traité des sacremens.

16°. L'auteur du traité des sacremens attribué à saint Ambroise, qu'on peut placer vers l'an 500, comme nous avons remarqué ailleurs, dit que le pain devient le corps de Jésus-Christ dès que le prêtre a prononcé les paroles de Jésus-Christ mais il joint à ces paroles la prière de l'invocation qui les précède selon le canon romain. « Car, dit-il, voulez-vous voir » que la consécration se fait par des paroles céles» tes ? Voici quelles sont ces paroles : Le prêtre » dit : *Accordez-nous que cette oblation soit ad» mise, stable, raisonnable, etc.* Cet auteur ajoute » que le changement du pain et du vin au corps et » au sang, est opéré au moment qu'on prononce » les paroles de Jésus-Christ. Avant la consécration,

(a) *Epist.* 149. *al.* 59. (b) *Serm.* 227.
(c) *Dialog. Tom.* 4. *pag.* 85.

» poursuit-il, c'est du pain, mais dès que les paro-
» les de Jésus-Christ surviennent, c'est le corps de
» Jésus-Christ. »

Saint Césaire d'Arles.

17°. Saint Césaire d'Arles montre aussi que la consécration est faite après les paroles de Jésus-Christ mais précédées de l'invocation : *Quando* [a] *benedicendæ verbis cœlestibus creaturæ sacris altaribus imponuntur, antequam invocatione sancti nominis consecrentur, substantia illic est panis et vini; post verba autem Christi, corpus et sanguis Christi.*

Saint Fulgence.

18°. Saint Fulgence parle plusieurs fois de l'invocation et de la raison pour laquelle elle est faite et adressée au Saint-Esprit : *Quæstio resolvenda*, dit-il, [b] *cur scilicet si omni Trinitati sacrificium offertur, ad sanctificandum oblationis nostræ munus S. Spiritûs tantùm missio postuletur.* Et au chapitre VII. du même livre : *Spiritus sanctus ad consecrandum sacrificium à Patre poscitur.* Il le répète au chapitre neuvième, et il en rend cette raison au chapitre dixième, qu'il est bien convenable que l'Eglise sainte, qui est le corps de Jésus-Christ, demande la venue du Saint-Esprit, de qui elle reconnaît que son chef est né : *Quando autem congruentius quàm ad consecrandum sacrificium corporis Christi, sancta Ecclesia quæ est corpus Christi, Spiritûs sancti deposcat adventum, quæ ipsum caput suum de Spiritu sancto noverit natum.* C'est la raison qu'on trouve aussi dans plusieurs auteurs orientaux, que le Saint-Esprit qui forma le corps de Jésus-Christ dans le sein de la Vierge, doit le former aussi sur l'autel.

Hesychius.

19°. Hesychius dit formellement, qu'il n'y a point de sacrifice sans la prière du prêtre à laquelle Jé-

(a) *Hom. 7. de Pascha. ap. Aug.*
(b) *Lib. 2. ad. Monim. cap. 6.*

sus-Christ se rend présent : *Nisi* [a] *Christus rogatus ore sacerdotum ipse venerit, et cœnam sanctificaverit, et initiaverit, ea quæ aguntur nullatenus sacrificium dominicum fiunt.*

L'auteur de l'oraison *Summe sacerdos.*

20°. Je ne sais si l'on peut placer dans le sixième siècle l'auteur de l'oraison *Summe sacerdos et vere pontifex Jesu Christe, etc.* attribuée à saint Ambroise, comme le traité des sacremens. On la met sous son nom dans ses œuvres, et elle est dans un grand nombre d'anciens missels latins manuscrits. Or, dans cette oraison proposée pour la préparation de la messe, on lit : *Peto* [b] *clementiam tuam Domine, ut descendat super panem tibi sacrificandum plenitudo tuæ benedictionis, et sanctificatio tuæ deitatis. Descendat etiam Domine illa sancti Spiritûs tui invisibilis incomprehensibilisque majestas, sicut quondam in patrum hostias descendebat : qui et oblationes nostras corpus et sanguinem tuum efficiat.*

Le pontifical romain.

21°. Suivant le pontifical romain, conformément à de très-anciens sacramentaires [c] soit de l'église de Rome ou de l'église des Gaules, écrits depuis environ mille ans, l'évêque ordonnant les prêtres demande à Dieu que par leur bénédiction, ils forment sur l'autel le corps et le sang de son Fils : *Deus sanctificationum omnium auctor... gratiam tuæ benedictionis infunde... ut purum atque immaculatum ministerii tui donum custodiat, et per obsequium plebis tuæ, corpus et sanguinem Filii tui immaculatâ benedictione transformet.* On ne demande pas que ce grand miracle s'opère par la seule récitation des paroles de l'institution de l'Eucharistie, mais par la bénédiction du prêtre qui

(a) *Lib. 6. in Levit. fol.* 41.
(b) *In Missal. Ambros. et Rom. Feria* 6.
(c) *Missale Franc. Cod. sacram. p.* 105. *Pontif. Egbert. ap. Marten. Rit antiq. tom.* 2. *pag.* 353. *et seq.*

renferme sans doute et ces paroles de l'institution et la prière par laquelle il demande la grâce de la transformation : *benedictione transformet.*

Saint Isidore de Séville.

22°. Saint Isidore de Séville, au premier livre des offices ecclésiastiques, chapitre quinzième, divise toute la messe en sept oraisons, dont la sixième est le canon qui est regardé tout entier comme une prière dans laquelle le sacrement est opéré par le Saint-Esprit : *Porrò sexta* (*oratio*) *exin succedit confirmatio sacramenti, ut oblatio quæ Deo offertur, sanctificata per Spiritum sanctum, corpori et sanguini confirmetur.* Peut-être faut-il lire *conformetur.* C'est toujours par le Saint-Esprit invoqué, que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ comme il le dit au chapitre dix-huit du même livre : *Hæc autem duo sunt visibilia* (*panis et vinum*) *sanctificata tamen per Spiritum sanctum, in sacramentum divini corporis transeunt.*

La prière de l'invocation que saint Isidore suppose en ces endroits, est mieux marquée au sixième livre des origines, chapitre dix-neuvième, où il dit après saint Augustin, que nous avons cité plus haut: *Sacrificium dictum, quasi sacrum factum, quia prece mysticâ consecratur in memoriam pro nobis Dominicæ passionis : unde hoc, eo jubente, corpus Christi et sanguinem dicimus, quod dum sit ex fructibus terræ, sanctificatur et fit sacramentum, operante invisibiliter Spiritu Dei.*

Saint Jean Damascène.

23°. Saint Jean Damascène explique au long et admirablement, comment le pain et le vin sont changés par ces paroles de Jésus-Christ une fois prononcées : *Ceci est mon corps*, et, *Faites ceci en mémoire de moi*, pour avoir toujours leur effet par l'invocation du Saint-Esprit, afin qu'il fasse sur l'autel ce qu'il a fait dans le sein de la sainte Vierge. Voici une partie de ce qu'a dit ce saint Docteur,

selon la nouvelle édition et version qu'en a donnée le savant Père Le Quien : *Si denique*[(a)] *ipse Deus Verbum pro sua voluntate homo factus est, atque ex sanctæ semperque Virginis purissimis et incontaminatis sanguinibus ipse sibi nullo semine carnem compegit, cur demum panem corpus, vinum item et aquam, sanguinem suum efficiendi potens non sit? In principio dixit :* Producat terra herbam virentem *et ad hunc usque diem accedente imbre, divino præcepto impulsa et roborata fœtus suos profert : dixit perinde Deus :* Hoc est corpus meum ; *et* Hoc facite in meam commemorationem : *idque omnipotenti ejus præcepto, donec veniat, efficitur (ita quippe dictum est,* donec veniat) *per invocationem huicce novæ segeti imbre superveniente Spiritûs sancti nimirum obumbrante virtute. Velut enim quidquid fecit Deus, id Spiritûs sancti fecit operâ, ità nunc quoque Spiritûs sancti operatione facta sunt, quæ naturæ modum excedunt, quæque nisi fide solâ nec capi queunt nec intelligi.*

Livres Carolins.

24°. L'auteur des livres carolins publiés au nom de Charlemagne en 794, montre la grande différence qu'il y a entre les images et le sacrement de l'autel que le prêtre consacre par l'invocation de Dieu : *Cum scilicet*[(b)] *corporis et sanguinis Dominici sacramentum ad commemorationem passionis et nostræ salutis nobis concessum ab eodem mediatore Dei et hominum, per manum Sacerdotis et invocationem divini nominis conficiatur.* Et encore un peu plus bas : *Cum videlicet illud efficiatur operante invisibiliter Spiritu Dei.... consecretur à sacerdote divini nominis invocatione.*

Beatus et Æthérius.

25°. Beatus et Ætherius, au premier livre contre Félix et Elipand, parlent de la consécration de la

(a) *De Fid. orthod. lib. 4. cap. 14. pag.* 268.
(b) *Caroli M. de Imag. lib. 2. cap.* 27.

même manière qu'en a parlé saint Isidore, l'attribuant à la sixième prière de la liturgie, qui est celle de la consécration ; *sexta succedit* [a], *confirmatio sacramenti ut oblatio Deo offertur sanctificata per Spiritum sanctum Christi corporis et sanguinis confirmetur.*

Paschase Ratbert.

26°. Paschase Ratbert suppose évidemment cette prière de l'invocation de la toute-puissance divine, lorsqu'il dit que c'est le Saint-Esprit qui opère le corps de Jésus-Christ sur l'autel : *Spiritum* [b] *sanctum panis et vini substantiam, invisibili potentia per sacramenti sui sanctificationem, operari carnem et sanguinem Christi.* Et plus bas, en parlant de Jésus-Christ : *Ipse* [c] *est qui per Spiritum sanctum hanc suam efficit carnem.*

Flore de Lyon.

27°. Flore de Lyon a mérité d'être regardé comme le meilleur guide qu'on pût suivre en expliquant le canon de la messe. Son exposition n'est qu'un tissu de l'écriture et des Pères des six premiers siècles, et c'est avec raison qu'il a été nommé le maître ; *Florus magister.* Or ce maître nous apprend que la consécration se fait et par les paroles de Jésus-Christ et par les prières qui attirent la vertu céleste et l'opération du Saint-Esprit. Expliquant ces paroles *qui pridie quàm pateretur* inclusivement jusqu'à *in mei memoriam facietis*, il dit que sans ces paroles nul prêtre ne consacre, que c'est ainsi que Jésus-Christ a consacré, et qu'il consacrera en la personne des prêtres ; *in his verbis sine quibus nulla lingua, nulla regio, nulla civitas, id est nulla pars ecclesiæ catholicæ conficere potest.... Christi virtute et verbis semper consecratur et consecrabitur ;* mais il ajoute que c'est par la vertu du Saint-Esprit et la bénédiction céleste : *Ipse ea Spiritûs Paracleti*

(a) *Lib.* 1. *Bib. PP. max. t.* 13. *p.* 371.
(b) *Pasch. Ratb de corp. et sang. Dom. c.* 3. (c) *Cap.* 12.

virtute et cœlesti benedictione sanctum suum corpus et sanguinem suum esse perfecit. C'est ce qui exige la prière de l'Eglise pour l'attirer, et c'est aussi ce que dit Flore sur ces paroles : *Quam oblationem...... ut nobis corpus et sanguis fiat, etc. Oratur omnipotens Deus ut oblationem suis sacris altaribus impositam et tantis precibus commendatam, ipse per virtutem Spiritûs descendentis, ita legitimam et perfectam Eucharistiam efficiat...... ut quamvis de simplicibus terræ frugibus sumpta, divinæ benedictionis ineffabili potentiâ, efficiatur fidelibus corpus et sanguis unigeniti Filii Dei.* Et un peu plus bas, employant les termes de saint Augustin, il ajoute: *Hoc corpus et hic sanguis, non in spicis et in sarmentis colligitur; sed certâ consecratione mysticus fit nobis, non nascitur. Cum panis et vini creatura, in sacramentum carnis et sanguinis ejus ineffabilis Spiritûs sanctificatione transfertur.* La consécration se fait donc, et par les paroles de l'institution de l'Eucharistie, et par la prière de l'invocation du pouvoir céleste, laquelle se fait partout dans le même sens, mais non pas dans les mêmes termes, ce qui donne lieu de dire que le mystère s'opère *par une consécration constante*, sans la restreindre à quatre paroles.

Raban Maur.

28°. Raban Maur, contemporain de Flore, après avoir expliqué dans les mêmes termes que saint Isidore, ce que c'est que le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, ajoute [a] que Jésus-Christ le fit avec la bénédiction et l'action de grâces, ce qui a été imité par les Apôtres et par leurs successeurs à qui ils l'ont enseigné : *Cum benedictione enim et gratiarum actione primùm Dominus corporis et sanguinis sui sacramenta dedicavit, et Apostolis tradidit, quod exinde Apostoli imitati fecere, et successores suos facere docuerunt, quod et nunc*

(a) *De Instit. Cleric. lib. 1. cap.* 32.

per totum orbem terrarum generaliter tota custodit Ecclesia. Les vases sacrés, le calice et la patène sont comparés par Raban, au sépulcre où le corps de Jésus-Christ fut mis, et la prière sacrée aux aromates qui l'embaumèrent : [a] *Ità modò in Ecclesiâ mysticum corpus illius cum unguentis sacræ orationis conditum.*

Concile de Chiersi en 858.

29°. On a dans Hincmar le Concile de Chiersi en 858, qui relevant l'excellence des évêques et des prêtres, dit qu'ils consacrent le corps et le sang de Jésus-Christ par la prière et le signe de la croix, *per orationem* [b] *et crucis signum conficere corporis Christi et sanguinis sacramentum.*

Remi d'Auxerre.

30°. Remi d'Auxerre a suivi exactement ce qu'avait dit Flore, et pour montrer que la consécration consiste dans la prière de l'invocation, aussi bien que dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie, il dit : [c] *sequitur consecratio, ita incipiens : Quam oblationem tu Deus in omnibus quæsumus, etc.*

Théodulphe d'Orléans.

31°. Théodulphe, évêque d'Orléans, parlant des cérémonies du baptême, explique aussi le mystère de l'Eucharistie, et il apprend aux fidèles que c'est par la prière de l'invocation que font les prêtres, et par la vertu invisible du Saint-Esprit, que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. *Ut per* [d] *visibilem sacerdotum oblationem, et invisibilem sancti Spiritûs consecrationem panis et vinum in corporis et sanguinis Domini transeant dignitatem.*

32°. L'auteur des divins offices sous le nom d'Alcuin, qui doit être placé vers l'an 1000, comme nous l'avons montré ailleurs, parle de même que

(a) *Ibid. Cap.* 33. (b) *Synod. Carisiac. ann.* 858. *ap. Hincm.*
(c) *De celebr. missæ.* (d) *Lib. de ordine Baptismi. cap.* 18.

Flore et Remi d'Auxerre; et il fait consister la consécration, non dans les seules paroles de l'institution de l'Eucharistie, mais dans la prière qui les renferme : *Hinc sequitur consecratio, ita incipiens: Quam oblationem, etc.* (*Pag.* 87.)

Concile de Rome en 1079.

33°. L'erreur de Bérenger ayant donné lieu à beaucoup de disputes touchant la transsubstantiation et touchant les paroles par lesquelles elle se fait, on dressa au Concile de Rome, en 1079, après beaucoup de conférences et de discussions, une confession de foi que Bérenger devait faire. C'est dans de tels actes où l'on doit parler d'une manière précise et décisive, et c'est là aussi où l'on ne manqua pas de faire professer que la consécration se fait et par la prière et par les paroles de Jésus-Christ. *Ego Berengarius* (a) *corde credo, et ore confiteor, panem et vinum quæ ponuntur in altari, per mysterium sacræ orationis et verba nostri Redemptoris substantialiter converti in veram ac propriam et vivificatricem carnem et sanguinem Jesu Christi Domini nostri.*

On ne trouvera rien que de conforme à cette décision et à cette profession de foi dans tous les auteurs liturgiques qui ont écrit avant les auteurs des précisions métaphysiques.

Eudes de Cambrai.

34°. Nous avons cité plus haut Eudes, évêque de Cambrai, qui écrivait au commencement du douzième siècle, et nous avons vu (b) qu'il ne mettait pas la consécration dans les seules paroles *Hoc est corpus meum.*

Rupert.

35°. Rupert, qui écrivait peu d'années après Eudes, ne traite pas cette question dans ses livres *des divins offices*, mais il en parle ainsi au huitième

(a) *Ex Berthold. in Reg. Gregorii. VII. Lib.* 6.
(b) *Vid. sup. pag.* 186 *et* 187.

livre de son Commentaire sur saint Jean : *Veritatis amore confitemur, quia panis iste corporeus, postquam signaverit eum Pater, et vinum acinis expressum, mox ut eodem signo signatum est per manus Ecclesiæ dicentis*, ut nobis corpus et sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi qui pridie quàm pateretur, etc. *usque* in meî memoriam facietis, *fit corpus et sanguis ejus, qui hujus traditionis auctor est.*

Pierre de Blois.

36°. Pierre de Blois, qui fleurissait en 1160, et qui a fait un grand poème sur l'excellence de l'Eucharistie, où il exprime clairement et en bien des manières la transsubstantiation, (a) n'a pas oublié de marquer que c'est à la prière du prêtre que Dieu fait ce grand miracle.

Adsistens (b) *aræ pro sacris presbyter orat.*
Mensam cœlestem Deus implet, gratia rorat.
Compluit à superis divina potentia totum,
Quidquid presbyteri sacrat admirabile votum.

Preuve tirée d'un manuscrit de 500 ans.

37°. Ajoutons qu'on était si persuadé que la prière du prêtre était nécessaire pour la consécration, que c'est ce qui donnait lieu à l'erreur de ceux qui disaient que les mauvais prêtres ne pouvaient pas consacrer, parce que leur invocation ne pouvait pas être exaucée et devenait nulle, comme on le voit dans un ouvrage écrit il y a environ 500 ans, extrait par les Pères Martenne et Durand, dans leur second voyage littéraire (c) : *Alii gratiæ Dei derogantes, dicunt, malis sacerdotum meritis annulatur divini invocatio nominis.*

(a) Nam res quæ panis pridem substantia mansit, in Christi carnem deitatis munere transit. *Petr. Blos. Tract. de Euchar. cap.* 8. *pag.* 606.
(b) *Petr. Blos. Tract. de Eucharist. cap.* 7. *pag.* 606.
(c) *Paris.* 1724. *pag.* 125.

Innocent IV.

38°. Enfin le pape Innocent IV, dans son décret touchant plusieurs disputes agitées entre l'archevêque latin et les évêques grecs du royaume de Chypre, sans déterminer par quelles paroles se fait la consécration, déclare qu'il suffit que les Grecs confessent qu'elle est faite quand on a observé la forme prescrite dans le canon; *porrò* (a) *in appositione aquæ sive frigidæ, sive calidæ, vel tepidæ, in altaris sacrificio, suam si velint consuetudinem Græci sequantur; dummodò credant et asserant, quod servata canonis forma conficiatur pariter de utraque.*

C'est ainsi que les Pères et les autres écrivains ecclésiastiques ont déclaré durant les douze premiers siècles que la consécration se faisait par les prières et par les paroles de l'institution : et selon cette tradition nous nous trouvons d'accord avec les plus savans d'entre les Grecs; car le célèbre Marc d'Ephèse, l'antagoniste du cardinal Bessarion et des Latins qui étaient au concile de Florence, a déclaré que les Grecs ne prétendaient pas que la consécration se fît par la seule prière de l'invocation, mais conjointement par les paroles du Seigneur et par la prière du prêtre. Le titre seul de son traité le montre suffisamment : *Quod divina dona sanctificantur non solùm à verbis dominicis, verùm etiam à consequentibus oratione et benedictione sacerdotis, virtute Spiritûs sancti.* Gabriël de Philadelphie, dans son traité des sacremens, imprimé à Paris, et que les Grecs ont fait réimprimer à Tergovis en 1715, dit aussi que la forme consiste dans les paroles du Seigneur et dans celles que la liturgie fait dire ensuite au prêtre : *Formam* (b) *verò primo quidem constituunt verba dominica, nimirum :* Accipite, manducate, Hoc est corpus meum

(a) *Conc. tom.* XI. *part.* 1. *col.* 613. *n.* 8.
(b) *De sacram. divin. Litur. pag.* 62.

et bibite ex eo omnes, Hic est sanguis meus, sanguis novi Testamenti, qui pro vobis, et multis effunditur in remissionem peccatorum : *consequenter verò se habent, et illa verba quæ deinceps sacerdos profert sicut in divina liturgia exstant.*

Grecs et Latins conformes à la tradition sur la prière et les paroles.

Si nous différons d'avec les Grecs en ce que nous faisons la prière de l'invocation avant les paroles de l'institution, et qu'ils la font après, la tradition des douze premiers siècles vient de nous apprendre que l'église latine convient avec toutes les autres églises, à faire consister la consécration conjointement dans la prière et dans les paroles de l'institution.

Opinion et méprise des scolastiques.

Cet accord si bien suivi jusqu'au treizième siècle, se trouve un peu interrompu par l'opinion des scolastiques, qui depuis le treizième siècle se sont appliqués à choisir pour la forme des sacremens, ce qui leur paraissait en mieux désigner l'effet; mais heureusement leur sentiment n'a rien changé aux liturgies, et ne règle pas la foi sur la forme des sacremens, comme le Père Morin a été obligé de le faire remarquer: *Verum non esse necessariò* [a] *de fide, quod doctores scholastici disputant in hac parte, in his verbis ritualis forma vel materia continetur, nisi hoc expressè dictaverit Ecclesia... Illæ enim assertiones, ista ritualis verba sunt sacramenti forma, in his vero materia continetur, non autem in illis scholasticorum doctorum sunt velitationes, quas concedet qui voluerit, et de quibus inter se sæpè dissentiunt.* Notre règle ne se trouve pas dans leurs opinions, mais dans l'observation exacte de tout ce qui est prescrit uniformément dans les rituels et les liturgies : *Nihil enim variæ scholasticorum opinationes de ritualis verbis an hìc vel illìc sit sacramenti forma, sacramentorum virtuti, cùm omnia in rituali præscripta ritè administrantur, officiunt.*

(a) *De Pœnit. lib. 8. cap.* 18. *pag.* 568.

Les scolastiques changent de sentiment. — Depuis le P. Morin et M. de Sainte-Beuve.

Aussi n'ont-ils pas fait difficulté de changer quelquefois leurs sentimens touchant la matière et la forme des sacremens. En effet, quoique dans le temps que fut fait le décret du pape Eugène pour l'instruction des Arméniens, on enseignât communément dans les écoles latines que *la matière de* l'ordre consiste dans la tradition des vases sacrés, et la forme dans ces paroles, *accipe potestatem offerendi sacrificium*, *etc.* ainsi qu'il est marqué dans cette instruction pour les Arméniens, ou dans ce décret approuvé par les évêques Latins du Concile de Florence; les théologiens enseignent depuis long-temps fort communément que l'imposition des mains est la matière de l'ordination, et que la forme consiste dans les paroles qui l'accompagnent, c'est ce qu'on voit depuis un grand nombre d'années dans toutes ou dans presque toutes les thèses de Sorbonne. On ne s'est donc pas cru obligé de parler précisément comme le décret de Florence, et par la même raison on ne se trouve pas obligé de faire consister la forme de l'eucharistie dans les seules paroles, *Ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, à l'exclusion de la prière. De là vient qu'il y a toujours eu quelques auteurs qui ont soutenu que la consécration se faisait par les paroles de Jésus-Christ et par la prière de l'Eglise.

Théologiens qui traitent d'impiété et d'extravagance les Luthériens qui ont omis l'invocation.

Les théologiens surtout qui écrivirent contre la nouvelle formule de la messe de Luther, à qui il plut d'ôter la prière *ut fiat nobis corpus et sanguis etc.* montrèrent que c'était une folie de prétendre qu'on pouvait consacrer sans cette prière. C'est ainsi que s'énoncèrent les docteurs de Cologne dans leur livre intitulé *Antididagma*, imprimé à Paris en 1549. Le titre du chapitre est : *An sine* (a) *canonica Eccle-*

(a) *Folio* 100.

sine prece sacramentum eucharistiæ consecretur. On y lit en sommaire : *Error eorum qui se credunt absque precibus et invocatione consecrare ;* et l'on y parle ainsi dans le corps : *Hic postulat necessitas, ut indicemus vehementem prorsus insaniam esse, quod nunc quidam arbitrentur, se consecrare sacramentum corporis et sanguinis Christi sine catholicâ prece, quem canonem appellamus, et absque invocatione divini nominis super proposita dona, sed tantum recitatione verborum Pauli*, 1. *Cor.* 11. *Cùm Apostolus illic solum historice narret facta quæ Christus gessit, non autem ut formam aliquam consecrandi tradat, quâ sacerdos Ecclesiæ minister cum invocatione divini nominis proposita dona benedicat et sanctificet.*

Lindanus, évêque de Ruremonde, et ensuite de Gand, dans sa Panoplie évangélique, qui fut imprimée plusieurs fois et traduite en français par René Benoît, montre encore avec moins de ménagement, que c'est une impiété et une extravagance aux Luthériens de prétendre consacrer avec les seules paroles qui sont dans l'Ecriture, sans y joindre celles qui nous sont venues de la tradition non écrite : *Quibus* [a] *non fuisse contentos illos priscos Patres disertè docet divus Basilius : sed alia quædam occultis, tacitisque rationibus ex Apostolorum traditione fuisse in consecrandâ eucharistiâ semper adhibita, quæ nusquam scripto Dei verbo sint comprehensa. Quæ cùm ita sint, magis subit horridam Lutheranorum deflere idololatriam, quam fanaticam admirari insaniam, etc.*

Nécessité et efficacité des prières de l'Église.

La nécessité des prières de l'Eglise et leur efficacité dans l'administration des sacremens, ont été souvent exposées par les Pères, et surtout par saint Augustin dans ses traités contre les Donatistes. C'est que Jésus-Christ qui a donné en la personne

(a) *Lind. Panopl. Evang. lib.* 4, *cap.* 41.

de saint Pierre les clefs du ciel à l'Eglise, n'agit que pour elle et à l'occasion des gémissemens de cette chaste colombe, et des prières de cette épouse bien-aimée avec laquelle il sera toujours, et dans laquelle il y aura aussi toujours des Saints dont les vœux sont exaucés : c'est ce qui rend efficaces les prières des ministres, quoique destitués de tout mérite, parce qu'ils ne font qu'exprimer les désirs de l'Eglise dont ils sont les ministres. Il faut donc qu'ils expriment ce qu'elle veut et ce qu'elle désire. Ainsi le sacrement de l'Eucharistie doit être opéré en exprimant la prière de l'Eglise.

Intention de l'Église déclarée par la prière de l'invocation.

Au fond il est assez visible qu'on est persuadé que quand la récitation des paroles de l'institution de l'Eucharistie se fait pour consacrer, elle doit être jointe à l'intention de l'Eglise ; que cette intention doit être exprimée par des paroles, qu'elle l'est par la prière de l'invocation, et que quand cette intention n'est pas ainsi désignée, on ne croit pas que cette récitation faite à l'autel par les prêtres opère la consécration. En effet, durant l'octave du saint Sacrement, les prêtres à toutes les messes basses disent ces paroles à l'épître et pendant la semaine sainte à l'évangile ; et quoique l'hostie soit alors sur la patène, et que le pain et le vin soient sur l'autel, selon le rit des Jacobins et des Carmes, comme autrefois dans plusieurs diocèses de France, on est bien éloigné de croire que la consécration soit faite alors.

Conclusions, que les paroles de l'institution ne sont pas la forme totale.

Ne montre-t-on donc point par là qu'elle ne se fait qu'en y joignant la prière qui exprime le désir et l'intention de l'Eglise. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'est le langage uniforme des écrivains ecclésiastiques des douze premiers siècles ; d'où l'on ne peut guère se dispenser de conclure, 1°. Que

quand on a dit dans l'instruction pour les Arméniens que ces paroles, *Hoc est corpus meum*, sont la forme du sacrement de l'Eucharistie, il faut entendre que c'est une partie principale de la forme et non pas la forme totale, comme quand on y lit que la matière du sacrement de l'ordination du prêtre est la tradition des vases sacrés, on doit entendre que c'est une partie de la matière, et non pas la matière totale, puisque l'imposition des mains qui a toujours été en usage dans toutes les églises du monde chrétien, est du moins partie principale de l'ordination.

Et que la prière de l'invocation de la liturgie arménienne ne doit pas être changée.

Il faut conclure en second lieu, qu'on ne doit pas ôter de la liturgie des Arméniens la prière par laquelle après les paroles de l'institution de l'Eucharistie, on demande que le pain et le vin soient changés au corps et au sang de Jésus-Christ; puisque toute la tradition vient de nous apprendre que ce changement se fait et par les paroles de Jésus-Christ et par la prière de l'Eglise. On ne doit pas non plus changer les termes de l'invocation, pour ne la faire tomber que sur la grâce que nous demandons pour nos âmes; car on doit faire attention que dans cette prière de l'invocation, il y a deux parties. La première regarde le changement du pain et du vin : *Quo* [a] *panem hunc benedictum corpus verè facias Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi... transmutans Spiritu sancto.* La seconde regarde la grâce de la rémission de nos péchés : *Ut fiat nobis omnibus accedentibus non in condemnationem, sed in propitiationem, et remissionem peccatorum.* Or en supprimant quelques termes de l'invocation, ou en les changeant, comme on a pris la liberté de le faire, pour ne faire tomber la demande que sur la sanctification de nos âmes, on ôte de l'invocation

(a) *Voyez pag.* 169.

la première et la principale partie contre la doctrine si ancienne et si universelle qui nous a appris que l'Eucharistie. est faite par le Saint-Esprit que nous invoquons.

Inconvéniens des changemens proposés par Galano.

C'est pourquoi les deux sortes de changemens qu'on avait osé faire, sont également défectueux et insoutenables. 1°. Galano, après la liturgie imprimée à Rome en 1642, avait ôté de la prière, comme nous avons vu pag. 170, *transmutans Spiritu sancto*, qui lui paraissait de trop, en ne voulant faire demander que la grâce de la rémission des péchés; et une telle suppression ne peut être excusée de témérité.

2°. Quand on s'est aperçu, qu'on n'était pas en droit de supprimer ces mots, on s'est contenté de changer *verè facias* en *verè fecisti*; mais c'est toujours une infidélité d'autant plus fâcheuse et repréhensible, qu'elle supprime la demande du changement du pain et du vin, en quoi elle s'éloigne des anciens monumens.

Cette observation nous empêche aussi d'admettre l'expédient qu'a pris M. le marquis Scipion Maffei, en répondant au traité de M. Pfaffius, qui dans ses fragmens anecdotes de saint Irénée a joint une dissertation *De consecratione*, où il prouve (comme nous avons fait) par beaucoup d'autorités, que l'invocation est nécessaire.

Expédient de M. de Maffei.

M. de Maffei soutenant le sentiment commun des Latins que la consécration est faite par les paroles, *Ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, a composé une longue lettre insérée dans le Journal des savans d'Italie [a], où après avoir rapporté les réponses de Bellarmin et de quelques autres auteurs pour expliquer l'invocation des liturgies grecques, il dit

(a) *Giornale de litterati d'Italia. tom.* 26. *ann.* 1716. *pag.* 116. *et seq.*

que par le moyen de quelques virgules ou d'une parenthèse, on verra que la prière ne contient que la demande de la rémission des péchés, et non pas le changement du pain. Ainsi, au lieu de dire, *Faites ce pain le corps de Jésus-Christ* ou *que ce pain soit le corps de Jésus-Christ*, on mettra ces derniers mots en parenthèse, et on lira, *Faites que ce pain (le corps de Jésus-Christ) et ce qui est dans le calice (le sang de Jésus-Christ) soit pour la rémission des péchés et la sanctification des âmes.* A l'égard du mot *les changeant* μεταβαλών, il n'y a qu'à traduire *déjà changés.*

Réflexions sur le défaut de cet expédient.

Mais après avoir dit *faites-les*, est-il convenable de dire *après les avoir changés?* Ce serait dire, *faites-les après les avoir faits.* N'est-il pas évident qu'on doit dire, *faites* ce pain le corps de Jésus-Christ et ce vin le sang, en les changeant. C'est ainsi qu'ont parlé tous les traducteurs des liturgies, et le traducteur même de la confession orthodoxe des Grecs et des Russiens, quoique protestant.

Nécessité d'admettre deux parties dans l'invocation.

D'ailleurs, sans insister sur le défaut de la traduction, et sur la conjecture hasardée de la parenthèse, il suffit de dire que cette explication n'est donnée que pour ne nous faire trouver qu'une partie dans la prière de l'invocation en supprimant la demande du changement du pain et du vin. Or nous avons suffisamment montré que la prière de l'invocation renferme deux parties, ce qui se trouve confirmé par le savant M. Assemani, dans sa bibliothèque orientale imprimée à Rome, car quoiqu'il suive sur le point de la consécration le sentiment le plus commun des scolastiques, il déclare néanmoins [a] distinctement sur la grande connaissance

(a) Exponendus est genuinus invocationis sensus. Duo ibi sacerdos postulat : primum, ut Spiritus sanctus adveniens et illabens, convertat panem et vinum in corpus et sanguinem Christi : alte-

qu'il a des manuscrits orientaux, que la prière de l'invocation a deux parties, et que la première regarde le changement du pain et du vin, que c'est ce qu'on voit dans les plus anciens livres, et que tel est le sens que leur ont donné les Pères, comme M. Renaudot l'a observé : que ceux qui veulent n'y faire trouver que la demande de la grâce pour nos âmes, et non pas pour la consécration, font violence aux expressions, et ne méritent pas d'être écoutés, parce qu'ils contredisent les Pères et les liturgies, et qu'on ne doit pas se laisser ébranler par l'autorité des exemplaires récens, dans lesquels on a changé l'ancienne leçon pour en substituer une nouvelle éloignée du sens des auteurs.

Dom Touttée, moine bénédictin, qui nous a laissé en mourant une excellente édition de saint Cyrille de Jérusalem, avec des dissertations et des notes savantes et judicieuses, a parfaitement bien parlé de l'invocation, qui est, comme nous l'avons vu, si clairement marquée dans saint Cyrille. Or après avoir dit qu'il est évident que saint Cyrille n'a cru la consécration achevée qu'après l'invocation, il ajoute que vouloir détourner cette prière à la seule demande des effets de l'Eucharistie, (a) ce serait priver l'Eglise du témoignage très-

rum, ut perceptionem ejusdem sacramenti piam fructuosamque efficiat. Ita habent codices omnes antiquiores : sic et patres hunc locum interpretati sunt, ut rectè observat Renaudotius, Tom. 1, à pag. 240. Neque audiendi sunt, qui vim verbis liturgicis facientes, ea de solo sacramentorum effectu, non de consecratione intelligi volunt, quasi sensus sit : *Faciat, ut panis hic, qui est corpus Christi, sit in salutem sumentibus illum. Et vinum hoc quod est sanguis Christi, proficiat participantibus ex eo* Speciosa sane expositio, sed non ad rem. Non hoc dicunt Patres, non liturgiæ; sed disertè in his postulatur, ut panis fiat corpus Christi, et vinum convertatur in sanguinem : neque movere nos debet auctoritas recentiorum exemplarium, in quibus vetus lectio immutata est, et nova prorsus atque ab auctorum mente diversa substituta. *Biblioth. Orient. Tom. 2, pag.* 201.

(b) Verba hæc detorquere ad effectus Eucharistiæ in nobis postulandos, Ecclesiam luculentissimo, antiquissimo, et constantissimo transsubstantiationis testimonio privare est. *In Cyrill. Jeros. Paris.* 1720. *Dissert.* 3. *cap.* 12. *col. CCXXXVIII.*

clair, très-ancien et très-constant de la transsubstantiation.

En voilà bien assez pour montrer que cette partie de la liturgie arménienne doit être conservée sans changement, et que les missionnaires qui trouveront les Arméniens disposés à rejeter l'erreur des Monophysites, et à se réunir à l'église de Rome, ne doivent leur faire aucune peine sur cet article.

Mais pour tâcher de dissiper tous les doutes sur un point aussi important que l'est celui que nous traitons, il faut encore examiner deux choses; la première, si l'on trouve dans toutes les liturgies les paroles de l'institution de l'Eucharistie. La seconde, si la fin de la consécration ou le temps de l'adoration s'y trouve indiqué avant que la prière de l'invocation soit terminée.

Réflexion sur les Liturgies Syriaques dans lesquelles on n'a pas trouvé les paroles de l'institution de l'Eucharistie ; et sur la prière de l'invocation mise dans toutes les Liturgies avant ou après les paroles de l'institution.

Diverses raisons de l'omission des paroles de Jésus-Christ dans quelques liturgies. — L'omission a été faite sans dessein, et ne se trouve pas dans plusieurs exemplaires.

Les auteurs qui croient que ces seules paroles, *Ceci est mon corps*, sont la forme essentielle de la consécration, n'ont garde de penser que ces paroles aient jamais été omises. Cependant MM. Nairon (a) et Simon (b) ne les ont pas trouvées dans quelques liturgies syriaques, et cela leur a fait dire que les Jacobites mettant l'essentiel de la consécration dans l'invocation, n'ont pas fait difficulté de supprimer ou d'effacer les paroles de l'institution. M. Renaudot (c) et M. Assemani, qui ont vu ces sortes de liturgies mutilées, rejettent cette conjecture. Ils aimeraient mieux dire, ou qu'on n'a pas

(a) *Evop. pag.* 164.
(b) *Voyag. du Mont Liban.* (c) *Lit. Or. Tom.* 2. *pag.* 84.

écrit ces paroles par respect et par religion, ou qu'ayant laissé de l'espace blanc pour les mettre en rouge dans quelques exemplaires, des copistes ont écrit tout de suite, joignant les deux extrêmités, sans s'embarrasser des mots qui devaient être entre deux. Pour moi je croirai volontiers qu'on n'avait pas copié les paroles de l'institution, à cause qu'elles sont dans les nouveaux Testamens ou qu'on les sait par cœur. Quoi qu'il en soit, M. Assemani est persuadé que cela s'est fait sans dessein et par la seule faute des copistes. En effet, cette omission se trouve dans les liturgies des Syriens Jacobites, tels que Denys Barsalibi, qui montre dans son commentaire de la liturgie, l'efficacité de ces paroles. D'ailleurs, si l'omission s'était faite avec dessein, elle aurait été faite dans tous les exemplaires des mêmes liturgies. Cependant M. Assemani [a] qui a vu un grand nombre de ces exemplaires, a trouvé dans ces liturgies qui portent le même nom, ce qui manque à quelques exemplaires. C'est le témoignage qu'il rend, et qu'on sera bien aise de voir ici en note.

(a) Mihi certum est, liturgias illas non tam certo consilio, quàm librariorum culpà corruptas esse : nam si defectus hujusmodi ex aliâ potius causâ, quàm vitio Amanuensium irrepsisset, in omnibus utique earumdem liturgiarum exemplaribus appareret : quod conferendo invicem liturgicos codices, falsum deprehenditur. Nam liturgia Petri apostoli Renaudotio edita, (page 145.) cujus initium, *Altissime qui es in secula*, in exemplari quidem, quo Renaudotius usus est, verbis dominicis caret, *quæ tamen in codice Nitr. 3. fol.* 286. disertè exprimuntur. Sic liturgia Xisti papæ, apud eumdem Renaudotium, pag. 134. consecratoria verba non habet, quæ tamen exstant in cod. Nitr. 3. fol. 273, in cod. Echell. 5. fol. 32. in cod. Syr. vatic. 11. et 59. Idem dicendum de liturgiis Dionysii, Thomæ, Matthæi Pastoris, et altera Petri, in quibus si certo consilio verba Domini prætermissa fuissent, in nullo utique exemplari ea exstarent. Neque ratio ulla adduci potest, cur auctores illarum liturgiarum potius, quàm alii verba Christi omiserint, præsertim, si de Barsalibæo sermo sit, qui luculentam eorum verborum expositionem in suo commentario publicavit. *Biblioth. Orient. Tom.* 2. *pag.* 200.

Les paroles de Jésus-Christ nécessaires pour la consécration. — D'où vient qu'il faut joindre d'autres paroles à celles de Jésus-Christ.

Ce serait une extravagance d'oser soutenir que la consécration pût se faire sans les paroles de Jésus-Christ : *Hoc est corpus meum.* Car on ne peut se dispenser de reconnaître qu'elles concourent à l'opération du sacrement, et qu'elles sont en même temps significatives, et par conséquent toujours nécessaires pour nous assurer qu'il se fait sur nos autels, ce que Jésus-Christ a fait en instituant le divin sacrement : car ayant dit aux prêtres en la personne des Apôtres : *Faites ceci ; hoc facite*, il fera toujours par eux ce qu'il a fait alors, et sa parole sera toujours un témoignage que son corps se rend présent sur l'autel. C'est ce que nous avons remarqué dans le Concile de Trente, et que Denys Barsalibi a bien exprimé aussi dans son commentaire sur la liturgie : *Postea* dit-il [a], *profert verba illa, quæ Dominus noster in cœnaculo dixit, cùm sacramentum perfecit ; ut per hæc ostendat, ipsum etiam nunc esse, qui species hasce super altare impositas voluntate Patris et operatione Spiritûs per sacerdotem, qui cruces format et verba profert, consecrat : non enim qui ministrat, sed qui super sacramenta invocatur, consecrationem efficit.* Le prêtre prononce les paroles que nous savons que Jésus-Christ prononça ; et il en prononce aussi d'autres qui tiennent lieu de celles que Jésus-Chrit prononça en rendant grâces et en bénissant le pain et le vin. Ces paroles du prêtre sont la prière de l'invocation. Denys Barsalibi, qui vient de marquer l'efficacité des paroles de Jésus-Christ, demande d'où vient que le Saint-Esprit doit se joindre à Jésus-Christ pour opérer le grand mystère, et il répond ainsi : *Hoc loco* [b] *de Spiritûs sancti invocatione inquirendum, cur hic Spiritus sanctus super panem et vinum descendit ? Ecce enim Filius Dei*

(a) *Apud Asseman. tom.* 2. *pag.* 188. (b) *Ibid. pag.* 196.

descendit, iisque personaliter unitur. Cur igitur Spiritus descendit? Respondemus : Ideo quia sicut in uterum Mariæ descendit juxtà illud angeli : Spiritus sanctus superveniet in te, *etc. sumptamque ex Virgine carnem corpus Verbi Dei effecit.* Et un peu plus bas : *Postquàm autem* (a) *sacerdos Spiritum sanctum inclinatus invocavit, erigit se, inquiens,* ut illabens, etc. *et tunc hostiam ter cruce signat, ter quoque calicem : ut significet, ipsum Deum Verbum ex Patris voluntate descendere, et illabi in mysteria eaque per Spiritum sanctum perficere : panem quidem ut sit corpus ; mistum verò, quod in calice est, ut sanguinem faciat.*

Les seuls nouveaux sectaires ont supprimé la prière de l'invocation.

Si nulle église n'a jamais omis les paroles de l'institution de l'Eucharistie, il n'y a aussi aucune église chrétienne, qui ait omis la prière de l'invocation, à la réserve des sectaires du seizième siècle, lesquels voulant abolir le sacrifice de la messe, ont réglé la liturgie comme il leur a plu. Luther retrancha la prière *Ut fiat nobis corpus et sanguis, etc.* dans sa nouvelle formule en 1523. Les Anglais devenus schismatiques, n'osèrent encore la retrancher dans leur première liturgie en 1548, mais encouragés par les Luthériens et par Calvin, ils la supprimèrent dans la seconde en 1553, comme nous le verrons dans la treizième dissertation.

Il est bien certain que toutes les anciennes liturgies qui se sont conservées dans leur entier, et qui sont en usage dans toutes les églises, ont la prière de l'invocation : ce que nous en avons rapporté dans les dissertations précédentes, suffit pour en être persuadé.

Invocation placée indifféremment avant ou après.

Toute la différence qu'il y a sur ce point entre les liturgies, est que notre liturgie latine met la prière de l'invocation avant les paroles de l'institu-

(a) *Ibid. pag.* 197.

tion, au lieu que celles des Grecs et de presque tous les Orientaux la mettent après; et que celles des Nestoriens et des églises des Gaules (a) l'ont mise indifféremment avant ou après les paroles de l'institution; en quoi les siècles les plus reculés nous ont montré que pourvu qu'on n'omît pas l'invocation, la manière de la placer avant ou après, était indifférente.

1°. La raison de ne pas l'omettre vient de ce que Jésus-Christ nous a dit de faire ce qu'il a fait. Or Jésus-Christ a béni le pain et le vin, il faut donc que nous le bénissions; et comme ce n'est point par notre puissance que nous le bénissons, mais par la puissance de Dieu, il faut que nous l'invoquions.

D'où vient qu'elle est placée différemment.

2°. La raison de placer différemment l'invocation, avant que de prononcer les paroles de l'institution ou après les avoir prononcées, vient de ce que les Apôtres n'ont rien prescrit sur ce point, ni par écrit ni par un usage uniforme. La liturgie de Rome qui est venue de saint Pierre, fait demander à Dieu que le pain soit changé au corps de Jésus-Christ, avant que de prononcer *Hoc est corpus meum*, parce que Jésus-Christ bénit le pain avant que de prononcer ces paroles. Les liturgies d'Orient qui sont venues des autres Apôtres, font prononcer auparavant les paroles de l'institution, qui sont notre règle, puisqu'elles finissent par cet ordre : *Hoc facite... Hæc quotiescunque feceritis* ; et comme on voit dans ce récit que Jésus-Christ ayant pris du pain, rendit grâces, le bénit, le rompit et le présenta à ses Apôtres en leur disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps*, les liturgies orientales, après avoir fait prononcer ces paroles, veulent que le prêtre ayant pris le pain, le bénisse en invoquant la puissance de Dieu et l'opération du Saint-Esprit, qu'on le rompe ensuite et qu'on le distribue pour

(a) *Voyez tom.* 2. *et dans ce tom.* 3. *pag.* 109.

le manger, en disant que c'est le corps de Jésus-Christ. Voit-on en cela quelque chose d'opposé à ce qui est prescrit dans l'Evangile? Selon toutes les liturgies, on prononce les paroles et on fait l'invocation. C'est tout ce qui paraît uniforme et essentiel.

Méprise de Bellarmin en expliquant la prière de l'invocation.

Il n'y a qu'une prévention pour le sentiment le plus commun des scolastiques, qui ait pu empêcher de voir que dans la prière de l'invocation, selon toutes les liturgies, on demande que le pain et le vin soient changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Il est étonnant que Bellarmin ait parlé (a) comme s'il ne l'avait vu ni dans notre liturgie latine, ni dans quelques unes des orientales qu'il avait lues. Ce qui l'arrête dans notre liturgie, c'est que nous disons *ut fiat nobis corpus et sanguis, etc.* et non pas *fiat simpliciter*; mais il n'est pas difficile de voir que cette prière si courte *ut fiat nobis corpus*, ne laisse pas de renfermer deux parties, l'une que le pain soit changé au corps de Jésus-Christ; l'autre, que ce changement soit fait pour nous, pour notre salut; si je donnais, par exemple, quelques marcs d'argent à un orfèvre, en lui demandant qu'il nous fasse un calice, cette demande renfermerait deux parties, l'une, que de ce bloc d'argent il fasse un calice, et l'autre, que ce calice soit pour nous, pour notre usage. Flore de Lyon et les autres anciens expositeurs du canon que nous avons cités plus haut, ont bien vu dans ces paroles *ut fiat nobis corpus, etc.* la demande du changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

Explication redressée par le cardinal Du Perron.

A l'égard des liturgies orientales, ce qui a arrêté Bellarmin, c'est qu'il a cru que les termes de l'invocation dans les liturgies de saint Clément et de saint Basile signifient, *montrez ce pain*, et non

(a) *De Euchar. lib.* 4. *cap.* 12.

pas, *faites ce pain*; et que c'est ainsi qu'il fallait expliquer les autres liturgies où ont lit *faites*, comme s'il y avait, montrez que ce pain est céleste, par l'effet salutaire qu'il produira en nous: *Quia in liturgia* (a) *Clementis et Basilii, non dicitur*, Fac panem istum corpus Christi, *sed* ostende panem istum corpus Christi, etc. *Neque dubium est quin Jacobi et Chrysostomi liturgiæ, quæ habent* (fac) *idem significare voluerint : porro* (ostende panem esse corpus Domini) *significat, ostende per effectum salutarem in mentibus nostris, istum panem sanctificatum non esse panem vulgarem, sed cælestem.*

Explication redressée par le cardinal Du Perron, par Vasquez, par M. Grabe.

Bellarmin n'est pas le seul qui se soit trompé en adoptant une telle traduction, mais le cardinal Du Perron a montré savamment par plusieurs exemples, au second livre de l'Eucharistie, pag. 308, qu'elle était mauvaise: et encore à la pag. 823, où il dit que le mot grec ἀποφαίνειν ne signifie pas là, comme ont pensé mal à propos les translateurs, *montrer*, mais *faire*, selon l'usage fort fréquent des auteurs grecs, qui est de l'employer en ce sens. Comme quand Théodoret dit (b) *que le feu fait le bois cendre;* auquel lieu le mot ἀποφαίνειν ne peut signifier autre chose, sinon *faire* et non *montrer.*

Vasquez même a remarqué qu'il fallait traduire *faire* ou *consacrer*, et non pas montrer. M. Renaudot à fait voir (c) après Casaubon, que les divers mots grecs dans la prière de plusieurs liturgies et dans saint Basile au traité du Saint-Esprit, signifient également *faire* ou *consacrer*, et non pas *montrer*.

(a) *Ibid. cap.* 14. (b) *Theod. lib.* 10. *de Providentia.*

(c) Græca ista ποιεῖν, ἀποφαίνειν, ἀναδεικνύναι quæ hoc loco prorsus eamdem significationem habent, ut ante nos alii docuerunt, non modo catholici, sed etiam protestantes, atque inter alios summus litterarum græcarum magister Isaacus Casaubonus. Is enim contra cardinalis Baronii sententiam, demonstravit, verba sancti Basilii libro de Spiritu sancto, ἐπὶ τῆς ἀναδείξεως του ἄρτου της εὐχαριστίας quæ plerique de ostensione eucharistiæ interpretati fuerant esse de ejus consecratione intelligenda. *Liturg. Or. Tom.* 1. *p.* 241.

Casaubon l'avait prouvé contre Baronius. *Exercit. in Bar. pap.* 520.

Un autre protestant a donné en latin et en Anglais un ouvrage posthume de M Grabe [a] imprimé à Londres en 1721, dans lequel ce point est éclairci avec beaucoup de soin et de précision, comme on peut le voir ici en note. [b] Ce livre a pour titre en

(a) *M. Grabe est mort à Londres au mois de novembre* 1711.

(b) Respondetur negando in liturgiis Clementis et Basilii haberi, *Ostende panem istum corpus Christi.* Prior habet : ὅπως ἀποφήνῃ τὸν ἄρτον τοῦτον σῶμα τοῦ Χριστοῦ σου. . . . Posterior εὐλογῆσαι, ἁγιάσαι, ἀναδεῖξαι. Jam ἀποφαίνειν Clementis, et ἀναδεῖξαι Basilii, uti Vasquez agnoscit, non modo significat *ostendere*, sed et *efficere* atque *consecrare*, id quod Perronius romano-catholicus, lib. 2. de Eucharistia, auctorit. XV. egregiè duobus ex Theodoreto exemplis atque è Strabone probavit ; cum quo conferat lexicographos, qui plura desiderat exempla. Quod autem in hac de Eucharistia tractatione ista verba non *ostendendi*, sed *efficiendi* et *consecrandi* significationem habeant, Perronius confirmavit auctoritate antiqui interpretis apud Burchardum, lib. 3. cap. 12. quibus adstipulati quoque recentiores interpretes, Turrianus in versione Clementis, Gentianus Hervetus et Goar in versione liturgiæ Basilianæ in Bibliotheca Patrum et euchalog. Græcorum, Andream Masium aliosque ut taceam, qui omnes non per *ostendere*, sed per *conficere*, consecrare verterunt. Ne tamen sola auctoritate niti videar, addam rationes manifestissimas, 1°. Quia eo loco, ubi clemens et Basilius dicunt ἀποφαίνειν, et ἀναδεῖξαι, liturgiæ Jacobi, Marci, Chrysostomi, etc. habent ποιεῖν εὐλογεῖν, ἁγιάζειν, τελειοῦν. Cum ergo, ipso Bellarmino fatente, dubium non sit, omnes unum idemque intendisse, verbaque hæc ποιεῖν, εὐλογεῖν, etc. semper significent *efficere*, *benedicere*, *consecrare*, etc. nunquam autem *ostendere*, sole clarius est, in Clementis et Basilii liturgiis voces ἀποφαίνειν et ἀναδεῖξαι accipiendas esse pro *efficere* sive *consecrare*, non autem pro *ostendere*. Ita igitur ex claris et simplicibus Jacobi, Marci, Chrysostomi verbis explicanda sunt Clementis et Basilii obscura et homonyma, non contra ex his illa, uti Bellarminus facere intendit. Quod in specie liturgiam Basilii attinet, post petitionem ἀναδείξεως τοῦ ἄρτου, immediatè additur, *mutans illum Spiritu tuo*, quæ phrasis manifestè ipsam consecrationem, non verò ostensionem per salutarem effectum intelligendam esse evincit. Accidit, quod juxta exemplar Jacobi Goar in euchologio Græcorum, pag. 169. immediatè sequatur, panem quidem hunc fac ipsum pretiosum corpus Domini, τὸν μὲν ἄρτον τοῦτον ποίησον αὐτὸ τὸ τίμιον σῶμα Κυρίου, quæ vox ποίησον in plurimis manuscriptis à Goar in notis ad hunc locum adductis legitur ; in Biblioth. verò Patrum Parisiis editâ haud conspicitur, quanquam manuscripta regis Galliæ etiam τὸ ποίησον habeant, teste Goar loc. cit.

Anglais : *Défense de l'église grecque contre la romaine sur l'article de la consécration* ; et en latin : *De forma consecrationis eucharistiæ , sive medium per quod panis et vinum transmutantur in corpus et sanguinem Domini.* M. Grabe avait fait ce semble cet ouvrage moins contre l'église de Rome que contre la liturgie anglicane, qu'il n'a jamais pu approuver, à cause principalement qu'elle n'a pas la prière de l'invocation. On sait que quoiqu'il eût accepté d'être ministre, il ne put se résoudre de recevoir l'eucharistie de la main d'un ministre qui se servît de la liturgie commune d'Angleterre. Cela l'engagea à faire pour son usage une liturgie approchant de celle des Grecs , que M. Pfaffius a fait imprimer à la fin de ses fragmens anecdotes de saint Irénée. M. Grabe a mis dans sa liturgie une prière pour les morts, et il n'a eu garde d'omettre la prière de l'invocation , étant bien persuadé qu'elle était nécessaire pour la consécration de l'eucharistie.

Disons donc qu'en ôtant la prière par laquelle on demande le changement du pain et du vin, on s'opposerait au témoignage universel de l'Eglise durant les douze premiers siècles, et aux professions de foi dans lesquelles on a déclaré que la consécration se fait par les paroles de Jésus-Christ et par la prière de l'Eglise; et l'on ferait ainsi tomber sur la liturgie arménienne le même reproche qu'ont mérité les liturgies protestantes, dans lesquelles on a osé supprimer cette prière.

Reste à examiner si l'ancien usage de faire adorer l'Eucharistie à un certain temps de la liturgie peut nous faire connaître le moment auquel la consécration est faite.

Remarques

Sur le temps de la Liturgie auquel l'Eglise a fait connaître que l'Eucharistie était consacrée, en la faisant adorer.

Il est certain, 1°. que l'Eglise n'a jamais fait élever l'hostie pour la faire adorer qu'après les paroles de l'institution et la prière de l'invocation.

L'adoration n'a été faite selon toutes les liturgies, qu'après la prière de l'invocation.

2°. Il est certain que dans l'église latine, durant les douze premiers siècles, on n'a porté les fidèles à adorer l'Eucharistie qu'à la fin du canon, où l'on fait encore ce qu'on appelle la petite élévation, sans déterminer le moment auquel se faisait le grand miracle du changement; on se contentait de se tenir incliné en adoration durant tout le canon : *Inclinant se*, dit Amalaire [(a)] en parlant du clergé, et *qui retro stant et qui in facie, venerando scilicet majestatem divinam et incarnationem Domini..... Perseverant retrò stantes inclinati, usque dùm finiatur omnis præsens oratio.*

3°. Il est certain que l'horreur qu'on a eue de l'hérésie de Bérenger a déterminé à marquer la foi de la présence réelle, en faisant adorer l'hostie d'abord après les paroles *Hoc est corpus meum*. On n'a rien fait en cela contre les témoignages que nous avons rapportés, puisque la prière de l'invocation a précédé ces paroles. Cependant on était si peu accoutumé à déterminer le moment précis de la consécration, que selon ce que nous avons dit au premier tome [(b)], quelques savans, entre lesquels était le célèbre Pierre le Chantre, soutinrent que la consécration même de l'hostie ne pouvait être censée faite qu'après toutes les paroles qui doivent être dites sur le calice, et que les deux consécrations étaient indivisibles.

(a) *Lib.* 3. *cap.* 22 *et* 23. (b) *Pag.* 425.

4°. Il est certain que dans toutes les liturgies orientales, selon lesquelles la prière de l'invocation ne se fait qu'après les paroles de l'institution, on n'a fait adorer qu'après cette prière, après même tout le canon, un peu avant la communion, et qu'on déclare dans la liturgie même que c'est après la prière que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Il est vrai que dans la plupart de ces liturgies écrites depuis le sixième siècle, on fait répondre *Amen* après les paroles *Hoc est corpus meum*, ce qui est une espèce de profession (a) de foi : mais les Orientaux ont souvent déclaré que leur intention était de professer seulement alors qu'ils croyaient fermement la vérité de tout ce qui est dit dans l'Evangile, c'est-à-dire, que Jésus-Christ ayant pris du pain entre ses mains en avait fait son corps; et en effet nous avons vu (b) dans les liturgies des Cophtes qu'on dit *Amen* presque après chacune des paroles de l'institution : *Accepit.... Amen. Gratias egit*, *Amen. Benedixit*, *Amen. Sanctificavit eum*, *Amen*. Ce sont des *Amen* ou des actes de foi différens de l'*Amen* que les fidèles ont répondu quand on leur donnait à la main l'eucharistie en leur disant : *Corpus Christi*.

Conclusion que la consécration se fait par les paroles de Jésus-Christ et par la priere.

En voilà bien assez pour être persuadé par les témoignages clairs et uniformes des douze premiers siècles, par les professions de foi, par le sentiment des Orientaux, et par l'usage *commun* des églises d'Orient et d'Occident, que la consécration se fait par les paroles de Jésus-Christ et par la prière du prêtre, et qu'elle n'est censée achevée qu'après cette prière, soit qu'elle se fasse avant ou après.

D'où il suit, 1°. qu'on ne doit pas faire dans les liturgies quelque changement qui fasse évanouir la prière par laquelle on demande que le pain et le vin soient faits le corps et le sang de Jésus-Christ.

(a) *Ren. Lit. Or. Tom.* 1. *pag.* 233. (b) *Tom.* 2 *pag.* 425.

2°. Que supposé le changement fait, il paraît important de rétablir la prière comme elle était : de même que quand les censeurs de Rome ou de Venise ont cru devoir changer quelque chose dans les éditions des Pères de l'Eglise, on n'a pas manqué de rétablir le texte dans les nouvelles éditions. Certainement, des liturgies méritent plus d'être respectées que les écrits des Pères de l'Eglise.

Doute sur une rubrique qui devrait être réformée.

3°. Ne s'ensuit-il point aussi qu'il serait à propos de réformer une rubrique que le sentiment commun des scolastiques touchant la consécration, a peut-être fait mettre depuis le quatorzième siècle dans les missels, sous le titre : *De defectibus circa missam*, où il est marqué que si par quelque accident, après la consécration, l'hostie disparaissait, ou qu'elle se trouvât corrompue, ou enfin qu'il en fallût consacrer une autre, on doit recommencer la consécration par ces paroles : *Qui pridiè quàm pateretur positâ aliâ (hostiâ) faciat oblationem (saltem mente conceptam) et à consecratione incipiat ab illis verbis : qui pridiè quàm pateretur.* Selon tous les témoignages que nous avons vus, ne faudrait-il pas commencer par *Quam oblationem tu Deus*; car en omettant la prière, ne s'expose-t-on pas à ne pas consacrer ? Dans les constitutions dressées en 1298, pour les prêtres de Chypre, il est même ordonné de recommencer tout le canon aussi secrètement qu'il se pourra, en cas qu'on s'aperçoive qu'il n'y ait ni eau ni vin dans le calice en voulant le consacrer : *Et si contigerit* (a) *quod absit, quod in confectione sacramenti vinum et aqua deessent in calice, ob negligentiam ministrantis, statim apponantur, et appositis, ut omnis dubitatio et opinio disputantium amputetur, sacerdos cautè reincipiat* : Te igitur clementissime Pater, *non inclinando se ad altare ut priùs, nec elevando manus,*

(a) *Conc. Tom.* 11. *part.* 2. *col.* 2113.

sed verba canonis continuè proferendo secretè, et signa super sacrificium, ut celatius poterit, propter scandalum populi, faciendo, nec elevet hostiam ad populum, si tamen priùs ab ipso fuerat elevata: et sic perveniat ad illum locum : Simili modo posteàquàm cœnatum est : *ut sic appareat totum dictum pariter consummatum.*

Je soumets toutes ces réflexions à l'Eglise, aux docteurs et à la sagesse des évêques qui feront imprimer les missels de leurs églises. Je dois me borner ici à ce que j'ai voulu prouver, qu'il ne paraît pas que nous soyons en droit de changer quelque chose dans le canon de la liturgie arménienne à l'égard de la consécration.

ARTICLE XVIII.

Prières pour les vivans et pour les morts, et mémoires des Saints.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Le prêtre dit secrètement : Par celui (*qui est sur l'autel*) accordez-nous une charité permanente, et une paix désirable à tout le monde, à la sainte église, et à tous les orthodoxes, aux évêques, aux prêtres, aux diacres, à tous les rois, aux princes, aux peuples, aux voyageurs sur terre et sur mer, aux captifs, et à tous ceux qui sont affligés, et à tous ceux qui sont en guerre avec les barbares.

Diaconus : *Benedic Domine.*

Sacerdos secretò: *Per hunc concede nobis charitatem, constantiam et optabilem pacem toti mundo, sanctæ ecclesiæ et omnibus orthodoxis episcopis, sacerdotibus diaconis, regibus totius mundi, principibus, populis, iter agentibus, navigantibus, captivis, damnum passis, afflictis et cum barbaris bellantibus.*

Per hunc concede bonam aeris temperiem et plantarum fructificationem, et iis qui affecti sunt variis doloribus promptam sanitatem.

Par lui accordez-nous la température de l'air et la fécondité des plantes, et une prompte santé à ceux qui sont affligés de divers maux.

Per hunc requiem dona omnibus qui antea dormierunt in Christo, sanctis patribus, pontificibus, apostolis, prophetis, martyribus, episcopis, sacerdotibus, et diaconis, et toti clero ecclesiæ tuæ sanctæ, et omnibus ex laicali ordine viris et mulieribus, cum fide defunctis (altâ voce) *cum quibus ut et nos visites, benefice Deus rogamus.*

Par lui accordez le repos à tous ceux qui sont morts en Jésus-Christ, aux saints pères, pontifes, apôtres, prophètes, martyrs, évêques, prêtres et diacres, à tout le clergé de votre sainte église, et à tous les laïques hommes et femmes qui sont morts dans la foi (*à haute voix*) avec lesquels nous vous prions, ô Dieu bienfaisant, de nous être propice.

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Sacerdos altâ voce : *Deiparæ sanctæ Virginis Mariæ, et Joannis Baptistæ, Stephani, protomartyris, et omnium sanctorum fiat commemoratio in hoc sacrificio rogamus.*

Le prêtre poursuit à haute voix : Nous vous prions que dans ce sacrifice il soit fait mémoire de la mère de Dieu la sainte Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne, premier martyr, et de tous les Saints.

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Diaconus accedit ad dextrum latus altaris

Le diacre va au côté droit de l'autel, la face

tournée vers le sacrifice, et tenant les mains sur la sainte table annonce à haute voix.

facie conversâ ad sacrificium, et positis manibus supra sanctam mensam prædicat alta voce.

Nous demandons que dans ce sacrifice il soit fait mémoire des saints apôtres, prophètes, docteurs, martyrs, de tous les saints pontifes, des évêques apostoliques [a], des curés, des diacres, de tous les orthodoxes et de tous les Saints.

Apostolorum sanctorum, prophetarum, doctorum, martyrum, et omnium sanctorum pontificum, apostolicorum, episcoporum, parochorum, diaconorum, orthodoxorum et omnium sanctorum fiat commemoratio in hoc sacrificio rogamus.

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Le missel Arménien-romain ajoute :

Addit missale Armeno-romanum :

Les dimanches on dit (le prêtre ou le diacre) : Nous adorons la glorieuse et admirable résurrection de Jésus-Christ comblée de toutes les louanges et de toutes bénédictions.

In dominicis dic hoc (tu sacerdos vel diacone) : *Benedictam, laudatam, glorificatam, admirabilem et adeo ornatam Christi resurrectionem adoramus.*

Le chœur : Gloire, Seigneur, à votre résurrection.

Chorus : *Gloria resurrectioni tuæ Domine.*

Aux fêtes des Saints on dit : Demandons qu'il soit fait mémoire dans ce saint sacrifice du saint et bien-aimé prophète, *ou* du pontife, *ou* de l'apôtre, *ou* du

In festis sanctorum : *Hoc die sancti et Deo grati prophetæ*, vel *pontificis*, vel *apostoli*, vel *martyris N. cujus hodie memoriam agimus, fiat*

(a) Le Missel de Rome a traduit : *Apostolicè operantium.*

commemoratio in hoc sacrificio rogamus.

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Sequitur Missale Orientalium.

Diaconus : *Antistitum nostrorum et primorum sanctorum Illuminatorum Thadæi et Bartholomæi apostolorum et Gregorii Illuminatoris; Aristarci, Vestanisi, Oschani, et Gregorisi, Niercesis, Isauci, Danielis, et Ehatæ, Mesropi doctoris et Gregorii Nariegensis, et Niersesis Gelaiensis, et Joannis Orodniensis, Gregorii et Moysis Dattievensium, Philippi Happalensis et sanctorum Gregoriorum, et omnium sanctorum pastorum et præsulum fiat commemoratio in hoc sacrificio rogamus.*

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Diaconus : *Anachoretarum sanctorum vir-*

martyr N. dont nous célébrons aujourd'hui la fète.

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Suit le Missel des Orientaux.

Le diacre : Nous demandons que dans ce sacrifice, il soit fait mémoire de nos saints prélats nos premiers Illuminateurs (*docteurs*) les apòtres Thadée et Barthélemy et Grégoire l'Illuminateur (*docteur*) Aristarque, Vertanis, Oschan, Grégoris, Nierses, Isaac, Daniel, Ehat, Mesrop, docteur, Grégoire Nariek, Nierses Claïense [a] et Jean Orodniense, Grégoire et Moïse de Datieveuse, Philippe de Happal et des saints Grégoires et de tous les saints pasteurs et prélats.

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Le diacre : Nous demandons que dans ce sacrifice

(a) Tous ces Docteurs ont précédé le schisme, mais les suivants ont été dans le schisme ; c'est pourquoi ils sont omis avec raison dans le missel arménien-romain.

tutis amantium, et à Deo edoctorum monachorum Pauli, Antonii, Macharii, Onophrii, Marci abbatis, Serapionis, Nili, Arsenii, Evachrii, Barsami, Joannum, Simeonum, sanctorum Oscanorum et Sosianorum, et omnium sanctorum patrum et ab illis instructorum per universum mundum fiat commemoratio in hoc sacrificio rogamus.

il soit fait mémoire des saints anachorètes qui ont cultivé la vertu et qui ont été instruits de Dieu, les moines Paul, Antoine, Macaire, Onophre, l'abbé Marc, Sérapion, Arsène, Evagre, Barsam [a]; les Jeans, les Siméons, les saints Oscans et Sosians, et tous les saints pères et leurs disciples dans tout le monde.

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Diaconus : *Sanctorum regum christianorum Abagari, Constantini, Tiridatis et Theodosii et omnium sanctorum et piorum regum, et Deum amantium principum fiat commemoratio in hoc sacrificio rogamus.*

Le diacre : Nous demandons que dans ce sacrifice il soit fait mémoire des saints rois Chrétiens Abagare, Constantin, Tiridate et Théodose; et de tous les saints et pieux rois, et de tous les princes amateurs de Dieu.

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Diaconus : *Omnium in genere fidelium : virorum et mulierum, se-*

Le diacre : Nous demandons qu'il soit fait mémoire dans ce sacrifice, de tous

(a) Le missel arménien-romain a ôté avec raison *Barsam*, qui avait été laissé mal à propos dans le missel syriaque-romain, car ce Barsam est ce fameux Barsumas condamné dans le Concile de Calcédoine.

rum et puerorum, et omnis ætatis cum fide et sanctitate in Christo defunctorum fiat commemoratio in hoc sacrificio rogamus.

les fidèles en général, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui sont morts avec la foi en Jésus-Christ.

Chorus : *Memento Domine et miserere.*

Le chœur : Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié.

Dum prædicat diaconus, sacerdos cruce signat populum et dicit secreto hanc orationem :

Pendant la monition du diacre, le prêtre fait un signe de croix sur le peuple, et dit secrètement cette oraison.

Memento Domine et miserere et benedic sanctam catholicam et apostolicam ecclesiam tuam, quam redemisti pretioso sanguine unigeniti tui, et liberasti per crucem sanctam : concede ei firmam pacem ; memento Domine, et miserere et benedic omnes orthodoxos episcopos, qui in sanâ doctrinâ compilant in nobis verbum veritatis.

Souvenez-vous, Seigneur, ayez pitié et bénissez votre sainte église catholique et apostolique que vous avez rachetée par le sang précieux de votre fils unique, et délivrée par la sainte croix. Accordez-lui une paix stable : souvenez-vous, Seigneur, ayez pitié et bénissez tous les évêques orthodoxes, lesquels avec une saine doctrine exposent parmi nous la parole de la vérité.

Diaconus : *Benedic Domine.*

Le diacre : Bénissez, Seigneur

Sacerdos altâ voce : *Et potissimum Archiantistitem nostrum et venerabilem patriarcham Armenorum dominum N. diù illum concede nobis in sana doctrina.*

Le prêtre à haute voix : Et principalement notre archi-prélat ; le vénérable patriarche des Arméniens N. conservez-le-nous dans une saine doctrine.

Le diacre passe au côté gauche de l'autel et dit à haute voix : Seigneur notre Dieu nous vous offrons l'action de grâces et la glorification à cause de ce saint et immortel sacrifice qui est sur ce saint autel, afin que vous nous fassiez la grâce de le faire servir à la sainteté de notre vie. Accordez-nous par lui la charité, la constance et la paix si désirable à tout le monde, *et surtout* à votre sainte église, à tous les évêques orthodoxes, principalement à notre archi-prélat et vénérable patriarche des Arméniens, à notre archevêque ou évêque N. et au prêtre qui offre ce sacrifice. Prions aussi pour le soutien et la victoire des rois chrétiens, pour le repos de nos archimaîtres et des fondateurs de cette église, qui y sont morts et qui y reposent : nous demandons la délivrance de nos frères captifs, et que tout le peuple qui est ici présent obtienne la grâce et le repos de ceux qui consomment leur vie dans la foi et la sainteté en Jésus-Christ : Nous demandons qu'il soit fait mémoire d'eux dans ce sacrifice.

Diaconus transit ad sinistrum latus altaris et dicit altâ voce : *Gratiarum actionem et glorificationem offerimus tibi, Domine Deus noster, propter hoc sanctum et immortale sacrificium quod supra hoc sanctum altare, ut id nobis fieri largiaris, in vitæ sanctitatem : per hoc concede charitatem constantiam et desiderabilem pacem toti mundo, sanctæ ecclesiæ, et omnibus orthodoxis episcopis, et præsertim archiantistiti nostro et venerabili patriarchæ Armenorum, archiepiscopo, vel episcopo nostro N. et sacerdoti hoc sacrificium offerenti, et pro confortatione et victoria regum christianorum rogemus et petamus, et præcipuè pro requiescentibus archimagistris et fundatoribus hujus ecclesiæ, et qui defuncti requiescunt sub umbrâ illius, liberationem (petamus) fratrum nostrorum captivorum, et gratiam pro astanti populo, requiem cum fide et sanctitate in Christo, consummato-*

rum fiat (horum omnium) commemoratio in hoc sacrificio rogamus.

Chorus : *Per omnia et pro omnibus, Spiritus Dei qui descendens de cœlis perficis in manibus nostris sacramentum tuum conglorificati per effusionem sanguinis illius oramus te, dona requiem animabus nostrorum defunctorum.*

Le chœur : En tous et pour tous, Esprit de Dieu qui descendez des cieux pour opérer dans nos mains le sacrement de celui qui est glorifié avec vous par l'effusion de son sang, nous vous prions d'accorder le repos aux âmes de nos morts.

Et dum cantat chorus, sacerdos cum lacrymis varia petit à Christo, et dicit secretò hanc orationem simul cum chori cantu terminandam.

Pendant que le chœur chante, le prêtre fait avec larmes plusieurs demandes à Jésus-Christ, et il dit secrètement cette prière qu'il termine avec le chant du chœur.

Memento Domine et miserere, et benedic hunc tuum adstantem populum, et offerentes hoc sacrificium, et concede illis necessaria et utilia.

Souvenez-vous, Seigneur, ayez pitié et bénissez votre peuple qui est ici présent, et ceux qui offrent ce sacrifice, accordez-leur les choses nécessaires et utiles.

Memento Domine et miserere vota voventium et fructiferorum in ecclesia tua sancta et qui misericorditer recordantur pauperum, et retribue illis secundum effluentem liberalitatem tuam in centuplum, hìc et in futuro.

Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié de ceux qui vous offrent des vœux et qui portent de bons fruits dans votre église sainte, et qui exercent la miséricorde envers les pauvres: rendez-leur au centuple selon votre surabondante libéralité, à présent et au *siècle* futur.

Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié, soyez propice aux âmes des défunts, et en particulier à celle pour laquelle nous offrons ce saint sacrifice.

Memento Domine et miserere, et propitius esto animabus defunctorum, et pro qua hoc sanctum sacrificium offerimus.

Il fait ici mémoire de ceux des défunts pour qui il veut prier :

Hìc commemorat quos vult è defunctis:

Donnez-leur le repos, la lumière et une place parmi vos Saints dans votre règne céleste, et faites qu'ils soient dignes de votre miséricorde.

Dona eis requiem, et illumina et ordina in cœtu sanctorum tuorum in tuo regno cœlorum, et fac dignos misericordiâ tuâ.

Souvenez-vous, Seigneur, et ayez pitié de l'âme de votre serviteur N. selon votre grande miséricorde; (*s'il est en vie*) délivrez de toutes sortes de piéges son âme et son corps.

Memento Domine et animæ servi tui N. et miserere illius secundum magnam misericordiam tuam; (si sit vivus) *libera eum ab omnibus laqueis animæ et corporis.*

Souvenez-vous aussi, Seigneur, de ceux qui se sont recommandés à nos prières, vivans et morts: dirigez, selon votre bon et salutaire plaisir, leurs demandes et les nôtres : Accordez-leur en récompense des biens véritables et qui ne soient pas passagers; et purifiant nos pensées, rendez-nous des temples dignes de recevoir le corps et le sang de votre Fils unique (*à hau-*

Memento Domine et illorum qui se commendarunt nostris orationibus, vivorum et mortuorum :. dirige in rectum et salutare beneplacitum, nostras et eorum petitiones, et omnibus tribue mercedem non transitoriorum et beatorum bonorum, et purificans cogitationes nostras fac nos templa digna susceptione corporis

et sanguinis unigeniti tui (altâ voce) *Domini nostri Salvatoris J. C. quocum te Patrem omnitenentem unà cum vivificante et liberatore Spiritu decet gloria, principatus et honor, nunc, etc.*

te voix) notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ auquel avec vous, Père tout-puissant, et avec l'Esprit libérateur et vivifiant, appartiennent la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant, etc.

Chorus : *Amen.*

Le chœur : Amen.

Diaconus : *Benedic Domine.*

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Sacerdos convertetur et accipiet ex gratiâ (a) oblationis, et manus extollens super populum cruce signat dicens :

Le prêtre se tourne, et élévant les mains, il fait un signe de croix sur le peuple en disant :

Et sit misericordia magni Dei et Salvatoris J. † C. vobiscum et cum omnibus.

Que la miséricorde du grand Dieu et Sauveur J. † C. soit avec vous et avec tous.

Chorus : *Et cum spiritu tuo.*

Le chœur : et avec votre esprit.

Diaconus, sine cantu : *Et etiam Dominum pacis rogemus.*

Le diacre sans chanter: Prions aussi le Seigneur de paix.

Chorus : *Domine miserere.*

Le chœur : Seigneur ayez pitié.

Diaconus : *Cum omnibus sanctis quorum memoriam egimus ma-*

Le diacre : Prions de plus en plus le Seigneur avec tous les saints dont nous

(a) Je ne traduis point ces mots, *accipiet ex gratiâ oblationis*, parce qu'ils ne se trouvent point en arménien dans les liturgies imprimées à Venise, à Constantinople et à Rome, et que d'ailleurs je ne vois pas bien ce qu'il faut entendre par ces termes. M. Pidou les a peut-être trouvés dans la liturgie manuscrite de quelque église, dans laquelle le prêtre prend la sainte hostie pour faire avec elle un signe de croix sur le peuple.

avons fait mémoire.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions le Seigneur pour ceux qui ont offert ce saint et divin sacrifice qui est sur cette table sacrée.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions afin que notre Seigneur qui l'a reçu dans son céleste et intelligible sanctuaire, nous envoie en récompense la grâce et les dons du Saint-Esprit.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Recevez-nous, sauvez-nous, ayez pitié et gardez-nous Seigneur par votre grâce.

Le chœur : Sauvez Seigneur, et ayez pitié.

Le diacre : Prions le Seigneur en faisant mémoire de la très-sainte mère de Dieu Marie toujours Vierge, et de tous les saints.

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Le diacre : Prions aussi le Seigneur pour l'unité de notre vraie et sainte foi.

gìs ac magìs Dominum rogemus.

Chorus : *Domine miserere.*

Diaconus : *Pro offerentibus hoc sanctum et divinum sacrificium supra sacram hanc mensam Dominum rogemus.*

Chorus : *Domine miserere.*

Diaconus : *Ut Dominus noster qui illud suscepit in cœlesti et intelligibili offertorio suo mittat ad nos pro eo gratiam et dona Spiritûs sancti, Dominum rogemus.*

Chorus : *Domine miserere.*

Diaconus : *Suscipe, salva, miserere et custodi nos Domine gratiâ tuâ.*

Chorus : *Salva Domine et miserere.*

Diaconus : *Sanctissimam Deiparam semper Virginem Mariam cum omnibus sanctis commemorando Dominum rogemus.*

Chorus : *Domine miserere.*

Diaconus : *Et etiam pro unitate veræ et sanctæ fidei nostræ Dominum rogemus.*

Chorus : *Domine miserere.*

Le chœur : Seigneur, ayez pitié.

Diaconus : *Animas nostras et nos ad invicem Domino Deo omnitenenti commendemus.*

Le diacre : Recommandons nos âmes et nous tous ensemble au Seigneur Dieu maître de toutes choses.

Chorus : *Tibi Domine commendati simus.*

Le chœur : Que nous vous soyons recommandés Seigneur.

REMARQUES

Sur les Prières faites non-seulement pour les vivans et pour les morts, qui ne jouissent pas encore de la gloire, mais aussi pour les Saints, sans en excepter les Apôtres et les Martyrs.

Prières pour les morts dans toutes les liturgies.

Nous devons remarquer en premier lieu qu'avant le XVIe. siècle il n'y a point eu dans les églises chrétiennes de liturgies dans lesquelles on ne trouve la mémoire et la prière pour les morts. Tous les Orientaux croient que les Apôtres l'avaient ainsi ordonné suivant ce qu'on lit dans les Constitutions apostoliques, soit de la collection d'Ebnassal (a) qui est très-ancienne chez eux, soit de celle que nous avons en grec et en latin, où il est dit (b) : *Assemblez-vous dans les cimetières, faites-y la lecture des livres sacrés, et chantez-y des psaumes pour les martyrs, pour tous les saints, et pour vos frères qui sont morts dans le Seigneur, et offrez ensuite l'eucharistie.* La différence qu'il y a entre les liturgies, c'est que dans quelques-unes la prière pour les morts se fait avant la consécration, que dans la plupart elle se fait après, et que selon d'autres elle se fait avant et après : ce qui n'empêche point qu'on ne fasse aussi quelques prières pour les morts dans tous les autres offices du jour et de la nuit.

(a) *Cap.* 12. *Lit. or. tom.* 1. *pag.* 214. (b) *Lib.* 6. *cap.* 30.

Une seconde remarque est que les Arméniens, aussi bien que la plupart des Orientaux, n'ont point de messe particulière pour les morts, et que l'office entier de la liturgie se dit toujours de même, comme notre Canon qui ne change pas pour la messe des défunts. On voit seulement que les Arméniens célébrant la liturgie pour un mort, disent : *Memento Domine et miserere et propitius esto animabus defunctorum, et pro quâ hoc sanctum sacrificium offerimus.*

Rien de particulier et de lugubre pour les morts à la messe.

Ils ne prennent jamais des ornements noirs, mais quelquefois du rouge, sans pourtant s'y assujettir de telle manière qu'ils ne se servent aussi d'autres couleurs voyantes. Cet usage de ne rien joindre de lugubre à la messe célébrée pour un défunt, vient, sans doute, de l'ancienne coutume des chrétiens, qui regardaient la mort des fidèles comme un jour de triomphe et de joie. C'est pourquoi dans les funérailles on mêlait plusieurs *alleluia* au chant des psaumes, comme le dit saint Jérôme [a] dans l'épitaphe de Fabiole et dans la vie de saint Paul, ermite.

D'où vient qu'on joint les Saints avec ceux pour qui l'on prie.

Une troisième remarque est que dans les liturgies orientales, la mémoire des Saints est jointe aux prières qu'on fait pour les vivans et pour les morts. Il est visible que cela se fait dans la vue de la communion des Saints, et qu'on joint ainsi tous les membres de l'Eglise, afin que ceux qui sont agréables à Dieu obtiennent pour les autres les grâces qui leur sont nécessaires. C'est toujours un honneur aux Saints, dit saint Chrysostôme, d'être nommés dans le sacrifice de la messe, où ils sont offerts avec Jésus-Christ leur chef. Nous avons vu en expliquant le *Suscipe sancta Trinitas* [b] de notre

(a) Sonabant psalmi..... reboans in sublime quatiebat alleluia. *Epist. ad Oce.*

(b) *Tom.* 1. *pag.* 318.

liturgie latine, en quel sens nous offrons le sacrifice en l'honneur des Saints ; et saint Augustin nous a fait observer qu'on en fait mémoire en actions de grâces des dons qu'ils ont reçus de Dieu, et non pas pour prier pour eux. Il faut cependant avouer que dans quelques liturgies orientales, et surtout dans celle des Arméniens que nous expliquons, on fait quelques souhaits pour les Saints. C'est le sujet d'une quatrième remarque.

Mémoire des Saints afin que nos prières soient exaucées.

Remarquons donc, en quatrième lieu, que la liturgie arménienne et plusieurs autres orientales conviennent avec la nôtre, en ce qu'elles font mémoire des Saints pour obtenir les grâces que nous demandons pour les fidèles vivans et morts ; mais qu'elles diffèrent de la nôtre en ce qu'elles font spécialement pour les Saints des souhaits que nous ne faisons pas. Le dessein de faire mémoire des Saints afin que nous soyons exaucés dans nos prières, est assez clairement marqué dans les liturgies orientales : on vient de le voir dans la liturgie arménienne en ces termes : *Sanctissimam Deiparam semper Virginem Mariam cum omnibus Sanctis commemorando Dominum rogemus.*

Rien n'est plus clair dans la liturgie de Jérusalem, exposée par saint Cyrille, qui en a été évêque : *Postea* [(a)] *recordamur eorum quoque qui obdormierunt : primum patriarcharum, prophetarum, apostolorum, martyrum ; ut Deus eorum precibus et legationibus orationem nostram suscipiat.* Voici ensuite ce qu'on demande pour les fidèles morts qui ont besoin de suffrages : *Deinde et pro defunctis sanctis patribus et episcopis, et omnibus generatim qui inter nos vitâ sancti sunt* (*oramus* ;) *maximum hoc credentes adjumentum illis animabus fore, pro quibus oratio defertur, dum sancta et per quam tremenda eorum jacet victima.*

(a) *Catech.* 23. *mystag.* 5. *n.* 9. *p.* 328.

Les trois liturgies des Cophtes montrent de même d'où vient qu'on fait mémoire des Saints. La première, qui porte le titre de saint Basile, s'énonce ainsi : *Communicamus* [a] *memoriæ Sanctorum tuorum.... præcipuè verò et maximè sanctæ et gloriæ plenæ semper Virginis.... omnis chori Sanctorum, quorum precibus et supplicationibus miserere nostrûm omnium.*

Selon la seconde sous le nom de saint Grégoire : *Dignare* [b] *Domine recordari omnium Sanctorum qui tibi placuerunt ab initio.... quorum precibus et intercessionibus, miserere omnium nostrûm.*

Suivant la troisième qui est de saint Cyrille : *Memento etiam* [c] *omnium Sanctorum qui à seculo tibi placuerunt....*

Et nos Domine digni non sumus qui pro beatis illis supplicemus : sed quoniam illi stant coram solio Filii tui unigeniti, ipsi intercedant loco nostro pro paupertate et infirmitate nostrâ.

Dans la liturgie des Abyssins, traduite par M. Ludolf, et que nous avons mise au second Tome [d] on dit de tous les Saints qui ont vécu jusqu'au temps du Concile de Nicée ; *Orationes omnium eorum impleantur in nobis. Cum illis nos visita et memento, etc.*

Dans celle de saint Jacques à l'usage des Syriens : *Statue* [e] *nos per gratiam tuam inter electos illos, qui scripti sunt in cœlis. Idcirco enim illorum memoriam agimus, ut dum ipsi stabunt coram throno tuo, nostræ quoque tenuitatis et infirmitatis meminerint, tibique nobiscum offerant sacrificium hoc tremendum et incruentum, ad custodiam quidem eorum qui vivunt, ad consolationem infirmorum et indignorum quales nos sumus : ad quietem memoriamque bonam eorum, qui in fide vera dudum obierunt patrum, fratrum, et magistrorum nostrorum, per gratiam et misericordiam, etc.*

(a) *Lit. or.* Tome 1. *pag.* 18. (b) *Ibid. pag.* 33.
(c) *Ibid. pag.* 41. (d) *Pag.* 492. (e) *Lit. or. tom.* 2. *pag.* 26.

Dans la petite de saint Jacques : *Eorum* [a] *autem commemorationem facimus, ut etiam ipsi memores nostri sint coram te.*

Et dans la liturgie syriaque traduite par Masius, on dit aussi expressément.... *Dignare* [b] *nos eorum etiam meminisse, qui inde à seculo placuerunt tibi, patrum, et patriarcharum, prophetarum, apostolorum, Joannis Baptistæ, Stephani primi martyris et sanctæ Dei genitricis, ac omnium denique sanctorum.... Facito ut simus illorum consortes in ecclesiâ primogenitorum ô bone. Cumque misericordiam tuam laudabilissimam et amorem tuum erga genus humanum imitantes, assiduas preces atque obsecrationes pro nobis tibi offerant, eoque memoriam illorum celebremus, ut quando nobis ipsi parum fidimus, memoriâ et legatione illorum protecti, per eos audeamus ad te accedere, atque tremendo hoc et reverendo sacro munere defungi.*

De là il est évident que lorsqu'on lit dans les liturgies, telles que celles de Constantinople : *Nous vous offrons pour les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, etc.* ce n'est pas pour prier pour eux, mais pour offrir le sacrifice en action de grâces des biens qu'ils ont reçus de Dieu, afin qu'ils prient et qu'ils intercèdent pour nous, ainsi que Cabasilas le montre dans son exposition de la liturgie. [c]

Il faut pourtant remarquer, en dernier lieu, qu'on fait des souhaits particuliers pour les Saints, lorsqu'on dit dans la liturgie arménienne et dans quelques autres des Syriens orthodoxes et Jacobites : *Per hunc requiem dona omnibus qui antea dormierunt in Christo sanctis, etc.* C'est ce qui reste à éclaircir, de peur de donner à cette prière un sens qui favorisât quelques erreurs touchant l'état des Saints avant le jugement dernier.

(a) *Ibid. pag.* 130. (b) *Ibid. pag.* 557.
(c) *Vid. sup. Tom.* 2. *pag.* 348.

État des Saints avant et depuis Jésus-Christ.

Ceux qui savent que lorsque les Juifs parlent des anciens patriarches et des prophètes, ils ont accoutumé d'ajouter aussitôt ces mots *que la paix soit sur eux*, pourraient croire que la prière des liturgies des Arméniens et des Syriens vient, dès le commencement de l'Église, de l'usage des synagogues. Mais on doit faire attention que l'état des Saints après leur mort, n'est pas tel depuis la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ qu'il était auparavant. Ils étaient alors dans les limbes, soupirant après la venue du messie. Il n'en est pas de même depuis ce temps-là, la mort qui les tenait captifs, a été subjuguée par la mort et la résurrection de Jésus-Christ; le ciel leur a été ouvert, et ils y sont montés en triomphe avec lui. L'Église n'a donc plus fait pour eux les mêmes souhaits qu'on faisait auparavant.

Erreurs et décisions sur la vision béatifique des Saints.

On ne doit pas dire non plus que selon la liturgie des Syriens et des Arméniens, on ait douté que les Saints jouissent de la vision de Dieu avant la fin du monde, puisqu'on voit si distinctement dans ces liturgies qu'on y fait mémoire des Saints comme des amis de Dieu, afin qu'ils intercèdent pour nous. Il est clair qu'on est persuadé que les Saints qui n'ont plus rien à expier dans ce monde, jouissent de la vision béatifique, et l'on peut regarder comme de foi cet état des Saints. Véritablement quelques anciens auteurs ont cru que les Saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après la dernière résurrection. Les nouveaux Grecs le disent de même; et l'on sait que le Pape Jean XXII l'a soutenu durant quelque temps, qu'il le prêcha dans quelques sermons en 1331 [a], 1332 et 1333, et qu'il porta des théologiens à l'enseigner, ce qui

(a) *Raynald. ad. ann.* 1331. *n.* 44. *Ciacon. Continuat. Nangii ad ann.* 1333. *Spond. Bzovius, etc.*

lui attira l'indignation des écoles et de la cour de France.

Papias avait donné lieu à cette erreur en parlant du règne de mille ans après la résurrection dans les fragmens qui ont été conservés par saint Irenée [a] et par Eusèbe [b], où il faisait entendre qu'il avait mis par écrit ce qu'il avait entendu dire à ceux qui avaient vu les Apôtres : mais outre qu'Eusèbe ne craint pas de dire que Papias avait fait paraître un génie peu pénétrant en rapportant les réponses des anciens qu'il avait consultés touchant les choses mystiques, il suffit de dire qu'on a des témoignages innombrables des Pères [c] depuis les Apôtres touchant la vision béatifique dont les Saints jouissent; on ne manqua pas de le montrer sous Jean XXII, de telle manière que ce Pape condamna lui-même l'erreur qu'il avait cru pouvoir soutenir durant quelque temps. Ce point fut ensuite décidé par le Concile de Florence, et il l'a été souvent par les décisions des Papes.

Souhaits qu'on a faits et qu'on peut faire pour les Saints.

Mais s'il est certain que les Saints jouissent dès à présent de la vision béatifique, comment peut-on faire des souhaits pour eux? On en peut faire parce qu'ils en font eux-mêmes. Car, 1°. Comme saint Augustin le dit plusieurs fois en expliquant l'oraison dominicale, les Saints, quoique jouissant de la vie bienheureuse et éternelle, feront jusqu'à la fin du monde, comme nous, les trois premières demandes du *Pater :* Que le nom de Dieu soit sanctifié, que son règne arrive, et que sa volonté soit faite sur la terre comme elle l'est dans le ciel.

2°. Ils souhaitent la réunion de l'âme et du corps. Leur âme jouit de Dieu, mais elle a été faite pour être unie au corps, et c'est dans cette union qu'elle doit jouir de la gloire complète et

(a) *Contra hæres. lib.* 5. *cap.* 33.
(b) *Hist. Eccl. lib.* 3. *cap.* 33. 39.
(c) Witasse. *De Deo et ejus proprietatibus.*

parfaite, ce qui ne sera qu'au dernier avénement de Jésus-Christ lorsque tous les corps ressusciteront, et que ceux des Saints réunis à leurs âmes seront revêtus de gloire en participant à celle de l'humanité sainte et glorieuse de Jésus-Christ, selon l'attente de tous les Saints mêmes qui sont encore sur la terre : *Nostra* [a] *conversatio in cœlis est. Unde etiam Salvatorem exspectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ.*

3°. Ils souhaitent la réunion de tous les Saints, c'est-à-dire, de tous les membres de Jésus-Christ qui composeront éternellement son corps mystique.

4°. Enfin, quoique tous les biens qui sont préparés pour les Saints soient immanquables, on a lieu de les demander par le sacrifice de Jésus-Christ qui est la source de toutes les grâces, comme nous y demandons la stabilité de l'Eglise, quelque assurance que nous ayons que Jésus-Christ sera avec elle jusques à la consommation des siècles. Ainsi quoiqu'on ne doute point que les Saints ne jouissent de la vision béatifique, on peut donc demander pour eux dans le sacrifice que tous leurs saints désirs soient totalement accomplis, et qu'ils jouissent d'un repos parfait.

Saint Jean nous apprend ces deux vérités dans l'Apocalypse, que les Saints jouissent de la vision de Dieu, et qu'ils ne laissent pas de faire des souhaits. 1°. Il nous représente les âmes des saints martyrs dans le ciel, tantôt sous l'autel : [b] *Vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei*; tantôt devant le trône et l'agneau : *Stantes* [c] *ante thronum, et in conspectu agni.* Ils y sont, parce qu'ils ont été lavés dans le sang de l'agneau : *Laverunt* [d] *stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine agni. Ideò sunt ante thronum Dei*,

(a) *Philipp. III.* 20.
(b) *Apoc. VI.* 9. (c) *Ibid. VII.* 9. (d) *Ibid. VII.* 14 *et* 15.

et serviunt ei die ac nocte. L'autel, l'agneau et le trône sont dans le ciel; et les Saints qui sont par conséquent devant le trône de Dieu, sont dans le ciel et y jouissent de la vision intuitive.

Mais en second lieu saint Jean (a) nous dit que les Saints disaient à Dieu, Seigneur qui êtes saint et véritable, jusques à quand différerez-vous à nous faire justice et à venger notre sang de ceux qui habitent sur la terre; qu'on leur donna alors à chacun une robe blanche, et qu'il leur fut dit qu'ils attendissent en repos encore un peu de temps, jusqu'à ce que se fût rempli le nombre des serviteurs *de Dieu* et de leurs frères qui devaient aussi bien qu'eux souffrir la mort; *et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ, et dictum est illis ut requiescerent adhuc tempus modicum, etc.* Voilà le repos et l'accomplissement des désirs qu'on peut souhaiter aux Saints selon la liturgie.

ARTICLE XIX.

L'Oraison Dominicale et la Bénédiction sur le peuple.

Diaconus : *Miserere nostri Domine Deus noster secundum magnam misericordiam tuam, dicamus omnes unâ voce.*

Chorus : *Domine miserere, Domine miserere, Domine miserere.*

Sacerdos dicit interim secretò brachiis extensis : *Deus veritatis et Pater misericordiæ,*

Le diacre : ayez pitié de nous, Seigneur notre Dieu, selon votre grande miséricorde, unissons nos voix pour dire tous ensemble.

Le chœur : Seigneur ayez pitié, Seigneur ayez pitié, Seigneur ayez pitié.

Le prêtre tenant ses bras étendus dit secrètement : Dieu de vérité, Père de miséricorde, nous vous ren-

(a) *Apoc.* VI. 10 *et* 11.

dons grâces de ce que vous avez relevé notre nature pécheresse bien au-dessus des patriarches dont vous avez été nommé le Dieu ; il vous a plu par votre bonté de vouloir être nommé notre Père : nous vous prions Seigneur, de soutenir en nous la prérogative de ce nouveau et précieux nom, et de le faire éclater au milieu de votre sainte église.

gratias agimus tibi qui longè suprà patriarchas nostram transgressorum naturam magnificasti quoniam illorum Deus vocatus es, sed piè tibi complacuit noster nominari Pater, et nunc Domine rogamus te ut hujus à te novæ et pretiosæ nomenclationis gratiam de die in diem illustrans, florere facias in medio ecclesiæ tuæ sanctæ.

Le diacre : Bénissez Seigneur.

Diaconus : *Benedic Domine.*

Le prêtre à haute voix : Accordez-nous d'ouvrir nos bouches et de faire retentir nos voix pour vous invoquer, Père céleste, en disant hautement.

Sacerdos altâ voce : *Et da nobis audaci tono vocis aperire os nostrum te invocare Pater cœlestis, cantare et dicere.*

Le peuple tenant les bras étendus chante à haute voix, et le prêtre à voix basse : Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel, donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, pardonnez-nous nos offenses comme

Populus brachiis extensis cantat altâ voce, sacerdos verò submissâ : *Pater noster qui in cœlis es, sanctificetur nomen tuum, veniat regnum tuum, fiat voluntas tua sicut in cœlis et in terrâ, panem nostrum jugem* (a) *da nobis hodie, dimitte nobis debita nostra, sicut et nos*

(a) *Jugem.* Le terme arménien est *hanabazuert* qui signifie proprement *quotidien*, mais il signifie aussi *continuel*, c'est-à-dire, dont nous avons besoin continuellement. C'est apparemment ce qui a porté M. Pidou à le traduire par *Jugem.*

dimittimus debitoribus nostris, et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos à malo.

Dùm canitur, sacerdos dicit secretò : *Domine Dominorum, Deus Deorum, rex seculorum, creator omnium creaturarum, Pater Domini nostri Jesu Christi ne inducas nos in tentationem et in condemnationem, sed libera nos à malo.*

Diaconus : *Benedic Domine.*

Sacerdos altâ voce : *Quoniam tuum est regnum, et virtus et gloria in secula.*

Populus : *Amen.*

Sacerdos : *Pax†cum omnibus.*

Chorus : *Et cum Spiritu tuo.*

Diaconus: *Deum adoremus.*

Chorus : *Coram te Domine.*

Sacerdos inclinat caput supra oblationem, et oculis lacrymantibus dicit secretò hanc orationem, dum inclinat etiam populus : *Qui*

nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous abandonnez pas à la tentation, mais délivreznous du mal.

Pendant qu'on chante, le prêtre dit secrètement : Seigneur des seigneurs, Dieu des dieux, roi des siècles, créateur de toutes les créatures, Père de Jésus-Christ notre Seigneur, ne nous abandonnez pas à la tentation et à la condamnation, mais délivrez-nous du mal.

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Le prêtre à haute voix: Parce qu'à vous appartiennent le règne, la puissance et la gloire dans tous les siècles.

Le peuple : Amen.

Le prêtre : la paix † avec tous.

Le chœur : Et avec votre esprit.

Le diacre : Adorons Dieu.

Le chœur : Devant vous, Seigneur.

Le prêtre incline la tête vers l'oblation, et les larmes aux yeux dit secrètement cette oraison, le peuple se tenant de même incliné : Vous qui êtes la sour-

ce de la vie et l'émanation de toute miséricorde, Esprit saint ayez pitié de ce peuple qui adore votre divinité, préservez-les de tout mal, et imprimez dans eux la ressemblance du corps qui nous est montré, afin qu'ils aient part à l'héritage des biens futurs.

fons es vitæ, emanatio misericordiæ, sancte Spiritus, miserere hujus populi qui inclinatus adorat coram Deitate tuâ, serva illos incolumes, et imprime in animis eorum figuram corporis monstrati, ut sortiri valeant hæreditatem futurorum bonorum.

Le diacre : Bénissez Seigneur.

Diaconus : *Benedic Domine.*

Le prêtre à haute voix : Par Jésus-Christ notre Seigneur, auquel comme à vous Esprit saint, et au Père tout-puissant appartiennent la gloire, la principauté et l'honneur, maintenant, etc.

Sacerdos altâ voce : *Per Jesum Christum Dominum nostrum quocum te Spiritum sanctum et Patrem omnitenentem decet gloria, principatus et honor, nunc et semper, etc.*

ARTICLE XX.

L'élévation, l'adoration et le mélange du Corps et du Sang de Jésus-Christ ; la fraction et les actes de foi qui précèdent la Communion.

Le prêtre prend dans ses mains le pain sacré.

Sacerdos accipit sanctum panem in manibus.

Le diacre dit à haute voix : Proschume, *c'est-à dire*, soyons attentifs.

Diaconus exclamat altâ voce: *Proschume,* [a] id est, *attenti simus.*

Le prêtre l'élève et le mon-

Sacerdos elevat et

(a) On dit PROSCHUME tout court, (sans ajouter aucun terme arménien,) qui signifie *Soyons attentifs.*

ostendit populo dicens: *In sanctitatem sanctorum.*

Populus exclamat : *Solus Sanctus, solus Dominus Jesus Christus in gloria Dei Patris. Amen.*

Sacerdos : *Benedictus Pater sanctus, Deus verus.*

Populus : *Amen.*

Sacerdos : *Benedictus Filius sanctus, Deus verus.*

Populus : *Amen.*

Sacerdos : *Benedictus Spiritus sanctus, Deus verus.*

Populus : *Amen.*

Sacerdos cum pane signans calicem cruce : *Benedictio et gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto, nunc, etc.*

Chorus suaviter modulatur : *Amen. Pater sanctus, Filius sanctus, Spiritus sanctus. Benedictio Patri, et Filio, et Spiritui sancto, nunc, etc.*

Dum canit chorus, sacerdos immergit corpus sanctum in calicem sanguinis cum ter-

tre au peuple en disant: Pour la sainteté des saints.

Le peuple dit à haute voix : Un seul saint, Un seul Seigneur Jésus-Christ dans la gloire du Père. Amen.

Le prêtre : Béni soit le Père saint, vrai Dieu.

Le peuple : Amen.

Le prêtre : Béni soit le Fils saint, vrai Dieu.

Le peuple : Amen.

Le prêtre : Béni soit l'Esprit saint, vrai Dieu.

Le peuple : Amen.

Le prêtre faisant un signe de croix avec le pain sur le calice dit : Bénédiction et gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, maintenant, etc.

Le chœur chante doucement et harmonieusement: Amen. Le Père saint, le Fils saint, l'Esprit saint. Bénédiction au Père, au Fils et au Saint-Esprit, maintenant, etc.

Pendant que le chœur chante, le prêtre trempe avec tremblement et avec larmes le sacré corps dans

le calice du sang, et dit secrètement.

Seigneur Jésus-Christ notre Dieu, jetez sur nous un regard favorable du lieu céleste de votre sainteté et du siége de la gloire de votre règne, venez nous purifier et nous sauver, vous qui étant assis à la droite du Père, êtes ici sacrifié, daignez nous faire participer et par nos mains daignez faire participer tout ce peuple à votre saint corps et à votre précieux sang.

Il adore ensuite, baise l'autel, et prenant le sacré corps, le trempe tout entier dans le précieux sang en disant :

Seigneur notre Dieu, qui nous avez appelés à être chrétiens du nom de votre Fils unique, et qui nous avez accordé le baptême, en nous lavant spirituellement pour la rémission de nos péchés, et qui nous avez fait communiquer au sacré corps et au sang de votre Fils unique, nous vous supplions, Seigneur, de nous rendre dignes de recevoir ce sacrement pour

rore et lacrymis, et dicit secretò hanc orationem :

Respice Domine Deus noster Jesu Christe de cœlo, de sanctitate tua de sede gloriæ regni tui, veni ad mundandos et salvandos nos, qui cum Patre sedes, et hìc sacrificaris, dignare nobis dare ex immaculato corpore tuo et ex pretioso sanguine tuo et per manus nostras toti populo.

Hoc dicto adorat et osculatur altare, et accipiens sanctum corpus, totum madefacit in incorrupto sanguine et dicit :

Domine Deus noster qui vocasti nos in nomine unigeniti Filii tui christianos, et concessisti nobis baptismum spiritualis lavacri in remissionem peccatorum, et dignos nos fecisti communicare sancto corpori et sanguini unigeniti tui, et nunc rogamus te Domine fac nos dignos suscipere sacramentum hoc in remis-

sionem peccatorum et cum gratiarum actione glorificare te cum Filio et Spiritu sancto nunc, etc.

la rémission des péchés, et de vous glorifier avec actions de grâces conjointement avec le Fils et le Saint-Esprit, maintenant, etc.

Sacerdos cum humilitate elevans è sacrâ mensâ sanctum corpus et sanguinem Domini, se vertit ad populum et ostendit illi, dicitque altâ voce :

Le prêtre élevant humblement de la sainte table le sacré corps et le sang du Seigneur, se tourne vers le peuple et le lui montre en disant à haute voix.

Ex sancto, ex sancto et pretioso corpore et sanguine Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi gustemus cum sanctitate quod descendens de cœlis distribuitur inter nos, hic, vel, hoc est vita, spes, resurrectio, propitiatio et remissio peccatorum, psalmum dicite Deo nostro, psalmum dicite cœlesti huic regi nostro immortali, qui sedet in curribus Cherubeis.

Goûtons saintement de ce saint, sacré et précieux corps et sang de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, lequel descendant des cieux est distribué parmi nous. Il est la vie, l'espérance, la résurrection, la propitiation et la rémission des péchés. Chantez un cantique en l'honneur de notre Dieu, de notre roi céleste et immortel, qui est assis sur le chariot des Chérubins.

Diaconus vociferatur : *Psalmum dicite Deo nostro : Cantores dulcisonâ voce modulamini spiritualia cantica : hunc enim decent psalmi et benedictiones, alleluia, et cantica spiritualia : ministri cum*

Le diacre dit à haute voix : Entonnez un psaume en l'honneur de notre Dieu: Chantres, faites retentir harmonieusement des cantiques spirituels, car c'est à lui que conviennent les psaumes, les bénédictions, l'alleluia et les cantiques

spirituels : ministres, chantez tous ensemble un psaume, et bénissez le Seigneur du ciel.

cantu psalmum dicite et Dominum in cœlis benedicite.

Le chœur chante : Jésus-Christ immolé est distribué parmi nous : alleluia. Il nous donne son corps en nourriture, et son sang à boire : alleluia. Approchez-vous du Seigneur, et soyez éclairés : alleluia. Goûtez et voyez que le Seigneur est doux : alleluia. Bénissez le Seigneur dans les cieux : alleluia. Bénissez-le dans les lieux les plus hauts : alleluia. Anges, bénissez-le tous, alleluia. Puissances célestes bénissez-le toutes : alleluia.

Chorus modulatur : *Christus immolatus distribuitur inter nos : alleluia. Corpus suum dat nobis in cibum, et sanguinem suum nobis rorat : alleluia. Accedite ad Dominum et illuminamini : alleluia. Gustate et videte quoniam suavis est Dominus : alleluia. Benedicite Dominum in cœlis : alleluia. Benedicite eum in excelsis : alleluia. Benedicite eum omnes angeli ejus : alleluia. Benedicite eum omnes virtutes ejus : alleluia.*

*A Léopold le chœur chante ensuite l'*Agnus Dei *en cette manière.*

Deinde canitur à choro Leopoli *Agnus Dei* (c) hoc modo :

Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

(a) Cet *Agnus Dei* n'est point dans les liturgies arméniennes imprimées à Venise et à Constantinople Il n'est pas même dans l'édition de Rome de 1677, quoiqu'il soit dans celle de 1642. On l'omet peut-être dans le livre du prêtre, parce que c'est le chœur qui le chante. Mais il est dans l'Itinéraire de Brochard au treizième siècle, copié par Rudburn vers l'an 1440 : *Sanctus, Pater noster : et Agnus Dei in missis decantant (Armeni) sicut et nos* ap. Warton de Scrip. et sacris Vernac. p. 168.

Agnus Dei qui sustulisti peccata mundi, dona nobis pacem.

Agneau de Dieu qui avez ôté les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Feria secunda.

A la seconde Férie.

Loco *Christus immolatus distribuitur, etc.* canitur hoc : *Lux vera et radius Patris afflatus et sigillum, verbum et generatio qui ex columnis septem erexisti et ecclesiam tuam, pinguis victima ducta ad occisionem, concede nobis cibari sapienter in mensa tua, miserere.*

Au lieu de Jésus-Christ immolé est distribué etc. *le chœur chante :* Vraie lumière, rayon émanant du père comme le sceau, le verbe et la génération, qui avez élevé votre église sur sept colonnes, victime exquise destinée à être égorgée, accordez-nous la grâce de participer avec sagesse à votre table, ayez pitié.

Feriâ tertiâ.

A la troisième Férie.

Panis vitæ et immortalitatis, gustatio sancta et inenarrabilis, tremendum sacramentum, qui de cælo descendisti, vita hominum vivens et vivificans, largire esurientibus dulcedinis tuæ gustationem.

Pain de vie et d'immortalité, aliment saint et ineffable, vénérable sacrement, qui êtes descendu du ciel, vie des hommes, vivante et vivifiante, faites que ceux qui ont faim goûtent votre douceur.

Feria quarta.

A la quatrième Férie.

Porta cæli et via regni, cæli Domine, à cælestibus agminibus benedicte, qui corpus tuum et sanguinem incorruptum distribuisti apostolis, purifica nos ut possimus communica-

Porte du ciel et voie du royaume, Seigneur du ciel, béni par les troupes célestes, qui avez distribué votre corps et votre sang incorruptible aux apôtres, purifiez-nous, afin que nous puissions participer à votre

saint Sacrement.

re sanctis sacramentis tuis.

A la cinquième Férie.

Feria quinta.

Verbe du Père, saint pontife, loué par les esprits célestes, qui étant immolé sur la croix selon la chair, y avez répandu votre sang pour le salut (des hommes,) purifiez-nous de nos péchés, nous étant propice, nous vivifiant et nous sauvant par votre sang, ayez pitié.

Verbum Patris et pontifex sancte, ab incorporeis et excelsis laudate, qui supra crucem immolatus secundùm carnem effudisti sanguinem tuum in salutem (hominum) munda nos à peccatis nostris vivificans et salvificans propitiator per sanguinem tuum, miserere.

A la sixième Férie.

Feria sexta.

Pierre spirituelle, ointe pour être la base de l'angle, vous qui êtes glorifié par les anges, et qui avez fait sortir de votre côté sur la croix une abondante fontaine pour communiquer l'immortalité au monde, abreuvez-nous de votre calice de salut, ayez pitié.

Petra spiritualis et caput anguli unctum, glorificate ab angelis, qui in cruce aperuisti è latere profluum fontem et rorasti universo immortalitatem, pota et nos sitientes calice tuæ salvationis, miserere.

Au Samedi.

Die Sabbati.

Agneau de Dieu toujours immolé et toujours vivant, qui étant innocent, avez été livré à la mort, et qui vous étant immolé pour nous réconcilier à votre Père, ôtez les péchés du monde; vous que les troupes immortel-

Agnus Dei semper jugulate et semper vivens, qui innocens venisti ad occisionem, et qui immolatus ad reconciliandum nobis Patrem tollis peccata mundi, quem glorificant exerci-

tus immortalium, recordare animarum eorum qui è nostris cum fide dormitionem accepêre, miserere.

les glorifient, souvenez-vous des âmes de ceux de nos frères qui sont morts avec la foi, ayez pitié.

Dum canitur, sacerdos accipit corpus in manibus et osculatur cum lacrymis dicens : *Quam benedictionem vel quam gratiarum actionem promemus supra hunc panem et hunc calicem; sed Jesu te solum benedicimus unà cum Patre tuo et sanctissimo Spiritu nunc et semper, etc.*

Pendant qu'on chante, le prêtre prend le corps entre ses mains, et le baisant avec larmes il dit : Quelle bénédiction et quelle action de grâces pourrons-nous faire sur ce pain et sur ce calice? Mais, ô Jésus, nous nous contentons de vous bénir conjointement avec votre Père et le très-saint Esprit, maintenant, etc.

Et rursùs dicit : *Confiteor et credo quod tu es Christus Filius Dei qui sustulisti peccata mundi.*

Il dit ensuite : Je confesse et je crois que vous êtes le Christ Fils de Dieu qui avez porté les péchés du monde.

Et frangit in calice sanguinis dicens : *Plenitudo Spiritûs sancti.* Deinde dividens unam partem hostiæ in tres, injicit in calicem sanguinis in modum crucis, et partem quæ remanet, accipit in manu, osculatur cum lacrymis, et cum magno terrore dicit secretò hanc orationem :

Il fait la fraction dans le calice du sang en disant : La plénitude de l'Esprit saint. *Et divisant une partie de l'hostie en trois, il les met dans le calice du sang en forme de croix, et prenant avec la main l'autre partie la baise avec larmes, et saisi de crainte, il dit secrètement cette oraison.*

Pater sancte qui communem nobis dedisti cum Filio tuo unigenito

Père saint qui nous avez honorés du nom de votre Fils unique, et qui nous

avez faits des enfans de lumière en nous lavant spirituellement par le baptême, rendez nous dignes de la réception de ce saint sacrement pour la rémission de nos péchés : imprimez en nous la grâce du Saint-Esprit, comme vous avez fait à l'égard de vos saints Apôtres qui y ont participé et qui ont servi à purifier tout le monde. Père bienfaisant, rendez cette communion semblable à ce que les disciples goûtèrent le soir, [a] en dissipant les ténèbres de mes péchés. Ne regardez pas mon indignité, et n'empêchez pas la grâce du Saint-Esprit, mais selon votre amour immense pour les hommes, faites que ceci soit pour la propitiation et l'absolution de mes péchés selon la promesse de Jésus-Christ notre Seigneur qui a dit : Celui qui mange mon corps et boit mon sang vivra éternellement. Faites donc que ceci nous soit propice, afin que ceux qui en mangeront et en boiront se répandent en bénédictions et en glorifications envers le Père, le Fils et le

nomenclationem, et illuminasti per baptismum spiritualis lavacri, fac nos dignos susceptione hujus sancti sacramenti in remissionem peccatorum nostrorum : imprime in nobis gratiam Spiritûs sancti ut in sanctis apostolis qui gustaverunt et facti sunt purificatores totius mundi. Coæqua igitur, Pater benefice, hanc communionem gustationi vespertinæ discipulorum, tollens tenebras peccatorum meorum ne respicias indignitatem meam, neque impedias gratiam sancti Spiritûs, sed secundùm immensam philanthropiam tuam concede ut mihi sit in propitiationem peccatorum et absolutionem delictorum, ut promisit et dixit Dominus noster Jesus-Christus : Qui manducat meum corpus et bibit meum sanguinem, vivet in æternum. Fac itaque ut sit nobis in propitiationem ut qui ex eo comederint et biberint promant benedictionem et

(a) Allusion aux deux disciples d'Emmaüs qui connurent Jésus-Christ dans la fraction du pain.

gloriam Patri et Filio et Spiritui sancto nunc, etc.

Saint-Esprit, maintenant, etc.

Sacerdos : *Pax omnibus.*

Chorus : *Et cum spiritu tuo.*

Sacerdos secretò : *Gratias tibi ago, Christe rex, qui me indignum dignum fecisti communicare sancto corpori et sanguini tuo, et nunc Domine te rogo ne sit mihi hoc in condemnationem, sed in propitiationem et remissionem peccatorum, salutem animæ et corporis, perfectionem omnium operum virtutis, ita ut per hoc mundetur halitus, anima mea et corpus meum, et fiant templum et habitaculum sanctissimæ Trinitatis, et dignus sim cum sanctis tuis glorificare te cum Patre et sancto Spiritu nunc et semper, etc.*

Le prêtre : La paix à tous.

Le chœur : Et avec votre esprit.

Le prêtre secrètement: Je vous rends grâces, ô Jésus-Christ roi, qui d'indigne que j'étais, m'avez rendu digne de communiquer à votre saint corps et à votre sang. Je vous demande, Seigneur, que ceci ne soit point pour ma condamnation, mais pour l'expiation et la rémission de mes péchés, pour le salut de mon âme et de mon corps, et pour la perfection de mes bonnes œuvres : ensorte que ceci purifie mon souffle, mon âme et mon corps, que je devienne le temple et la demeure de la très-sainte Trinité, et que je mérite d'être uni à vos saints pour vous glorifier avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant, etc.

Ex sancto Joanne Chrysostomo.

Prière tirée de saint Jean (a) Chrysostôme.

Gratias ago et ma-

Je vous rends grâces, je

(a) Cette oraison n'est point dans la liturgie qui porte le nom de saint Chrysostôme, il pourrait l'avoir faite pendant son exil en Arménie où il mourut.

vous loue et je vous glorifie, Seigneur mon Dieu, de ce que d'indigne que j'étais, vous avez voulu me rendre digne de participer au divin et terrible sacrement de votre saint corps et de votre précieux sang. C'est pourquoi les ayant pour protecteurs, je vous demande la grâce de me conserver tous les jours de ma vie dans votre sainteté, afin que pensant continuellement aux entrailles de votre bonté et au bonheur que j'ai de vivre en vous qui avez souffert, qui êtes mort et qui êtes ressuscité pour moi, l'ennemi n'ose approcher de mon âme scellée de votre sang. O Tout-puissant qui seul êtes exempt de péché, purifiez-moi par ces dons de tout ce qui peut corrompre mes œuvres. Fortifiez-moi contre toutes les tentations, afin que celui qui m'attaquera se trouve obligé de tourner le dos avec honte et avec confusion toutes les fois qu'il osera revenir à la charge contre moi. Dirigez les démarches de mon esprit, de ma langue et de tout mon corps. Soyez toujours avec moi selon votre ineffable

gnifico et glorifico, Domine Deus meus, quia me indignum dignum fecisti, hâc die comparticipem fieri divini et tremendi sacramenti tui, immaculati corporis et sanguinis tui pretiosi: quamobrem illa habens pro intercessoribus oro omnibus diebus et toto vitæ tempore meæ in sanctitate tuâ custodias me, ità ut semper recolendo viscera pietatis tuæ et meum vivere in te, qui propter me passus et mortuus es et resurrexisti, non appropinquet mihi destructor, signante te, animam meam pretioso sanguine tuo. Omnipotens purifica me per illa (scilicet per corpus et sanguinem tuum) ab omni morticino operum meorum, tu qui solus es sine peccato. Vitam meam ita muni adversùs omnem tentationem, ut pugnans contrà me convertatur retrorsùm cum pudore et reverentia, quoties resurget in me. Dirige gressus mentis et linguæ meæ, et omnes vias corporis. Esto

semper mecum secundum tuum ineffabile promissum : Qui manducat corpus meum et bibit meum sanguinem , in me manet et ego in illo : tu dixisti anthropophile; confirma divinum hoc verbum indissolubilium mandatorum tuorum, quia tu es Deus misericordiæ et pietatis et philanthropiæ , et largitor bonorum omnium ; et te decet gloria cum Patre tuo et sanctissimo Spiritu nunc etc.

promesse : Celui qui mange mon corps et boit mon sang demeure en moi , et moi en lui. Vous l'avez dit, ô amateur des hommes : confirmez la divine parole de vos irrévocables préceptes, parce que vous êtes le Dieu de miséricorde , de bonté et d'amour , et le distributeur de tous les biens : à vous appartient la gloire avec votre Père et le très-saint Esprit , maintenant, etc.

Iterum hìc petit à vero Deo favores varios pro se et pro defunctis et pro toto mundo quantum voluerit , deinde communicabit.

Le prêtre demande encore ici diverses grâces pour lui-même , pour les morts et pour tout le monde, avant que de communier.

Remarques.

Il y a dans cet article plusieurs choses toutes semblables à celles qu'on voit dans toutes les autres liturgies , et il y en a aussi de particulières.

1°. L'élévation et l'adoration de l'Eucharistie se font , selon toutes les liturgies orientales , après le *Pater*, comme elles se faisaient seulement à la fin du canon dans l'église latine [a] durant les douze premiers siècles. Le prêtre arménien fait deux fois l'élévation de l'hostie , la première avant que de la tremper dans le calice sans se tourner vers le peuple , et ensuite après l'avoir trempée il se tourne vers le peuple en la tenant élevée avec le calice.

(a) *Voyez tom. 1. pag. 165.*

2°. Toutes les liturgies du monde chrétien, à l'exception des sectaires du seizième siècle, ont fait non seulement l'élévation et l'adoration de l'Eucharistie, mais encore le mélange des symboles du corps et du sang de Jésus-Christ, afin qu'après avoir exprimé sur l'autel la mort de Jésus-Christ, par la consécration du corps et du sang faites séparément, on représente aussi la réunion de son corps et de son âme, et par conséquent son état vivant et glorieux par la réunion des espèces; ainsi que nous l'avons montré au premier tome. Mais il y a cela de particulier dans la liturgie des Arméniens que le prêtre trempe l'hostie entière et la retire en même temps avec ses doigts. Comme leurs hosties sont de pain azyme, compactes, beaucoup plus épaisses que les nôtres, elles peuvent se conserver étant trempées sans se replier, ce qui ne pourrait pas se faire avec les nôtres qui sont si minces.

3°. On ne peut qu'admirer tous les actes de foi qui accompagnent l'élévation, l'adoration et le mélange du sacrement, et qui marquent si vivement la foi de la présence réelle du corps de Jésus-Christ.

ARTICLE XXI.

Communion du Prêtre et du Peuple.

Après ces prières, le prêtre communie en disant : Je crois en la très-sainte Trinité, Père et Fils et Saint-Esprit.

Deinde communicabit dicens : *Fide credo in sanctissimam Trinitatem, Patrem et Filium et Spiritum sanctum.*

Consommant la partie qu'il a dans ses mains, il dit les larmes aux yeux : O Jé-

Consumens partem quam habet in manibus cum lacrymis di-

cit : *Cum fide gusto sanctum et vivificans corpus tuum, Deus meus Jesu Christe in remissionem peccatorum meorum.*

sus-Christ mon Dieu, je goûte avec foi votre corps saint et vivifiant pour la rémission de mes péchés.

Et accipit partem ex calice et bibens dicit : *Cum fide bibo sanctificantem sanguinem tuum, Christe Deus meus Jesu in remissionem peccatorum meorum.*

Il prend une partie du calice et en buvant il dit : O mon Dieu Jésus-Christ je bois avec foi votre sang purifiant, et sanctifiant, pour la rémission de mes péchés.

Tum cruce signat os suum et dicit verba sancti Thomæ apostoli : *Corpus tuum sit* ✝ *mihi in vitam, et sanctus sanguis tuus in propitiationem et remissionem peccatorum.*

Il fait ensuite un signe de croix sur sa bouche et dit ces paroles de l'apôtre saint Thomas : Que votre ✝ corps incorruptible soit en moi pour la vie, et votre sacré sang pour la propitiation et la rémission des péchés.

Deinde partem hostiæ in calice remanentem comminuat in minutas particulas, et reversus ad populum cum calice dicat altâ voce : *Cum timore et fide appropinquate, et cum sanctitate communicate.*

Il divise ensuite en plusieurs petites parcelles la partie de l'hostie qui est demeurée dans le calice, et se tournant vers le peuple avec le calice, il dit à haute voix : Approchez-vous avec crainte et avec foi, et communiez saintement.

Et totus populus à primo usque ad minimum elatis manibus et detecto capite dicat altâ voce :

Alors tout le peuple, depuis le premier jusqu'au dernier, les mains élevées et la tête découverte, dit à haute voix :

Dominus Deus noster apparuit nobis.

Le Seigneur notre Dieu s'est montré à nous.

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

Et ceux qui sont dignes communient.

Si parmi les communians il y a un prêtre, il prendra avec sa main le calice pour communier au corps et au sang de Jésus-Christ. Si c'est un diacre le célébrant lui donnera dans le creux de la main une particule trempée dans le sang.

Pendant la Communion le chœur chante ce cantique.

Mère de la foi, assemblée sainte des époux,
Sublime lit nuptial
De la maison de l'époux immortel,
Qui vous a orné pour l'éternité,

Vous êtes un second ciel admirable,
Qui s'élève de gloire en gloire.
Vous nous produisez comme des rayons de lumière,
En nous enfantant par le baptême.

Vous distribuez ce pain purifiant,

Benedictus qui venit in nomine Domini.

Et communicant qui digni sunt.

Si autem inter communicantes aliquis sacerdos fuerit, ipse accipiat manu suâ ex calice corpus et sanguinem Domini; si verò diaconus fuerit, celebrans det illi in vola manûs particulam intinctam in sanguine.

Dum communicant qui digni sunt, chorus modulatur hoc canticum.

Mater fidei sacer cœtus sponsorum,
Et thalamus sublimis
Domus sponsi immortalis,
Qui te exornavit in æternum,

Tu es secundum cœlum mirabile,
De gloria in gloriam excelsum.
Ad instar lucis nos parturis
Per filiale baptisterium.

Panem istum purificantem distribuis,

Das ad bibendum sanguinem tuum tremendum.	Vous donnez à boire ce sang vénérable,
Trahis ad supernum ordinem	Et vous élevez au suprême degré
Intelligibilium non factum.	Ceux qui étaient peu propres aux choses intelligibles.
Venite filii novæ Sion,	Venez enfants de la nouvelle Sion,
Accedite ad Dominum nostrum cum sanctitate.	Approchez-vous saintement du Seigneur.
Gustate sed et videte	Goûtez et voyez
Quia suavis est Dominus Deus noster virtutum.	Combien est doux notre Dieu le Seigneur des puissances.
Illa divisit Jordanem;	L'église sous la loi divisa le Jourdain,
Tu mare peccatorum mundi.	Et vous divisez la mer des péchés du monde.
Illa magnum ducem habuit Josue,	Elle eut pour chef le grand Josué,
Tu Jesum Patri coessentialem.	Et le vôtre est Jésus-Christ coessentiel au Père.
Antiqua figura tibi etiam similis,	La loi a été votre figure,
Altare supereminens.	Mais votre sanctuaire est bien au-dessus de l'ancien.
Illa confregit portas adamantinas,	Elle a brisé des portes aussi fermes que des diamans,
Tu inferni à fundamentis.	Et vous avez brisé celles de l'enfer.
Panis hic est corpus Christi,	Ce pain est le corps de Jésus-Christ.

Ce calice est le sang du nouveau Testament.	*Hic calix sanguinis novi Testamenti.*
Le sacrement caché nous est manifesté,	*Occultum sacramentum nobis manifestatur,*
Et par lui Dieu se montre à nous.	*Deus in hoc à nobis videtur.*
C'est ici Jésus-Christ le Verbe Dieu,	*Hìc est Christus Verbum Deus,*
Qui est assis à la droite du Père.	*Qui ad dextram Patris sedet.*
Il est sacrifié au milieu de nous.	*Et hic sacrificatur inter nos,*
Et il ôte les péchés du monde.	*Tollit peccata mundi.*
Il a été béni de toute éternité	*Ille qui benedictus est in æternum*
Avec le Père et l'Esprit saint:	*Unà cum Patre et Spiritu,*
Il le sera de plus en plus à l'avenir,	*Nunc et magìs in futurum,*
Sans cesse et dans tous les siècles.	*Et sine fine semper in secula.*
A la fête de Noël et de l'Épiphanie.	In festo Nativitatis et Epiphaniæ Domini.
O qu'admirable est le mystère qui nous est manifesté!	*O quàm admirabile est, hoc sacramentum nobis manifestum!*
Dieu créateur venant au Jourdain,	*Creator Deus veniens ad Jordanem,*
Voulait que son serviteur le baptisât.	*Volebat baptizari à servo suo.*
Le précurseur allait faire cet office,	*Officium baptizandi suscipiebat præcursor.*
Lorsque le Jourdain étonné fuyait et refusait ses eaux,	*Hoc audiens Jordanis, fugiens convertebatur retrorsum,*
Les ondes se l'annonçant les unes aux autres.	*Stagnum stagno imperabat,*

Ne terrearis fluvi, creator tuus ego sum,	Fleuve ne crains point, je suis ton créateur,
Veniens baptizor et lavo peccata.	Qui vient pour être baptisé et pour laver les péchés.
Jesus prior irruit per divinitatem suam in aquas.	Jésus comme Dieu entra le premier dans l'eau.
Cum Joanne Jesus intravit in fluvium.	Jean y entra avec lui.
Cœli scissi sunt, et vox descendit ex alto.	Les cieux s'ouvrirent et une voix se fit entendre d'en haut.
Vox Patris de excelsis qui testimonium perhibuit de Filio,	La voix du Père qui rendit ce témoignage touchant le Fils,
Hic est Filius meus in quo mihi complacui,	C'est mon Fils en qui j'ai mis toutes mes complaisances :
Ipsum audite filii hominum clamabat.	Ecoutez-le, ô enfans des hommes.
Spiritus sanctus descendit in specie columbæ,	L'Esprit saint descendit en forme de colombe,
Manifestans ostendebat Filium gloriæ Patris consortem,	Montrant que le Fils avait la même gloire que le Père.
Itaque benedictus Pater et consubstantialis Filius;	Béni soit le Père et le Fils qui lui est consubstantiel ;
Spiritui verò gloria in secula. Amen.	Gloire aussi au Saint-Esprit dans tous les siècles. Amen.
In Resurrectione Domini.	*A la Résurrection du Seigneur.*
Clamabat angelus in lapide,	L'ange qui était sur la pierre disait
Pro resurrectione Christi :	Pour la résurrection de Jésus-Christ :
Vos mulieres quid timetis?	O femmes que craignez-vous ?

Vous cherchez en pleurant celui qui est en vie.	*Quærentes flendo vivum.*
L'auteur de tous les êtres,	*Entium universorum factor.*
Le Libérateur du genre humain	*Liberator humani generis*
A été élevé en croix ;	*Exaltatus est in cruce ;*
Etant Dieu immortel, il s'est fait mortel.	*Immortalis Deus, mortalis factus est.*
Il a sommeillé dans le monument,	*In monumento dormitavit,*
Il a eu la puissance de se réveiller :	*Vigil natura possedit :*
Il a fait voir qu'il était Dieu et homme ;	*Deus et homo notificatus est,*
Il a montré qu'il était notre salut.	*Nobis salus manifestata est.*
C'est à la louable compagnie de Pierre	*Laudato cœtui Petri*
Que la résurrection doit être annoncée ?	*Annuntiare resurrectionem.*
La Galilée est le pays	*In Galilæa est definitum,*
Où le Seigneur se manifeste.	*Illis Dominus posuit signum.*
Celui qui est assis sur le trône du Père.	*Qui in throno Patris sedet,*
S'est abaissé jusqu'au tombeau :	*In pulverem mortis inclinatus est :*
Mais ressuscitant aujourd'hui glorieux,	*Hodie cum gloriâ resurgens,*
Il nous prépare une vie ineffable.	*Nobis vitam inenarrabilem præparavit.*
Le sacré chœur des Apôtres,	*Sacrosanctus chorus*
Compagnie si louable,	*Apostolorum laudatus,*

Confestim profectus in Galilæam	Alla promptement en Galilée
Vidit Dominum ressuscitatum.	Et y vit le Seigneur ressuscité.

REMARQUES

Sur les usages des Arméniens touchant la communion des ministres sacrés, des laïques et des enfans, et surtout sur l'usage de l'intinction.

1°. Les prêtres qui assistent à la messe et qui veulent communier, prennent eux-mêmes le calice pour communier en même temps sous les deux espèces, parce que l'hostie a été rompue en petites parcelles dans le calice; et qu'ainsi les prêtres prennent en même temps des parcelles de l'Eucharistie avec le précieux sang.

Les prêtres célébrans ont toujours communié sous les deux espèces.

On n'a jamais douté que les prêtres qui offrent le sacrifice n'aient dû consacrer et communier sous les deux espèces. Le sacrifice n'a jamais été offert autrement, parce qu'il faut exprimer l'effusion du sang de Jésus-Christ par les deux espèces consacrées et reçues séparément, et que les prêtres à qui Jésus-Christ a dit spécialement, *Faites ceci*, doivent faire tout ce qui fut fait dans l'institution de l'Eucharistie.

Les prêtres non célébrans ont souvent communié sous les deux espèces.

Mais outre la célébration du sacrifice, auquel les deux espèces sont nécessaires, les prêtres qui ont voulu communier, sans être célébrans ni concélébrans, l'ont fait ordinairement sous les deux espèces, en quoi ils ont été distingués des laïques auxquels toutes les églises, depuis un temps immémorial, ont jugé à propos de ne point donner le calice, à cause des inconvéniens qui pouvaient arriver par l'effusion du sang. Mais l'usage de laisser prendre le précieux sang au prêtre qui communiait, a été

tellement établi dans l'église d'Orient, que l'empereur Cantacuzène parlant du sacre et de la communion de l'empereur Andronic, dit qu'après que le patriarche lui eut donné l'Eucharistie à la main, il participa au sang, non avec une cuiller comme le vulgaire, mais avec le calice même, EN LA MANIÈRE DES PRÊTRES; *cui patriarcha* [a] *dat partem corporis Dominici, factusque ejus particeps, etiam de sanguine vivifico communicat, non quomodo vulgus cochleari* [b] *sed ipso cratere* MORE SACERDOTUM.

Communion sous les deux espèces continuée aux diacres en Occident.

Dans l'église latine, non-seulement les prêtres, mais les diacres ont été distingués des sous-diacres et des simples fidèles en recevant le précieux sang avec le calice qui était tenu par le sous-diacre. C'est ce qu'on lit dans la messe du sacramentaire de Ratoldus, abbé de Corbie, écrit vers le milieu du dixième siècle : *Et episcopus* [c] *communicet presbyteros et diaconos cum osculo pacis, sicco tamen sacrificio, et subdiaconos mixto sacrificio. Et diaconi et presbyteri summatim gustent cum calice, tenente subdiacono, de ipso sanguine.*

Eglises qui l'ont aussi laissée aux sous-diacres.

Il y a eu encore bien des églises qui ont laissé prendre le précieux sang à tous les ministres sacrés diacres et sous-diacres. Le chapitre général de Cîteaux, en 1261, ne défendit [d] de donner le calice qu'aux convers et aux religieuses, à cause des accidens qui arrivaient quelquefois. On ne craignait point tant ces accidens par rapport aux ministres

(a) *Lib.* 1. *cap.* 41. *pag.* 124.

(b) Il y a dans le Grec ὁ λαβίδι, or λαβις signifie un vase ou un instrument qui a un manche, proprement une pincette, parce que les Grecs regardent les parcelles de l'eucharistie comme des charbons de feu qu'on met dans la bouche des fidèles, de même que l'ange prit sur l'autel avec des pincettes les charbons ardens qu'il mit sur les lèvres du prophète.

(c) *Append. sacr. S. Greg. pag.* 265.

(d) *Nomast. Cisterc. pag.* 144.

sacrés, qui sont plus accoutumés à toucher avec précaution et à traiter décemment les choses saintes. A l'abbaye de Cluny les diacres et les sous-diacres continuent de communier sous les deux espèces les fêtes et les dimanches ; et à l'abbaye de saint Denys on observe encore exactement ce qui est marqué dans le cérémonial manuscrit [a] à l'égard du diacre et du sous-diacre : *Communio sub utraque fit diebus qui sequuntur omnibus festis primi et secundi ordinis, solemnioribus anniversariis regum ; singulis item Dominicis totius anni, et quando superior celebrat ob aliquam rationem extraordinariam et celebrem solemnitatem, etc.*

L'Eucharistie donnée aux diacres et aux empereurs dans leurs mains.

On voit en second lieu dans la liturgie arménienne, que le prêtre donne aux diacres l'Eucharistie dans leurs mains. Tel était l'ancien usage depuis le commencement même à l'égard de tous les fidèles. Mais lorsque les inconvéniens ont fait ordonner de la mettre dans la bouche, on a continué très-long-temps presque par toutes les églises, de la donner encore aux diacres dans leurs mains, parce qu'on s'est toujours plus confié aux ministres sacrés qu'au peuple. L'ancien ordre romain, et la messe latine d'Illyricus marquent expressément cette distinction pour les diacres. On vient de voir dans l'histoire de Cantacuzène qu'on donnait même l'Eucharistie à l'empereur à la main, apparemment parce qu'on le regardait comme diacre, et nous avons vu [b] que le roi d'Ethiopie est fait diacre, afin de pouvoir se tenir dans le sanctuaire, et d'avoir tous les autres priviléges des diacres.

Usage de tremper l'hostie dans le calice et de la donner trempée. — Communion donnée quelquefois sous une seule espèce. — Usage de communier avec une cuiller.

3°. Les prêtres arméniens donnent l'eucharistie trempée dans le sang, et ils sont les seuls qui la

(a) *Part.* 1. *cap.* 2. §. 3. *n.* 3. (b) *Tom.* 2. *pag.* 480.

trempent tout entière dans le calice, et qui en prennent de petites parcelles avec les doigts pour les mettre dans la bouche des fidèles. Toutes les églises du monde chrétien, qui ont conservé leurs liturgies, trempent du moins une partie de l'hostie dans le calice; ce qui vient par conséquent de la plus haute antiquité. Toutes ces églises conviennent aussi qu'il n'était pas absolument nécessaire de communier sous les deux espèces séparément, ou de donner du moins l'hostie trempée dans le sang. Les deux espèces séparément ont toujours été regardées comme nécessaires pour l'intégrité du sacrifice, mais non pas pour l'intégrité du sacrement: aussi n'a-t-on jamais défendu aux malades, à ceux qui étaient éloignés des églises, aux solitaires, aux voyageurs, de communier sous la seule espèce du pain, non plus que de donner la communion aux enfans nouvellement baptisés sous la seule espèce du vin. Il est aisé de le montrer par un grand nombre d'exemples, parce qu'on a toujours été persuadé que le corps de Jésus-Christ n'était point sans le sang, ni le sang sans le corps. Cependant comme l'union des deux espèces marque plus sensiblement l'union du corps et du sang, lorsqu'on n'a pas jugé à propos de donner le calice aux fidèles, on a cru en plusieurs endroits devoir leur donner l'hostie trempée dans l'espèce du sang. Les Grecs se servent depuis un temps immémorial d'une petite cuiller [a] pour prendre dans le calice quelques parcelles de l'hostie trempée, ce qui est aussi en usage parmi les Cophtes, les Ethiopiens, les Syriens, les Jacobites et même les Nestoriens.

(a) Les Grecs disent communément, que l'usage de la cuiller vient du temps de saint Chrysostôme, mais il est évident, par le concile *In Trullo*, que nous avons cité plus haut, et par saint Jean Damascène, *De Fid. Orthod. lib.* 4. *cap.* 14. que les fidèles devaient recevoir encore alors l'Eucharistie dans leurs mains disposées en forme de croix: ce qui me fait dire que l'usage de la cuiller n'a dû commencer que vers l'an 800.

Différence marquée par tous les Orientaux entre la communion du célébrant et celle des assistans.

Vansleb, dans l'histoire de l'église d'Alexandrie, nous apprend l'usage des Cophtes ; et l'on peut voir la discipline de presque tous les Orientaux dans les notes de M. Renaudot sur la liturgie des Cophtes et des Syriens. On trouvera partout que les prêtres doivent prendre séparément les deux espèces, et qu'il faut les distribuer ainsi autant que cela se peut commodément : que les ecclésiastiques, surtout les ministres sacrés, peuvent être distingués des séculiers : que le précepte, *Buvez-en tous*, qui doit être nécessairement observé par les prêtres célébrans, n'est pas d'obligation pour tous les laïques, et qu'on peut les communier en trempant dans le sang les parcelles qu'on leur donne, ou seulement après qu'elles ont été trempées dans le temps de la fraction. Il suffit de rapporter ici le décret du Nomocanon des Syriens Jacobites touchant les diverses manières de donner la communion, où il est dit d'abord touchant les ministres de l'autel : *Ili calicem bibent* (a), *sibique invicem bibendum præbebunt, postea secularibus. Sacerdoti autem non licet absque calice corpus sanctum tribuere; sed si fieri potest ipse dabit corpus, diaconus verò calicem bibendum præbebit, quod legitimè et secundum canones fiet, cùm præceperit Dominus in hunc modum* Edite ex corpore meo, et bibite ex sanguine meo. *Quod si fieri id non potest, corpus intingat sacerdos in calice, quem diaconus dextrâ tenet, communionemque det, ut in Occidente facere solent. Quod si nec illud poterit intingere ob nimiam populi multitudinem, antequam separet, margaritam intingat in calice tempore fractionis, et ita det communionem, sicut in Oriente solemus facere.* Voilà l'usage de l'intinction parmi les Occidentaux approuvé aussi bien que celui des Orientaux. Il y a lieu de

(a) *Ren. Lit. or. Tom.* 2. *pag.* 283.

croire, comme remarque fort bien M. Renaudot, que les Syriens, qui sont dans le patriarchat d'Orient dont Antioche est la métropole, appellent Occidentaux les Egyptiens et les Grecs. Ils auraient pu comprendre aussi les Latins par rapport à la coutume de l'intinction.

Usage de l'intinction dans l'église latine.

En effet l'usage de communier les laïques et même les clercs inférieurs en leur donnant l'Eucharistie trempée dans le sang, a été aussi quelque temps en usage dans l'église latine. Le troisième Concile de Brague, tenu vers la fin du septième siècle, nous apprend que quelques-uns, au lieu de donner aux fidèles le sang séparément, leur donnaient l'Eucharistie trempée, et qu'ils croyaient en cela imiter Jésus-Christ qui donna à Judas un morceau trempé; mais le Concile condamna cette pratique, et déclara que la raison qui l'avait fait introduire ne valait rien, parce que le morceau de pain que Jésus-Christ donna à Judas, n'était pas l'Eucharistie, et que les Evangélistes nous apprennent que Jésus-Christ donna aux disciples son corps et son sang sous les deux espèces séparément : *Audivimus* [a] *quosdam intinctam Eucharistiam populis pro complemento communionis porrigere.... Illud verò quod pro complemento communionis intinctam tradunt Eucharistiam populis, nec hoc prolatum testimonium ex Evangelio recipit, ubi Apostolis corpus suum et sanguinem commendavit; nam quod Dominus intinctam buccellam Judæ dedit, id fecit ut proditorem ostenderet, etc.* Mais en abandonnant la raison tirée de l'exemple de Judas qui certainement n'était pas bonne, on ne laissa pas dans la suite de donner la communion au peuple avec une parcelle de l'hostie trempée, pour éviter les inconvéniens de l'effusion du sang. Ce que nous avons cité de la messe de Ratolde, suffirait pour en être persuadé, puis-

(a) *Conc. Brac. III. Can.* 1.

qu'on y distingue la communion sèche d'avec la communion mixte : *Sicco sacrificio, et subdiaconus mixto sacrificio.* On peut le voir aussi dans la messe d'Illyricus [a] dans laquelle après avoir marqué la formule de la communion donnée séparément et aux prêtres et aux diacres, on dit en communiant : *Corpus et sanguis D. N. J. C. prosit tibi, etc.* On approuvait fort l'intinction pour la communion des malades, et un Concile de Tours, rapporté par Reginon et par Burchard, ordonne qu'on conservera l'hostie trempée pour le viatique qui doit être porté aux malades [b] : *Ut omnis presbyter habeat pixidem aut vas tanto sacramento dignum, ubi corpus Dominicum diligenter recondatur ad viaticum recedentibus ab hoc seculo. Quæ tamen oblatio intincta esse debet in sanguine Christi, ut veraciter presbyter possit dicere infirmo : Corpus et sanguis Domini proficiat tibi, etc.*

Disputes sur l'intinction.

A l'égard des fidèles qui communiaient dans l'église, les sentimens étaient partagés ; les uns blâmant la pratique de l'intinction, parce qu'elle ne se trouve point dans l'Evangile, et les autres la croyant utile pour éviter l'inconvénient de l'effusion du sang. Ceux-ci croyaient qu'il suffisait que le prêtre observât exactement ce qui est marqué dans l'Evangile, en prenant toujours séparément le corps et le sang. C'est ce qu'ont marqué Yves de Chartres et Jean, évêque d'Avranches, qui écrivait son traité des offices [c] vers l'an 1070, où il parle ainsi de la communion du prêtre et du peuple : *Non autem intincto pane, sed juxta definitionem Concilii* [d] *seorsum corpore, seorsum sanguine sacerdos communicet, excepto populo, quem intincto pane, non auctoritate, sed summa necessitate timoris sanguinis Christi effusionis permittitur communicare.*

(a) *Tom. III. pag.* 293. (b) *Burch. cap.* 4. (c) *Pag.* 24.
(d) On lit par erreur *Toletani*, au lieu de *Bracarensis*.

Communion ordonnée sous les deux espèces avec exception.

On était obligé de reconnaître que cela se faisait sans autorité, et c'est ce défaut d'autorité qui porta le Pape Urbain II, dans le Concile de Clermont tenu en 1095, d'ordonner la communion sous les deux espèces séparément, exceptant, cependant les cas de nécessité ou d'un danger évident d'effusion : *Ne quis* (a) *communicet de altari, nisi corpus separatim, et sanguinem sumat nisi per necessitatem et per cautelam.* Ce fut aussi ce que le pape Pascal II, successeur d'Urbain II, recommanda dans une de ses lettres (b), mais toujours avec exception en faveur de ceux qui ne pouvaient recevoir séparément les deux espèces : *Igitur in sumendo corpore et sanguine dominica traditio servetur, etc. Novimus enim per se panem, per se vinum ab ipso Domino traditum. Quem morem sic semper in sancta Ecclesiâ conservandum docemus atque præcipimus, præter in parvulis, ac omnino infirmis, qui panem absorbere non possunt.*

La pratique ne fut pas tellement fixée qu'elle ne donnât encore lieu à des variétés et à des partages de sentimens qu'il ne sera pas inutile de rapporter ici.

Ecrit d'Arnould au sujet de la communion par intinction.

Arnould, moine de saint Lucien de Beauvais, disciple de Lanfranc et de saint Anselme, et mort évêque de Rochester en 1124, traita (c) la question qui lui avait été proposée ; Pourquoi on donnait l'Eucharistie autrement que Jésus-Christ ne l'avait donnée : *Ut tribuatur hostia sanguine intincta.* Il répond que Jésus-Christ nous a enseigné ce qu'il fallait faire sans en déterminer toujours la manière : *Dixit hoc facite, et non dixit hoc modo facite.* Il dit : Baptisez ; mais il n'a pas dit : Plongez une fois ou trois fois dans l'eau : ce qui nous montre qu'il faut

(a) *Conc. Clarom. cap.* 28. (b) *Epist.* 3. *ad Ponc. Cluniac.*
(c) *Spicileg. Tom.* 2. *pag.* 432.

faire ce qu'il a commandé; mais qu'entre plusieurs manières de le faire, il est permis de suivre celle à laquelle la nécessité ou l'honnêteté nous porte : *qua ratione insinuasse videtur, quæ præcepta sunt, non fieri non licere : pro ratione verò necessitatis vel honestatis, alio et alio modo fieri licere.* Pourquoi trouver étrange, dit cet évêque, qu'on mêle le corps avec le sang pour la communion des laïques, puisque tous les jours en célébrant la messe, on partage l'hostie et on en met une partie dans le calice? On évite par là de répandre le précieux sang en le donnant à boire aux jeunes gens, aux femmes et aux hommes qui ont une grande barbe.

Sentiment de Guillaume de Champeaux.

Guillaume de Champeaux évêque de Châlons, qui était lié d'une étroite amitié avec saint Bernard, et qui mourut en 1121, n'approuvait pas qu'on condamnât aucun des usages de donner l'Eucharistie soit sous les deux espèces, ou sous une seule, ou sous l'espèce du pain trempé dans le sang. Il croit qu'on blâmait celui-ci par une raison frivole, comme si c'était pour représenter le morceau trempé que Jésus-Christ donna à Judas : *Quod* [a] *enim panis intinctus prohibitus est accipi, ex frivola causa fuit, scilicet pro buccella intincta, quam Dominus Judæ ad distinctionem porrexit. Tamen cum fide bonum est.* Il convenait que les deux espèces exprimaient mieux la mort de Jésus-Christ et l'effusion de son sang. *Mais ce qu'on doit bien savoir*, dit-il, *est que celui qui ne reçoit qu'une espèce, y reçoit Jésus-Christ tout entier, et que de là vient qu'on ne donne que le calice aux enfans nouvellement baptisés, parce qu'ils ne peuvent encore user de pain, et qu'ils reçoivent Jésus-Christ tout entier dans le calice.... Qu'au reste c'est une hérésie de dire qu'il est nécessaire de recevoir les deux espèces, parce que Jésus-Christ après sa résurrection est indivisible et impas-*

(a) *Secul. III. Bened. Præf. pag. LIII. LIV.*

sible; qu'ainsi on ne peut recevoir ni son sang sans la chair, ni la chair sans le sang, ni l'un et l'autre sans l'âme, ni toute la nature humaine sans le verbe dont la personne lui est unie.

Raisons de ne donner aux laïques que l'hostie sans la tremper.

Toutes ces solides réflexions ont fait conclure que pour éviter tous les inconvéniens, il valait mieux ne donner la communion aux laïques, que sous l'espèce du pain. Le concile de Londres, en 1171, défendit même de donner l'Eucharistie trempée : *Ne quis* [a] *quasi pro complemento communionis intinctam alicui Eucharistiam tradat.*

C'est toujours le grand respect pour le sacrement de l'autel qui a fait prendre diverses manières de donner l'Eucharistie pour éviter le danger de répandre quelques gouttes du précieux sang, parce qu'on a toujours dû dire ce que disaient les Chrétiens au temps de Tertullien : *Aliquid* [b] *panis aut calicis nostri decuti in terram anxie patimur.* C'est pour cette raison que toutes les églises d'Orient et d'Occident ont pris insensiblement le parti de ne point donner le calice au peuple, ou que voulant leur montrer qu'on leur donnait autant qu'on le pouvait sans péril les deux espèces, on leur donnait l'hostie trempée dans le sang; et c'est ce qui met hors de reproche la liturgie arménienne.

Communion donnée en Orient aux enfans. — Sentiment de l'église latine sur la communion des enfans.

4°. Les Arméniens donnent la communion aux enfans nouvellement baptisés, en trempant un doigt dans le calice et le leur mettant dans la bouche. Les Grecs leur donnent à sucer la cuiller qui a touché le précieux sang, et c'est un usage presque universel parmi tous les Orientaux de donner la communion aux enfans : usage observé aussi anciennement dans l'église latine à cause du précepte de Jésus-Christ. *Si vous* [c] *ne mangez la chair du Fils de l'homme*, et

(a) *Conc. Tom* 10. *Can.* 16 *Col.* 1465. (b) *De Coronâ n.* 3.
(c) *Joann. VI.* 54.

ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. On a fait attention dans la suite que ce précepte ne regardait expressément que ceux qui étaient capables d'instruction et de discerner le corps du Seigneur. C'est pourquoi depuis quelques siècles l'église latine ne donne plus la communion aux enfans. Mais elle n'a pas condamné l'ancienne pratique dont saint Augustin parle fort souvent. On voit dans saint Cyprien [a] le calice donné aux enfans. Le sacramentaire de saint Grégoire et l'ordre romain marquaient qu'on ne devait donner à teter aux enfans qu'on baptisait qu'après les avoir communiés. On vient de voir dans les décrets d'Urbain II, et de Pascal II, qu'on peut communier les enfans avec l'espèce du vin. On a vu aussi dans Guillaume de Champeaux qu'on les communiait avec l'espèce qui était dans le calice; et Hugues de saint Victor [b] dit plus précisément que le prêtre donnait la communion aux enfans en trempant le doigt dans le précieux sang et le mettant dans leur bouche. Tel est l'usage des Arméniens, qui ne peut être blâmé, puisqu'il a été si long-temps approuvé et autorisé.

Profession de la foi avant la Communion.

On vient de voir dans la liturgie la confession de foi de la présence réelle de Jésus-Christ que le prêtre fait en prenant l'Eucharistie et le précieux sang. Le livre du ministère contient ce que le diacre dit aux fidèles qui se présentent pour communier. Il fait lui-même la confession de foi que chacun des communians doit faire avec lui. Il dit donc pour ce sujet à haute voix, d'abord après la communion du prêtre : *Approchez avec crainte et avec foi, et communiquez au Saint : J'ai péché contre Dieu. Nous croyons au Père, vrai Dieu : nous croyons au Fils, vrai Dieu : nous croyons au Saint-Esprit, vrai Dieu.*

(a) *Lib. de laps.* (b) *Lib. 1. de Sacram. cap. 20.*

Nous confessons et croyons que c'est le vrai corps et le sang de Jésus-Christ. Le chœur chante alors comme l'on a vu : *Notre Dieu et notre Seigneur nous a apparu, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

Outre la monition du diacre, tous les Arméniens que j'ai consultés, disent que le prêtre qui donne la communion dit trois fois ces paroles : *Je crois que ceci est le corps et le sang du Fils de Dieu qui ôte les péchés du monde, qui est non-seulement notre salut, mais aussi celui de tous les hommes.*

ARTICLE XXII.

Postcommunion, Action de grâces et Bénédiction du Peuple.

Après la communion, le prêtre fait un signe de croix sur le peuple en disant à haute voix : Sauvez, Seigneur ✝ votre peuple, et bénissez votre héritage, conduisez-le et soutenez-le sans cesse.	Post communionem sacerdos cruce signat populum dicens altâ voce : *Salva Domine* ✝ *populum tuum et benedic hæreditati tuæ, rege et extolle eos usque in æternum.*
On tire le rideau.	Retrahitur velum.
Le chœur chante : Nous sommes remplis de vos biens, Seigneur, ayant reçu votre corps et votre sang : Gloire au plus haut des cieux à celui qui nous nourrit.	Cantat chorus : *Repleti sumus bonis tuis Domine, gustando corpus tuum et sanguinem, Gloria in excelsis tibi cibanti nos.*
Pendant qu'on chante, le prêtre dit : Nous vous ren-	Dum canitur, sacerdos dicit : *Gratias agi-*

mus tibi Pater omnipotens, qui præparasti nobis portum sanctum Ecclesiam, templum sanctitatis in quo glorificatur sancta Trinitas. Alleluia.

Gratias agimus tibi Christe rex, qui largitus es nobis vitam per vivificans corpus tuum et sanguinem tuum sanctum. Alleluia.

Gratias agimus tibi Spiritus vere qui renovasti sanctam Ecclesiam. Custodi illam immaculatam in fide Trinitatis nunc et semper, etc. Alleluia.

Diaconus : *Et etiam Dominum pacis rogemus, et etiam postquam cum fide recepimus divinum, sanctum, cæleste, immortale et immaculatum sacramentum, Domino gratias agamus.*

Chorus : *Gratias agimus tibi Domine, qui cibasti nos ex immortali mensâ tuâ, distribuendo corpus et sanguinem tuum pro salute mundi, et vitâ animarum nostrarum.*

Sacerdos dicit secre-

dons grâces, Père tout-puissant, qui nous avez préparé l'Eglise comme un port salutaire, le temple de la sainteté, dans lequel la très-sainte Trinité est glorifiée. Alleluia.

Nous vous rendons grâces ô Jésus-Christ roi, qui nous avez donné l'aliment de vie par votre corps vivifiant et par votre sacré sang. Alleluia.

Nous vous rendons grâces Esprit saint qui avez renouvelé la sainte Eglise. Conservez-la pure dans la foi de la Trinité maintenant, et toujours, etc. Alleluia.

Le diacre : Prions le Seigneur de la paix ; et après avoir reçu avec foi le saint, le divin, le céleste et l'immortel sacrement, rendons lui grâces.

Le chœur : Nous vous rendons grâces, Seigneur, qui nous avez nourris à votre table immortelle, en nous distribuant votre corps et votre sang pour le salut du monde et pour la vie de nos âmes.

Le prêtre dit secrète-

ment : Nous vous rendons grâces ô Jésus-Christ notre Dieu, qui nous avez donné cet aliment de votre bonté pour la sainteté de la vie: conservez-nous par cette nourriture saints et sans tache, habitant dans nous par votre divine protection: conduisez-nous dans un champ qui plaise à votre volonté sainte et bienfaisante, par laquelle étant fortifiés contre les insultes du démon, nous soyons disposés à n'entendre que votre voix et à vous suivre comme notre seul chef et notre vrai pasteur, pour obtenir un jour une des places que vous avez préparées dans le royaume des cieux, ô Jésus-Christ notre Dieu et notre Sauveur qui êtes béni avec le Père et le Saint-Esprit maintenant, etc.

tò : *Gratias agimus tibi Christe Deus noster, qui hujusmodi gustationem bonitatis tribuisti nobis in sanctitatem vitæ : per illam custodi nos sanctos et immaculatos, habitans circa nos per divinam protectionem tuam : dirige nos in campum voluntatis tuæ sanctæ et beneficæ, quâ muniti contra omnes diabolicos incursus, digni simus tuam solùm audire vocem et te solum strenuum et verum pastorem sequi et à te recipere præparatum locum in regno cœlorum, Deus noster et Domine Salvator Jesu Christe qui es benedictus cum Patre et sancto Spiritu nunc, etc.*

Le prêtre : La paix à tous.

Sacerdos : *Pax omnibus.*

Le chœur : Et avec votre esprit.

Chorus : *Et cum spiritu tuo.*

Le prêtre dit secrètement : C'est à l'incompréhensible triple subsistance, unie et indivisible Trinité qu'appartiennent la gloire et l'honneur, maintenant, etc.

Sacerdos secretò : *Inscrutabilem, incomprehensibilem trinam ipseitatem, suscipientem, indivisibilem, unitam Trinitatem decet gloria et honor nunc, etc.*

Diaconus : *Benedic Domine.*

Le diacre : Bénissez, Seigneur.

Sacerdos adorans osculatur altare, et descendens in medium ante altare, dicit hanc orationem altâ voce :

Le prêtre en adoration baise l'autel, et descendant au bas du milieu de l'autel, il dit cette prière à haute voix :

Qui benedicis benedicentes te Domine et sanctificas sperantes in te, salva populum tuum et benedic hæreditati tuæ, serva plenitudinem ecclesiæ tuæ, munda illos qui diligunt decorem domus tuæ, tu nos glorifica divinâ virtute tuâ, et ne nos deseras sperantes in te : pacem largire toti mundo, ecclesiis, sacerdotibus, regibus nostris, et illorum militiæ, et omni populo, quia omne datum optimum, omne donum perfectum desursum est à te descendens, qui es Pater lucis, et te decet gloria, principatus et honor nunc, etc.

Vous, Seigneur, qui bénissez ceux qui vous bénissent, et qui sanctifiez ceux qui espèrent en vous, sauvez votre peuple et bénissez votre héritage, conservez votre église dans sa plénitude, purifiez ceux qui aiment la beauté de votre maison, faites rejaillir sur nous la gloire de votre divine puissance, et n'abandonnez pas ceux qui espèrent en vous : donnez la paix à tout le monde, aux églises, aux prêtres, à nos rois, à leurs armées et à tout le peuple, puisque tout vrai bien et tout don parfait descend d'en haut et nous vient de vous qui êtes le Père de lumière, et à qui appartiennent la gloire, la principauté et l'honneur maintenant, etc.

Chorus ter cantat : *Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in seculum.*

Le chœur chante trois fois : Que le nom du Seigneur soit béni maintenant, et dans tous les siècles.

Sacerdos altâ voce :

Le prêtre à haute voix :

O Jésus-Christ notre Sauveur, vous êtes la plénitude de la loi et des prophètes, vous qui avez accompli toute la dispensation du Père, remplissez-nous de votre Saint-Esprit.

Le peuple : Amen.

Les clercs chantent le psaume 33 : Je bénirai le Seigneur en tout temps : sa louange sera toujours dans ma bouche, etc.

Pendant le chant on distribue au peuple des parcelles du pain (azyme) béni.

A la fin du psaume, après avoir dit Gloire au Père, *le prêtre bénit le peuple en disant à haute voix* : Soyez bénis † par la grâce du Saint-Esprit, allez en paix et que le Seigneur soit avec vous tous.

Le peuple : Amen.

Le prêtre se retournant vers l'Orient adore trois fois devant l'autel en disant : Seigneur Dieu Jésus-Christ ayez pitié de moi.

Il va à la sacristie, où il quitte les habits sacrés, et revenant devant l'autel, il adore trois fois et se retire en paix.

Plenitudo legis et prophetarum tu es Christe salvator noster ; qui adimplesti omnem Patris dispensationem, reple etiam nos Spiritu tuo sancto.

Populus : *Amen.*

Clerici recitant psalmum 33 : *Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo, etc.*

Et interim distribuuntur populo particulæ panis (azymi) benedicti.

Psalmo finito et dicto *Gloria Patri*, Sacerdos benedicit populum dicens altâ voce : *Benedicti † sitis à gratiâ sancti Spiritûs, ite in pace, et Dominus sit cum omnibus.*

Populus : *Amen.*

Tum sacerdos reversus ad orientem adorat ter coram altari dicens : *Domine Deus Christe, miserere mei.*

Et ingressus diaconiam seu sacristiam, exuit sacras vestes, tum venit ante altare : ter adorat et redit in pace.

Leopoli legitur in fine missæ : Initium sancti evangelii secundum Joannem.

A Léopold, on lit à la fin de la Messe : Le commencement du saint évangile selon saint Jean.

Appendix ex Missali armeno-romano.

Post missam, antequam sacerdos exeat ex altari, dicit diaconus : *Per sanctam Crucem oremus Deum ut per eam nos liberet à peccato et salvet gratiâ misericordiæ suæ.*

Omnitenens Domine Deus noster salva et miserere, Domine, miserere Domine, miserere Domine, miserere Domine.

Sacerdos : *Custodi nos Christe Deus noster sub umbra sanctæ et pretiosæ Crucis tuæ in pace, libera à visibili et invisibili hoste, dignos fac cum gratiarum actione te glorificare cum Patre et sancto Spiritu, nunc et semper et in secula seculorum. Amen.*

Appendix du Missel arménien-romain.

Après la Messe, avant que le prêtre quitte l'autel, le diacre dit : Prions Dieu par la sainte croix, afin que par elle il nous délivre du péché et nous sauve par la grâce de sa miséricorde.

Seigneur notre Dieu tout-puissant sauvez-nous et ayez pitié, Seigneur ayez pitié, Seigneur ayez pitié, Seigneur ayez pitié.

Le prêtre : Jésus-Christ notre Dieu gardez-nous en paix sous l'ombre de votre sainte et précieuse croix, délivrez-nous des ennemis visibles et invisibles, et rendez-nous dignes de vous glorifier par nos actions de grâces avec le Père et le Saint-Esprit, maintenant et toujours dans tous les siècles des siècles. Amen.

Les liturgies imprimées à Rome en 1677, et à Venise en 1686, ne marquent pas si le prêtre donne la bénédiction avec une croix ou seulement avec la main ; mais l'usage des prêtres Arméniens est de la donner avec une croix, ce qui en effet convient aux termes de la précédente prière. Non-

seulement le prêtre donne ainsi la bénédiction à la fin de la messe, mais les évêques donnent toujours de même la bénédiction avec une petite croix qu'ils portent toujours, surtout à l'église.

A la fin de la messe le prêtre donne le livre des évangiles à baiser; et le diacre distribue en même temps des parties d'une ou plusieurs hosties bénites faites avec du pain azyme comme l'hostie consacrée, ce qui répond à notre pain béni, et le peuple donne quelque aumône.

Fin de la Liturgie Arménienne. Eloge qu'on en a fait depuis long-temps.

Voilà enfin toute la liturgie arménienne qui ne se trouvait pas en France, et qu'on avait raison de souhaiter avec empressement. Son antiquité, les excellentes prières qu'elle contient, et la manière vive dont elle exprime le sacrifice de Jésus-Christ sur l'autel, la rendent très-recommandable. On doit dire aussi que la piété avec laquelle les Arméniens la célèbrent leur a attiré des éloges. Nous avons vu ceux que plusieurs voyageurs leur ont donnés; et pour montrer que cette dévotion n'est pas passagère et de nouvelle date, je vais mettre ici le témoignage que Brochard, de l'ordre des frères prêcheurs, leur rendit au XIII[e]. siècle, dans son Itinéraire d'Orient. Cet auteur y voyagea durant dix ans jusqu'en 1289. Il s'est conservé plusieurs manuscrits de sa relation dont Warton a tiré un fragment qu'il a mis à la fin de son *Auctarium* (a) *de scripturis et sacris vernaculis d'Usserius.*

Le P. Echard, qui a eu un autre manuscrit de cette relation, n'a pas manqué de transcrire l'article des Arméniens, par lequel Brochard finit sa relation. Cet auteur, dont on peut voir les termes en note (b), dit qu'ils sont très-dévots dans l'église,

(a) *Pag.* 467.

(b) Multùm devoti sunt in ecclesiâ (Armeni,) clerici et laici. Nihil ibi faciunt nisi quod aut orant aut legunt et cætera quæ de-

que personne n'y rit et n'y cause, et que leur office de la messe inspire beaucoup de dévotion. Il en rapporte quelques circonstances particulières qui méritent d'être jointes à ce que nous en avons rapporté avant que d'avoir vu cet auteur.

Offices particuliers des Arméniens aux Fêtes solennelles.

Après avoir donné toute la liturgie arménienne qui est tous les jours la même, il est convenable de marquer quelques usages particuliers des Arméniens en certains jours solennels.

Fêtes renvoyées au Dimanche.

Les Arméniens n'ont pendant l'année que quatre fêtes non mobiles [a], qui sont l'Epiphanie, la Circoncision de notre Seigneur, la Purification de la sainte Vierge et son Annonciation. La fête de la Transfiguration, quoique marquée le 6 d'août, et celle de l'Assomption marquée le 15 d'août, sont renvoyées au dimanche suivant. Celle de l'Exaltation de la sainte Croix ne doit être aussi célébrée que le dimanche. Ces trois fêtes sont précédées de plusieurs jours de jeûnes. Ils font la fête des 318

core facere possunt. Nunquam videbis in ecclesiâ dissolvi aliquem vel ridere nec clericum nec laicum; sive Græcus sit, sive alterius cujuscunque nationis. Officium missæ devotissimum est apud eos. Calix ad sinistram altaris est in muro ad hoc facto : quem ad offertorium diaconus cum panno serico pretioso valdè reverenter levat super caput suum, præcedente eum subdiacono cum thuribulo et duobus acolythis cum cereis et incedentibus retrorsum, gyrant altare retrò ad dextram altaris : et tunc suscipit eum episcopus reverenter, et offert eum sicut nostri faciunt sacerdotes infra canonem. Nota. Retro sacerdotem stant duo cum cereis accensis, et juxta eos duo cum thuribulis induti albis. Duo verò diaconi stant in lateribus à dextris et à sinistris complosis manibus devotè adorantes, versis vultibus ad corpus Domini, quasi duo cherubim respicientes versis vultibus in propitiatorium; et cantant melodiam quamdam valdè devotam et dulcissimam, sibi altrinsecus respondentes. Istud absque dubio videre et audire devotissimum est. Et hæc de his dicta sufficiant. *Broch. Ap. Script. Ord. Prædic. Tom.* 1. *pag.* 391.

(a) *Missions de la C. de J. dans le Levant. Tom.* 3. *pag.* 192.

Pères du Concile de Nicée, comme les Ethiopiens et la plupart des Orientaux, et ils la renvoient de même au dimanche, aussi bien que la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, si le 8 de septembre se trouve un jour ouvrable. La fête de saint Serge, soldat, et de son fils, tous deux martyrs, et de leurs quatorze compagnons est célèbre parmi eux. Ils la solennisent le samedi d'avant la septuagésime. Elle est précédée de cinq jours de jeûnes très-rigoureusement observés. Les autres fêtes qui se rencontrent en carême sont renvoyées au samedi. On n'omet point l'*Alleluia* en carême, non pas même au Vendredi-saint, non plus qu'aux enterremens, suivant en cela la coutume dont parle saint Jérôme, comme nous avons dit plus haut : *Sonabant* (a) *psalmi, reboans in sublime quatiebat alleluia.*

Fête de Noël jointe à l'Epiphanie.

C'est un reste de la plus haute antiquité. Au commencement du IVe. siècle, dans le temps que les Arméniens furent entièrement convertis, la fête de la naissance de Jésus-Christ se célébrait dans tout l'Orient conjointement avec celle de son baptême le 6 de janvier, jour de l'Epiphanie. On ne peut guère trouver alors les deux fêtes séparément que dans l'église de Rome qui établit la fête de la Nativité au 25 de décembre. Saint Epiphane dit (b) clairement *que Jésus-Christ est né le onzième du mois égyptien Tybi, qui est parmi les Romains le 6 de janvier :* et Cassien (c) remarque de même que les Egyptiens, selon leur ancienne tradition, célébraient le même jour la naissance et le baptême; au lieu que les églises d'Occident les célébraient en deux jours différens. Cette distinction des deux fêtes ne s'établit que peu à peu. Il y a lieu de croire que dans les Gaules elles étaient en-

(a) *Pag. 247. Epist. ad Océan.*
(b) *Hæres. 51. n. 24.* (c) *Collat. 10. cap. 2.*

core réunies en 361, puisqu'on lit que Julien alla au mois de janvier à l'église des Chrétiens (à Vienne) pour assister à leur grande fête, qu'Ammien Marcellin [a] appelle *l'Epiphanie*, et Zonare *Noël.*

Saint Chrysostôme, dans l'homélie du jour de Noël, dit qu'il y avait à peine dix ans [b] que l'Orient avait reçu cette fête de l'église de Rome, où elle était fort ancienne. L'édit de Théodose et et de Valentinien maintint et autorisa la distinction des deux fêtes de Noël et de l'Epiphanie; mais les Arméniens qui n'étaient pas soumis à l'Empire, ont toujours retenu l'ancien usage.

Messe, Bénédiction des eaux et Procession le 6 *de Janvier.*

Quoique la fête de l'Epiphanie, qui signifie manifestation, renferme plusieurs mystères dans lesquels la grâce et la gloire de Jésus-Christ ont paru aux hommes, les Orientaux destinent principalement ce jour à honorer le baptême de Jésus-Christ et à faire la bénédiction solennelle des eaux en mémoire de la sanctification que le Sauveur communiqua aux eaux du Jourdain par son baptême. Cette cérémonie est très-ancienne, et de là vient qu'elle est observée avec beaucoup d'uniformité parmi les différentes sectes d'Orient qui ont divisé les Chrétiens.

Saint Chrysostôme, dans son homélie du baptême de Jésus-Christ parle de l'office qui se faisait la veille à minuit, de la dévotion avec laquelle les fidèles se lavaient dans les eaux qui venaient d'être bénites, et du soin qu'on avait de porter de cette eau dans les maisons, où elle se conservait deux ou trois ans sans se corrompre. Les Arméniens sont de tous les Orientaux ceux qui observent ces pratiques avec le plus de zèle, et qui font la cérémonie

(a) *Lib. 21. cap. 3.*
(b) *Voyez Thomassin, traité des Fêtes. Godefroi sur le code Théodosien. Tom. 5. pag.* 353.

avec plus d'éclat, parce qu'en Arménie et en Perse les princes Mahométans leur laissent la liberté de bénir une rivière ou quelque grande pièce d'eau avec la pompe la plus religieuse, et qu'ils ne dédaignent pas d'y être présens.

Il est peu de voyageurs qui n'aient décrit la cérémonie de la bénédiction, qui se fait en divers pays sur les rivières, parce que toutes sortes de personnes peuvent y assister et se font un plaisir de la voir. Mais on ne parle pas de ce qui se fait d'abord dans l'église ; et c'est par où nous devons commencer.

La veille, après avoir chanté l'office de la nuit qui commence à minuit dans chaque paroisse, on dit la messe après laquelle on porte au sanctuaire un grand bassin de métal plein d'eau. Tous les prêtres se revêtent alors des plus belles chapes et portent en leur main un cierge et un livre des évangiles sur lequel il y a plusieurs croix. Les diacres portent d'une main un cierge et de l'autre un encensoir : les sous-diacres ont aussi un grand cierge à la main.

Tout le clergé ainsi revêtu sort de la sacristie, suivi du célébrant, qui porte une croix à la main, et monte au sanctuaire, faisant une procession autour de ce bassin; le célébrant fait plusieurs prières sur l'eau, plonge dans le bassin la croix qu'il tient à la main, et fait avec elle un signe de croix dans l'eau, après quoi il répand du saint chrême ; alors ce bassin est placé au bord du sanctuaire, et les fidèles viennent tremper leurs mains dans cette eau bénite pour s'en laver le visage, et ils en portent chez eux dans des pots pour en conserver, pour en asperger les chambres, et même pour en jeter dans leurs puits comme pour les bénir.

Une heure après que l'office est fini dans l'église, tout le clergé reprend ses ornemens, et précède en procession le célébrant qui porte les saintes huiles, et marche sous un dais jusqu'à la rivière ou

au lac qu'on va bénir. A Etzmiazim le grand patriarche, accompagné de tout son clergé et de tous ses religieux, va faire cette bénédiction sur une source en pleine campagne, où on élève une estrade sur laquelle, en chape et en mitre, il prêche ordinairement en expliquant le sujet de la cérémonie.

Les Rois de Perse assistent à la bénédiction des eaux.

Autrefois, à Ispahân, sous les rois de Perse Schah-Sophi et Schah-Abas, on allait bénir la rivière de Zenderou, qui sépare Ispahan de Julfa, et le roi à cheval avec toute sa cour venait voir cette cérémonie; mais les chefs de la religion mahométane, jaloux qu'on fît tant d'honneur à la religion chrétienne, obtinrent du roi qu'elle ne se ferait plus sur la rivière. Depuis ce temps-là le clergé de toutes les églises de Julfa, revêtu comme à l'ordinaire de ses plus beaux ornements, se rend à l'église cathédrale, d'où on va en procession aux avenues du palais du roi, où il y a un grand bassin à peu près comme le grand bassin des Tuileries, sur lequel on fait les mêmes cérémonies qu'on a faites dans l'église. Le roi est ordinairement présent à cette cérémonie avec toute sa cour, et défend absolument à tous Mahométans de l'un et de l'autre sexe d'entrer dans la cour ou est ce bassin, afin qu'il n'y ait que des chrétiens. La procession retourne ensuite dans le même ordre.

Les prières et les cérémonies de la bénédiction sont à peu près les mêmes que celles que l'Église fait pour la bénédiction des fonts, excepté que parmi nous le célébrant plonge dans l'eau le cierge pascal, et que les Orientaux y plongent la croix qui était sur l'autel. Cette cérémonie de plonger le pied de la croix dans l'eau, est cause qu'on appelle populairement cette fête, le Baptême de la Croix.

Nous pouvons ajouter ici que quoique les Arméniens fassent des processions à plusieurs fêtes de

l'année, celle-ci s'appelle tout court la procession ou la fête de la procession.

Bénédiction et Procession du Dimanche des Rameaux.

La bénédiction et la procession des rameaux ne se trouve dans aucun des livres de l'église latine avant la fin du règne de Charlemagne, mais on la trouve introduite vers la fin du V[e]. siècle en Orient, comme nous aurons occasion de le montrer, s'il plaît à Dieu, en donnant une explication historique de l'office de la semaine sainte.

Ceux qui n'ont en vue que d'honorer et de représenter l'entrée de notre Seigneur dans Jérusalem, ne se sont pas avisés de faire fermer la porte de l'église à la procession, parce que les portes de Jérusalem n'étaient pas fermées lorsque Jésus-Christ y entra avec la solennité décrite dans l'Évangile. Ils ont eu d'autres vues, et certainement nulle église n'en a eu de plus édifiantes que les Arméniens en faisant fermer la porte. Voici leur cérémonie.

Ils ne font la bénédiction et la procession des rameaux que l'après-midi vers le soir. On fait d'abord plusieurs prières, comme dans l'église latine, pour la bénédiction des rameaux, après laquelle on fait la procession. (a) *A son retour un prêtre accompagné d'un diacre entre dans l'église et en ferme la porte ; alors ceux qui sont dehors chantent les paroles suivantes :* Ouvrez-nous Seigneur, ouvrez-nous la porte des miséricordes, à nous qui vous invoquons les larmes aux yeux. *Le prêtre et le diacre qui sont dans l'église, répondent :* Qui sont ceux qui demandent que je leur ouvre ? Car c'est ici la porte du Seigneur par laquelle les justes entrent avec lui. *L'officiant et ceux qui l'assistent répondent :* Ce ne sont pas seulement les justes qui entrent, mais aussi les pécheurs qui se sont justifiés

(a) *Mémoires des missions du levant. Tom.* 3. *pag.* 195.

par la confession et la pénitence. *Ceux qui sont dans l'église répliquent :* C'est la porte du ciel et la fin des peines promise à Jacob. C'est le repos des justes et le refuge des pécheurs : le royaume de Jésus-Christ, la demeure des anges, l'assemblée des saints, un lieu d'asile et la maison de Dieu. *L'officiant et ses diacres ajoutent :* Ce que vous dites de la sainte Église, est juste et vrai; parce qu'elle est pour nous une mère sans tache, et que nous naissons en elle enfans de lumière et de vérité. Elle est pour nous l'espérance de la vie, et nous trouvons en elle le salut de nos âmes. *Après ces monitions et cette pieuse explication des sentimens des fidèles, la porte de l'église s'ouvre, la procession entre, et l'office finit par d'autres prières très-édifiantes.*

C'est ainsi que se fait la cérémonie à Ispahan et dans les autres églises d'Arménie : mais à Constantinople, où l'on n'a pas la liberté de faire des processions au dehors, on se tient au bas et aux côtés de l'église, et on se contente de demander qu'on ouvre la porte du chœur.

Les Arméniens catholiques ont retenu la même cérémonie, avec cette seule différence qu'ils la font le matin [(a)] avant la messe, comme dans l'église romaine.

Dès le matin du jour des rameaux, on tire le rideau pour découvrir le sanctuaire, ce qui fait appeler ce jour le dimanche orné.

Cérémonie des trois derniers jours de la Semaine Sainte. Lavement des pieds.

Les offices du Lundi saint et des jours suivans, sont plus longs qu'à l'ordinaire. On célèbre la messe le Jeudi saint à midi. Le soir vers les cinq heures,

(a) Cela est ainsi marqué dans le livre des prières et des cérémonies dressé au XIVe. siècle par un religieux de l'ordre des Prêcheurs pour les Arméniens unis à l'Église romaine. J'en ai vu un exemplaire écrit en arménien en 1431.

on met à la porte du chœur un grand bassin plein d'eau qu'on bénit avec des prières. L'évêque, le curé ou le premier du clergé lave les pieds, premièrement aux prêtres et ensuite à tous les hommes, en faisant un signe de croix avec de l'huile qu'on bénit pour ce sujet ; et après la cérémonie plusieurs hommes assez forts élèvent le fauteuil sur lequel l'officiant est assis, afin qu'il donne la bénédiction à tout le peuple en annonçant la dispense de manger chaque jour de la viande jusqu'au jour de l'Ascension. Les spirituels disent qu'il convient que le prêtre qui s'abaisse jusqu'à laver les pieds à tout le monde, soit elevé au-dessus de tous, puisque Jésus-Christ a dit que celui qui s'humilie sera exalté.

La nuit du jeudi au vendredi tout le monde se rend à l'église vers minuit pour chanter l'office qui est fort long, et on y lit les quatre passions selon les quatre Évangélistes. Au commencement de ces lectures, il y a plusieurs cierges allumés qu'on éteint peu à peu, en sorte que vers la fin tout étant en ténèbres, on prêche. Tout le sanctuaire est tendu de noir. Après le sermon on fait paraître la lumière, tous les cierges et toutes les lampes ayant été éteintes.

Vers midi on expose dans le chœur une représentation du sépulcre de Jésus-Christ. Cette représentation est couverte d'un drap noir, sur laquelle il y a une croix que le peuple vient baiser, et qui reste jusqu'au samedi au soir qu'on doit dire la messe de la nuit de Pâques.

Pâques.

Le jour de Pâques un officier de l'église monte au lieu le plus éminent, d'où il crie : Bonne nouvelle, Jésus-Christ est ressuscité.

Processions.

Outre la célèbre procession pour la bénédiction des eaux, on en fait une huit jours après, à la fête

de la Circoncision, une à la Purification, au dimanche des Rameaux, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à la Transfiguration, à l'Assomption et à la fête de la sainte Croix.

Bénédictions.

Le jour de la Purification on bénit les cierges, et l'on en distribue à tous les assistans qui les tiennent allumés pendant la messe.

A la fête de l'Assomption on bénit des raisins avant la messe. On bénit aussi en quelques endroits d'autres fruits nouveaux en certains autres jours; et ces bénédictions se font toujours avant la messe.

Nous pouvons ajouter ici qu'on bénit un bœuf, ou des agneaux la veille de Noël, de Pâques, de la Transfiguration, de l'Assomption, de la sainte Croix, et qu'après les avoir bénis avec beaucoup de prières et de cérémonies, on les tue, on les fait cuire, on en donne une portion aux prêtres, et qu'on mange le reste en festin, ou qu'on le distribue aux pauvres; mais cela se fait d'une manière très-répréhensible, et qui leur a été reprochée depuis plusieurs siècles par des personnes aussi respectables que l'était saint Nicon, parce que les cérémonies et les prières qu'on emploie, marquent qu'en immolant ces animaux, on veut offrir un vrai sacrifice. Les anciens Arméniens, d'idolâtres devenus chrétiens, n'ont-ils point cru simplement qu'on pouvait honorer les fêtes en tuant des animaux pour faire des repas de charité, de la manière que saint Grégoire-le-Grand le permit aux Anglais convertis, suivant ce qu'il fit recommander par l'abbé Mellitus à saint Augustin, apôtre d'Angleterre: *Et quia boves* (a) *solent in sacrificio dæmonum multos occidere, debet his etiam hac de re aliqua solemnitas immutari: ut die dedicationis vel natalitio sanctorum martyrum, quorum illic reliquiæ ponuntur, tabernacula sibi circa easdem ecclesias quæ ex fa-*

(a) *Lib. 9. Ep. 71.*

nis commutatæ sunt, de ramis arborum faciant, et religiosis conviviis solemnitatem celebrent. Nec diabolo jam animalia immolent, sed ad laudem Dei in esu suo animalia occidant, et donatori omnium de satietate sua gratias referant.

C'est ainsi que les Arméniens doivent tuer des animaux la veille des grandes fêtes, en évitant avec soin de faire croire qu'ils renouvellent les sacrifices de l'ancienne loi.



ONZIÈME DISSERTATION.

Liturgie des Nestoriens.

ARTICLE I.

Origine de la secte des Nestoriens et de son progrès en Syrie et en Mésopotamie.

Nestorius, prêtre d'Antioche, fut fait évêque de Constantinople l'an 428. Ses erreurs qu'il osa publier la même année contre l'union hypostatique et la divine maternité de la Vierge, le firent détester par le peuple fidèle, aussi bien que par le saint Pape Célestin et les autres évêques. Le Concile général d'Ephèse, en 431, le condamna et le déposa. Il fut ensuite exilé et tous ses écrits condamnés au feu.

Erreur tirée de Paul de Samosate, de Théodore de Mopsueste, etc.

Ces dogmes impies se répandirent facilement et assez vite en Syrie, où Paul de Samosate, qui avait été évêque d'Antioche, capitale de Syrie, les avait enseignés au IIIe. siècle; car quoique Paul fût ensuite déposé, cela n'empêcha pas qu'il n'eût des sectateurs; et Diodore de Tarse en Cilicie, et Théodore de Mopsueste, qui furent les principaux maîtres de Nestorius, répandirent ces erreurs dans leurs écrits, mais avec moins d'éclat et plus de réserve.

Ecoles Nestoriennes. Livres traduits en plusieurs langues.

Quoique le Concile d'Ephèse eût condamné la

doctrine de Nestorius, cela n'empêcha pas qu'elle ne trouvât des défenseurs opiniâtres dans le patriarchat d'Antioche, dont le principal fut Alexandre, évêque d'Hiéraple, qui était l'église métropolitaine des évêchés de Samosate et de Germanicie, lieu de la naissance de Nestorius. Ibas, qui fut fait évêque d'Edesse en 435, et qui embrassa durant quelque temps les sentimens des Nestoriens, ne servit pas peu à les autoriser, et à les répandre, en sorte qu'après la mort d'Ibas les empereurs furent obligés de dissiper l'école d'Edesse, et de chasser même des états de l'empire les Nestoriens reconnus tels.

Ceux-ci, pour répandre plus facilement leur erreur, avaient eu la précaution de faire traduire (a) les écrits de Théodore en syriaque, en persan et en arménien. Cela fut cause qu'ils trouvèrent un plus facile accès dans les états de l'empire des Perses, et surtout en Mésopotamie, où les rois de Perse, qui en furent souvent les maîtres, les favorisèrent. En effet (b) Théophanes dit que l'empereur Héraclius, après avoir défait Chosroès et rétabli en 620 les saints lieux de Jérusalem, vint à Edesse où il mit les Catholiques en possession de l'église dont les Nestoriens s'étaient emparés.

La Bibliothèque orientale, imprimée à Rome en 1719, nous fournit une lettre de Siméon persan qui fut évêque de Beth-Arsam depuis l'an 510, jusqu'en 525, et qui nous apprend beaucoup de particularités remarquables du Nestorianisme, principalement touchant les villes de l'empire de Perse où les Nestoriens s'établirent, telles que Séleucie et Ctésiphonte, où ils assemblèrent même des synodes. Le détail qu'on peut lire en note (c) ne sera pas inu-

(a) *Liberat. Breviar. c. X. p.* 45. *Collect. Lup. Tom.* 2. *p.* 251.
(b) *Theoph. an.* 620.
(c) *Epistola Simeonis Beth-Arsamensis de Barsauma episcopo Nisibeno deque hæresi Nestorianorum.....*
.... Defuncto autem Iba, omnes Persæ unà cum reliquis Edessenis scriptoribus, qui ejusdem persuasionis erant, excedere Edessa

tile en diverses rencontres pour plusieurs points de l'histoire ecclésiastique.

Les Nestoriens ainsi établis en Mésopotamie et dans le royaume des Assyriens, ont été nommés communément Chaldéens ; et ils se sont nommés plus volontiers Chrétiens orientaux, pour faire peut-être croire que leurs sentimens étaient conformes à ceux des évêques orientaux, c'est-à-dire, du diocèse d'Orient, (ou d'Antioche), lesquels durant quelque temps s'opposèrent avec Jean, patriarche d'Antioche, aux anathématismes dressés par saint Cyrille contre Nestorius. Voyons d'où ils ont tiré leur liturgie, et où ils l'ont portée.

jussi sunt : item schola, ubi Persæ litteras Edessæ edocebantur, operâ ac studio Beati Mar-Cyri Edesseni episcopi, jussuque Zenonis Romanorum imperatoris funditus eversa est, cujus loco templum nomini sanctæ Mariæ Dei genitricis excitatum.

Ii verò, qui Edessa pulsi fuere, in regionem Persarum sese receperunt, ubi et episcopatum obtinuere : nimirum Acacius Assyriorum : nefarius Barsaumas Nisibis : Maanes Hardasciri : Johannes in oppido Bethsori regionis Garmæorum : Paulus Cachæi in oppido Ledam Hussitarum : Phuses Curtæi in urbe Sustra Husitarum : et Abraham Medorum : Narses verò leprosus Nisibi scholam instituit.

Quumque Husitæ ac Persæ traditam sibi ab Iba Nestorii, atque Theodori doctrinam confirmare vellent, plures in regione Persarum synodos collegerunt : ac primùm quidem in Beth-Lapeth Husitarum Metropoli anno Pherozis regis regum vigesimo septimo. Deinde in Seleucia et Ctesiphonte urbibus Assyriorum, item in Beth-Adri oppido ditionis Nuhadrensis. *Biblioth. orient. Tom.* 1. *pag.* 353.

ARTICLE II.

Liturgies des églises de Syrie, et de Mésopotamie prises et portées par les Nestoriens dans la Tartarie, aux Indes et à la Chine.

Découverte et précis d'une ancienne inscription chinoise touchant les Chrétiens nestoriens.

Liturgies communes aux Catholiques et aux Nestoriens.

Comme la principale erreur des Nestoriens était de n'admettre qu'une union morale de la personne du Verbe avec l'humanité, ils ne firent pas difficulté de se servir de la liturgie des églises de Syrie et de Mésopotamie ; et les Catholiques, de leur côté, ne détestèrent que ce qu'ils pouvaient ajouter touchant leur erreur dans les offices, ainsi que le dit Siméon de Beth-Arsam dans la lettre déjà citée : (a) *Anathematizamus pleno ore quotquot in epistola, aut in synodo, aut sermone, aut hymno, aut cantico, aut liturgia, aut in benedictione aquæ, aut in unctione baptismi audent dicere : Deus perfectus assumpsit ex nobis hominem perfectum in conjunctionem, et in habitaculum sempiternum, etc.* Tous ces offices des Nestoriens étaient en langue syriaque, et ils ont toujours observé de ne célébrer la liturgie qu'en cette langue ; quoique depuis qu'ils ont été sous la domination des Mahométans, on n'ait plus entendu parmi eux que le turc et l'arabe, ou qu'ils se soient répandus dans des pays où le syriaque n'était nullement connu.

Eglises nestoriennes aux Indes.

Un auteur nommé Cosmas égyptien, lequel après avoir couru le monde en qualité de négociant

(a) *Biblioth. orient. Tom.* 1. *p.* 357.

(vers l'an 535) se fit moine, et écrivit vers l'an 547 un traité fort curieux de la *topographie chrétienne*, ou de l'opinion des Chrétiens touchant le monde, et qui a été donné [a] au public en grec et en latin par le savant Dom Bernard de Montfaucon, nous apprend que dans les Indes il y avait des églises chrétiennes dont les évêques et les prêtres venaient de Perse : *In Taprobana insula* [b] *ad interiorem Indiam, ubi Indicum pelagus exstat, ecclesia christianorum habetur, ubi clerici et fideles reperiuntur : an ulterius etiam, ignoro. Similiter in Male, ut vocant, ubi gignitur piper. In Calliana verò* (sic nuncupant) *episcopus est, in Perside ordinari solitus.* Il ajoute encore plus bas : *Exstat* [c] *etiam ea in insula ecclesia Christ. advenarum ex Perside, ac presbyter in Perside ordinatus, eoque missus, diaconus item cum reliquo ecclesiastico ministerio.* Le P. de Montfaucon, qui exprime ce qu'on doit entendre par l'isle Taprobane, remarque [d] que par *Male* on doit entendre le pays de Malabar, parce que *Male Barr* signifie le continent de *Male*, et que les îles voisines de la côte de Malabar ont été nommées *Maldives*, c'est-à-dire, île de *Male* : et il ajoute avec raison que toutes [e] ces églises des Indes venaient de celle de Perse qui était nestorienne.

Eglise établie à la Chine. Inscription Chinoise.

Cent ans après Cosmas, ces mêmes églises de Syrie et de Perse portèrent la connaissance du Christianisme dans la Chine. Ce fait peut être prouvé par des relations [f] des Indes de deux voyageurs Mahométans qui y allèrent au IX[e]. siècle ; on le prouve aussi par une inscription trouvée en 1625,

(a) *Collect. PP. et script. Græc. Tom.* 2. (b) *Ibid. pag.* 178.
(c) *Ibid. pag.* 337. (d) *Præf. pag. X.*
(e) Persidis autem archiepiscopus nestorianus erat, ut alii omnes episcopi et presbyteri eidem subditi. *Ibid. pag.* 11.
(f) Ces relations ont été traduites de l'arabe en français par M. Renaudot, avec des remarques, et imprimées à Paris chez Coignard, 1718.

dans la ville de Sigamfu, capitale de la province de Chen-si. Cette inscription est en caractères chinois avec plusieurs lignes syriaques. Un Chinois la copia, plusieurs savans la traduisirent en latin, elle fut gravée en caractères originaux à Rome [a] et le P. Kircher l'a donnée en chinois et en latin dans son ouvrage de la Chine, *China illustrata.* [b]

Faibles conjectures contre l'inscription.

Quelques-uns avaient contesté la vérité de cette inscription, et M. Renaudot, dans sa dissertation sur les anciennes relations des Indes et de la Chine, a montré qu'on la contestait sans aucun fondement. Cependant un savant voudrait encore s'inscrire en faux contre cette inscription, dans un livre inséré au tome XI. de l'*Europe savante*, 1719, sous ce titre : *Suite de l'examen désintéressé de la défense de M. l'abbé Renaudot*; mais on ne peut s'empêcher de dire qu'on n'oppose que de légères probabilités qui peuvent être dissipées par quelques réflexions.

Réponse à quelques difficultés contre l'inscription.

On a souvent entendu dire à M. de Lionne, évêque de Rosalie, que les savans Chinois faisaient un grand cas de cette inscription, à cause qu'on y trouve des anciens caractères qui n'étaient plus guère connus, et qu'il n'était nullement vraisemblable que des missionnaires eussent deviné ou inventé ces anciens caractères chinois, et surtout les anciens caractères syriaques qui sont à la fin de l'inscription. Le témoignage de l'auteur égyptien déjà cité, qui avait vu dans les Indes des églises entières de Chrétiens vers l'an 535, fait assez voir qu'il n'est pas surprenant que dans l'espace

(a) Ectypon verum et genuinum celeberrimi istius monumenti Sinico Syriaci quod in regno Sinarum prope urbem *Sigamfu* magno christianæ religionis fructu et emolumento ann. 1625 detectum fuit.

Hanc tabulam propria manu ex autographo descripsit Matthæus Sina oriundus ex Sigamfu Romæ ann. 1664.

(b) *Amstelodami*, 1667.

de cent ans après cette époque, ces Chrétiens aient porté la mission et formé des églises dans la Chine. L'auteur du mémoire objecte après Navarète, que les Chinois n'en font pas la moindre mention dans leurs histoires. Mais le P. Couplet, dans sa chronique de la Chine, dit que les annales de cet empire confirment ce monument, assurant qu'en la même année VIII. de Tayçum (qui revient à l'époque de l'inscription) il arriva à la Chine des envoyés décrits ainsi : *Oris habitu, corporisque admodùm peregrino et nunquàm anteà Sinis viso : quin adeo gloriatum fuisse imperatorem, quod suis primùm temporibus homines capillo rufi, oculisque glaucis ditionem Sinicam adiissent.* On a des autorités qui montrent que les Chrétiens étaient à la Chine au X[e]. siècle, et qu'il y en avait encore au XIII[e]. Quel avantage aurait-on trouvé à les y faire venir au VII[e]. siècle, en inventant une inscription; et de quoi sert-il de combattre cette inscription par des conjectures? *Je demanderai à M. l'abbé Renaudot,* dit l'auteur du mémoire, *comment il s'est pu faire que la croix de l'ordre d'Avis en Portugal se trouvât à la tête de ce monument chinois.* Il est aisé de répondre qu'on voit d'anciennes croix faites en tant de manières différentes, qu'il n'est pas surprenant que l'ordre de saint Benoît d'Avis, établi au XIII[e]. siècle, ait pris une croix semblable à celle que plusieurs Chrétiens figuraient au VIII[e]. siècle. Ajoutons ici qu'on lit dans le voyage de Menezes [a], qu'en 1547, au temps de Jean d'Albuquerque, lorsqu'on creusa la terre pour bâtir une église à Méliapour, dans l'endroit où l'on disait que saint Thomas avait été martyrisé, on trouva une pierre sur laquelle on aperçut une croix en relief semblable à celle de l'ordre d'Avis en Portugal, au-dessus de laquelle il y avait un oiseau assez ressemblant à une colombe, et des lettres tout au-

(a) *Jornad. liv.* 2. *c.* 2. *fol.* 77.

tour si anciennes et si inconnues, que personne ne put venir à bout de les lire. Un autre historien ajoute qu'ensuite un bramine y lut, que saint Thomas, disciple de Dieu, fut envoyé au temps du roi Sagamo, et qu'étant percé d'une lance, son sang rejaillit sur la pierre. Voilà la même croix que celle de l'inscription.

M. Assemani, au second tome de sa Bibliothèque orientale [(a)], parle de cette inscription. Il l'a vue en chinois et en syriaque dans la bibliothèque Vaticane parmi les livres que le Père Couplet donna au Pape Innocent XI, et il rapporte ainsi ce qu'on lit en syriaque à la fin de l'inscription : *Diebus patris patrum Mar-Ananjesu catholici patriarchæ, Adam presbyter et chorepiscopus et papas Sinarum. Anno græcorum* 1092. *Mar-Jazedbuzid presbyter et chorepiscopus Chumdanæ urbis regiæ, filius* τοῦ μακαρίτου *Milesii presbyteri ex Balach urbe Adatchuristan, erexit hoc monumentum lapideum, in quo descripta est dispensatio servatoris nostri, et prædicatio patrum nostrorum ad regem Sinarum....* (cujus nomen Sinicis litteris exprimitur.) *Adam diaconus Filius Jazedbuzid chorepiscopi. Mar-Sergius presbyter et chorepiscopus. Sabarjesu presbyter. Gabriel presbyter et archidiaconus, et ecclesiarcha Chumdanæ, et Saragæ.* Fuit hic Ananjesu Chaldæorum patriarcha Jacobi successor, de quo idem Barhebræus, etc.

Ce patriarche Ananjesu a donné lieu de proposer une difficulté plus plausible que les précédentes contre cette inscription, parce qu'il paraît par les chroniques des Nestoriens et des Jacobites, que cet Ananjesu était mort en 779; mais M. Assemani, qui parle encore de cette inscription dans son troisième tome [(b)] répond fort judicieusement que dans un pays aussi éloigné qu'est la Chine on pouvait bien n'être informé de la mort de ce pa-

(a) *Pag.* 256. (b) *Pag.* 151.

triarche qu'un ou deux ans après, dans un temps surtout où les voyages sur mer n'étaient pas si fréquens qu'ils le sont à présent.

Il n'y a donc pas lieu de rejeter l'inscription. Elle fut faite et datée l'an de l'ère des Grecs ou Séleucides 1092, qui répond à l'an de Jésus-Christ 780 et 781 ; et l'on y voit que l'Évangile fut prêché à la Chine par des prêtres venus de Syrie l'an 636.

Mystères et usages marqués dans l'inscription.

Ce monument est si considérable qu'il ne sera pas inutile d'en faire ici un précis, et d'y remarquer quelques usages ecclésiastiques des Chrétiens orientaux. Il fut gravé sur une pierre en 29 colonnes. La première colonne exprime la création par l'Etre existant, éternel, immense, un seul Dieu en trois personnes, qui a tiré toutes choses du néant.

La seconde, la troisième et la quatrième exposent le détail de la création, la chûte de l'homme par la séduction de Satan, et les erreurs et les vices dans lesquels les hommes se sont plongés. On voit dans cette quatrième colonne la réparation du genre humain par l'avénement du Messie, dont l'incarnation est expliquée à la manière des Nestoriens.... [a] *In hoc tempore personarum trium una communicavit se ipsam clarissimo venerabilissimoque* Mixio, *operiendo abscondendoque verum majestatem ; simul homo prodiit in seculum ; Spiritus de cœlis, significavit lætitiam, Virgo femina peperit sanctum in* Tacin (*hoc est* Judæa) *clarissima constellatio annuntiavit felicitatem ; Posu* [b] (reges ex illa terra orientali) *viderunt claritatem, et venerunt offerre munera subjectionis completa......* Voilà l'annonciation par un ange, l'apparition de l'étoile, et les Mages qui allèrent adorer, appelés rois. Les autres mystères y sont marqués jusqu'à l'Ascension.

(a) *Col.* 4. (b) Vel Potu.

On voit à la sixième, septième et huitième colonne, *le baptême des Chrétiens pour purifier l'âme, et plusieurs de leurs coutumes ; qu'ils n'avaient point de cloches, mais des instrumens de bois* [a] *pour inviter aux prières et aux actions de grâces ; qu'ils sacrifient tournés vers l'orient ; qu'ils portent de longues barbes ; qu'ils rasent le haut de la tête ; qu'ils n'ont pas de suite d'esclaves ; qu'ils ne s'élèvent pas de leur noblesse, se regardant tous comme égaux ; qu'ils n'amassent pas des richesses ; qu'ils donnent beaucoup aux pauvres, et qu'ils jeûnent pour acquérir les vertus et amortir les passions ; qu'ils font sept fois par jour des prières qui sont très utiles aux vivans et aux morts ; qu'ils offrent le sacrifice le premier jour de la semaine ; qu'ils purifient les cœurs en donnant l'absolution des péchés.*

Ensuite après plusieurs autres expressions emphatiques et énigmatiques, à la manière des Chinois, l'inscription nomme *Olopuen* ou *Lopuen*, le prêtre qui vint de Syrie annoncer la loi sainte en une année chinoise qui répond à l'an 636 de l'ère chrétienne. Il présenta des images et des livres de la loi à l'empereur, qui en admira la doctrine et ordonna qu'on bâtirait une église dans la ville royale [b] : *Præcipio magistratibus, ut in regia* Ynym-fam *ædificent* Tacin (*Judeæ*) *regni ecclesiæ unum locum, ponant sacerdotes bis decem et unum homines.* Le culte des Chrétiens se répandit dans toute

(a) ....Pulsant ligna, timoris, pietatis, gratitudinisque voces personando. *Col.* 6.

Col. 7. Orientem sacrificando respiciunt vitæ gloriosæ iter, nutriunt barbas, quia habent extra conversari cum aliis, circumradunt summitatem verticis capitis, quia carent ad intra affectibus passionum ; non fovent satellitia servorum æquales nobilibus ignobilibus cum hominibus ; non coacervant divitias, etiam pauperibus erogant, cum nobis jejunant, ut subjiciant intellectui scientiam, et perficiant ; vel ut quietent timoris passiones propter fortitudinem, septem vicibus offerunt laudis orationes magno adjutorio vivorum et mortuorum, septem dierum primo.

Col. 8. Sacrificant, purificant corda, aversiones peccatorum absolvendo.

(b) *Col.* 11.

la Chine, et il y avait des églises dans toutes les villes vers la fin du VIIe. siècle. [a] *Lex dilatata per decem* Tao (*id est*, per omnia regna) *felicitatis radice cumulatissima ; ecclesiæ implebant centum civitates* (*id est* omnes) *familiæ regiæ fulgebant felicitate....* Les Chrétiens furent exposés quelque temps aux calomnies, aux moqueries et à la persécution excitée par les bonzes ou prêtres idolâtres, mais l'empereur fit rétablir [b] des églises, et y envoya des présens.

Quelque temps [c] après, trois prêtres et sept autres personnes vinrent de Syrie, et furent reçus à la cour, où l'on admira leur vertu.

Prêtres vêtus de blanc.

On voit dans les colonnes suivantes, que les empereurs continuèrent à favoriser le Christianisme ; que les prêtres étaient communément vêtus de blanc, et que l'empereur donna à l'un d'eux une robe de pourpre..... [d] *Donavit purpuream vestem sacerdot.* Ysu *pacificatori.... albis vestiebantur claræ doctrinæ viri.*

C'est ce que nous apprenons touchant le Christianisme prêché à la Chine depuis l'an 636, jusqu'en 780 que l'inscription fut faite.

Ces Chrétiens étaient nestoriens non jacobites.

Il est aisé de voir que ceux qui allèrent ainsi

(a) *Col.* 13. *Col.* 14.

(b) *Col.* 15. *Iven Çun-Chi-Tao*, imperator mandavit *Nym* regni aliorumque quinque reges personaliter descendere ad felicitatis mansionem, (*id est* in ecclesiam,) erigere altaria, aulasque legis,) trabes columnasque concisas solidavit et magis radicavit. Legis Petra tunc inclinata etiam iterùm reædificata fuit. *Tien pao* (anno Christi 747) anno inchoato mandavit magnum generalem *Kao liesu* (eunuchus fuit) deferre quinque imperatorum effigies veras. Ecclesias intra reponendas, dedit cerici centum telas offerendas festi lætitiæ agendæ gratiâ, etc.

(c) *Col.* 16. Tertio anno *Tacyn* regni erat sacerdos *Kieho*, qui iter dirigens per stellas pervenit in Sinas, respiciens solem, imperatorem reveritus est ex illius mandato sacerdos *Lohan*, sacerdos Pulum atque alii septem viri cum magnæ virtutis *Kieho* in Nim Kim Palatio exercuerunt opera virtutum, etc.

(d) *Col.* 21. *Col.* 24.

prêcher la foi, étaient des Syriens nestoriens, et non pas des Egyptiens, Cophtes, Jacobites, comme l'avait cru le P. Kircher.

1°. Les caractères de la langue syriaque, qui était la langue sacrée, dans laquelle les Syriens célébraient les offices divins et la psalmodie, et dressaient les actes catholiques, font voir que c'étaient des Syriens.

2°. La date de l'ère des Séleucides convient à des Syriens, et non pas à des missionnaires venus d'Alexandrie et d'Ethiophie, où cette ère n'était pas en usage.

3°. Le discours de l'inscription désigne évidemment l'erreur des Nestoriens.

4°. Parce que tous les Chrétiens qui se sont trouvés dans les Indes et dans la haute Asie, étaient nestoriens.

5°. Parce que le patriarche dont il est parlé dans l'inscription, est nommé le *Catholique*, et que ce titre n'a été pris que par les Nestoriens.

Ce *Catholique* patriarche est nommé dans l'inscription *Hananiechiiah*, ou plutôt Ananjesus, comme lit M. Assemani. Or dans l'histoire des Nestoriens, il y en a deux de ce nom. Le premier fut ordonné vers l'an de Jésus-Christ 686; et le second vers l'an 774. C'est sous ce dernier ou dans le temps qu'on le croyait encore en vie, que fut faite l'inscription en 780 ou 781.

ARTICLE III.

Hiérarchie des Nestoriens. Remarques sur leurs Catholicos ou Patriarches, et sur l'établissement de leurs Métropoles.

On commença sous l'empire de Justinien à appeler *Catholiques* les prélats supérieurs en dignité aux métropolitains, qui en avaient plusieurs soumis à leur autorité, et qui en pouvaient ordonner, sans avoir recours au patriarche d'Antioche. Il y en eut d'abord deux, celui de Perse et celui d'Arménie, qui sont demeurés dans l'église jacobite. Les Nestoriens qui étaient établis à Séleucie et à Ctésiphonte, ayant renoncé à l'obéissance des orthodoxes auxquels ils avaient succédé, et les ayant dépouillés de toute autorité par la protection des derniers rois de Perse, prirent le titre de *Catholiques*, et ils l'ont conservé depuis, y ajoutant celui de patriarche, parce qu'ils étaient chefs de toute la communion nestorienne. Ce nom est tellement affecté aux patriarches nestoriens, que les Jacobites, en haine de cette secte, ayant dans leur église de véritables catholiques, ont évité de se servir de ce mot, et ont commencé depuis plus de 500 ans à leur donner le titre de *Mofrians*, ou *Maphrians*.

De toutes les réflexions judicieuses de M. Renaudot, opposées aux conjectures peu fondées du Père Kircher, il résulte que les premiers missionnaires de la Chine furent des Nestoriens de la même église que ceux qui érigèrent le monument 144 ans après.

Hiérarchie des Nestoriens.

On ne peut pas douter que suivant la discipline commune à tous les Chrétiens, les *Catholiques* ou patriarches des Nestoriens, n'y établissent la forme

ordinaire de la hiérarchie en y envoyant un ou plusieurs évêques, sans quoi cette église naissante n'aurait pu se conserver durant si long-temps. Dans les signatures syriaques de l'inscription, on ne voit que les noms d'un évêque, d'un chorévêque, de prêtres et de diacres, et l'on trouve ailleurs tout l'ordre de leur hiérarchie. On a une notice des métropoles dont les six premières se trouvent dans l'office de l'ordination du *Catholique.* Le père Morin [a] les a marquées dans ses notes. Et pour avoir une connaissance un peu plus distincte de la hiérarchie des Nestoriens, il faut remarquer qu'ils en établirent une toute nouvelle, dont la métropole générale et comme capitale de leur patriarchat, fut Séleucie des Parthes et Ctésiphonte, deux villes si près l'une de l'autre, qu'elles sont regardées comme une même ville. Siméon, que les Nestoriens appellent Barsabaï, qui souffrit le martyre dans la grande persécution de Sapor, et qu'ils mettent au nombre de leurs *Catholiques*, était, selon Sozomène [b] *archevêque de Séleucie et de Ctésiphonte, villes royales de Perse.* Les Nestoriens s'y établirent et acquirent une grande autorité sous Chosroès Nuschirouan qui les favorisa, en haine des empereurs grecs, et contraignait les autres Chrétiens à entrer dans leur communion. Ils s'y maintinrent sous les derniers rois de Perse, et cette autorité leur fut confirmée, comme il a été dit, par les premiers califes. Ils cherchèrent une succession qui pût avoir quelque vraisemblance. Ils commencèrent donc à la fonder sur les saints évêques de Séleucie, qu'ils entreprirent de faire passer comme prédécesseurs de leurs *Catholiques*, n'ayant pour cela d'autre preuve que la possession des mêmes églises, dans laquelle ils avaient été établis par des princes infidèles. Ensuite, comme suivant la tradition des églises de Mésopotamie, saint Thadée avait annoncé

(a) *Sacr. Ordin. pag.* 502. (b) *Lib.* 2. *c.* 8.

l'Evangile à Edesse, dont ils avaient de même usurpé l'épiscopat et l'ancienne école d'Ecriture sainte, d'où ils furent chassés par Héraclius, et où ils furent rétablis par les Arabes; avec le secours de plusieurs fables qui font le commencement de leur histoire, ils persuadèrent à leurs peuples, que saint Thadée avait fondé l'église de Séleucie et la dignité de *Catholique*. C'est ainsi qu'ils établirent leur siége patriarchal à Modaïn, qui était l'ancienne Séleucie, et lorsque la ville fut en partie ruinée, et que le Calife Almansor eût bâti Bagdad, ils l'y transférèrent.

Treize métropoles.

Ils réglèrent donc l'ordre de leurs métropoles jusqu'au nombre de treize, selon l'ordre des églises qu'ils occupèrent et qu'ils enlevèrent aux catholiques, ou qu'ils fondèrent eux-mêmes en Perse et ensuite dans la haute Asie. *Leur douzième métropole* est celle de la Chine, et la treizième celle des Indes selon l'ordre de leur établissement.

Il paraît dans la suite que de ces deux métropoles ils n'en ont fait qu'une, car lorsqu'au seizième siècle les Portugais, dont nous allons bientôt parler, s'appliquèrent à la conversion des Nestoriens du royaume de Malabar, les deux derniers évêques nestoriens que le patriarche de Babylone envoya dans ce royaume de Malabar, prenaient le titre de métropolitain des Indes et de la Chine. Les Chrétiens alors ne subsistaient plus à la Chine, ainsi ce n'était plus là pour les Nestoriens qu'un simple titre de métropolitain, *in partibus infidelium*.

Témoignage d'Abulferge touchant les Nestoriens de la Chine en 987.

Disons donc seulement; 1°. qu'on voit des Chrétiens à la Chine depuis l'an 636 de Jésus-Christ jusqu'en 780 par l'inscription : 2°. Qu'on les voit encore vers la fin du dixième siècle, par la relation d'un auteur arabe contemporain, dont Golius a écrit le témoignage à la marge de ses notes sur Al-

fragan. Cet auteur est Abulferge, bien différent d'Abulfarage, qui était Chrétien et postérieur du moins de 300 ans à ce mahométan dont Golius avait lu le livre qu'il cite à la page 76 de ses notes. Or Abulferge rapporte sur le témoignage d'un moine de Nageran (a) : *Qu'il revenait de la Chine l'an* 377, c'est-à-dire, de Jésus-Christ 987, *où il avait été envoyé, il y avait sept ans ou environ, par le Catholique, avec cinq autres personnes, et que le nom de la ville où il avait été, était Tajouna.*

C'est ainsi que M. Renaudot a traduit et rapporté cet endroit conformément à la correction que M. l'abbé de Longuerue avait faite d'une faute qui s'est glissée dans les notes imprimées de Golius sur Alfragan. M. de Longuerue avait lu le passage d'Abulferge écrit en arabe de la propre main de Golius, sur un livre qui avait été à M. Thévenot, et il remarqua qu'il faut lire l'an de l'Hégire 377, et non pas 350, comme on lit dans l'imprimé.

Remarques sur le *Catholique* des Nestoriens répandus en Asie.

Ce savant abbé, dont toute l'Europe connaît la vaste érudition, et l'inclination à rendre service aux gens de lettres, a fait cette observation dans une de ses dernières lettres (b) au Père Pagi, lequel était devenu peut-être trop infirme peu de temps avant sa mort, pour en faire usage dans sa savante critique des annales de Baronius. Comme cette lettre contient plusieurs observations touchant les Chrétiens nestoriens répandus à la Chine et aux Indes, je vais en tirer quelques morceaux qui éclairciront notre sujet, et qui feront plaisir au lecteur. « Ces légats, » dit-il, ou députés du patriarche des Nestoriens » qui demeuraient à Mausel, étaient de retour chez » eux l'an de l'hégire 377, et de Jésus-Christ 987.

(a) C'est une ville de l'Arabie heureuse.

(b) Il s'est fait plusieurs copies de ces lettres manuscrites, mais il s'y est glissé bien des fautes. Il n'y a peut-être point d'autre recueil exact que celui qu'avait M. l'abbé Béraud, docteur de Sorbonne, mort à Paris le 11 octobre 1723.

» Alors la secte des Nestoriens florissait à la Chine,
» en Tartarie et dans l'Inde orientale. Le chef n'é-
» tait pas un patriarche catholique, sans doute;
» car ce nom a trompé plusieurs de nos écrivains,
» mais un primat qu'on nomme dans le Levant *Catho-
» licus*. De là est venu le *Catholique* de Géorgie, le
» *Catholique* d'Arménie, le *Catholique* des Jacobi-
» tes. M. Du Cange, dans son Glossaire latin, parle
» savamment de ces *Catholiques* ou primats, et
» même de celui de Mausel, dont il s'agit, lequel
» tenait auparavant son siége à Séleucie; c'est pour-
» quoi dans les canons arabes de Nicée supposés,
» on parle avantageusement de l'autorité de ce *Ca-
» tholique* de Séleucie. Les patriarches d'Antioche
» avaient des prétentions sur ce *Catholique*; mais
» je doute qu'ils aient jamais été en possession
» d'aucune juridiction réelle et effective sur ces
» évêques de Séleucie ou de Babylone, lesquels se
» sont rendus entièrement indépendans depuis le
» schisme des Nestoriens. Leur siége était autrefois
» dans la capitale des Arsacides et des Artaxerxides,
» avant l'invasion des Mahométans. Ainsi cette ca-
» pitale était Ctésiphonte sur le Tigre, qui souvent
» n'était pas distinguée de la grande Séleucie,
» qui n'en était qu'à trois mille pas. Les Arabes
» nomment Séleucie et Ctésiphonte *Madayeno Cas-
» tra*, les villes de Chosroès; mais par Chosroès ils
» entendent tous les rois de Perse. Cette place ayant
» été pillée et désolée par les Arabes, le *Catholicos*
» se retira à Mausel, que quelques géographes
» orientaux ont pris pour l'ancienne Arbèle. Ils se
» sont trompés, car Mausel est dans la Mésopota-
» mie en deçà du Tigre, sur le bord de ce fleuve,
» et Arbèle était au-delà du fleuve fort loin de ses
» bords. Les ruines d'Arbèle conservent leur an-
» cien nom, puisqu'on les appelle Erbel ou Irbel,
» comme dit Golius. (*Not. in Alfrag. pag.* 235.) Mau-
» sel est donc une ville qui doit sa première origine

» aux Arabes dont elle a reçu ce nom *Mausel*, qui » signifie, *ce qui joint une chose à une autre.* Castellus, anglais dans son Trésor heptaglotte, dit: » Mausel *nomen urbis et regionis quæ Mesopotamiam cum Babylonia jungit, sita in occidentali ripa Tigris cui in orientali opponitur Ninive.* »

ARTICLE IV.

Décadence et fin des Nestoriens à la Chine et dans la Tartarie. Ils subsistent en grand nombre dans le royaume du Malabar sous le nom de Chrétiens de saint Thomas. D'où leur vient ce nom.

Décadence des Nestoriens à la Chine depuis l'an mille.

Depuis l'époque des députés nestoriens à la Chine, c'est-à-dire, depuis environ l'an mille, le Christianisme nestorien qui avait été si florissant dans la province de Chen-si, dont la capitale est Sigamfu, y fut détruit sans qu'on en sache la cause. Marc Pol (a) Vénitien, qui écrivit ses voyages vers l'an 1280, assure comme témoin oculaire, au livre 2, chapitre 65 de ses voyages : *Qu'il y avait dans cette ville de Cinghianfu* (ou Sigamfu) *deux églises de Chrétiens nestoriens qui avaient été bâties l'an* 1274 *par celui qui fut fait gouverneur de cette ville pendant trois ans ; et que ce gouverneur fit élever ses églises à cause qu'il était chrétien nestorien, au lieu qu'auparavant il n'y en avait point.* Il y en avait eu, mais la mémoire en était effacée. Pol ajoute au livre 2, chapitre 68, qu'il y avait une autre église des Nestoriens dans la ville royale de Quinsai.

(a) On cite l'édition italienne donnée par Ramusio, qui est la plus complète et la plus estimée.

Eglise de Tartarie. — Chrétiens nestoriens sur leur fin aux isles des Indes vers l'an 1500.

Le même voyageur parle aussi des églises de Tartarie. Il dit au livre premier, chapitre 29 et 30, que les Nestoriens avaient leurs églises dans Samurcand (qui est la capitale des Tartares Zagathai ou Ziagathai) et Cascar (ou Kaschghar, ancienne capitale du Turquestan.) Il trouva dans toute cette Tartarie des églises de Chrétiens nestoriens. Le pays de Tenduc était chrétien, et obéissait à un prince chrétien au temps de Marc Pol, de sorte que sur la fin du treizième siècle le patriarche des nestoriens avait encore une grande étendue de juridiction. Mais lorsque nos Européens ont recommencé leurs voyages pour la découverte de l'Asie, sur la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, ils n'ont plus trouvé de vestiges de Chrétiens nestoriens dans ces grandes provinces, excepté dans la presqu'isle de l'Inde en deçà du Gange, où les Chrétiens de saint Thomas étaient en grand nombre.

L'isle de Socotora [a] qui dépend de l'Arabie heureuse, était chrétienne et dépendait du patriarche des Nestoriens. Ces insulaires, malgré la tyrannie des Mahométans leurs maîtres, étaient encore à demi-chrétiens, lorsque saint François-Xavier y passa et y demeura quelque temps en 1541. Les actes de ce grand saint recueillis par Barthol, au premier livre de son Asie, nous apprennent que ces pauvres gens avaient été forcés à recevoir des coutumes des Mahométans, et que la religion chrétienne allait s'éteindre en cette isle. Ils étaient attachés aux erreurs des Nestoriens, mais ils avaient [b] en très-grande vénération l'apôtre saint Thomas, de même que les autres Chrétiens nestoriens de l'Inde. saint François Xavier ayant été contraint de

(a) Les Grecs ont donné depuis long-temps à cette isle le nom de *Dioscoride*. C'est ainsi qu'elle est nommée dans la topographie de Cosmas.

(b) Sopra tutto, hanno in summa veneratione l'apostolo san Tomaso.

quitter cette isle pour passer à Goa, écrivit en Portugal au Père Simon Rodriguez, afin qu'on y envoyât des missionnaires, ce qui n'eut aucun effet, sinon l'an 1555, trois ans après la mort du saint. Alors le Père Gonzales Rodriguez y prêcha et fit du fruit ; puis il passa en Ethiopie. On y envoya encore des missionnaires l'an 1562 ; mais l'un d'eux y mourut, et les autres n'y purent demeurer, à cause de l'oppression des Arabes qui sont ceux de Fartak (autrement du royaume de Cachen) en Arabie. Voilà ce qu'en dit Bartholi, ajoutant seulement qu'ils adorent la croix, qu'ils l'encensent, qu'ils tiennent une lampe allumée devant, qu'ils font aussi une certaine onction sur une croix, (a) et qu'ils la portent sur la poitrine.

Quarante ans après on ne trouva parmi ces insulaires proprement d'autre vestige de christianisme que la croix. On ne saurait être mieux informé de leur état que par Gouvea, qui écrivait en 1603 dans Goa le voyage de Menesès. Il nous dit que cet archevêque de Goa ne pouvant aller lui-même à l'isle de Socotora, y envoya en 1602 les missionnaires qu'il avait auprès de lui. Les montagnards que les voyageurs ont appelés Chrétiens, et qui sont nommés dans l'isle Biduins, ne voulurent écouter aucune remontrance des missionnaires. On traita avec le prince arabe qui contraignit une partie de ces Biduins à venir se présenter devant lui et devant les missionnaires, mais ce fut sans vouloir rien écouter, ne faisant nullement connaître qu'ils connussent Jésus-Christ ni saint Thomas. Ils déclarèrent au contraire qu'ils adoraient la lune, et qu'ils se faisaient circoncire, sans être pourtant mahométans. Et l'on sut seulement qu'ils retenaient quelques coutumes des Nestoriens, qu'ils avaient beaucoup d'églises, et que dans chacune il y avait un seul autel sur lequel était une croix et un bâton

(a) Lungon di burro è la portano appesa sul petto.

de chaque côté terminé en une espèce de croix qui avait la forme d'une fleur de lys ; qu'ils observaient une jeûne rigoureux de deux mois, pendant lequel ils ne mangeaient ni lait, ni beure, ni poisson, mais seulement des herbes et des dattes.

Il semble que les restes de christianisme se perdirent peu d'années après chez eux, et qu'ils abandonnèrent les églises, si nous en jugeons par ce qu'en rapporte Thomas Rhoë en son voyage qui est traduit de l'anglais en français dans le grand recueil de Thévenot. On lit à la page 8, que les naturels habitans de l'isle vivent dans les montagnes où ils sont en grand nombre, puisqu'ils ont fait la guerre au sultan sarrasin de Socotora, qu'on les laisse maintenant en paix à condition qu'ils ne remueront plus, et qu'ils élèveront et feront instruire leurs enfans dans la religion de Mahomet ; ce qu'ils ne font pourtant pas. Rhoë ajoute ces mots : *Je tiens que ces gens-ci sont les anciens Chrétiens jacobites.* (Il se trompe, confondant les Jacobites avec les Nestoriens leurs ennemis.) Rhoë ni aucun Anglais ne parla à ces gens-là, mais il était bien convaincu qu'ils étaient chrétiens : *Ce qui arriva*, poursuit-il, *à Bougthon* (Anglais) *me confirme dans cette croyance. Comme il allait à Tamara* (principale place de l'isle) *il aperçut une de leurs anciennes églises* (de ces Chrétiens insulaires); *la porte en était mal fermée, et Bougthon avait grande curiosité d'y entrer ; le Scheck* (ou prêtre mahométan) *qui l'accompagnait, lui dit qu'il y revenait des esprits. Cela augmenta la curiosité qu'il avait d'y entrer. Il y trouva un autel et des images, et sur l'autel une croix qu'il emporta.* Le témoignage de ces Anglais ne peut être suspect par rapport à l'autel et à la croix pour marquer que le Christianisme y avait été, et que selon toutes les apparences il y était absolument éteint.

Les Chrétiens nestoriens subsistent au Malabar. — Origine du nom des Chrétiens de saint Thomas.

Il n'en a pas été de même à l'égard des habitans de la terre ferme. Les Chrétiens nestoriens que Cosmas nous a fait voir vers l'an 535 sur les côtes de Malabar, s'y sont toujours conservés depuis la côte occidentale de Malabar, jusqu'à la côte orientale de Coromandel, où est Méliapour ou la ville, de San-Thomé, assez près de Pondichéri. Ils étaient en très-grand nombre, et ils avaient des églises et toute la hiérarchie ecclésiastique, lorsque les Portugais arrivèrent aux Indes vers l'an 1500. Gouvea, prieur des Augustins de Goa en 1603, nous apprend que peu de temps après la fondation de la ville de Coulan, dont l'époque, qui est l'ère commune du Malabar, commence l'an 822 de Jésus-Christ, le roi de Coulan leur accorda beaucoup de priviléges et la permission de bâtir des églises partout où ils voudraient. Ils devinrent même si puissans dans la suite, qu'ils élurent un roi de leur nation qui portait le titre de roi des Chrétiens de saint Thomas, mais après diverses révolutions, ils se trouvèrent soumis pour la plus grande partie au roi de Cochin, lorsqu'en 1502 la flotte de Vasco de Gama, amiral du roi de Portugal, aborda à Cochin. Dès qu'ils apprirent que ces nouveaux arrivés étaient chrétiens et sujets d'un roi chrétien fort puissant, ils députèrent à l'amiral pour demander sa protection auprès du roi de Cochin, qui aurait sans doute beaucoup d'égard aux recommandations du roi de Portugal dont ils se déclareraient volontiers les vassaux. Nous allons bientôt voir ce que les Portugais firent pour eux. Mais d'où vient que ces Chrétiens ont été nommés les Chrétiens de saint Thomas? Ont-ils tiré ce nom de l'apôtre saint Thomas, comme du fondateur de leurs premières églises, ou de quelqu'autre Thomas? Disons quelques mots sur ce point qui a été souvent mis en question par les savans.

Tradition des Indiens sur le voyage de l'apôtre saint Thomas aux Indes.

Il est certain, comme on a déjà pu le remarquer dans les relations qu'on vient de voir, que tous les habitans du pays révèrent saint Thomas comme leur apôtre. Les Chrétiens du Malabar sont si persuadés de cette tradition, qu'on serait mal reçu chez eux si l'on s'avisait de la combattre. Aussi les Portugais, loin de la contredire, parurent fort portés à la croire et même à l'autoriser.

Cette tradition est conforme à ce qu'on lit dans Nicéphore [a] et dans Abdias le Babylonien, qui a fait l'histoire de la dispersion des Apôtres : mais comme ces auteurs ont mêlé beaucoup de fables aux anciennes traditions, et qu'il faut souvent même se défier des traditions populaires, on n'a pas fait difficulté d'avancer qu'on a fait honorer aux Indes un Thomas bien différent du saint Apôtre.

Fausse conjecture sur Thomas le Manichéen et sur d'autres Thomas.

Quelques-uns ont dit que les Chrétiens des Indes ont pu tirer ce nom de l'hérétique Thomas, disciple de Manès. On lit en effet dans l'histoire des hérésies donnée par Théodoret, que Manès, qui était Persan, envoya aux Indes un de ses disciples nommé Thomas. Mais ces savans ont dû remarquer dans le même endroit de Théodoret que ce Thomas envoyé aux Indes n'y mourut point martyr, qu'il revint au contraire vers Manès, en déclarant qu'il avait été méprisé et maltraité, ce que dirent aussi les deux autres disciples qui avaient été envoyés ailleurs, et qu'ensuite Manès n'envoya plus ses disciples qu'en Mésopotamie. Ce n'est donc pas le martyre de ce Thomas qui est révéré aux Indes; et d'ailleurs on n'a pas vu de vestige de Manichéisme, parmi les Chrétiens du Malabar.

D'autres ont même cru qu'à la côte de Coromandel et à la Chine on avait confondu saint Thomas

(a) *Niceph. lib. 2. cap. 40.*

avec un malheureux Tamo, Chinois, et l'on se fonde sur une remarque d'un vicaire apostolique aussi respectable que M. Maigrot, (à présent évêque de Conon) dans sa lettre [a] écrite à M. Charmot. Mais il ne s'agit là que de la Chine, et non pas de la côte de Coromandel, et l'on convient d'ailleurs que ce Tamo, chef d'un rameau de la secte de Foé, qu'on appelle la secte des Contemplatifs, ne parut à la Chine qu'après l'an 582. Or nous avons vu dans Cosmas, que le Christianisme était long-temps auparavant dans le Malabar.

Il serait encore plus ridicule de confondre l'apôtre saint Thomas avec un riche négociant nommé Thomas Cana ou Mar-Thomas, dont presque tous les Malabares d'aujourd'hui croient descendre par l'une des deux femmes qu'il épousa. On n'a jamais donné le titre de saint à ce riche marchand; et d'ailleurs, comme on le voit dans Gouvea, il n'alla dans les Indes qu'au temps de Ceram-Peroumal, empereur de tout le Malabar et fondateur de la ville de Calicut [b], c'est-à-dire, au dixième siècle.

Preuves de la tradition des Indiens.

Toutes ces conjectures étant donc mal fondées, il en faut revenir à la tradition du pays, et remarquer, 1°. Que tel est aussi la tradition de tous les Syriens, Nestoriens et Jacobites, comme le remarque M. Assemani [c] sur la Chronique de Grégoire Bar, hébreu. Ils disent tous que l'apôtre saint Thomas prêcha dans les Indes, et qu'il fut martyrisé à Calamine, ville que les géographes ne connaissent point, mais qu'on croit être celle qu'on nomme Méliapour ou San-Thomé, sur la côte orientale de Malabar.

2°. Que les mêmes Syriens reconnaissent que les reliques de saint Thomas ont été transportées des

(a) *Imprimée en* 1701, *pag.* 58.
(b) Ere de Calicut en 907. *Scaliger de emend. temp. lib.* 5.
(c) *Bibl. orient. tom.* 2. *pag.* 887.

Indes à Edesse, où elles étaient en grande vénération au quatrième siècle, comme le témoignent Rufin, livre second, chapitre 5 ; Socrate, livre quatrième, chapitre 14 ; Sozomène, livre sixième, chapitre 18, et plusieurs autres : qu'on a toujours fait même une fête de cette translation, et qu'il serait inutile de discuter en quel temps précisément et de quelle manière elle a été faite. Il suffit de savoir qu'un grand nombre d'auteurs du quatrième siècle en parlaient comme d'un fait sûr et bien connu. Rufin [a] peu de temps après le milieu du quatrième siècle, marque bien expressément la vénération avec laquelle on allait de tous côtés à Edesse pour y honorer les reliques du Saint.

3° On peut voir dans les notes de Baronius et de Florentinius sur le Martyrologe, les témoignages d'un grand nombre de Pères qui disent que saint Thomas est mort dans les Indes. Véritablement Origène, marquant le département des Apôtres pour la prédication de l'Evangile, ne donne à saint Thomas que l'empire des Parthes. Mais cet empire est contigu avec l'Indostan ou l'Inde, entre l'Indus et le Gange, et il n'est pas hors d'apparence qu'ayant prêché dans l'empire des Parthes, il soit allé un peu plus loin.

4°. D'ailleurs, avant le milieu du quatrième siecle, on voit le Christianisme aux Indes dans les mêmes endroits où Cosmas le trouva au sixième siècle. Or on ne voit point qu'un autre apôtre que saint Thomas ait été vers ces pays. L'auteur qui a dressé les actes du Concile de Nicée, était si persuadé que les Chrétiens étaient répandus dans les Indes, qu'il met [b] parmi les souscriptions un évêque qui porte le titre d'évêque de Perse et des Indes. Mais ce que nous lisons dans Philostorge, nous donne lieu d'être plus assurés de ce fait ; car il dit [c]

(a) *Ruf. Hist. Eccles. lib. XI. c.* 5. (b) *Part.* 2. *c.* 28.
(c) *Lib.* 3. *n.* 5.

que Théophile l'Indien, envoyé par Constantius aux Homérites (l'Arabie heureuse,) retourna en son pays nommé *Divu*, qui était une isle, car *Dive* signifie une *isle* en langue indienne, d'où vient le nom des *Maldives*.

Les savans ne doutent nullement que ce ne soit l'isle de Ceylan; et de là il passa à la terre ferme de l'Inde [a] où il y avait beaucoup d'églises dont il examina les rites. Godefroi, dans son commentaire [b] sur Philostorge, au quatrième *tome* du code Théodosien, a fait de savantes remarques sur ces endroits; d'où l'on doit conclure que le Christianisme a été dans l'Inde orientale long-temps avant les Nestoriens. Que les Chrétiens du Malabar ont raison de regarder saint Thomas comme leur apôtre, et que les Nestoriens semèrent seulement parmi eux leurs erreurs, et non pas l'Evangile qui y avait été prêché long-temps auparavant.

Usage des anciennes églises des Indes.

Philostorge dit que parmi les rites de ces églises des Indes, il y en avait un que Théophile fit changer, qui était qu'on se tenait assis pendant les lectures de l'évangile. Cet usage déplut à Théophile, et il était en effet opposé à la pratique de presque toutes les autres églises. On a vu dans les liturgies de Constantinople, de la plupart des Orientaux et des Arméniens, le soin qu'a le diacre d'annoncer que tout le monde se tienne debout; mais il y a des usages qu'on a regardés comme indifférens et qui ont varié dans quelques églises. Sozomène, qui en rapporte quelques-uns, marque en particulier que dans la seule église d'Alexandrie, l'évêque ne se levait pas quand on chantait l'évangile. C'était donc là un usage singulier de l'église d'Alexandrie et des Indes. Parmi les Bourguignons les prêtres avaient pris autrefois cette coutume de se te-

(a) Ἐις τὴν ἄλλην Ινδικὴν.
(b) *In l.* 3. *pag.* 116. *et seq.*

nir assis. Elle fut abrogée après une lettre du Pape Anastase. Ces petits changemens que Théophile arien fit faire dans les églises des Indes, nous font voir le soin qu'avaient les Ariens, aussi bien que toutes les autres sectes, de faire conserver exactement dans la liturgie les anciens rites qui s'observaient le plus uniformément dans les églises. Mais revenons aux Chrétiens de saint Thomas nestoriens, et à ce que les Portugais firent pour les tirer de leur erreur et les réunir à l'église de Rome.(a)

(a) Nous avons dit que les Européens qui ont voyagé en Asie sur la fin du XVe. siècle et au commencement du XVIe, n'y ont point trouvé de vestiges des Chrétiens nestoriens, excepté dans la presqu'île de l'Inde, en deçà du Gange, où les Chrétiens de saint Thomas étaient en grand nombre. Il paraît cependant que le Christianisme prêché à la Chine par les Nestoriens, n'y était pas encore entièrement détruit au XVIIe. siècle.

Nous allons voir à l'article suivant les Chrétiens du Malabar se réunir à l'Eglise catholique. Les Portugais qui travaillèrent à la conversion de ces peuples, portèrent leurs vues plus loin. On leur avait mandé d'Agra et de Delhi, qui sont les deux villes capitales du Mogol, et de plusieurs autres endroits, que le Christianisme florissait encore au Cathai, et qu'il était revêtu de toutes les marques extérieures et publiques d'un culte autorisé par les princes du pays. Le vice-roi de Goa et l'archevêque Menesès resolurent d'y envoyer un homme de confiance et de probité, qui fût en état d'examiner tout par ses propres yeux, et d'en rendre un compte exact. Ils choisirent Benoît de Goez, frère jésuite, qui entreprit ce voyage avec la permission de ses supérieurs. Tout ceci est rapporté par Gouvea, dans son histoire de la mission d'Alexis de Menesès. (*Chap* 1.) Cet historien fait mention du départ de Benoît de Goez, et dit qu'on en attendait des nouvelles, lorsqu'il écrivait.

La relation de ce frère jésuite a été conservée et se trouve manuscrite en langue espagnole, entre les mains de quelques curieux. Elle a pour titre : Découverte du Cathai, *Discubrimiento di Cathai.* Ce n'est à peu près qu'un journal de voyage, où on ne trouve le plus souvent que les noms des pays et des villes par où Benoît de Goez a passé; il ne fut pas en Tartarie, mais à la Chine; car il était persuadé que le Cathai n'est autre chose que la Chine. Il partit d'Agra le 6 janvier 1603, à la suite d'une caravanne de marchands, et il n'arriva à la Chine que vers la fin de novembre 1605. Il n'y trouva point un roi de Cathai très-puissant, et un grand nombre de Chrétiens qui exerçassent librement leur religion. Tout ce qu'on en disait à Goa, était très-mal fondé.

Le père Matthieu Ricci, jésuite missionnaire à la Chine, a mis en ordre le peu de mémoires que Benoît Goez avait laissés; et il a inséré à la fin de la relation dont nous venons de parler, une lettre qu'il avait lui-même écrite au père jésuite provincial des Indes. On

ARTICLE V.

Conversion des Chrétiens de saint Thomas reconnus nestoriens. Mœurs de ces peuples. Motifs de les réunir à l'Église. Commencement de la mission. Dernier évêque nestorien.

Chrétiens de saint Thomas reconnus nestoriens. — Mœurs de ces peuples. — Archevêque du pays. Etendue de sa juridiction.

Les Portugais s'aperçurent bientôt que ces Chrétiens étaient nestoriens, qu'ils dépendaient du patriarche de Babylone, comme l'unique chef de leurs églises, pour lequel seul ils priaient, qu'ils ne faisaient aucune mention du Pape dans leur liturgie, et qu'ils n'avaient aucune communion avec Rome. On vit facilement de quelle importance il était de réunir à l'église un si grand peuple auquel Gouvea et le P. Vincent Marie n'ont pu dans leurs relations refuser des éloges pour la douceur de leurs mœurs, leur sobriété, leur politesse, leur esprit même, leur adresse et toutes leurs manières qui les font aisément distinguer de tous les autres Malabares gentils. Ces Chrétiens sont répandus dans quatorze cents bourgs ou bourgades, et quelque nombreuses que soient leurs églises, elles n'ont eu ordinairement, comme celles d'Ethiopie, qu'un seul évêque qui leur était envoyé de Babylone avec le titre d'archevêque. Il avait son siége à Angamale,

lit dans cette lettre un fait remarquable. Comme on avait publié qu'il y avait des Chrétiens à la Chine, et particulièrement dans les provinces de Chen-si et de Honan, le P. Ricci y envoya un frère de sa compagnie, pour s'informer de la fidélité de ce rapport. Ce frère n'y put rien apprendre, sinon que depuis cinquante ans, plusieurs familles qui vivaient paisiblement dans la profession de la religion chrétienne, avaient été contraintes de l'abandonner, parce que les Chinois menaçaient de les tuer. Ces Chinois les disaient des Tartares, qui pendant cinq cents ans avaient été les maîtres du pays.

ville située dans un pays montagneux; de là vient que les Portugais ont nommé ce lieu l'évêché de la Serra, c'est-à-dire, des montagnes. Son pouvoir était si grand, que tous les chrétiens du pays dépendaient de lui pour le temporel, aussi bien que pour le spirituel, en sorte qu'à la réserve de certaines causes criminelles, il jugeait sans appel de toutes les affaires. C'est un privilége que les princes infidèles avaient accordé aux Chrétiens de la côte depuis Ceram-Peroumal, empereur de tout le Malabar, et fondateur de la ville de Calicut vers l'an 900. C'est aussi depuis ce temps-là que les Chrétiens indiens ont joui de tous les droits de la noblesse du pays, et qu'ils ont le pas sur les naires, c'est-à-dire, sur les nobles.

Clergé nestorien du Malabar.

L'archevêque était aidé par l'archidiacre, dont la dignité était fort considérable, et il choisissait aussi quelquefois un autre prêtre pour être son vicaire-général. Il y avait un très-grand nombre de prêtres nommés Caçanares, mot composé des deux langues, syriaque et malabare, qui signifie prêtre noble ou naire, outre les diacres et les sous-diacres et un grand nombre d'autres ecclésiastiques qui expliquaient leurs livres écrits en langue syriaque, qui est leur langue ecclésiastique.

Commencement de la mission dans le Malabar. — Mar-Joseph, archevêque nestorien du Malabar. — Il se conforme à des usages du rit latin. — Il insinue ses erreurs et les déguise.

Il se présentait ainsi bien des motifs de ne rien oublier pour ramener à la vraie foi un si grand peuple, et pour leur faire par conséquent une mission. Elle fut commencée par les Cordeliers soutenus par Dom Jean d'Albuquerque, de leur ordre, premier évêque de Goa. Ils firent bâtir à Cranganor quelques églises selon la forme des nôtres, au lieu que celles des Chrétiens malabares étaient à-peu-près comme celles des pagodes, et ils établirent dans la même ville, en 1546, un collége pour ins-

truire les enfans et les accoutumer au rit latin, en leur apprenant la langue latine. Cela ne put avoir un grand succès; car quoique les Malabares fussent fort aises [a] qu'on occupât et qu'on instruisît leurs enfants, ils ne voulurent pourtant pas qu'ils apprissent le rit latin, et se donnèrent bien de garde d'admettre à la prêtrise ces enfans, parce qu'ils n'avaient que faire du rit latin, disaient-ils, qui n'était point celui de leur église. Il convenait donc bien mieux que les missionnaires apprissent la langue chaldaïque et l'enseignassent aux enfants. C'est ce que firent les Jésuites; ils obtinrent [b] du roi de Portugal et du vice-roi de fonder un collége en 1587, dans un lieu nommé Vaïpicota, à une lieue de Cranganor, avec la permission du roi de Cochin. A ce bon moyen d'instruire les enfans d'une manière agréable à leurs parens, il n'y avait qu'à trouver celui de gagner leur archevêque, nommé Mar-Joseph. Cela pouvait paraître d'autant plus aisé qu'il avait été envoyé par le patriarche de Babylone, que Gouvea, qui corrompt assez souvent les noms, nomme Mar-Audix, ou comme les Portugais le prononcent, Audiche: c'est le patriarche Abd-Jesu ou Ebedjesu, qui était venu en Italie, où il fit sa profession de foi, et qui assista au Concile de Trente. Cela pouvait suffire pour disposer Mar-Joseph à n'avoir aucune aversion du rit latin; en effet Gouvea [c] lui rend cette justice qu'il ne fit aucune difficulté d'introduire l'usage de faire célébrer la messe avec des ornemens comme les nôtres, et de se servir de nos hosties. Cependant comme il continuait à ne faire mention dans les offices divins que du patriarche de Babylone, et nullement du Pape, et qu'instruisant les jeunes Portugais qu'il avait pris auprès de lui, et leur recommandant d'être fort dévots à la sainte Vierge, il les avertissait de dire toujours sainte Mère de

(a) *Gouvea*, *fol.* 6.
(b) *Gouvea*, *fol.* 7 (c) *Cap.* 3. *fol.* 7.

Christ, et non pas Mère de Dieu, l'archevêque de Goa et l'évêque de Cochin, qui en furent avertis, crurent qu'il était à propos d'écarter cet évêque et de l'envoyer en Portugal, et de là à Rome. Mais il fit paraître à Lisbonne tant de marques de piété que la reine Catherine, l'infante Marie et le cardinal infant Dom-Henri, qui était inquisiteur-général et légat *à latere*, le renvoyèrent avec éloge dans son évêché du Malabar.

Mar-Abraham vient en sa place. — Il est enlevé et va à Rome. — Sa ruse en faisant profession de foi.

Dès que Mar-Joseph eut été enlevé aux Chrétiens du pays, il n'oublièrent rien pour avoir un autre Syrien à sa place ; et ils écrivirent pour cela au patriarche de Babylone, nommé Mar-Siméon, qui leur envoya Mar-Abraham. Il fut reçu avec grande joie, mais il causa un schisme parmi ces pauvres Chrétiens dès que Mar-Joseph fut de retour. Les Portugais des Indes qui souffraient avec peine le retour de Mar-Joseph, et qui n'étaient pas plus contens de Mar-Abraham, obtinrent du vice-roi et du gouverneur de Cochin que ce dernier fùt (a) enlevé, envoyé à Goa et de là en Portugal et à Rome. Il s'évada dans le dessein da'ller à Babylone, et il jugea ensuite plus à propos d'aller à Rome. Le Pape Pie IV. lui fit abjurer ses erreurs, et après avoir reçu sa profession de foi, il le renvoya avec des brefs honorables pour lui conserver le titre d'archevêque d'Angamale. Mais dès qu'il fut de retour on aperçut en visitant ses papiers, qu'il avait usé de ruses pour ne pas abjurer l'erreur nestorienne; car dans la profession de foi, en confessant que le verbe a pris la nature humaine, il s'était servi du mot syriaque qui signifie proprement *Personne*, *suppôt* ou *hypostase*, et non pas *nature*.

On s'en plaignit au Pape Grégoire XIII, qui lui envoya un bref en 1578 ; et on l'obligea d'aller au IIIe. Concile de Goa, il y fit de nouveau profession

(a) *Gouvea, fol.* 8.

de foi, et il se retira dans les montagnes de son diocèse, où il ne cessa point d'insinuer le Nestorianisme, sans avoir pourtant pu éviter de déplaire au patriarche de Babylone. En effet, on vit arriver dans le Malabar un Syrien nommé Mar-Siméon, qui se disait envoyé du patriarche, et qui causa quelques divisions parmi les Malabares.

Mar-Joseph engagé à aller à Rome où il meurt. — Plainte contre Mar-Siméon, dernier évêque nestorien du Malabar.

Mar-Joseph, qui avait été paisible jusqu'à l'arrivée de Mar-Abraham, n'était pas moins Nestorien dans le cœur et dans plusieurs de ses discours; aussi les Portugais qui ne pouvaient l'ignorer, trouvèrent le moyen de le faire aller à Rome où il mourut. On ne faisait pas moins de plaintes contre Mar-Siméon, dont l'ordination était fort douteuse. Des missionnaires cordeliers lui persuadèrent d'aller à Rome pour se justifier. Il y alla; on y jugea qu'il n'avait pas été ordonné, et il fut envoyé à Lisbonne au couvent des Cordeliers, sans qu'il soit plus parlé de lui, mais seulement d'un vicaire-général nommé Jacob, qu'il avait laissé dans le Malabar, et qui y causa un schisme jusqu'à la mort de Mar-Abraham, arrivée en 1597. Ce fut le dernier évêque nestorien, par toutes les précautions que les Portugais prirent pour ne laisser plus passer des Syriens au royaume de Malabar.

ARTICLE VI.

Suite de la conversion des Chrétiens nestoriens de saint Thomas par la célèbre mission d'Alexis de Menesès, et l'installation d'un évêque latin.

Pour mettre fin au Nestorianisme dans le Malabar, il ne restait plus qu'à y établir des évêques

latins, et à gagner l'archidiacre, qui sous Mar-Abraham s'était acquis un grand crédit sur l'esprit de tous les peuples. C'est ce qu'Alexis de Menesès, de l'ordre des Augustins, entreprit dans la célèbre mission dont Gouvea, prieur des Augustins de Goa, nous a donné l'histoire (a) en Portugais imprimée à Coïmbre.

Mission d'Alexis de Menesès, primat des Indes.

Menezes, en qualité de primat des Indes orientales, partit de Goa pour aller faire une visite générale. Il arriva à Cochin le premier de février 1599; et soit par prières, par instructions et par menaces, il réduisit l'archidiacre à consentir à une grande partie de ce qu'il lui demandait; et continuant ses visites, il entra dans les églises de Vaïpicota et de Paru avec toutes les cérémonies du pontifical romain, faisant la procession et donnant le sacrement de confirmation, sans examiner si la coutume des Chrétiens orientaux n'était pas de joindre la confirmation au baptême. Comme il ne se dispensa pas de donner le petit soufflet que les évêques latins ont joint à la cérémonie depuis quelques siècles (b), les habitans de Paru, ville célèbre et capitale, en furent fort scandalisés et irrités. Ils regardèrent le signe de croix sur le visage et le soufflet, comme un signe de l'esclavage (c) auquel

(a) *Jornada do Arcebispo de Goa Dom Freis Aleixo de Menezes, Primaz da India Oriental etc. em Coimbra* 1606. Cette relation du voyage de Menesès fut mise assez passablement en français, et imprimée en Flandre en 1609 sous ce titre : *Histoire Orientale des grands progrès de l'église catholique apostolique et romaine en la réduction des anciens Chrétiens dits de saint Thomas.*

(b) Je n'ai point trouvé cette cérémonie dans aucun rituel ou pontifical écrit avant le XIIIe. siècle. Le P. Martenne a fait la même remarque, ajoutant qu'il ne l'a vue dans aucun auteur plus ancien que Durand, évêque de Mende (qui écrivait en 1286.) *Antiq. rit. Tom.* 1. *pag.* 247.

(c) Mas invençao sua, com que os queria fazer cativos, et vassalos de Portugueses pordolhes o ferrete de Portugues na testa, que assi chamavao ao sinal da Crux que com o sancto oleo lhes punha nos testas, et logo en sinal de cativeyro lhe dava a bofetada, et que se os covardes, et parvos de Vaipicora se deixatao cativar, et esbofetear, elles o nam aviao de soffrer, nem elle lhes avia de

les Portugais voulaient les réduire ; et les hommes s'écrièrent qu'ils ne souffriraient point qu'on mît ainsi les mains sur leurs barbes, ni sur le visage de leurs femmes et de leurs filles.

Conduite d'Alexis de Menesès. — Il officie la semaine sainte, dont on admire les cérémonies.

On eut beau faire pour intimider l'archevêque. Il continua ses visites, donna la confirmation à tous ceux à qui il put persuader de la recevoir, et il donna même les ordres sacrés à un grand nombre d'ecclésiastiques qui lui furent dans la suite très-attachés. Dans toutes ses courses, on ne peut assez admirer son zèle, ses fatigues et son intrépidité dans les obstacles qu'il rencontrait, et dans les piéges qu'on lui tendait. Il officia solennellement à Carturté pendant la semaine sainte, pour faire voir la majesté et la sainteté des cérémonies romaines, qui en effet furent fort goûtées du peuple. On admira le Jeudi-saint celles des saintes huiles et celles du saint sacrement mis en réserve et enfermé, et l'humilité du prélat, lequel en chape et en mitre lava les pieds à tous les Caçanares. Et comme les Chrétiens nestoriens ont toujours eu une grande vénération pour la croix, ils fondirent en larmes en assistant à l'office du Vendredi-saint, qui fut fait ce jour-là comme les autres par les Latins, avant que les Caçanares fissent le leur selon leur rit et en leur langue.

Synode de Diamper. — Siége d'Angamale rempli par un évêque latin.

Les dispositions du peuple devenant favorables à Menesès, lui firent trouver des moyens de réduire l'archidiacre, et de ne plus différer de tenir un synode où l'on exposerait tout ce qu'il fallait croire, et où l'on rejetterait les erreurs et les abus qu'il fallait corriger. Le prélat prépara avec le P. Roz, Jésuite, les actes du Synode qui se tint à Diamper le 20

por as maos nas barbas, nem nos rostos de suas molheres, et de suas filhas. *Gouvea. cap. 10. fol. 31.*

Juin 1599. Il fut fini en huit jours, et signé par plus de huit cents personnes, tant prêtres, qu'autres ecclésiastiques, ou députés des villes. Une infinité de livres qui contenaient l'erreur nestorienne furent brûlés. Le P. Roz, Jésuite, habile dans les langues syriaque et malabare, en corrigea un grand nombre d'autres; et le prélat obligé de retourner à Goa, ne finit point ses visites, sans engager le clergé et le peuple à demander le P. Roz pour leur évêque; Les bulles vinrent bientôt. L'archevêque, de retour à Goa, l'y fit venir, et il eut la consolation de le consacrer et d'en faire ainsi le premier évêque catholique latin de l'église du Malabar. Angamale fut d'abord le siége épiscopal comme auparavant; et en 1605 le Pape Paul V. et le roi de Portugal le transférèrent à Cranganor, qui appartenait aux Portugais, au lieu que tous les autres établissemens des Chrétiens malabares étaient situés sur les terres des princes païens.

Qui n'admirera que la conquête spirituelle d'un si grand peuple hérétique, opposé à l'église romaine depuis tant de siècles, n'ait coûté qu'un peu plus de six mois de courses et de travaux à l'archevêque Menesès.

Le nouvel évêque eut des Pères de sa compagnie pour successeurs, sous l'un desquels, nommé le P. François Garzia, un grand nombre de Chrétiens de saint Thomas se soulevèrent vers l'an 1654, refusant de lui obéir, jusque-là qu'ils élurent pour chef l'archidiacre successeur de celui qui avait donné tant de peine à Menesès, et qu'il fut ordonné par douze prêtres, comme si cela pouvait lui suffire pour être véritablement évêque.

Carmes envoyés au Malabar.

Le Pape Alexandre VII, au commencement de son Pontificat, informé de ce qui se passait dans le Malabar, y envoya quatre religieux de l'ordre des Carmes déchaussés, dont deux, le P. Joseph de

Sainte-Marie et le P. Vincent Marie de Sainte-Catherine de Sienne, ont donné des relations de leur voyage. [a] C'est du dernier que je tire ces faits et les suivans.

Opposition et offre de l'archidiacre.

Ils abordèrent aux terres du diocèse d'Angamale en 1657. Ils furent fort bien reçus en plusieurs églises, et trouvèrent beaucoup d'oppositions parmi tous ceux qui étaient fortement unis à l'archidiacre, et qui voulaient l'avoir pour chef. Tout ce que ses adhérens offrirent de sa part, fut que tout ce qui avait été mal fait par ignorance fût réparé [b], et que l'ordination étant nulle, non-seulement l'archidiacre fût ordonné de nouveau, mais encore tous les prêtres qu'il avait faits, et qu'il n'y avait pour cela qu'à savoir lequel des missionnaires était évêque pour remédier au mal.

Les missionnaires répondirent qu'ils n'étaient pas évêques : qu'il fallait d'ailleurs qu'il commençât par se déposer lui-même, et donner des marques de repentir : et comme on revint plusieurs fois à la charge de trouver des moyens de le faire évêque, les missionnaires dirent qu'ils ne pouvaient faire autre chose que d'aller avec lui à Rome [c] ou à Goa, à quoi l'archidiacre n'avait garde de consentir.

Absolution demandée et donnée solennellement.

Cet aveu de la nullité de l'ordination de l'archidiacre, ne manqua pas de causer beaucoup de scrupules, et d'engager un grand nombre de Caçanares et d'autres Chrétiens à conduire et à recevoir

(a) Il Viaggio all'Indie orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena procuratore generale de' Carmelitani Scalzi, etc. in Roma 1672.

(b) Che la necessità maggiore erà di potestà sufficiente, per validare cio, che per ignoranza havevano commesso, reordinando non solo l'archidiacono, ma encora li Cassanari da lui malamente consacrati; che percio desideravano sapere chi di noi fosse vescovo. *Lib.* 2. *cap.* 9. *pag.* 157.

(c) *Ibid. cap.* 17. *pag.* 185.

les missionnaires dans les églises avec tous les honneurs qu'on peut rendre aux évêques (a), et à protester qu'ils voulaient absolument être soumis au Pape; le jour de sainte Magdeleine tout le peuple s'étant réuni avec les Caçanares, après avoir entendu la messe des missionnaires, ils se prosternèrent par terre, demandant avec de grands sentimens de repentir d'être absous de toutes les censures qu'ils avaient encourues.

L'absolution leur fut solennellement donnée par le P. Joseph, et le premier dimanche d'août, après avoir donné la communion à plusieurs milliers de personnes, on fit une procession solennelle, où le P. Vincent Marie porta (b) le texte sacré couvert d'or massif, orné de perles, que tout le monde baisa au commencement et à la fin de la procession.

Le P. Joseph élu et sacré évêque. — *Etat des églises à son retour.*

Le parti de l'archidiacre s'affaiblissant ainsi de jour en jour, et les peuples paraissant toujours éloignés de rendre l'obéissance qu'ils devaient à l'archevêque Dom François Garzia, on tint une nouvelle assemblée dans l'église de San-Tomé, près des murs de Cochin, où selon le rapport du P. Vincent Marie (c) on convint d'un commun accord de choisir pour évêque le P. Joseph de Sainte-Marie. Dès que ce missionnaire fut de retour à Rome, le Pape agréa ce choix, et le fit sacrer le 15 décembre 1659, sous le titre d'évêque d'Hiérapolis, parce qu'on ne savait pas encore la mort de l'archevêque de Cranganor arrivée cette même année. Le P. Jo-

(a) *Ibid. cap.* 20. *pag.* 195.
Il giorno di santa Maria Magdalena, essendo radunato tutto il popolo con li Cassanari in Chiesa, doppo che hebbero udite le nostro messe con sentimento di vera penitenza, prostrati in terra, chiesero humilmente d'essere assolti da tutte le censure, nelle quali potevano essere incorsi, detestando l'errore, giurando di nuovo di mai piu riconoscere per vero il falso Pastore. *Ibid. p.* 197.

(b) Portando io la Scrittura Sacra coperto d'oro massiccio, ornata di gemme, quale vennero tutti à bacciare al principio, ed al fine. *Ibid.*

(c) *Cap.* 23. *pag.* 296.

seph de Sainte-Marie revenant aux Indes pour être le pasteur de ceux qui l'avaient demandé pour évêque, y arriva au mois d'avril 1661. Cinquante-deux des principales paroisses reçurent d'abord avec beaucoup de respect les lettres qu'il leur écrivit. Il eut pourtant encore à essuyer bien des contradictions de la part du parti de l'archidiacre Thomas de Campo, dont nous avons déjà tant parlé, et encore de la part d'un grand-vicaire que l'archevêque Dom François Garzia avait nommé en mourant. Mais son plus grand embarras vint des conquêtes que les Hollandais faisaient tous les jours, et surtout de celle de Cochin, dont ils se rendirent maîtres au mois de janvier 1663.

Il fallut céder à la puissance des conquérans, qui ne voulaient pas laisser des ecclésiastiques Portugais, ou venus de Rome dans les villes conquises. Le meilleur parti qu'il crut devoir prendre, ce fut de faire évêque *in partibus infidelium*, un Caçanare ou prêtre Malabare qui était fort dévoué à Rome, et qui ne laissa pas d'être traité favorablement par les Hollandais : après quoi il retourna à Rome par Goa, où il s'embarqua le 24 de janvier 1664.

Evêques dans le pays.

Nous ne sommes pas bien informés de ce qui s'est passé depuis ce temps-là dans les églises du Malabar, mais nous voyons qu'il y a eu dans le pays jusqu'à présent des évêques catholiques. Le P. Tachard, dans une lettre [a] écrite de Pondichéri en 1711, parle de M. Leynès, ancien missionnaire Jésuite à Maduré, qui était évêque de Madras, à deux lieues de San-Thomé, et les nouvelles publiques nous apprennent présentement que le Pape a fait évêque du Malabar un Carme déchaussé, frère du général d'aujourd'hui.

(a) *Recueil des lettres édifiantes. pag* 372.

ARTICLE VII.

État, conversion et décadence des Nestoriens en Perse et en Mésopotamie.

Union des Nestoriens à Rome. — Profession de foi. — État des patriarches orthodoxes et nestoriens.

Si le Nestorianisme a fini presque dans toutes les Indes, il semble aussi tendre vers sa fin dans le lieu même de sa source, c'est-à-dire, en Perse et en Mésopotamie. Il y a déjà long-temps que les Chrétiens de ces pays ont fait paraître un vrai désir de se réunir à l'église de Rome, et il s'est fait beaucoup de réunions qui subsistent. André Masius a donné en latin une grande lettre qu'un grand nombre de ces Nestoriens convertis écrivirent au Pape Jules III, dans laquelle ils le priaient d'appuyer l'élection qu'ils avaient faite d'un patriarche nommé Jean Sulaka, pour ne plus souffrir qu'une famille continuât à se maintenir dans le patriarchat qu'elle possédait depuis plus de cent ans. Le Pape confirma la nouvelle élection, et le patriarchat fut ainsi divisé. Le nouveau patriarche ordonna plusieurs archevêques et évêques, et fit sa résidence à Amid, nommé vulgairement Caramit ou Diarbékir. Il eut pour successeur en 1554 Abdjesu ou Ebedjesu, qu'il ne faut pas confondre (a), comme a fait Abraham Ecchellensis, avec l'ancien Ebedjesu de Nisibe, mort en 1318. Cet Ebedjesu vint deux fois à Rome, la première sous Jules III, et la seconde sous Pie IV, et après y avoir donné beaucoup de preuves de son érudition, il fit abjuration du Nestorianisme, envoya sa profession de foi au Concile de Trente; et par sa science et par son habileté, il vint

(a) *Vid. Asseman. Biblioth. orient. T. 1. pag.* 539 *et tom.* 3. *pag.* 3.

à bout de ramener à l'église romaine un grand nombre de Nestoriens. Ses successeurs Ahatalla et Siméon Denha ne purent pas soutenir aussi heureusement ce qu'il avait établi. Ils furent contraints de quitter Caramit pour se retirer à Ormi dans la province de Zeinalbech, à l'extrémité de la Perse, sur les confins de l'Arménie. Cela se fit par l'adresse et l'autorité du patriarche nommé Elie, qui demeurait à Babylone ou Bagdad, et qui avait gagné les Mahométans. Depuis ce temps-là, il y eut deux patriarches, l'un à Ormi et l'autre à Babylone, d'où il est venu fixer le siége dans le monastère de saint Hormisdas [a] ou Hermez, assez près de Mosul. Ces patriarches de Babylone depuis ce temps-là s'appellent tous Elie; mais l'un d'eux a été très-orthodoxe. Il envoya des députés au Pape Paul V. avec sa profession de foi, dans laquelle il anathématise ceux qui ne croient pas que l'église romaine est la mère des églises. Pierre Stroza [b] qui était secrétaire de Paul V, a fait imprimer les actes de ces réunions. Il parle de l'étendue des églises des Nestoriens, et il dit que leur patriarche commande à plus de trois cent mille familles, dont la plupart sont soumises au Pape. Je ne sais s'il n'y avait point là d'exagération : mais il est certain que le nombre des Nestoriens hérétiques diminue tous les jours.

Patriarche créé pour la province de Diarbek, devenue catholique.

Sous le Pape Innocent XI, par les soins des missionnaires apostoliques et de quelques évêques de la nation, un grand nombre de Nestoriens de la province de Diarbeck embrassèrent la foi catholique; ce qui porta le Pape à leur donner un nouveau patriarche nommé Joseph, qui a fixé son siége à Caramit. Celui-là a eu pour successeur un autre Joseph, auquel a succédé celui d'aujourd'hui nommé aussi Joseph. Tous ceux qui sont soumis à ce Pa-

(a) *Asseman. Biblioth. tom. 2. pag. 457.*
(b) *Petr. Stroza, de dogm. Chaldæorum, Rom. 1617.*

triarche abhorrent le nom de Nestoriens. On les appelle simplement Chaldéens.

Distinction des Patriarches.

Deux dames mésopotamiennes catholiques arméniennes fort instruites, qui sont actuellement à Paris, m'ont assuré que les prêtres chaldéens de leur pays sont si portés à suivre tous les usages de l'église romaine, qu'ils ont des fers pour les hosties tout semblables aux nôtres. Ces dames se confessaient indifféremment ou aux missionnaires capucins, ou aux prêtres chaldéens de Diarbékir autrefois nestoriens. Le consul de Perse qui est d'Erivan, capitale de la grande Arménie, m'a dit aussi qu'il ne connaissait plus de vrais Nestoriens ni en Perse ni en Arménie (a); en sorte qu'on croit qu'il n'y a plus guère de Nestoriens, qu'aux environs de Mossol; c'est ainsi que les habitans de Diarbek ou Mésopotamie, nomment cette ville sur le Tigre, que nous avons appelée Mausel après plusieurs savans, et que les cartes nomment Mosul. Voilà aussi où réside le patriarche nestorien, qu'il faut bien distinguer d'avec le nouveau patriarche orthodoxe, de peur de s'y méprendre, comme quelques auteurs qui les confondent. On pourrait donner dans cette méprise en lisant l'histoire des ordres religieux par le P. Heliot, qui s'était entretenu à Rome avec le patriarche Joseph catholique, et qui rapporte quelques particularités qu'on ne sera pas fâché de voir ici.

« Quoique les patriarches, dit-il (b), aient de-
» meuré quelquefois à Diarbékir, leur séjour ordi-
» naire est néanmoins au monastère d'Hormoz,
» éloigné de la ville de Mosul d'environ trois lieues:

(a) Les nouveaux *Mémoires de la mission de la compagnie de Jésus dans le Levant*, imprimés à Paris en 1724, marquent seulement qu'à Alep, l'une des principales villes de l'empire Ottoman en Syrie, il s'y trouve encore quelques familles nestoriennes. *Tom.* 4. *pag.* 20.

(b) *Hist. des Ordres Relig. Paris* 1714. *Tom.* 1. *p.* 106.

» c'est ce que j'ai appris du patriarche Mar-Joseph, » que j'ai vu étant à Rome en 1698. Ce prélat était » autrefois le plus grand ennemi que les Catholi- » ques eussent en ces quartiers. Mais Dieu l'ayant » touché, il vint à Rome pour se faire instruire, et » s'éclaircir sur quelques difficultés qu'il avait. On » lui fit une mauvaise réception, sur ce que l'on » croyait sa conversion feinte et dissimulée, et on » le regarda comme un espion, ce qui ne le rebuta » point. Il reconnut entièrement ses erreurs, et étant » retourné en son pays, il témoigna plus de zèle » pour l'église romaine qu'il n'en avait fait paraître » pour la combattre. La cour de Rome en ayant été » avertie par ses missionnaires, lui fit faire excuse du » mauvais accueil qu'on lui avait fait. Le Pape lui en- » voya le pallium, et la *Propaganda Fede*, lui assi- » gna une pension de cinq cents écus. Les ambassa- » deurs des princes catholiques employèrent leur » crédit pour le faire confirmer patriarche par un » commandement exprès du Grand-Seigneur; mais » dans la suite ses travaux et ses fatigues lui ayant » affaibli la vue, il fit élire en sa place pour pa- » triarche un jeune homme très-catholique et très- » savant, qui s'appelle aussi Mar-Joseph, et qui » s'emploie tous les jours avec beaucoup de succès » à la conversion de cette nation. L'ancien patriar- » che revint à Rome, où il est mort depuis quel- » que temps, après avoir demeuré plusieurs an- » nées dans cette ville. Il avait un neveu prêtre à » Paris, qui est mort depuis quelques temps, après » y avoir demeuré pendant près de vingt années. Il » se nommait M. Dominique ou Abdelahad.

Ce M. Dominique avait dit à des savans de ma connaissance qu'il ne restait tout au plus qu'envi- ron trois mille familles nestoriennes. Ce nombre doit être à présent extrêmement diminué, de sorte qu'on est sur le point de voir la fin du Nestoria- nisme, comme on a vu la fin de l'Arianisme : deux anciennes sectes qui ont été les plus nombreuses

et les plus répandues. L'hérésie des Ariens, qui a fini beaucoup plus tôt, a duré près de quatre siècles. Plaise à Dieu de ne pas donner une si longue durée aux nouvelles sectes qui sont nées depuis deux cents ans. Mais avant que les Nestoriens soient éteints, voyons quelle a été leur croyance et qu'elle est leur liturgie.

ARTICLE VIII.

De la principale erreur des Nestoriens : comment elle influe sur le dogme de l'Eucharistie. Leur croyance sur la présence réelle et leur union à l'Eglise Romaine sans aucune dispute sur ce point. Illusion d'un savant protestant, qui avance que les Nestoriens nient formellement la présence réelle et la transsubstantiation.

L'erreur des Nestoriens ruinait le mystère de l'Incarnation.

Ceux qui ont exposé l'erreur des Nestoriens, ont toujours dit qu'ils établissaient deux personnes en Jésus-Christ : qu'ils ne croyaient pas que l'homme et Dieu fussent le même, mais que l'un était Fils de Dieu et l'autre Fils de Marie : que Marie n'était pas mère de Dieu, mais mère de Christ, c'est-à-dire, qu'elle n'avait pas enfanté un homme-Dieu, mais simplement un homme; et que le Verbe Fils de Dieu ne s'était pas fait homme, en prenant de la Sainte Vierge la nature humaine; mais qu'il était descendu sur l'homme qui était né d'elle : qu'enfin elle avait enfanté le temple de Dieu, et non pas celui qui habite dans le temple.

Les Nestoriens ont toujours appelé l'union du Verbe avec la nature humaine, *une union d'inhabitation*, comme dans un temple, une union de bienveillance, de dignité et de communication de puissance.

Les Pères ont fait voir que cette erreur capitale de Nestorius ruinait le mystère et le fruit de l'incarnation ; parce que tout l'avantage et toute la gloire de la nature humaine réparée consiste à appartenir tellement à la personne du Verbe, que le sang du Sauveur qui a été répandu pour les péchés, soit le sang d'un Dieu qui est d'un prix et d'un mérite infini.

La même erreur ruinait le fruit du mystère de l'Eucharistie.

Or l'erreur de Nestorius ruinait aussi le fruit du mystère de l'Eucharistie; car de cette erreur il s'ensuivait, par une conséquence nécessaire, que dans l'Eucharistie on mange la chair d'un homme et non pas la chair du Verbe. La conséquence était avouée et avancée même par Nestorius. Car il paraît par des extraits de ses écrits qu'il avait dit : *Que mangeons-nous, la divinité ou la chair?* et on lui reprochait d'avoir dit, *Que ce qui est proposé dans les saints mystères est le corps d'un homme*, au lieu que nous croyons, dit saint Cyrille, que c'est la chair du Verbe, laquelle a la puissance de donner la vie, parce qu'elle a été faite la chair et le sang du Verbe qui vivifie toutes choses. C'est pourquoi les Pères du Concile d'Ephèse expliquent ainsi ce point : *Neque enim illam* [a] *ut carnem communem suscipimus : absit hoc : neque rursùm tanquam viri cujuspiam sanctificati, aut dignitatis unitate Verbo consociati, aut divinam inhabitationem sortiti ; sed tanquam verè vivificam, ipsiusque Verbi propriam.* Voilà ce que les Pères ont opposé aux dangereuses conséquences de l'hérésie de Nestorius.

Erreur rélevée par les Jacobites.

Ces détestables conséquences ont été aussi relevées par les Jacobites. On peut le voir dans une lettre touchant la foi et l'incarnation que Xenaïas, fait évêque d'Hiéraple par Pierre le Foulon, écrivit vers l'an 522 aux moines de Senun. M. Assemani

(a) *Conc. tom.* I. *pag.* 404.

nous a donné en syriaque et en latin des fragmens de cette lettre, [a] dans lesquels Xenaïas dit que, quoique le Fils de Dieu se soit fait homme, il est toujours demeuré un seul Fils, un seul Seigneur, avec cette différence que par l'incarnation, il a pris de nous une chair qui est sa propre chair. *C'est pourquoi*, dit-il, *nous confessons que nous recevons le corps vivifiant de Dieu vivant, et qu'en buvant dans le sacré calice, nous recevons le sang vivifiant de Dieu vivant, et non pas le sang d'un pur homme comme le nôtre.* Il le prouve par les paroles de l'institution de l'Eucharistie.

Denys Barsalibi, autre célèbre Jacobite, attaque de même l'erreur des Nestoriens dans son exposition de la messe syriaque, dont M. Assemani rapporte aussi des fragmens [b] : *Il faut que nous examinions*, dit Barsalibi, *si nous mangeons le corps et buvons le sang du Verbe Dieu, ou seulement d'un homme né de Marie suivant la doctrine des Nestoriens. Pour nous, nous disons que c'est le corps du Verbe Dieu, comme saint Paul le témoigne lorsqu'il dit :* Celui qui mange le corps du Seigneur et boit son sang : *et ensuite,* ne discernant pas le corps du Seigneur. *Il l'appelle le corps et le sang du Seigneur, et non pas d'un homme.* Nous recevons donc le corps et le sang du Verbe Dieu, et non pas de l'homme seulement.

Preuves que les Nestoriens croient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Il suit évidemment de ces reproches faits par les Catholiques et les Jacobites aux Nestoriens, que de l'erreur de Nestorius sur l'incarnation, il en naissait un autre qui ruinait le fruit du mystère de l'Eucharistie ; mais cela montre aussi clairement que les Nestoriens ne niaient pas la manducation réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans

(a) *Biblioth. Orient. Tom.* 2. *pag.* 38.
(b) *Ibid. pag.* 39.

l'Eucharistie, ni par conséquent le changement du pain et du vin en son corps et en son sang.

Qu'on parcoure toutes les réunions qui se sont faites et toutes les conférences qui ont été tenues entre les Nestoriens et les Catholiques; on ne trouvera aucune dispute sur cet article. Combien de missionnaires envoyés en Orient par les Papes Innocent IV, Boniface VIII, et Jean XXII! on peut voir les relations de ces missions dans Raynaldus, depuis l'an 1244. La question sur la présence réelle était un point de controverse bien connu par tous les missionnaires depuis l'hérésie de Bérenger; mais elle n'avait pas lieu contre les Nestoriens, ni contre les autres schismatiques d'Orient, parce qu'ils n'étaient pas différens de nous sur la réalité, et qu'il n'y avait point de rétractation à exiger sur cet article de ceux qui se réunissaient à l'Eglise.

Cependant lorsqu'ils en faisaient quelque mention dans leur profession de foi, ils s'énonçaient de la même manière que nous pouvons le faire: c'est ce qu'on voit dans la confession de foi que Sulaka, patriarche des Nestoriens, fit à Rome sous Jules III, en 1552, et qui fut traduite en latin par Masius: (a) *Credimus in sanctum baptisma, et in sacrificium quod est corpus et sanguis Christi.* Et quand on leur a dit qu'il y avait des chrétiens en France qui niaient ce dogme, et qu'un auteur français (M. Claude) avançait que les chrétiens d'Orient ne le croyaient point, ils se sont récriés comme contre un blasphème et une imposture diabolique. C'est ce qui porta l'église des Nestoriens de Diarbékir en Mésopotamie à donner l'attestation qui est en original dans la bibliothèque de l'Abbaye de saint Germain-des-Prés, et qui a été insérée en français dans la réponse à M. Claude en ces termes:

(a) Cette profession de foi est à la fin du 26e. tome de la grande Bibliothèque des Pères, où on lit à la marge que le mot qui est traduit par *sacrificium* peut l'être aussi par *oblationem*.

Par la grâce de Dieu très-haut (a), *Joseph métropolitain des Nestoriens dans la ville de Diarbékir.*

« Nous, Métropolitain, et Prêtres de l'église du » peuple des Nestoriens qui sont dans la ville de » Diarbékir, avons appris avec un extrême éton- » nement qu'un certain fils de satan de la nation » de France, a osé faire une injure atroce à l'église » orientale, en lui imputant faussement de ne pas » croire et de ne pas recevoir le très-grand mystère » de l'oblation sacrée. Afin donc de détruire le » doute que ce diable a osé jetér dans les esprits » des hommes, nous disons, nous témoignons, et » nous déclarons à tous ceux qui liront ce témoi- » gnage, que la foi et la doctrine de toute l'église » orientale qu'elle croit et professe touchant ce » saint mystère, c'est-à-dire, l'Eucharistie, est la » foi et la doctrine de l'Evangile, celle même qui » a été reçue de toute antiquité jusqu'à ces temps » ici sans aucune interruption dans toutes les égli- » ses d'Orient. Jésus-Christ a dit qu'il nous donnait » son corps, c'était le corps même qui devait être » livré pour nous; et celui qui dit que Jésus-Christ » nous donne seulement du pain et du vin, comme » une similitude et une figure de son corps et de » son sang, n'est pas chrétien. Nous croyons fer- » mement qu'après les paroles de Jésus-Christ, que » le prêtre prononce par l'autorité qu'il a reçue du » ciel, la substance du pain est changée en la subs- » tance du corps de notre Seigneur Jésus-Christ, » et que la substance du vin est changée en la subs- » tance de son sang précieux, en sorte qu'il ne » reste rien du pain et du vin que les accidens de » l'un et de l'autre. Nous offrons ce saint corps cru- » cifié pour nous, et ce sang versé pour plusieurs » et pour nous, c'est-à-dire, pour les vivans et » pour les morts, pour la rémission de leurs pé-

(a) *Réponse générale au nouveau livre de M. Claude à Paris*, 1671. *p.* 296.

» chés et des peines qu'ils ont méritées..... Fait » l'an 1669, de la nativité de Jésus-Christ, le 24 » de Nisan. »

Conformité entre les Catholiques et les Nestoriens sur la réalité.

Depuis que cette attestation a été donnée, toute cette métropole des Nestoriens de Diarbek s'est réunie à l'Église romaine; des patriarches de la nation se sont réunis comme nous avons vu; et la manière dont ces réunions se sont faites, est la preuve la plus claire et la plus évidente que les Nestoriens croient aussi fermement que nous la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il a fallu bien des disputes pour leur faire dire anathème à Nestorius, pour leur faire confesser nettement qu'il n'y a qu'une seule personne, une seule hypostase en Jésus-Christ, et que la Sainte Vierge sa Mère était en un vrai sens Mère de Dieu, et qu'elle devait être ainsi appelée, et non pas seulement Mère de Christ. On a disputé encore sur des points beaucoup moins importans, sur des points même qui regardaient l'Eucharistie, sur la qualité du pain qui devait être consacré, parce que les Nestoriens avaient coutume d'user du pain levé dans lequel ils mettaient quelques grains de sel et quelques gouttes d'huile, mais nulle dispute sur la réalité.

Les Nestoriens ont été depuis long-temps en relation avec l'Eglise de Rome. Leurs députés et quelques-uns même de leurs *Catholiques* ou patriarches y sont venus. Ils ont su et lu ce que nous professons touchant la présence réelle et la transsubstantiation. Ils ont été dans les églises que nos missionnaires ont chez eux. Ils ont assisté à la messe, et dans ces églises et dans celles de Rome, ils ont vu le culte qu'on rend à l'Eucharistie, et l'adoration solennelle, le soin qu'on a de sonner une petite cloche pour faire adorer la sainte hostie par tous les assistans. Cependant nulle plainte, nul reproche, nulle dispute sur ce point. Quelle plus

grande preuve d'une entière conformité de croyance sur cet article entre eux et nous ?

Illusion d'un savant protestant.

Après des preuves si convaincantes et d'une nature à sauter (pour ainsi dire) aux yeux de tout le monde, qui croirait qu'on ne craint pas d'avancer que *les Nestoriens nient formellement la présence réelle et la transsubstantiation?* C'est cependant ce qu'un savant Protestant [a] vient de dire dans l'*Histoire du Christianisme des Indes*, où je n'ai pu lire qu'avec étonnement les paroles suivantes : [b] *Les Chrétiens orientaux connus sous le nom de Nestoriens, séparés, depuis le cinquième siècle, de toutes les autres communions, réduits sous l'obéissance d'un patriarche indépendant de l'empire romain, et n'ayant aucun commerce avec lui, n'en connaissant même ni la langue ni les auteurs, admettent les mêmes sacremens que nous, nient formellement la transsubstantiation et la présence réelle, ont en horreur le culte des images, ignorent la doctrine du purgatoire, et presque toutes les traditions romaines qui sont rejetées par les Protestans. Ce sont des faits contre lesquels il n'y a pas moyen de s'inscrire en faux.*

Laissons à présent ce qu'il y aurait à dire sur divers points du dogme et de la discipline. Il ne s'agit ici que des articles de la présence réelle et de la transsubstantiation, sur lesquels il n'est pas possible de ne pas s'inscrire en faux contre ce qu'il a plu à M. La Croze d'avancer. Il faudrait être tout-à-fait indifférent pour la vérité; il faudrait même être en léthargie ou insensible à l'égard des dogmes de l'ancienne et vraie église, qui ne peut être vraie qu'étant ancienne, pour ne pas soutenir qu'il est faux que les Nestoriens aient nié formellement la présence réelle et la transsubstantiation. Il me

(a) *Hist. du Christ. des Indes, par M. V. La Croze; à la Haye.* 1724.
(b) *Pag.* 341.

semble qu'un homme d'esprit et aussi savant que M. V. La Croze, ne devrait pas être capable de donner dans une telle illusion.

Preuves de l'illusion.

Car, 1°. la vérité de la présence réelle corporelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie n'a-t-elle pas été supposée comme certaine entre les Catholiques et les Nestoriens, puisque les Catholiques réfutant leur erreur, ne se sont appliqués qu'à leur montrer, que la chair de Jésus-Christ qu'on mange dans l'Eucharistie, n'est pas la chair d'un pur homme, mais que c'est la chair du Verbe, c'est-à-dire, une chair unie à la personne du Verbe, non d'une union seulement morale, mais d'une union hypostatique.

2°. N'est-il pas certain que dans les réunions qui se sont faites, les Catholiques et les Nestoriens ne se sont rien reprochés sur la croyance de la présence réelle. Si les Nestoriens la niaient formellement, est-il vraisemblable qu'ils eussent voulu s'unir aux Catholiques romains, dont la doctrine leur serait diamétralement opposée? L'équité naturelle permet-elle de supposer qu'on ne ferait aucune difficulté de s'unir à ceux qui professent si ouvertement le dogme de la présence réelle corporelle, et de vive voix et par la pratique de l'adoration? Est-ce qu'on ne craindrait point le crime d'idolâtrie en s'unissant à des personnes qui font adorer une hostie qui ne serait réellement que du pain? Ce n'a point été là un sujet de controverse parmi les disputes et les discussions qui ont précédé la réunion. Que voudrait-on de plus clair pour se persuader que la vérité de la présence réelle était supposée de part et d'autre?

3°. Les termes de la profession de foi qu'on vient de voir page 350, et l'exposition des vérités de foi qu'on verra plus bas, montrent bien clairement combien ils sont persuadés de la présence réelle et

de la manducation orale du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

4°. La manière vive dont les Nestoriens se sont énoncés, et l'indignation qu'ils ont fait paraître quand ils ont appris que les nouveaux sectaires de ce pays osaient avancer que les Chrétiens orientaux ne croyaient pas la présence réelle, est un argument des plus persuasifs de leur croyance, puisqu'on a vu qu'ils n'ont pas craint d'appeler ces sortes de personnes des fils de satan, des enfans du diable. Voilà à quoi M. La Croze s'expose. Et véritablement *il est si notoire que toutes les communions chrétiennes d'Orient*, aussi bien que les Grecs, croient la présence réelle et la transsubstantiation, que cela a fait dire à M. le marquis de Bonnac, ambassadeur de France à la Porte Ottomane, écrivant à M. l'abbé Bignon : *Je ne comprends pas comme il y a eu des gens assez hardis pour mettre la chose en dispute.*

Nouvelles preuves de la croyance des Nestoriens.

Rien aussi ne paraissait plus étrange à Abraham Ecchellensis, qui était si versé dans la connaissance des livres et des pays d'Orient, que de voir révoquer en doute la croyance des Chrétiens Orientaux sur ces points. Il donne plusieurs preuves de leur profession constante, dans ses notes sur le catalogue des livres chaldéens d'Ebedjesu. A l'égard des Nestoriens il rapporte que dans la prière que le prêtre Joseph nestorien, nommé *le Voyant*, récitait avant la consécration du vin, on lit : *Hac* (a) *autem hora qua transmutatur vinum et fit sanguis tuus, inebrientur cogitationes meæ permixtione tui amoris.*

Il cite aussi quelques mots d'Ebedjesu (b) qui expriment bien clairement le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ; mais nous allons tirer cet endroit en son entier du troisième tome de la Bibliothèque orientale de M. Assemani, imprimée à Rome.

(a) *In cap.* 29. (b) *Hebedjesu, pag.* 52.

« Monseigneur Simeoni, Camérier d'honneur, a bien voulu à la prière de M. l'abbé de Rothelin, m'envoyer les 480 premières pages imprimées, dans lesquelles on voit que les auteurs nestoriens qui parlent de la sainte Eucharistie, ne s'énoncent pas d'une autre manière que pourraient le faire les Catholiques romains. »

M. Assemani donne de nouveau, dans ce troisième tome, le catalogue des auteurs qui avait été fait par Ebedjesu, mais avec des notes beaucoup plus amples et plus savantes que celles d'Abraham Ecchellensis ; et il insère dans ses notes plusieurs fragmens fort considérables de divers auteurs anciens.

Il fait remarquer d'abord qu'Abraham Ecchellensis, M. Renaudot et Naironi s'étaient fort trompés en attribuant ce catalogue de livres au patriarche Ebedjesu qui vint à Rome sous Jules III. En effet on pouvait voir dans Stroza que l'Ebedjesu moderne, de simple moine avait été fait patriarche, au lieu que l'Ebedjesu, auteur du catalogue, était évêque de Sigara et d'Arabie vers l'an 1285, qu'il fleurissait sous le patriarche Jaballaha (a), qu'il fut élu métropolitain de Nisibe, (*Sobens's*) vers l'an 1290, et qu'il mourut avec cette dignité en 1318.

Il nous fait remarquer encore que cet Ebedjesu qui écrivait au XIII[e]. siècle, a été regardé avec sujet comme un des plus savans hommes qu'il y ait jamais eu parmi les Nestoriens. Or, entre un grand nombre d'ouvrages qu'il a composés, on doit remarquer principalement celui que le patriarche Jaballaha lui fit faire pour prouver la certitude de la religion chrétienne et de la vérité de notre foi. Ce livre fut intitulé : *Les perles* (b) *de la vérité de*

(a) M. Renaudot a laissé en mourant une version latine d'une histoire assez abrégée des patriarches Nestoriens qui finit à ce Jaballaha, 78[e]. Catholicos ; et il y a mêlé des faits et des remarques qu'on a souvent de la peine à distinguer du texte.

(b) Liber Margaritæ de veritate Christianæ religionis, auctore

la religion chrétienne. Il est divisé en cinq traités ou parties.

Exposition de la foi catholique par les Nestoriens sur l'Eucharistie.

La quatrième partie, qui est des sacremens, traite au premier chapitre des sacremens en général et du nombre des sept sacremens qu'il ne compte pas de la même manière que nous. Le second chapitre est du sacerdoce qu'il regarde comme le premier sacrement et le fondement des autres. Le troisième est du baptême. Le quatrième de l'onction du saint chrême. Le cinquième de l'oblation ou de l'Eucharistie. Or, dans ce chapitre qui regarde la question présente, Ebedjesu y expose parfaitement la doctrine catholique. Il explique ce que c'est que le sacrifice, la différence des anciens qui ne consistaient qu'à offrir le sang des bêtes, d'avec notre sacrifice, qui est l'oblation du corps même de Jésus-Christ, l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, l'hostie vivante et raisonnable: que cette victime qui a été immolée une fois sur la croix d'une manière sanglante, devait l'être d'une autre manière en tout lieu, en tout temps et dans la substance même des hommes: que c'est pour ce sujet que Jésus-Christ, la veille de sa mort, prit en ses saintes mains du pain et du vin dont il fit son corps et son sang, qu'il donna à ses Apôtres en leur disant: Ceci est mon corps, ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés; prenez, mangez et buvez: faites ceci, toutes les fois que vous vous assemblerez, en mémoire de moi; que c'est par ce précepte du Seigneur que le pain est changé en son saint corps et le vin en

Mar-Ebedjesu metropolita Sobæ et Armeniæ.... Utili ejus præcepto velut servus obsequentissimus parui, atque brevi methodo et simplici stylo exiguum quidem mole, sed virtute et rerum notitia magnum librum hunc confeci. Quamobrem eum Margaritæ de veritate Christianæ religionis titulo insignivi. In hoc porro de fondamentis ecclesiasticæ doctrinæ deque articulis ab eadem velut ramis pluribus una ex arbore provenientibus breviter disserui et opus universum in quinque tractatus distinxi et singulos tractatus in plura capita. *Biblioth. Orient. tom.* 3. *pag.* 353.

son précieux sang : qu'en effet ce saint corps est uni à nos corps et son sang précieux à notre sang : que la foi nous apprend que c'est le même corps qui est dans le ciel et dans l'Église : qu'au reste il a pris pour matière le blé et le vin qui conviennent au corps et au sang ; et qu'il y donne la forme par la vertu de sa parole et par l'opération du Saint-Esprit. Ce fragment est trop beau pour ne pas le mettre ici tout entier de la traduction de M. Assemani : *Oblatio* inquit (a), *est ministerium, quod per res sensibiles ab infimis superis offertur in spem veniæ peccatorum et precum exauditionis. Et oblationes quidem antiquorum mutis animantibus cæsarumque hostiarum cruore constabant : apud nos verò Unigenitus Dei, qui servi formam assumpsit, corpus suum hostiam Patri suo pro mundi vita obtulit : quapropter Agnus Dei, qui tollit peccatum mundi, à Joanne fuit appellatus, ejusque sanguis in novum testamentum pro multis in remissionem peccatorum effusus fuit. Sic enim dilexit Deus mundum, ut Filium suum unigenitum daret, qui hostia viva et rationalis pro omnibus Patri suo oblatus est, mundumque cum majestate sua reconciliavit, salutemque angelis et hominibus operatus est. Quoniam verò fieri non poterat, ut mactatio ejus in cruce pro omnium salute, in omni loco atque tempore, et apud quemlibet hominem in sua substantia sine mutatione repræsentaretur ; misericorditer respexit, et clementer atque sapientissimè providit ; ac illâ nocte, in quâ tradebatur pro mundi vita, accepit panem in sanctas et immaculatas manus suas, et benedixit ac fregit deditque discipulis suis dicens : Hoc est corpus meum, quod pro mundi vita frangitur in remissionem peccatorum. Similiter super calicem gratias egit, deditque eis dicens : Hic est sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum ; accipite ergo omnes manducate ex hoc pane,*

(c) *Biblioth. Orient. Tom.* 3. *pag.* 358.

et bibite ex hoc calice, atque ita facite, quotiescunque convenietis in meam commemorationem. Hoc itaque præcepto Dominico mutatur panis in sanctum ejus corpus, et vinum in pretiosum ejus sanguinem, et fiunt in remissionem peccatorum, in emundationem, et illuminationem, et propitiationem, et spem magnam resurrectionis à mortuis, et in hæreditatem regni cœlorum, et in vitam novam illis, qui in fide sine hæsitatione hæc percipiunt. Quotiescunque enim ad hæc mysteria accedimus, in ipsum Christum occurrimus, ipsumque in manibus nostris gestamus et osculamur, et eorumdem perceptione cum ipso unimur. Miscetur sanctum ejus corpus cum nostris corporibus, ejusque pretiosus sanguis nostro cum sanguine contemperatur. Unum namque corpus atque idem per fidem novimus illud quod in cœlo, et hoc quod est in ecclesia. Tradidit porro illud in materia tritici, et vini, quia valdè affinia sunt sanguini et corpori. Formam autem impertit vivo verbo suo et per illapsum Spiritûs sancti.

Pratiques touchant l'Eucharistie prescrites en 28 canons.

Si le dogme du sacrifice de la messe et de la manducation orale du corps de Jésus-Christ a été si admirablement exposé par ce métropolitain nestorien, on n'admirera pas moins la discipline qu'on trouve prescrite en vingt-huit canons touchant l'Eucharistie, dans un synode tenu l'an 900 sous le patriarche Jean Bar-Abgari. On y voit tout ce qu'on y doit pratiquer touchant la matière du sacrement, le lieu du sacrifice, la pureté, la décence et la sainteté qui conviennent à l'auguste sacrement de l'Eucharistie. M. Assemani [a] nous a donné ces canons intitulés : *De l'autel et de l'Eucharistie.* On y voit [b] ce qui convient à l'érection et à la conservation des autels, la défense [c] d'employer des laïques pour faire le pain destiné à l'autel, les précautions [d] et les marques de piété avec lesquelles il

(a) *Ibid. pag.* 238. (b) *Can.* 1. 2. (c) *Can.* 3. 4.
(d) *Can.* 5. 6. 7. 8. 9. 10.

doit être fait : l'ordre (a) exprès de tenir nuit et jour une lampe allumée devant l'autel ; la défense (b) de porter le saint (c'est-à-dire, l'Eucharistie) hors de l'église, si ce n'est aux captifs et à ceux qui sont dangereusement malades ; et cela de grand matin avant la pointe du jour, en récitant secrètement des psaumes. Défense (c) aux prêtres et aux diacres d'approcher de l'autel après avoir mangé, lors même que les saints mystères n'y sont pas, car lorsqu'ils y sont, c'est un crime d'en approcher n'étant pas à jeûn. Ce serait encore un crime (d) aux prêtres et aux diacres de monter à l'autel pour la célébration des saints mystères, sans avoir auparavant assisté dans l'église aux offices du soir, de la nuit et du matin.

Toute cette discipline ne marque-t-elle pas autant de vénération pour la sainte Eucharistie qu'on en peut trouver dans nos églises catholiques. Les Nestoriens n'auraient eu garde de laisser parler quelque chrétien parmi eux, comme parle M. La Croze.

Mauvais discours sur l'Eucharistie punis.

Les canons de ce synode tenu en 900, sont suivis de 28 questions et d'autant de réponses et de décisions, dont voici la vingt-septième : Un certain Chrétien (e) ne pensant pas bien touchant l'oblation, dit que c'est simplement une loi et un certain rit : On répond qu'il doit être privé de la communion jusqu'à ce qu'il se soit repenti de son péché, qu'il ait donné des marques de pénitence ; et que reconnaissant l'excellence de l'oblation, il confesse qu'elle est le corps et le sang de Jésus-Christ, par lequel les péchés sont effacés, et les dettes remises.

(a) *Can.* 14. (b) *Can.* 19. (c) *Can.* 27. (d) *Can.* 28.

(e) Christianus quidam de oblatione minus rectè sentiens dicit eam esse meram legem, seù ritum quemdam.

Respondetur, communione privandum esse, donec à peccato suo resipiscat, et pœnitentiam ostendat, atque confiteatur oblationis excellentiam, et convenientem eidem honorem, illamque esse corpus et sanguinem Christi, quo peccata delentur, et debita remittuntur. *Biblioth. Orient. Tom.* 3. *pag.* 254.

N'en est-ce pas assez pour voir combien on s'est éloigné de la vérité, en disant que les Nestoriens nient formellement la présence réelle et la transsubstantiation.

Miracle après la profession de la présence réelle.

Les Nestoriens professent si constamment la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel, qu'ils croient avoir obtenu des miracles par la profession qu'ils en font à la communion. L'histoire chronologique de leurs patriarches, écrite depuis quatre ou cinq cens ans, qui va jusqu'en 1147, et que M. Renaudot a traduite en latin, et laissée en mourant [(a)], en fournit une preuve. A l'article de Jean fils de Narses, LIIe. patriarche élu en 884, on lit que ce patriarche célébrant la liturgie, assisté de plusieurs évêques et de plusieurs prêtres, le métropolitain de Nisibe, qui était au bas du sanctuaire, osa s'approcher de l'autel, quoiqu'il eut été déposé par sentence. Le peuple qui en fut indigné, s'avança avec tant d'impétuosité, comme pour se saisir de lui, qu'on fit tomber une partie de la cloison qui séparait les religieuses du reste de l'église. Un laïque en fut presque assommé et eut la cuisse cassée; toute l'assemblée en fut affligée. Mais lorsque le temps de donner la communion fut venu, et que le patriarche commença pour ce sujet la profession de foi, *nous croyons, etc.* après l'avoir achevée, il prit le calice, y mit de l'eau, avec laquelle il fit un signe de croix sur le blessé, lequel en même temps se leva sur ses pieds par un miracle qui changea l'affliction en joie.

Dieu ne fait pas des miracles pour autoriser l'erreur, et nous serions trompés s'il s'en était fait réellement en faveur de l'hérésie nestorienne, mais il peut bien s'en faire pour autoriser la croyance de toutes les Eglises touchant la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel, et la confiance qu'on peut

(a) M. de Verneuil, son neveu m'a fait la grâce de me prêter le manuscrit.

avoir d'obtenir des grâces par ce qui a touché aux vases sacrés qui viennent de contenir le corps et le sang de Jésus-Christ.

Quand il n'y aurait dans ce récit que la confession de foi, *nous croyons*, *etc.* que les communians font et que nous verrons plus bas, il n'en faudrait pas davantage pour voir que les Nestoriens croient la présence réelle.

Mais si l'on ne peut soutenir ce que M. La Croze a dit des Nestoriens en général, n'aurait-on point quelque lieu de le dire des Chrétiens de saint Thomas, auxquels les Portugais ont attribué plusieurs erreurs outre celle du Nestorianisme? Examinons ce point, et surtout les changemens qui furent faits dans leur liturgie par les Portugais au synode de Diamper.

ARTICLE IX.

Que les Chrétiens Nestoriens du Malabar, nommés les Chrétiens de saint Thomas, croient aussi la présence réelle et la transsubstantiation. Réponse à quelques difficultés.

On ne peut pas raisonnablement croire que les Chrétiens des Indes, qu'Alexis de Menesès et les autres Portugais soumirent à l'église de Rome, ne fussent pas dans les mêmes sentimens que les autres Nestoriens sur les dogmes capitaux, et par conséquent sur l'Eucharistie, car en premier lieu, on sait que leurs églises étaient sous la juridiction du patriarche de Babylone, et qu'elles faisaient profession de n'avoir d'autre doctrine que celle des Chaldéens.

Les Chrétiens du Malabar n'erraient point sur le dogme de l'Eucharistie.

2° Durant tout le temps que les Portugais s'appliquèrent à les convertir, on eut beaucoup de peine à leur faire abjurer les erreurs de Nestorius. On fut obligé de disputer sur quelques sacremens, et principalement, comme on l'a vu, sur la confirmation donnée à la manière de l'église latine, mais nulle dispute sur la croyance de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

3°. Les évêques Nestoriens qui étaient dans le Malabar, avant l'arrivée d'Alexis, de Menesès, avaient été envoyés par le patriarche Ebedjesu, qui avait été à Rome, où il avait fait sa profession de foi, et qui assista au concile de Trente en 1562, sans qu'on eut besoin d'entrer avec lui dans aucune dispute sur l'Eucharistie. Ajoutons que Mar-Joseph envoyé par Ebedjesu, et examiné à Lisbonne par le grand Inquisiteur, fut renvoyé avec éloge dans son évêché du Malabar, comme on a vu plus haut (a), sans avoir seulement été soupçonné d'erreur sur la présence réelle et sur la transsubstantiation.

4°. Mar-Abraham qui lui succéda et qui a été le dernier évêque nestorien du Malabar, alla à Rome, où il fit sa profession de foi. A son retour, on s'aperçut qu'il s'était servi d'un terme ambigu, pour ne pas abjurer ouvertement l'erreur nestorienne de deux personnes en Jésus-Christ (b), mais nul soupçon d'erreur sur le dogme de l'Eucharistie.

5°. Gouvea (c) rend ce témoignage aux Chrétiens malabares, qu'ils avaient une grande dévotion envers l'Eucharistie. Lorsque l'archevêque Menesès officia solennellement le Jeudi saint, et qu'il enferma avec une grande révérence le saint Sacrement pour le mettre en réserve (d), ils furent très-édifiés de cette cérémonie, quoiqu'elle ne fut pas en usage chez eux. Mais ce qui est beaucoup plus remarqua-

(a) *Pag.* 334. (b) *Ibid.* (c) *Cap.* 18. *fol.* 59.
(d) *Sup. pag.* 337.

ble et décisif, c'est que dans cette grande assemblée du synode de Diamper, où il y avait un si grand nombre de Caçanares et de députés des églises, Alexis de Menesès exposa aussi clairement et aussi précisément que nous pouvons le faire, la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et la transsubstantiation. Il y dit en propres termes que toute la substance du pain [a] est changée dans la substance du corps de Jésus-Christ, et toute la substance du vin en son sang, sans qu'il reste autre chose que les apparences du pain et du vin. Il dit aussi qu'on doit à ce divin sacrement le culte, la vénération et l'adoration de latrie, qui est due à Dieu même, puisqu'il y est contenu y étant réellement présent.

Après avoir ainsi expliqué toute la doctrine de l'Eglise catholique sur le saint Sacrement de l'Eucharistie, il établit dans le premier décret que conformément à l'église romaine et aux autres églises latines, on célébrerait une fête du très-saint Sacrement dans toutes les églises, et qu'on la placerait le jeudi d'après l'octave de Pâques selon l'usage des églises portugaises des Indes, et qu'on ferait ce jour-là avant ou après la messe une procession avec toute la solennité possible.

Si les Chrétiens de saint Thomas avaient eu sur l'Eucharistie les mêmes sentimens que les prétendus réformés, comme M. la Croze voudrait le faire croire, est-il vraisemblable qu'on eût pu, sans de grandes disputes, leur avoir exposé sur le saint Sacrement ce qu'on vient de voir et leur proposer l'adoration publique de la sainte Hostie? Serait-on écouté favorablement à Genève, si on y parlait

(a) Se converte toda a sustantia de pao, na sustancia do corpo de Christo, et toda a sustancia de vinho, em seu sangue sem da dita sustancia de pao et de vinho.... A este divino sacramento se deve culto veneraçao, et adoraçao de latria, et a mesma que se deve à Deos que elle em sy contem, e que nelle realmente esta presente. *Aceam quinta fol.* 23.

d'y rétablir la fête solennelle du saint Sacrement et la procession qui se fait dans les églises latines depuis quatre ou cinq cents ans.

Tout cela montre suffisamment que les Chrétiens nestoriens du Malabar ne doutaient pas de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, lorsque les Portugais y allèrent. Cependant ces mêmes Portugais leur attribuent des erreurs sur l'Eucharistie et sur la messe. Il faut voir quelles sont ces erreurs qui pourraient être tournées en objections.

Eclaircissemens sur les erreurs imputées aux Chrétiens de saint Thomas touchant l'Eucharistie.

Préparation du pain destiné à être consacré.

Antoine de Gouvea qui, comme nous avons dit, a donné en langue portugaise le voyage d'Alexis de Menesès, après avoir fait remarquer que les Chrétiens du Malabar avaient une spéciale dévotion envers le saint Sacrement [a], dit tout de suite qu'on trouva pourtant de grandes erreurs dans leurs livres et dans leur messe; et il ajoute avec peu de réflexion et de jugement, qu'*il semble que c'est de là que les maudites hérésies de notre temps ont été tirées.* Mais ce panégyriste de Menesès lui a souvent voulu faire honneur d'avoir exterminé des erreurs qui s'évanouissent quand on les examine avec discernement. On peut bien dire que les missionnaires portugais n'ont mis plusieurs expressions et plusieurs usages au nombre des erreurs, que par un défaut de connaissance de l'antiquité, ou parce qu'ils étaient scandalisés de tout ce qui n'était pas conforme au rit romain. En effet, dans l'endroit même que nous venons de citer, pour détailler ces erreurs, Gouvea dit qu'avant l'arrivée des Portugais, ils consacraient avec des pains mêlés d'huile et de sel, et qu'on les faisait cuire dans un vaisseau de cuivre; qu'il y avait un lieu destiné à cet effet

(a) *Liv.* 1. *cap.* 18. *fol.* 59.

au-dessus des chapelles, que durant tout le temps que le pain cuisait, ou se refroidissait, des diacres et plusieurs autres ecclésiastiques chantaient ou récitaient des psaumes ; qu'on consacrait du vin tiré de raisins secs après les avoir détrempés dans l'eau ; mais que depuis leur archevêque Mar-Joseph et l'arrivée des Portugais, ils se servaient de nos hosties et de notre vin pour la consécration ; que celui qui servait la messe mettait sur ses habits communs une étole en manière de diacre, quoiqu'il ne le fût pas, qu'il encensait presque continuellement, et qu'il récitait presque autant de choses que le prêtre, tout cela en manière de chant en langue chaldéenne; qu'enfin ils faisaient à la messe beaucoup de cérémonies qui marquaient leur ignorance, leur impiété et leurs erreurs touchant le divin sacrement.

Personne, à ce que je crois, ne disconviendra que l'auteur n'eût dû modérer sa censure, et mesurer un peu plus les termes. La dévotion avec laquelle ces pauvres Chrétiens préparaient le pain pour l'autel, loin d'être blâmée, aurait bien plutôt mérité quelque louange, comme en ont mérité les anciens religieux de Cluny, et plusieurs églises qui ont cru devoir préparer avec un soin très-respectueux et très-pieux, ce qui devait être la matière du sacrifice.

Pain fait avec de l'huile et du sel.

La censure aurait peut-être paru mieux employée contre l'usage de joindre du sel et de l'huile à la pâte. Cet usage néanmoins n'était pas particulier aux Nestoriens. Les Syriens jacobites le faisaient de même, et ils se fondaient sur des raisons mystagogiques, qu'on peut voir dans la Bibliothèque des Syriens jacobites, donnée par M. Assemani.[a] Ils prétendaient que le pain fait avec du levain, de l'huile et du sel contenait les quatre élémens, que

(a) *Biblioth. orient. Tom.* 2. *pag.* 183.

la farine était le symbole de l'eau, le levain celui de l'air, le sel celui de la terre, et l'huile celui du feu; et que les symboles des quatre élémens devaient entrer dans la composition de la matière destinée à devenir la nourriture de nos âmes.

Ce qu'ils ont dit de plus satisfaisant, est que celui qui faisait le pain mettait si peu d'huile dans le creux de la main sur laquelle il remuait la pâte, que cela ne pouvait pas changer la nature du pain.

Les Malabares d'ailleurs s'accoutumèrent assez facilement à se servir de nos hosties pour consacrer, et plus facilement encore à user de vrai vin, dès que les Portugais en portèrent dans le pays, au lieu de vin tiré de raisins à demi-secs [a] ou même de palmiers au défaut de raisin. Qu'on dise ce qu'on voudra contre la validité de cette matière, cela ne détruit pas la croyance qu'ils avaient de consacrer et de produire réellement Jésus-Christ sur l'autel.

Etole mise sur les habits ordinaires.

On avait encore moins lieu de se scandaliser d'une étole mise sur les habits communs par le diacre, ou l'ecclésiastique qui le représentait en répondant à la messe. Le diacre chez les chartreux met l'étole sur la coule sans aube et sans surplis; et l'ordinaire du Val-des-Choux marque que le diacre ne prend une aube qu'aux jours de la communion générale : *Diaconus induatur albâ, quando communicant fratres.* Ne nous reprocherait-on pas avec plus de fondement de faire servir les messes par de petits garçons laïques peu propres à représenter un diacre? Mais les Portugais étaient choqués de tout ce qui s'éloignait du rit romain, ou de tout ce qui ne se pratiquait pas chez eux. Ce fut le principal motif qui leur fit faire au synode de Diamper divers changemens dans la liturgie, outre ce qu'il fallut faire contre les erreurs sur l'Incarnation.

(a) Cet usage a été commun dans les pays où le vin est très-rare, comme parmi les Cophtes et surtout parmi les Ethiopiens. *Voyez Tom. 2. pag.* 481.

Réflexions sur des erreurs trouvées dans quelques livres.

Quoi qu'il en soit, ce que Gouvea vient de reprendre n'était point opposé à la croyance du dogme de l'Eucharistie. Venons à une difficulté qui paraît réelle et considérable. Elle est dans la troisième session du synode de Diamper. Cette session, qui fut très-longue, ne se tint qu'en présence des Malabares, parce que Menesès avait trouvé le moyen d'écarter tous les Portugais pour ne pas faire de la peine aux Malabares, en les convaincant que presque tous leurs livres étaient pleins d'erreurs, et qu'il fallait les brûler. Or, entre ces livres, il y en avait un du patriarche Timothée, dans lequel il y avait en trois chapitres des blasphèmes contre le sacrement de l'autel, en disant avec impiété (a), qu'il ne contient pas le vrai corps de Jésus-Christ, mais seulement sa figure. On avait aussi un livre d'homélies où il était dit (b) que l'Eucharistie n'est que l'image du corps de Jésus-Christ, comme l'image de l'homme l'est de l'homme même.

A l'égard des erreurs de ces livres, il y a deux choses à dire ; la première est qu'il faudrait savoir s'il n'y avait pas des correctifs qui rectifiassent les mots d'image et de figure.

Le sacrement de l'autel est figure et vérité.

M. Assemani, qui fait actuellement (c) imprimer à Rome son troisième Tome de la Bibliothèque orientale, dans lequel il donne un précis des livres des Nestoriens, aura peut-être le livre du patriarche Timothée et celui des homélies ; et en ce cas il fera sur ces articles les observations nécessaires. Je me contenterai de dire, qu'il pourrait se faire que dans ces livres comme dans quelques autres, le mot de figure serait restreint par d'autres qui marqueraient la réalité. On sait que quoique le sacrement de l'autel contienne réellement le corps de Jésus-Christ, il peut être regardé aussi comme la figure de son

(a) *Action.* 3. *decret.* 14. *fol.* 13. (b) *Ibid.* (c) En 1726.

corps, parce qu'il ne présente pas à nos yeux le corps même de Jésus-Christ, mais seulement du pain, qui étant l'aliment ordinaire de nos corps, est la figure du corps de Jésus-Christ, le vrai aliment de nos âmes.

Qui est-ce qui a mieux exposé et exprimé le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et par conséquent la présence réelle, que l'a fait l'auteur du Traité des sacremens attribué à saint Ambroise? Il montre le miracle du changement du pain par celui de la création : *Cœlum non erat*, dit-il [a], *mare non erat, terra non erat; sed audi dicentem, Ipse dixit et facta sunt, ipse mandavit et creata sunt. Ergo tibi ut respondeam, non erat corpus Christi ante consecrationem, et post consecrationem dico tibi quod jam corpus est Christi. Ipse dixit et factum est, ipse mandavit et creatum est.* Il le prouve par ce qu'il n'est pas moins possible à Dieu de changer le pain, que d'avoir fait tant d'autres miracles marqués dans l'Ecriture : *Si operatus est sermo cœlestis in aliis rebus, non operatur in cœlestibus sacramentis? Ergo didicistis quod ex pane corpus fiat.* Cependant il ne laisse pas de dire que l'oblation qui est sanctifiée sur l'autel, est la figure du corps de Jésus-Christ : *Fac* [b] *nobis hanc oblationem adscriptam, rationabilem, acceptabilem : quod fit in figuram corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi.* Que savons-nous si dans les deux livres qui scandalisèrent les Portugais, il n'y avait pas des termes qui exprimaient autant la réalité que la figure; et si ce mot de figure ne fit pas croire trop légèrement que c'était là le langage de quelques avant-coureurs du Calvinisme?

Les Malabares ajoutent *in veritate* pour empêcher d'errer.

Mais supposons que l'homélie n'ait exposé clairement que le sens de figure sans correctif, comme il y a quelque lieu de le croire; il s'ensuit clai-

(a) *De sacram. lib.* 4. *cap.* 4. (b) *Ibid. cap.* 5.

rement que ce fut une erreur de quelque particulier, et non pas le sentiment et la doctrine des églises nestoriennes du Malabar. Nous voyons en effet au contraire que pour éloigner entièrement une telle erreur, on voulut que dans les paroles du canon, en disant *Hoc est corpus meum*, on y ajoutât *in veritate*. C'est ce que nous apprenons du prologue qui fut mis à la tête de la messe du Malabar, corrigée par Menesès, traduite du syriaque en latin, par son ordre, et imprimée en 1606 à Coïmbre, à la fin des actes du synode de Diamper. On lit dans cette préface, qu'avant l'arrivée des Portugais, pour mieux exprimer la réalité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, un métropolitain avait ajouté à la forme : *Hoc est in veritate corpus meum, Hic est in veritate calix sanguinis mei, qui pro vobis et pro multis effundetur in debitorum propitiationem, et in peccatorum remissionem, et hoc erit vobis pignus in secula seculorum.* La préface ajoute que cette forme a été en usage parmi les Chrétiens de saint Thomas jusqu'à Menesès, qui en retrancha ce qui n'est pas dans le missel romain. C'est donc ainsi que tous les prêtres exprimaient la présence réelle dans le canon même. Ce qui montre évidemment que ce n'est point par les discours des Portugais, que les églises du Malabar ont appris à confesser la vérité de la présence réelle. Les Ethiopiens avaient cru devoir aussi exprimer très-ouvertement cette vérité en faisant répondre ce qu'on lit encore au canon : *Hoc est verè, et ita credimus, Corpus tuum... Verè est sanguis tuus credimus.* (*Voyez tom.* 2. *pag.* 497.)

Enfin, pour être bien persuadé que les Chrétiens du Malabar et tous les autres Nestoriens n'erraient point sur le dogme de la présence réelle, il n'y a qu'à considérer que dans la seconde action du synode de Diamper, où Menesès dressa et fit lire une ample profession de foi qui fut souscrite par tous

les prêtres, les diacres, les sous-diacres et les députés des églises, on ne fit abjurer en particulier que les erreurs des Nestoriens touchant l'Incarnation et leur union au patriarche de Babylone.

Nulle dispute avec les Nestoriens sur la présence réelle.

2°. Quoiqu'on fût bien informé à Rome des actes d'Alexis de Menesès et des autres missionnaires, soit par les relations envoyées au Pape, soit par tout ce qui fut imprimé à Coïmbre en 1606, on ne regarda pas comme suspects, sur le dogme de la présence réelle, les députés du patriarche de Babylone qui vinrent à Rome peu d'années après, quoiqu'on sût bien que les Chrétiens du Malabar avaient reçu de là tous leurs dogmes. Les conférences et les instructions que Stroza secrétaire de Paul V nous a données, ne roulèrent que sur le dogme de l'Incarnation et sur la nécessité de dire anathème à Nestorius et à Théodore de Mopsueste; parce qu'il n'y eut aucun sujet de douter de leur foi sur le saint Sacrifice et sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Le Pape joignant des présens à la lettre qu'il écrivit au patriarche de Babylone [a] le 25 mars 1614, lui envoie entre autres présens *un calice et une patène pour la célébration du sacrifice non sanglant*. Et Adam, archidiacre et légat du patriarche de Babylone, faisant une exposition de foi fort ample qu'il adressa aux Orientaux, il y professa ouvertement la vérité de la présence réelle; et se trouvant bien persuadé contre l'erreur nestorienne, que la nature humaine en Jésus-Christ a été tellement unie au Verbe, que la chair et le sang de Jésus-Christ sont la chair et le sang du Verbe incarné, il déclara que le sacrement de l'autel que nous recevons est la chair et le sang d'un homme, mais de l'homme-Dieu, qui est la sagesse du Père,

(a) Et cum his argenteum calicem, et patenam atque thiaram ac vestes pontificales pro solemni celebratione incruenti sacrificii. *Epist. ad Eliam patriarch. Babyl. ap. Strozam de Dogm. Chald. pag.* 202.

qui est descendu du ciel. Cette exposition de foi adressée aux églises de Mésopotamie fut écrite en Chaldéen et en Latin, et on y lit : *Etiam* [a] *dicit* (Nestorius) *de sacramentis vivificantibus, corpore et sanguine hominis simplicis sine Deo nutriri nos? Absit : verùm enim corpus Dei manducamus, sed Dei incarnati ; verè sanguinem hominis bibimus, sed hominis Dei ; verè corpore et sanguine hominis reficimur ; at hominis qui fuit in anima vivens et in Spiritu vivificans ; illius hominis... qui dixit : Ego sum panis, qui de cœlo descendi.* Et un peu plus bas : *Mactavit suum sacrificium, et commiscuit vinum suum, et præparavit mensas suas, hoc est corpus et sanguis Domini. Igitur hoc corpore et sanguine Filii sapientiæ Patris procul dubio nutrimur.* Il fallut des réflexions, des disputes et des conférences pour faire rejeter l'erreur nestorienne et les conséquences qui en résultaient touchant le mystère de l'Eucharistie ; mais il n'en fallut point pour confesser la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, et nous ne trouvons rien que de conforme à cette croyance dans les liturgies nestoriennes.

ARTICLE X.

De l'origine et du nombre des Liturgies des Nestoriens.

Origine et usage des trois liturgies.

Les Nestoriens ont porté partout, comme nous avons vu, l'usage de célébrer la liturgie en langue syriaque, parce qu'elle était la langue de Syrie et de Mésopotamie, où ils eurent leur premier établissement. Ils n'ont pas conservé avec

(a) *Sermo contra hæreses dissentientes à veritate Ecclesiæ catholicæ Romæ. Strozæ. Ibid. pag.* 226 *et* 227.

moins de soin la liturgie de ces premières églises, qui a toujours été leur liturgie ordinaire ; et l'attachement qu'ils ont eu pour la doctrine de Théodore de Mopsueste et de Nestorius, leur a fait aussi retenir leurs liturgies ; en sorte que le missel des Nestoriens contient trois liturgies ; la première intitulée des Apôtres, la seconde, de Théodore l'interprète, et la troisième de Nestorius. M. Simon, qui avait eu le missel d'un prêtre babylonien [a], et qui en avait traduit une partie, en a écrit ces titres :

Missa [b] *beatorum Apostolorum composita à Domino Adæo et Domino Moaero doctoribus filiorum Orientis.*

Iterum [c] *missa D. Theodori interpretis ; quæ celebratur à dominica prima Annuntiationis usque ad dominicam Oschanæ (Palmarum).*

Auxiliante [d] *Deo scribitur missa D. Nestorii, quæ celebratur quinquies per annum, in Epiphanià, die festo divi Joannis Baptistæ, die festo doctorum græcorum, feria quarta Rogationum, Niniveæ* [e] *et Paschate.*

M. l'abbé Renaudot a donné une traduction latine de ces trois liturgies sur d'autres manuscrits, et il remarque [f] judicieusement que la première liturgie intitulée des Apôtres, composée par saint Adée et saint Maris, *composita à sancto Adæo et sancto Mari Orientalium doctoribus*, est l'ancienne liturgie des églises de Syrie avant Nestorius : qu'elle est pour cela placée la première, et qu'elle est comme le canon universel auquel les deux autres

(a) Codex communicatus mihi fuit à presbytero babyloniensi ; cujus in notis meminimus, et nunc asservatur in bibliotheca viri clarissimi Claudii Hardy. *In Gabr. Philadelph. pag.* 290. A la mort de M. Simon, ce missel des Nestoriens s'est trouvé parmi ses livres et il est conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Rouen, à laquelle il les a laissés.

(b) *In Gabr. Philadelph pag.* 148.

(c) *Pag.* 289. (d) *Ibid.*

(e) C'est un jeûne de trois jours qui précède le carême, comme on verra plus bas.

(f) *Liturg. orient. Tom.* 2. *pag.* 568. 587.

renvoient. Les Jacobites syriens croient aussi que la liturgie des églises de Mésopotamie leur a été donnée par Adée et par Agi son disciple. Les Nestoriens ne font qu'y ajouter le nom de Maris. On sait qu'Eusèbe (a) fait mention des églises d'Edesse et de Nisibe comme d'églises très-anciennes, venues des Apôtres; et il y a lieu de croire que par saint Adée on entend l'apôtre saint Thadée, comme on le voit ailleurs. (b)

La seconde liturgie devait être celle de l'église de Mopsueste en Cilicie dont Théodore était évêque. La troisième intitulée de Nestorius, est sans doute celle que Nestorius suivait, et qui a été en usage parmi ses disciples qui l'ont toujours révéré, et par conséquent ce devait être la liturgie de l'église de Constantinople, qui avait été suivie par saint Chrysostôme, mort peu de temps avant que Nestorius fût mis sur son siége. Or, que cette liturgie de Nestorius soit l'ancienne de Constantinople qui porte depuis long-temps le nom de Chrysostôme, cela se prouve assez clairement par l'uniformité de la formule de l'invocation, car après les paroles ordinaires de cette invocation, on lit dans celle de Nestorius : *Transmutans ea Spiritu sancto tuo*, comme dans celle de saint Chrysostôme, ce qu'on ne voit point en mêmes termes dans les deux autres des Nestoriens, ni dans plusieurs autres des Cophtes jacobites.

Erreur dans les liturgies de Théodore et de Nestorius.

Dans les deux premières liturgies on n'y aperçoit pas ouvertement l'erreur des Nestoriens. Il n'en est pas de même dans cette troisième ; car dans la prière qui répond à la préface, on lit qu'*il a pris l'homme parfait avec l'âme raisonnable, intelligente et immortelle*, *et qu'il se l'est unie en gloire*, *en*

(a) *Hist. Eccl. lib.* 1. *c.* 13.

(b) M. Renaudot cite un manuscrit de la bibliothèque palatine du grand duc de Toscane qui a pour titre : *Doctrina Adæi apostoli, qui docuit et catechizavit Edessenos et omnes Mesopotamenos.* Tom. 2. pag 567.

puissance et en honneur. Ces termes expriment assez adroitement la seule union morale de l'homme avec Dieu, ou l'habitation du Verbe dans l'homme. Ils ont pu être insérés par Théodore, ou Nestorius, ou par ses disciples. Et véritablement Léontius de Byzance, qui, comme nous avons vu, écrivait vers la fin du sixième siècle, dit [a] que *Théodore avait fait une liturgie*, Anaphoram, *dans laquelle il avait rempli de blasphèmes plutôt que de prières le saint mystère.* On connaissait donc une liturgie de Théodore au temps de Léontius, et peut-être en avait-il vu sans nom une autre que nous n'avons pas, à moins qu'il ne soit vrai de dire qu'écrivant contre les Nestoriens, il a exagéré leurs fautes.

Liturgies nestoriennes des Indes.

Nous avons vu que la liturgie nestorienne avait été portée de Syrie et de Mésopotamie en Tartarie, à la Chine, et presque dans toutes les Indes orientales. Mais comme il n'y avait presque plus de Nestoriens dans tous ces grands pays avant l'an 1500, il ne nous est venu des mémoires du rit des Nestoriens-Indiens, que des royaumes du Malabar, où l'archevêque Menesès fit sa mission. Il tint un synode à Diamper, dans lequel il s'appliqua avec un grand soin à corriger tout ce qui lui paraissait répréhensible dans la liturgie commune et ordinaire, intitulée *des Apôtres.* Cette liturgie n'est venue jusqu'à nous qu'avec des corrections ; mais comme Menesès marqua dans le synode de Diamper tous les endroits qui devaient être corrigés dans la liturgie, et qui le furent en effet, en observant avec soin les corrections qu'il ordonna de faire, nous pourrons avoir la liturgie telle qu'elle était avant ces corrections; ce qui sera d'autant plus utile, que cette messe qui fut traduite en latin au Malabar même, est tout entière, au lieu qu'on aperçoit qu'on a omis beaucoup de choses dans les manuscrits que M. Simon et M. Renaudot avaient vus.

(a) *Lib. 3. contra Nestorium et Eutich.*

ARTICLE XI.

Corrections des Missels des églises des Chrétiens de saint Thomas ordonnées dans le synode de Diamper. Réflexions sur ces corrections. Introduction du Missel Romain, traduit en syriaque.

Ce synode n'a été encore mis dans aucune collection des Conciles : il n'a pas même été traduit en latin ; on l'imprima en langue Portugaise à Coïmbre en 1606, et les exemplaires sont devenus très-rares [a], c'est pourquoi il ne sera pas inutile d'en extraire ce qui regarde la Liturgie.

Ce synode commença le 20 de juin 1599. Il traita, dans la cinquième action, de l'Eucharistie et du sacrifice de la messe ; et après avoir établi dans le premier décret, comme nous avons vu, la fête du saint Sacrement, on expose dans les suivans les dispositions nécessaires pour communier, le temps et la manière d'approcher de la sainte table. Les ecclésiastiques, et surtout les prêtres qui ne célèbrent pas, doivent communier toutes les fêtes solennelles. Ce synode souhaiterait qu'ils le fissent tous les dimanches, et il les avertit de ne communier qu'étant revêtus d'un surplis et d'une étole croisée sur la poitrine.

Passant ensuite au sacrifice de la messe, le synode ordonne dans le premier décret que les missels seraient corrigés. Il y avait certainement des erreurs dans la liturgie qui marquaient le Nestorianisme, et qui devaient être proscrites ; mais les missionnai-

(a) Il y en a deux exemplaires à Paris, un dans la bibliothèque Colbertine de M. le comte de Seignelai, et l'autre dans la bibliothèque des Jésuites du collége de Louis-le-Grand, qu'on m'a fait la grâce de me communiquer. L'exemplaire des Jésuites est suivi de la messe du Malabar en latin qui n'est pas dans l'exemplaire de M. Colbert.

res relevèrent des endroits touchant l'Eucharistie, qui ne leur parurent erreur que par un défaut de conformité avec le missel Romain, ou parce qu'ils n'étaient pas assez versés dans une antiquité respectable, qui aurait dû tempérer et régler leur zèle.

Remarquons cependant toutes ces corrections pour connaître en quoi la liturgie, qui n'est venue jusqu'à nous qu'avec des corrections, est différente de celle qui était en usage avant Menesès.

Paroles et cérémonies du canon romain substituées.

1°. Dans les missels de ces Chrétiens nestoriens les paroles de l'institution de l'Eucharistie, tirées des Evangélistes et de saint Paul, employées pour la consécration, se trouvaient avec quelques termes différens de ceux du canon romain, comme dans la plupart des liturgies orientales, et comme les Portugais l'auraient pu voir dans le missel gothique ou mozarabe dont leurs églises s'étaient servies durant long-temps; mais le synode crut qu'en ce point essentiel il fallait se conformer absolument au canon romain, sur quoi il parle ainsi : *Comme il est certain* (a) *par tout ce qui a été dit plus haut touchant le sacrement de l'Eucharistie, que le prêtre ne consacre pas par ses propres paroles, mais par celles de Jésus-Christ, l'auteur et l'instituteur de ce divin sacrement, il n'est pas permis d'ajouter à la forme de la consécration des clauses, quelque bonnes qu'elles soient, dont Jésus-Christ ne s'est pas servi. Cela ne doit pourtant pas s'appliquer au mot*, Enim, *que l'Eglise romaine a ajouté, car outre qu'elle l'a tiré de la tradition apostolique, saint Matthieu le met dans la consécration du calice, et ce n'est qu'une clause copulative des paroles précédentes. Il en est de même du mot* Æterni *dans la consécration du calice, et de ceux-ci*, Mysterium Fidei, *car quoiqu'ils ne soient pas dans l'Evangile, il est constant*

(a) *Action* 5. *Decret.* 1. *fol.* 26.

par la tradition apostolique que Jésus-Christ a prononcé ces paroles en consacrant le calice, parce que la sainte Eglise s'en sert.

Si cette remarque est propre à justifier la formule du canon romain, on en pourrait faire de semblables pour justifier les formules des autres. Quoi qu'il en soit, le synode ordonne qu'on substituera la forme de la consécration du missel romain; et qu'à l'égard des paroles qu'on disait à la fin de la consécration du calice, *Hoc erit vobis pignus*, comme si Jésus-Christ les avait dites, on ne les dira qu'après l'élévation du calice en cette manière : *Hoc erit nobis pignus*, immédiatement avant, *Gloria tibi Domine mi, gloria tibi, etc.*

Élévation de l'Hostie.

2°. Les missels du Malabar ne prescrivaient pas l'élévation de l'hostie après les paroles de Jésus-Christ. Autre sujet de correction. On fit faire l'élévation en cet endroit. Cependant les Malabares, comme tous les autres Orientaux, la faisaient à ces paroles *Sancta sanctis*; et nous avons vu au premier Tome, que dans l'église Latine, on ne la faisait jusqu'au douzième siècle, qu'à la fin du canon, immédiatement avant le *Pater*. Mais les Portugais crurent qu'il fallait en ce point suivre absolument le canon romain, sans ajouter [a] ou diminuer aucun mot, et sans omettre les adorations, les inclinations et les cérémonies qui y sont marquées.

3°. Là où le prêtre dit, *Domine Deus noster quando spirabit in nobis odor suavissimus*, au lieu de dire, *et cum animæ nostræ veritatis tuæ scientia fuerint illustratæ, tunc occurremus dilecto Filio tuo, etc.* on doit dire, *et cùm corpora nostra veritatis tuæ splendore fuerint illustrata, tunc occurremus, etc.* de peur d'autoriser l'erreur des Nesto-

(a) Sem acrecentar, nem diminuir palaura alguna nellas, et coas mesmas adoraçoes, inclinaçoes, et cerimonias do missal romano. *Ibid. fol.* 26.

riens, qui ont dit que les âmes des justes ne verront pas Dieu avant le jugement dernier.

4°. Dans la monition du diacre : *Oremus pro sanctis Patribus nostris patriarcha nostro pastore universali totius Ecclesiæ catholicæ*, ce qu'ils entendaient du patriarche de Babylone, *et episcopo hujus metropolis*, il faut dire : *Pro sanctis Patribus nostris beatissimo Papa nostro totius Ecclesiæ catholicæ pastore*, en ajoutant son nom, *et episcopo hujus metropolis*, en le nommant de même, *et ministris ipsorum*. Il faut faire le même changement dans la suite de la monition, *Præcipuè nos oportet orare pro incolumitate Patrum nostrorum sanctorum, domini patriarchæ totius Ecclesiæ pastoris*. C'est le Pape qu'il faut nommer, et l'évêque de la métropole, et non pas le patriarche de Babylone.

5°. Dans les endroits où le diacre dit, *commemoramus autem beatissimam Mariam virginem matrem Christi et Salvatoris*, on dira, *sanctam matrem Dei vivi et veri, et Salvatoris, et Redemptoris nostri, etc.*

6°. Au lieu de ce que dit le diacre, *commemoramus quoque Patres nostros sanctos et veritatis doctores Dominum et sanctum Nestorium, S. Deodorum, S. Theodorum, S. Ephrem, S. Abraham, S. Narcisum, omnes quoque doctores, et presbyteros veritatis cultores : Oremus ut ipsorum orationibus veritas pura, ac sincera doctrina, quam docuerunt, et professi sunt in omni Ecclesia sancta custodiatur usque ad consummationem seculi* ; comme à la réserve de saint Ephrem, ce sont là des noms d'hérétiques, le synode veut qu'on y nomme d'autres Saints qui ne sont pourtant pas dans le missel romain : *Commemoramus quoque Patres nostros sanctos et veritatis doctores sanctum Cyrillum, sanctum Athanasium, sanctum Basilium, sanctum Ephrem, sanctum Augustinum, sanctum Leonem, sanctum Gregorium, omnes quoque doctores et presbyteros, etc.*

7°. Le diacre dit encore : *Oportet nos orare, et exultare unum Deum Patrem Dominum omnium adoratione dignissimum, qui per Christum fecit nobis spem bonam ;* il faut dire, *qui per Jesum Christum Filium suum Dominum nostrum fecit nobis spem bonam, etc.*

Prière en mêlant l'eau et le vin.

8°. En mettant du vin dans le calice, le prêtre disait: *Misceatur pretiosus sanguis in calice Domini nostri Jesu Christi ;* et ensuite, *exspectans exspectavi Dominum, corpus Christi, et sanguinem ejus pretiosum super sanctum altare offeramus.* Le synode ordonne qu'on dira, *misceatur vinum in calice Domini nostri.... Panem sanctum et calicem pretiosum offeramus ;* et au lieu que le diacre dit, *edent pauperes et saturabuntur, corpus Christi, et sanguinem ejus pretiosum super sanctum altare offeramus*, on dira, *edent pauperes et saturabuntur, panem sanctum et calicem pretiosum super sanctum altare offeramus*, parceque la consécration n'étant pas faite, le corps n'est pas encore sur l'autel.

Il est vrai que ce n'est point encore le corps ni le sang de Jésus-Christ, mais l'Eglise qui n'a en vue que d'offrir Jésus-Christ notre Seigneur, est tout occupée du changement de cette matière qui doit devenir le corps et le sang de Jésus-Christ. C'est en ce sens que nous disons tous les jours en offrant le pain, *Suscipe sancte Pater hanc immaculatam hostiam ;* et que dans les secrets des anciens sacramentaires [a] on lit : *Nous vous offrons, Père Éternel, une hostie spirituelle, qui est toujours immolée, et qu'on offre toujours la même.* Si ces paroles faisaient de la peine aux censeurs, on ne voit pas d'où vient qu'ils ont laissé les mots suivans : *Ordinentur mysteria hæc supergloriosa et sancta, vitam conferentia, et divina super altare sanctum.*

Les dons qui sont sur l'autel ne sont vivifians et

(a) *Voyez Tom. 1. pag.* 267.

divins qu'après la consécration, mais ils sont regardés comme tels, parce qu'ils ne sont mis sur l'autel qu'en vue de devenir le corps et le sang de Jésus-Christ.

9°. Dans la prière que le prêtre fait en silence, qui commence par *offeratur*, on ne nommera point Jésus-Christ, sans ajouter *Fils de Dieu*, ni la sainte Vierge, sans ajouter *Mère de Dieu.*

10°. Lorsqu'il dit [a], *pusilli cum majoribus... et resurrectione tua supergloriosa ressuscitabis eos ad gloriam tuam*, il faut dire, *per resurrectionem tuam supergloriosam suscitabis eos.*

11°. Lorsque le diacre dit : *Effundite coram illo corda vestra : jejunio, oratione et pœnitentia placaverunt Christum patrem quoque et Spiritum ejus*, il doit dire : *placaverunt Patrem, Filium et Spiritum sanctum*, parce que disant *Patrem et Spiritum ejus*, on tombe dans l'erreur des Grecs qui ne confessent pas que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

12°. Quand on dit un évangile tiré de saint Jean, on lit selon une version syriaque dépravée : *Quoniam venit hora, in qua omnes qui in monumentis sunt, audient vocem ipsius*, on doit dire : *Vocem Filii Dei*, comme a dit l'Evangéliste.

13°. En chantant le *Credo* à la messe, on disait, *né du Père avant tout le temps*, et l'on omettait *Dieu de Dieu, lumière de lumière, Dieu véritable du Dieu véritable ;* et au lieu de dire, *consubstantiel au Père*, on disait *Filius essentiæ Patris ;* le synode avait marqué dans la troisième action [b] que cela devait être changé. Il le confirme dans cette cinquième action, et il ordonne que le Symbole sera dit et écrit tout entier comme il l'est dans le missel romain.

Remarquons en passant que le Symbole n'est pas dans les autres missels manuscrits des Nestoriens que M. Renaudot a traduits, peut-être parce que

(a) *Fol.* 27. (b) *Act.* 3. *Decret. XI. fol.* 11.

plusieurs églises nestoriennes ne le disaient pas à la messe; et véritablement on ne le disait pas encore au temps que les Nestoriens se séparèrent de l'Église. Ne pourrait-il point se faire que les Chrétiens nestoriens du Malabar eussent emprunté cet usage de quelques demi-Ariens qui n'admettaient pas le mot de *consubstantiel?*

14°. Après le Symbole, le diacre avertit qu'en priant on fasse mémoire de tous ceux qui sont morts avec la vraie foi, sans omettre les apôtres, les martyrs et les confesseurs; et l'on demande qu'ils soient honorés de la couronne de la résurrection des morts : *Oremus, inquam, ut resurrectione, quæ est ex mortuis à Deo coronâ donentur.* Menesès était choqué d'un tel usage, 1°. Parce que nous devons prier les Saints, et non pas prier pour eux. 2°. Parce que cela pouvait faire entendre qu'ils ne jouiront pas de la gloire avant le jugement dernier. Il ordonna donc qu'au lieu d'une telle demande, on dirait : *Oremus inquam, ut det nobis, ut efficiamur socii eorum, etc.*

On peut voir dans ce que nous avons dit (c) sur la liturgie arménienne, en quel sens on fait mémoire des Saints en priant pour les morts.

Défense de prier pour les Infidèles.

15°. Après que le prêtre avait dit, *Orate pro me etc.* le diacre et le peuple lui répondant disaient: *Christus exaudiat orationes tuas : et suscipiat hoc sacrificium quod tu offers pro te, pro nobis, et pro toto orbe à minimo usque ad maximum.* Le synode veut qu'on retranche ces dernières paroles, *à minimo usque ad maximum*, parce qu'on ne prie pas à la messe pour les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés, et qu'ainsi on dirait à l'avenir: *Quod tu offers pro te, pro nobis, et pro universa Ecclesia catholica, et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cul-*

(a) *Diss. X. Sup. pag. 250. et suiv.*

toribus. De même quand le prêtre prie, *pro sacerdotibus*, *regibus et principibus*, il doit dire, *et pro regibus et principibus catholicis*, parce que les Chrétiens du diocèse d'Angamale sont soumis aux princes infidèles, pour lesquels l'Eglise ne prie pas.

Menesès pouvait faire attention que les Juifs priaient pour Nabuchodonosor et pour Balthazar son fils, que saint Paul recommande expressément de prier pour les rois, que Tertullien dit, nous prions pour les empereurs. Voyez ce qui en a été dit au premier tome, sous le mot du canon *et rege nostro*. Les Chrétiens des trois premiers siècles qui n'étaient que sous des empereurs païens, ne connaissaient pas et n'avaient garde d'observer la maxime de Menesès.

16°. En priant pour le clergé : *Et pro omnibus patriarchis*, *episcopis et presbyteris*, on doit dire, *et pro beatissimo Papa nostro N et pro omnibus patriarchis et episcopis*.

Censure touchant l'invocation du Saint-Esprit.

17°. On lisait dans les missels cette rubrique : *Le prêtre élève les mains vers le ciel*, *et il invoque l'Esprit qui descend et consacre le corps et le sang de Jésus-Christ*. Ces paroles sont ainsi censurées: *Il résulte de là que le prêtre invoque le Saint-Esprit qui descend du ciel et consacre le corps de Jésus-Christ*, *et que ce n'est pas le prêtre. Or comme c'est le prêtre qui consacre véritablement*, *non par ses propres paroles*, *mais par celles de Jésus-Christ*, *de peur de donner lieu à l'erreur*, *il faut dire :* Manus suas purè protendit in cœlum et consecrat corpus et sanguinem Christi; *omettant ces paroles*, invitat Spiritum, etc. *et ces suivantes*, à seculo et usque in seculum. Mais l'on a toujours reconnu et l'on doit reconnaître, que le prêtre n'est que le ministre extérieur, et que c'est à l'occasion des paroles qu'il prononce que le Saint-Esprit opère in-

visiblement le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

18°. Dans la monition que le diacre commence ainsi : *Omnes timore pariter et amore accedamus*, au lieu de dire *unigenitus Dei mortale corpus, et spiritualem rationem, immortalemque animam ex filiis hominum suscepit*, de peur de tomber dans l'erreur de ceux qui croient que l'âme vient des parens comme le corps, on dira : *Unigenitus Dei mortale corpus ex filiis hominum, et spiritualem, rationalem, immortalemque animam suscepit.*

19°. A la première bénédiction que le prêtre donne à la fin de la messe où il dit, *benedicatur cathedra gloriosa Catholicorum orientalium*, c'est-à-dire, selon les Nestoriens, l'*église de Babylone*; on dira : *benedicatur cathedra gloriosa Romana.* De même au lieu de dire pour l'évêque du diocèse, *Dominus totius gregis episcopus plenus sobrietate custodiatur à malo, etc.* on dira : *Dominus totius gregis catholici Papa N. plenus sobrietate custodiatur à malo, unà cùm bono doctore, et episcopo nostro N.*

20°. A la même bénédiction où l'on dit, *Illustris in congregatione sanctorum religiosus Hormisdas sanctitas sanctitatum, etc.* il faut ôter ce nom d'Hormisdas qui était un hérétique nestorien, pour ne nommer que le glorieux apôtre saint Thomas qui annonça la foi dans ce pays, et dire pour ce sujet, *Illustris in congregatione sanctorum, sanctissimus apostolus Thomas sanctitas sanctitatum*, et tout ce qui suit qui convient parfaitement à ce grand apôtre.

21°. A la bénédiction des jours solennels, où l'on dit du Verbe divin, *qui factus est homo et operuit speciem suam in filio hominis*, on doit dire *qui factus est homo, et operuit divinitatem suam humilitate nostrâ.*

22°. Un peu plus bas où on dit, *Benedic Ecclesiam*

tuam quæ patitur, et in ovili pessimi dæmonis ecce comprehenditur, il faut dire: *quæ patitur infestationes à pessimo dæmone libera illam*, etc.

23°. Au pénultième verset de cette bénédiction, où l'on dit: *Et semper dico vobis, qui comedit corpus meum, et bibit ex sanguine meo sanctificante liberabitur ab inferno per me* : en rapportant les paroles de Jésus-Christ, au lieu de dire : *Liberabitur ab inferno*, on doit dire: *habet vitam æternam.* Enfin dans tout ce long décret on recommande plusieurs fois d'ajouter toujours au nom de Jésus-Christ, celui *de Dieu et de Fils de Dieu*, et d'ajouter aussi le nom de *catholique*, dans les prières pour les rois, parce qu'il n'est pas permis de faire à la messe des prières publiques pour les infidèles.

Messes de Théodore et de Nestorius brûlées.

24°. Le second décret nous apprend qu'outre cette messe ordinaire qu'on vient de corriger, il y avait dans les missels quelques autres messes faites par Nestorius et par Théodore et Diodore ses maîtres; et comme dans ces liturgies il y avait beaucoup d'erreurs nestoriennes, le synode ordonne qu'elles seront tirées du missel et brûlées. Défense sous peine d'excommunication à tous Caçanares de se servir de leurs missels jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés. Les Nestoriens ont certainement une liturgie sous le nom de Théodore, mais on ne sait ce que c'est qu'une liturgie de Diodore. M. Renaudot assure (a) qu'ils n'en ont point, mais comme Théodore de Mopsueste et Diodore de Tarse ont été les maîtres de Nestorius, il se peut faire qu'on ait joint le nom de Diodore à celui de Théodore.

Censures peu fondées touchant l'union des symboles.

25°. Au troisième décret le synode décerne les plus rudes peines contre la manière d'unir les symboles du corps et du sang, en faisant une petite fente avec l'ongle du pouce sur une partie de l'hos-

(a) *Liturg. orient. Tom.* 2. *pag.* 622.

tie, afin que le symbole du sang pénètre le symbole du corps. Les censeurs regardèrent cet usage comme une suite de l'erreur nestorienne, et ne crurent point devoir ménager les termes pour le faire abhorrer : *Comme dans les missels syriaques de cet évêché*, dirent-ils [a], *on trouve une cérémonie impie et sacrilége, qui prescrit aux prêtres qu'après avoir divisé l'hostie en deux parties, et trempé dans le sang la particule qu'il tient de la main droite, lorsqu'avec la particule trempée il fait un signe de croix sur l'autre partie qui est sur la patène, il y fasse avec l'ongle une petite fente, afin que le sang pénètre le corps, et qu'il soit aussi réuni au corps : ce qui est une suite de l'opinion absurde de la secte des Nestoriens. Car ils disent que sous l'espèce du pain, le corps est sans le sang; et que sous l'espèce du vin, le sang est sans le corps. C'est pourquoi le saint synode ordonne, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, qu'aucun Caçanare, ou prêtre, n'ose observer à l'avenir une telle cérémonie, et qu'elle soit effacée des missels, à cause qu'outre qu'elle induit à l'hérésie et qu'elle tend à faire croire innocemment que par la pénétration des espèces, il se fait une pénétration de sang dans les corps.*

Voila une terrible censure contre un usage qui ne vient point certainement de l'erreur nestorienne, et dont nous observons l'essentiel en mettant une particule de l'hostie dans le sang précieux et en disant : *Hæc commixtio et consecratio corporis et sanguinis, etc.* On ne trouve nulle part que les Nestoriens aient établi que dans l'Eucharistie, il n'y a que le corps de Jésus-Christ sans le sang, et que dans le calice il n'y a que le sang sans le corps. Ils ont bien pu dire, comme nous le disons, avec le concile de Trente, que par la vertu des paroles sacramentelles dites sur le pain, le corps est consacré

(a) *Action.* 5. *décret.* 3. *fol.* 28.

seul ; et que par la vertu des paroles sacramentelles prononcées sur le calice, le sang est aussi consacré seul. Mais comme il est de foi que cette séparation n'est que mystérieuse, et que réellement le corps n'est point sans le sang, ni le sang sans le corps, puisque le corps de Jésus-Christ est véritablement un corps vivant et glorieux ; il est important qu'on représente dans le sacrifice la mort de Jésus-Christ et sa vie glorieuse, parce que le sacrifice de la messe est le renouvellement de celui qu'il a offert en mourant sur la croix, et qu'il offre vivant dans le ciel. Le corps consacré séparément, et le sang consacré séparément, sont le signe de sa mort. Le corps et le sang réunis, sont le signe de la vie qu'il a reprise en ressuscitant : car l'espèce du vin pénétrant l'espèce du pain, nous représente que le corps et le sang résident ensemble, et sont réunis comme dans un corps vivant.

Toutes les anciennes liturgies marquent cette union des symboles. Les Nestoriens n'ont ajouté à la cérémonie qu'une petite fente avec l'ongle pour désigner plus sensiblement la pénétration ou l'union mystérieuse du corps et du sang : les missels des Nestoriens de Babylone marquent le même usage ; *Levem fissuram in ea format ;* ce qui ne méritait pas d'être traité d'*impiété.*

Zèle des Portugais tendant à introduire le missel romain.

On ne saurait trop louer la bonne intention et le zèle d'Alexis de Menesès et des autres Portugais qui se donnèrent tant de mouvement pour faire rejeter l'erreur par les Chrétiens de saint Thomas et pour les réunir à l'église romaine ; mais on peut dire que ces missionnaires portugais, pour vouloir être trop spirituels, ne le furent pas assez ; et que tant de corrections qu'ils entreprirent de faire à la liturgie, ne tendaient qu'à introduire le missel romain.

26°. En effet au décret suivant, le synode permet

de traduire le missel romain en langue syriaque pour les prêtres qui voudraient célébrer chaque jour. Le père François Roz, jésuite, est prié de faire cette traduction dont chaque prêtre pourra se servir en son particulier, en suivant toutes les cérémonies romaines ; mais aux jours solennels, on continuera de célébrer la liturgie syriaque corrigée par le révérendissime métropolitain.

Missel romain traduit en syriaque.

Cette traduction à laquelle le père Roz avait, selon toutes les apparences, déjà travaillé, parut bientôt après, et la plupart des nouveaux prêtres s'en servirent peut-être d'autant plus volontiers que la messe romaine est beaucoup plus courte que celle des Syriens ; et comme ce révérend Père fut fait d'abord après évêque d'Angamale, et qu'il gagna l'affection des peuples, il ne lui fut pas difficile d'introduire insensiblement le rit latin en langue chaldaïque.

Gouvea dit [a] que le seigneur archevêque pria le Pape Clément VIII, d'envoyer des bréviaires et des missels en langue chaldaïque, à l'usage des nations soumises au siége apostolique, qui célèbrent les offices divins en cette langue, afin que les ecclésiastiques de la Serra s'en servissent ; parce que les livres qui étaient restés dans le pays, étaient brouillés, rayés, coupés même et déchirés, à cause des corrections qu'il avait fallu faire. Et que sa sainteté y envoya une imprimerie en caractères chaldaïques, afin qu'on imprimât dans le pays même les livres nécessaires.

Missel apporté du Malabar.

Je ne sais quel usage on fit de ces caractères, mais on sait que les missels manuscrits dont on se servait avant Menesès, furent si fort dissipés qu'on n'en a pu trouver aucun, quelques tentatives qu'aient

(a) *Jorn. liv.* 3. *cap.* 8. *fol.* 130.

faites des savans de Paris, qui n'avaient rien oublié pour en faire venir quelqu'un. M. Thoynard, connu par son habileté dans les langues et par sa concordance grecque des Evangélistes, crut qu'un directeur de la compagnie des Indes qui était de ses amis, lui rendrait ce service. Un curieux qui allait aux Indes fut employé pour cela. Ce curieux rapporta en effet un missel chaldéen qui lui parut très-ancien, parce qu'il paraissait fort vieux à force d'avoir servi. Mais M. Thoynard [a] et M. l'abbé De Longuerue furent bien surpris lorsque voulant parcourir avec empressement cet ancien livre des Chrétiens du Malabar, ils trouvèrent que c'était le missel romain traduit en syriaque, commençant par l'introït du premier dimanche de l'Avent : *Ad te Domine levavi, etc.*

On a du moins l'obligation à Menesès d'avoir fait traduire du syriaque en latin, l'ancienne messe du Malabar, et de nous avoir laissé par écrit les corrections qu'il y fit faire par le synode de Diamper, car en joignant ces corrections à cette traduction qui a été imprimée en même temps que le synode même, nous aurons l'ancienne messe des Chrétiens du Malabar dans son entier.

(a) Il est mort à Paris le 6 janvier 1706.

ARTICLE XII.

Liturgie des anciens Chrétiens nestoriens du Malabar, rétablie en y joignant les endroits que le synode de Diamper a rapportés pour les changer ou les supprimer. Comparaison de cette liturgie avec celle que M. Renaudot a tirée des Chaldéens ou Syriens nestoriens de Babylone.

Cette liturgie traduite du syriaque en latin dans le Malabar en 1599, fut imprimée sept ans après à Coïmbre. On l'a mise ensuite dans les Bibliothèques des Pères sous ce titre. *Missa Christianorum apud Indos* ; mais il s'y est glissé plusieurs fautes, c'est pourquoi nous ne suivrons ici que l'édition de Coïmbre, qui doit être regardée comme l'original. Elle est précédée d'une petite préface et de ce titre en langue portugaise : *Messe à l'usage des anciens Chrétiens de saint Thomas de l'évêché d'Angamale dans les montagnes de Malabar aux Indes orientales, corrigée et purgée des erreurs et des blasphèmes des Nestoriens, par l'illustrissime et révérendissime Alexis de Menesès, archevêque de Goa, primat des Indes, lorsque ces Chrétiens furent soumis à la sainte église de Rome, et traduit mot à mot du syriaque en latin.*

Comme ces Chrétiens du Malabar, dit M. Renaudot, étaient entièrement soumis au patriarche de Babylone, il ne faut pas douter que leur liturgie ne soit la même que celle des Nestoriens chaldéens. Cela n'empêche pourtant pas qu'en diverses églises il n'y ait quelques différences qu'on pourra remarquer en exposant ici en même temps la liturgie que M. l'abbé Renaudot a traduite. Celle du Malabar contient tout ce qui est dit par le prêtre et par

le diacre, au lieu que celle de M. Renaudot ne contient presque rien de ce que le diacre doit dire, parce que cela se trouve dans un autre livre qu'on appelle le livre du diacre ou du ministère. Nous allons mettre en deux colonnes ce qui se trouve dans l'une et dans l'autre.

Liturgie des Chrétiens du Malabar traduite dans le pays même.	*Liturgie ordinaire des Nestoriens Chaldéens, traduite par M. Renaudot.*
SACRUM BEATORUM APOSTOLORUM.	LITURGIA APOSTOLORUM SANCTORUM SEU ORDO SACRAMENTORUM.

MALABARE.

Prières préparatoires sur les marches de l'autel.

Sacerdos indutus vestibus sacris cum diacono, vel alio ministro habente thuribulum cum incenso continuo thuriferante, accedens ad gradus altaris in primo gradu constitutus, elevatis manibus factâ prius altari reverentiâ absolutè dicit :

S. Gloria in excelsis Deo.
D. Amen.
S. Gloria in excelsis Deo.
D. Amen.

Sac. et Diac. simul. Et in terra pax et spes bona hominibus, Pater noster qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum, sanctus, sanctus, sanctus : Tu Pater noster qui es in cœlis, pleni sunt cœli et terra majestatis gloriæ tuæ, et angeli et homines clamant ad te *sanctus*, sanctus, sanctus, tu Pater noster qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum, fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra, da nobis hodie panem necessitatis nostræ, et dimitte nobis debita et peccata nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris, et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos à

Malabare.

malo, quoniam tuum (a) est regnum, virtus et gloria in secula seculorum. Amen.

S. Robora Domine Deus noster infirmitatem nostram benignitate tua, ut ministremus sacramentis tuis sanctis quæ nobis data sunt in naturæ nostræ salutem, et innovationem per amores Filii tui dilectissimi, ô rerum omnium Domine Pater, Filius et Spiritus sanctus.

D. Amen.

S. Adoretur et glorificetur honoretur et exaltetur, laudetur et benedicatur in cœlo et in terra supergloriosum nomen Trinitatis tuæ præclarissimæ omni tempore rerum omnium Domine Pater et Filius et Spiritus sanctus.

D. Amen.

S. Domine quis habitabit in tabernaculo tuo, et quis requiescet in monte sancto tuo?

Chaldéenne.

Gloria in excelsis Deo *et* Pater noster.

Oratio.

Robora Domine et Deus noster infirmitatem nostram per misericordiam tuam, ut administremus *mysterium* sanctum quod datum est ad renovationem, et salutem naturæ nostræ humilis: per miserationes Filii tui dilecti, *omnium* Domini.

Diebus communibus. Adoretur, glorificetur, laudetur, celebretur, exaltetur et benedicatur in cœlo et in terra, nomen adorandum et gloriosum Trinitatis tuæ, semper gloriosæ, Domine omnium.

Diebus communibus dicunt psalmum Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, *integrum*

(a) Le prêtre et le diacre récitant ensemble l'oraison dominicale, la terminent par l'hymne de glorification, *Quoniam tuum est regnum*, *etc.* au lieu que le peuple la dit avant la communion sans cette addition, qui sera dite alors par le prêtre, ce qui confirme la remarque que nous avons faite sur ce point au deuxième *Tome*, *pag.* 350.

Malabare.	Chaldéenne.
S. Qui ambulat absque macula et facit justitiam, et loquitur veritatem in corde suo et non dolum per linguam suam.	*cum suo canone, mysterii sacramentorum.* *Elevatio vocis.* Quis præbebit jubilum, etc. ———

D. Et non facit proximo suo et munus non accipit contra proximum suum.

S. Et qui reprobat oculis suis irritatorem, et timentes Dominum glorificat.

D. Et jurat proximo suo et non mentitur, et pecuniam suam non dat ad usuram.

S. Et munus contra proximum innocentem non accipit, qui facit hæc justus est et non commovetur in æternum.

D. Glorificate eum in virtute ejus, glorificate eum in magnitudine majestatis ejus.

S. Glorificate Dominum in sanctitate ejus, glorificate eum in firmamento fortitudinis ejus.

D. Glorificate eum in voce tubæ, glorificate eum in citharis et psalteriis.

S. Glorificate eum in tympanis et organis, glorificate eum in vasis suavibus.

D. Glorificate eum in cymbalis benesonantibus, glorificate eum in voce et vociferatione, omni spiritu glorificamus Dominum.

S. Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi.

D. Quoniam confirmata est super nos gratia ejus, vere Dominus es in æternum.

S. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto, à seculo, et usque in seculum. Amen et Amen.

D. Mundis cogitationibus constitue me Domine coram altari tuo.

S. Domine quis habitabit in tabernaculo tuo, et quis requiescet in monte sancto tuo? Quàm gloriosum, et decorum est sanctuarium tuum: Deus omnium sanctificator rerum.

D. Pax nobiscum.

MALABARE.

S. Coram throno superglorioso majestatis tuæ Domine mi, et excelsa supremaque sede dominationis tuæ, et ara expiationis, quam fixit voluntas tua in loco habitationis gloriæ tuæ, nos populus tuus et oves pascuæ tuæ cum seraphinorum millibus te laudantium, et decies angelorum et archangelorum millibus tibi ministrantium genua coram te flectimus, adoramus et glorificamus *semper patrem,* Filium et Spiritum sanctum in secula seculorum.

D. Amen.

S. Nomini magno, formidabili, sancto, laudadabili, incomprehensibili Trinitatis tuæ supergloriosæ misericordiæ etiam tuæ, quam erga genus nostrum ostendisti, gratias referre debemus incessanter, adorationem quoque et laudem tribuere :. ô rerum omnium Domine, Pater et Filius et Spiritus sanctus.

D. Amen.

CHALDÉENNE.

ORATIO.

Coram throno, Domine, præclaro majestatis tuæ, et solio excelso, atque sublimi gloriæ tuæ, et in sede terribili fortitudinis caritatis tuæ, altarique propitiatorio, quod voluntas tua stabilivit in regione pascuæ tuæ, cum millibus cherubim laudantibus te, et decies millibus seraphim sanctificantibus te, accedimus, adoramus, confitemur et glorificamus te, semper, omnium Domine.

In memoriis, et sextis Feriis. Nomen tuum magnum et sanctum, præclarum et benedictum, beatum et incomprehensibile Trinitatis tuæ gloriosæ, et gratiam tuam erga genus nostrum, debemus quocunque tempore confiteri, adorare et glorificare, omnium Domine.

Responsorium ad cancellos, ut supra.

Quis præcepit. Pontifici.

MALABARE.

S. Te Dominum omnium laudamus et te Jesum Christum glorificamus, quoniam tu es suscitator corporum nostrorum : et Salvator optimus animarum nostrarum : lavi purè manus meas et circumdedi altare tuum Domine.

D. Te omnium Dominum laudamus, te Jesum Christum glorificamus, quoniam tu es suscitator corporum nostrorum et Salvator optimus animarum nostrarum : Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto à seculo et usque in seculum. Amen et Amen.

Sac. et Diac. simul iterum repetunt. Te Dominum omnium laudamus, te Jesum Christum glorificamus, quoniam tu es suscitator corporum nostrorum et Salvator optimus animarum nostrarum : lavi purè manus meas et circumdedi altare tuum Domine.

Iterum repetit Sac. Te omnium Dominum laudamus, te Jesum Christum glorificamus, quoniam tu es suscitator corporum nostrorum et Salvator optimus animarum nostrarum.

D. Pax nobiscum.

S. Tu es verè Dominus meus, et suscitator corporum nostrorum et Salvator bonus animarum nostrarum, et custos assiduus vitæ nostræ, teque omni tempore laudare et glorificare debemus, Pater et Filius et Spiritus sanctus. *D.* Amen.

Prières pendant l'encensement.

MALABARE.

S. Domine Deus noster quando spirabit in nobis odor (a) suavissimus bonitatis et charitatis tuæ, et cùm corpora nostra (b) veritatis tuæ

CHALDÉENNE.

Quam spirat in nobis Domine et Deus noster odor suavis dulcedinis caritatis tuæ: illuminatæ sunt animæ nostræ, per cognitionem veritatis

(a) Il est clair que cette prière suppose et accompagne l'encensement, quoique dans cette liturgie du Malabar, il n'y ait point de rubriques qui le marquent.

(b) On lisait auparavant, *Et cum animæ nostræ veritatis tuæ*

Malabare.

splendore fuerint illustrata, tunc occurremus dilectissimo Filio tuo, qui è cœlo revelabitur, et in ecclesia tua, quæ jam corona donata est, collaudabimus te incessanter quoniam tu es Dominus et Creator omnium, Pater et Filius et Spiritus sanctus.

D. Amen afferte vocem vestram, et collaudate omnes populi Deum vivum.

Le Trisagion.

S. Sancte Deus, Sancte fortis, Sancte immortalis miserere nobis : Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.

D. Sancte Deus, Sancte fortis, Sancte immortalis, miserere nobis.

S. A seculo usque in seculum. Amen et Amen.

D. Sancte Deus, Sancte fortis, Sancte immortalis, miserere nobis.

Chaldéenne.

tuæ : digni efficiamur suscipiendi manifestationem dilecti tui, de cœlo sancto tuo : illic confitebimur tibi, et (interea) glorificabimus te indesinenter in ecclesia tua coronata et plena omnibus auxiliis et omnibus bonis, quia tu es Dominus et Creator omnium Pater.

Oratio incensi. Referemus hymnum Trinitati tuæ gloriosæ, Pater, Fili et Spiritus sancte.

Diebus jejunii. Et propter.

In commemoratione Sanctorum. Tu Domine, verè es suscitator corporum nostrorum : tu es Salvator bonus animarum nostrarum, et conservator securus vitæ nostræ : nosque oportet te perpetuo confiteri, adorare et glorificare omnium Domine.

Prières générales pour tous les états.

Sac. versus populum. Stemus nos omnes pulchrè

scientia fuerint illustratæ, tunc occurremus dilecto Filio tuo, etc. Le synode de Diamper ordonna qu'on mettrait *et cum corpora nostra*, de peur de faire entendre que les justes ne verront pas Dieu avant le dernier jugement. La liturgie traduite par M. Renaudot, ne présente pas tout à fait ce sens.

MALABARE.

et cum lætitia et hilaritate petamus et dicamus, Domine noster miserere nobis.

Populus et si non adest Diac. Domine noster miserere nobis.

D. Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Salvatorem nostrum, nostræque salutis dispensatorem et rerum omnium ducem te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Pro pace et unitate, totiusque mundi et omnium ecclesiarum consistentia te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Pro aeris salubritate annique ac proventuum ubertate et totius orbis ornatu te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Pro sanctis patribus nostris, beatissimo papa (a) nostro N. et episcopo hujus metropolis N. et ministris ipsorum, ut prospera valetudine perfruantur te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Misericordem Deum qui amore tuo omnia gubernas te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Pietate divitem, et benignitate diffusum te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Essentia bonum et omnium donorum largitorem te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. In cœlo supergloriosum, et in terra superlaudabilem te rogamus.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Natura immortalem, lucemque splendidissi-

(a) *On lisait auparavant* : Pro sanctis patribus nostris patriarcha nostro pastore universali totius Ecclesiæ catholicæ et episcopo hujus metropolis, etc.

mam inhabitantem te rogamus : Salva omnes Christe Domine Deus noster gratia tua, et multiplica in nobis pacem et charitatem, et miserere nobis.

Pop. Domine noster miserere nobis.

D. Oremus, pax nobiscum.

Oremus obsecremusque Dominum Deum omnium, ut audiat vocem orationum nostrarum et auscultet preces nostras et misereatur nostrî.

Oremus et pro ecclesia sancta catholica, quæ in toto terrarum orbe dispersa est, ut pax illa quæ est à Deo in ea permaneat usque ad seculi consummationem.

Oremus etiam et pro sanctis Patribus nostris episcopis, ut absque macula et querela omnibus diebus vitæ suæ in capite ecclesiarum suarum consistant : præcipuè verò oportet nos orare pro incolumitate Patrum nostrorum sanctorum, domini nostri Papæ [a] N. et domini nostri episcopi hujus metropolis : Oremus ut custodiat eos Dominus, ac conservet in capite gregum suorum ut pascant, et administrent, ac præparent Domino plebem perfectam æmulatricem bonorum operum.

Oremus et pro presbyteris, et diaconis, qui in ministerio hoc veritatis consistunt, ut corde optimo, et conscientia pura ministerium suum coràm Deo expleant.

Oremus etiam pro omni congregatione sancta et sobria filiorum ecclesiæ sanctæ catholicæ, ut scilicet cursum optimum sanctitatis consumment et spem ac promissionem à Domino in regione vivorum recipiant.

Mémoire des Saints.

Commemoremus autem beatissimam dominam Mariam, [b] matrem Dei vivi, et Salvatoris, ac Re-

(a) On lisait comme ci-dessus *Domini patriarchæ totius Ecclesiæ pastoris*. Voyez art. XI. n. 4.

(b) *On lisait simplement :* beatissimam Mariam virginem matrem Christi et Salvatoris..

MALABARE.

demptoris nostri : Oremus igitur ut Spiritus sanctus qui in ea habitavit, gratia sua nos sanctificet, et voluntatem suam in nobis adimpleat et veritatem suam in nobis signet omnibus diebus vitæ nostræ. Memoriam etiam veneremur prophetarum, apostolorum ac martyrum, confessorumque : Oremus ut ipsorum precibus, ac passionibus, quas sustinuerunt, faciat nobis Deus cum eis spem optimam ac salutem, efficiamur quoque digni eorum commemorationibus benedictis, et veris ac vivis promissionibus in regno cœlorum.

Commemoremus quoque Patres nostros (b) sanctos et veritatis doctores sanctum Cyrillum, sanctum Athanasium, sanctum Basilium, sanctum Ephrem, sanctum Augustinum, sanctum Leonem, sanctum Gregorium, omnesque doctores et presbyteros veritatis doctores : Oremus ut ipsorum orationibus veritas pura, et sincera doctrina quam ipsi docuerunt, et professi sunt in omni Ecclesia sancta, custodiatur usque ad seculi consummationem.

Prières pour les morts.

Recordemur etiam et patrum et fratrum nostrorum fidelium, qui ex hoc seculo in orthodoxa fide transierunt; Oremus, inquam, Dominum ut illos absolvat, eorumque peccata et prævaricationes dimittat et efficiat eos dignos, ut cum justis et rectis, qui divinæ voluntati obtemperaverunt, lætentur in secula.

Pro hac etiam provincia, et civitate, et pro his qui in ea degunt, præsertim verò pro congregatione hac oremus ut Dominus noster per gratiam suam

(a) *On lisait :* Commemoramus quoque Patres nostros sanctos et veritatis doctores dominum et sanctum Nestorium, S. Deodorum, S. Theodorum, S. Ephrem, S. Abraham, S. Narcisum, omnes quoque doctores, et presbyteros veritatis cultores : Oremus ut ipsorum orationibus veritas pura, ac sincera doctrina quam docuerunt, et professi sunt in omni Ecclesia sancta, custodiatur usque ad consummationem seculi. *Comme ci-dessus*, *pag.* 378.

averlat à nobis gladium, captivitatem, prædam, terræ motum, famem, ac pestem et cætera quæ animæ et corpori adversantur.

Pro his quoque qui à vera fide aberraverunt, et laqueis satanæ irrititi tenentur: Oremus ut convertat Dominus Deus corda eorum, et agnoscant unum esse Deum Patrem verum et Filium ejus Dominum nostrum Jesum Christum.

Oremus et pro infirmis, præcipuè verò pro his, qui morbis difficillimis cruciantur, et à pessimis spiritibus tentantur: Oremus ut Dominus Deus noster mittat eis angelum sanctum amorum, et salutis, visitet, sanet, adjuvetque eos magnitudine gratiæ et misericordiæ suæ.

Pro egenis etiam, orphanis, viduis et afflictis, et his qui persecutionem patiuntur: Oremus, Dominus gratia sua regat eos, ac nutriat, pietateque sua consoletur, et benignitate sua eos liberet ab inferentibus illis vim.

Orate postulateque à Deo omnium Domino amores, ut s tis illi regnum sacerdotium, et populus sanctus: clamate ad Dominum Deum fortem toto corde vestro et tota anima vestra, quoniam Deus Pater benignus ac misericors est, ac clemens, et non vult perire plasma suum, sed ut convertatur et vivat; super omnia verò decet et oportet [a] nos orare, laudare, et adorare, glorificare, et honorare, ac exaltare unum Deum Patrem Dominum, omnium adoratione dignissimum, qui per Jesum Christum Filium suum Dominum nostrum fecit nobis spem bonam, et salutem animabus nostris, ut scilicet ipse gratiam suam amoresque in nobis perficiat usque in finem. Amen.

Pop. Amen.

(a) *On lisait :* Oportet nos orare et exaltare unum Deum Patrem Dominum omnium adoratione dignissimum, qui per Christum fecit nobis spem bonam.

MALABARE.

Préparation du pain et du vin sur l'autel. — Encensement.

Dum hæc diaconus recitat, stans sacerdos in medio altaris accipit patenam, et præbente thura diacono, et tenente thuribulum ambabus manibus cum igne, immittit incensum in ignem in formam crucis, et patenam thuris odore imbuit dicens:

S. Domine Deus noster odoriferam fac patenam hanc in modo patenæ Aaron sacerdotis clarissimi in tabernaculo fœderis, tu qui es creator, et Dominus radicum aromatum suavissimum odorem spirantium in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. Amen.

Deinceps velum, quo cooperit calicem dicens:

Domine Deus noster odoriferum fac velum hoc in modum pallii, quo Elias propheta veritatis operiebat in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti.

Deinde calicem, dicens:

Domine Deus noster odoriferum redde calicem hunc, in modum calicis Aaron sacerdotis in tabernaculo fœderis, tu qui es creator radicum et aromatum suavissimum odorem spirantium in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti.

Mittens vinum in calicem dicit sacerdos:

Misceatur vinum [a] in calice Domini notri Jesu Christi in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti.

Infundens aquam dicit:

Venit unus ex militibus, et percussit lanceâ latus Domini nostri Jesu Christi, et continuò exivit sanguis et aqua, et qui vidit testimonium perhibuit, et verum est testimonium ejus.

Rursus infundens vinum dicit:

Misceatur aqua vino, et vinum aquâ in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti.

L'oblation.

Sacerdos ponens calicem coopertum super altare

(a) *On lisait:* Misceatur pretiosus sanguis in calice Domini nostri Jesu Christi.

versus austrum procedit versus aquilonem ad cornu evangelii, et sumit hostiam, ac superponit patenæ, et ambabus manibus elevans procedit ad medium altaris ; et præparatum calicem manu dextra accipiens, manus in formam crucis complicatas super aram extendens dicit :

S. Exspectans exspectavi Dominum, panem sanctum [a], et calicem pretiosum super sanctum altare omnes offeramus timore pariter, et honore, et cum angelis clamemus, Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus noster.

D. Edent pauperes et saturabuntur : panem sanctum [b] et calicem pretiosum super sanctum altare, omnes offeramus timore pariter, et honore, et cum angelis clamemus, Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus.

Oremus, pax nobiscum.

Sacerdos silentio dicit : Offeratur, et gloria immoletur Trinitati tuæ supergloriosæ in secula seculorum, et Jesus Christus Dominus noster, Dei Filius, qui oblatus est pro salute nostra et præcepit nobis ut sacrificemus in memoriam passionis, mortis, sepulturæ, ac resurrectionis ejus, suscipiat sacrificium hoc de manibus nostris per gratiam et amores suos in secula seculorum.

Sacerd. superponens altari oblata silentio dicit :

S. Constituantur et ordinentur mysteria hæc supergloriosa, et sancta vitam conferentia, et divina super altare sanctum Christi usque ad gloriosum è cœlo ipsius adventum, cui est laus, gloria et adoratio modò, et omni tempore, et in secula seculorum.

Elevans vocem dicit :

Gloria Patri, et Filio et Spiritui sancto, super

(a) *On lisait :* Corpus Christi et sanguinem ejus pretiosum super sanctum altare offeramus,

(b) *On lisait :* Corpus Christi et sanguinem ejus pretiosum super sanctum altare offeramus.

altare sanctum fiat commemoratio Virginis Mariæ matris ipsius Dei et Domini nostri Jesu Christi.

D. A seculo et usque in seculum. Amen et Amen, Apostoli ipsius filii Dei, et amici unigeniti orate ut fiat pax in creatura.

S. Dicat omnis populus Amen et Amen : commemoratio tua, sancte Thoma apostole Pater noster sancte, super altare sanctum cum justis qui vicerunt, et martyribus qui coronâ donati sunt.

D. Dominus fortis nobiscum, rex noster nobiscum, angelus noster, et adjutor noster Deus Jacob.

S. Pusilli cum majoribus, ecce spe bona dormierunt omnes fideles, qui humanitatis debitum persolverunt, et per resurrectionem [a] tuam supergloriosam suscitabis eos ad gloriam tuam.

D. Effundite coram illo corda vestra, jejunio, oratione, et pœnitentia, placaverunt [b] patrem, Filium et Spiritum sanctum.

Operiens oblata sacerdos dicit :

S. Amictus es lumine sicut vestimento, et extendisti cœlum sicut cortinam, nunc et semper et in secula seculorum.

Prières pendant que le prêtre se lave les mains.

Dum sacerdos lavat manus, dicit diaconus :

D. Prece et obsecratione angelum pacis et amorum postulemus.

Pop. A te Domine.

D. Nocte, et die, et omnibus diebus vitæ nostræ sempiternam pacem Ecclesiæ tuæ et vitam absque peccatis, postulamus.

Pop. A te Domine.

D. Peccatorum remissionem, et quæ vitæ nostræ emolumenta præbent, et divinitatem suam placant, postulamus.

(a) *On lisait:* Et resurrectione tua supergloriosa ressuscitabis eos ad gloriam tuam.

(b) *On lisait :* Placaverunt Christum, Patrem quoque et Spiritum ejus:

Pop. A te Domine.

D. Misericordias Domini, et ejus benignitatem, et semper et omni tempore postulamus.

Pop. A te Domine,

D. Nos, et animas nostras Patri, Filio et Spiritui sancto commendemus.

Pop. Tibi Domine Deus.

S. Rogamus, et obsecramus te Dominum Deum, fortem, perfice in nobis gratiam tuam, et per manus nostras dona tua effunde, amoresque tuos, et deitatis tuæ benignitatem, et sint in propitiationem debitorum populi tui et remissionem peccatorum omnium ovium pascuæ tuæ, quas per gratiam, et amores tuos tibi elegisti: ô omnium Domine Pater, et Filius et Spiritus sanctus.

D. Amen.

D. Inclinate capita vestra in manûs impositionem et accipite benedictionem.

Bénédiction du prêtre sur le peuple.

Sacerdos in silentio dicit :

Domine Deus fortis, tua est Ecclesia sancta catholica, quæ admirabili Christi Filii tui passione empta est : oves pascuæ tuæ, per gratiam autem Spiritûs sancti qui est æqualis tibi deitate supergloriosa, ordines veri sacerdotii conferuntur : tu verò Domine mi per clementiam tuam effecisti dignam exiguitatem naturæ nostræ miseriæ, ut possimus homines membra præclarissima fieri corporis magni, quod est Ecclesia catholica, et ministerio tuo animabus credentium spiritalia auxilia conferamus : tu ergo Domine mi perfice in nobis gratiam tuam, et per manus nostras dona tua effunde, fiant quoque super nos amores tui, ac pietas deitatis tuæ super populum hunc quem elegisti tibi.

Sacerdos elevat vocem. Da etiam nobis Domine mi benignitate tua, ut omnes nos, omnibus diebus vitæ nostræ deitati tu æqualiter placeamus operi-

26.

MALABARE.

bus nimirum optimis justitiæ, quæ supergloriosæ voluntati misericordiæ tuæ nos reddunt acceptos, et in hunc modum auxilio gratiæ tuæ digni efficiamur ad offerendum tibi carmen, honorem, et laudem et adorationem, Domine omnium Pater, et Filius, et Spiritus sanctus.

Renvoi des catéchumènes.

D. Amen. Qui non suscepit baptismum, discedat.

Chorus. Verè.

D. Qui non accepit vitæ signaculum, discedat.

Chorus. Verè.

D. Qui non suscepit illud discedat.

S. Ite audientes, et videte ostia.

REMARQUES

Sur l'ordre singulier de la préparation des Dons et du renvoi des Ecoutans, et sur les Lectures.

Quand on voit ici non-seulement la préparation des dons et le renvoi des catéchumènes avant les lectures, il est difficile de croire qu'il ne s'est pas fait en cet endroit quelque transposition.

1. Mais si tel était l'usage des Chrétiens malabares, remarquons du moins en premier lieu, que cela ne se trouve pas ainsi dans la liturgie que M. Renaudot a traduite et copiée; et par conséquent que ce n'était pas l'usage de tous les Nestoriens.

2. Remarquons en second lieu qu'en préparant le pain et le vin sur l'autel avant les lectures, les Chrétiens malabares peuvent avoir imité plusieurs Chrétiens orientaux. On l'a vu dans le volume précédent, en exposant la liturgie des Syriens et des Cophtes; et l'on peut voir dans celui-ci que tel est l'usage des Arméniens. Une telle pratique n'avait rien qui pût choquer l'archevêque Menesès, parce que cela se faisait ainsi dans plusieurs églises d'Es-

pagne et de Portugal. On lit en effet dans le missel de Tolède que *la préparation* [a] *de l'hostie et du calice peut être faite dans le commencement de la messe, ou avant l'évangile, ou avant l'offertoire, à la volonté du prêtre.*

3°. Il y a eu aussi quelques changemens touchant les lectures ; car on ne voit ici avant l'évangile qu'une lecture tirée des épîtres de saint Paul : *ad Apostolum.* Cependant la rubrique qui est dans la liturgie chaldéenne *Ad lectiones*, marque assez qu'il y avait une autre lecture tirée sans doute de l'ancien Testament. On ne peut pas douter que les Nestoriens ne fissent anciennement une telle lecture avant l'épître. Cela est évident par la constitution que Sabarjesu, patriarche des Nestoriens, fit en 834 pour régler les études des écoles, où il dit que les écoliers, entre autres choses, doivent apprendre les capitules ou sections de lectures de l'ancien Testament qui se font dans l'église les dimanches et les fêtes. M. Assemani rapporte cette constitution dans son troisième tome [b] en ces termes : *Ego Sabarjesu patriarcha mandatum canonicum constitui, ut in posterum postquam pueri psalmos et cantica offici legere didicerunt, evangelium et apostolum perlegant, tum demum ex veteri testamento sibi addiscenda seligant capitula, seu sectiones lectionum Dominicis, festis, et commemorationibus assignatarum ; quæ videlicet ex Bemate legi solent.*

4°. L'épître et l'évangile qui sont tout au long dans la liturgie malabare, donnent lieu de croire qu'on disait presque toujours le même évangile et la même épître, dans laquelle on joignait à l'épître aux Corinthiens quelques versets de l'épître aux Hébreux. Mais si cela se faisait alors, ce ne doit être que depuis quelque temps, car la constitution

(a) *Miss. Tolet. Regulæ generales.*
(b) *Biblioth. orient. Tom.* 3. *pag.* 507.

qu'on vient de citer nous fait voir qu'il y avait des lectures différentes les dimanches et les fêtes. Ces lectures sont précédées par les prières et suivies par des actions de grâces et des réflexions très-édifiantes.

MALABARE.

Oremus pax nobiscum.

S. * Illumina Domine Deus noster motus cogitationum nostrarum ut auscultemus, et intelligamus vocem suavissimam præceptorum tuorum vitam conferentium, ac divinorum : da quoque nobis per gratiam tuam et amores tuos, ut ex eis emolumentum discerpamus, charitatem nimirum, spem et salutem, quæ animæ, corporique expediunt, et decantemus tibi semper laudem absque cessatione omni tempore, Domine omnium Pater, et Filius et Spiritus sanctus.

D. Amen.

Te sapientissimum gubernatorem, et admirandum domesticorum tuorum curatorem, et gazophilatium magnum, ex quo omne bonum auxiliumque pietate tua procedit : obsecramus, convertere Domine mi,

* CHALDÉENNE.

Ad Lectiones. Sanctus, laudandus, potens, immortalis, qui in sanctis habitas, et requiescit in eis voluntas tua : respice Domine, propitius esto et miserere nostri, sicut in omnibus auxiliator es omnium Domine.

Ad Apostolum. * Illumina nobis Domine et Deus noster, motus cogitationum nostrarum ad audiendum et intelligendum auditiones suaves mandatorum tuorum vivificantium et divinorum: et concede nobis per gratiam et misericordiam tuam, ut ex illis colligamus argumentum dilectionis et spei; salutemque animæ et corpori convenientem : canemusque tibi gloriam perpetuam indesinenter, et semper, omnium Domine.

Diebus jejunii. Tibi gubernator sapiens.

Descendens salutabit evangelium, dicens hanc orationem coram altari :

MALABARE.

et propitius esto nobis, miserereque nostrî semper sicut et soles Domine omnium Pater, et Filius et Spiritus sanctus.

L'Épître.

D. Silete.

S. Paulus apostolus epistola ad Corinthios, fratres mei, benedic Domine mi.

D. Benedicat te Christus.

S. Scimus enim quod et si domus nostra, quæ in terra est corporis hujus dissolvatur, (2. *Cor.* v. *v.* 1. *v.* 10.) sive bonum sive malum. Vivus [a] est enim sermo ipsius Dei et omnium operator, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ et spiritûs, compagum quoque, et medullæ, et ossium, et judicans cogitationes et intentiones cordis, et non est creatura abscondita à conspectu ejus, sed omnia nuda, et aperta sunt coram oculis ejus, cui reddemus rationem.

D. Gloria Christo Domino.

(a) *Hebr. IV.* 12.

CHALDÉENNE.

Te germen præclarum Patris tui, et imaginem personæ genitoris tui, qui revelatus es in corpore humanitatis nostræ, et ortus es nobis in lumine annuntiationis tuæ, te confitemur, adoramus, etc.

Et post proclamationem : Te Domine Deus potens deprecamur et rogamus, perfice nobiscum gratiam tuam et effunde per manus nostras donum tuum, misericordiam et miserationem divinitatis tuæ. Sint nobis ad propitiationem delictorum populi tui, et ad remissionem peccatorum totius gregis pascuæ tuæ, per gratiam tuam et miserationes tuas, bone et amator hominum, Domine omnium.

Diaconi dicunt : Inclinate capita vestra.

Sacerdos dicit orationem secretam hanc in Bemate :

Domine Deus omnipotens, tua est Ecclesia sancta catholica, quippe qui per passionem magnam Christi tui, emisti

MALABARE.

Sacerdos in medio altaris stans aliquantulum inclinatus dicit : Te splendorem gloriæ ipsius Patris et substantiæ genitoris tui imaginem, qui in corpore humanitatis nostræ apparuisti, et illuminasti mentem nostram lumine evangelii tui, vitam elargientis, te inquam laudamus et adoramus, et glorificamus omni tempore Domine omnium Pater, et Filius et Spiritus sanctus.

S. Sapientem me fac Domine doctrina tua sancta, et da mihi ut absque intermissione et sine macula ministrem coram te per custodiam mandatorum tuorum vitam conferentium, divinorumque Domine omnium Pater, et Filius et Spiritus sanctus.

L'Evangile.

D. Silentium est, silete.

S. Pax nobiscum.

D. Et tecum et cum spiritu tuo.

S. Evangelium sanctum Domini nostri Jesu Christi prædicatio Joannis.

CHALDÉENNE.

oves pascuæ tuæ, et ex gratia Spiritûs sancti, ipsius qui unius est cum divinitate tua gloriosa naturæ, dantur gradus ordinationis sacerdotalis veræ : et per clementiam tuam Domine dignatus es imbecillitatem nostram facere membra spiritualia in corpore magno Ecclesiæ tuæ sanctæ, ut ministraremus auxilium spirituale animabus fidelibus. Tu nunc Domine perfice nobiscum gratiam tuam, et effunde per manus nostras donum tuum : et misericordiæ tuæ, et clementia divinitatis tuæ, sint super nos, et super populum istum quem elegisti tibi.

Elevans vocem. Et da nobis Domine per clementiam tuam, ut nos omnes simul æqualiter omnibus diebus vitæ nostræ placeamus divinitati tuæ, dignique efficiamur auxilio gratiæ tuæ, ad offerendum tibi laudem, honorem, confessionem, et adorationem, omni tempore Domine.

Et ascendunt diaconi ad altare et dicunt : Qui

Malabare.

D. Gloria Christo Domino.

S. Benedic Domine mi.

D. Benedicat te Christus.

S. Dixit Jesus : Amen amen dico vobis non posse filium facere (*Joan.* v. *à v.* 19, *ad* 29.) qui mala egerunt in resurrectionem judicii.

D. Gloria Christo Domino.

Le Symbole.

Sacerdos incipit et cum diacono simul prosequitur : Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem [a] factorem, etc. (*ut in missali Romano.*)

Oblation faite en union avec les fidèles de tous les temps.

D. Oremus : Pax nobiscum : Orate in memoriam reducentes patres nostros Catholicos, et omnes presbyteros, et diaconos, adolescentes, et virgines, et omnes fideles, qui è vivis excesserunt, veraque fide mortui sunt : omnes etiam patres nostros, et fratres, filios et filias, reges quoque fideles à Christo dilectos, et omnes prophe-

Chaldéenne.

non accepit baptismum, etc.

Et incipit sacerdos responsorium mysteriorum, inferuntque sacrista et diaconus discum et calicem super altare. Sacerdos manus format in modum crucis et dicit : Offerimus laudem Trinitati tuæ gloriosæ omni tempore et in secula.

Et prosequitur : Christus qui immolatus est pro salute nostra, præcepitque nobis ut ageremus commemorationem mortis et resurrectionis suæ, ipse suscipiat sacrificium hoc ex manibus imbecillitatis nostræ : per gratiam suam et miserationes suas in secula.

Amen.

Et prosequitur : Imponuntur mysteria præclara, sancta et vivifica super altare Domini potentis, usque ad ejus adventum, in secula. Amen.

Lauda. Memoria tua. Pater noster. Apostoli patris. Super altare sanctum. Qui dormierunt. Matthæus. Marcus. Lucas, etc.

(a) On a vu plus haut, pag. 380, ce que le synode de Diamper a observé qui manquait au symbole des églises du Malabar.

MALABARE.

tas, et apostolos, martyres et confessores hujus loci, et omnium regionum: Oremus, inquam, *det nobis*, ut efficiamur socii eorum, spe bona et hæreditate vitæ regni cœlestis: insuper ut hæc oblatio suscipiatur confidenter, et per Dei verbum ac Spiritum sanctum consecretur, ut sit nobis in auxilium, et salutem et vitam æternam in regno cœlesti per gratiam Dei, et Domini nostri Jesu Christi.

Interim submissa voce orat sacerdos, dicens: Sit tibi gloria inventor eorum, qui perierunt: gloria tibi dispersorum collector et longinquorum reductor: gloria tibi qui aberrantes ad scientiam veritatis convertis: gloria tibi, Domine mi, qui vocasti me miserum pietate tua, et gratia tua accedere me ad te jussisti, et constituisti me tanquam insigne membrum in corpore magno Ecclesiæ sanctæ, ut offeram tibi sacrificium hoc unum sanctum, et acceptabile, quod est memoria pas-

CHALDÉENNE.

LITURGIA BEATORUM APOSTOLORUM.

Composita à S. *Adæo* et S. Mari Orientalium Doctoribus.

Consécration par la parole et par le Saint-Esprit.

Accedit sacerdos ad celebrandum, terque inclinatur coram altari, cujus medium osculatur: tum cornu dextrum et sinistrum, et inclinatur ad ejus partem sublimiorem; et dicit:

Le Canon.

Benedic Domine. Orate pro me patres, fratres et domini mei ut Deus det mihi virtutem et possibilitatem, quo perficiam ministerium hoc, ad quod accessi, suscipiaturque oblatio hæc ex manibus imbecillitatis meæ pro me, pro vobis, et pro toto corpore Ecclesiæ sanctæ catholicæ, per gratiam ejus et miserationes ejus, in secula. Amen.

Et respondent: Christus exaudiat orationes tuas, gratumque habeat sacrificium tuum; suscipiat oblationem tuam, honoretque sacerdotium

MALABARE.

sionis et mortis, sepulturæ et resurrectionis Domini nostri, et salvatoris Jesu Christi, per quem placuit tibi omnium hominum peccata dimittere.

L'Orate fratres et le *Suscipiat.*

Odorat sacerdos eos qui à dextris altaris stant, et dicit eis :

Benedicite Domini mei, et orate pro me, Patres mei, et fratres mei et magistri mei, ut consecretur oblatio hæc per manus meas.

Illi respondent cum diacono.

Pop. et diac. Christus exaudiat orationes tuas, et suscipiat oblationem tuam et splendidum faciat sacerdotium tuum, et complaceat tibi in hoc sacrificio quod tu offers pro te, pro nobis, et pro universa catholica Ecclesia et omnibus orthodoxis, atque catholicis apostolicæ fidei cultoribus per gratiam et amores tuos in secula seculorum Amen.

Sacerdos adorat inclinatus coram altari.

Etiam Dominus Deus

CHALDÉENNE.

tuum; et det nobis per mediationem tuam, veniam delictorum nostrorum, et remissionem peccatorum nostrorum, per gratiam suam et miserationes suas in secula.

Mox inclinat se ad partem inferiorem, eadem pronuntiando, eodemque modo illi respondent : tum inclinatur versus altare et dicit : Deus omnium Dominus sit cum omnibus nobis per gratiam suam et miserationes, in secula. Amen.

Et inclinatus ad diaconum qui est à sinistra, dicit : Deus omnium Dominus confirmet verba tua, et præstet tibi pacem, suscipiatque oblationem hanc ex manibus meis, pro me, et pro te et pro toto corpore Ecclesiæ sanctæ catholicæ, et pro universo mundo : per gratiam ejus et miserationes ejus in secula.

Iclinat se ad altare et secretò dicit :

Domine et Deus noster ne aspicias ad multitudinem peccatorum nos-

MALABARE.

noster, ne respicias multitudinem peccatorum meorum, neque molestè ferat dominatio tua onus peccatorum nostrorum, sed per ineffabilem gratiam tuam consecra sacrificium istud, et da in eo virtutem, et potestatem, ut possit peccata nostra plurima abolere, cùmque extremo tempore apparueris per humanitatem quam ex genere nostro assumpsisti, inveniamus coram te gratiam, et amores, et digni efficiamur laudare te cum multitudine angelorum.

Surgit et dicit : Confitemur et laudamus Domine Deus noster supereffusas gratiarum tuarum opes in nos : cum enim peccatores, ac debiles essemus, ob multitudinem tamen misericordiæ tuæ dignos nos effecisti dispensatione sacramentorum sanctorum, corporis et sanguinis Christi Filii tui : petimus ergo auxilium tuum robur animarum nostrarum, ut charitate perfecta et vera fide, donum tuum, quod apud nos

CHALDÉENNE.

trorum, neque avertatur dignitas tua propter gravitatem nequitiarum nostrarum, sed per gratiam tuam inenarrabilem sanctifica sacrificium istud, et da per illud possibilitatem et virtutem, ita ut obliviscaris peccata nostra multa, sisque propitius, cùm manifestaberis in fine temporum, in homine quem nobis assumpsisti, inveniamusque coram te gratiam et misericordiam, dignique efficiamur laudandi te cum cœtibus intellectualibus.

Surgit et dicit hanc orationem secretò :

Confitemur Domine et Deus noster divitias abundantes gratiæ tuæ erga nos :

Et prosequitur : Qui cùm peccatores et humiles essemus, propter multitudinem clementiæ tuæ fecisti nos dignos administrandi *mysteria* sancta corporis et sanguinis Christi tui. Petimus auxilium à te ad robur animarum nostrarum, ut in caritate perfecta et in fide vera ad-

MALABARE.

est, administremus offeramusque tibi carmen, honorem, laudem et adorationem nunc et in secula seculorum.

D. et Chorus. Amen.

S. Pax vobiscum.

D. Et tecum et cum spiritu tuo.

Le baiser de paix.

S. Præbete pacem alterutrum.

D. et Chor. Et pro omnibus patriarchis, episcopis, presbyteris, et diaconis et pro his qui vitâ functi ex hac ecclesiæ congregatione exierunt : et pro beatissimo Papa nostro, proque mundi pace, et anni corona, ut scilicet benedicatur, et misericordia tua adimpleatur : pro omni etiam Ecclesiæ germine quod dignum reperitur, oblationem hanc, quæ in conspectu tuo est, suscipere insuper et pro omnibus servis et pro nobis omnibus suscipiatur oblatio hæc in secula seculorum.

Suscipiunt pacem et dicit diaconus : Petamus, confiteamur, et obsecremus omnes choraulice

CHALDÉENNE.

ministremus donum tuum erga nos. *Canon.* Et referemus tibi laudem, gloriam, confessionem et adorationem, nunc et semper et in secula seculorum. *Signat se signo crucis, et respondent :* Amen.

Et prosequitur : Pax vobiscum.

Respondent : Tecum et cum spiritu tuo.

Et dant pacem sibi invicem et dicunt : Pro omnibus catholicis.

Diaconus dicit : Confiteamur, rogemus, et deprecemur.

Sacerdos dicit hanc orationem secretò :

Domine Deus potens adjuva imbecillitatem meam, per clementiam tuam, et per adjutorium gratiæ tuæ : meque dignum fac offerendi coram te oblationem hanc, tanquam ad commune omnium auxilium, et ad laudem Trinitatis tuæ Pater, Fili et Spiritus sancte.

Alia oratio quæ dicitur etiam in liturgia Nestorii.

Domine et Deus nos-

MALABARE.

Dominum, state pulchri, et attendite his quæ aguntur tremendis mysteriis, quæ consecrantur : sacerdos accessit ut oret, ut ejus intercessione pax multiplicetur in vobis. Oculos vestros deorsum dimittite, et mentem vestram vigilanter curate, in cœlum levate, petite, et obsecramini hoc tempore, nemoque loqui audeat; et qui orat, corde oret, in silentio et timore permanente, pax nobiscum.

Interim orat sacerdos et dicit : Domine Deus fortis imbecillitatem meam robora misericordia tua, et gratiæ tuæ auxilio dignum me fac, ut offeram tibi oblationem in emolumentum omnium hominum, et in laudem Trinitatis tuæ supergloriosæ, Pater et Filius et Spiritus sanctus in secula.

Discooperit mysteria et benedicit incensum et immittit in thuribulum, et dicit sacerdos :

Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei Patris, communicatio sancti Spiritùs sit cum

CHALDÉENNE.

ter coerce cogitationes meas, ut non evagentur in vanitatibus mundi hujus. Domine Deus noster da mihi ut uniar dilectioni caritatis tuæ, quamvis indignus sim. Gloria tibi Christe.

Ascende in thalamum luminis præclari tui Domine : semina in me semen bonum humilitatis : et sub alis gratiæ tuæ absconde me, per misericordiam tuam. Si iniquitates observaveris Domine, quis poterit consistere? quia apud te propitiatio est.

Cum dixerit diaconus : Vigilanter et attentè, *statim surgit sacerdos et discooperit sacramenta, auferens velum quo tegebantur : benedicit incensum et dicit canonem, alta voce.*

Gratia Domini nostri Jesu Christi, et caritas Dei Patris et communicatio Spiritùs sancti, sit cum omnibus nobis nunc, etc.

Signat sacramenta, et respondent Amen.

Sacerdos prosequitur : Sursum sint mentes vestræ.

MALABARE.

omnibus nobis nunc, et in secula seculorum.

D. Amen.

La Préface.

S. Sursum sint mentes vestræ.

D. Apud te Deum Abraham, Isaac, et Israël regem supergloriosum.

S. Oblatio Deo omnium Domino offertur.

D. Dignum et justum est, pax nobiscum.

S. Domine Deus fortis da nobis facierum relevationem coram te, ut confidenter perficiamus ministerium istud vivum, et sanctum conscientiis mundis, et ab omni labe, malitia, æmulatione et dolo ac amaritudine alienis, et semina in nobis, Domine mi, caritatem et animorum unitatem ad invicem; et Ecclesiam tuam sanctam catholicam, hic et ubique terrarum ab omni nocumento, culpa ac perturbatione custodi per gratiam et amores tuos in secula.

Cantores dicunt : Benedic Domine mi.

Sacerdos interim orat.

CHALDÉENNE.

Respondent : Sunt ad te Deus Abraham, Isaac, et Israël Rex gloriose.

Sacerdos. Oblatio Deo omnium Domino offertur.

Respondent : Dignum et justum est.

Diaconus. Pax nobiscum.

Sacerdos imponit incensum et dicit hanc orationem :

Domine, Domine da mihi apertam faciem coram te, ut cum fiducia, quæ à te sit perficiamus sacrificium hoc tremendum et divinum conscientiis ab omni nequitia et amaritudine puris. Semina in nobis Domine dilectionem, pacem et concordiam ad invicem et erga quoscunque.

Et erectus dicit secretò : Dignum est gloria ab omni ore, et confessione, ab omnibus linguis; et adoratione atque exaltatione ab omnibus creaturis, nomen adorandum et gloriosum Patris et Filii, et Spiritûs sancti; qui creavit mundum per gratiam suam, et habitatores ejus per clemen-

MALABARE.

Omnium ore glorificetur, et omnibus linguis laudetur, et ab omnibus creaturis adoretur et exaltetur nomen adorandum et supergloriosum Trinitatis præclarissimæ, Patris et Filii et Spiritùs sancti, qui bonitate suâ seculum creavit, et omnes in eo habitantes, et filios hominum pietate sua salvavit, et fecit mortalibus misericordiam magnam. Majestatem tuam, Domine mi, adorant ac venerantur millia millium superiorum, et decies millia decies millium angelorum sanctorum et exercitus spirituum ignis nomen tuum glorificant, et cum cherubinis sanctis, et seraphinis magnitudini tuæ adorationem offerunt, et clamant, et absque intermissione glorificant et dicunt alter ad alterum.

Le Sanctus.

D. et Chor. Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus fortis, pleni sunt cœli et terra carminibus ejus : Hosanna in excelsis, hosanna filio David : Benedictus qui venit, et venturus est in

CHALDÉENNE.

tiam suam, qui salvavit homines per misericordiam suam, et prestitit gratiam magnam erga mortales. Majestatem tuam Domine benedicunt et adorant : millies milleni superni (spiritus) et decies mille myriades angelorum sanctorum, exercitus spiritualium, ministri ignis et spiritus; cùm cherubim sanctis, et seraphim spiritualibus, nomen sanctificant et celebrant, clamantes, et laudantes, indesinenter clamando alter ad alterum,

Dicunt alta voce: Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus potens, pleni sunt cœli et terra gloria ejus.

Sacerdos secretò: Sanctus, Sanctus, Sanctus es, Domine Deus potens, cujus gloriâ pleni sunt cœli et terra et natura substantiæ ejus : ut honore splendoris ejus gloriosi : (sicut scriptum est) cœlum et terra plena mei sunt, dicit Dominus potens. Sanctus es Deus Pater, verè solus, à quo omnis paternitas in cœlo et in terra nominatur.

MALABARE.

nomine Domini, hosanna in excelsis.

Sac. prosequitur: Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus fortis, pleni sunt cœli et terra carminibus ejus, et essentia subsistentiæ ejus, et splendore pulchritudinis supergloriosæ ipsius, ita ut cœlum et terram ego impleam, dicit Dominus: Sanctus tu Deus Pater veritatis, à quo omnis paternitas in cœlo et in terra nominatur: Sanctus et Filius tuus unigenitus Dominus noster Jesus Christus per quem omnia facta sunt: Sanctus etiam Spiritus veritatis omnium causa per quem omnes sanctificantur: væ mihi, væ mihi obstupesco enim, quoniam vir pollutus labiis ego sum, et in medio populi polluta labia habentis ego habito, et regem Dominum exercituum viderunt oculi mei: quam terribilis est locus iste hodie, in quo facie ad faciem visus est Dominus, et nunc fiat misericordia super nos, et purifica saniem

CHALDÉENNE.

Sanctus es Fili æterne, per quem omnia facta sunt. Sanctus es Spiritus sancte, æterne, per quem omnia sanctificantur. Væ mihi, væ mihi, qui obstupui, quia vir pollutus labiis habito, et regem Dominum potentem viderunt oculi mei. Quam terribilis est hodie locus iste: non est hìc aliud nisi domus Dei et porta cœli, quia oculo ad oculum visus es Domine: nunc verò adsit nobiscum gratia tua, Domine. Nunc verò adsit nobiscum gratia tua Domine, purga immunditias nostras, et sanctifica labia nostra. Junge voces tenuitatis nostræ, cum sanctificatione seraphim et archangelorum. Gloria miserationibus tuis, quia terrenos sociasti cum spiritualibus.

Et prosequitur secretò dicens inclinatus hanc orationem:

Et cum illis potestatibus cœlestibus confitemur tibi, nos etiam servi tui, tenues, imbelles et infirmi, quia præstitisti nobis gratiam tuam ma-

MALABARE.

nostram et sanctifica labia nostra, et commisce voces imbecillitatis nostræ seraphinorum laudibus, et archangelorum, qui decantant amori tuo gloriam, homines enim corporeos spiritibus sociasti : cum his igitur cœlestibus exercitibus, etiam nos servi tui miseri, debiles, et inutiles laudamus te Dominum meum, quoniam fecisti nobiscum misericordiam maximam, cui rependere gratiam nequimus : indutus es enim humanitate nostrâ, ut Deitate tua vivificares nos, et exaltasti humilitatem nostram, et erexisti casum nostrum, dimisisti nobis debita nostra, et justificasti nos peccata nostra delens, illuminasti scientiam nostram et inimicos nostros Domine Deus noster reos esse demonstrasti, et ob supereffusos amores gratiæ tuæ exiguitati imbecillæ naturæ nostræ victoriam tribuisti : pro omnibus igitur auxiliis et misericordiis nobis exhibitis offeramus tibi carmen, honorem et lau-

CHALDÉENNE.

gnam, quæ rependi non potest. Nempè induisti humanam naturam : ut vitam nobis præstares per divinitatem tuam : exaltasti humilitatem nostram : erexisti ruinam nostram : ressuscitasti mortalitatem nostram : dimisisti peccata nostra et justificasti reatum peccatorum nostrorum : illuminasti intelligentiam nostram, et condemnasti Domine Deus noster inimicum : et triumphare fecisti tenuitatem naturæ imbellis nostræ. Per miserationes effusas gratiæ, ô clemens, remitte delicta et peccata : dimitte delicta mea, in judicio. Et propter omnia auxilia tua, et gratias tuas erga nos referemus tibi hymnum, honorem, confessionem, et adorationem, nunc et semper, et in secula seculorum.

Sacerdos signat sacramenta. Respondetur Amen.

Diaconus. In mentibus vestris. Orate pacem nobiscum.

Sacerdos dicit hanc orationem, inclinatus et submissa voce.

MALABARE.

dem, ac adorationem, nunc et semper et in secula seculorum.

Signat his verbis super oblata :

D. Amen : Orate mentibus vestris : pax nobiscum.

Prière et gémissement du prêtre avant que de consacrer.

S. Domine Deus exercituum audi vocem clamoris mei nunc in conspectu tuo, et ausculta Domine mi, et audi gemitus meos atque suspiria, quibus etiam dominatione tua ingemisco, suscipeque preces mei peccatoris : hac enim hora, qua Patri tuo sacrificium offertur, rogo gratiam tuam, miserere omnium creaturarum, dimitte debitoribus, reduc errantes, solare afflictos : perturbatis pacem dato, infirmos sana, spiritu tribulatos audi, et lenimen illis impertire, eleemosynas justitiam operantium perfice, et propter nomen sanctum tuum propitius esto et mihi peccatori per gratiam tuam.

Etiam Domine Deus

CHALDÉNNNE.

Domine Deus potens suscipe hanc oblationem, pro omni Ecclesia sancta catholica et pro omnibus patribus piis et justis qui placiti fuerunt tibi et pro omnibus prophetis et apostolis, et pro omnibus martyribus et confessoribus, et pro omnibus lugentibus, angustiatis et ægrotis, et pro omnibus necessitatem et vexationem patientibus, et pro omnibus infirmis et oppressis; et pro omnibus defunctis, qui à nobis separati migraverunt : tum pro omnibus qui petunt orationem ab infirmitate nostra, et pro me peccatore humili et infirmo. Domine Deus noster, secundum miserationes tuas, multitudinemque gratiarum tuarum, aspice populum tuum, et me infirmum, neque secundum peccata mea et insipientias meas. sed ut digni fiant remissione peccatorum suorum, per corpus hoc sanctum quod cum fide accipiunt, per gratiam misericordiæ tuæ, in secula seculorum. Amen.

MALABARE.

exercituum, suscipiatur oblatio hæc pro omni Ecclesia catholica et pro sacerdotibus, et principibus catholicis, pro pauperibus quoque oppressis, lugentibus ac miseris, et pro fidelibus defunctis, et pro omnibus illis qui orationem imbecillitatis meæ exspectant et pro peccatis meis: etiam Domine Deus meus secundùm amores tuos et multitudinem misericordiæ tuæ populum tuum visita, et meam infelicitatem, et quidem non secundùm peccata nostra, et iniquitates meas, sed digni efficiamur remissione peccatorum nostrorum, per sanctum corpus, quod fide suscipiemus, per gratiam quæ est à te. Amen.

Sacerdos profundè inclinatus orat. Tu Domine mi propter plurimos amores tuos suscipe commemorationem optimam et acceptabilem patrum qui justi et recti fuerunt et tibi placuerunt, recordationis corporis et sanguinis Christi Filii tui,

CHALDÉENNE.

In alio codice ita incipit illa oratio:

Domine Deus potens, exaudi vocem clamoris mei coram te hoc tempore; intende Domine et audi gemitus meos coram majestate tua, suscipeque deprecationem mei peccatoris, quâ interpello gratiam tuam, hac hora qua offertur sacrificium Patri tuo. Miserere omnium creaturarum: parce reis, converte errantes; oppressos recrea; turbatis quietem præsta: sana infirmos, consolare afflictos; et perfice eleemosynas eorum qui operantur justitiam, propter nomen tuum sanctum. Mei quoque peccatoris miserere per gratiam tuam, Domine Deus potens: suscipiatur oblatio hæc pro universa Ecclesia sancta catholica, et pro sacerdotibus, regibus, principibus. *Et reliqua ut suprà.*

Sacerdos dicit hanc orationem inclinationis secretò:

Tu Domine per miserationes tuas multas et ine-

MALABARE.

quod super altare purum ac sanctum offerimus tibi, sicut edocuisti nos et fac nobiscum pacem, et tranquillitatem tuam omnibus diebus seculi : etiam Domine Deus noster fac nobiscum pacem, ut cognoscant omnes habitatores, terræ, quia tu es Deus, Pater solus veritatis, et tu misisti Jesum Christum dilectissimum Filium tuum, et ipse Dominus Deus noster venit et docuit nos omnem sanctitatem, ac munditiem prophetarum et apostolorum, martyrum et confessorum, episcoporum et doctorum, presbyterorum et diaconorum, et omnium filiorum Ecclesiæ sanctæ catholicæ, qui signo vitæ, baptismo nimirum sancto signati sunt : nos igitur, Domine mi, servi tui debiles, et inutiles, qui in nomine tuo congregati hoc tempore stamus coram te, et traditione sancta exemplum didicimus à te, cum exsultatione et gaudio glorificamus, exaltamus, et venerantes memoriam sa-

CHALDÉENNE.

narrabiles, fac memoriam bonam et acceptabilem omnibus patribus piis et justis, qui placiti fuerunt coram te in commemoratione corporis et sanguinis Christi tui, quod offerimus tibi super altare tuum purum et sanctum, sicut docuisti nos : et præsta nobis tranquillitatem tuam, omnibus diebus seculi hujus.

Prosequitur. Domine Deus noster præsta nobis tranquillitatem et pacem tuam, omnibus diebus seculi hujus : ut cognoscant te omnes habitatores terræ : quia tu es Deus Pater verus solus : et tu misisti Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum et dilectum tuum ; et ipse Dominus et Deus noster venit et docuit nos omnem puritatem et sanctitatem ; memoriam fac prophetarum, apostolorum, martyrum, confessorum, episcoporum, doctorum, sacerdotum, diaconorum et omnium filiorum Ecclesiæ sanctæ catholicæ, qui obsignati

MALABARE.

crificamus mysterium hoc magnum, ac formidabile, sanctum, et divinum, passionis et mortis, sepulturæ et resurrectionis Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi:

Invocation.

Veniat ergo Domine mi Spiritus tuus sanctus, et requiescat super oblationem hanc servorum tuorum, et sanctificet eam, ut sit nobis Domine mi in debitorum solutionem, et peccatorum remissionem, et in maximam spem resurrectionis ex mortuis, et vitam novam in regno cœlesti cum omnibus qui placuerunt: insuper et pro omni admirabili dispensatione tua, quæ erga nos facta est, laudemus, et glorificemus te absque cessatione in Ecclesia tua, sanguine Christi Filii tui redempta, (*elevat vocem*) apertoque ore, ac facie revelata offerimus tibi carmen et honorem, laudem et adorationem nomini tuo vivo, sancto et vivificanti, nunc et semper et in secula seculorum.

D. Amen.

CHALDÉENNE.

sunt signo vitæ, baptismatis sancti.

Prosequitur. Servi tui humiles, imbecilles et infirmi, qui congregati sumus in nomine tuo nuncque stamus coram te, et accepimus cum jubilo formam quæ à te est, laudantes, glorificantes et exaltantes, commemoramus et celebramus, mysterium hoc magnum et tremendum, sanctum et divinum, passionis, mortis, sepulturæ et resurrectionis Domini, et Salvatoris nostri Jesu Christi.

Et veniat Domine Spiritus tuus sanctus, et quiescat super oblationem hanc servorum tuorum, quam offerunt et eam benedicat et sanctificet, ut sit nobis Domine, ad propitiationem delictorum, et remissionem peccatorum, spemque magnam resurrectionis à mortuis, et ad vitam novam in regno cœlorum cum omnibus qui placiti fuerunt coram eo. Et propter universam dispensationem tuam miserabilem erga nos, confitebimur tibi,

MALABARE.

Sacerdos procumbit et dicit. Miserere meî Deus secundum misericordiam tuam, et secundum multitudinem amorum tuorum dele peccata mea: multiplicare lavare me ab iniquitate mea, et à peccatis meis munda me, quoniam delicta mea ego scio, et peccata mea coram me sunt in omni tempore : tibi soli peccavi et mala coram te feci, ut justificeris in verbo tuo, et vincas in judiciis tuis : quoniam autem veritatem voluisti, et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi, asperge me hyssopo, et munda me, et super nivem dealbabor, reple me suavitate, ac lætitia tua, et delectabuntur ossa mea humiliata, averte faciem tuam à peccatis meis, et omnia illa delicta mea dele, cor mundum crea in me Deus, et spiritum præparatum innova intra me, ne projicias me à conspectu tuo, et Spiritum sanctum tuum ne auferas à me, sed redde mihi suavitatem tuam, et salutem tuam, et Spiritus tuus

CHALDÉENNE.

et glorificabimus te indesinenter, in ecclesia tua, redempta per sanguinem pretiosum Christi tui, oribus apertis, et facie libera : *Canon :* Referentes hymnum, honorem, confessionem et adorationem nomini tuo sancto vivo et vivificanti, nunc et semper, et in secula seculorum.

Sacerdos signat cruce mysteria : et respondent Amen.

Sacerdos inclinat se et osculatur altare primum in medio, tum ad duo latera dextrum et sinistrum, dicitque hanc orationem.

In alio codice : dicit psalmum Miserere meî Deus, *usque ad hæc verba*, et iniqui ad te convertentur. Ad te levavi oculos meos, *usque ad* miserere nostrì Domine, miserere nostrî. Extende manum tuam, et salvet me dextera tua Domine : permaneant super me Domine miserationes tuæ, in seculum et opera manuum tuarum ne despicias.

Tunc dicit hanc orationem :

MALABARE.

gloriosus stabiliat me, ut doceam iniquos viam tuam, et peccatores ad te convertantur : ad te levavi oculos meos habitator cœli, sicut oculi servorum ad dominos suos, et sicut oculi ancillæ ad dominam suam.

Sint oculi nostri ad Dominum Deum nostrum donec tu miserearis nostri : miserere nobis, miserere nobis, Domine extende manum tuam, et salvet me dextera tua Domine, permaneant super me Domine amores tui in seculum, et opera manuum tuarum ne derelinquas.

Surgens dicit : Christus pax superiorum, et quies magna inferorum stabilire, Domine, pace et quiete tua quatuor orbis regiones, præcipuè verò Ecclesiam tuam sanctam catholicam, et destrue bella, ac prælia à finibus terræ, et disperge gentes, quæ bella volunt, et pacifica benignitate divinitatis tuæ sacerdotium et regnum ad invicem, ut si nobis secura habitatio cum omni sobrie-

CHALDÉENNE.

Christe pax superiorum, et tranquillitas magna inferiorum, fac ut habitet tranquillitas et pax tua in quatuor partibus mundi, præcipuè autem in Ecclesia tua sancta catholica : fac ut pacem habeat sacerdotium, cum imperio : cessare fac bella à finibus terræ et dissipa gentes quæ bella volunt : ut habitatione tranquilla et pacifica fruamur in omni temperantia, et timore Dei. Parce delictis et peccatis defunctorum per gratiam et miserationes tuas in secula.

Et ad illos qui sunt circa altare dicit : Benedic Domine. Benedic Domine; *Imponitque incensum, quo se ipsum perfundit, et dicit* : Suavem fac Domine Deus noster, odorem jucundum animarum nostrarum, per suavitatem caritatis tuæ; et per eam munda me à maculis peccati, et parce mihi delicta et peccata mea, tam quæ scio, quàm quæ ignoro.

Iterum accipit incensum ambabus manibus,

MALABARE.

tate, ac pietate; relaxa quoque debita, peccata vita functorum per misericordiam et amores tuos in secula.

Sacerdos benedicit incensum, et mittens in thuribulum dicit: Offeramus carmen Trinitati tuæ supergloriosæ omni tempore et in secula, suavem fac Domine Deus noster odorem animarum nostrarum, suavi odore benignitatis caritatis tuæ, et munda nos per eam ab inquinamentis peccati.

Et incensat ter oblata dicens etiam ter: Domine Deus noster præbeat nobis accessum clementia misericordiæ tuæ ad sacramenta hæc supergloriosa, sancta, vivificantia, et divina, quoniam nos non sumus digni.

In veritate non sumus digni.

Osculatur ter altare dicens. Sumens ambabus manibus hostiam dicit:

Gloria nomini tuo sancto, adoratioque divinitati tuæ omni tempore Domine Jesu Christe, panis vive, vitam

CHALDÉENNE.

et incensat mysteria: mox dicit: Accessum det nobis clementia gratiæ tuæ Domine et Deus noster, ad mysteria hæc præclara, sancta, vivificantia et divina, quamvis indigni simus.

Hæc verba sacerdos semel atque iterum repetit, et ad singula intervalla jungit manus suas super pectus suum in formam crucis. Osculatur altare in medio accipit que ambabus manibus oblatam superiorem, et sursum aspiciens dicit:

Laus nomini tuo sancto Domine Jesu Christe, et adoratio majestati tuæ semper et in secula. Amen. Panis enim vivus est et vivificans qui descendit de cœlis, et dat vitam mundo universo, quem qui edunt non moriuntur: et qui illum recipiunt per illum salvantur, nec corruptionem sentiunt, et vivunt per illum in æternum, tuque es antidotus mortalitatis nostræ, et resurrectio totius figmenti nostri.

MALABARE.

præstans, qui descendisti de cœlo et universum mundum vivificas, qui verò hunc panem comedunt, non morientur; et qui vera fide illum suscipiunt, liberantur et sanctificantur per

CHALDÉENNE.

In alio codice aliter hæc leguntur:

Gloria tibi Deus Pater qui misisti Filium tuum unigenitum ad salutem nostram, et ipse priusquam pateretur, etc.***

———

illum, mundanturque et vivunt in æternum: Dominus noster Jesus Christus in illa nocte qua tradebatur, accepit panem hunc sanctum in sanctas ac puras manus suas et elevavit oculos suos in cœlum, et gratias egit Deo Patri omnium rerum creatori, et benedixit ac fregit, deditque discipulis suis, et dixit, accipite et comedite ex hoc pane omnes vos.

HOC EST ENIM CORPUS MEUM. *Prolatis verbis consecrationis, statim hostiam consecratam genu flexo adorat, surgens ostendit populo, reponit super altare, iterum adorat; tunc elevans aliquantulum calicem, dicit:*

Similiter postquam cænavit accepit hunc calicem manibus suis puris, et gratias egit, et benedixit, et dedit discipulis suis dicens, accipite et bibite omnes vos ex hoc calice; quotiescunque enim comederitis panem hunc et biberitis hunc calicem: meì memoriam recoletis.

Hic est enim calix sanguinis mei novi et æterni testamenti, mysterium fidei, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Prolatis verbis consecrationis deponit calicem super corporale, genu flexo adorat, surgit et ostendit populo, et ponens calicem super altare dicit:

Hoc erit nobis pignus usque ad consummationem seculi.

REMARQUES

Sur la forme de la consécration qui a été changée dans un exemplaire et qui manque dans l'autre.

On a vu que dans la liturgie du Malabar, la formule de la consécration contenait quelques termes qui ne sont pas dans les Evangélistes, et que l'archevêque Menesès fit ordonner par le synode de Diamper qu'à la place de cette formule on mettrait celle du missel romain. Ainsi la première remarque qu'il faut faire c'est que les termes de la formule et les rubriques qu'on voit ici, sont du missel romain, jusqu'à *Hoc erit nobis pignus.* On sait seulement qu'après l'addition qu'un archevêque nestorien avait faite au missel malabar, on lisait: *Hoc est in veritate corpus meum. Hic est in veritate calix sanguinis mei, qui pro vobis et pro multis effundetur in debitorum propitiationem, et in peccatorum remissionem, et hoc erit vobis pignus in secula seculorum.*

Il aurait été à souhaiter que nous eussions pu suppléer aux autres termes par l'exemplaire Chaldéen que M. Simon et M. Renaudot avaient vu. Mais la formule de la consécration n'y était pas. Cette omission est marquée ici par des astérisques; et elle ne doit pas faire croire qu'on omettait ces paroles en célébrant, mais que l'omission s'est faite par quelqu'une des raisons qui ont été marquées plus haut pag. 223. Les Nestoriens ne peuvent pas être soupçonnés d'avoir, à dessein, supprimé de cette liturgie ces paroles, puisqu'on les voit dans les deux autres liturgies de Théodore et de Nestorius qui sont à leur usage.

Remarquons en second lieu que cette omission est cause qu'on ne peut pas assurer si après les paroles de l'institution de l'Eucharistie il y avait dans cette liturgie une prière pour l'invocation, comme dans les deux autres liturgies. Il y a pourtant lieu de juger par la liturgie malabare, qu'il

n'y avait que l'invocation qui précède les paroles de l'institution, et qu'ainsi l'on croyait qu'il était indifférent que cette prière fût placée avant ou après. Ce qui est certain, c'est que la liturgie même nous apprend dans les prières de l'oblation, que la consécration se fait par la parole de Dieu et par le Saint-Esprit ; (a) *ut hæc oblatio per Dei verbum ac Spiritum sanctum consecretur.*

3°. On ne peut se dispenser de remarquer que l'élévation de l'hostie et du calice que Menesès a fait marquer ici, est opposé à l'usage des Nestoriens et des autres Orientaux. Nous avons eu lieu d'observer plus d'une fois que dans l'église latine même, l'élévation ne s'est faite qu'à la fin du canon jusqu'au commencement du XIIe. siècle. On a véritablement toujours fait l'élévation du saint Sacrement parmi tous les Orientaux, mais c'est seulement un peu avant la communion. C'est aussi de là qu'on a tiré les paroles qui sont placées ici d'abord après l'élévation du calice, où l'on suppose la fraction qui n'est pourtant pas encore faite.

Suite de la liturgie Malabare.

Gloria tibi Domine mi, gloria tibi Domine mi, propter ineffabile donum tuum.

Dum sacerdos elevat corpus et sanguinem, diaconus cum choro alternatim decantat.

D. Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi, ego sum panis qui ex superis descendi, dixit Salvator noster in mysterio discipulis suis, omnis qui in caritate accedit, et suscipit me, vivet in me in æternum, et hæreditate acquiret regnum.

Chor. Ministri ejus, qui faciunt voluntatem ejus, cherubim et seraphim, et archangeli cum timore coram altari stant et sacerdotem intuentur, quando frangit et dividit corpus Christi in delictorum propitiationem.

D. Aperite mihi portas justitiæ benignus, cujus

(a) *Vid. sup. p. 410.*

MALABARE.

ostium apertum est pœnitentibus, et peccatores ad se, ut accedant, vocant; aperi nobis, Domine mi, januam amorum tuorum, ut ingrediamur, dieque nocteque tibi laudem decantemus.

Chor. Pone Domine custodiam ori meo, gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.

Sacerdos quando sanctum altare ingreditur, manus suas [a] *purè protendit in cœlum et consecrat corpus et sanguinem Christi.*

D. Misericors propitius esto nobis, et miserere nostrî, et ne despicias nos in tempore afflictionis, quoniam nocte ac die in te speramus, et sperantes in te non confundentur.

Chor. Dicat omnis populus Amen, et Amen. Ignem in ignito carbone Isaias osculatus est, et labia ejus exusta non sunt, sed iniquitas ejus remissa est, ignem in ipso pane suscipiunt mortales, et ipsorum corpora custodit, et delicta eorum exurit.

Fraction de l'hostie.

D. A seculo usque in seculum: Altare est ignis, ignis in igne, ignis involvit illud: caveant sacerdotes à terrifico et formidabili igne, ne cadant in eum, et comburantur in secula.

Sacerdos frangens hostiam, per medium dicit:

Accedimus Domine mi fide veritatis nominis tui ad hæc sancta mysteria, ac pietate tua frangimus, et misericordia tua signa-

CHALDÉENNE.

Sacerdos osculatur hostiam in modum crucis, ita tamen ut labia ejus ad eam non pertingant, sed quasi osculando; et dicit: Gloria tibi Domine; gloria tibi Domine, propter donum tuum erga nos inenarrabile in secula.

Tunc accedit ad hostiæ fractionem, quam ambabus manibus facit dicens: Accedimus Domine cum fide vera, frangimusque cum confessione, et signamus per

(a) *On lisait :* Manus suas purè protendit in cœlum, et invitat (*invocat*) Spiritum, qui de superis descendit et consecrat corpus et sanguinem Christi. *Syn. Diamp. fol.* 27.

MALABARE.

mus corpus et sanguinem Salvatoris nostri Jesu Christi, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Sacerdos partem hostiæ quam manu sinistra tenet, imponit patenæ, aliam verò sanguine intingit usque ad medium dicens :

Signetur sanguis pretiosus corpore sancto Domini nostri Jesu Christi, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Et particula sanguine inducta signat alteram partem, et superponit patenæ dicens :

Signetur corpus sanctum sanguine propitiationis Domini nostri Jesu Christi, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Et conjungens ambas particulas ad invicem dicit :

Prædestinata sunt consecrata, perfecta, absoluta et conjuncta ad invicem mysteria hæc supergloriosa sancta et vivificantia et divina in nomine venerabili, et præclaro Trinitatis supergloriosæ, ut sint nobis Domine mi

CHALDÉENNE.

misericordiam tuam, corpus et sanguinem vivificatoris nostri Jesu Christi, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Et nominatâ Trinitate, frangit hostiam quam manibus tenet, in duas partes, et eam quæ est in manu ejus sinistra deponit in disco : altera quam manu dextera tenet, signat calicem dicens : Signatur sanguis pretiosus corpore sancto Domini nostri Jesu Christi, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Union des symboles du corps et du sang.

Et respondent : Amen.

Tum intingit eam usque ad medium in calice, et signat cum ea corpus quod est in patena, dicens : Signatur corpus sanctum, sanguine propitiatorio Domini nostri Jesu Christi. In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Et respondent : Amen.

Conjungitque ambas partes, unam cum altera dicens : Divisa, sunt sanctificata, completa, perfecta, unita et commista mysteria hæc præclara,

MALABARE.

in propitiationem delictorum, et in spem magnam resurrectionis ex mortuis, et in novationem vitæ in regno cœlesti.

S. Gloria tibi Domine mi, quoniam creasti me per gratiam tuam: gloria tibi Domine mi, quoniam vocasti me per misericordiam tuam; gloria tibi Domine mi, quoniam posuisti me mediatorem donorum tuorum et pro omni dispensatione, quæ erga imbecillitatem meam facta est; ascendat ad te carmen, et honor, et laus, et adoratio nunc, et in secula seculorum. *Elevans vocem in tono evangelii dicit et signat seipsum:*

Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei Patris, et communicatio sancti Spiritûs sit cum omnibus nobis nunc et semper, et in secula seculorum.

D. Amen.

D. Omnes nos timore pariter, et honore accedamus ad mysterium corporis et sanguinis pretiosi Salvatoris nostri, cor-

CHALDÉENNE.

sancta vivificantia et divina, unum cum altero, in nomine adorando et glorioso Trinitatis tuæ gloriosæ Pater, Fili et Spiritus sancte, ut sint nobis Domine in propitiationem delictorum, et remissionem peccatorum, in spem quoque magnam resurrectionis à mortuis, et vitæ novæ in regno cœlorum, nobis et Ecclesiæ sanctæ Christi Domini nostri, istic et in quacunque regione, nunc et semper, et in secula seculorum.

Prière pour la communion.

Interea signat hostiam pollice dextro in formam crucis, ab inferiori parte ad superiorem et à dextra ad sinistram; et ita levem fissuram in ea format, qua parte intincta est in sanguine. Partem ejus mittit in calicem, in formam crucis: pars inferior posita est versus sacerdotem, superior versus calicem, ita ut locus fissuræ spectet calicem. Inclinatur et surgens dicit: Gloria tibi Domine Jesu Christe, qui me indignum licet, constituisti

Malabare.	Chaldéenne.
deque mundo, et fide vera in memoriam reducamus passionem et resurrectionem ipsius, eamque perspicaciter intelligamus : propter nos enim unigenitus Dei mortale corpus ex filiis hominum, et spiritualem, rationalem immortalemque animam suscepit, et in præceptis suis, quæ vitam conferunt et lege sua sancta ab errore ad veritatis cognitionem nos reduxit; et post omnem dispensationem quam pro nobis operatus est, naturæ nostræ primitias in cruce in sacrificium obtulit, et à mortuis resurrexit, in cœlumque ascendit et tradidit nobis sacramenta sua sancta, quibus recordaremur omnis gratiæ, quam erga nos ostendit. Nos igitur charitate profusa et humili voluntate donum vitæ æternæ suscipiamus, et oratione purâ, et vehementi dolore peccatorum nostrorum, participes efficiamur mysteriorum sanctorum Ecclesiæ, et spe pœnitentiæ ab iniquitatibus nostris convertamur,	per gratiam tuam, ministrum et mediatorem mysteriorum tuorum præclarorum, sanctorum, vivificantium et divinorum : per gratiam misericordiæ tuæ fac me dignum veniâ delictorum et remissione peccatorum. *Signat se signo crucis in fronte similiterque circumstantes.* *In alio codice.* *Signat frontem suam signo crucis et dicit :* Gloria tibi Domine, qui creasti me per gratiam tuam. Gloria tibi Domine, qui vocasti me per misericordiam tuam. Gloria tibi Domine, qui constituisti me mediatorem doni tui : et propter omnia beneficia tua erga imbecillitatem meam, referatur tibi laus, honor, confessio, et adoratio nunc, etc. *Accedunt diaconi, et signat unumquemque eorum in fronte, dicens :* Christus suscipiat ministerium tuum: Christus illustret faciem tuam : Christus conservet vitam tuam : Christus

MALABARE.

et pro peccatis nostris doleamus; insuper amores, et misericordiam postulemus , rogemusque Deum omnium Dominum, et conservis nostris eorum debita dimittamus.

Chor. Propitiare peccatis et delictis servorum tuorum.

D. Mundemus conscientias nostras à divisione et contentionibus.

Chor. Domine propitiare peccatis et delictis servorum tuorum.

D. Sint animæ nostræ perpolitæ, et ab omni odio et inimicitia alienæ.

Chor. Domine propitiare peccatis et delictis servorum tuorum.

D. Suscipiamus sanctitatem et sancto Spiritu conservemur.

Chor. Domine propitiare peccatis et delictis servorum tuorum.

D. Mentium nostrarum unanimitate et pace ad invicem ipsorum mysteriorum societatem suscipiamus.

Chor. Domine propitiare peccatis et delictis servorum tuorum.

CHALDÉENNE.

crescere faciat juventutem tuam.

Et respondent : Christus suscipiat oblationem tuam

Omnes redeunt ad locum suum : sacerdosque factâ inclinatione, surgit et dicit tono evangelii :

Gratia Domini nostri Jesu Christi : et caritas Dei Patris, et communicatio Spiritûs sancti, sit cum omnibus nobis.

Sacerdos signat seipsum, et elevat manum suam super caput suum, ut sit in aere, et populus particeps sit signationis :

Dicit diaconus: Omnes nos cum timore : *et ad hæc verba :* dedit nobis mysteria sua,

Incipit sacerdos frangere corpus, et dicit : Propitiare Domine per clementiam peccatis et insipientiis servorum tuorum, et sanctifica labia nostra per gratiam tuam, ut dent fructus gloriæ et laudis divinitati tuæ, cum omnibus sanctis tuis in regno tuo.

Le Pater.

Et elevans vocem dicit : Et fac nos dignos Do-

MALABARE.

D. Et sint nobis Domine in resurrectionem corporum nostrorum, et animarum nostrarum salutem, et vitam seculi seculorum. Amen.

Interim dicit sacerdos: Benedictus es Domine Deus patrum nostrorum, et superexaltatum, et supergloriosum est nomen tuum in secula, quoniam non secundum peccata nostra fecisti nobis, neque secundum iniquitatem nostram retribuisti nobis, sed secundum multitudinem amorum tuorum liberasti nos à potestate tenebrarum, et vocasti nos ad regnum filii tui dilectissimi Domini nostri Jesu Christi, per quem denudasti, et in nihilum reduxisti potestatem tenebrarum, et vitam incorruptibilem nobis es elargitus, et nunc etiam Domine qui dignum me fecisti, ita ut constitueres me coram altari tuo mundo et sancto ad offerendum tibi sacrificium hoc vivum et sanctum; dignos nos etiam effice pietate tua, ut omni mun-

CHALDÉENNE.

mine Deus noster, ut perpetuo absque macula, coram te consistamus cum corde puro, facie aperta et cum fiducia quæ à te est misericorditer nobis data; et omnes pariter invocemus te et sic dicamus, Pater noster, etc.

Populus dicit: Pater noster.

Sacerdos. Domine Deus potens, Domine et Deus noster bone, qui es plenus misericordia, rogamus te Domine Deus noster et deprecamur clementiam bonitatis tuæ: ne nos inducas Domine in tentationem, sed libera et salva nos à malo et ab exercitibus ejus, quia tuum est regnum, virtus, robur, fortitudo et imperium in cœlo et in terra, nunc et semper.

Signat seipsum, et respondent: Amen.

Et prosequitur: Pax vobiscum.

Respondent: Tecum et cum spiritu tuo.

Prosequitur: Sancta sanctis decet in perfectione.

Et dicunt: Unus Pater sanctus: unus Filius

MALABARE.

ditia, et sanctitate donum hoc suscipiamus, et non sit nobis in judicium et vindictam, sed in amores pietatem, et peccatorum remissionem, et ex mortuis resurrectionem, et in vitam æternam, ita ut simus omnes plenissimi testes gloriæ tuæ, et templa munda honoris tui, et sacræ basilicæ in habitaculum tuum, ut postquam adhæserimus corpori et sanguini Christi tui cum omnibus sanctis tuis luce fulgeamus in revelatione ejus supergloriosa et præcelsa : tibi enim, eique et Spiritui sancto gloria, et honor, et laus, et adoratio, nunc et semper et in secula seculorum.

Dele, Domine mi, pietate tua peccata et delicta servorum tuorum et sanctifica labia nostra canticis Spiritûs sancti, ut divinitati tuæ præcelsæ cum omnibus sanctis tuis fructus gloriæ et laudis conferamus : effice etiam nos dignos Domine Deus noster ut semper absque macula stemus in conspectu tuo corde mun-

CHALDÉENNE.

sanctus : unus Spiritus sanctus. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto in secula seculorum. Amen.

Diaconus. Laudate. *Et dicunt responsorium.*

Cumque venit diaconus ad portandum calicem dicit : Precemur pacem nobiscum.

Sacerdos dicit : Gratia Spiritûs sancti sit tecum, nobiscum, et cum suscipientibus illum.

Et dat diacono calicem, diaconus dicit : Benedic Domine.

Sacerdos. Donum gratiæ vivificatoris et Domini nostri Jesu Christi compleatur in miserationibus, cum omnibus.

Et signat cruce populum. Interea dicuntur responsoria : Fratres suscipite corpus Filii. Clamat Ecclesia : Et bibite calicem ejus cum fide in regni domo.

Diebus festis. Robora Domine.

Dominica. Domine Jesu Christe.

Quotidie. Mysteria quæ suscepimus.

Finitis responsoriis dia-

MALABARE.

do et facie revelata, et confidentia illa, quæ per amores tuos nobis collata est, omnes simul invocemus te, et hoc modo dicamus.

Le Pater.

Pater noster qui es in cœlis.... sed libera nos à malo. Amen.

S. Etiam Domine Deus virtutum, Deus noster optime, et Pater noster viscerum plene obsecramus, postulamus, rogamusque clementiam bonitatis tuæ, ne Domine mi inducas nos in tentationem, sed salva et libera nos à malo, et ab exercitu ipsius, quoniam tuum est regnum et virtus, gloria, et potestas, imperium et fortitudo in cœlo et in terra, nunc et in secula seculorum.

D. Amen.

S. Pax vobiscum.

D. Et tecum et cum spiritu tuo.

S. Sanctum sanctis decet Domine mi in consummatione.

D. Ter adorat sacramentum dicens : Unus Pater sanctus, unus Filius sanctus, unus Spi-

CHALDÉNNE.

conus dicit: Omnes igitur.

Et respondent : Gloria ipsi propter donum suum ineffabile.

Diaconus. Precemur pacem nobiscum.

Sacerdos in medio altaris dicit hanc orat.

Dignum est Domine, justum et æquum omnibus diebus, temporibus et horis confiteri, adorare et laudare nomen timendum majestatis tuæ, quia dignos fecisti nos Domine per gratiam tuam, homines mortales imbecillæque naturæ, ut cum spiritualibus nomen tuum sanctificaremus, et mysteriorum doni tui fieremus participes, et suavitate eloquiorum tuorum delectaremur. Et voces gloriæ et confessionis divinitati tuæ, sublimi semper referimus Domine.

Sancta sanctis.

Alia. Christus Deus noster, Dominus, Rex, Salvator et Vivificator noster, per gratiam suam dignos fecit nos suscipiendi corpus ejus, sanguinemque ejus pretiosum et omnia sanctificantem : ipse det nobis ut

MALABARE.

ritus sanctus, Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto, in secúla seculorum. Amen.

Accedens diaconus ad altare, sacerdos apprehendit manum ejus dexteram et infert in patenam dicens:

D. Gloria Domini nostri.

S. Sit tecum et nobiscum in regno cœlesti gloria Deo vivo.

D. Glorificate Deum vivum.

Chor. Gloria ipsi et Ecclesiæ tuæ, amores et misericordia ejus. Amen.

Sac. dicit ter: Domine Deus meus, non sum dignus, nec vero est justum ut ego sumam corpus tuum, et sanguinem propitiationis nec ut tangam ea, sed verbum tuum sanctificet animam meam, et sanet corpus meum in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti.

Dum hæc sacerdos dicit, decantat diaconus:

D. Suscipiatur hæc oblatio sursum in excelsis cum ea, quam Abel, Noe et Abraham obtulerunt in regnum cœleste.

CHALDÉENNE.

placeamus illi, verbis, operibus, cogitationibus et factis nostris, adeo ut pignus istud quod accepimus, sit nobis ad veniam delictorum, remissionem peccatorum, et spem magnam resurrectionis à mortuis, vitamque novam et veram in regno cœlorum, cum omnibus qui coram eo placuerunt: per gratiam ejus et miserationes ejus in secula.

Domine non sum dignus.— *Communion*

Diebus ordinariis. Laudem, Domine, honorem, confessionem et gratiarum actionem debemus referre Trinitati tuæ gloriosæ, pro dono mysteriorum tuorum sanctorum, quæ dedisti nobis ad propitiationem delictorum nostrorum, Domine omnium.

Alia. Benedictus sit honor tuus adorandus, ex loco tuo glorioso Christe propitiator delictorum nostrorum, peccatorumque nostrorum, quique aufers insipientias nostras per mysteria tua præclara, sancta, vivi-

MALABARE.

Post sumptionem corporis dicit sacerdos: Donum gratiæ ipsius Salvatoris nostri Jesu Christi perficiatur per amorem in omnibus nobis.

D. In secula seculorum. Amen.

Sumens sanguinem dicit postcommunionem. Sanguis propitiationis Domini nostri Jesu Christi nutriat animam meam et corpus meum in hoc seculo et in futuro.

D. Fratres mei suscipite corpus ipsius Filii Dei, dicit Ecclesia, et bibite ipsius calicem.

D. Conforta Domine noster manus, quæ extensæ sunt ut sanctum acciperent dignas eas effice, ut diebus omnibus divinitati tuæ fructus conferant, et omnia quæ decantarunt tibi laudem intra sanctuarium digna per te efficiantur, ut semper laudent te : insuper et aures, quæ vocem carminum tuorum audierunt, ne quæso audiant, Domine mi, vocem clamoris et jurgii : oculi etiam qui viderunt pietatem tuam, magnam

CHALDÉENNE.

fica et divina : Christus spes naturæ nostræ, semper et in secula. Amen.

Obsignatio seu ultima benedictio.

Dominus noster Jesus Christus cui ministravimus, quem sensimus et honoravimus in mysteriis suis præclaris, sanctis, vivificantibus et divinis, dignos ipse nos efficiat gloria splendida regni sui, et lætitia cum angelis suis sanctis, et ad confidentiam coram eo, ut stemus ad ejus dexteram. Et super congregationem nostram universam miserationes et misericordia ejus perpetuo effundantur nunc et semper, in secula.

Diebus dominicis et festis.

Ipse qui benedixit nos omnibus benedictionibus Spiritus in cœlis, per Jesum Christum Dominum nostrum, et præparavit nos ad regnum suum, vocavitque nos ad bona desiderabilia, quæ nec desinunt, nec pereunt, sicut pollicitus est nobis in evangelio suo vivificante, dixitque con-

Malabare.

videant quoque tuam benedictam spem : linguæ, quæ Sanctus clamarunt, compositè veritatem loquantur : pedes qui in ipsa Ecclesia ambularunt, in lucis regione fac eos ambulare : corpora, quæ corpus tuum vivum degustarunt, vitæ novitate reparentur : super congregationem quoque nostram, quæ divinitatem tuam adorat, auxilia tua multiplicentur, et nobiscum permaneat charitas tua magna, et per te ad persolvendam gloriam abundemus, et aperi ostium precibus omnium nostrorum : nos omnes igitur, qui per donum gratiæ Spiritûs sancti accessimus, et digni effecti sumus, et socii in sumptione mysteriorum horum præclarissimorum sanctorum divinorum, vitamque conferentium laudemus omnes simul et exsultemus Deo largitori ipsorum.

Chaldéenne.

gregationi benedictæ discipulorum suorum : Amen, amen dico vobis quia omnis qui manducat corpus meum, et bibit sanguinem meum, in me manet, et ego in eo ; et ego ressuscitabo eum in novissimo die, et in judicium non venit, sed transire illum faciam de *morte* ad vitam æternam : ipse nunc benedicat congregationi nostræ, et conservet statum nostrum, et gloriosum faciat populum nostrum, qui venit et lætatus est in susceptione mysteriorum ejus præclarorum, sanctorum, vivificantium et divinorum, vivoque signo crucis dominicæ sitis obsignati et custoditi, ab omnibus fraudibus secretis, et apertis nunc et semper.

Sac. Ipsi gloria propter ineffabile ejus donum.

Sac. etiam. Decens, justum et dignum est, Domine, ut omnibus temporibus, et diebus, et horis laudemus, adoremus, et glorificemus terrificum nomen majestatis tuæ, quoniam per gratiam, et amores tuos Domine mi, naturam imbecillem, filiorum hominum mortalium, dignam effecisti, ut

cum spiritibus nomen tuum sanctificent, et mysteriorum doni tui efficiamur participes, et dulcedine sermonum tuorum vitam conferentium, et divinorum delectentur, et voces laudis divinitati tuæ excelsæ offerant semper Pater, et Filius, et Spiritus sanctus.

Alia gratiarum actio.

Christus Deus noster, et Dominus noster, et rex noster, et salvator noster, et suscitator noster, qui per gratiam suam dignos nos fecit, ut sumeremus corpus suum, et sanguinem pretiosum, qui sanctificat omnes, ipse det nobis placere illi verbis, operibus et cogitationibus nostris, ut sit nobis hoc sacramentum, quod sumpsimus et sumemus, pignus remissionis debitorum nostrorum, et peccatorum, speique magnæ resurrectionis ex mortuis, et innovationis vitæ in regno cœlesti cum omnibus, qui ei placuerunt per gratiam, et amores suos in secula. Amen.

Et dicunt omnes : Pater noster.... sed libera nos à malo. Amen.

Sacerdos versus populum benedicit dicens :

Ille qui benedicit nos omni benedictione in cœlis per Filium suum, invitavit nos ad regnum, et suavitatem æternam.

Et apostolicæ congregationi fecerat promissionem, et etiam in veritate signavit verbum, ut non sit in illo dubitatio.

Dicetis verè, verè dico, et in veritate verba mea signo ; omnis qui manducat corpus meum vivificans, et bibit sanguinem meum calicis salutaris.

Dimitto omnia illius debita, et omnia illius peccata deleo, et ad regnum voco illum, et ab afflictionibus liberet vos, et ab scandalis vos salvet.

Benedicat semina agrorum vestrorum, benedicat

fructus arborum vestrarum, et multiplicet et benedicat substantiam vestram, et per charitatem suam longam vitam tribuat vobis.

Deus Dominus hominum benedicat hanc congregationem, et det virtutem imbecillo, quia ecce à principio incipio.

Per signum vivum Christi benedicatur cathedra gloriosa romana [a], ut oriatur et splendeat in illa justitia.

Pater splendore plenus, pastor et dominus gregis Christi Papa N. [b] plenus sobrietate unà cum bono doctore episcopo nostro N. custodiatur à malo.

Benedic presbyteros sanctos, et clericos et ministros : liberentur à periculis, et à dæmoniis, et hominibus pessimis.

Antiquis verò dierum, et senibus senectute præclaris faciat Dominus illis optimum finem, et ad regnum vocet eos.

Statura quoque pulchros adolescentes possidentes fortitudinem faciat illos crescere in splendore, et castitate eos adimpleat.

Natura etiam fragilis mulierum, virgines etiam, et nuptæ custodiantur à casu et à laqueis, et à scandalis.

Sedens in cœlo Dominus det nobis pacem quietam, et pacem bonam ; et dulcem, ut gaudeamus die ac nocte.

Det vobis placata tempora, ut sitis semper gaudentes, et non turbulenti et inquieti, sed per charitatem diligentes.

Et quoniam congregati estis hodie ad celebritatem oblationis hujus, crux regis cœlestis custodiat vos.

(a) *On lisait :* Benedicatur cathedra gloriosa Catholicorum orientalium.

(b) *On lisait simplement pour l'évêque diocésain :* Dominus totius gregis episcopus plenus sobrietate custodiatur.

MALABARE.

Suscipiat Dominus oblationem vestram, et sacrificia vestra, et orationes vestras, et quiescat Spiritus ejus super eleemosynas vestras, et intret petitio vestra in conspectu ejus illustris in congregatione sanctorum sanctissimus apostolus Thomas(a) sanctitas sanctitatum custodiat vos à plagis, et à dæmoniis et hominibus pessimis.

Oret quoque super hanc turbam pauperem, et miseram, et afflictam : sunt enim discipuli hujus sancti, ut sic à plagis liberi fiant.

Præterea illi, qui modestè laboraverunt, et in simplicitate servierunt in hoc mundo, in justitia custodiantur à malo.

Et qui in nobis sunt extranei, et à domo suâ longinqui, Rex seculi seculorum in pace faciat illos reverti.

Hoc festum sit sanctum super vos ô popule humilis, et Dominus sit stabiliens, et ad bona consiliarius.

Modò et nunc, et omni tempore, et occasione, noctibus quoque et diebus, et usque in secula seculorum.

Benedictio in diebus solemnibus.

Carmen et adorationem nunc offeramus Deo, sancto Filio, qui factus est homo, et operuit divinitatem suam humilitate nostra.

Et in humanitate nostra sustinuit passionem per manus populi mali, ut liberaret Adamum rationalem, et converteret filios ejus ab errore.

Benedic Domine congregationem nostram debilem, corpore simul, et anima, facque nos socios illius congregationis angelorum cœlestium absque macula.

Benedic et nunc sacerdotes, et remove ab illis

(a) *On lisait :* Illustris in congregatione sanctorum religiosus Hormisdas sanctitas sanctitatum, etc.

omnes casus infestos, et eorum voces admitte sanctificationibus justorum splendentium sicut sol.

Benedic terra, quæ bellorum infestatione à regibus conturbatur, et pacifica eos per signum crucis luminis sancti.

Benedic Ecclesiam tuam, quæ patitur [a] infestationes; à pessimo dæmone libera illam, quæ ad ostium tuum pulsat manè, et vesperè simul.

Et circumda illam gladio acuto per charitatem tuam sanctificantem, ut psallat tibi gloriam distinctam Pater, et Filius, et Spiritus sanctus.

Benedic dextera tua, Domine Jesu Christe, congregationem hanc illustrem, ut splendeat donis Spiritûs sancti in modum solis clarissimi.

Benedic Domine mi virtute tua gloriosa congregationem nostram, et amplifica illam omni pompa, et da illi lætum tempus, et habitaculum quietum, et abundans.

Benedic Domine mi congregationem nostram nobilem dexterâ tuâ, rex vivens, et effunde super illam benedictionem tuam Domine in longitudinem temporum et annorum.

Benedic dextera tua Domine noster congregationem nostram omni spiritu et benedictione, et libera eam ab omnibus malis, et remove ab illa flagellum.

Benedic et custodi Salvator noster invitatos ab omni nocumento, et lætifica eos omnibus bonis nomine tuo vivo liberator noster.

Benedic Domine noster antistites nostros, et gubernatores nostros, et doctores nostros, et salva reges nostros fideles, et duces [b] nostros Catholicos, et reduc ad nos judices nostros servos tuos.

Benedic etiam Domine mi pueros nostros, et eos

(a) *On lisait :* Quæ patitur et in ovili pessimi dæmonis ecce comprehenditur.

(b) *On lisoit simplement :* Salva reges nostros et duces nostros.

Malabare.

qui nos docent, et erudiunt, et sapientes fac doctrinâ tuâ infantes nostros, et illustres fac senes et adolescentes nostros.

Benedic et parce defunctis, et dimitte debita et peccata nostra, et protege nos sub pennis tuis, et revela faciem tuam et libera nos.

Benedic infirmos et orphanos, et miserere afflictis, et calumniam sustinentibus, et responde turbatis, et miseris, et veni in auxilium eorum, et ne negligas.

Et da nobis Domine tempora sana, ut vivamus coram te absque labe et inveniamus gratiam, et amores coram throno tuo dominator seculorum.

Benedic dextera tua, et adjuva congregationem nostram hanc, et custodi etiam illam ab adversario qui circumdat eam, fortitudine tua magna, quæ non minuitur.

Et fac nos dignos per amores tuos in illo die, quo signum tuum orietur è cœlis super justos, qui passi sunt æstum, et vigilias, et jejunium.

Et egrediemur in occursum tuum cum jubilo, et ingrediemur tecum in lætitiam, et tibi sancto et excelso psallemus gloriam interminabilem.

Vos quoque ô congregatio redempta, popule sancte et præclare qui adfuisti hodie, sicut decet coram ipso Jesu Domino Deo Salvatore.

Suscipiat Dominus oblationes nostras, et det duplicem mercedem vestram, et dignos vos efficiat promissionibus suis, quas promisit vobis in evangelio suo.

Scilicet semper dico vobis, qui comedit corpus meum vivificans, et bibit ex sanguine meo sanctificante, habet vitam (a) æternam.

Et eritis signati, et protecti ab omnibus infestationibus signo crucis, nunc et post omne nunc, et in omni tempore, et in secula seculorum. Amen.

(a) *Au lieu de* vitam æternam, *on lisait :* Liberabitur ab inferno per me.

MALABARE.

Alia benedictio in diebus ferialibus.

Causa quæ benedixit nos omnibus benedictionibus per Filium suum vivum qui propter salutem nostram seipsum inclinavit è cœlis cœlorum, et assumpsit corpus nostrum et dedit nobis corpus suum Jesus Dominus, et sanguinem suum venerabilem sanguine nostro miscuit, mysterium propitiationis.

Revelavit in nobis virtutem suam, et ostendit gloriam suam, et figuravit in nobis imaginem suam, et mundavit, et sanctificavit nos virtute abscondita, et amovit à nobis dubietatem in hac promissione, quod omnis scilicet qui comedit corpus meum, et corde puro bibit sanguinem meum, ipse manet in me et ego in illo, et suscitabo illum in die novissimo, non judicabitur omnino sicut peccator, et exaltabo illum super aëra sicut justum, et faciam illum hæredem regni cœlestis quod non dissolvitur.

Seminate confessionem ejus in cordibus vestris sic illustrem, et fidem ejus quæ non abolitur in animabus vestris, et virtus, quæ in apostolis habitavit, habitet in vobis, et adjuvet vos in manifesto et in abscondito.

Narrationes pessimas afflictionis, et detractionis, ne audiatis, et ab omnibus scandalis det vobis statim redemptionem, et dies bonorum occurrat vobis per virtutem Excelsi, et virtutem donorum suorum effundat super nos usque ad perfectionem.

Christus qui sanguine suo emit oves suas, et passsus est calumniam, ipse liberet nos ab adversario, et à captivitate; pastores quoque virtute sua custodiat, quia non habent finem, ut pascant oves suas in modum filii Jonæ et Tarsensis.

Presbyteri qui in domo sanctitatis pulchrè sacerdotio funguntur et sunt sacerdotes præclari, digni efficiantur illo convivio pleno gaudii, ut coram illo pulchrè ministrare possint in loco suo excelso pro

ministerio, quo ministrarunt in hoc seculo absque intermissione et cunctatione.

Senes illustres qui in Ecclesia senuerunt, et ingressi sunt annos, confortet eos Dominus super virgam pacis et requiei, et adolescentes, qui in vobis ornatu præclaro incedunt, ut virtute placeant Domino.

Os puerorum vestrorum benedicat vos in gloria, in vocibus dulcibus etiam fœminæ vestræ per verecundiam inculpabilem : oratio vestra sicut Danielis justi prophetæ sit, ingrediatur coram eo, ut det solutionem iniquitatibus vestris.

Resurrectionem faciat defunctis vestris in die novissimo ; et dignos faciat illos regno incorruptibili Spiritus sanctus, quem induistis per aquam, in quo accepistis gradum excelsum adoptionis filiorum.

Pax, et requies, et charitas, et spes bona, et pura sit inter vos et in domibus vestris usque ad consummationem : gloria illi ex omni ore Jesu Domino Deo super donum ejus ineffabile linguis creatis nunc, et post omne nunc, et semper, et in secula seculorum. Amen.

Benedictio in missa pro defunctis.

Exaudi Domine mi vocem orationis nostræ, et intret in conspectu tuo deprecatio nostra, et suscipe sacrificia et oblationes nostras, et propitius esto delictis defunctorum nostrorum, sicut oblatio prima, quam obtulit Abel incæptor, et Noe simplex et innocens, et Abraham fidelis in Domino.

Et Job qui sustinuit afflictionem, et Elias propheta veritatis, et Apostoli in medio cænaculi, et sicut minuta illius viduæ; sic Domine mi in misericordia tua suscipe oblationem servi tui, et dignum fac illum thalamo regni cum omnibus justis, qui placuerunt tibi, suscipe Domine noster sacrificium ejus, et propitius esto, et dimitte debita illius,

et dele omnes iniquitates ejus, et omnium sociorum ejus.

Et dignum fac Domine misericors hunc servum tuum pauperem thalamo illo spirituali cum justis filiis dexteræ.

Assigna illi ab hac die quietem simul, et memoriam, et suavitatem illam stabilem in loco glorioso et beato.

Et tibi retribuit confessionem, et gloriam et honorem, et adorationem uni naturæ tribus personis sine intermissione.

Et omnes qui laboraverunt in hoc opere parvis, et magnis hujus diei, et qui loquuntur in hac congregatione digni fiant remissione in misericordia.

Benedic Domine mi benedictionibus hanc congregationem in æqualitate, et domum, et homines et omnes nos in unitate, nunc et semper. Amen.

ARTICLE XIII.

Liturgies de Théodore et de Nestorius.

On vient de voir que les paroles de l'institution de l'Eucharistie, et par conséquent de la consécration, n'ont pas été rapportées telles qu'elles étaient dans la liturgie malabare; et qu'elles ont été omises dans l'exemplaire de la liturgie commune des Nestoriens chaldéens. Mais elles sont dans les liturgies de Théodore et de Nestorius, dont ils se servent en certains jours de l'année ; et par cela seul elles deviennent nécessaires pour avoir tout l'essentiel de la liturgie des Nestoriens. Alexis de Menesès ne jugea pas à propos de faire traduire ces liturgies de syriaque en latin. Il ordonna même qu'elles seraient

absolument supprimées et brûlées : mais on les a eues des prêtres chaldéens qui sont venus en France. M. Simon avait traduit la formule de la consécration de ces deux liturgies dans ses notes (a) sur Gabriël de Philadelphie, et M. Renaudot a traduit les deux liturgies entières qui ne commencent pourtant qu'un peu avant la préface, parce qu'on prend de la liturgie commune intitulée des Apôtres, les prières précédentes, et presque toutes celles qui doivent être dites par le diacre. Voici le canon de ces deux liturgies. La première commence par une prière dans laquelle le prêtre demande à Dieu qu'en lui offrant le sacrifice saint, vivant et non sanglant, il puisse trouver grâce devant lui : *Præsta per gratiam tuam, et miserationes tuas uberes, plenas gratia Spiritûs sancti, ut dum consistimus coram te conscientiis mundis, et offerimus tibi sacrificium hoc vivum, sanctum, acceptabile, præclarum, rationabile, excellens et incruentum, gratiam et miserationes inveniamus coram te.*

Termes du canon de la liturgie de Théodore touchant la consécration.

Verè (b) Domine sanctus es.... Ipse (Jesus) per Spiritum æternum, seipsum obtulit immaculatum Deo, et sanctificavit nos per oblationem corporis sui semel factam, et pacificavit per sanguinem crucis suæ, quæ in cœlis, et quæ in terris sunt. Qui traditus est propter peccata nostra, et resurrexit ut justificaret nos. Qui cum Apostolis suis eâ nocte quâ traditus est, celebravit mysterium hoc magnum, tremendum, sanctum et divinum : accipiens panem benedixit et fregit, deditque discipulis suis et dixit : Hoc est corpus meum quod pro vobis frangitur, in remissionem peccatorum. Similiter et calicem : Gratias egit, et dedit illis dixitque :

(a) *In apolog. in Gabr. pag.* 148 *et seq.*
(b) *Liturg. Theodori, pag.* 618.

Hic est sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effunditur in remissionem peccatorum. Accipite igitur vos omnes, edite ex hoc pane, et bibite ex hoc calice, et ita facite quotiescunque congregabimini in meî memoriam.

Sicut præceptum nobis est ita congregati sumus, nos servi tui humiles, imbecilli et infirmi, ut cum bona venia gratiæ tuæ, celebremus mysterium magnum, tremendum, sanctum et divinum, per quod facta salus est magna universo humano generi nostro. *Canon.* Referimusque simul laudem, honorem, confessionem et adorationem, Patri, et Filio, et Spiritui sancto, nunc et semper.

Sacerdos signat mysteria, diaconus dicit : Mentibus vestris orate, etc.

Sacerdos dicit hanc orationem : Domine Deus potens.

Sacerdos dicit hanc orationem inclinationis secretò.

Mémoire des Saints.

Adoramus te Domine, et gratias agimus tibi et glorificamus te, quod nos licèt indignos propter peccata nostra, ad te accedere fecisti, per miserationes tuas multas : et renovasti nos, et sanctificasti per gratiam Spiritûs sancti, dignosque præstitisti nos administrandi coram te ministerium hoc tremendum, et divinum, ad salutem vitæ nostræ : simulque confitemur coram te, cum gratiarum actione maxima, ob salutem magnam, quæ nobis omnibus prestita est, per Filium tuum dilectum Jesum Christum Dominum nostrum. Offerimusque coram Trinitate tua gloriosâ, corde contrito, et spiritu humilitatis, sacrificium hoc vivum et sanctum, quod mysterium est agni Dei qui tollit peccata mundi, rogantes et deprecantes coram te, ut complaceat Domine divinitas tua adoranda, et per misericordiam tuam suscipiatur oblatio hæc pura et sancta, per quam placatus et reconciliatus es,

pro peccatis mundi. Nunc etiam Domine, ecce offertur hæc oblatio coram nomine tuo magno et tremendo, pro universa Ecclesia sancta catholica, ut habitet in medio ejus tranquillitas tua, et pax tua cunctis diebus seculi: et removeantur procul ab ea persecutiones, tumultus, contentiones, schismata et divisiones, omnesque invicem adhæreamus, per unanimem concordiam, cum corde puro et caritate perfecta. Et pro omnibus patribus nostris episcopis, et chorepiscopis, sacerdotibus et diaconis, qui sunt in hoc ministerio veritatis, ut stent et ministrent coram te purè, splendidè, et sanctè, placeantque voluntati tuæ, ita ut mereantur consequi à te gradus bonos et sublimes, in revelatione Domini nostri Jesu Christi. Pro omnibus etiam filiis Ecclesiæ sanctæ catholicæ, qui hìc sunt et in quacunque regione, ut proficiant in adoratione majestatis tuæ, in fide vera et in operibus bonis et laudabilibus ad salutem vitæ suæ. Et pro servo tuo peccatore et culparum reo, ut per gratiam tuam Domine parcas peccatis meis, et auferas delicta mea, quæ sciens vel nesciens, commisi coram te. Et pro illis omnibus pro quibus offertur hæc oblatio, ut inveniant coram te miserationes, et gratiam et vivant. Et pro fructibus terræ atque aëris temperie, ut benedicatur corona anni benignitatis tuæ per gratiam tuam. Et pro omni genere hominum qui in peccato aut errore versantur, ut per gratiam tuam dignos illos efficias cognitione veritatis, et adoratione majestatis tuæ: ut cognoscant te, quòd sis Deus Pater verus solus: agnoscantque te bonum, qui vis ut omnes homines vivant et convertantur ad agnitionem veritatis: agnoscant quoque te tanquam Dominum ab æterno et à seculo, naturam divinam non factam, conditorem omnium, Pater, Fili, et Spiritus sancte. Quodque propter nos homines et propter nostram salutem, Filius Dei, Deus Verbum, induit hominem perfectum, Domi-

nus noster Jesus Christus : perfectusque et justificatus est per virtutem Dei et per Spiritum sanctum, et ipse est mediator Dei et hominum, et largitor vitæ in secula seculorum, illis qui per eum accedunt ad Deum Patrem : cui sint laudes et benedictiones in secula seculorum. Domine et Deus noster suscipe à nobis per gratiam tuam sacrificium hoc gratiarum actionis, fructus scilicet rationabiles labiorum nostrorum, ut sit coram te memoria bona justorum antiquorum, prophetarum sanctorum, apostolorum beatorum, martyrum et confessorum, episcoporum, doctorum, sacerdotum, diaconorum, et omnium filiorum Ecclesiæ sanctæ catholicæ, eorum qui in fide vera transierunt ex hoc mundo, ut per gratiam tuam Domine, veniam illis concedas omnium peccatorum et delictorum quæ in hoc mundo, in corpore mortali, et anima mutationi obnoxia, peccaverunt aut offenderunt coram te, quia nemo est qui non peccet.

Et prosequitur : Rogamus te Domine, deprecamur, et obsecramus te ut complaceat divinitas tua adoranda, per clementiam tuam.

Diaconus dicit : Cum silentio et timore.

Invocation du Saint-Esprit.

Sacerdos. Et veniat super nos et super oblationem hanc, gratia Spiritûs sancti, habitetque et illabatur super panem hunc et super calicem hunc, benedicatque, et sanctificet et obsignet illos, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti : fiatque panis, per virtutem nominis tui, panis, inquam, iste, corpus sanctum Domini nostri Jesu Christi, et calix iste, sanguis Domini nostri Jesu Christi : ut quicunque cum fide vera ederit ex hoc pane, et biberit ex hoc calice, fiant illi Domine, ad veniam delictorum et remissionem peccatorum, ad spem magnam resurrectionis à mortuis, ad salutem animæ et corporis, et ad vitam novam in regno cœlorum. Dignos etiam fac nos omnes per gratiam Domini

nostri Jesu Christi, ut cum omnibus illis qui placuerunt voluntati tuæ, et secundum præcepta tua vitam instituerunt, lætemur in regno cœlorum, fruentes bonis futuris quæ non transeunt.

Et hìc et illìc nos omnes simul et æqualiter confitebimur, adorabimus et laudabimus Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum, nunc et semper et in secula seculorum.

Signat mysteria et reliqua omnia perficit, ut in liturgia Apostolorum.

Termes du Canon de la liturgie de Nestorius touchant la Consécration.

Sacerdos profundè inclinat se dicendo hanc orationem : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus fortis, cujus pleni sunt cœli et terra.

Pronuntiat hanc orationem inclinationis secretò.

Si Jésus-Christ a mangé et bu de ce qu'il consacra.

Cumque illis potestatibus cœlestibus, et nos Domine bone et Deus misericors clamamus et dicimus, sanctus es verè, et verè glorificandus, excelsus, sublimisque : quod adoratores tuos qui in terra sunt dignos fecisti, similes illis esse qui te glorificant in cœlis. Sanctus etiam Filius tuus unigenitus Dominus noster Jesus Christus, cum Spiritu sancto, qui tecum ab æterno coexistit, ut ejusdem consors naturæ, et conditor omnium creaturarum. Benedicimus Domine, Deum Verbum, Filium absconditum, qui est ex sinu tuo, qui cum in similitudine tua esset, et imago substantiæ tuæ, non rapinam arbitratus est esse se æqualem tibi : sed semetipsum exinanivit et similitudinem servi accepit, hominem perfectum ex anima rationali intelligente et immortali, et corpore mortali hominum, et conjunxit illum sibi, univitque secum in gloria, postestate et honore, ex natura sua passibilem : qui formatus est per virtutem Spiritûs sancti pro salute omnium :

quique factus est ex muliere, factusque sub lege, ut eos qui sub lege erant redimeret, et omnes qui in Adam mortui erant vivificaret; destruxitque peccatum in carne sua, et legem præceptorum per præcepta sua destruxit : aperuit oculos mentium nostrarum qui cæci eramus, et planam fecit nobis viam salutis, et illuminavit nos luce scientiæ divinæ. Illis enim qui receperunt eum dedit potestatem filios Dei fieri : mundavit nos et expiavit nos per baptismum aquæ sanctæ, et sanctificavit nos gratiâ suâ per donum Spiritûs sancti. Eos quoque qui consepulti sunt ipsi per baptismum suscitavit et elevavit, collocavitque secum in cœlo secundum promissionem suam. Cumque dilexisset suos qui in hoc mundo erant, usque in finem dilexit eos, fatusque est succidaneus pœnæ debitæ peccatis generis nostri, pro vita omnium, deditque seipsum pro omnibus ad mortem quæ super nos regnabat et sub cujus potestate servituti addicti eramus, eidem venditi per peccata nostra, et per sanguinem suum pretiosum redemit, et salvavit nos; descenditque ad inferos, et solvit vincula mortis voracis. Et quia justum non erat ut in inferno detineretur à morte, princeps salutis nostræ, surrexit à mortuis tertia die; et factus est primitiæ dormientium, ut esset primus in omnibus : ascendit in cœlum, seditque ad dexteram majestatis tuæ, Deus; et reliquit nobis commemorationem salutis nostræ mysterium hoc quod offerimus coram te. Cùm enim advenisset tempus quo tradebatur pro vita mundi, postquam cænavit in paschate legis Moysis, accepit panem in manus suas sanctas, immaculatas et impollutas, benedixit et fregit, et comedit [a] deditque discipulis et dixit, accipite, edite ex eo vos

(a) *Comedit.... Bibit.* Ces mots ne sont point dans les Evangélistes, ni dans toutes les liturgies, mais ils se trouvent en diverses liturgies des Syriens et des Cophtes, *Voy. tom* 2, *pag.* 424 *et* 441. Ce point a été regardé comme constant par la tradition. Denys Barsalibi, qui composa au XIIe. siècle une longue explication de la

omnes. Hoc est corpus meum quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum. Simili modo et calicem miscuit vino et aquâ, et benedixit, et bibit deditque discipulis suis et dixit : Bibite ex eo vos omnes : Hìc est sanguis meus Testamenti novi, qui

liturgie syriaque, le montre par l'autorité des Pères syriens et grecs. M. Assemani, au 2ᵉ. *Tome de sa Bibliothèque orientale*, *pag.* 189, rapporte son témoignage en syriaque et en latin en ces termes : *Deditque discipulis suis et dixit : Accipite, manducate ex eo. Discipulos quidem ex illo corpore manducasse, indubitabile est. De Domino verò nostro quæritur, manducavit de corpore suo, necne ? Dicimus, manducavit de corpore suo, et bibit de suo sanguine juxta ipsius effatum, non bibam amodò de hoc vitis genimine. S. Ephræm ait : Comederunt discipuli ejus ex ejus corpore, et ipse pariter cum eis comedit : biberuntque sanguinem ejus, et ipse simul cum eis bibit. Similiter S. Joannes* (Chrysostomus) *inquit, cùm gustasset, dedit discipulis suis. Jacobus Edessenus pro certo affirmat, eum ex corpore suo manducasse, et de sanguine bibisse. Cyriacus patriarcha, et Barcepha docent, comedisse illum de suo corpore, et de sanguine potasse.* Et infrà : *Item miraculum, quod eo vespere in cœnaculo patratum est, contemplare. Manducabat de corpore suo et apostolis suis illud manducandum porrigebat : bibebat sanguinem suum, et potandum illis præbebat. Prodigium sanè quod mentium captum excedit !* Les Pères latins suivis de S. Thomas et des autres scolastiques, n'ont pas douté non plus que Jésus-Christ donnant à ses disciples son corps à manger et son sang à boire, n'ait fait le premier ce qu'il dit aux Apôtres de faire. Il est assez clair en effet, que Jésus-Christ but le premier dans le calice consacré. Car après avoir dit aux apôtres, Buvez-en tous, il ajoute, je ne boirai plus désormais de ce fruit de vigne. *Matth.* XXVI, 29. *Non bibam amodò de hoc genimine vitis, usque dum, etc.* Voyez ce qui en a été dit, *Tom.* 1, *pag.* 415. C'est sur ces paroles et sur la tradition que les Pères ont dit sans hésiter, comme S. Jérôme : *Sed Dominus Jesus ipse conviva et convivium, ipse comedens, et qui comeditur. Epist.* 150, *ad Hebidiam.* Et S. Augustin : *Sacramento corporis et sanguinis sui prægustato significavit quod voluit. De Doctr. Christ. lib.* 2, *cap.* 3. Jean Faës, protestant, a voulu ébranler ce point dans un traité intitulé : *Christus incœnatus*, contre Tilleman Schenk autre protestant ; mais par des reflexions peu fondées, inutiles et étrangères à la question. Si l'on regarde comme un prodige ou une grande merveille que Jésus-Christ ait mangé son corps et bu son sang, n'en est-ce pas une qu'il se soit porté lui-même dans ses mains en donnant son corps aux apôtres ? comme le remarque S. Augustin sur le Psaume 33. num. 10. *Et ferebatur in manibus suis.... Ferebatur enim Christus in manibus suis, quando commendans ipsum corpus suum, ait hoc est corpus meum. Ferebat enim illud corpus in manibus suis.* Nul homme, comme dit ce Père, ne peut se porter lui-même, mais tout est possible à Dieu, et l'Eucharistie est la plus grande de toutes les merveilles.

pro multis effunditur in remissionem peccatorum, atque ita facite in meî memoriam donec veniam. Quotiescunque enim manducaveritis ex hoc pane, et biberitis ex hoc calice, mortem meam annuntiabitis usque ad adventum meum. Itaque quicunque cum fide vera accedet et participabit ex illis, sint ei Domine in veniam delictorum, et remissionem peccatorum, spemque magnam resurrectionis à mortuis, et ad vitam novam in regno cœlorum.

Canon. Et laudem, honorem, gratiarum actionem, et adorationem referemus tibi Pater abscondite, et Filio tuo, proli gloriosæ et Spiritui tuo vivo et sancto, et vivificanti, nunc et semper in secula seculorum.

Signat mysteria. Diaconus dicit : Aspicite mansuetudinem, humilitatem et obedientiam Christi Salvatoris nostri, cum oculo cognitionis illuminato, et cogitatione purgata obedientiæ. Aspiciamus singulariter et videamus Filium unigenitum Patris, ductum ad passionem magnam crucis.

In Epiphania. Qui inclinat caput suum baptismati.

Diaconus. Oremus pacem nobiscum.

Et dicit sacerdos hanc orationem. O Domine et Deus noster, coërce cogitationes meas, ne evagentur in vanitatibus hujus seculi.

Sacerdos dicit hanc orationem inclinationis secretò.

Nos quoque Domine Deus Pater fortis, commemoramus hoc præceptum, et salutem quæ nostri causa facta est. Ante omnia credimus, et confitemur te, Deus Pater vere, et Filium æternum divinitatis unigenitum, qui ex te est, per consubstantialitatem tecum conjunctim : dispensationem ejus admirabilem, quæ per humanitatem nostram effecta, et propter salutem nostram administrata est : crucem et passionem, mortem, sepulturam, resurrectionem tertiâ die, ascensionem in cœlum,

sessionem ad dexteram, et secundum adventum ad nos gloriosum Domini nostri Jesu Christi, in quo judicaturus est vivos et mortuos, et redditurus unicuique secundùm opera sua. Confitemur etiam Spiritum sanctum, qui est de substantia gloriosa divinitatis tuæ: qui tecum et cum unigenito tuo, adoratur et glorificatur: et offerimus tibi sacrificium hoc vivum, sanctum, acceptabile, præclarum, et incruentum, pro omnibus creaturis: Et pro Ecclesia sancta, apostolica, et catholica, quæ est à finibus usque ad fines terræ, ut conserves eam imperturbatam, et illæsam ab omnibus scandalis, et non sit in ea macula, neque labes, neque ruga, aut quidquam simile. Tu enim dixisti per Filium tuum unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum, quod vectes inferni non prævalebunt adversus eam; et pro omnibus episcopis in omni loco et regione, qui prædicant rectum verbum fidei vere; et pro omnibus sacerdotibus, qui sacerdotio funguntur coram te, in justitia et sanctitate veritatis; et pro omnibus diaconis qui conservant mysterium fidei tuæ, etc.

Canon. Igitur Domine, quidquid tanquam homines mortales commisimus, et peccavimus, solve, dimitte, aufer et parce tu bone, qui per misericordiam tuam gubernas omnia, ut cum concordia ad nos invicem referamus tibi laudem, honorem, gratiarum actionem et adorationem, nunc et semper et in secula seculorum.

Sacerdos signat seipsum. Tum diaconus dicit: Levate oculos vestros in excelsa sublimia, et aspicite mentibus cordium vestrorum: rogate etiam et deprecamini Christum Salvatorem nostrum, ut perficiat nobiscum gratiam suam spiritualem. In mentibus vestris precamini pacem nobiscum omnibus.

Sacerdos dicit hanc orationem.

Domine Deus miserator et misericors et clemens, nunc incœpi loqui coram te, ego pulvis, peccator, imbellis et pauper, reus coram te ex utero matris meæ, peregrinus à vulva, transgressor à visceribus matris meæ. Miserere meî, Domine, per misericordiam tuam, et educ me de mari delictorum per clementiam tuam; educ me de abysso peccatorum meorum per benignitatem tuam; sana ulcera vitiorum meorum, et plagas offensarum mearum, tu confirmator et sanator. Da mihi ut aperiam os meum coram te, dignumque me fac ut moveam labia mea apud te. Concede mihi ut placare te possim circa offensas meas, et ad obtinendam remissionem peccatorum, et veniam delictorum, et abolitionem macularum mearum propriarum, et peccatorum eorum qui mihi similes et socii sunt: ut à te petam ea quæ conveniunt divinitati tuæ, et quæ postulari debent: quia tu dives thesaurum habes qui nunquam deficit; offerunturque tibi omni tempore petitiones diversæ, et distribuuntur secundùm eas à te dona abundantia absque numero. Ne irascaris mihi benigne, et longanimis, quia non talis est mihi coram te fiducia, ut confidenter hæc dicam coram majestate tua: verum suscipe me ut illud audeam, quia nomen tuum magnum invocatum est super me. Suscipe sacrificium hoc ex manibus meis imbellibus pro populo tuo et ovibus pascuæ tuæ: quapropter gratiarum actionem reddo nomini tuo, et adorationem offero majestati tuæ, Domine omnium.

Sacerdos dicit hanc orationem inclinationis secretò.

Mémoires des Saints.

Domine Deus potens, rogamus te, benedicentes, et adorantes coram te; converte errantes; illumina eos qui sunt in tenebris; confirma debiles, erige lapsos, corrobora stantes; et ea quæ

conveniunt et utilia sunt, omnibus provide per miserationes tuas. Rogamus etiam et deprecamur te Domine, ut memineris ad istam oblationem, patrum, patriarcharum, prophetarum, apostolorum, martyrum, confessorum, doctorum, episcoporum, sacerdotum, diaconorum, et omnium qui participes fuerunt ministerii nostri, qui ex hoc seculo abierunt, et omnium fratrum nostrorum in Christo qui ex hoc seculo profecti sunt in fide vera, quorum nomina scis : solvens et remittens illis quodcunque peccaverunt aut in quo offenderunt coram te, tanquam homines errori et passionibus obnoxii, per orationem et intercessionem eorum qui placuerunt coram te. Respice ad nos et miserere nostrî omniumque servorum et ancillarum tuarum qui stant coram altari tuo. Fac nos omnes dignos, ut simus participes partis et hereditatis sanctorum in lumine, et da nobis ut cum abundantia caritatis, et cogitationum puritate vivamus coram te in hoc seculo peregrinationis nostræ, possidentes cognitionem accuratam veritatis fidei in te, et communicantes mysteriis tuis tremendis et sanctis : ut quando stabimus coram solio terribili majestatis tuæ non confundamur, nec condemnemur. Et sicut in hoc seculo dignos fecisti nos ministerio mysteriorum tuorum tremendorum et sanctorum, illic in seculo venturo præsta nobis, ut revelatâ facie participes simus omnium bonorum, quæ nec transeunt, nec pereunt. Cumque consummabis ea quæ hic tenemus tanquam per speculum et in ænigmate, possideamus illic apertè sanctum sanctorum in cœlo. Nos igitur Domine servi tui viles, imbelles et infirmi, qui longè eramus à te, et quos per multitudinem benignitatis tuæ dignos fecisti ut staremus et administraremus coram te, ministerium hoc tremendum, gloriosum et præclarum, simul deprecamur divinitatem tuam adorandam, et renovatricem omnium creaturarum.

Invocation du Saint-Esprit.

Et veniat Domine gratia Spirtûs sancti, habitetque et requiescat super oblationem hanc quam offerimus coram te, et sanctificet eam et faciat eam, panem scilicet, et calicem hunc, corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi, transmutante ea te, et ea sanctificante per operationem Spiritûs sancti : ut susceptio mysteriorum istorum sanctorum, sit omnibus ea accipientibus, ad vitam æternam et ad resurrectionem à mortuis, ad expiationem corporum et animarum, ad illustrationem cognitionis, ad confidentiam coram te, et ad salutem æternam, de qua locutus es nobis per Jesum Christum Dominum nostrum ; ut omnes invicem conjuncti simus per unanimitatem, per unum vinculum caritatis, et pacis, simusque unum corpus et unus Spiritus, sicut vocati sumus in una spe vocationis nostræ. Nec ullus quisquam illud edat, et bibat ad condemnationem corporis sui et animæ suæ : neque sit ipsi in morbum aut infirmitatem ob peccata sua, eò quòd comederit ex hoc pane, et biberit ex hoc calice, cùm esset indignus. Verùm roboretur, et confortetur in omnibus quæ tibi sunt placita ; ut digni simus cum conscientia pura communicandi corpori et sanguini Christi tui. Ut quando stabimus coram te in illo tribunali tremendo et glorioso, coram throno majestatis tuæ, inveniamus misericordiam et gratiam, fruamurque bonis futuris, non transituris, cum omnibus qui à seculo placuerunt tibi per gratiam et miserationes unigeniti tui : cum quo tibi Domine, gloria, honor, potestas et exaltatio, cum Spiritu tuo vivo, sancto et vivificante, nunc et semper et in secula seculorum.

Reliqua perficiuntur secundùm liturgiam Apostolorum.

ARTICLE XIV.

Supplément aux Liturgies nestoriennes.

Ce qui m'a paru transposé et omis dans les liturgies nestoriennes qu'on a eues ici jusqu'à présent, m'a fait souhaiter avec empressement d'en faire venir de Mésopotamie où les Nestoriens ont leur patriarche. Quelques tentatives ne m'avaient point réussi, mais M. le comte d'Andrezel, ambassadeur de France à la Porte-Ottomane, plein de zèle pour le bien public, m'a fait la grâce d'employer son crédit, et il m'écrit de Constantinople du 20 juillet 1725, qu'il a reçu de Diarbékir deux liturgies nestoriennes, et qu'il les a envoyées au consul de Smyrne pour me les faire tenir par Marseille. Dès que j'aurai pu les comparer avec celles qu'on vient de voir, je mettrai dans un supplément ce qui se trouvera de différent et de remarquable. *V. P.* 467.

Précis d'un ancien traité touchant la liturgie des Nestoriens.

En attendant, je vais exposer ici des particularités de l'ancien ordre de la liturgie nestorienne, qui se trouvent dans les traités des Nestoriens que M. Assemani fait actuellement imprimer à Rome dans le troisième tome de la *Bibliothèque orientale* que je viens de recevoir. Le trente-cinquième chapitre de ce volume contient les ouvrages de George qui fut fait métropolitain de Mosul vers l'an 945. Cet auteur composa plusieurs ouvrages dont le principal est une exposition des offices ecclésiastiques sous ce titre : *Declaratio omnium ecclesiasticorum officiorum , et causa eorumdem , necnon enarratio divinæ œconomiæ , festorumque dominicorum.* Cet ouvrage est très-utile pour l'intelligence du rit des Nestoriens , il est divisé en sept livres ou traités. Il

résout d'abord plusieurs questions sur la chronologie ecclésiastique, sur l'histoire évangélique et sur l'ordre des fêtes de Jesus-Christ. Il traite dans le second livre de l'office du soir, et en rapportant dans toute la suite ce qu'il trouve dans les anciens, il s'arrête principalement aux constitutions de Jesujab, patriarche des Nestoriens, qui florissait au commencement du VIIe. siècle; mais on ne nous donne que les sommaires dans lesquels on voit tout ce qui suit.

On se tourne vers l'Orient pour adorer, (a) et non pas vers Jérusalem comme autrefois. L'église est divisée par des balustres, et il y a un lieu séparé pour les femmes. Le baptistère est placé au côté méridional.

On doit faire les prières (b) trois fois chaque jour, le soir, la nuit, et le matin; et célébrer la liturgie des sacremens les dimanches et les fêtes.

Les veilles des fêtes (c), dès midi, les diacres et les sous-diacres doivent préparer des lampes et parer l'église des ornemens convenables.

Les grades ecclésiastiques (d) doivent être distingués par les habits. Ceux des lecteurs sont différens de ceux des sous-diacres, comme ceux des sous-diacres sont différens de ceux des diacres. Les prêtres, les chorevêques et les évêques sont habillés différemment.

Variété sur le temps de dire le *Pater*.

En quelques églises on dit le *Pater noster* au commencement ou à la fin de chaque office, et en d'autres on ne le dit pas. Les uns le disent avec la préface, les autres sans préface. Il y a eu souvent des disputes sur ce point. (e) Quelques-uns ont soutenu qu'on ne devait le dire qu'à la messe.

On dit le trisagion à la fin de l'office, (f) après le-

(a) *Cap.* 1. (b) *Cap.* 4. (c) *Cap.* 5. (d) *Cap.* 7 *et* 18.
(e) *Biblioth. orient. Tom.* 2. *pag.* 448. *Tom.* 3. *pag.* 527 *et* 520.
(f) *Cap* 15.

quel le prêtre dit, *Inclinez vos têtes* (apparemment pour recevoir la bénédiction.)

Chant du *Basilicon*, ce que c'est.

Après que l'office est fini, [a] on dit encore le cantique nommé *Basilicon*, c'est-à-dire, royal. Les Nestoriens avaient tiré cet usage des Grecs, mais se trouvant sous des empereurs infidèles, ils n'ont chanté le basilicon qu'en l'honneur de Jésus-Christ le vrai roi; c'est pourquoi Jesujab ordonna qu'en entonnant ce cantique, on porterait la croix du sanctuaire aux balustres. Aux fètes et aux dimanches, qui sont des jours de joie, on ne fléchit pas les genoux.

Offices de Pâques courts.

Au troisième traité, qui est de l'office de la nuit et du jour, on voit la différence des jours ouvriers d'avec les jours de fètes, et les divers usages des églises. [b] Aux nocturnes des jours de fètes on récite tout le psautier divisé et entre-mêlé par des odes et des cantiques. [c] Aux vigiles de la Nativité et de l'Épiphanie (qui sont deux fêtes distinguées) on fléchit les genoux, et non pas aux autres fètes. [d] Au dimanche de la Résurrection on ne suit pas l'ordre des vigiles des fètes, on ne récite que les odes. On ne dit au nocturne qu'un cantique et non pas trois.

Le quatrième livre traite principalement *de la liturgie des sacremens.* [e] Jesujab ordonna qu'on célébrerait à l'heure de tierce. George n'excepte ici que le jour de Pâques, auquel on célèbre à minuit, et le Jeudi saint auquel on ne célèbre qu'après le soleil couché, cependant le patriarche Abraham avait ordonné [f] de célébrer la liturgie le soir des samedis et des dimanches du carême, pour la raison qu'on verra plus bas.

On commence la liturgie par une oraison jaculatoire. [g] Ensuite on dit *Tibi Domine* et *Sanctus.*

(a) *Cap.* 17. (b) *Cap.* 5. (c) *Cap.* 6 (d) *Cap.* 8. (e) *Cap.* 1. (f) *Biblioth. orient Tom.* 2. *pag.* 441. (g) *Cap.* 2.

En chantant *Confitebor tibi in ecclesia magna*, l'évêque accompagné de l'archidiacre et précédé des diacres et des sous-diacres, va en procession au sanctuaire.(a)

Lecture de l'ancien et du nouveau Testament. (*cap.* 4.)

On fait une lecture du Pentateuque (b), une autre des Prophètes, après quoi l'évêque se tenant assis sur son trône, tous les autres se lèvent.

Un diacre portant l'épître, appelé l'apôtre, est précédé par les autres diacres. (c)

Après la lecture de l'apôtre le diacre dit : (d) *Silete*, le chantre monte et dit le cantique.

Evangile porté solennellement. (*cap.* 8.)

Le prêtre qui porte l'évangile se revêt de l'ornement appelé *phaina*(e) ou superhumeral. Il est précédé des diacres revêtus de tuniques portant la lumière et l'encens ; et les sous-diacres quittant leurs places viennent au-devant de lui avec des lampes.

Au jour de la Passion et au Baptême le diacre dit avant la lecture de l'évangile : (f) *Silete ac tacete*, et non pas *Stemus parati*.

Un prêtre soutient l'évangile avec celui qui le lit. (g) L'évêque ensuite baise le livre que l'archidiacre prend et remet sur l'autel. On ajoute que quelques-uns baisent l'évangile en allant ou en venant, sans qu'il paraisse si c'est avant ou après l'évêque.

Après l'évangile on fait le sermon ou l'homélie (h),

(a) *Cap.* 3.

(b) Preuve de ce que nous avons dit plus haut qu'avant l'épître on faisait d'autres lectures qui ne sont pas marquées dans la messe du Malabar.

(c) *Cap.* 5. (d) *Cap.* 7.

(e) Le père Morin, dans son traité des ordinations, exposant le rit des Nestoriens et des autres Syriens, explique ainsi ce mot, *pag.* 502. *n.* 110. Phaina sua. *Vestis quædam linea sacerdotum propria. Videtur dicta à græco φαίνω, eo quod sit propter nitorem et candorem dilucida. Forte Græcorum est φαινόλιον.* Et un peu plus bas, *pag.* 503. *n.* 117. Tunica et phaino albo. *Tunica illa* chutino, *vestis est sacerdotalis linea corpori adstricta. Simili ornabatur pontifex Aaronicus. Exodi.* 28, *etc.*

(f) *Cap.* 9. (g) *Cap.* 10. (h) *Cap.* 11.

et le diacre annonce : Tenez-vous assis et en silence.

La première proclamation est entonnée par le diacre d'office [a], et la dernière par celui qui a lu l'épître.

Deux diacres portent l'un, la croix, et l'autre, l'évangile [b], précédés de deux autres officiers. [c]

L'évêque et les prêtres se tiennent assis pendant qu'on chante le cantique des *sacremens.* [d] Un des prêtres se tenant debout à la place de l'archidiacre tient le bâton de l'évêque. Quatre diacres apportent l'eau et les serviettes, deux pour l'évêque et deux pour les autres prêtres. [e]

Préparation des dons et le Symbole. (*cap.* 15. *et seq.*)

Jesujab ordonna que pendant qu'on chanterait le cantique, on préparerait les sacremens ; mais sans marquer comment le pain doit être fait, et le vin doit être mêlé. [f]

Quand on dit *Gloria* [g], on tire les rideaux ; et les diacres sortant, les prêtres entrent.

On dit ici le symbole *Credimus.* [h]

Le diacre qui a lu [i] l'apôtre se tient à la porte des balustres, et quatre diacres montent à l'autel pour y assister, deux d'un côté et deux de l'autre.

On annonce, le prêtre s'avance et un tel présente l'offrande. [k] M. Assemani nous dit que George expose dans ce chapitre le sens mystique de tout ce qui se fait selon la liturgie des Nestoriens, depuis

(a) *Cap.* 12. (b) *Cap.* 13.

(c) On lit dans le sommaire du même chapitre : *Et quid sibi volunt hæc,* qui non sunt baptizati, *et quare cum dicitur,* Discedite auditores, *diaconi obducunt vela, subdiaconi claudunt portas templi, et filiæ fœderis* (id est diaconissæ) *portam mulierum ?* Cette demande est sans réponse comme les précédentes, mais elles nous font entendre que ces monitions ont été transposées et mal placées dans la liturgie du Malabar, comme nous l'avons remarqué plus haut.

(d) *Cap.* 14.

(e) Cet endroit fait voir que les prêtres sont concélébrans.

(f) Autre preuve que la préparation des dons ne devait se faire qu'après toutes les lectures et la monition du renvoi des écoutans, contre l'ordre de la liturgie du Malabar.

(g) *Cap.* 16. (h) *Cap.* 17. (i) *Cap.* 18. (k) *Cap.* 20.

la fin du symbole jusqu'à la bénédiction du prêtre, *Gratia Domini nostri*, et dans les trois suivans ce qui se dit et se fait jusqu'à la consécration. Il ne manque pas de dire que George attaque en cet endroit la vérité du changement réel du corps et du sang de Jésus-Christ contre le sentiment de ceux de sa communion. Nous en parlerons dans la Dissertation suivante. Dans ces chapitres il est parlé de l'inclination ou inflexion, du silence des assistans, et de la secrète que dit le Prêtre : *Cur hic dicit diaconus, qui super ambone est, in cordibus orate?* (a) *Deinde subjungit cum silentio et timore : Et quare in hac secreta bis annuntiatur pax?* Le père Morin, dans ses notes sur les ordinations des Nestoriens, a remarqué qu'il y a des oraisons qui se disent secrètement : *Orationem* (b) *inflexionis, oratio est quam vocare solemus, Secretum, eo quod secretò pronuntiatur. Græci vocant* μυστικὴν, *unde in eorum ritualibus frequenter admonent orationem aliquam* μυστικῶς *esse pronuntiandam, id est secretò.*

Dans le chapitre 25, M. Assemani dit que George parle de l'oraison dominicale, de la bénédiction du peuple, de l'élévation des sacremens et de la communion, où il fait remarquer (ce qui paraît fort surprenant) que les prêtres communient sous la seule espèce du corps, et que les diacres, les sous-diacres, les clercs et le peuple communient sous les deux espèces.

Dans les chapitres 26 et 27 il expose ce que signifient mystiquement les versets et les répons qu'on chante, et les prières du prêtre jusqu'à la fin des sacremens.

Les diacres qui sont dans l'enceinte des balustres ne se mettent point à genoux durant toute la liturgie. (c)

Au temps de la passion et des jeûnes, le diacre

(a) *Cap.* 24. (b) *De sacris ordin. pag.* 502. *n.* 111.
(c) *Cap.* 28.

avant l'évangile ne dit pas, Tenons-nous prêts, mais Gardez le silence. [a] On ne fait point de lectures du Pentateuque et des Prophètes au baptême et dans la liturgie du samedi.

Le matin du dimanche de la Résurrection, on fait une procession et l'on se salue mutuellement en disant la paix de la Résurrection ou quelqu'autre hymne. [b]

Dans le cinquième traité, qui est du baptême, on voit l'ancien usage de le donner avec beaucoup de solennité et de riches ornemens : *Cur præcepit ut sacerdos procedat cum habitu splendido, et luminaribus, et thuribulo, et cætera, quæ tum jussit fieri.* [c] On y voit aussi assez distinctement l'onction pour la confirmation différente de celle du baptême, le soin qu'on a de vider l'eau qui a servi au baptême avant que de faire cette onction, et la dernière imposition des mains : [d] *Quare quum ex eodem cornu* (vase scilicet, ubi chrisma asservatur) *signamus, ungimus, baptizamus, et perficimus, id non semel facimus, sed quater? Et, si oleum quod in cornu est, sanctum est, quid opus, ut aliud oleum sacerdos consecret, et aquas baptismi? Cumque Spiritus sanctus super aquas descendat, cur indigent, ut oleo quod in cornu est obsignentur* [e]*? Cur præcepit, ut antequam sacerdos obsignet baptizatos, aqua è sacro fonte dimittatur? Et quid significat postrema manus impositio, et reliqua quæ hic fiunt.*

Ce qu'il y a ici à remarquer touchant la liturgie, c'est que quoique parmi les Orientaux on évite avec soin de se découvrir la tête, on se tient pourtant découvert en célébrant la liturgie : *Quare sacerdos linteo caput tegit, quum baptizat? Sacrum autem peragens, caput detegit?*

Dans le sixième traité [f] on voit la solennité avec laquelle on fait la consécration de l'église et de l'au-

(a) *Cap.* 29. (b) *Cap.* 30. (c) *Cap.* 4. (d) *Cap.* 5.
(e) *Cap.* 8. (f) *Cap.* 9.

tel qui doit se faire le dimanche; et dans le septième il parle de la sépulture et de l'office des morts qu'on renouvelle le troisième jour, le septième, le quinzième, et le dernier du mois.

Monition, prières et confession de foi.

L'ordre de la liturgie qu'on trouve dans cet ouvrage est un supplément bien utile aux liturgies que nous avons vues. Et comme la plupart des liturgies ou missels ne contiennent que ce que le prêtre dit, on trouve d'autres supplémens importans dans les livres qui sont pour le diacre, pour le chœur et pour le peuple, dans lesquels la croyance des fidèles est clairement exprimée. Ainsi dans le livre du Diacre ou du Ministère, on voit que l'on chante ces paroles : *Fratres suscipite corpus Filii, clamat Ecclesia : et bibite calicem ejus cum fide in regni domo.* Et dans les prières communes pour les laïques, dont M. Renaudot a fait quelques extraits, on lit : *Ecce* (a) *mensa posita est in sancto sanctorum, sacerdotesque cingunt eam : invocatque sacerdos Spiritum sanctum qui requiescit in pane et miscetur in calice.* On y lit aussi : *Omnes* (b) *fideles cum lætitia Spiritûs, venite et confiteamur absque dubio, videre nos super altari sancto, agnum Dei qui quotidie ecce sacrificatur sacramentaliter, et vivit in secula : unicuique dividitur, et non deficit aut imminuitur.* Toutes expressions dont les sacramentaires ne se seraient pas accommodés dans leurs livres de prières.

J'ai enfin reçu les liturgies chaldéennes, que M. le comte d'Andrezel, ambassadeur de France à la Porte Ottomane, a eu la bonté de faire venir de Diarbékir; et M. l'abbé Deslandes, très-versé dans la connaissance de la langue syriaque, a bien voulu prendre la peine de les traduire en latin, et de revoir la traduction française. Une de ces liturgies

(a) *Liturg. orient. Tom.* 2. *pag.* 612. (b) *Ibid. pag.* 615.

est intitulée, *Liturgie des Apôtres.* C'est la première des trois qui sont en usage chez les Nestoriens, et la seule que les Nestoriens réunis à l'Eglise romaine, aient conservée. Il est évident qu'on y a fait quelque correction : car on trouve dans celle que j'ai entre les mains, le titre de *Mère de Dieu*, donné à la sainte Vierge. On y lit immédiatement avant les paroles de l'institution de l'Eucharistie, cette rubrique : *Le prêtre prononce sur l'hostie et sur le calice ces paroles essentielles* ; et parmi ces paroles le *Mysterium fidei* n'est pas omis. Ces corrections m'empêchent de placer ici cette liturgie, parce que je crois ne devoir insérer à présent dans mon ouvrage, que les liturgies purement nestoriennes, qui auraient pu suppléer à ce qui manque dans celles qu'ont vues M. Simon et M. Renaudot. Je pourrai la faire imprimer dans les dissertations que j'ai promis de donner sur les variétés des églises.

Cependant elle nous sert à rectifier ce que je dis, au chap. suiv. pag. 475, que les Nestoriens devenus catholiques, ont pris le missel romain, traduit en chaldéen. Je vois présentement que cela regarde seulement quelques prêtres, qui ont la dévotion de se servir de notre missel en leur particulier : mais aux messes solennelles, ils célèbrent suivant l'ancienne liturgie, à laquelle on a fait quelques corrections qu'on a crues nécessaires. En effet, tout l'ordre de cette liturgie est semblable à celui qu'on peut voir, page 390. Il y a seulement quelques petites différences, qui ne viennent peut-être que des usages particuliers de quelques églises. Par exemple, on ne voit point dans cette liturgie le verset, *Gloria in excelsis* ; et après que le prêtre a salué le livre des évangiles, en disant *Te germen.... Adoramus, etc.* On ajoute dans celle-ci, *quando portat evangelium. Sapere me facias, Domine, doctrina tua sancta, et concede mihi ut inmaculatus ministrem coram te custodiendo mandata tua vivifica et divina, Domine omnium.*

Liturgies des Syriens.

L'ordre commun de la liturgie des Syriens, qui est dans le manuscrit qu'on nous a envoyé, ne contient point les prières préparatoires. Il commence par la rubrique suivante : *Sacerdos ponet manum dexteram super sinistram*, comme on le voit depuis la page 16 jusqu'à la fin de la page 17 de la liturgie donnée par M. Renaudot, au second tome de son recueil ; mais on trouve à la fin quelques prières que le prêtre récite sur les ornemens dont il se revêt.

Le reste de cet ordre ne contient rien de particulier, si ce n'est des évangiles, dont l'un est pour le jour de Pâques, et les autres pour les six jours de la semaine. Celui du vendredi est propre pour les martyrs, et celui du samedi convient à la mémoire des morts.

Cet ordre est suivi de six liturgies intitulées : *Liturgie de saint Jacques, de saint Jean l'évangéliste, dè saint Simon, prince des Apôtres, de saint Xiste, pontife romain, des douze Apôtres, et de saint Jean-Chrysostôme.* Celle de saint Jacques répond à la petite liturgie de saint Jacques, que M. Renaudot a mise à la pag. 126. Cette liturgie et les quatre suivantes sont semblables à celles que cet auteur a fait imprimer : il y a seulement quelques différences, mais peu considérables.

La sixième liturgie, qui est intitulée de saint Jean-Chrysostôme, est différente de celle que M. Re naudot a fait imprimer au tome second. Cet auteur remarque, page 254, que les Syriens ont encore attribué au saint Docteur une autre liturgie qui a été imprimée dans le missel des églises du Mont-Liban. Il ajoute que cette seconde liturgie ne se trouve pas dans les bons manuscrits sous le nom de saint Jean-Chrysostôme, et qu'elle y est attribuée à Jean Harranite. La conjecture de M. Renau-

dot paraît détruite par l'exemplaire manuscrit dont nous nous servons, où on voit sous le nom de saint Jean-Chrysostôme la même liturgie, qui a été imprimée à Rome sous le même nom, dans le missel des églises du Mont-Liban.

Cette seconde liturgie se trouve ici sans les changemens qui y ont été faits à Rome. 1. Les paroles de l'institution de l'Eucharistie sont dans le missel imprimé à Rome; toutes semblables à celles du canon de l'église latine : ici elles en sont un peu différentes, et presque semblables à celles qu'on lit dans les autres liturgies, à l'usage des églises du rit syrien. 2°. La prière de l'invocation du Saint-Esprit est dans le missel imprimé à Rome, conçue en ces termes : *Veniat Spiritus tuus vivus et sanctus, et descendat super me et super oblationem istam..... et sacramentum hoc corpus Christi, faciat ut sit in salutem nostram..... et calicem istum sanguinem Christi Dei nostri, faciat ut sit in salutem nostram, etc.*; au lieu que l'exemplaire manuscrit porte conformément aux autres liturgies : *Veniat Spiritus sanctus..... et faciat panem hunc corpus Christi Dei nostri..... et calicem hunc sanguinem Christi Dei nostri, etc.*

Hors ces deux changemens, les deux liturgies sont semblables presque en tout.

Oratio quæ dicitur in fine liturgiæ : Deus qui nos dignos effecisti ad communicandum sacramentis adorandis et divinis, dignos nos etiam præsta ad sedendum in regno non transituro et recumbendum in thalamo, etc.

ARTICLE XV.

Remarques sur quelques usages ecclésiastiques des Nestoriens.

Les Nestoriens ont habité des pays si éloignés du nôtre; et il y a si peu d'historiens et de voyageurs qui aient parlé de leurs coutumes avec quelque détail, qu'il ne sera pas inutile de remarquer ici ce que nous en lisons dans le voyage de Menesès touchant les Nestoriens des Indes, et dans quelques autres relations touchant ceux de Mésopotamie.

Habits des ecclésiastiques.

1°. Les prêtres [a] et les autres ecclésiastiques du Malabar n'étaient ordinairement revêtus sur de grands caleçons blancs que d'une aube ou chemise blanche, grande et large, ce qui revient à ce qu'on a vu dans l'inscription chinoise, qu'ils étaient habillés de blanc. Mais quelques-uns mettaient par dessus une robe blanche ou noire fort honnête.

Grande couronne.

2°. Les couronnes [b] de tous les ecclésiastiques sont grandes comme celles des religieux ou des chanoines réguliers. On trouva pourtant des Caçanares ou prêtres du Malabar peu réglés, qui portaient de longs cheveux sans tonsure, et qui s'habillaient comme les gens du monde.

3°. Il n'est point parlé de moines nestoriens ni de prêtres religieux dans la relation du Malabar. Les Caçanares étaient presque tous mariés. Mais en Mésopotamie et dans les autres endroits de l'Asie où il y a des Nestoriens, le clergé est composé de prêtres religieux et de prêtres mariés.

(a) *Gouvea. Jorn. lib.* 1. *cap.* 18. *fol.* 59. (b) *Ibid.*

Habits du patriarche, des évêques et des prêtres religieux.

Les prêtres religieux syriens et nestoriens de Mésopotamie, sont habillés de noir comme les évêques et les patriarches, et tous de la même manière avec un capuce qui couvre seulement le haut de la tête comme une calotte, et qui pend derrière les épaules comme un voile; et par-dessus ce capuce ils portent un turban particulier dont le bonnet et la toile sont d'un bleu foncé. Le patriarche et les évêques ne sont proprement distingués des prêtres que par le bâton pastoral et par la croix qu'ils portent à la main et qu'ils donnent à baiser. Le bâton pastoral est indifféremment terminé en potence ou en crosse.

Les prêtres mariés sont aussi habillés de noir ou d'une couleur fort brune. Au lieu de capuce ils ont seulement un bonnet rond au haut duquel il y a un gros bouton par lequel ón peut prendre et tirer ce bonnet.

Habits des autres religieux.

En Mésopotamie [a] il y a des couvens de religieux nestoriens qui ne sont pas prêtres. Ils se disent de l'ordre de saint Antoine. Leur habillement est une soutane ou veste noire serrée d'une ceinture de cuir, une robe par-dessus avec des manches assez amples, sans capuce, au lieu duquel ils ont un turban bleu. Ces religieux s'assemblent trois fois pour les offices; à minuit, le matin et le soir, et pendant le jour ils travaillent aux champs.

Distinction des femmes des prêtres.

4°. Les femmes des prêtres [b] nestoriens du Malabar avaient une place distinguée dans l'église, et elles portaient toujours une croix d'or ou d'autre métal pendue au cou, mais sur leurs habits, car les femmes sont toutes couvertes jusqu'au menton.

(a) *Heliot. Ordres religieux.*
(b) *Jornada*, *lib.* 1. *cap.* 13. *fol.* 59.

Piété des femmes dans les églises.

5°. Les femmes se tiennent fort modestement dans les églises. En y entrant, lorsque l'évêque y était, elles allaient l'une après l'autre lui baiser les mains, et se mettant à genoux elles recevaient sa bénédiction.

Usage des femmes accouchées.

6°. Les femmes accouchées (a) portaient, suivant l'ancienne loi, leurs enfans à l'église pour l'offrir à Dieu, après quarante jours, si c'était un garçon, et après quatre-vingts si c'était une fille. On ne les laissait pas entrer dans l'église avant ce terme.

Eglises.

7°. Les Chrétiens de saint Thomas (b) n'observaient pas de bâtir les églises selon une forme qui leur fût propre et particulière. Leurs anciennes églises bâties avant les Portugais étaient faites comme les pagodes des gentils, basses, mal-propres, mais toutes pleines de croix, soit en peintures ou en relief, semblables à celles de la pierre miraculeuse de saint Thomas. (c)

Il paraît par là que les Chrétiens du Malabar ne s'étaient pas assujétis à bâtir leurs églises comme celles des Nestoriens de Babylone, d'où leur venaient les évêques, car dans l'histoire monastique d'Orient composée au commencement du IXe. siècle par l'évêque Thomas nestorien, on voit vers la fin du cinquième livre la signification des diverses parties de l'église, qui marque assez clairement par la réponse de l'évêque Narses, que celles des Nestoriens étaient à peu près semblables à celles des Grecs. M. Assemani (d) fait un petit précis de

(a) *Ibid. fol.* 60. (b) *Ibid.* (c) *Supr. pag.* 310.

(d) *Cap.* 15. In hoc capite Narses à Subchalmarano interrogatus, breviter exponit quid mysticè significent ecclesia, bema, altare, crux, evangelium, sacerdotum chorus et ordines, via bema inter et cancellos, cancelli, velum, naos seu sanctum sanctorum, *luminaria* supra cancellos, thuribulum, cleri populique conventus, psallendi alternis choris ritus, et alia hujus modi, ex quibus tum Nestorianorum ritus, tum structuræ ecclesiæ eorum forma intelligitur. *Biblioth. orient. tom.* 3. *pag.* 494.

ce qui en est dit au XVe. chapitre de cette histoire monastique d'Orient. George, archevêque de Mosul, que nous avons cité à l'article précédent, exposa aussi les diverses parties de l'église : *Cur ecclesiam distinguimus in cancellos, in templum et in domum mulierum.* (a)

Outre toutes ces parties de l'église qui sont ici désignées, il est bon de remarquer qu'avant que d'entrer dans les églises des Nestoriens de Mésopotamie, on trouve communément une grande cour où l'on entre par une petite porte. Telle est l'église des Nestoriens de Diarbékir et des Syriens d'Alep; et telle est aussi celle de saint Clément de Rome dont on peut voir le plan au second tome, page 98, et qui est, comme nous avons dit, une des plus anciennes églises qui se soient conservées. Cette cour pouvait être quelquefois le lieu de certains pénitens auxquels on ne permettait pas l'entrée de l'église; et elle a toujours servi à empêcher que les profanes n'aient été à portée de voir et d'entendre tout ce qui se disait et se faisait dans les assemblées chrétiennes.

Je pourrai avoir dans quelque temps des plans des églises des Syriens et des Nestoriens de Mésotamie, et les figures des habits de tous les officiers qui servent à l'autel, ce qui trouvera place dans les dissertations touchant la variété des rites. En attendant j'ai été informé assez exactement de plusieurs particularités par une savante dame Mésopotamienne qui est de Diarbékir, par M. le chevalier Monier, qui a été long-temps à Alep où les Syriens ont une belle église qui avait appartenu aux Nestoriens, et par M. Barout, qui est d'Alep, et qui est employé à la bibliothèque du roi pour la langue arabe.

(a) Hic exponit Georgius, *dit encore M. Assemani*, quid sit sacrarium, altare, Bema, cancelli et cætera hujusmodi, quæ Nestorianorum templi formam illustrant. *Biblioth. orient. Tom.* 3. *pag.* 526.

Les personnes qui n'ont vu les églises des Nestoriens de Diarbékir et des environs que depuis peu de temps, ne peuvent pas nous bien informer des anciennes coutumes des Nestoriens, parce que ceux de Diarbékir qui ont abjuré l'erreur nestorienne, ont pris le missel romain traduit en chaldéen et se sont conformés aux usages de Rome, excepté qu'ils font des hosties en pain levé. Revenons aux usages des Chrétiens de saint Thomas.

Eau bénite.

8°. A la porte des églises [(a)] les Malabares avaient de l'eau qu'ils regardaient comme bénite, en y mêlant un peu de la poussière ou de la terre tirée des lieux où saint Thomas avait été. Quand on n'avait point de cette terre, on se contentait de jeter dans l'eau quelques grains d'encens ; et en entrant dans l'église, ils en prenaient en faisant un signe de croix et disant une oraison en l'honneur de Nestorius.

Crucifix aux processions.

9°. Outre la croix [(b)] qui était sur l'autel et celles qui étaient peintes sur les murailles, aux processions, qui sont assez fréquentes, les prêtres portaient des crucifix qu'ils faisaient baiser à ceux qui y assistaient.

Heures des offices pour tous les clercs.

10°. Tous les ecclésiastiques depuis la tonsure [(c)] assistaient chaque jour aux offices qui se chantaient en langue chaldaïque à trois heures du matin et à cinq heures du soir. Mais s'il arrivait qu'ils ne pussent point aller à l'église, ils ne se croyaient pas obligés de dire l'office en particulier, et ils n'avaient pas même de bréviaire chez eux.

Jours d'abstinence.

11°. Le mercredi et le vendredi on faisait abstinence, et on faisait gras le samedi comme parmi

(a) *Jornada*, *cap.* 18. *fol.* 60. (b) *Ibid.*
(c) *Ibid. l.* 2. *cap.* 3. *fol.* 93.

tous les Orientaux. Ils mangent pourtant rarement de la viande, se contentant de miel, de lait, de beurre, d'un certain suc tiré des palmiers et de riz diversement assaisonné.

Jeûnes. — Jeûne de Jonas.

12°. Outre les jeûnes de l'avent, du grand carême qui commence le lundi d'après la quinquagésime, celui des apôtres qui dure quinze jours avant la fête de saint Pierre, un autre aussi de quinze jours avant l'Assomption, un autre de même avant l'Exaltation de la sainte croix, comme presque tous les autres Orientaux; les Nestoriens ont un jeûne particulier de trois jours que les Malabares appelaient le jeûne de Jonas, et qui est nommé dans la liturgie le jeûne de Ninive. (a) Ce jeûne commence dix-huit jours avant le carême. Les Malabares le nommaient le jeûne de Jonas, en l'honneur, disaient-ils, des trois jours que Jonas jeûna au ventre de la baleine, en figure de notre Seigneur Jésus-Christ; et pendant ces trois jours, dans la plupart des églises, on donnait à manger à tous les pauvres qui s'y assemblaient. Les Nestoriens de Babylone donnent plus convenablement à ce jeûne le nom de Ninive pour imiter les Ninivites qui jeûnèrent trois jours après la prédication du prophète Jonas.

On voit dans la Bibliothèque (b) orientale de M. Assemani, que ce jeûne, aussi rigoureux que celui du carême, fut ordonné vers l'an 600, à cause d'une terrible peste qui ravageait toute la Perse, et qu'il a été continué en mémoire de la grâce que Dieu fit de faire cesser la contagion après ce jeûne, et qu'ayant peut-être été interrompu, le Catholique Timothée, vers l'an 780, en ordonna de nouveau l'observation qui n'a point été interrompue jusque à présent.

(a) *Supr. pag* 372.
(b) *Tom. 2. Primat. Orient. pag.* 427.

Abstinences du carême.

13°. Durant tout le carême ils ne mangeaient ni œufs, ni laitage, ni poisson, et ne buvaient point de vin; et les personnes mariées s'abstenaient du devoir conjugal; tout cela sous peine d'excommunication.

14°. Ils ne mangeaient en carême qu'une fois le jour au coucher du soleil, mais ils ne jeûnaient pas les jours de fêtes non plus que les dimanches.

Heures des offices en carême.

15°. Chaque jour du carême les fidèles allaient trois fois à l'église, la première le matin dès qu'ils étaient levés, la seconde au déclin du soleil, et la troisième à minuit. Plusieurs se dispensaient de l'office de minuit, mais ils ne manquaient point de se rendre aux autres heures, et ils faisaient leurs prières prosternés la face contre terre.

16°. Il se croyaient obligés de se laver le corps les jours de jeûne dès le matin.

Jour des fêtes du soir au soir.

17°. Les fêtes se célébraient du soir au soir comme anciennement, et non pas de minuit à minuit, en sorte que la cessation du travail commençait aux premières vêpres et finissait aux secondes.

Vénération pour la croix.

18°. Dans tous les pays où sont les Chrétiens de saint Thomas, on a tant de vénération pour la croix, qu'elle est *révérée même par les infidèles*, à cause des grâces particulières que les Chrétiens en ont souvent obtenues. Il y a des croix non-seulement dans les églises et dans les rues des villes, mais dans les grands chemins et dans les lieux fort écartés. On observe de les mettre sur un piédestal bien travaillé, dans lequel on fait un trou fort proprement pour y tenir une lampe allumée; et l'on assure que non-seulement les Chrétiens, mais souvent même les gentils contribuent à entretenir l'huile de la lampe.

Point-d'images.

19°. Quoiqu'ils aient beaucoup de vénération pour la sainte Vierge, dont ils célèbrent les fêtes avec un jeûne précédent, ils n'en avaient pas communément des images dans leurs églises, et avant leur conversion, losqu'on *montra une image* de la sainte Vierge dans l'église de la ville de Carturte, ils s'écrièrent qu'ils étaient Chrétiens, et qu'ils n'adoraient point d'idoles, mais alors ils ne pouvaient souffrir qu'on nommât le pape dans les églises, ni qu'on dît la messe à la romaine.

Semaine sainte.

20°. Pendant le carême les églises demeuraient ouvertes jour et nuit avec des lumières, à cause qu'il y a presque toujours du monde dans l'église. Ils font paraître alors beaucoup de dévotion, mais surtout pendant la semaine sainte; et cette dévotion redoublait le Vendredi saint en la célébration des mystères de la croix. Notre office de la semaine sainte ne leur plût pas moins que le leur, il furent charmés de la bénédiction des saintes huiles que l'archevêque fit le Jeudi saint, et du lavement des pieds que l'archevêque fit en mitre et en chape, à l'égard de tous les Caçanares ou prêtres dont il baisa les pieds, ce qui ne se faisait peut-être pas chez eux.

Obsèques des morts.

21°. J'ajouterai à ces petites remarques un fait qui nous fait voir avec quelle solennité les Nestoriens et les autres Chrétiens orientaux, célèbrent les obsèques des morts, et que malgré l'opposition qui est entre eux, ils ne laissent pas de se réunir dans les cérémonies sacrées. Ce fait arriva à la mort de Grégoire Abulfarage, un des plus célèbres d'entre les Jacobites, primat d'Orient; et il est rapporté en syriaque et en latin au second tome de la Bibliothèque orientale par M. Assemani. Abulfarage tomba malade et mourut en 1285, dans la

ville de Maraga, où les Nestoriens dominaient. Dès qu'on apprit cette mort, le Catholique (c'est-à-dire, le patriarche des Nestoriens) convoqua l'assemblée au petit monastère où était le corps du défunt. Il y envoya quantité de grands cierges, et les évêques qu'il avait auprès de lui. [a] Les Arméniens et les Grecs s'y trouvèrent aussi. Il n'y avait que quatre prêtres jacobites. Et tous ensemble, presque au nombre de deux cents, célébrèrent la liturgie depuis la première heure du jour jusqu'à la neuvième. Ce qui fait voir que tous ces Chrétiens orientaux si opposés les uns aux autres, Jacobites, Nestoriens, Arméniens et Grecs, ne se reprochaient rien touchant l'essentiel de la liturgie.

Liturgie au soir les samedis et dimanches du carême.

22°. Ajoutons encore un usage particulier des Nestoriens que nous apprend [b] Abulfarage ; c'est que contre la coutume des Orientaux qui célébraient la liturgie à l'heure de tierce les samedis et les dimanches du carême, Abraham, Catholique ou patriarche des Nestoriens vers l'an 936, ordonna qu'on ne la célébrerait que le soir, à cause qu'il apprit qu'après la messe diverses personnes allaient dans un jardin pour y faire un grand repas. De là, dit Abulfarage, est venu l'usage de célébrer en ces jours la liturgie le soir, ce que les Nestoriens observent encore aujourd'hui.

(a) Misit autem Catholicus episcopos qui secum aderant, et multos cereos magnos : et venit etiam universus populus Armenorum et Græcorum : ex nostris verò (*hoc est ex Jacobitis*) quatuor tantummodo presbyteri ad eam celebritatem adfuerunt. Congregatis itaque ferè ducentis viris officium inchoârunt à prima hora diei usque ad nonam.... Postquàm verò absolvissent Nestoriani, et Græci, et Armeni officium suum, et exequias, sicut decebat, prosecuti fuissent, composuerunt sanctum illius corpus in parvo altari, in quo orare solebat, et oblationem offerre, quoties in urbem Maragam se conferebat. *Biblioth. orient. Tom.* 2. *cap.* 42. *de Greg. Bar. Hebr. pag.* 266.

(b) *Ibid. pag.* 441.



DOUZIÈME DISSERTATION.

Uniformité de toutes les Liturgies du monde chrétien, dans ce qu'il y a d'essentiel au Sacrifice.

Précis de ce qu'il y a d'uniforme dans toutes les liturgies.

Toutes les anciennes liturgies que nous venons de voir, nous ont présenté beaucoup de choses entièrement semblables. Outre l'autel, les ornemens particuliers, les vases et les ministres sacrés, on trouve partout des prières préparatoires, la lecture des Écritures, le chant des psaumes, les prières pour tout le monde, le baiser de paix, l'offrande et l'oblation, la préface *Sursum corda*, une formule de consécration, qui renferme les paroles de l'institution de l'Eucharistie, et l'invocation de la toute-puissance sur le pain et le vin, les prières pour les vivans et pour les morts, la fraction de l'hostie, l'oraison dominicale et la profession de la présence réelle du corps de Jésus-Christ, jointe à la communion. Mais l'on aperçoit aussi des variétés dans les prières et dans les cérémonies, aussi bien que dans l'arrangement de ces prières et de ces cérémonies. Cependant toutes les anciennes églises des Latins, des Grecs, des Syriens, des Cophtes, etc. ont toujours témoigné que leur liturgie venait des Apôtres; ce qui donne lieu de dire que les Apôtres ayant prescrit l'essentiel du sacrifice, ont laissé à leurs successeurs la liberté de composer des prières selon leur dévotion, et d'établir des cérémonies convenables au temps, aux lieux, et aux personnes.

Origine de cette uniformité.

Tout ne fut pas fixé d'abord après la mort de Jésus-Christ. En effet, saint Paul prescrivit aux Corinthiens quelques rites qu'ils devaient observer dans l'église ; et il ajoute qu'il réglera le reste, lorsqu'il sera venu. *Cætera* [a] *cùm venero disponam.* Or comme il est important de se conformer à ce qui vient des Apôtres, et de la plus haute antiquité, il faut s'appliquer à découvrir autant qu'il est possible, dans toutes les liturgies, une origine si respectable : il n'y a pour cela qu'à observer en quoi elles sont uniformes. Car c'est un principe généralement reçu, et bien fondé, comme dit saint Augustin, que ce qui s'observe dans toute l'Eglise, sans qu'on le trouve institué par les Conciles, a été établi par l'autorité apostolique : *Quod* [b] *universa tenet Ecclesia, nec Conciliis institutum, sed semper retentum est, nonnisi auctoritate apostolica traditum rectissimè creditur.*

Cela est évident, surtout par rapport à ce qu'il y a d'uniforme dans toutes les liturgies : si l'on considère que cette uniformité se trouve depuis treize cents ans parmi les hérétiques, tels que les Nestoriens et les Eutychiens, aussi opposés entre eux qu'à l'Église catholique, qui les anathématisa, et qu'ils ont été certainement aussi éloignés de tirer quelque chose les uns des autres, que l'Église cathoque l'a été de les imiter. Ce qui se trouve d'uniforme dans l'Église catholique, et dans ces anciennes sectes qui en sont sorties, doit donc venir de la première source, et par conséquent des temps apostoliques.

Uniformité dans l'essentiel, reconnue dans toutes les églises.

Or pour être convaincu de l'uniformité de toutes les liturgies du monde chrétien, dans tout ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice, il n'y aurait qu'à considérer que toutes les diverses communions des

(a) 1. *Cor. XI.* 34. (b) *S. Aug de Baptism. lib.* 4. *cap.* 24.

Nestoriens, des Eutychiens et des autres hérétiques, qui se sont séparés de l'Église, n'ont jamais reproché à l'église de Rome, ni aux églises de Constantinople, d'Alexandrie, et d'Antioche, d'où ils sont sortis, qu'elles erraient dans la liturgie, et que les églises des Grecs et des Latins ne se sont rien non plus reprochées sur ce point : ils ont indifféremment célébré la messe, chacun selon son rit, réciproquement dans leurs églises. Lorsque saint Polycarpe alla à Rome, à l'occasion du différend touchant la pâque, le pape Anicet lui céda [a] par honneur la célébration des saints mystères. Le pape Jean I, obligé par Théodoric, roi d'Italie, d'aller en ambassade vers l'empereur Justin, et de faire ainsi paraître pour la première fois l'évêque de Rome à Constantinople, le patriarche Epiphane l'invita à faire l'office ; ce qu'il accepta après avoir pris la première place, et il célébra [b] solennellement la messe en latin le jour de Pâques en 525. Le Pape Agapet consacra à Constantinople l'an 536, Mennas, patriarche à la place d'Anthime qu'il déposa ; et le Pape Vigile y dit aussi plusieurs fois la messe.

Les légats des Papes ont eu aussi plusieurs fois le même honneur. Jean, évêque de Porto [c], le premier des députés de Rome au VIe. Concile général, célébra la messe solennelle en latin, le dimanche de l'octave de Pâques, dans l'église de sainte Sophie, en présence de l'empereur et du patriarche avec l'applaudissement du peuple, et de tout le Concile. Lorsque le Pape Constantin alla à Constantinople [d], l'an 710, Anastase, bibliothécaire, dit que ce fut une fête pour tout le clergé, aussi bien que pour le peuple, et qu'il célébra la messe

(a) *Euseb. lib. 5. cap. 24. Bar. ann. 167. n. 9.*
(b) *Theophan. Bar. Fleury, liv. 32. n. 4.*
(c) *Fleury, liv. 40. n. 24.*
(d) Cyrus patriarcha cum clero et populi multitudine omnes lætantes et diem festum agentes... die vero dominico missas imperatori fecit et communicans. *Bar. ann. 710. n. 1 et 2.*

devant l'empereur, qui communia de sa main. Il est venu très-souvent des légats orientaux à Rome, où ils ont officié selon leur rit avec honneur. Quelque portés qu'aient été les Grecs au IXe. siècle à reprocher aux Latins tout ce qui ne leur paraissait pas conforme à leur rit, sur divers points, comme nous l'apprenons de la réponse que leur fit Enée [a] évêque de Paris, il n'y eut aucune plainte sur la célébration des saints mystères.

Il n'en faudrait pas davantage pour être persuadé de l'uniformité de toutes les liturgies, dans tout ce qu'il y a d'essentiel, et qu'il n'y a rien par conséquent dans notre liturgie, qui ne soit respectable. Mais il faut voir un peu en détail cette uniformité dans les points essentiels au sacrifice.

ARTICLE I.

Uniformité de toutes les Liturgies à faire regarder la Table sur laquelle on célèbre comme un vrai Autel, et ce qui s'y opère comme un vrai Sacrifice offert par des Ministres sacrés.

Persuasion générale du sacrifice de l'autel.

On trouve dans tous les siècles, et parmi les Chrétiens de toute la terre, une persuasion générale, que l'Église offre le vrai sacrifice de Jésus-Christ, et que le lieu où on l'offre, et sur lequel on l'offre, devient un lieu saint, et un autel très-respectable. Le lieu où on l'offre, devient la maison et l'église de Dieu : *N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger, ou méprisez-vous l'Église de Dieu*, dit saint Paul ? La table de ce lieu saint est *la table du Seigneur* [b] *opposée à celle des dé-*

(a) *Conc. Tom.* 9. *pag.* 476. (b) 1. *Cor. XI.* 22.

mons. [a] Et cette table est un vrai *autel* sur lequel on mange l'hostie sainte, dont les ministres de la Loi ne peuvent pas manger, dit encore le même Apôtre. Les assemblées chrétiennes ont eu ainsi dès le commencement un autel, tout-à-fait opposé à ceux des païens, et fort distingué de celui de la Loi, par l'excellence de la victime qui y est offerte.

Les Chrétiens étaient bien éloignés de participer à aucun de tous ces autels du paganisme, qui ont été si exactement décrits par le père Berthaud, dans son savant traité, *De Ara* [b] *liber singularis ;* et ils ne devaient pas avoir non plus un autel comme celui de la Loi, sur lequel on dût répandre le sang des victimes. Les païens reprochaient en ce sens avec vérité aux Chrétiens, qu'ils n'avaient ni temples, ni autels, parce qu'en effet ils n'avaient garde, sous le règne de l'idolâtrie, d'élever des autels, qu'on aurait pû confondre avec ceux sur lesquels on égorgeait des animaux. Mais la table sur laquelle ils consacraient le corps de Jésus-Christ était pour eux un vrai autel, sur lequel ils offraient leurs prières, et d'où ils savaient que la sainte victime était distribuée, comme le dit saint Augustin de sa mère sainte Monique : *Undè* [c] *sciret dispensari victimam sanctam.* Mystère qui durant longtemps n'a dû être connu que des Chrétiens qui pouvaient y participer. Cependant les anciens Pères n'ont pas fait difficulté de parler de l'autel et du sacrifice dans leurs écrits, quand l'occasion s'en est présentée. On peut voir sur ce point l'ouvrage d'un savant protestant, nommé Voigt, dans le traité intitulé, *Thysiasteriologia*, *sive de altaribus veterum Christianorum*, donné par Albert Fabricius, et imprimé à Hambourg en 1709. Il y rapporte des témoignages des Pères qui ont parlé de l'autel dans tous les siècles, en commençant par les lettres de

(a) Mensa Domini et mensa dæmoniorum.
(b) *Berthald. Orat. Nannetis.* 1636.
(c) *Confes. lib.* 9 *cap.* 13. *n.* 36.

saint Ignace, martyr ; et l'on y voit que ce que les Pères Latins appellent *altare*, les Grecs le nomment *thysiasterion ;* ce qui signifie proprement *sacrificatorium*, *mactatorium* pour marquer le lieu du sacrifice, du mot grec θύω, *macto*, *immolo*, d'où vient notre mot français *tuer*. Il marque aussi les endroits de l'Ecriture, où il est parlé de l'autel, et il voudrait bien que les catholiques n'insistassent pas sur l'endroit de saint Paul que nous avons déjà indiqué. Mais comment pourrions-nous abandonner un témoignage qui marque si distinctement l'autel de nos églises? L'Apôtre écrit aux Hébreux convertis à la Foi, qu'ils ne sont plus obligés d'observer les pratiques de la Loi, et qu'ils ne devraient pas regretter les viandes qu'on y mangeait : *Optimum* (a) *est enim gratia stabilire cor, non escis : quæ non profuerunt ambulantibus in eis.* Et pourquoi ne doivent-ils plus les rechercher ? C'est que nous avons un autel et une viande plus excellente : *Habemus* (b) *altare de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt.* Voilà un autel existant et en usage : nous l'avons, *habemus :* c'est un autel où l'on mange, *ex quo edere* : circonstance qui manquait à l'autel et au sacrifice de la croix, auquel on ne pouvait pas participer alors par la manducation ; et cependant Jésus-Christ nous a ordonné de manger sa chair : c'est ce qui s'exécute dans le renouvellement, ou la continuation de ce même sacrifice de Jésus-Christ qui est offert sur nos autels, où communient ceux qui croient en Jésus-Christ et non pas ceux qui rendent encore un culte à la Loi, dont l'autel était bien inférieur au nôtre, ainsi que Théodoret le fait parfaitement bien remarquer, en expliquant cet endroit de saint Paul aux Hébreux : Cet autel, dit-il (c), est beaucoup au-dessus de l'ancien ; car l'ancien n'est que l'ombre de celui-ci : il reçoit des

(a) *Hebr.* XIII. 9. (b) *Ibid.* 10.
(c) *Theod. in Epist. ad Hebr. Tom.* 3. *pag.* 460

hosties dénuées de raison, et l'hostie de celui-ci est raisonnable et divine. C'est pourquoi nul de ces prêtres (de la loi) n'en est participant à moins qu'il n'ait embrassé la foi en Jésus-Christ.

L'exposition des paroles de saint Paul par Théodoret est confirmée [a] par Louis Tena, sur l'épître aux Hébreux, imprimée à Tolède en 1611, et réimprimée au dixième volume des grands Critiques.

Il nous suffit de remarquer que les anciens Pères ont regardé comme un vrai autel la table d'où l'on recevait le corps de Jésus-Christ, que c'est ce qui a fait dire à Tertullien : *Nonne solemnior* [b] *erit statio tua, si et ad aram Dei steteris? Accepto, corpore Domini, et reservato, utrumque salvum est; et participatio* SACRIFICII, *et executio officii.* De remarquer aussi que le corps de Jésus-Christ qui était sur l'autel, y était en SACRIFICE : en effet, dit saint Irénée, Dieu regarde comme un sacrifice l'oblation que l'Eglise a apprise de Jésus-Christ et qu'elle offre dans tout le monde : *Igitur Ecclesiæ* [c] *oblatio quam Dominus docuit offerri in universo mundo, purum sacrificium reputatum est apud Deum.* Que ce sacrifice pur et saint fait donner à l'autel le nom de l'*autel de Dieu.* L'autel divin, les sacrifices divins, comme on le voit souvent dans saint Cyprien, soit dans ses lettres [d] soit dans ses œuvres. Que c'est ce qui le fait nommer le siége du corps et du sang de Jésus-Christ comme parle Optat de Milève : *Quid enim est* [e] *altare nisi sedes corporis et sanguinis Christi.*

Consécration et sainteté de l'autel.

De là, le soin de consacrer les autels, et de n'en

(a) *Critic. sac. vol.* 10. *Lond. pag.* 707. *et seq.*
(b) *Tertull. de Orat. n.* 14.
(c) *Iren. lib.* 4. *contra hæres. cap.* 18. *al.* 34.
(d) Sacerdotes et ministros Dei altari ejus, et ecclesiæ vacantes. *Epist.* 1. Nunc sacerdotibus Dei facultas non datur offerendi et celebrandi sacrificia divina. *Epist.* 76.
(e) *Lib.* 6. *adv. Parmen.*

approcher qu'avec une sainte frayeur. Ce saint autel auquel nous assistons, dit saint Grégoire de Nysse, est de pierres communes, comme celles dont on bâtit les murailles, et dont on orne les pavés; mais parce qu'il a été bénit, dédié et consacré au culte divin, il est la table sainte, et l'autel pur, qui ne peut être touché qu'avec respect, et par les seuls prêtres. Le pavé même, qui entourait l'autel, devait inspirer une sainte frayeur, ainsi que Dieu dit dans l'Écriture : *Pavete ad sanctuarium meum. J'irai au temple de Dieu*, disait Synesius (a); *je ferai le tour de l'autel, et j'arroserai de mes larmes le très-précieux pavé.*

On a toujours invoqué le saint nom de Dieu sur les autels, pour les consacrer, ou pour les sanctifier de nouveau, quand ils avaient été renversés ou profanés par les hérétiques ou par les schismatiques, comme parle Optat de Milève (b) : *Nam si sit invocatio nominis Dei, ipsa invocatio sanctificat, et quod pollutum esse videbatur.*

Les termes dont toutes les églises se sont servies pour faire cette consécration, montrent qu'elle ne s'y fait que pour y offrir un vrai sacrifice, et expriment en même temps le respect qui leur est dû, et ce respect et la vive idée du sacrifice qu'on y offre, sont aussi bien marqués dans toutes les liturgies des églises de tous les patriarchats.

Témoignages des liturgies des Eglises Latines.

On trouve partout que l'église est persuadée que nous avons un vrai autel, qui doit être consacré et sanctifié, comme l'était l'ancien autel des victimes légales, dont il est écrit : Vous sanctifierez (c) l'autel, et il sera très-saint, et que ceux qui s'en approcheraient se sanctifieraient, c'est-à-dire, se purifieraient auparavant.

(a) *Synes. in Catastas.* (b) *Lib. 6. adv. Parmen.*
(c) *Exod.* XXIX. 37.

Sacramentaire de saint Gélase et de saint Grégoire.

Dans l'ancien missel Gélasien, intitulé : *Liber sacramentorum romanæ ecclesiæ*, qu'a donné le cardinal Thomazi; on lit aux oraisons de la dédicace d'une basilique : *Deus* [a] *omnipotens, in cujus honorem altare sub invocatione tui consecramus, clemens et propitius preces nostræ humilitatis exaudi, etc.*

Les linges qui doivent être mis sur l'autel, sont bénis et consacrés, pour couvrir et envelopper le corps et le sang de Jésus-Christ : *Sanctificare* [b], *benedicere, consecrareque digneris hæc linteamina in usum altaris tui, ad tegendum involvendumque corpus et sanguinem Filii tui Domini nostri Jesu Christi.*

L'Eglise était persuadée que le sacrifice qui s'offre sur l'autel est la fin, la perfection et la consommation de toutes les anciennes hosties, et elle a fait dire pour ce sujet aux prêtres : *Omnipotens* [c] *sempiterne Deus, qui gregalium differentias hostiarum in unius hujus sacrificii perfectione sanxisti : respice propitius de throno gloriæ tuæ, et super hoc altare benedictionis tuæ munus effunde, ut in eo sic temporales hostiæ consecrentur, ut perpetuæ vitæ sumentibus procurent substantiam.*

On est persuadé que ce qui est mis sur l'autel, y devient une viande qui donne la vie à ceux qui la mangent avec la pureté des nouveaux baptisés : *Ut his sacris* [d] *altaribus vitales escas perpetua vita conferat renatorum :* et l'on consacre les ministres, afin qu'ils approchent purement du saint autel : *Ut tuis* [e] *obsequiis expediti sacris altaribus ministri accrescant.*

On conserve dans le trésor de l'église cathédrale de Metz un précieux sacramentaire, qu'on a lieu

(a) *Cod. sacrament. pag.* 121.
(b) *Ibid.* (c) *Ibid. pag.* 123.
(d) *Ibid. n. XLV. Miss. in noct. Pasch. pag.* 86.
(e) *Ibid. ad ordin. Diac. n. XXII. pag.* 33.

de regarder comme le premier qui ait été écrit, et mis en usage en France, lorsque Charlemagne voulut introduire le rit romain, et que le Pape Adrien I, qui monta sur le siége de saint Pierre en 772, lui eut envoyé un sacramentaire de Rome.

Ce sacramentaire commence par les ordinations, où on lit : *Ordo qualiter in romanâ ecclesia subdiaconi, diaconi, presbyteri ordinandi sunt..... ad S. Petrum ubi missæ celebrantur.* On lit d'abord : *Incipit de sacris ordinibus benedicendis.* On demande à Dieu la grâce de bénir le sous-diacre, afin qu'il serve fidèlement au saint autel (sous les diacres) : *Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, benedicere digneris famulum tuum..... ut sanctis altaribus fideliter subministret.*

On y demande aussi pour les diacres la grâce d'être de purs ministres des autels : *Hos quoque famulos tuos speciali dignare illustrare aspectu, ut tuis obsequiis expediti, sanctis altaribus ministri puri accrescant.*

Un grand nombre de sacramentaires presque aussi anciens que celui de Metz, contiennent les mêmes prières pour les sous-diacres et pour les diacres; et à l'égard des prêtres qui sont consacrés pour présider à l'autel, on demande que par leur bénédiction ils y forment le corps et le sang de Jésus-Christ. *Deus sanctificationum omnium auctor, cujus vera consecratio plenaque benedictio est : tu Domine, super hunc famulum tuum Ill. quem ad presbyterii honorem dedicamus, munus tuæ benedictionis infunde.... ut purum atque immaculatum ministerii tui donum custodiat, et per obsequium plebis tuæ, corpus et sanguinem Filii tui immaculata benedictione transformet.* C'est ce qu'on peut voir dans les extraits de trois de ces anciens manuscrits qu'a donnés le Père Morin [a], aussi bien que

[a] *De Sacr. Ordin. pag.* 268. *ex Cod. Gelas. pag.* 287. *ex Cod. Rothomag. Anglic. pag.* 293. *ex Cod. Rem.*

dans plusieurs autres qui ont été extraits par le Père Martenne, dans le pontifical d'Egbert, (a) archevêque d'Yorck, écrit en lettres saxonnes au huitième siècle ; dans un pontifical anglican de Juniége (b) ; dans les sacramentaires de Noyon, de saint Guillem et de Cahors, tous (c) à peu près de la même antiquité.

Toutes ces belles prières qu'on vient de voir pour les sous-diacres, les diacres et les prêtres, qui doivent assister au saint autel, sont presque en mêmes termes dans le sacramentaire, intitulé, *Missale Francorum*, qui commence par les ordinations : *Incipit de sacris ord nationibus*. Voyez Cod. sacram. pag. 398, 400, 403 et 405.

Il est assez souvent parlé de l'autel et du sacrifice dans les homélies de saint Césaire d'Arles, dans Grégoire de Tours, et dans ce que nous avons rapporté de saint Germain de Paris, au second tome. (d) Mais rien ne marque mieux la persuasion où l'on a toujours été, qu'on offre à la messe un vrai sacrifice, que le terme dont se sert l'ancien missel gallican à la préface du canon ou de la consécration ; car au lieu de l'appeler simplement préface, il lui donne pour titre l'IMMOLATION, *Immolatio* (e) *missæ*.

Ce n'est pas seulement la mémoire du sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ qu'on célèbre, c'est la vérité de ce même sacrifice qu'on renouvelle et qu'on opère : *Quæsumus* (f) *omnipotens Deus, ut sicut veritatem nunc sacramenti cœlestis exequimur, ipsi veritati Dominici corporis ac sanguinis hæreamus*. C'est un sacrifice propitiatoire offert pour les vivans et pour les morts : *Ut hæc sacrificia* (g) *sic viventibus proficiant ad emendationem ; ut defunctis opitulentur ad requiem*.

C'est le sacrifice qui a succédé à ceux de l'ancienne loi : *Deus* (h) *qui legalium differentias hostiarum*

(a) *Antiq. Eccl. Rit. Tom.* 2. *pag.* 353. (b) *Ibid. pag.* 366.
(c) *Ibid. pag.* 376. *et* 382. (d) *IV. Dissert.*
(e) *Miss. Goth. Gall. Cod. sacr. pag.* 253. 274. 276. 279. 286, *etc.*
(f) *Ibid. pag.* 271. (g) *Missa in Circumcis. Dom. ibid. p.* 278.
(h) *Miss. Franc. cod. sacram. pag.* 421.

unius sacrificii perfectione sanxisti, accipe sacrificium à devotis tibi famulis, et pari benedictione sicut munera Abel, sanctifica : ut quod singuli obtulerunt ad majestatis tuæ honorem, cunctis proficiat ad salutem.

Anciens monumens des églises d'Espagne.

Saint Isidore de Séville, qui vers l'an 600 mit en ordre l'office des églises d'Espagne, qui a été nommé gothique ou mozarabe, en parlant de l'offertoire, dont le chant imite le son que faisaient les Hébreux pendant l'oblation des sacrifices de la Loi, dit bien clairement que ce que nous offrons à la messe, est un vrai sacrifice : *Jubilamus* [a] *in altum, in illo scilicet vero sacrificio, cujus sanguine salvatus est mundus.* Il était persuadé que ce qu'il y avait d'essentiel au sacrifice, se faisait également partout : *Ordo* [b] *autem missæ vel orationum, quibus oblata Deo sacrificia consecrantur, primum à sancto Petro est institutus, cujus celebrationem uno eodemque modo universus peragit orbis.* Et ce sacrifice est offert pour les vivans et pour les morts : *Tertia* [c] (oratio) *effunditur pro offerentibus, sive pro defunctis fidelibus, ut per idem sacrificium veniam consequantur.*

Les prêtres sont institués pour consacrer, et les diacres pour se tenir auprès de l'autel et pour dispenser le sacrement : *Decreverunt Apostoli* [d] *vel successores Apostolorum, ut per omnes ecclesias septem diaconi, qui sublimiore gradu essent cæteris, circa aram Christi quasi columnæ æreæ altaris assisterent.... sicut in sacerdote consecratio, ita in ministro dispensatio sacramenti est.*

Il est beaucoup plus souvent, comme il convient, fait mention dans le missel mozarabe, de l'autel, des ministres sacrés qui y assistent, et de l'oblation qui y est faite, comme d'un vrai sacrifice offert pour la rémission des péchés. Le prêtre après l'évangile

(a) *Isid. Offic. Eccl. lib.* 1. *cap.* 14. (b) *Ibid. cap.* 15.
(c) *Ibid.* (d) *Ibid. lib.* 2. *cap.* 8.

offrant l'hostie et le calice, dit : *Acceptabilis sit majestati tuæ, omnipotens æterne Deus, hæc oblatio quam tibi offerimus pro reatibus et facinoribus nostris, et pro stabilitate sancta catholicæ et apostolicæ.... fidei cultoribus, per Christum, etc.*

Hanc oblationem, quæsumus, Domine, placatus admitte, et omnium offerentium eorum pro quibus tibi offertur, peccata indulge, per Christum, etc. Le prètre se tenant incliné devant l'autel, dit encore ce que nous disons aussi : *In spiritu humilitatis..... et sic fiat sacrificium nostrum, etc. Veni sancte Spiritus, sanctificator, sanctifica hoc sacrificium de manibus meis præparatum.*

Liturgie ambrosienne ou de Milan.

Les seuls ouvrages de saint Ambroise peuvent suffire, pour nous faire voir le respect que l'église de Milan rendait au saint autel, et la persuasion qu'on y offrait un vrai sacrifice. On parlait de l'autel, comme nous en parlons aujourd'hui ; et ceux qui en approchaient, disaient comme nous : *Introibo ad altare Dei.* Saint Ambroise parlant des nouveaux baptisés, qu'on menait des fonts baptismaux à l'autel pour y communier, dit : *His* [(a)] *abluta plebs dives insignibus, ad Christi contendit altaria, dicens: Introibo ad altare Dei.... Venit igitur sacrosanctum altare compositum, exclamans, ait : Parasti in conspectu meo mensam.*

C'est sur cet autel que s'offre le vrai sacrifice, et qu'on consacre des ministres pour l'offrir : *Manus vero* [(b)] *impositiones verba sunt mystica, quibus confirmatur ad hoc opus electus, accipiens auctoritatem teste conscientiâ suâ, ut audeat vice Domini sacrificium Deo offerre.*

Le pontife offrant le sacrifice à l'autel, l'encensait ; et il était persuadé que les anges s'y rendaient présens, quoiqu'invisiblement, et que Jésus-Christ s'y immolait : *Utinam* [(c)] *nobis quoque adolentibus*

(a) *De initiandis*, *cap.* 8. (b) *In* 1. *Timoth. cap.* 4.
(c) *In Luc. lib.* 1. *cap.* 1.

altaria, sacrificium deferentibus assistat angelus, imo præbeat se videndum. Non enim dubites assistere angelum, quando Christus assistit, quando Christus immolatur.

Ajoutons quelques-uns des endroits où saint Ambroise parle du sacrifice offert sur l'autel: *Dum offero*, dit-il dans sa lettre [a] à sa sœur Marcelline, *amarissimè flere et orare in ipsâ oblatione Deum cœpi :* Il n'offrait point en présence de ceux qui devaient être en pénitence : *offerre non audeo sacrificium*, dit-il à l'empereur Théodose [b] : *Si volueris assistere.... venisse quidem visus es ad ecclesiam, sed mihi sacrificium offerre non licuit.* Le sacrifice de l'Eglise, dont saint Ambroise parle, n'est autre que le sacrifice du corps de Jésus-Christ offert sur nos autels. C'est ce qu'il nous dit encore, en expliquant les deux derniers versets du psaume 50: *Ut ædificentur muri Jerusalem. Tunc acceptabis sacrificium justitiæ.* Car les murs de Jérusalem qui doivent toujours subsister, sont les assemblées chrétiennes, répandues dans toute la terre; et le sacrifice qui sera toujours agréable à Dieu, est celui qu'on y offre. *Muri Jerusalem* [c] *ecclesiarum conventus sunt toto orbe fundati, Ecclesia enim dicit, ego murus..... Tunc acceptabis sacrificium justitiæ : Hoc est sacrificium corporis Christi.* Sacrifice auquel devait se joindre dans la suite celui des saints martyrs, qui ont donné leur vie pour Jésus-Christ, et qui devaient être offerts au saint autel comme des hosties agréables : *Cùm benedixeris Ecclesiam ex gentibus acquisitam, et spirituale sacrificium justitiæ cœperit frequentari, tunc et martyres sancti, qui suum pro Christo corpus obtulerint exurendum, tanquam vituli sacris altaribus offerentur.*

Le Missel Ambrosien exprime en diverses manières la crainte et le respect avec lequel on doit s'ap-

(a) *Epist. 33. ad Marcell.* (b) *Epist. 28.*
(c) *In Psalm. 50. al. Apol. Dav.*

procher de l'autel, et y offrir le sacrifice. Le prêtre dit en montant à l'autel : *Me quoque audacter ad tuum sanctum altare accedentem non sinas perire.*

Témoignages des Liturgies des Eglises d'Orient.

Dans la liturgie de saint Jacques, en usage à Jérusalem, et dont on a montré l'antiquité au tome II, page 297 et 298, le prêtre y parle très-souvent avec un profond respect du saint, du divin autel, et du sacrifice qu'il va y offrir.

Après le baiser de paix et la prière générale, il est saisi de crainte à la vue des fonctions du ministère qu'il va remplir; il ne se rassure que dans l'espérance que Dieu le soutiendra, puisqu'il l'a fait ministre du nouveau Testament, et de ses saints mystères pour notre salut. On tire ensuite le rideau sur le sanctuaire, et il fait alors la prière [a] qu'on appelle du voile, où il se considère comme dans le saint des saints, et il remercie Dieu de l'avoir fait entrer dans le tabernacle de sa gloire, pour offrir le sacrifice non sanglant, et redoutable.

Liturgie du patriarchat de Constantinople.

On ne peut exprimer plus clairement et plus magnifiquement, que nous devons avoir dans nos églises un autel pour y offrir le sacrifice, que le font les Grecs dans leur rituel, soit dans l'office de la dédicace, soit dans les prières destinées à la réconciliation des églises qui auraient été profanées par les païens ou par les hérétiques, ou qui auraient été censées violées par la mort violente d'un homme, ou même par la mort de quelque animal réputé immonde. S'il faut seulement ôter la table de l'autel, pour la rétablir plus solidement sur les quatre colonnes qui la soutiennent, cela ne se fait pas sans plusieurs prières, dans lesquelles le pontife dit : *Nous vous prions* [b] *Dieu de miséricorde, de remplir de gloire, de sainteté et de grâce cet autel, afin*

(a) *Tome* 2, *pag.* 307. (b) *Euchol. Goar. pag.* 615.

que les hosties non sanglantes du corps très-pur, et du précieux sang de votre Fils unique, et notre Sauveur Jésus-Christ qui y sont offertes, soient pour le salut de notre bassesse et de votre peuple.

Si une église a été profanée par les hérétiques, on emploie l'oraison du patriarche Taraise, qui présida au septième Concile général, dans laquelle on demande [a] à Dieu pardon pour les fautes qui y ont été commises, et d'agréer qu'on y offre purement à l'avenir *des hosties non sanglantes de notre vrai culte.*

Dans l'office de la dédicace des églises, après avoir exposé les lumières que Dieu donna à Moïse, en lui montrant le modèle du tabernacle figuratif de l'alliance, les moyens qu'il fournit, à Salomon pour bâtir le temple, et la grâce qu'il a faite enfin aux Apôtres, d'ériger des autels pour y offrir le vrai culte en esprit et en vérité, on demande à Dieu qu'il fasse rejaillir sur notre autel une gloire bien au-dessus de celle qu'il fit paraître sur le propitiatoire légal, afin que les choses saintes qui y sont opérées [b] attirent sur nous sa protection et ses grâces. L'évêque fait ensuite de nouveau cette prière : *Suivant la tradition* [c] *venue des Apôtres, qui ont élevé des autels, et donné les lois et les règles du sacerdoce, nous nous prosternons devant vous, Dieu éternel, et nous supplions votre clémence de remplir de votre gloire ce temple destiné à y célébrer vos louanges, et de faire de cet autel le saint des saints, afin qu'y assistant comme devant le trône redoutable de votre règne, vous y présentant des prières pour nous et pour tout le peuple, et vous y offrant l'hostie non sanglante pour la rémission de nos péchés volontaires et involontaires, et pour obtenir les grâces nécessaires au règlement de toute notre vie, nous ne méritions pas d'être rejetés de votre service.*

(a) *Ibid. pag.* 618. (b) *Ibid. pag.* 835 *et* 836. (c) *Pag.* 839.

Pendant la consécration de l'autel, et durant les sept jours qu'on y célèbre la fête de la dédicace, on laisse immédiatement sur la pierre sacrée des linges appelés *antimensia*, qu'on envoie aux églises qui ne sont pas dédiées, pour y servir d'autels portatifs, sans lesquels il est défendu d'offrir le sacrifice. Et si l'on est quelquefois obligé de consacrer séparément ces sortes d'autels portatifs, on fait (a) presque en mêmes termes les prières que nous venons de voir, terminées par la lecture de l'apôtre : *Nous avons un autel* (b), *etc.* et par le verset du psaume 50. *Tunc acceptabis sacrificium*, suivant l'application qu'on vient de voir dans saint Ambroise.

Quoi de plus grand et de plus expressif que ce qu'on lit dans cette belle prière des liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme, où le prêtre, après avoir exposé à Dieu la terreur qu'inspire son divin service, ajoute : *Mais par votre ineffable* (c) *et infinie bonté, sans rien perdre, et sans rien changer de votre nature, vous avez été fait homme et notre pontife ; et comme le Seigneur de toutes choses, vous nous avez donné la forme de votre sacrifice solennel et non sanglant.*

Liturgie d'Alexandrie à l'usage des Egyptiens ou Cophtes, etc.

La liturgie de saint Basile à l'usage des Cophtes, commence par cette belle prière : *Oratio* (d) *postquam præparatum fuerit altare.* Sacerdos : *Tu Domine, docuisti nos magnum hoc mysterium salutis, tu vocasti nos abjectos et indignos servos tuos, ut essemus ministri altaris tui sancti. Tu Domine, effice nos dignos per virtutem Spiritûs tui sancti, ut hoc mysterium perficiamus... et offeramus tibi sacrificium hoc benedictum.* Les Cophtes se sont servis indifféremment du mot Grec θυσιαστήριον ou du mot égyptien, qui signifie autel dans le Pentateuque,

(a) *Euchol. Goar. pag.* 649. (e) *Hebr.* XIII. 10.
(c) *Tom.* 2. *pag.* 312. (d) *Ren. Lit. Or. Tom.* 1. *pag.* 2.

et dans le nouveau Testament. Ils ne célèbrent que sur un autel qui a été consacré par un évêque ; et depuis plus de mille ans qu'ils ont été soumis aux Arabes mahométans, ils consacrent de petites tables ou autels portatifs, pour pouvoir les transporter facilement lorsqu'ils sont chassés des églises, et empêcher ainsi qu'ils soient profanés. Il n'est pas permis de célébrer les saints mystères sans un autel consacré, et cette consécration se fait avec beaucoup de prières et d'onctions de chrême en forme de croix, comme dans l'église latine.

L'ordre de la consécration de l'autel est dans le rituel du patriarche Gabriel, et dans Abulbircat. Kircher donna une version latine des bénédictions des vases sacrés et des autels portatifs, tirées de ce même rituel du patriarche Gabriel, que Nihusius fit imprimer parmi les opuscules d'Allatius [a]. M. Renaudot en a donné une version plus exacte sur un manuscrit de la bibliothèque du roi, écrit l'an des Martyrs 1127 (de Jésus-Christ 1411) où on lit ces paroles de l'évêque consacrant une petite table pour en faire un autel portatif : *Dominator* [b], *Domine, Deus omnipotens, qui creasti cœlum et terram verbo et imperio tuo, et eam replevisti Spiritu sancto tuo, creastique angelos et archangelos, cherubim et seraphim, et omnem exercitum cœlestem, maria et flumina, et omnia quæ in eis sunt ; petimus rogamusque à bonitate tuâ, ô amator hominum, exaudi nos, extende manum tuam invisibilem, et benedic huic tabulæ ligneæ, ut fiat altare sanctum et mensa sancta, pro altari excelso, et è lapide constructo, etc....* Tunc accipiet chrisma sanctum, et ex eo signabit tabulam in modum crucis in quatuor ipsius lateribus, dicens : *Benedictus Dominus, Dominus, Jesus Christus, Filius Dei sancti, et Spiritus sanctus, unicus et vivificus. Amen.*

(a) *Symmict. pag.* 256. *Ritual. Copht.*
(b) *Lit. Or. Tom.* 1. *pag.* 55.

S'il s'agit de rétablir un autel qui aurait été profané, l'évêque fait cette prière :.... *Tu Domine* [a] *in omni loco, et in omni civitate, et in omni regione dedisti eis ecclesias, et constituisti in illis altare, et præcepisti, ut offerrentur nomini tuo sancto, oblationes spirituales, et sacrificia incruenta, ad salutem animarum humanarum.* La suite ne fait pas moins voir que nous avons un vrai autel, sur lequel on offre le sacrifice pour la rémission des péchés.

Les Ethiopiens : d'où vient qu'ils donnent à l'autel le nom d'arche. — Idée bizarre de Ludolf.

Nous avons vu que les Ethiopiens ont tiré de l'église d'Alexandrie leurs liturgies et leurs usages ecclésiastiques ; et qu'ainsi leur croyance et leurs sentimens ne diffèrent point de ceux des Cophtes. Ils ont seulement cela de particulier, qu'ils ont souvent donné à l'autel le nom d'*arche* : ce qui vient apparemment de ce que, selon leur tradition, ils descendent de Salomon par la reine de Saba ; qu'ils croient que l'arche d'alliance fut portée à Axum, où ils ont leur première église, qui est leur métropole ; et qu'ils ont eu le bonheur [b] de faire de cette arche un autel, sur lequel ils ont célébré et célèbrent encore aux grandes fêtes les saints Mystères : ce qui a pu faire donner le nom d'arche à tous les autres autels. Mais M. Ludolf qui, dans son histoire d'Ethiopie, et dans son commentaire, s'est plus appliqué à étaler une érudition souvent étrangère, qu'à marquer la vraie origine des usages religieux d'Ethiopie, qu'il aurait dû rechercher dans la discipline de l'église d'Alexandrie, a voulu que ce que nous appelons un autel, ne fût regardé que comme un tombeau ou une bière. Le mot d'*autel* ne plaît guère aux protestans, qui ont signalé leur réforme par la destruction des autels. Ainsi

(a) *Ibid. pag.* 56.
(b) *Damianus. Goez. Zagazabo-Alvarez, Abuselah.*

M. Ludolf saisissant le mot d'*arche*, a cru pouvoir changer l'autel en une bière, [b] en marquant pour origine, que les premiers Chrétiens obligés de s'assembler en cachette dans des lieux souterrains, y portaient dans une espèce de bière le pain, le vin, la coupe, et tout ce qui est nécessaire à la cène, *comme s'ils allaient enterrer un mort*. Cette idée singulière et assez bizarre, excita le zèle de feu M. Renaudot, qui a vivement réfuté M. Ludolf dans un long écrit qu'il a laissé en mourant.

Il est certainement assez particulier qu'on ait imaginé une telle représentation d'enterrement, et qu'on l'ait fait passer jusqu'aux Ethiopiens, sans faire attention qu'ils n'ont été instruits de la religion par saint Frumentius que saint Athanase leur envoya, qu'après le temps des persécutions, et lorsque l'Eglise jouissant de la paix, n'avait pas besoin de cacher ses assemblées et ses mystères sous l'apparence d'un enterrement. M. Renaudot ne manque pas de montrer que cette manière de porter les corps dans une bière (*sandapila*) pour les aller enterrer, n'était pas commune parmi les Romains : mais cela n'est pas de notre sujet. Il nous suffit de remarquer, sur les relations exactes d'Alvarez, que les Ethiopiens ont des autels de pierre comme les nôtres, et qu'ils ont aussi des autels portatifs qui leur conviennent d'autant plus, qu'ils portent avec eux une église dans leur camp, et qu'ils campent souvent; outre que n'ayant qu'un évêque, ils ne peuvent pas si facilement faire consacrer tou-

(a) *Antiquissimi christianorum*, cum per tria ferè secula publicè habere cœtus non liceret, in speluncis et cryptis, sed plerumque *in cæmeteriis cultui sacro* vacare cogebantur; gentiles enim eos ubique turbabant, et omne sacrum instrumentum diripiebant Igitur panes, *vinum*, *calicem*, et alia ad sacram cœnam pertinentia, palam ferre non poterant, sed vel linteaminibus involuta, vel aliter occultata ad locum ubi ecclesia congregata erat, portabant. Hinc verisimile mihi videtur, eos interdum ipsâ sandapilâ, vel tali arcâ ligneâ usos, quæ feretro similis esset, ut speciem præbuerit intuentibus corporis cujusdam ad sepulturam ferendi. *Comment lib.* 3. *cap.* 6. *n.* 63.

tes leurs églises. Ce qu'il y a bien de remarquable parmi eux, c'est qu'on y voit de plus grands signes de respect à l'autel, que parmi tous les autres Chrétiens; car, comme nous le dit Alvarez, lorsque l'empereur se met en chemin pour aller camper quelque part, quatre prêtres portent sur leurs épaules le coffre couvert de drap d'or, où est la pierre sacrée; quatre autres prêtres le suivent pour se relever les uns les autres, et deux clercs marchent devant, l'un tenant aux mains une croix et un encensoir, et l'autre une petite cloche, au son de laquelle tous ceux qui se trouvent dans le chemin, s'arrêtent, et ceux qui sont à cheval mettent pied à terre, pour donner des marques de leur respect à l'autel.

Outre ce grand respect rendu à l'autel qu'on transporte, on peut voir au commencement de la liturgie commune des Ethiopiens, intitulé, *le canon universel* [a], les prières qui se font pour l'autel et les vases sacrés, où l'on exprime, comme dans les autres liturgies des Cophtes et des autres églises, la grande idée qu'on a des saints mystères qui doivent s'y opérer : *Rogamus et deprecamur te Deus, ut mittas Spiritum tuum sanctum super hanc ecclesiam, et super hoc altare, et super omnia ejus instrumenta. Sanctifica ea, ut perficiatur super ea mysterium tuum gloriosum.* Le prêtre dit aussi : *Ut dignus efficiar perficiendi ministerium tuum sanctum.*

Ces prières sont suivies des oraisons sur la patène et sur le calice, conformes à celles du rituel des Cophtes, où l'on demande que par la puissance divine le corps et le sang de Jésus-Christ soient produits dans ces vases, et sur l'autel : *Domine* [b] *Deus noster omnipotens, extende manum tuam super hanc arcam, et imple illam virtute, fortitudine et gratiâ Spiritûs sancti, ad gloriam tuam, ut*

(a) *Biblioth. PP. et ap. Renaud. Lit. Or. Tom.* 2. *pag.* 500.
(b) *Ibid. pag.* 501.

perficiatur in ea corpus unigeniti Filii tui Domini Dei, etc.

On ne voit pas précisément d'où vient que ces oraisons qui ont dû être dites par l'évêque, en consacrant les autels portatifs, et les vases nécessaires au saint ministère, ont été placées parmi les prières préparatoires de la messe. Il nous suffit qu'elles fassent voir au prêtre, et à tous ceux qui les lisent, qu'on n'a en vue que le corps de Jésus-Christ qui doit être produit sur l'autel.

Les Syriens.

Dans l'ordre général de la liturgie des Syriens Catholiques et Jacobites, et des Maronites, le prêtre exprime en plusieurs manières, dès le commencement, le tremblement et les sentimens de vénération avec lesquels il faut s'approcher du saint Autel : *Præsta, Domine* [a] *Deus, ut aspersis cordibus nostris, et mundatis ab omni conscientia mala, impurisque cogitationibus, mereamur ingredi in sanctum sanctorum tuum excelsum et sublime; præclarè et purè stemus coram altari tuo sancto, et offeramus tibi sacerdotio fungentes sacrificia pura et excellentia : in vera fide Pater, Fili, etc.*

Deus obsecro te, ut dignum me efficias accedendi ad altare tuum sanctum, etc.

Le prêtre s'étant approché de l'autel, s'y prosterne comme devant le trône de Dieu, en disant: *In domum tuam* [b] *ingressus sum procidique coram throno tuo, rex cœlestis, etc.*

Cet autel imprime un grand respect, à cause que l'agneau sans tache Jésus-Christ notre Seigneur doit y être immolé. C'est ce qui fait dire au prêtre : *Alliga, Domine, etc.* Attachez étroitement la victime solennelle aux cornes de l'autel, comme nous l'avons vu au deuxième tome, page 505.

Les Syriens ne font pas la consécration des autels avec moins de solemnité que les Cophtes, les Grecs

(a) *Lit. Or. Tom.* 2. *pag.* 1. (b) *Ibid. pag.* 2.

et les Latins : Denys Barsalibi l'explique au premier chapitre du Nomocanon ; et M. Renaudot, qui en rapporte une partie [a] ne manque pas de remarquer que dans toutes les prières de cette consécration, on relève l'excellence et la dignité de nos autels sur ceux de l'ancien Testament, à cause qu'on y consacre, et qu'on y immole le vrai corps de Jésus-Christ comme il l'a été sur la croix et dans le sépulcre, et qu'on y renouvelle tous les jours le sacrifice qui a été offert une fois par Jésus-Christ.

Liturgies des Nestoriens.

Dans la liturgie des Nestoriens, l'autel est regardé comme le trône redoutable de la majesté de Dieu, et en même temps le lieu de propitiation en faveur des hommes : *Coram throno* [b], *Domine, præclaro majestatis tuæ, et solio excelso, atque sublimi gloriæ tuæ, et in sede terribili fortitudinis, caritatis tuæ, altarique propitiatorio, quod voluntas tua stabilivit.... accedimus, etc.*

C'est sur cet autel de Dieu que sont les saints et vivifians mystères, et que s'offre le vrai sacrifice. C'est ce que le prêtre exprime dans sa prière : *Ipse suscipiat* [c], *sacrificium hoc ex manibus imbecillitatis nostræ per gratiam suam et miserationes suas in secula. Amen.* Et prosequitur : *Imponuntur mysteria præclara, sancta et vivifica super altare Domini potentis, usque ad ejus adventum, in secula. Amen.*

Corpus Christi et sanguinem ejus pretiosum, dit la liturgie malabare, [d] *super sanctum altare offeramus :* Et plus bas, *sacrificamus* [e] *mysterium hoc magnum, ac formidabile, sanctum, et divinum, passionis et mortis, sepulturæ et resurrectionis Domini nostri et salvatoris Jesu Christi.*

Cet autel et ce sacrifice sont regardés comme la

(a) *Ibid. pag.* 57. (b) *Sup. pag.* 393. (c) *Sup. pag.* 401 *et* 409.
(d) *Pag.* 401. (e) *Pag.* 422.

source de toutes les grâces : *Per gratiam tuam inenarrabilem sanctifica sacrificium istud, et da per illud possibilitatem et virtutem, ita ut obliviscaris peccata nostra multa sisque propitius, etc.* C'est le sacrifice divin : *Perficiamus sacrificium hoc tremendum et divinum.* C'est un sacrifice de propitiation pour les péchés : *Ut sit nobis Domine ad propitiationem delictorum et remissionem peccatorum.*

Les Arméniens.

Selon la liturgie arménienne, le prêtre se revêtant des habits sacrés, doit s'occuper du sacerdoce de Jésus-Christ selon l'ordre de Melchisédech, penser qu'il a l'honneur d'en remplir le ministère, et demander à Dieu le pouvoir de l'exercer saintement : *Qui indutus es* (a) *lumine sicut vestimento, Domine noster Jesu Christe inenarrabili humilitate apparuisti in terris, et cum hominibus conversatus es; qui factus es verus sacerdos secundum ordinem Melchisedech, et exornasti Ecclesiam tuam sanctam; universorum Domine, qui largitus es nobis eodem cœlesti vestimento indui, dignare me etiam inutilem servum tuum confidenter accedentem ad idem ministerium gloriæ tuæ omni spoliare iniquitate.... concede mihi in gloria sacerdotali ingredi, in ministerium sanctitatis tuæ.*

Dès qu'il est au bas de l'autel, il dit :.... *Rogamus* (b) *brachiis extensis, precibus cum clamore et gemitu, et coram te terribili constituti accedimus cum magno tremore et timore vehementi offerre primò rationabile hoc sacrificium tuæ inscrutabili dominationi.*

Et dès qu'il est sur le point de monter à l'autel, il est pénétré du grand respect qu'inspire ce saint lieu, destiné à recevoir la divine victime, qui doit y être immolée : *Ad portam* (c) *hujus templi et ante splendida et theodocha sacra signa, et sancta hæc altaria cum timore inclinati adoramus; sanctam,*

(a) *Sup. pag.* 59. (b) *Sup. pag.* 70. (c) *Pag.* 75.

admirabilem, et victricem dominationem tuam glorificamus, et tibi offerimus benedictionem et gloriam cum Patre et Spiritu, etc.

C'est par le saint Autel qu'il attend la rémission des péchés, et les autres grâces dont nous avons besoin : *Per hoc* [a] *sacrum altare rogemus Dominum : ut per illud liberet nos à peccatis, et salvet per gratiam misericordiæ suæ.*

C'est pour offrir le sacrifice qu'on s'assemble : *In* [b] *præsenti congregati, ad mysterium obsequii, et orationum in hoc offerendo sacrificio.* Et plus bas : *Ut* [c] *Dominus omnium sacerdotium tradidisti nobis in hoc ministerio, et incruenta immolatione.*

Il rend grâces à Dieu d'avoir éleve notre vile nature jusques à l'honneur de lui offrir un si grand sacrifice : *Qui et nostram* [d] *luteam naturam philanthropicè honorans ad ministerium erexisti hujusmodi terribilis et inenarrabilis sacramenti.*

ARTICLE II.

Uniformité de toutes les Liturgies à offrir Jésus-Christ en offrant le pain et le vin destinés à y devenir son corps et son sang.

Il n'y a qu'à rapporter simplement quelques endroits de toutes les liturgies sur ce point, pour voir clairement qu'on n'offre du pain et du vin sur l'autel, que pour y devenir le corps et le sang de Jésus-Christ et qu'on ne considère cette oblation que comme le corps futur de Jésus-Christ.

Dès que nous offrons le pain, nous disons dans cette vue : *Suscipe, sancte Pater, hanc immaculatam hostiam*, parce que l'Église n'est occupée

(a) *Supr. pag.* 76. (b) *Pag.* 83. (c) *Page* 146. (d) *Pag.* 154.

que du corps de Jésus-Christ qu'elle veut offrir par le changement qui se fera du pain et du vin, et toutes les anciennes liturgies expriment plus distinctement cette vérité.

Témoignages des Églises Latines.

Sacramentaire de saint Gélase.

Dans le sacramentaire romain de saint Gélase, à la préface de Noël, on lit : *Tuæ laudis hostiam* (a) *jugiter immolantes, cujus figuram Abel justus instituit, agnus quoque legalis ostendit, etc.*

A la secrète de la veille de l'Épiphanie : *Ut eum* (b) *præsentibus immolemus sacrificiis, et sumamus quæ venturæ solemnitatis pia munera præloquuntur.*

A la secrète de l'octave de la Pentecôte : *Remotis* (c) *obumbrationibus carnalium victimarum, spiritalem tibi, summe Pater hostiam supplici servitute deferimus, quæ miro et ineffabili mysterio, et immolatur semper, et eadem semper offertur, pariterque et devotorum munus et remunerantis est præmium.*

Liturgie Ambrosienne.

Dans le missel ambrosien, le prêtre offrant le pain, dit : *Suscipe hunc panem ut fiat Unigeniti tui corpus... hunc calicem vinum aqua; ut fiat Unigeniti tui sanguis.*

A la préface du cinquième dimanche après l'Épiphanie, dans les anciens sacramentaires ambrosiens, (d) qui se trouve au sixième dans les nouveaux missels : *Et tibi hanc immolationis hostiam offerre, quæ est salutifera et ineffabile divinæ gratiæ sacramentum : quæ offertur à plurimis, et unum corpus Christi sancti Spiritûs infusione efficitur.* Cette préface a été citée avant l'an 1100 par Guitmond, et par Alger, comme étant de saint Am-

(a) *Cod. Sacram. pag.* 15. (b) *Ibid. pag.* 20.
(d) *Ibid. pag.* 117. (d) *Pamel. Liturg. Tom.* 2. *pag.* 319.

broise. Elle est bien constamment dans les plus anciens sacramentaires manuscrits, dans ceux qu'ont donnés Menard, *page* 27, Rocca, au second tome des œuvres de saint Grégoire, *page* 1337, et au beau sacramentaire manuscrit de Senlis, écrit depuis près de 900 ans, et conservé à la bibliothèque de sainte Geneviève de Paris. Il y a sans doute lieu de croire que si saint Thomas, et les autres qui travaillèrent, au XIIIe. siècle, à l'office du saint Sacrement, avaient connu cette ancienne préface, dont ce qu'on vient de voir et la suite conviennent si bien à la fête du saint Sacrement, ils n'auraient pas manqué de l'employer.

Au Jeudi saint, à l'oraison *super oblata : Ipse tibi, quæsumus, Domine sancte Pater omnipotens Deus, sacrificium nostrum reddat acceptum, qui discipulis suis in sui commemoratione hoc fieri hodiernâ traditione monstravit.*

Dans le *communicantes*, on lit : *Aut quid sperare de tua misericordia non possumus, qui tantum munus accepimus, ut talem tibi hostiam offerre mereremur corpus scilicet et sanguinem Domini J. C. qui se pro mundi redemptione tradidit.*

Hanc igitur oblationem quam tibi offerimus ob diem jejunii cœnæ dominicæ, in qua Dominus noster J. C. Filius tuus in novo Testamento sacrificandi ritum instituit, dum panem ac vinum quod Melchisedech in præfiguratione ministerii futuri sacerdos obtulerat, in sacramentum sui corporis et sanguinis transformavit celebrandum : quæsumus, Domine, placatus, etc.

A la messe du jour de Pâques, *super oblata : Quæsumus, Domine, ut jam non teneamur obnoxii damnationis humanæ sententiâ, cujus nos vinculis hæc hostia paschalis absolvat.*

A la troisième férie de Pâques, *super oblata : Sacrificia, Domine paschalibus gaudiis immolamus, quibus Ecclesia tua mirabiliter pascitur et nutritur.*

Ancienne liturgie gallicane.

Selon l'ancienne liturgie gallicane, qui était en usage avant Pepin et Charlemagne, et que nous avons dans les sacramentaires donnés par le cardinal Thomazi, on lit au commencement de la messe de l'Épiphanie : *Pia* [a] *obsecratione poscentes, ut qui tunc aquas in vina mutavit, nunc in sanguinem suum oblationum nostrarum vina convertat, et qui aliis saturitatem meri potatione, concessit, nos potationis suæ libamine, et Paraclyti Spiritus infusione sanctificet.*

A la messe de l'Assomption de la sainte Vierge, *Descendat* [b], *Domine, in his sacrificiis tuæ benedictionis coæternus et cooperator Paraclytus Spiritus; ut oblationem quam tibi de tua terra fructificante porrigimus, cœlesti permuneratione, te sanctificante sumamus : ut translatâ fruge in corpore, calice in cruore, proficiat meritis quod obtulimus pro delictis, præsta, omnipotens Deus.*

A la messe du commencement du carême, à la préface appelée, *immolatio missæ :... Cujus carne* [c] *a te ipso sanctificata dum pascimur, roboramur; et sanguine dum hausto sitienter potamus abluemur. Per.*

A la préface de la quatrième férie de Pâques : *Hic enim est* [d] *agnus Dei unigenitus Filius tuus qui tollit peccata mundi; qui se pro nobis offerendo non desinit; nosque apud te perpetua advocatione defendit, quia nunquam moritur immolatus; sed semper vivit occisus. Pascha enim nostrum immolatus est Christus, ut jam non in fermento veteri, neque in carnalium sanguine victimarum, sed in azymis sinceritatis et veritatis immolemus.*

Dans la préface de la quatrième messe dominicale : *Invisibilis,* [e] *inæstimabilis, immense Deus, et Pater Domini nostri J. C. qui formam sacrificii*

(a) *Missal. Goth. Gallic. cod. Sacram. pag.* 287.
(b) *Ibid. pag* 293. (c) *Ibid. pag.* 312. (d) *Ibid. pag.* 343.
(e) *Ibid. pag.* 391.

perennis instituens, hostiam se tibi primum obtulit, et primus docuit offerri.

Dans une messe commune, *super oblata : Deus cui omnium* (a) *sacrificiorum varietate finita, hostiam nunc offerimus singularem... Remotis* (b) *obumbrationibus carnalium victimarum, spiritalem tibi summe Pater, hostiam supplici servitute deferimus; quæ miro ineffabilique mysterio, et immolatur semper, et eadem semper offertur : pariterque et devotorum munus et remunerantis est præmium.*

A la messe du Jeudi saint : *Hanc igitur oblationem* (c) *quam tibi offerimus ob diem jejunii cœnæ Dominicæ, in quâ Dominus noster J. C. Filius tuus in novo testamento sacrificandi ritum instituit, dum panem ac vinum (quo Melchisedech in præfiguratione futuri mysterii sacerdos obtulerat) in sacramento sui corporis et sanguinis transformavit.*

Et à la préface de l'octave de Pâques, nommé *Clausum Pascha*, après que le prêtre a fait à Dieu des actions de grâces de nous avoir envoyé son Fils Jésus-Christ dans le monde pour notre rédemption, il lui offre ce même don en sacrifice : *Tibi ergo, summe genitor, pura devotione immaculatum munus offerimus : et elevatione manuum nostrarum juxta Filii tui J. C. dispositionem pium sacrificium celebremus.*

Missel Mozarabe.

Dans la liturgie des églises d'Espagne, appelée Mozarabe, à l'oraison *Post nomina* de la messe de Noël, on lit : *Offerimus tibi Deus, hostiam immaculatam, quam maternus uterus impolluta virginitate produxit* ; et le reste qu'on peut voir au second tome, pag. 274.

A la messe de l'Épiphanie, on dit de même que nous n'offrons ni or, ni encens, ni myrrhe, mais celui-là même à qui les Mages offrirent ce présent,

(a) *Pag. 507.* (b) *Ex Miss. Franc. cod. Sacram. pag. 428.*
(c) *Ex Gallic. vet Cod. Sacram. pag. 457.*

Jésus-Christ, que l'Église offre, immole et reçoit par la communion.

A la préface du troisième dimanche de Pâques, que nous appelons le second après Pâques : *Seipsum pro nobis jussit offerri, ne ultra jam irrationabilium pecudum sanguis sacris altaribus funderetur. Ipse sacerdos dignatus est et hostia per quem cuncti credentes vitam consequerentur æternam.*

Saint Léandre, évêque de Séville au VI[e]. siècle, qui a fait une partie des prières du missel mozarabe, exprime clairement cette vérité, que tous les sacrifices des animaux n'étaient offerts que pour figurer notre vrai sacrifice, c'est-à-dire, le corps et le sang de Jésus-Christ. *Sacrificia* [a] *certè idcircò pecudum litabantur, quia verum sacrificium, hoc est Christi corpus et sanguinem, figurabant. Venit veritas, umbra discessit : venit verum sacrificium, et cessavit hostia pecudum.*

A l'oraison de la sixième férie de Pâques : *Hanc tibi offerimus hostiam sacrificii singularis in quo ipse pro nostra salute ligno confixus es crucis.* Et dans la même messe : *Pro delicto totius mundi eum tibi offerri verum sacrificium propitiatus benedicendum assume.*

Témoignages des Liturgies des Eglises Orientales.

Liturgie de saint Jacques.

Dans la liturgie de saint Jacques, en usage à Jérusalem avec l'approbation des patriarches de Constantinople, dès que le prêtre est arrivé à l'autel, il dit en saluant le peuple : *Que le Seigneur* [b] *nous bénisse et nous sanctifie tous dans la célébration des mystères divins et sans tache.* Après les lectures, il demande pour tous à Dieu qu'*étant appelés* [c] *à la connaissance de Jésus-Christ et à la vie éternelle, nous puissions offrir saintement le divin sacrifice.*

(a) *Ex regula Isid. Hisp. Ep....* 7. (b) *Tom.* 2. *pag.* 303.
(c) *Ibid. p.* 304.

Après le renvoi des catéchumènes, lorsqu'on est sur le point de commencer l'oblation, on est si occupé de la vue d'offrir Jésus-Christ qu'on parle comme s'il se rendait présent dans l'instant : [a] *Que toute chair humaine et mortelle se tienne dans le silence avec crainte et tremblement; car le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs Jésus-Christ notre Dieu vient pour s'immoler et se donner en nourriture aux fidèles.* Et le prêtre mettant les dons sur l'autel pour les offrir à Dieu, lui adresse cette prière : *O Dieu* [b] *qui nous avez envoyé du ciel le pain céleste Jésus-Christ notre Seigneur, pour être l'aliment de tout le monde, notre Sauveur, notre Rédempteur, qui nous bénit et nous sanctifie, bénissez vous-même cette oblation, et recevez-la dans votre céleste autel.*

Liturgies de saint Basile, de saint Chrysostôme et de toutes les églises du rit grec.

Selon les liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme, qui sont en usage dans l'église de Constantinople, et parmi tous ceux qui suivent le rit grec, tels que les Syriens Melchites, et les Moscovites qui sont unis au patriarche de Constantinople, dès que le prêtre met sur l'autel le pain et le vin destinés à être consacrés, il a si vivement dans l'esprit qu'il doit déposer sur l'autel la vraie victime Jésus-Christ Notre Seigneur, et l'offrir à Dieu son père, qu'il dit : *En mémoire* [c] *du Seigneur Dieu et notre sauveur Jésus-Christ. Il a été mené à la mort comme une brebis : comme un agneau muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert la bouche. Son jugement a été prononcé dans son humiliation. Qui racontera sa génération? Parce que sa vie a été ôtée de la terre.* Le diacre lui dit : *Immolez, Seigneur.* Il dépose l'hostie dans la patène en forme de croix, en signe de sacrifice, selon la rubrique, en disant : *L'agneau* [d] *de Dieu qui ôte les péchés*

(a) *Tom.* 2. *pag.* 304. (b) *Ibid. pag.* 305. (c) *Ibid. pag.* 331. (d) *Euchol. p.* 61.

du monde, est immolé pour la vie et le salut du monde.

Après l'évangile et les prières pour les fidèles, pendant que le diacre encense l'autel et le sanctuaire, le prêtre fait une prière, dans laquelle il dit plus clairement que c'est Jésus-Christ même qu'il a dessein d'offrir, lequel s'offrira en même temps dans ses mains. *Faites* [a] *de moi, Seigneur, par la vertu de votre Saint-Esprit, un digne ministre orné de la grâce du sacerdoce, afin que j'assiste à cette sainte table, et que je consacre votre corps saint et sans tache, et votre précieux sang. Humblement prosterné devant vous, je vous le demande, ne me rejetez pas, et souffrez que ces dons vous soient offerts par mes mains, quelque pécheur que je sois, et votre indigne serviteur. Car vous êtes, ô Jésus-Christ, notre Dieu, celui qui offrez, et qui êtes offert.*

Lorsqu'on se sert de la liturgie de saint Basile, le prêtre faisant la prière et l'oblation, dit : *Agréez maintenant, Seigneur que nous soyons les ministres de votre nouvelle alliance et de vos saints mystères. Recevez-nous à votre saint autel, selon votre grande miséricorde, faites que nous soyons dignes de vous offrir ce sacrifice raisonnable, non sanglant, pour nos péchés*, et le reste qu'on peut voir page 344.

Liturgie d'Alexandrie.

On ne trouvera rien de différent en ce point dans la liturgie du patriarchat d'Alexandrie. Les Cophtes, selon leur liturgie générale, ont tellement dessein d'offrir Jésus-Christ qu'en préparant le pain et le vin avant l'encensement et les lectures, le prêtre s'adresse à Jésus-Christ et lui demande de changer ce pain et ce vin en son corps et en son sang, demandant ainsi par avance ce qu'il demandera plus particulièrement dans la prière de l'invocation, après les paroles de l'institution de l'Eu-

(a) *Tom. 2. pag.* 342.

charistie. Il marque donc ici son intention en commençant la messe : *Domine* [a] *Jesu Christe, Fili unigenite, Verbum Dei Patris, eique consubstantiale, et coæternum et Spiritui sancto ; tu es panis vivus, qui descendisti de cœlo, et prævenisti nos, impendistique animam tuam perfectam, et absque vitio, pro vitâ mundi : rogamus obsecramusque bonitatem tuam, ô amator hominum, ostende faciem tuam super hunc panem, et super hunc calicem, quos super mensam hanc tuam sacerdotalem posuimus : benedic eos †, sanctifica eos †, et consecra eos † : transfer eos, ita ut panis quidem hic fiat corpus tuum sanctum, et hoc mixtum in hoc calice, sanguis tuus pretiosus, ut sint nobis omnibus præsidium, medicina, salus animarum, corporum spirituumque, quia tu es Deus noter, tibique debetur laus, etc.*

Dans l'oraison du voile, il s'adresse à Dieu le Père, et en lui rendant des actions de grâces, de nous avoir envoyé son Fils unique, il le supplie d'agréer que nous lui présentions ce sacrifice redoutable et non sanglant : *Deus, qui tuo* [b] *erga homines amore ineffabili Filium tuum unigenitum in mundum misisti, ut ovem errabundam ad te reduceret, rogamus te, Domine, ne nos à te in æternum repellas, dum offerimus tibi tremendum hoc et incruentum sacrificium, etc.*

Le prêtre doit arrêter si peu sa pensée sur ces élémens terrestres du pain et du vin, qui sont devant ses yeux, qu'il demande à Dieu d'élever son esprit au-dessus de toute pensée humaine : *Sicut decet* [c] *sacerdotes, effice me superiorem omni cogitatione mortali, et da mihi verba pura, ut perficiam hanc oblationem propositam, quæ est mysterium omnium mysteriorum.*

Le prêtre expose encore que ce n'est pas ici un sacrifice légal de quelque matière terrestre, mais

(a) *Tom.* 2. *pag.* 417. (b) *Ibid. p.* 420. (c) *Ibid. pag.* 421.

que c'est le sacrifice spirituel et non sanglant de Jésus-Christ : *Hæc in nos* [a] *peccatores gratiosè contulisti : ut ea administraremus, et per ea sanctificaremur, cùm Filii tui dispensationem nobis exhibuisti, et sacrum ritum istius sacrificii incruenti; nec enim illud est sanguinis legalis, aut justitiæ corporeæ; sed agnus est spiritualis, gladiusque rationalis et incorporeus, in hoc sacrificio quod tibi offerimus.*

Liturgie des Ethiopiens.

Selon la liturgie des Ethiopiens, qui est intitulée *le canon universel*, on ne doit avoir aussi en vue que d'offrir Jésus Christ. Elle fait dire pour cela dès le commencement des prières : *Benedictus qui venit* [b] *in nomine Domini : benediximus vobis de domo Domini. Amen. Salve sancta Ecclesia.... Tu es arca auri puri, in qua est manna absconditum, panis qui descendit de cœlo, et dat vitam universo mundo.* Et dans l'oraison de l'oblation, elle fait dire par le prêtre à Jésus-Christ, comme on vient de le voir dans la liturgie des Cophtes : [c] *Tu es panis vivus qui descendis de cœlo, qui prius fuisti in figura agni immaculati pro vitâ mundi : nunc rogamus, et obsecramus benignitatem tuam, amator hominum; ostende faciem tuam super hunc panem; et super hunc calicem, quos proposuimus super hoc altare spirituale tuum : Benedic, sanctifica et purifica illos : et transmuta hunc panem, ut fiat corpus tuum purum; et quod mistum est in calice sanguis tuus pretiosus.*

L'autel est souvent appelé spirituel dans toutes les liturgies : et le sacrifice est aussi nommé spirituel, parce que ce qui s'opère réellement sur l'autel, n'est aperçu que par un esprit de foi, et non par les yeux corporels.

Liturgie des Syriens.

Dans la liturgie des Syriens orthodoxes et jaco-

(a) *Tom. 2. pag. 422.* (b) *Lit. Or. Tom. 1. pag 199.*
(c) *Ibid. pag. 504.*

bites, après que le pain et le vin ont été préparés sur l'autel, le diacre expose quel est le sacrifice qui va être offert : *Quem vidit* [a] *Moses in rubo, et Ezechiel super currum, ipse ponitur super altare sanctum : accipiuntque illum populi, et vivunt. Ille cui cherubim et seraphim magno cum timore serviunt, ecce offertur super altare, accipiuntque illum populi et vivunt. Deus qui per misericordiam tuam suscepisti sacrificium justorum antiquorum, suscipe per misericordiam tuam sacrificium nostrum.*

Dans leur liturgie intitulée de saint Jacques, qui a été toujours la plus en usage parmi eux, le diacre dit au temps de l'oblation et du baiser de paix : *Stemus decenter* [b] *et oremus, gratias agamus, adoremus et laudemus agnum vivum Dei qui offertur super altare. Divinitas sese demisit ad peccatores filios Adam, etc.* Et le prêtre dit : *Deus Pater* [c] *qui propter amorem tuum erga homines magnum et ineffabilem, misisti Filium tuum in mundum, ut ovem errantem reduceret, ne avertas faciem tuam à nobis, dum sacrificium hoc spirituale et incruentum celebramus, etc.*

Quoique le prêtre n'offre que du pain et du vin sur l'autel, il donne toujours à cette oblation le nom de sacrifice spirituel, divin, non-sanglant, comme on le voit dans la petite liturgie de saint Jacques [d], dans celle des douze Apôtres [e], de saint Marc [f] et de saint Jean [g]

Liturgie des Nestoriens.

Ce qui a été tiré de la liturgie des Nestoriens, dans l'article précédent, montre assez la grande idée du sacrifice qui s'offre sur l'autel. Remarquons encore ici qu'ils n'ont en vue que d'offrir Jésus-Christ : *Offerimus tibi* [h] *sacrificium hoc vivum, sanctum, acceptabile, præclarum, rationabile, excellens et incruentum.*

(a) *Lit. Or. Tom.* 2. *pag.* 7. (b) *Ibid. pag.* 29.
(c) *Ibid. P.* 30. (d) *Ibid. P.* 30. (e) *P.* 170. (f) *P.* 176.
(g) *P.* 256. (h) *Ibid. pag.* 616

.... *Offerimusque* [a] *coram Trinitate tua gloriosa, corde contrito, et spiritu humilitatis, sacrificium hoc vivum et sanctum, quod mysterium est agni Dei, qui tollit peccata mundi.... Ecce offertur hæc oblatio coram nomine tuo magno et tremendo, pro universa Ecclesia sancta catholica.*

Liturgie des Arméniens.

Dès qu'on prépare les dons sur l'autel, la liturgie arménienne ne présente plus à l'esprit que Jésus-Christ qui va être présent à l'autel, et elle exprime en termes magnifiques la joie que cette vue doit donner à l'assemblée : *Exsulta vehementer* [b], *filia lucis mater sancta catholica cum pueris tuis : Sion exornata gloriare sponsa eximia, cœlo simili luce coruscans altare, quia unctus Deus qui semel Hierosolymis in te semper inconsumptibiliter sacrificatur in reconciliationem Patris; et nobis distribuit in purgationem corpus et sanguinem suum sanctum, et pro perfectione ipsius sanctæ dispensationis remissionem largitur huic templo stanti.*

Cette vive représentation de Jésus-Christ qui va être offert sur l'autel, est cause qu'en portant les dons à l'autel, on parle comme s'il était présent : *Corpus Domini cum adest coram.*

Après le baiser de paix, lorsqu'on commence proprement l'oblation, le diacre annonce : *Cum pavore* [c] *stemus, cum timore stemus, et sedulo attenti simus.* Chorus : *Ad te Domine.* Diaconus : *Hostia Christus offertur agnus Dei.*

Voilà le but de toutes les églises chrétiennes, à l'exception des nouveaux sectaires, depuis le XVIe. siècle, qui est d'offrir proprement Jésus-Christ comme la vraie et l'unique victime, en mettant sur l'autel du pain et du vin pour y être changés en son corps et en son sang.

(a) *Lit. Or.* 2. *pag.* 619. (b) *Supr. pag.* 85. (c) *Supr. pag.* 156.

ARTICLE III.

Uniformité de toutes les Liturgies à mettre dans le Canon de la Consécration une prière pour demander le changement du pain et du vin au Corps et au Sang de Jésus-Christ.

L'Eucharistie consacrée par les paroles de Jésus-Christ et la prière de l'Eglise.

L'ÉCLAIRCISSEMENT sur la consécration, que nous avons donné dans ce volume [a] à l'occasion de la liturgie arménienne, est plus que suffisant pour montrer que les écrivains ecclésiastiques des douze premiers siècles, et toutes les églises du monde chrétien, nous ont appris que la consécration de l'Eucharistie se fait par les paroles et par la prière du prêtre qui demande que le pain et le vin soient faits le corps et le sang de Jésus-Christ et qu'il n'y a d'autre différence entre ces liturgies, si ce n'est que dans presque toutes les orientales, la prière se fait après les paroles de Jésus-Christ au lieu que selon la latine, elle se fait immédiatement avant, conformément aux réflexions qu'on peut voir aux pages 226, 232.

D'où vient que la prière est mise avant ou après.

Cette double tradition doit être regardée et conservée avec respect, comme venant de la plus haute antiquité, et du temps même de la dispersion des Apôtres. Saint Pierre, que les églises d'Occident ont regardé comme l'auteur de l'ordre de la liturgie latine, a suivi précisément l'exemple de Jésus-Christ qui rendit grâces et bénit le pain, c'est-à-dire, qu'il fit l'invocation avant que de dire, *ceci est mon corps*; au lieu que les autres Apôtres au-

(a) *Depuis la page* 169 *jusqu'à la page* 235.

teurs de l'ordre des liturgies orientales, ont voulu que le prêtre prononçât d'abord les paroles de l'institution de l'Eucharistie; et qu'après avoir prononcé cet ordre du Sauveur, *faites ceci*, ils ont voulu que le prêtre fît la prière de l'invocation, pour se conformer à ce que fit Jésus-Christ en prenant le pain pour en faire son corps.

Le lecteur n'a qu'à revoir l'éclaircissement dont nous venons de parler, et à jeter les yeux sur les liturgies que nous avons rapportées, pour y voir généralement la prière de l'invocation.

Constitutions apostoliques.

Selon la liturgie des Constitutions apostoliques, qui est une des plus anciennes qu'on ait mises par écrit, on lit après les paroles de l'institution de l'Eucharistie : *Nous vous offrons* [a] *à vous qui êtes Roi et Dieu, ce pain et ce calice, suivant son ordre* (de Jésus-Christ) *vous rendant grâces par lui d'avoir daigné nous faire exercer le sacerdoce en votre présence. Nous vous supplions de regarder favorablement ces dons en l'honneur de Jésus Christ, et d'envoyer sur ce sacrifice votre Saint-Esprit, le témoin des souffrances du Seigneur Jésus, afin qu'il fasse que ce pain soit le corps de votre Christ, ce calice son sang.*

Liturgie romaine.

Quand nous parcourons ensuite les liturgies selon l'ordre des patriarchats, nous trouvons dans la principale église, qui est celle de Rome, c'est-à-dire, dans les sacramentaires de saint Gélase, de saint Grégoire, et des siècles postérieurs, la prière: *Ut fiat nobis corpus et sanguis.*

Liturgie de Milan, d'Aquilée, etc.

La liturgie ambrosienne ne présente [b] rien de différent en ce point. La prière *corpus et sanguis fiat* est suivie des paroles de Jésus-Christ. C'est par ces paroles de Jésus-Christ et de l'Église, que saint

(a) *Tome* 2. *Dissert. I p.* 76. (b) *Ibid. Diss. III. pag.* 179.

Ambroise appelle la prière sacrée, que se fait selon ce Père, le miracle du changement : *Sacramenta* [a] *quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur.*

Le canon du missel ambrosien ou de Milan est tout-à-fait conforme en ce point à celui de Rome ; et cette conformité se trouve aussi dans celui de l'église de Côme dans le Milanais, où jusqu'à l'an 1598 on a suivi l'ancien rit d'Aquilée, appelé le Patriarchin, comme nous l'avons vu au second tome, pages 191 et 193.

La liturgie de quelques autres églises d'Italie, rapportée par l'auteur du Traité des Sacremens, attribué à saint Ambroise, liturgie qui n'était proprement ni de Rome, ni de Milan, comme on peut le voir dans ce qui en a été dit au tome second, page 185, joint aussi la prière de l'invocation aux paroles de Jésus-Christ pour la consécration.

Dans toutes ces églises on était bien persuadé que le corps de Jésus-Christ était produit dans l'Eucharistie par l'opération du Saint-Esprit : c'est ce qu'on exprimait dans une ancienne préface, citée plus haut, qui se trouve dans les plus anciens sacramentaires, en ces termes : *Et unum Christi corpus sancti Spiritûs infusione efficitur.*

Liturgie gallicane.

Dans l'ancienne liturgie gallicane, où le canon est diversifié selon les jours et les fêtes, cette prière s'y trouve en divers termes. A la messe de la Circoncision : *Suppliciter* [b] *oramus uti hoc sacrificium suscipere, et benedicere, et santificare digneris, ut fiat nobis Eucharistia legitima in tuo, Filiique tui nomine, et Spiritûs sancti, in transformationem corporis ac sanguinis Domini Dei nostri J. C. unigeniti tui.*

A la messe de l'Assomption : *Descendat* [c], *Do-*

(a) *Ibid. pag.* 151. (b) *Cod. sacram. post secreta. p.* 280.
(c) *Ibid. post. mysterium p.* 293.

mine, in his sacrificiis tuæ benedictionis coæternus et cooperator paraclitus Spiritus...... ut translata fruge in corpore, calice in cruore, proficiat meritis, etc.

On voit les mêmes termes dans d'autres messes, comme dans celle [(a)] de la chaire de saint Pierre; et c'est ce que le prêtre a en vue dès le commencement de la messe, comme on le voit dans celle de l'Épiphanie : *Pia* [(b)] *obsecratione poscentes; ut qui tunc aquas in vina mutavit, nunc in sanguinem suum oblationum nostrarum vina convertat.*

Liturgie Mozarabe.

Nous avons vu que la liturgie mozarabe était assez conforme à l'ancienne gallicane; et l'on ne peut guère douter que l'invocation ne fût conçue de la même manière. Mais nous n'avons pas tous les termes de cet endroit essentiel du canon mozarabe. Il y a visiblement des omissions, puisqu'on y voit presqu'à toutes les messes l'oraison intitulée *Post pridie*, et qu'on ne trouve point dans le canon le *Qui pridie, etc.* comme nous l'avons remarqué dans la cinquième Dissertation, *pag.* 277, *et suiv.* Cette omission est une des principales raisons qui m'ont porté à faire toutes sortes de tentatives, pour tirer d'Espagne quelque ancien missel manuscrit mozarabe. En attendant des ressources plus efficaces, il faut nous contenter de ce que nous dit saint Isidore de Séville, que la consécration se fait par l'opération du Saint-Esprit : *Succedit* [(c)] *confirmatio sacramenti, ut oblatio quæ Deo offertur sanctificata per Spiritum sanctum corporis et sanguinis confirmetur.*

Liturgie de saint Jacques, et de l'église de Contantinople.

Les églises d'Espagne qui ont beaucoup emprunté du rit gallican, ont aussi imité en plusieurs choses l'église de Constantinople. Or l'invocation

(a) *Ibid. post. mysterium. pag.* 310. (b) *Ibid.* 287.
(c) *Isid. Offic. Eccl. lib.* 1. *cap.* 15.

est bien marquée dans les liturgies de cette église, aussi bien que dans les autres d'Orient. On peut voir celle de la liturgie de saint Jacques à la page 309 du tome déjà cité; et celle dont on se sert toujours à Constantinople, où le prêtre dit : *Faites* [a] *ce pain le précieux corps de votre Christ*, *et ce qui est dans ce calice*, *le précieux sang de votre Christ*, *les changeant par votre Saint-Esprit*. C'est là l'invocation que font tous ceux qui suivent le rit grec, comme les Russiens ou Moscovites, et tous les Melchites. Les termes de cette invocation, *les changeant par votre Saint-Esprit*, doivent être bien remarqués : termes développés et appuyés dans la *confession orthodoxe de l'église orientale*, qu'on peut voir à la page 176 de ce volume.

Liturgie d'Alexandrie, des Cophtes et des Ethiopiens.

Les formules d'invocation des liturgies d'Alexandrie dont se servent les Cophtes et les Ethiopiens, ont été suffisamment rapportées aux pages 426, 491, 493, et 494 du second volume, suivant les traductions latines de Renaudot, de Wansleb et de Ludolf.

Croyance de l'église Cophte.

Ajoutons seulement ici la traduction française, que Wansleb a donnée dans son Histoire de l'église d'Alexandrie [b] après avoir demeuré trois ans en Egypte, tout occupé de se bien instruire des livres et des rites des églises des Cophtes « Voici, dit- » il, la liturgie des trois cents dix-huit Pères du » Concile de Nicée, dont j'ai traduit de la langue » éthiopienne en français, le passage qui est conçu » en ces termes : *Nous vous prions donc*, *et vous* » *supplions*, *ô Seigneur*, *d'avoir la bonté d'envoyer* » *votre Saint-Esprit et de le faire descendre*, *venir* » *et répandre sa lumière sur ce pain*, *afin qu'il de-* » *vienne le corps de Notre Seigneur*; *et que ce qui* » *est contenu dans ce calice*, SE CHANGE, *et devienne* » *le sang de Jésus-Christ*.

(a) *Tom.* 2. *Dissert.* VI. *p.* 348. (b) 3. *Part. cap.* 4. *pag.* 123.

» Les liturgies de saint Basile, de saint Cyrille et » de saint Grégoire, lesquelles j'ai envoyées du » Caire, en langue arabe et cophte, pour la biblio- » thèque du Roi, en parlent de la même manière : » Et quant à la première, qui est de saint Basile, » elle contient ces paroles : *Bénissez, ô Seigneur,* » *les espèces, santifiez-les, nettoyez-les*, ve on kol » homma, *et changez-les, etc.* Celles de la seconde, » qui est de saint Cyrille, sont : *Afin que ce pain* » *et ce vin soient purifiés*, vejintekela, *et chan-* » *gez, etc.* Et celles de la troisième sont : *Et en-* » *voyez sur nous la grâce de votre Saint-Esprit,* » *afin qu'il nettoie*, vejinkel, *et changez ces espè-* » *ces, qui sont posées devant moi, au corps et au* » *sang de notre Rédempteur.*

» Voici comment Amba Gabriël, leur quatre- » vingt-huitième patriarche, en parle dans le rituel » qu'il fit l'an 1127, des Martyrs, c'est-à-dire, vers » l'an de notre Seigneur 1416 (a) : *Et quand le prê-* » *tre prononce les paroles secrètes de la consécra-* » *tion, alors le Saint-Esprit descend, et nettoie de* » *tous leurs péchés le prêtre et tout le peuple qui est* » *présent; et le pain qui est sur l'autel*, jintekel, » c'est-à-dire, *se change au corps de Jésus-Christ,* » *et le vin devient son sang.* Et quelques lignes » après le même rituel dit : *Et quand le prêtre pro-* » *nonce ces paroles..... le pain est fait le corps de* » *Jésus-Christ ; et ce corps est celui même qu'il a* » *pris de la sainte Vierge, qu'il a donné à ses dis-* » *ciples, le jour qui précède sa mort, dans lequel* » *il a souffert la passion, et qui a été enseveli, et* » *mis dans le tombeau ; qui est ressuscité, et avec* » *lequel il est monté au ciel, d'où il reviendra pour* » *juger les vivans et les morts.* Et aux paroles de » la consécration du vin, le même rituel dit : *Et* » *lorsque le prêtre prononce ces paroles..... le vin* » *qui est mis devant lui, est fait le sang du Messie ;*

(a) 1411.

» *et ce sang est celui-là même qui a été répandu à*
» *la croix, et qui a été donné à ses disciples.*

Liturgies d'Antioche et de tous les Syriens.

Les liturgies du patriarchat d'Antioche, qui sont en grand nombre, à l'usage des Syriens orthodoxes et jacobites, ont cela de particulier, que l'invocation du Saint-Esprit est précédée par la monition du diacre, qui annonce aux fidèles le respect et le tremblement que doit exciter dans eux le moment auquel le Saint-Esprit descend sur les dons, pour en faire le corps et le sang de Jésus-Christ : *Quàm terribilis* (a) *est hæc hora, quàm timendum tempus istud, dilecti mei, quo Spiritus vivus et sanctus ex excelsis sublimibus cæli advenit, descendit et illabitur super eucharistiam hanc in sanctuario positam.* Après quoi le prêtre dit : *Miserere* (b) *nobis Deus pater omnipotens, et mitte Spiritum tuum sanctum, Dominum et vivificantem,.... ut adveniens efficiat panem istum corpus vivificum, corpus salutare, corpus cæleste, corpus animabus et corporibus salutem præstans, corpus Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi in remissionem peccatorum, et vitam æternam accipientibus illud. Et mixtum quod est in hoc calice, efficiat sanguinem testamenti novi, sanguinem salutarem, sanguinem vivificum, sanguinem cælestem, sanguinem animabus et corporibus salutem præstantem, sanguinem Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, in remissionem peccatorum, et vitam æternam suscipientibus illum.*

C'est cette prière de l'invocation, qui faisait dire au VIIIe. siècle à l'un des plus savans Syriens, saint Jean Damascène, que c'était par l'opération du Saint-Esprit, que se fait le grand miracle du changement du pain et du vin, et que comme le corps de Jésus-Christ avait été formé dans le sein de la Vierge par l'opération de l'Esprit saint, il

(a) *Tom.* 2. *Diss. IX. p.* 511. (b) *Ibid. p.* 512.

était encore formé sur l'autel par son opération : *Tu quoque* [a] *nunc quæris, qui panis fiat corpus Christi, ac vinum et aqua sanguis illius. Ego verò tibi repono, Spiritum sanctum supervenire, et ea facere, quæ sermonem, conceptumque omnem procul exsuperant.*

Les Maronites n'ont été en ce point nullement différens des autres Syriens, soit orthodoxes, soit jacobites. Gabriel Sionita, qui avait un manuscrit contenant seize de leurs liturgies, le reconnaît expressément ; parce qu'en effet, dit-il, ils avaient les mêmes missels que les Jacobites ; *cum libri sacri* [b], *iidem sint Maronitis et Jacobitis.*

Liturgies des Nestoriens.

Les Nestoriens qui, comme nous avons vu, se sont servis d'abord des liturgies des églises de Syrie et de Mésopotamie, ont dû avoir vraisemblablement la même formule d'invocation, que nous venons de voir. Je me contente de dire *vraisemblablement*, parce que cet endroit manque dans les manuscrits que MM. Simon et Renaudot avaient vus, et que pour le dire plus positivement, il faut attendre les liturgies qui me viennent de Diarbékir. On ne peut pas être surpris de ne la pas trouver dans la liturgie du Malabar, corrigée par les missionnaires portugais ; parce que, selon les censures qu'ils firent au synode de Diamper, et selon leurs principes, ils auraient fait scrupule de faire demander le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ après les paroles de l'institution de l'Eucharistie. Ils ont seulement conservé une première invocation plus vague, qui se fait auparavant, et qui est aussi dans la liturgie commune chaldéenne, comme on peut le voir ci-dessus à la page 422, en ces termes : *Veniat ergo Domine mi, Spiritus tuus sanctus, et requiescat super oblationem hanc.* Leur scrupule à l'égard

(a) *Damasc. de Fid. Orthod. lib.* 4. *p.* 268.
(b) *Ap. Allatii opuscul. p.* 298.

d'une invocation du Saint-Esprit plus expresse, paraît au synode de Diamper, dans lequel, comme nous avons dit à la page 382, les censeurs ordonnèrent qu'on supprimerait la rubrique qui portait que *le prêtre invoque le Saint-Esprit qui descend du ciel, et consacre le corps de Jésus-Christ.* Mais nous avons cette invocation dans les deux liturgies de Théodore et de Nestorius, que les censeurs portugais proscrivirent, et défendirent de traduire. Dans celle de Théodore, le prêtre dit : *Et veniat* (a) *super nos et super oblationem hanc, gratia Spiritûs, habitetque et illabatur super panem hunc, et super calicem hunc, benedicatque et sanctificet, et obsignet illos, In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti : fiatque panis per virtutem nominis tui, panis inquam, iste, corpus sanctum Domini nostri Jesu Christi. Et calix iste sanguis Domini nostri Jesu Christi.* Et dans celle de Nestorius, l'invocation du Saint-Esprit pour le changement des dons, est encore plus expresse, conformément à la liturgie de Constantinople, dont il avait été évêque : *Et* (b) *veniat Domine, gratia Spiritûs sancti, habitetque et requiescat super oblationem hanc quam offerimus coram te, et sanctificet eam, et faciat eam, panem scilicet, et calicem hunc, corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi, transmutante ea te, et ea sanctificante per operationem Spiritûs sancti.*

Et dans les livres des prières ou du Ministère, on voit que le diacre dit : *Ecce mensa posita est in sancto sanctorum : invocatque sacerdos Spiritum sanctum qui illabitur in pane, misceturque calici.* Expressions par lesquelles on veut marquer l'opération du Saint-Esprit ; comme l'Écriture voulant marquer que le Saint-Esprit anima par sa divine fécondité la terre et les eaux, pour en produire toutes les créatures, dit qu'il était sur les eaux ;

(a) *Sup. pag.* 451. (b) *Sup. pag.* 459.

ferebatur super aquas, ou plutôt selon le texte hébreu, *incubabat aquis.*

Liturgie arménienne.

Les Arméniens qui n'ont qu'une seule liturgie pour tous les jours, qu'ils doivent avoir tirée au commencement du IV[e]. siècle, comme nous avons dit, de l'église de Césarée, disent aussi à toutes les messes : *Adoramus* (a) *et rogamus et petimus à te benefice Deus. Emitte super nos et super hæc proposita dona consempiternum et coæternalem sanctum Spiritum tuum.... Quo panem hunc bene✝dictum, corpus verè facias Domini nostri et Salvatoris J. C..... Quo calicem hunc bene✝dictum sanguinem verè facias Domini nostri et salvatoris J. C.* Et après avoir mis l'hostie sur le calice, il dit encore : *Quo panem hunc et vinum hoc bene✝dictum corpus verè carne ipsâ et sanguinem reipsâ facias Domini nostri et Salvatoris J. C. mutando illa per sanctum Spiritum tuum.* Après quoi la rubrique marque que la consécration est faite, et que le prêtre adore et révère l'hostie comme Dieu.

N'en serait-ce pas assez pour être persuadé que toutes les églises chrétiennes croient que le pain et le vin qu'on met sur l'autel, sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ et que c'est par là qu'il s'y fait un vrai sacrifice, Jésus-Christ voulant s'y offrir, et y être offert par l'Église. En effet, on a eu souvent soin d'avertir les fidèles, que d'abord après les paroles de Jésus-Christ et la prière de l'invocation, le pain et le vin étaient véritablement changés au corps et au sang de Jésus-Christ, ainsi que Wansleb vient de nous le dire dans l'Histoire de l'église d'Alexandrie : ce que les patriarches veulent qu'on fasse bien entendre aux fidèles. Mais achevons de voir l'uniformité de toutes les liturgies dans tout ce qui suit la consécration jusqu'à la communion, qui est la consommation du sacrifice.

(a) *Sup. pag. 165. et seq.*

ARTICLE IV.

Uniformité de toutes les Liturgies dans l'essentiel, depuis la consécration jusqu'à la communion, qui est la consommation du sacrifice : l'adoration de la victime sur l'autel : l'union des symboles pour marquer que le corps n'est pas sans le sang, ni le sang sans le corps, et la confession de la présence réelle avant que de communier.

Adoration de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

La présence réelle de Jésus-Christ exige l'adoration; et l'adoration rendue à l'Eucharistie y suppose la présence réelle. Or on voit les signes de cette présence et de l'adoration dans toutes les liturgies. Ces liturgies et les Pères nous enseignent qu'on ne reçoit pas l'Eucharistie sans l'avoir adorée : *Nemo autem illam carnem manducat nisi priùs adoraverit*, disent saint Augustin, *in Ps.* 98. et saint Ambroise, *de Spirit. S. lib.* 3. *cap.* 12.

Élévation de l'hostie, oblation de Jésus-Christ.

Dans toute l'église latine, on adore l'Eucharistie d'abord après la consécration. Mais comme ce n'est que depuis environ l'an 1100, à cause de l'hérésie de Bérenger, qu'on fait l'adoration et l'élévation immédiatement après les paroles de Jésus-Christ, n'exposons ici que ce qui s'est fait anciennement, selon la liturgie romaine de saint Gélase et de saint Grégoire, qui est à présent celle de toutes les églises latines. Selon cette liturgie, l'Église, persuadée que ce qui est sur l'autel est le pain céleste, la victime pure, l'hostie sainte et raisonnable qui s'offre et qui est offerte à Dieu, le prêtre dit : *Offerimus tibi hostiam puram, hostiam sanctam hostiam, immaculatam, panem sanctum*

vitæ æternæ, et calicem salutis perpetuæ. Et avant que de finir le canon, selon l'ancien rit, le prêtre tenant l'hostie et le calice élevés entre ses mains, pour montrer que ce qu'il tient, est vraiment Jésus-Christ, la liturgie lui a fait dire : *Per ipsum, et cum ipso, et in ipso, est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritûs sancti, omnis honor et gloria. Per omnia secula seculorum ;* à quoi toute l'assemblée donnant son consentement, répond *Amen.* Ensuite après la fraction de l'hostie, le prêtre mettant une partie dans le calice, déclare que c'est le mélange du corps et du sang de Jésus-Christ; il s'adresse à cette victime sainte, comme au vrai agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde; et il dit à Jésus-Christ comme véritablement présent : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites une parole, et mon âme sera guérie.* Et en prenant ou donnant la communion, il déclare encore que c'est le vrai corps de Jésus-Christ.

Jésus-Christ reconnu réellement présent.

Ce que nous venons de rapporter du canon romain, est presque en mêmes termes dans la liturgie ambrosienne. [a] Le prêtre rompant l'hostie, dit : [b] *Corpus tuum frangitur, Christe.* En mettant la particule dans le calice, il dit : *Commixtio consecrati corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi.* Et pendant la fraction, le chœur chante une antienne appelée *confractorium*, où l'on exprime la même vérité. Le prêtre s'adresse ensuite à Jésus-Christ comme véritablement présent. Et quand on donnait l'Eucharistie à la main des communians, le prêtre disait : *Corpus Christi*, et les fidèles répondaient *Amen*, comme on le voit dans saint Ambroise [c] : *Et tu dicis Amen, hoc est, verum est.*

(a) *Voy. Tom.* 2 *pag.* 181. (b) *Ibid.*
(c) *De initiandis, cap.* 9.

Dans l'ancienne liturgie gallicane.

Selon l'ancienne liturgie gothique-gallicane, qui était en usage avant Charlemagne, on voit dans les messes dominicales, que Jésus-Christ s'est fait homme pour habiter en nous, et qu'il s'est fait hostie pour nous faire prêtres : *Homo factus* (a), *ut habitaret in nobis : Hostia effectus, ut nos faceret sacerdotes.* Qu'il a institué le sacrifice, et qu'il s'est offert le premier, et qu'il nous a le premier appris à l'offrir : *Qui formam* (b) *sacrificii perennis instituens, hostiam se tibi primum obtulit, et primus docuit offerri.* D'abord après la consécration, on offre à Dieu le Père la victime sainte, l'hostie raisonnable et non sanglante, qui est sur l'autel : *Memores* (c) *gloriosissimi Domini passionis et ab inferis resurrectionis, offerimus tibi, Domine, hanc immaculatam hostiam, rationalem hostiam, incruentum hostiam, hunc panem sanctum, et calicem, salutarem.*

On reconnaît que le pain a été changé en chair, et le vin en sang, et dans le même sang qui est sorti du côté de Jésus-Christ sur la croix : *Explente* (d) *sacrosancta cærimoniorum solemnia, ritu Melchisedech summi sacerdotis oblata, precamur mente devota te, majestas æterna : ut operante virtute panem mutatum in carne, poculum versum in sanguine, illum sumamus in calicem, qui de te fluxit in cruce ex latere.* Dans la même messe, on s'adresse à Jésus-Christ résidant sur l'autel ; et en finissant l'oraison dominicale, on lui dit : *Libera* (e) *nos à malo, Domine, Christe Jesu. Corpus tuum pro nobis crucifixum edimus ; et sanguinem sanctum tuum pro nobis effusum bibimus : fiat nobis corpus sanctum tuum ad salutem ; et sanguis sanctus tuus in remissione peccatorum.*

En faisant la fraction de l'hostie, on dit : *Credimus* (f), *Domine, credimus in hac confractione*

(a) *Cod. Sacram. pag.* 386. (b) *Ibid. pag.* 391.
(c) *Ibid. pag.* 393. (d) *Ibid. pag.* 395. (e) *Ibid.*
(f) *Ibid. pag.* 391.

corporis, et effusione tui sanguinis nos esse redemptos.

Et en d'autres messes, le prêtre s'adresse à Jésus-Christ sur l'autel, comme au vrai agneau de Dieu : *Agnus Dei* (a), *qui tollis peccata mundi, respice in nos : et miserere nobis factus nobis ipse hostia, qui sacerdos : ipse præmium, qui redemptor.*

Dans la liturgie Mozarabe.

Selon la liturgie mozarabe, après la fraction, pendant laquelle le chœur chante une antienne propre, comme dans le missel gallican, le prêtre met une partie de l'hostie dans le calice, et dit : *Sancta* (b) *sanctis, et conjunctio corporis Domini nostri Jesu Christi sit sumentibus, et potantibus nobis ad veniam, et defunctis fidelibus præstetur ad requiem.* Cela est suivi d'une bénédiction de l'évêque ou du prêtre, où il est dit quelquefois que Jésus-Christ doit se donner à manger. Ainsi, à la bénédiction de la messe de Noël, on dit : *Sitque* (c) *vestrorum cordium inferior pastus, qui in præsepio positus credentibus se voluit monstrari vescendus*, pour dire que le même qui était sur la crêche, est le même qui va se donner à manger. Le chœur chante pour la communion, *Gustate et videte;* et pendant ce chant, le prêtre dit : *Panem cœlestem de mensâ Domini accipiam ; Domine Deus meus, da mihi corpus et sanguinem Filii tui Domini nostri Jesu Christi ita sumere, ut per illud remissionem omnium peccatorum merear accipere : Ave in ævum sanctissima caro Christi in perpetuum summa dulcedo.* Et tenant le calice, il dit : *Ave in ævum cœlestis potus, qui mihi ante omnia et super omnia dulcis es.* L'antienne de la communion ou postcommunion répond à ces expressions : *Refecti Christi corpore et sanguine te laudamus Deus noster.*

Dans la liturgie de saint Jacques.

Les liturgies orientales n'emploient pas des ter-

(a) *Ibid. pag.* 323. (b) *Tom.* 2. *pag.* 281. (c) *Ibid.*

mes moins expressifs. Dans la liturgie de saint Jacques, qui est en usage à Jérusalem, et approuvée par le patriarche de Constantinople, après l'oraison dominicale et la bénédiction de l'assemblée, le prêtre élevant l'hostie, dit en lui-même: *O Seigneur* (a) *notre Dieu, Verbe de Dieu : incompréhensible et consubstantiel au Père et au Saint-Esprit, coéternel et inséparable, agréez que célébrant vos saints mystères, quelque pécheur que je sois, je dise avec les chérubins et les séraphins*, il poursuit à haute voix : *les choses saintes sont pour les saints;* et le peuple dit: *Un seul saint, un seul Seigneur Jésus-Christ pour la gloire de Dieu le Père, à qui appartient à jamais toute gloire.*

Le prêtre rompt le pain en deux parties, et trempe dans le calice celle qu'il tient de la main droite, en disant : *L'union du très-saint corps, et du précieux sang du Seigneur Dieu Jésus-Christ notre Sauveur.* Et avec cette partie trempée dans le sang, il fait le signe de la croix sur la partie qu'il tient de la main gauche, et avec celle-là il fait le signe de la croix sur l'autre moitié, et il commence à diviser et à mettre quelque parcelle dans chacun des calices, en disant : *C'est l'union, la sanctification et la consommation, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Et lorsqu'il touche le pain en y faisant un signe de croix, il dit : *Voici l'agneau de Dieu, le Fils du Père, qui ôte le péché du monde, et qui est immolé pour la vie et le salut du monde.*

On invite le peuple à la communion, en disant: *Goûtez et voyez combien le Seigneur est bon, qui ne pouvant être divisé en lui-même ni consumé, est distribué aux fidèles pour la rémission de leurs péchés, et pour la vie éternelle.* Et le prêtre voulant communier, dit à Jésus-Christ : *Seigneur mon Dieu, qui êtes le pain du ciel, et la vie de l'univers*, et le reste qu'on peut voir à la page 314.

(a) *Tom. 2. pag.* 312.

Dans les liturgies de Constantinople.

Dans les deux autres liturgies de Constantinople, dès qu'après l'oraison dominicale le temps de la communion est venu, le prêtre s'adresse aussi à Jésus-Christ comme réellement présent, et lui dit: *O Jésus-Christ* (a) *notre Dieu, jetez un regard sur nous de votre sainte demeure, et du trône de la gloire de votre royaume; vous qui habitez dans les cieux avec le Père, et qui êtes ici invisiblement avec nous, rendez-nous dignes par votre puissante main, de participer à votre corps très-pur et à votre précieux sang, et de le distribuer à tout votre peuple.* Le prêtre, le diacre, avec tout le peuple, se tiennent alors en adoration, disant chacun trois fois: *Seigneur, ayez pitié de moi, pauvre pécheur;* après quoi le prêtre prend et élève l'hostie, en disant: *Les choses saintes sont pour les saints*, le chœur répond: *Un seul saint, un seul Seigneur Jésus-Christ dans la gloire de Dieu le Père. Amen.* La fraction de l'hostie se fait en disant; *L'agneau de Dieu, le Fils du Père est divisé, et partagé, il est divisé et demeure tout entier, il est toujours mangé et n'est point consommé.* Cela est suivi du mélange d'une partie de l'hostie dans le calice.

Le diacre se présentant pour communier, dit au prêtre: *Donnez-moi, Seigneur, le saint et précieux corps de Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ.* Le prêtre le lui donne à la main, et lui dit: *Je vous donne le précieux, saint et très-pur corps du Seigneur Dieu notre Sauveur Jésus-Christ pour la rémission des péchés, et la vie éternelle.* On ne peut rien voir de plus clair, de plus vif, et de plus magnifique pour marquer la persuasion de la présence réelle, que tout ce que le prêtre dit en communiant et en donnant la communion aux fidèles. On en sera convaincu en relisant ce que nous en avons rapporté à la page 353 *et suiv.*

(a) *Tom.* 2. *pag.* 351.

Expressions vives de la croyance des Cophtes.

Selon les liturgies d'Alexandrie à l'usage des Cophtes, la fraction de l'hostie, l'élévation et le mélange des symboles du corps et du sang, se font avec une vénération exprimée par des termes qui marquent bien leur croyance touchant la présence réelle. La fraction se fait immédiatement avant le *Pater*, après lequel le prêtre élève l'hostie, en disant: *Sancta sanctis*, et tout le peuple adore, prosterné la face contre terre, comme on l'a vu dans la rubrique à la page 434. Wansleb, qui rapporte aussi cet usage, le tire du rituel du patriarche Amba-Gabriël, en ces termes: *Après cela, le prêtre* (a) *prend l'Isbadicon avec ses deux mains, il l'élève de toute la portée de ses bras, tenant sa tête baissée, et criant:* Ceci est le Saint des saints; *et alors tout le peuple baisse la tête adorant le Seigneur, avec crainte et tremblement, et demandant avec larmes, le pardon de leurs péchés.* Il cite aussi un autre ouvrage arabe, où l'on voit qu'en quelques endroits le prêtre tient l'hostie élevée durant un temps considérable, pendant lequel les diacres élèvent les croix et les chandeliers, et le peuple demeure prosterné. Le prêtre fait ensuite le mélange du corps et du sang; et il prononce cette admirable confession de foi, qui est dans la liturgie (b), aussi bien que dans d'autres monumens en cophte, en arabe et en latin (c), et que les PP. Wansleb et Du Bernat étant au Grand Caire ont écrite en français en ces termes (d): *Je crois, je crois, je crois, et je confesse jusqu'au dernier soupir, que c'est ici le corps vivifiant, que votre Fils unique notre Seigneur et notre Dieu, notre Sauveur Jésus-Christ a pris de Notre-Dame la Mère de Dieu, pure et immaculée sainte Marie.*

(a) *Hist. d'Alex pag.* 127. (b) *Tom.* 2. *pag.* 435.
(c) *Pag.* 440. (d) *Pag.* 446.

Confession de foi des Ethiopiens.

Les Ethiopiens ont les mêmes liturgies et les mêmes usages qu'ils ont pris des Cophtes, avec cette exception, qu'au lieu que les Cophtes font l'élévation en disant, *Sancta sanctis*, les Ethiopiens ne la font qu'un moment après, en disant: *Domine Jesu Christe, miserere nostri;* et en récitant la même confession de foi: *Corpus* (a) *sanctum, pretiosum, vivum et verum Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi.... Hoc est corpus et sanguis Emmanuelis, in rei veritate. Amen. Credo, credo, credo, etc.* Confession de foi dont M. Ludolf n'a pas jugé à propos de faire mention. Le prêtre, après avoir communié, donne l'Eucharistie au peuple, en disant: *Hic est panis vitæ, qui de cœlo descendit, verè pretiosum corpus Emmanuel Dei nostri. Amen.* Et celui qui la reçoit, dit: *Amen.* Le diacre donne le calice en disant: *Hic est calix vitæ, qui descendit de cœlo, qui est pretiosus sanguis Christi* Et celui qui le reçoit, dit: *Amen, amen.*

Liturgies des Syriens.

Suivant les liturgies du patriarchat d'Antioche, qui sont, comme nous avons dit, indifféremment à l'usage des Syriens orthodoxes et des Jacobites, le prêtre faisant la fraction, dit: *Credimus* (b), *obtulimus, obsignamus et frangimus eucharistiam hunc panem cœlestem, corpus Dei vivi, in calice salutis et gratiarum actionis.* Et le diacre dit à haute voix: *Benedic* (c), *Domine, iterùm atque iterùm per oblationem hanc sanctam et sacrificium propitiatorium, quod Deo Patri oblatum, sanctificatum, completum et perfectum est per illapsum Spiritûs sancti vivi, pro patre nostro sacerdote præclaro, qui illud obtulit et consecravit, et pro altari Dei super quod illatum est, et pro populis benedictis qui accedunt et accipiunt illud in fide vera.... Superi in timore consistunt, et illi cum tremore minis-*

(a) *Tom.* 2. *pag.* 493. (b) *Pag.* 515. (c) *Ibid.*

trant.... Ministri Ecclesiæ tremite, quia ignem vivum administratis. Potestas quæ vobis data est, excellentior est illa quam habent seraphim.... Defunctorum qui à nobis separati ab hoc seculo migraverunt spiritibus, Christe, quietem præsta cum piis et justis corpus tuum et sanguis tuus sanctus via sint, quæ deducat ad regnum tuum.

Cette confession de foi et ces prières sont suivies de l'oraison dominicale, et de la bénédiction du prêtre, pour laquelle le diacre dit : *Inclinate* (a) *capita vestra coram Deo misericordi, coram altari propitiatorio; et coram corpore et sanguine Salvatoris nostri, in quo vita posita est suscipientibus illa.*

Le prêtre ayant béni le peuple, dit à haute voix: *Sancta sanctis*, en élevant le sacrement; ce que le commentateur Jacques, évêque d'Edesse au VIIe. siècle, explique ainsi : *Le prêtre doit* (b) *annoncer au peuple, que les choses saintes du corps et du sang sont pour ceux qui sont purs et saints, et non pas pour ceux qui ne sont pas purifiés.* Et en prononçant ces paroles à haute voix, il élève en haut les sacremens en témoignage de ce qu'il vient d'annoncer. Le peuple dit aussitôt : *Unus* (c) *Pater sanctus, unus Filius sanctus, etc.* Quelques-uns disent : *Unus Dominus, unus Filius Jesus Christus in gloria Dei Patris. Amen.*

Après quelques oraisons, le prêtre rompt la grande partie de l'hostie pour en tirer une petite qu'il trempe dans le calice, pour faire avec elle un signe de croix sur les autres parties de l'Eucharistie, en disant : *Inspergitur* (d) *sanguis Domini nostri corpori ejus, in nomine Patris* †, *et Filii* †, *et Spiritûs sancti* †. Il met cette particule dans le calice, communie, distribue l'Eucharistie aux prêtres, aux diacres, et ensuite aux laïques, en disant : *Corpus et sanguis Domini nostri J. C. datur tibi in veniam delictorum, et remissionem peccatorum in utroque seculo.*

(a) *Tom. 2. pag.* 517. (b) *Pag.* 525. (c) *Pag.* 527.
(d) *Pag.* 519.

Pendant que la communion est administrée au peuple avec une cuiller, le diacre et le chœur chantent: *Fratres mei* [(a)] *accipite corpus Filii, clamat Ecclesia; bibite sanguinem ejus cum fide, et canite gloriam: hic est calix quem miscuit Dominus noster super lignum crucis. Accedite mortales, bibite ex eo in remissionem delictorum. Alleluia, et ipsi laus, de quo bibit grex ejus, et puritatem consequitur.*

Nous ne distinguerons pas ici les Maronites, parce que les missels syriens ont été communs aux Jacobites et aux Maronites, comme Gabriël Sionita l'a reconnu.

Liturgies des Nestoriens.

Les liturgies des Nestoriens ne s'éloignent pas de celles que nous venons de voir. Celle du Malabar qui, pour se conformer au rit romain, a un peu avancé l'élévation du sacrement, y a placé ce qui se disait un peu après, pendant la fraction: *Ego sum* [(b)] *panis vivus qui de cœlo descendi, dixit Salvator noster in mysterio discipulis suis, omnis qui in caritate accedit, et suscipit me, vivet in me in æternum et hæreditate acquiret regnum.*

Chor. *Ministri ejus, qui faciunt voluntatem ejus, cherubim, et seraphim, et archangeli cum timore et tremore coram altari stant, et sacerdotem intuentur, quando frangit, et dividit corpus in delictorum propitiationem.*

Cette liturgie a pourtant laissé encore, pendant la fraction, ce qui est marqué dans la liturgie chaldéenne: *Accedimus* [(c)], *Domine, cum fide vera, frangimusque cum confessione, et signamus per misericordiam tuam, corpus et sanguinem vivificatoris nostri Jesu Christi.* En tenant une partie de l'hostie sur le calice, pour la tremper en partie dans le sang: *Signetur* [(d)] *sanguis pretiosus corpore sancto Domini nostri Jesu Christi.* En touchant avec

(a) *Tom.* 2. *pag.* 520. (b) *Supr. pag.* 428. (c) *Pag.* 429.
(d) *Pag.* 430.

cette partie trempée, celle qui est sur la patène : *Signetur corpus sanctum sanguine propitiatorio Domini nostri Jesu Christi*; et en joignant les deux parties de l'hostie : *Divisa sunt, sanctificata, completa, perfecta, unita et commista mysteria hæc præclara, sancta, vivificantia et divina.*

Après le *Pater*, le prêtre dit : *Sancta* [a] *sanctis decet in perfectione*; ou selon la version malabare : *Sanctum* [b] *sanctis decet, Domine mi, in consommatione.* Le prêtre avant que de communier dit : *Domine* [c] *Deus meus, non sum dignus, nec verò est justum ut ego sumam corpus tuum et sanguinem propitiationis, nec ut tangam ea, sed verbum tuum sanctificet animam meam, et sanet corpus meum.* Et pour inviter les fidèles à la communion, on chante : *Fratres* [d] *suscipite corpus Filii, clamat Ecclesia; et bibite calicem ejus.*

Vives expressions de la croyance des Arméniens.

La liturgie arménienne, qui d'abord après les paroles de Jésus-Christ et la prière de l'invocation, a dit qu'il fallait dès lors adorer le sacrement, et le révérer comme Dieu, marque bien vivement cette adoration, et la vive persuasion de la présence réelle de Jésus-Christ dans tout ce qui suit, jusqu'à ce que la communion soit achevée. Remarquons en passant que la fraction de l'hostie que nous venons de voir marquée avant l'oraison dominicale, dans les liturgies d'Alexandrie et d'Antioche, se fait ici après le *Pater*, comme dans les liturgies du patriarchat de Constantinople. Mais ce qui mérite toutes nos attentions, ce sont les vives expressions de foi, avec lesquelles se font l'élévation, la fraction, et ce qui suit jusqu'à la communion. Le prêtre prend dans ses mains le pain sacré, l'élève et le montre au peuple, en disant, *Pour la* [e] *sainteté des saints.* Et le peuple dit à haute voix : *Un seul saint, un seul Seigneur, Jésus-Christ dans la gloire du Père. Amen.*

(a) *Supr. pag.* 434. (b) *Pag.* 436. (c) *Pag.* 437.
(d) *Pag.* 435. (e) *Pag.* 258.

Pendant que le chœur chante, le prêtre dit la rubrique [a], trempe avec tremblement et avec larmes le sacré corps dans le calice, et dit secrètement : *Seigneur* [b] *Jésus-Christ notre Dieu, jetez sur nous un regard favorable du lieu céleste de votre sainteté, et du siége de la gloire de votre règne; venez nous purifier et nous sauver, vous qui étant assis à la droite du Père, êtes ici sacrifié, daignez nous faire participer, et par nos mains, tout ce peuple, à votre saint corps et à votre précieux sang.*

Le prêtre, poursuit la rubrique, *adore ensuite, et dit encore : Seigneur, notre Dieu, qui nous avez appelés à être chrétiens du nom de votre Fils unique, et qui nous avez accordé le baptême, en nous lavant spirituellement pour la rémission de nos péchés, et qui nous avez fait communiquer au sacré corps et au sang de votre Fils unique, nous vous supplions, Seigneur, de nous rendre dignes de recevoir ce sacrement pour la rémission des péchés, et de vous glorifier avec actions de grâces.*

Elevant humblement de la sainte table le sacré corps et le sang du Seigneur, il se tourne vers le peuple, et le lui montre, en disant à haute voix : *Goûtons* [c] *saintement de ce saint, sacré et précieux corps et sang de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ lequel descendant des cieux, est distribué parmi nous. Il est la vie, l'espérance, la résurrection, la propitiation et la rémission des péchés. Chantez un cantique en l'honneur de notre Dieu, de notre roi céleste et immortel, qui est assis sur le chariot des chérubins.*

Le chœur chante : *Jésus-Christ* [d] *immolé est distribué parmi nous : Alleluia. Il nous donne son*

(a) Tous les prêtres ne peuvent avoir le don des larmes, mais, comme l'a fait remarquer un pieux et savant évêque Arménien, on veut par là faire entendre aux prêtres les sentimens d'humilité, de foi, de componction, avec lesquels ils doivent se tenir en présence de Jésus-Christ, et en touchant son saint corps et son précieux sang.

(b) *Sup. pag.* 259 *et suiv.* (c) *Pag.* 260. (d) *Pag.* 261.

corps en nourriture, et son sang à boire : Alleluia. On dit l'*Agnus Dei*, comme nous; et le samedi le chœur chante : *Agneau de Dieu* [a] *toujours immolé et toujours vivant, qui étant innocent avez été livré à la mort, et qui vous étant immolé pour nous réconcilier à votre Père, ôtez les péchés du monde; vous que les troupes immortelles glorifient, souvenez-vous des âmes de ceux de nos frères qui sont morts avec la foi, ayez pitié.*

Pendant qu'on chante, le prêtre prend le corps entre ses mains, et le baisant avec larmes, il dit : *Quelle* [b] *bénédiction et quelle action de grâces pourrons-nous faire sur ce pain et sur ce calice?* Et ensuite : *Je confesse et je crois que vous êtes le Christ Fils de Dieu, qui avez porté les péchés du monde.*

Il fait la fraction dans le calice du sang, en disant : *La plénitude de l'Esprit saint.* Et après plusieurs prières il communie, en disant : *O Jésus-Christ* [c] *mon Dieu, je goûte avec foi votre corps saint et vivifiant pour la rémission de mes péchés. O mon Dieu Jésus-Christ, je bois avec foi votre sang purifiant et sanctifiant, pour la rémission de mes péchés. Que votre corps incorruptible soit en moi pour la vie, et votre sacré sang pour la propitiation et la rémission des péchés.*

Le diacre dit aux fidèles qui se présentent pour communier : *Approchez-vous avec crainte et avec foi.* Et il fait pour eux et avec eux la confession suivante : *Nous* [d] *croyons au Père, vrai Dieu. Nous croyons au Fils, vrai Dieu. Nous croyons au Saint-Esprit, vrai Dieu. Nous confessons et croyons que c'est le vrai corps et le sang de Jésus-Christ.*

On peut juger par là, qu'on serait bien mal instruit des sentimens des Arméniens, si l'on s'en rapportait à Brerewood, qui sur la foi de Gui le Carme, dit [e] que *les Arméniens nient que le vrai corps de Jésus-Christ soit réellement au sacrement de l'Eu-*

(a) *Pag* 263. (b) *Pag*. 264. (c) *Pag*. 269. (d) *Pag*. 286.
(e) *Recherches sur les langues et les religions*; c. 24.

charistie sous les espèces du pain et du vin. Il n'arrive que trop souvent que des écrivains disent hardiment ce qu'ils ne savent pas, et que bien des personnes consultent des auteurs très-mal instruits.

ARTICLE V.

Conclusion : La vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, de la Transsubstantiation et du sacrifice de l'autel fondée sur les Liturgies, et sur la confession de toutes les nations chrétiennes. Erreur des particuliers toujours rejetée par tout le corps de l'Église. Croyance des Catholiques confirmée encore de nos jours par un miracle authentique.

Les liturgies conservées par les hérétiques, comme les livres sacrés par les Juifs.

TOUTES les nations chrétiennes viennent de nous présenter leurs liturgies ; et quoique la plupart des Chrétiens de ces nations soient opposés entre eux, aussi bien qu'à nous, à cause des erreurs qui les ont fait rejeter de l'Église, ils sont toujours prêts à déclarer que ce que nous trouvons, d'essentiel dans leurs liturgies, conforme à notre croyance sur le sacrifice de l'autel, vient de l'antiquité la plus reculée. Ils sont donc à notre égard, contre les nouveaux sectaires, touchant notre croyance sur l'Eucharistie, ce qu'étaient les Juifs à l'égard des Chrétiens des premiers siècles pour convaincre les Païens de la vérité des prophéties. Quand ceux-ci révoquent en doute, dit saint Augustin, l'antiquité et la certitude des oracles divins, nous les renvoyons aux livres des Juifs nos ennemis, qui sont, pour ainsi dire, nos porte-livres ; *tanquam capsarii nostri sunt.* (a) Les livres de l'ennemi ser-

(a) *August. in ps. 40. pag. 352.*

vent à convaincre l'adversaire ; *de chartis* [a] *inimici convincitur adversarius.* N'est-il pas visible que nous faisons à l'égard des ennemis de notre doctrine, en exposant les liturgies des anciens hérétiques qui nous sont opposés, ce que disait saint Augustin : *Proferimus* [b] *codices ab inimicis ut confundamus alios inimicos... Librarii nostri facti sunt?*

Nous avons déjà eu la consolation de voir que l'accord de toutes ces liturgies a ramené des Sacramentaires à la vraie foi, comme on lit dans les sermons de saint Augustin, touchant les livres gardés par les Juifs : *Hodie* [c] *per Judæorum codices convincimus. Fiunt fideles per eorum codices.* Plaise à Dieu que l'inspection de toutes ces liturgies opère une conviction générale pour ramener ceux qui se sont écartés de la vraie foi.

Comment l'essentiel des liturgies s'est conservé, quoique non écrit.

Il faut peut-être lever ici seulement une difficulté qui pourrait arrêter quelques personnes, c'est que j'ai montré, dès le commencement de ma Dissertation, que les liturgies n'ont pas été mises par écri-pendant les quatre premiers siècles. Et depuis que le volume est imprimé, j'ai vu un discours de David Clarkson sur les liturgies, où il prouve, bien au long, que les liturgies n'étaient pas écrites. Et parmi plusieurs choses hors-d'œuvres, il en donne une preuve qui m'avait échappé ; c'est que le nombre des Chrétiens s'étant fort multiplié sous le règne de Constantin, cet empereur voulut que les nouvelles églises qu'il fallut faire, fussent pourvues des livres nécessaires pour le service divin, et qu'il écrivit pour ce sujet à Eusèbe de Césarée, afin qu'il fit copier cinquante exemplaires de la Bible pour ces églises. Nulle mention des liturgies qui auraient été nécessaires comme la Bible et les autres meubles que Constantin donna aux églises ; peut-être marquait-on à la fin des Bibles ce qui de-

(a) *August. in ps.* 40. *pag.* 351. (b) *In ps.* 56. *n.* 9. *p.* 534.
(c) *Serm. de Epiph. Dom. Tom.* 5. *p.* 1466.

vait être chanté ou lu publiquement : mais cela était toujours bien distingué des formules des sacremens, qui ne devaient être administrés que par les évêques et les prêtres. M. Clarkson voudrait même inférer de ce que les liturgies n'étaient pas alors écrites, qu'il n'y avait aucune formule fixe et réglée pour la célébration des saints mystères. Il se fonde sur ce que le XXIIIe. canon du Concile de Carthage ordonne (a) qu'on ne se servirait point de prières qu'après en avoir conféré avec ceux qui sont les mieux instruits.

Mais il faut bien distinguer l'essentiel du canon d'avec les collectes ou prières qui ont pu se multiplier selon le besoin et la dévotion des évêques. On composa au temps de saint Augustin beaucoup de collectes et de préfaces, qui ne devaient être remises en usage qu'après avoir été approuvées par les Conciles, comme nous avons vu ailleurs : mais à l'égard du canon ou des prières de la consécration, il est certain, 1°. Qu'au IVe. siècle on les mettait depuis longtemps au nombre des mystères qu'il fallait tenir secrets, et ne pas les confier au papier, comme parle Origène ; *Mysteria chartis non committenda* ; et qu'encore, en 416, le pape Innocent premier n'osa pas les écrire pour répondre aux demandes de l'évêque d'Eugubio. Il croyait ne pouvoir exposer que de vive voix le contenu du canon : *Reliqua* (b) *verò quæ scribi fas non erat, cum adfueris, interrogati poterimus respondere.* Je croirais volontiers que saint Athanase n'usa pas de la même réserve à l'égard de Frumentius, qu'il consacra évêque pour aller établir des églises en Ethiopie ; parce que ce nouvel évêque aurait pu craindre de laisser échapper de sa mémoire pendant un si long voyage, une partie des choses qu'il

(a) Quascunque sibi preces aliquis describit, non eis utatur, nisi priùs eas cum instructioribus fratribus contulerit. *Conc. Crthag. c.* 22.

(b) *Voy.* 1. *Dissert. art.* 1. *pag.* 12.

fallait dire et faire pour administrer les sacremens, et pour célébrer les saints mystères; mais ç'aurait été là une juste exception de la règle commune. Saint Athanase, en ce cas, aurait recommandé le secret à Frumentius, comme l'auteur des Constitutions apostoliques, lequel mettant par écrit les formules des sacremens, et les prières de l'Eucharistie pour les évêques et pour les prêtres, leur recommande de les conserver dans un grand secret.

Il est certain, en second lieu, qu'il y avait au IVe. siècle des prières fixes dans le canon qu'on n'avait apprises que par une tradition secrète, et qui étaient placées avant et après les paroles rapportées dans l'Apôtre et dans l'Évangile, et qu'on n'avait garde d'omettre; parce que, dit saint Basile [a], elles ont beaucoup de force pour les mystères. C'étaient là des prières et des choses qu'Optat appelait légitimes, c'est-à-dire, prescrites par la loi; ce qui lui faisait dire aux Donatistes : *Quotidie à vobis sacrificia condiuntur, quis dubitet vos illud legitimum in sacramentorum mysterio præterire non posse?*

Il est certain, en troisième lieu, que l'essentiel de la consécration où le canon se conservait par tradition avec quelques termes différens en diverses églises, comme on conservait la formule de la foi, dont les termes n'étaient pas pourtant les mêmes, ainsi que nous l'avons suffisamment prouvé; et que quand on a commencé d'écrire le symbole, on a mis aussi par écrit la liturgie. Jusqu'alors il fallait qu'on dît aux évêques et aux prêtres, par rapport à la liturgie, ce que saint Augustin disait aux fidèles pour le symbole : *Sit vobis codex vestra memoria.* Et comme le symbole a toujours été la règle de la foi, soit qu'il ait été écrit ou non écrit, ainsi la prière mystérieuse par laquelle l'Eucharistie est consacrée, comme parle saint Augustin, *Prece*

(a) *Voy.* I. *Dissert. art.* 1 *pag.* 10.

mysticâ consecratur, a été de même une règle de la célébration des saints mystères.

Témoignage universel des nations chrétiennes.

Les Arméniens ont leur liturgie depuis qu'ils sont chrétiens, c'est-à-dire, depuis quatorze siècles. Il y a presque aussi longtemps que les Nestoriens conservent les leurs, de même que les autres sectes qui leur sont opposées; et tous ces Chrétiens se trouvant uniformes sur la présence réelle, ont été toujours disposés à nous exposer leur foi sur ce point. Abraham Ecchellensis, savant Maronite, si versé dans la connaissance des livres orientaux, reconnaissait que rien n'était plus évident, dans toutes les liturgies orientales, que la présence réelle et la transsubstantiation; et il ajoute que telle était la profession de tous les Orientaux. Il le prouve dans ses notes sur le catalogue d'Ebedjesu, dont on peut voir ici quelques mots. [a]

Les Orientaux ont fait paraître cette disposition par toutes les attestations qu'ils donnèrent à monsieur le marquis de Nointel, qui ont été mises dans la *Perpétuité de la foi*. Vers le même temps que parurent ces attestations, M. le chevalier d'Arvieux, gentilhomme marseillais, très versé dans l'intelligence des langues orientales, ayant été envoyé à la Porte Ottomane par le roi Louis XIV en 1672, fut chargé par le maréchal de Turenne d'examiner exactement ce que croyaient les Grecs et les autres Orientaux touchant le mystère de l'Eucharistie, parce que les ministres protestans ne cessaient de publier que leur croyance était la

(a) Enim verò abs re quoque non erit, quid de realitate corporis et sanguinis Dominici sentiant orientales Christiani, paucis aperire; quia omnes liturgiæ eo collimant. Sciendum igitur est, omnes Christianos orientales, quotquot sunt et cujuscunque persuasionis, fixa atque constanti fide credere, ac tanquam fidei præcipuum, ac primarium articulum tenere, panem et vinum, recitatis Christi verbis, converti in substantiam corporis et sanguinis ipsius Christi, nihilque remanere nisi accidentia. Quod ut plane constet novatoribus, et infidelibus (si fas est ita loqui) sacramentariis; breviter singulorum testimoniis ostendere non pigebit.

même que celle des Grecs. « M. d'Arvieux [a] fit » cette recherche avec toute l'exactitude et toute » la fidélité possible, en s'adressant aux principaux » prélats et aux plus habiles gens du patriarchat » de Constantinople, qui lui déclarèrent authenti- » quement que l'église grecque admettait de tout » temps le dogme de la transsubstantiation, et par » conséquent la doctrine même de l'église latine » sur le mystère de l'Eucharistie, quoique séparée » d'elle par le schisme, et dans des sentimens diffé- » rens sur d'autres articles. » C'est ce que nous apprenons de M. de la Roque, dans l'avertissement qu'il a mis à la tête du voyage de M. d'Arvieux, fait par ordre du roi Louis XIV dans la Palestine.

Joignons ici un témoignage tout récent, et d'un grand poids, qui nous est venu par le désir que je fis paraître d'avoir la vraie liturgie des Arméniens schismatiques. M. le marquis de Bonnac, ambassadeur de France à la Porte Ottomane, à qui M. l'abbé Bignon écrivit par ordre de M. le Régent, saisit agréablement l'occasion d'envoyer à la bibliothèque du Roi cette liturgie avec le bréviaire et le livre du ministère qui y est joint; il eut soin de munir ces livres des certificats les plus authentiques, afin qu'on n'eût aucun lieu de douter que ce ne fussent là les livres liturgiques dont tous les Arméniens schismatiques se servaient, comme nous l'avons vu plus haut. [b] Et il écrivit à M. l'abbé Bignon, qu'on ne trouverait pas certainement ces livres différens sur l'Eucharistie, de ceux des Arméniens catholiques; et qu'à l'égard des Grecs, il était étonnant qu'on eût osé mettre la chose en doute: nous en avons déjà dit quelque chose plus haut. Mais les termes mêmes de la lettre de cet illustre ambassadeur, qui s'est acquis tant de gloire dans son ambassade, ne doivent pas être omis.

(a) *Voyage de M. d'Arvieux. A Paris, chez Cailleau*, 1717.
(b) *Sup. Dissert. X. pag.* 40.

Comme nous avons, dit-il [a], *un patriarche arménien en cette ville, je lui ai demandé la liturgie de leur église, et je vous en envoie deux livres légalisés par lui avec la vérification de son seing, faite par le Chancelier de l'ambassade. Je crois que vous trouverez très-peu de différence entre cette liturgie et celle des Arméniens catholiques. Il n'y en a certainement aucune sur l'Eucharistie; et pour les Grecs, leur foi est si constante et si publique là-dessus, que je ne comprends pas comment il y a eu des gens assez hardis pour mettre la chose en dispute.*

Erreurs sur l'Eucharistie, toujours rejetées par le corps de l'Église.

On peut bien assurer qu'avant le XVIe. siècle, il n'y a jamais eu de société entière de durée, qui ait nié la présence réelle et la transsubstantiation, quoique de temps en temps il y ait eu des particuliers qui n'aient pas cru cette vérité. Et comment se pourrait-il faire qu'un point de foi, si opposé au rapport des sens, n'ait pas trouvé des incrédules? Exposons en peu de mots, quels ont été ces incrédules, dont l'hérésie fera voir quelle a été la foi de tous les autres Chrétiens.

1°. Saint Augustin, sur le psaume 54, dit [b] que la première hérésie s'est formée contre le mystère de l'Eucharistie. Car quelques-uns des disciples, ne concevant pas comment on pourrait manger la chair de Jésus-Christ, furent scandalisés d'entendre dire au Sauveur : Celui qui ne mangera pas ma chair, et ne boira pas mon sang, n'aura pas la vie en soi. Cela leur parut dur, impossible; et ne pouvant

(a) Lettre de M. de Bonnac, ambassadeur du roi, écrite de Constantinople à M. l'abbé Bignon, le 30 septembre 1720.

(b) Nam et prima hæresis in discipulis Christi velut à duritia sermonis ipsius facta est. Cùm enim diceret : Nisi quis manducaverit carnem meam, et biberit sanguinem meum, non habebit vitam in se; illi non intelligentes dixerunt ad invicem, durus est hic sermo, quis potest eum audire? Dicentes, quia durus est sermo hic, separaverunt se ab illo : remansit cum aliis duodecim. *Aug. in Ps.* 54. *n.* 23. *p.* 514.

en voir la manière, ils se séparèrent. Mais les Apôtres demeurèrent fermes dans la foi de ce grand mystère, qui était annoncé par celui qui a les paroles de la vie éternelle.

2°. Vers la fin du premier siècle, il y eut d'autres hérétiques qui n'assistaient pas à la liturgie, parce qu'ils ne voulaient pas confesser que l'Eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ. Saint Ignace le dit nettement dans sa lettre à l'église de Smyrne : *Ab* [(a)] *Eucharistia et oratione recedunt ; propter non confiteri eucharistiam carnem esse Salvatoris nostri Jesu Christi.* Cet endroit est cité par Théodoret, *Tom.* 4. *Dial.* 3. *pag.* 154. Ces hérétiques pouvaient bien être les disciples de Simon de Cérinte et de Ménandre, qui ne donnaientà Jésus-Christ qu'un corps fantastique.

3°. Sur la fin du second siècle, un des disciples de Valentinien, nommé Marc, voulut engager dans ses erreurs plusieurs personnes, en contrefaisant et faisant paraître aux yeux par ses prestiges le miracle de l'Eucharistie, que les Chrétiens ne montraient pas d'une manière sensible. et qu'ils ne savaient que par la foi. Il feignait pour cela de consacrer par une longue invocation une coupe de vin mêlé d'eau, qui prenait la couleur d'un rouge pourpré, comme si c'était le sang de la grâce. Saint Irénée, qui était contemporain de cet hérésiarque, nous apprend ce fait : *Pocula* [(b)] *vino mixta fingens se consecrare, atque invocationis verba in longius protendens, efficit ut purpurea et rubicunda appareant, existimeturque gratia ab iis, quæ suprà omnia sunt sanguinem suum per ipsius invocationem in poculum illud stillare, gestiantque ii, qui adsunt, ex ea potione gustare, ut etiam in ipsos gratia ea, quæ per hunc magum prædicatur, in-*

(a) Ευχαριστίας καὶ προσευχῆς ἀπέχονται, διὰ τὸ μὴ ὁμολογεῖν τὴν Ευχαριστίαν σάρκα εἶναι τοῦ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. *S. Ignat. Epist. ex edit. Vossii. Lond. p* 3.

(b) *Iren. contr. hæres. lib.* 1. *cap.* 13. *al.* 8. *p.* 60 *nov. edit.*

fluat. Cette application à contrefaire l'Eucharistie par des prestiges, montre qu'il y avait des personnes qui n'étaient disposées à croire que ce qui se montrait à leurs yeux corporels.

Erreur de Paul de Samosate, qui croyait corruptible le sang de Jésus-Christ.

4°. Au troisième siècle, Paul de Samosate prétendait que le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, était corruptible. C'était une suite de son erreur sur la divinité de Jésus-Christ. Il ne niait pas que le pain et le vin ne fussent changés au corps et au sang de Jésus-Christ; mais comme il prétendait que Jésus-Christ n'était pas vrai Dieu par nature, mais seulement par union ou par adoption, il voulait que le sang de Jésus-Christ fût corruptible comme celui d'un pur homme. Eusèbe nous dit que Denys d'Alexandrie écrivit contre Paul, et nous voyons cette erreur dans ces dix questions, auxquelles saint Denys a répondu. Voici la quatrième : *Scriptum est* [a] *in Evangelio : Et accepto calice gratias egit, et dixit : Accipite, et dividite inter vos : Hic calix est novum testamentum in meo sanguine, qui pro vobis fundetur. Quomodo igitur est sanguis incorruptibilis, si dividitur et funditur?*

Denys d'Alexandrie répond [b] que Paul de Samosate est le premier qui ait osé avancer que le sang de Jésus-Christ soit corruptible : qu'au reste, la raison qu'il allègue de la corruptibilité, tirée de ce que le sang est distribué à plusieurs, était impertinente. Car les choses spirituelles, les plus éloignés de la corruption, sont répandues et distribuées. Le Saint-Esprit paraissant en forme de lan-

(a) *Biblioth. Patr. Paris. T.* 11. *p.* 281. *Conc. Labb. T.* 1. *col.* 862.

(b) Surrexit itaque primum Samosatensis loquens iniqua, qui diceret esse corruptibilem sanguinem Jesu, qui est Deus Israël, Jesus, et qui omnem corruptionem et passionem et mortem solvit : qui redemit nos à servitute corruptionis. Sanguinem mortalis et patibilis hominis dicit. *Bibl. PP. pag.* 284.

gues de feu, était distribué à tous les disciples. Il n'était pas pour cela corruptible. Oser parler ainsi du sang vivifiant de Jésus-Christ c'est s'élever contre le Saint-Esprit, dit Denys d'Alexandrie. Paul de Samosate reconnaissait qu'après la consécration, l'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ; mais il regardait ce sang comme le sang d'un pur homme. C'était là son erreur, contre laquelle Denys d'Alexandrie finit ainsi : *En in omnibus ostendimus torrenti iniquitatis non esse corruptibilem sanguinem sanctum Dei nostri Jesu Christi, nec esse hominis mortalis sicut nos, sed Dei veri, qui est torrens voluptatis iis qui eum participent.*

Erreur de Nestorius sur l'Eucharistie

5°. Nestorius qui renouvela l'erreur de Paul de Samosate, erra aussi sur l'Eucharistie, comme nous l'avons dit dans l'article VIII. de la liturgie des Nestoriens, pour soutenir que le Verbe n'était pas uni hypostatiquement à la divinité de Jésus-Christ, il insistait sur ces paroles, *Si vous ne mangez ma chair, et ne buvez mon sang*, voulant montrer par là que ne pouvant manger que la chair, et non pas la divinité, on ne recevait que le corps et le sang d'un homme, et non pas la chair du Verbe Dieu. Son raisonnement supposait toujours clairement la présence réelle et la transsubstantiation. Cela est évident, aussi bien que son erreur, dans les fragmens des écrits de Nestorius, que le Concile d'Ephèse a conservés, aussi bien que dans les extraits que Marius Mercator, auteur contemporain de Nestorius, fit des écrits de cet hérésiarque. Ajoutons à ce que nous avons dit plus haut, les paroles de Nestorius, rapportées par Marius Mercator, dans l'édition de M. Baluze : *Audite* (a) *igitur et dicta diligenter inspicite. Qui manducat, inquit, carnem meam. Memento quod de carne dicamus, et quod non à me carnis nomen fingitur, ne videar*

(a) *Ejusdem Nestorii ex quaternione. Mar. Merc. pag.* 209.

illis falsus interpres. Qui manducat, inquit, carnem meam, et bibit sanguinem meum. Nunquid dixit : Qui manducat deitatem meam, et qui bibit deitatem meam? Qui manducat carnem meam, et qui bibit sanguinem meum in me manet et ego in ipso.... Et plus bas : *Quid manducamus deitatem an carnem?*

Cette erreur jointe à la confession de la présence réelle.

Nestorius confessait hautement que l'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'en la mangeant on mangeait sa chair. Il était d'accord en ce point avec les Catholiques. Il le supposait et l'établissait même comme un principe. Son erreur consistait en ce qu'il niait que cette chair fût unie hypostatiquement au Verbe. C'est ce que les Catholiques lui reprochèrent comme une erreur détestable. Saint Cyrille prouva en beaucoup d'écrits, que la chair de Jésus-Christ est tellement unie au Verbe, qu'elle en est inséparable : que la chair que nous mangeons dans l'Eucharistie, est une chair sanctifiante et vivifiante, parce qu'elle est unie au Verbe. Loin, dit-il souvent, l'anthropophagie de Nestorius, qui n'admet que la manducation de la chair d'un homme, et non pas du Verbe Dieu. C'est ce qu'on peut voir dans la lettre de Nestorius, dans l'apologie contre les Orientaux et ailleurs.

Erreur de quelques Nestoriens.

Quoiqu'il soit si constant et si visible, que Nestorius et ses disciples aient admis la présence réelle et la transsubstantiation, c'est-à-dire le changement du pain en la vraie chair de Jésus-Christ, on ne doit pas en conclure que quelques-uns d'entre eux n'aient pas mis en doute cette vérité. On trouve des écrits de Georges, archevêque de Mosul, dans lesquels il veut prouver que le pain n'est pas proprement changé, mais qu'il devient le corps de Jésus-Christ par union, et non pas par nature, comme on dit que Dieu s'est fait homme, parce

qu'il s'est uni à l'homme. Nous avons parlé des écrits de cet auteur dans l'article 14 de la liturgie des Nestoriens ; et M. Asseman, dont nous avons tiré ce que nous en avons dit, remarque [a] que Georges a proposé son sentiment contre la croyance des Nestoriens. On cite encore les écrits de Timothée, qui se répandirent dans le Malabar, et qui y firent quelque impression ; mais cette erreur était tellement rejetée du corps des Chrétiens du Malabar, et des évêques qui les gouvernaient, qu'avant l'arrivée des Portugais dans leur pays, ils avaient ajouté *in veritate* aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, qui sont dans le canon : *Hoc est in veritate corpus meum : Hic est in veritate calix sanguinis mei*, comme nous avons vu plus haut, pag. 369.

Il peut bien se faire qu'il y ait eu des Eutychiens ou Monophysites qui aient erré sur l'Eucharistie. On voit dans les recueils de M. Renaudot et de M. Asseman, que quelques Jacobites ne parlent que de l'assomption du pain, ou de l'union de la substance du pain à la divinité, d'où l'on infère que le pain subsiste, et d'où l'on devrait souvent plutôt inférer que la nature ou la substance du pain n'est pas détruite.

Erreur de l'impanation attribuée sans fondement à quelques auteurs.

Je remarquerai en passant, que certaines expressions qui se trouvent dans divers auteurs, ne sont censées mauvaises qu'à cause que, selon une philosophie et une théologie peu exactes, on parle du pain de l'Eucharistie comme s'il était anéanti : langage bien différent de celui de l'Église, qui dans les professions et les définitions de foi, ne parle que de transsubstantiation, et non pas d'annihilation. Les Eutychiens, par une opposition sans règle et sans science aux Nestoriens, admettaient de telle manière en Jésus-Christ la nature humaine et la nature divine qu'ils voulaient que, par l'in-

(a) *Biblioth. or. T. 3. p. 534.*

carnation, la nature humaine se fût transformée en la nature divine, cessant d'être ce qu'elle est en nous pour devenir toute déifiée, et, pour ainsi dire, divinisée. Le changement du pain et du vin qui se fait dans l'Eucharistie, leur paraissait tout-à-fait favorable.

Comment Théodoret explique la transsubstantiation.

Théodoret est un des principaux auteurs qui aient exposé les raisonnemens des Eutychiens. Il le fait dans ses dialogues entre l'Orthodoxe et l'Eutychien, qu'il appelle Eraniste, pour ne le traiter que d'ami avec qui il confère, et il développe la doctrine de l'Église d'une manière admirable, qui n'embarrasse que ceux qui ne sont pas au fait. L'Eraniste et l'Orthodoxe supposent tous deux, qu'il se fait dans l'Eucharistie un changement réel et substantiel : supposent par conséquent la transsubstantiation; mais l'Orthodoxe montre que le pain n'est pas tellement détruit, que la substance corporelle ne subsiste encore. Il est changé, mais de substance corporelle en substance corporelle, et non pas de corps en esprit ou en divinité. Il est changé comme le corps de Jésus-Christ fut changé à sa résurrection, demeurant toujours vrai corps : *Ejusdem naturæ alterius gloriæ*. Mais ce n'est pas ici le lieu de mettre dans un grand jour ces vérités sublimes. Disons seulement que si quelque particulier nestorien et monophysite a erré sur l'Eucharistie, le corps entier de ces sectes a toujours enseigné la vérité de la présence réelle et de la transsubstantiation.

Erreur des Paulitiens sur l'Eucharistie.

Il y eut des hérétiques au VIIe. siècle, qui ne croyaient point la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. C'étaient les Paulitiens, rejetons des Manichéens. Plusieurs auteurs, tels que Cedrenus et Euthymius, ont rapporté les erreurs de ces hérétiques; mais pour remonter à des auteurs plus anciens, (a) Anastase le bibliothécaire en a

(a) *Ann. 727 et 747.*

parlé, de même que Théophanes, et Pierre de Sicile (*Petrus Siculus*) en a fait l'histoire. Son ouvrage intitulé l'Histoire des Manichéens, est au XVIe. tome de la grande Bibliothèque des Pères. Il réduit leurs erreurs à six principaux chefs qu'il appelle paradoxes, dont voici le troisième: *Quod* (a) *è sacris mysteriis divinam ac tremendam corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi conversionem negent, aliaque de hoc mysterio doceant; à Domino nempè non panem et vinum in cœna discipulis propinatum, sed figuratè symbola tantum et verba, tanquam panem et vinum, data.*

Ils dissimulent leurs sentimens.

Ces hérétiques n'osaient pas exposer clairement leur erreur. Ils la déguisaient au contraire par des équivoques. En effet, l'empereur (Léon l'Isaurien) renvoyant leur principal chef nommé Timothée, au patriarche de Constantinople, pour être interrogé sur sa foi, le patriarche lui demanda d'où venait qu'il ne participait pas au précieux corps et au précieux sang de Jésus-Christ, et qu'il n'en faisait pas de cas; Timothée dit anathème à celui qui n'admettait pas, ou qui méprisait le corps et le sang de Jésus-Christ, entendant par son corps ses paroles; *interrogabat* (b) *demum patriarcha quid causæ esset, cur immaculatum Domini nostri Jesu Christi corpus et pretiosum ejus sanguinem non participaret, sed vilipenderet? cui Timotheus: Anathema, inquit, qui non fecerit, aut qui spernit corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi; de ipsis enim verbis loquebatur.*

Ils donnent un sens ridicule aux paroles de l'Eucharistie.

On voit par là quelles explications les hérétiques sont capables de donner à l'Écriture sainte. Ceux-ci voulaient que tout ce que Jésus-Christ avait dit et fait en instituant l'Eucharistie, ne tendît qu'à nous montrer qu'il fallait se nourrir de sa

(a) *Bibl. Pat. max. pag.* 756. (b) *Ibid. pag.* 760.

divine parole. C'est par sa parole, disent-ils, qu'il vient en nous, et c'est d'elle dont il nous a dit : Ceci est mon corps ; et pour nous montrer qu'il fallait s'en nourrir, il prend pour symboles le pain et le vin qui sont la nourriture la plus ordinaire et la plus essentielle. C'est ce qui fait dire d'eux à Cédrénus : *Impiè de divinis mysteriis sanctæ communionis pretiosi corporis et sanguinis Domini nostri J. C. garriunt, dicentes Dominum verba suis apostolis dedisse, eaque jussisse accipere, edere et bibere, non panem et vinum, quidem etiam adhibenda negant.*

Ils sèment leurs erreurs en plusieurs pays.

Ces hérétiques s'établirent, et eurent leur principal chef en Bulgarie, d'où ils se répandirent en Lombardie, et de là en France et en Allemagne ; et ils furent détestés partout sous leur premier nom de Bulgares, et sous celui qu'ils se donnèrent de Cathares, c'est-à-dire, purs. Leur origine et leur nom ont été bien marqués par un ancien auteur que Vignier (grand-père du savant Père Vignier [a] de l'Oratoire,) a cité dans son Histoire de l'Église, sur l'an 1023, page 268 : *Primis temporibus quibus hæresis Catharorum in Lombardia multiplicari cœpit. Primum habuerunt episcopum quemdam Marcum nomine sub cujus regimine omnes Lombardi, et Tusci et Marchiani regebantur. Iste Marcus ordinem suum habebat de Bulgaria.* Le roi Robert fit brûler à Orléans treize de ces hérétiques en 1022, comme on le voit dans Glabert Rodulphe [b] et dans les fragmens historiques donnés par M. Pithou [c] et par Usserius. [d]

Radulphe des Ardens, qui écrivait vers l'an 1100, parle des Manichéens qui répandirent leurs erreurs à Agen, et il dit, qu'entre autres dogmes exé-

(a) C'est le père Vignier qui a donné le supplément de saint Augustin.
(b) *Hist. Franc. Tom. 4. pag.* 35. (c) *Frag. pag.* 82.
(d) *De success. Eccl. pag.* 115. *et seq.*

crables, ils niaient la présence réelle dans le sacrement de l'autel : *Tales sunt* [a] *hodie hæretici Manichæi, qui sua hæresi patriam Agennensem maculaverunt, qui mentiuntur se vitam tenere Apostolorum.... Sacramentum verò altaris purum panem esse dicunt.*

Cette erreur embrassée par les Albigeois.

Cette erreur sur l'Eucharistie fut embrassée par les hérétiques Albigeois, qu'il faut bien distinguer des Vaudois, lesquels n'ont pas erré sur la présence réelle et sur la transsubstantiation. Il faut au contraire mettre les Vaudois au nombre de toutes les sociétés chrétiennes de l'univers qu'on a toujours eu lieu d'opposer à ceux qui ont attaqué ces dogmes.

Traité de Paschase Ratbert sur l'Eucharistie.

Au IXe. siècle, il y eut des personnes qui, doutant de ces vérités, répandirent quelques écrits capables de séduire plusieurs personnes. Cela donna lieu à Paschase Ratbert, d'exposer les fondemens du dogme. Il le fit au XIIe. livre de ses Commentaires sur saint Matthieu, dans son Traité du corps et du sang de Jésus-Christ et dans sa lettre à Frudegarde, qui traite aussi du corps et du sang du Seigneur, il ne manqua pas d'opposer, à ceux qui erraient, la croyance de toutes les églises du monde chrétien. Il dit que personne n'oserait contredire ouvertement cette vérité que tout le monde croit et confesse. Vouloir s'y opposer, ce serait s'opposer à Jésus-Christ même, et à tout l'univers qui la confesse : *Videat* [b] *qui contra hoc venire voluerit, magis quàm credere, quid agat contra ipsum Dominum, et contra omnem Christi Ecclesiam.* Et un peu plus bas : *Ideo* [c] *quamvis ex hoc quidam de ignorantia errent, nemo tamen est adhuc in aperto, qui hoc ita esse contradicat, quod totus orbis credit et confitetur.*

(a) *Radulph. Ardens. Homil. dominic. 8. post. Trinit.*
(b) *Pasch. epist. ad prud. col. 1634.* (c) *Ibid.*

Bérenger attaque la présence réelle et la transsubstantiation. — Il est condamné.

Si personne n'osait encore alors attaquer ouvertement cette vérité, il n'en fut pas de même dans le onzième siècle. Bérenger, après avoir goûté les écrits de Jean Scot, qui avait adroitement insinué l'erreur, la soutint ouvertement, et on doit le regarder comme le premier qui, reconnaissant les autres dogmes de l'Église, ait attaqué la présence réelle et la transsubstantiation. Aussi fut-il d'abord détesté par toutes les églises qui furent informées d'une telle audace. Plusieurs conciles le condamnèrent sans délai, et on ne manqua pas de lui reprocher qu'il s'opposait aux paroles de Jésus-Christ, et à la croyance de toutes les églises chrétiennes. Adelman, qui avait été son condisciple sous Fulbert, et qui se trouvait alors en Allemagne, lui marque (a) l'étonnement où l'on est, qu'il se soit séparé de l'unité de l'Église, en enseignant une doctrine contraire à la foi catholique sur le corps et le sang du Seigneur qui est tous les jours immolé sur le saint autel dans toute la terre, et après avoir rapporté les paroles de l'institution de l'Eucharistie, il ajoute : Qui est-ce qui ne le croit pas ainsi, si ce n'est celui qui ne croit pas en Jésus-Christ.

On lui reproche qu'il est opposé à toute l'Église.

Hugues, évêque de Langres, lui reprocha d'abord qu'en admettant que le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, sans que la nature du pain et du vin soit changée, il scandalisait toute l'Église : *Dicis* (b) *enim in hujusmodi sacramento corpus*

(a) Spargentes usquequaque, ut non solum latinas, verum etiam teutonicas aures inter quas diu peregrinor repleverint quasi te ab unitate sanctæ matris ecclesiæ divulgeris, et de corpore et sanguine Domini, quod quotidie in universa terra super sanctum altare immolatur, aliter quam fides catholica teneat, sentire videaris.... Quis hoc ita esse non credit, nisi qui aut Christum non credit, aut ipsum hoc dixisse non credit? *Adelm. Epist. ad Bereng. Bibl. Pat. Max. Tom.* 18. *pag.* 438.

(b) *Appen. Lanfr. p.* 68.

Christi sic esse, ut panis et vini natura et essentia non mutetur,.... qua in re universalem Ecclesiam scandalizas.

Durand, abbé de Troarn, lui reproche de même qu'il se trouve opposé à tous les saints docteurs, et à ce que l'Église fait et enseigne dans tout le monde : *Constat* [a] *eamdem veritatem carnis ac sanguinis esse in sacramento, quod sancta per universum orbem Ecclesia uniformiter agit.*

Témoignage de toutes les églises du monde contre l'erreur de Bérenger.—Témoignage de ces mêmes églises, contre les nouveaux sectaires.

Lanfranc qui, comme Adelman, avait été condisciple de Bérenger, et qui n'écrivit contre lui le Traité du corps et du sang de Jésus-Christ qu'après les auteurs que nous venons de citer, lui oppose encore la croyance de toutes les églises du monde. Interrogez, lui dit-il, les Latins, les Grecs, les Arméniens, et toutes les nations qui croient en Jésus-Christ. On ne cessa de lui opposer ce témoignage invincible, jusqu'à ce que lui et ses sectateurs eussent renoncé à leur erreur. On pouvait alors leur proposer facilement de consulter les nations étrangères ; parce qu'outre Marseille, Narbonne était encore alors un célèbre port de mer, où les étrangers abordaient en foule. Et l'on sait que les Arméniens dont parle Lanfranc, envoyèrent alors une célèbre ambassade à Rome, sous Grégoire VII. Remarquons en passant que tous ces témoignages ont été allégués dans le onzième siècle, avant les Croisades. Voilà aussi ce qu'on a été bien en droit, au XVI[e]. siècle, d'opposer de nouveau aux sectaires qui ont renouvelé les erreurs des Bérengariens. Ce ne sont pas seulement les Latins qui ont opposé ce rempart à l'hérésie qui s'est renouvelée parmi nous, les Grecs en ont fait de même, lorsqu'ils ont été informés des erreurs de Luther et de Calvin. Plusieurs évêques grecs, et un grand nom-

(a) *Part. 4. Ibid. pag. 77.*

bre de prêtres constitués en dignité, se trouvant assemblés à Jérusalem en 1672, pour la dédicace de la nouvelle église de Bethléem, on leur proposa les articles des Protestans de France, qui prétendaient avoir les mêmes sentimens qu'eux, principalement sur l'Eucharistie. Le synode tenu sous le patriarche Dosithée, en parut si indigné, qu'il déclara que ce ne pouvait être que par impudence, plutôt que par ignorance, qu'on osait calomnieusement attribuer de telles erreurs à l'église orientale. Ils firent plusieurs décisions en détestation de ces erreurs, et ils finirent ces décisions par la confession tirée de la croyance de toutes les églises chrétiennes.

Ce témoignage est allégué par les Grecs dans un synode tenu à Jérusalem.

» Les hérétiques mêmes, dit le synode [(a)], nous » fournissent une très forte preuve de ce qui vient » d'être dit. Car les Nestoriens (depuis l'an du sa- » lut 428), les Arméniens, les Cophtes, les Sy- » riens, les Ethiopiens, qui sont sous la ligne » équinoxiale, et ceux qui sont même au delà, » vers le Tropique du Capricorne, qu'on appelle » vulgairement Campesiens, sont séparés de l'église » depuis plusieurs siècles, chacun par une hérésie » particulière, comme tout le monde peut le voir » dans les actes des conciles œcuméniques. Cepen- » dant, à l'exception de leur hérésie particulière, » ils conviennent tous avec l'église catholique, sur » la fin et le nombre des sacremens, et sur tout » ce que nous avons exposé ci-dessus. Nous le » voyons de nos propres yeux, et nous l'appre- » nons de vive voix à toute heure dans cette sainte » ville de Jérusalem, où il y a des gens de tous les » lieux du monde, soit savans, soit simples, qui y » demeurent, ou qui y viennent en pèlerinage.

» Que ces vains discoureurs et ces novateurs hé- » rétiques se taisent donc, et qu'ils ne s'efforcent

(a) *Synod. Hierosol. ann.* 1672. *Edit.* 2. *Paris.* 1678. *pag.* 339

» plus de tirer artificieusement, soit de l'Écriture, » soit des Pères, quelques petits passages pour établir le mensonge, comme les hérétiques et les » apostats ont fait de tout temps. »

Images qui prouvent la foi des Grecs sur le dogme de l'Eucharistie.

Le patriarche Dosithée, président du Concile, venait de dire que les novateurs n'avaient qu'à remarquer [a] que sous l'hémicycle du sanctuaire, Jésus-Christ y était représenté en forme d'enfant dans le disque sacré ou patène; car ils verraient clairement par là, et ils en concluraient certainement que comme les Orientaux ne représentaient dans la patène, ni la figure, ni la grâce, ni quelque autre chose, mais Jésus-Christ même : ainsi ils croient que le pain de l'Eucharistie n'est autre chose que le propre corps de Jésus-Christ substantiellement.

Nous avons mis au premier tome, page 407, une de ces anciennes peintures, où l'on voit sur l'autel le calice et la patène, dans laquelle Jésus-Christ y est représenté en la figure d'un enfant, avec des anges autour qui adorent.

Lorsque M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, alla visiter plusieurs églises des Grecs, on ne manqua pas de lui faire remarquer [b] que dans toutes les églises qui ne sont pas fort pauvres, il y a une lampe qui brûle toujours au sanctuaire, où l'on garde le saint sacrement : que les peintures représentent un autel, sur lequel il y a un livre ouvert, où sont écrites ces paroles : *Prenez et mangez, ceci est mon corps :* qu'il y en a d'autres d'où l'on voit sortir du calice Jésus-Christ en chair, en figure d'un petit enfant, ayant à sa droite le livre des évangiles, où les paroles sacrées, qui opèrent cette merveille, sont écrites; et à sa gauche, le pain dont la substance est convertie en celle de

(a) *Synod. Hierosol. ann.* 1672. *Edit.* 2. *Paris.* 1678. *pag.* 335.
(b) *Relat. de M. de Nointel. Perpét. Tom.* 1. *pag.* 535.

Jésus-Christ même : qu'il y en a d'autres où l'on voit [a] sur l'autel le calice, l'hostie, le livre des évangiles avec des figures des deux côtés, qui tiennent à la main un rouleau, où on lit : *O Dieu notre Dieu, qui avez envoyé votre pain céleste qui est la nourriture de tout le monde.* Les peintures les plus ordinaires sont celles qui représentent les anges et les saints, en figure humaine, adorant l'hostie et le calice qui sont sur l'autel. Comment mieux faire entendre aux simples, aussi bien qu'aux savans, que Jésus-Christ se rend présent sur l'autel, et que le pain y est changé en sa propre substance.

Les Latins et les Grecs expriment en un seul mot le dogme de l'Eucharistie.

La croyance des Latins et des Grecs a été si vive et si uniforme sur ce point, qu'ils se sont appliqués à trouver un mot qui expliquât très-exactement le changement de la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ. Comme au temps du Concile de Nicée on employa le terme particulier de *consubstantiel*, pour marquer exactement le dogme contre les Ariens, l'église latine jugea à propos d'employer le mot de *transsubstantiation*, pour l'opposer à l'hérésie des Bérengariens. L'église grecque n'avait pas besoin de mettre alors en usage ce terme. Mais dès que quelques-uns parmi eux ont connu ce terme, et qu'ils ont vu que le mot *transsubstantiation*, inventé par les Latins, n'énonçait pas moins heureusement le changement qui se fait dans l'Eucharistie, que leur *omousios* expliquait la consubstantialité du Fils avec Dieu son Père, ils ont jugé à propos de s'en servir; et l'usage du mot *métousiosis*, qui répond précisément au mot *transsubstantiation*, est devenu très-fréquent parmi eux, surtout depuis qu'ils ont été informés de la confession que les Calvinistes avaient obtenue du fameux Cyrille Lucar.

(a) *Relat. de M. de Nointel. Perpét. Tom.* 1. *pag.* 617.

Le mot *métousiosis*, employé au quinzième siècle.

Un des premiers qui s'en est servi, est Georges Scholarius, connu depuis sous le nom de Gennade, qui assista au Concile de Florence, et qui a toujours été intimement uni au célèbre antagoniste des Latins Marc d'Ephèse. Ce Gennade fut fait patriarche de Constantinople d'abord après que cette ville eut été prise en 1453, par le sultan Muhamed; et parmi plusieurs homélies [a] qu'il écrivit après les avoir prononcées, on a celle du corps et du sang de Jésus-Christ, qu'il fit en expliquant l'évangile de la résurrection du Lazare. Il y expose admirablement le miracle de l'Eucharistie, qu'il fait regarder comme un des plus grands effets de la toute-puissance de Dieu; et en expliquant bien au long le changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, il se sert plusieurs fois du mot *metousiosis*.

Gabriël, archevêque de Philadelphie, fit imprimer en 1600 un traité des sacremens, et une apologie des usages des Grecs sur l'Eucharistie, où il emploie plus de vingt fois le mot *metousiosis* pour faire bien entendre le sentiment de l'église grecque. Le Père Simon fit imprimer cet ouvrage en grec et en latin à Paris en 1677. Et ces traités de Gabriël de Philadelphie qui a écrit contre le Concile

(a) M. Thomas Smith, prêtre anglican, avait voulu répandre quelques doutes touchant l'autorité de Gennade, à la fin de son livre : *De ecclesiæ græcæ statu hodierno*. Dans ses *Miscellanea... Defensio libri de græcæ ecclesiæ statu hodierno contra objectiones autoris historiæ criticæ, super fide et ritibus Orientalium*, *Lond.* 1686. Mais il a été relevé sans réplique par M. Simon et par M. Renaudot. Voyez le livre de M. Simon intitulé : *De la créance de l'église orientale sur la transsubstantiation, avec une nouvelle réponse aux objections de M. Smith, etc. A Paris*, 1687. On aura lieu surtout d'être pleinement satisfait, en lisant les deux homélies mêmes de Gennade, que M. Renaudot a données en grec et en latin, avec une dissertation et des notes savantes : *Gennadii patriarchæ Constantinopolitani homiliæ, de sacramento eucharistiæ : Meletii Alexandrini, Nectarii Hierosolymitani, Meletii Syrigi, et aliorum, de eodem argumento. Paris. Martin*, 1709.

de Florence, sont si estimés parmi les Grecs, que Chrysante, patriarche de Jérusalem, les a joints au recueil qu'il a fait imprimer en 1715 à Tergovis, capitale de la Valaquie, comme nous l'avons vu dans la VI[e]. Dissertation, en parlant des Russiens.

Mais sans citer des auteurs particuliers, que pouvons-nous souhaiter de plus authentique que la célèbre confession orthodoxe de l'église orientale, où le dogme (a) de la transsubstantiation est exposé aussi clairement que l'église latine a jamais pu le faire dans ses catéchismes.

Evidence du consentement universel de toutes les églises.

Le consentement de toutes les communions du monde chrétien qui ont conservé leurs liturgies, est donc bien constant et bien évident par les liturgies mêmes, par les usages et les confessions de toutes ces églises sur la vérité que nous professons de la présence réelle, de la transsubstantiation et du sacrifice de l'autel. Ce sont là des faits aussi constans qu'il l'est, que les nouvelles sectes ont abandonné tout ce que ces anciennes communions ont admis et conservé comme essentiel dans leurs liturgies. Et ce qu'il y a de bien consolant et d'admirable, c'est que Dieu qui, par l'organe de toutes les communions chrétiennes, nous fait attester jusqu'à présent ces vérités, comme enseignées par lui-même et par les Apôtres, a bien voulu les autoriser et les confirmer par des miracles authentiques, pour récompenser la foi des fidèles, et pour parler aux yeux mêmes de tous ceux qui ne veulent pas les fermer à la lumière.

Refuser de croire ce que Jésus-Christ a dit de son corps et de son sang qu'il donne à manger et à boire, c'est vouloir suivre ces disciples incrédules qui, ne pouvant comprendre ce que Jésus-Christ disait (b), se retirèrent de la compagnie de ce divin maître. Que peut-on proposer de plus con-

(a) *Voy. Tom. 2. pag.* 367 *et suiv.*
(b) Non credentes.... abierunt retrò. *Joan. VI.* 65. 67.

venable et de plus fort pour les ramener, que l'autorité de toutes les églises du monde et les miracles? Ce sont là deux excellentes voies de dessiller les yeux de ceux qui ne pouvant apercevoir la vérité, veulent bien souffrir qu'on les guérisse : *Homini ergo non valenti verum intueri*, dit saint Augustin, (a) *ut ad id fiat idoneus, purgarique se sinat, autoritas præsto est, quam ut paulò ante dixi, partim miraculis, partim multitudine valere nemo ambigit :* C'étaient là aussi deux des principaux motifs qui faisaient voir à saint Augustin, avec combien de raison il se tenait affermi dans le sein de l'Église : *Multa sunt alia*, dit-il ailleurs, (b) *quæ in ejus gremio me justissime teneant. Tenet consentio populorum atque gentium : tenet auctoritas miraculis inchoata, spe nutrita, charitate aucta, vetustate firmata.* Ce n'est pas ici une multitude d'un certain nombre de personnes, qui nous a porté son témoignage, c'est le consentement universel de tous les Chrétiens de l'univers. Pour se refuser à une telle autorité, il faudrait sortir du monde, ou se séparer du moins de la compagnie de tous les Chrétiens, et se mettre ainsi au nombre de ceux qui s'opposant au consentement universel, dit Beveregius (c), doivent être regardés comme des monstres : *Quorum in religione haud major habenda est ratio quàm monstrorum in natura.*

Après de tels témoignages, aurions-nous besoin de miracles pour attester la vérité de la présence réelle? Non, certainement. Ceux qui ne se rendraient pas à la déposition de toutes les églises chrétiennes, ne croiraient pas davantage les miracles. Il faut dire d'eux ce que Jésus-Christ dit au mauvais riche, qui pour la conversion de ses frères demandait le retour d'un mort : *Ils ont* (d) *Moïse et les prophètes; s'ils ne les écoutent point, ils ne*

(a) *De utilit. cred. Tom. 8. c. 26. n. 34. pag* 67.
(b) *Contra Epist. Manich. ibid. pag.* 153.
(c) *Cod. Can. Eccles. primit. proœm. pag.* 4. (d) *Luc.* XVI. 31.

croiront pas non plus quand quelqu'un des morts ressusciterait. C'est ici un mystère de foi aussi attesté que celui de la résurrection du Sauveur ; et il faut dire encore de l'un et de l'autre mystère avec Jésus-Christ : *Heureux* (a) *ceux qui sans avoir vu ont cru.* Mais comme il voulut bien faire voir miraculeusement à ses Apôtres qu'il était vraiment ressuscité, il a bien voulu aussi montrer de temps en temps par des miracles, qu'il est réellement présent dans l'Eucharistie, et y exercer sa toute-puissance, de même qu'il l'a fait lorsqu'il annonçait visiblement les vérités de l'Évangile dans la Judée.

Il faudrait être bien indifférent pour la religion et pour les bienfaits de Dieu, si l'on ne se rendait attentif aux signes merveilleux qu'il nous donne de sa présence réelle dans le sacrement institué pour être la vie de notre âme et le germe de la résurrection glorieuse. Dieu nous préserve d'être aussi insensibles aux miracles que Jésus-Christ a faits pour affermir la foi, que le furent les Juifs, à qui Jésus-Christ disait : *Les œuvres* (b) *que je fais au nom de mon Père, rendent témoignage de moi. Malheur* (c) *à vous, parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, avaient été faits dans Tyr et dans Sidon, elles auraient fait pénitence.* Or il a plu à Dieu de donner de temps en temps des signes sensibles et extraordinaires de la présence réelle dans l'Eucharistie, tantôt pour montrer qu'il y est en vraie chair, tantôt pour punir la témérité de ceux qui s'en approchent indignement, et tantôt pour marquer la protection divine, que nous implorons dans nos maux et dans les dangers qui nous environnent.

On lit dans les anciennes vies des Pères, que de saints prêtres ont eu la consolation de voir Jésus-Christ en figure humaine, au lieu de l'hostie qui était sur l'autel, ou qu'ils tenaient entre leurs mains ; et saint Chrysostôme qui rappelait si

(a) *Joan.* XX. 29. (b) *Joan.* X. 25. (c) *Matth.* XI. 21.

souvent à ses auditeurs le grand respect avec lequel ils devaient assister aux saints mystères, leur fait considérer que les anges s'y tenaient en adoration en présence de la victime sainte. Ce qui doit être cru par l'analogie de la foi, ce saint docteur le confirme par un fait qu'il raconte ainsi dans le livre du Sacerdoce : *J'ai* (a) *autrefois ouï dire à une personne, qu'un vieillard, qui était un homme admirable, à qui Dieu avait coutume de révéler plusieurs choses merveilleuses dans des visions, lui avait dit : Que durant le temps du sacrifice, il avait eu le bonheur de voir, autant que des yeux mortels en sont capables, une multitude d'anges revêtus de robes blanches et éclatantes, environnant le saint autel, et baissant leurs têtes pour marque de respect et de révérence, ainsi que font des soldats qui sont en présence de leur roi.*

Les Grecs ont remarqué qu'il y a eu souvent de ces sortes d'apparitions miraculeuses (b), et c'est sur cela qu'ont été faites ces anciennes peintures dont nous avons parlé, qui représentent Jésus-Christ en chair humaine dans la patène et sur le calice.

Plusieurs saints personnages de l'église latine ont eu de même la consolation de voir sensiblement Jésus-Christ sur l'autel. Paschase Ratbert dit (c) qu'on ne peut pas lire les vies des Pères sans y apprendre que Jésus-Christ s'est montré pendant le sacrifice à plusieurs saints, sous la figure d'un agneau et d'un enfant. Il raconte plus particulièrement comment Dieu accorda à un saint prêtre la grâce qu'il lui avait demandée, de voir de ses yeux corporels pendant les saints mystères, et de tenir entre ses bras Jésus-Christ sous la forme d'un enfant, comme l'avait tenu le saint vieillard Siméon.

Depuis l'hérésie de Bérenger, divers auteurs ont

(a) *Lib.* 6. *c.* 4.
(b) *Gennad. Homil. de sacram. Corp. J. C. pag.* 35.
(c) *De corp. et sang. Domini. cap.* 14.

rapporté beaucoup plus de miracles et d'apparitions. De là ces peintures qu'on voit dans un grand nombre d'anciens missels manuscrits, et dans presque tous les premiers missels imprimés, où l'on représente un prêtre à l'autel, qui tient un enfant sur le bout de ses doigts.

Punitions extraordinaires des communions sacriléges. — Foi en l'Eucharistie récompensée par des miracles.

Quoique Dieu ne punisse pas ordinairement d'une manière visible ceux qui par des communions sacriléges mangent leur jugement, selon l'expression de saint Paul, on a vu quelquefois ces crimes vengés par des signes extraordinaires. Saint Cyprien en rapporte (a) plusieurs dans son traité *des Tombés*. On ne manque pas non plus d'exemples de la protection singulière de Dieu sur ceux qui ont eu une vive foi en l'Eucharistie. Rapportons ici ce que nous lisons dans un auteur aussi grave que l'était saint Ambroise. (b) Son frère Satyre, encore catéchumène, se voyant prêt de périr dans un naufrage, demanda la sainte Eucharistie aux fidèles qui étaient avec lui dans le vaisseau, et se la fit lier dans un mouchoir qu'il mit à son cou. Son espérance ne fut pas trompée ; car s'étant jeté à la mer, il échappa heureusement à un danger si visible.

Miracle opéré depuis peu par l'Eucharistie. — Preuves de ce miracle.

Mais sans rapporter un plus grand nombre d'exemples, contentons-nous d'exposer ce qu'a produit sous nos yeux la foi au saint sacrement, sur une femme chrétienne, guérie subitement de trois grandes maladies. Une perte de sang, suivie d'un épuisement général, une inaction de jambe, et un dépérissement de vue, tout a été guéri à l'instant, en implorant la toute-puissance de Jésus-Christ dans l'hostie portée solennellement en procession à la Fête-Dieu. (c) Jamais fait ne fut plus éclatant. Un

(a) *Cypr. de Lapsis.* (b) *De excessu frat. Satyri*, n. 43 *et seq.*
(c) Le 31 Mai 1725.

monde infini, dans une aussi grande ville que Paris, en fut ému; et l'on a vu durant long-temps et à toute heure du jour des personnes de tout état, courir chez la malade, et aux environs, pour s'enquérir de la longueur de la maladie et de la prompte guérison. Je fus de ce nombre. Persuadé qu'on ne peut être bien assuré des faits qu'après beaucoup de discussions, je n'ai rien oublié pour être exactement informé de celui-ci, et j'ai reconnu qu'on ne pouvait rien ajouter aux dépositions qu'on peut voir dans le procès-verbal du commissaire nommé par M. le Cardinal de Noailles; en sorte que le fait est parfaitement exposé dans le mandement que son éminence a donné après toutes les formalités requises, qui ont duré plus de deux mois. Je crois donc que je ne puis rien faire de mieux, que de le mettre ici tel qu'il est dans ce mandement, en y joignant seulement quelques notes qui pourront éclaircir des faits sous-entendus.

» La femme [a] en faveur de qui Dieu a opéré » le miracle, se nomme Anne Charlier, épouse du » sieur de la Fosse, maître ébéniste, âgée de 45 » ans, née et élevée à Paris. L'on rend témoignage » dans tous les lieux où elle a demeuré, et parti- » culièrement sur la paroisse de sainte Marguerite, » où elle est établie depuis 20 ans, que sa conduite » a toujours été chrétienne et édifiante.

» Il y a près de 20 ans que Dieu affligea cette » femme d'une perte de sang, qui depuis sept an- » nées était devenue si continuelle, si violente et » si opiniâtre, que les tentatives qu'on avait faites » pour la guérir, avaient été aussi inutiles que » dangereuses. [b]

(a) Mandement de son éminence M. le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à l'occasion du miracle opéré dans la paroisse de sainte Marguerite, le 31 mai, jour du saint Sacrement, donné le 10 d'août 1725.

(b) *La déposition de la dame de la Fosse assignée au greffe de l'officialité le 4 juin, est conçue en ces termes...* Dépose qu'il y a près de vingt ans qu'elle a commencé à être malade

» Depuis 18 mois, son épuisement ne lui per» mettait plus de marcher, même avec des béquil» les, ni de soutenir la lumière; les plus légers

d'une perte de sang, mais qu'il y a quinze ans ou environ, qu'elle fut soulagée par un squirre qu'elle rendit : qu'elle a eu depuis deux enfans, l'un de douze ans, et l'autre de sept : que depuis qu'elle a eu ce dernier enfant, elle a eu une perte de sang considérable et continuelle : qu'elle a été entre les mains du sieur Helvétius père, qui après un an l'a guérie par des tisannes; mais que cette guérison lui procura une enflure aussi grande que si elle eût été hydropique; ce qui obligea ledit sieur Helvétius de la faire saigner deux fois du pied et deux fois du bras, par le sieur Prouhet, chirurgien, demeurant dans la grande rue du faubourg saint Antoine, lesquelles saignées attirèrent la perte du sang; ce qui fit dire au sieur Helvétius, que c'était pour elle une maladie nécessaire, et qu'elle ne pourrait en recevoir la guérison ; ce qui l'engagea à la quitter : que depuis elle a été un très-long temps sans faire de remèdes, la perte de sang continuant toujours : que depuis dix-huit mois la perte de sang a été si considérable, et l'a tellement affaiblie, qu'elle ne pouvait plus souffrir le grand jour, et qu'elle n'avait plus la force de se soutenir sur ses jambes; en sorte qu'elle était obligée de rester presque toujours dans un fauteuil ou à genoux, ne pouvant demeurer dans son lit, à cause d'un grand mal de côté par où le sang sortait quelquefois, quoiqu'il n'y eût aucune ouverture : qu'elle était si faible, que lorsqu'elle voulait aller dans son lit, il fallait l'y porter, ne pouvant se soutenir sur ses jambes : que depuis dix-huit mois elle a été réduite dans cet état de faiblesse. Elle n'est sortie de chez elle que trois fois, savoir : il y a un an pour aller à la paroisse faire ses pâques; au mois de décembre dernier, pour y faire son jubilé; et il y a aujourd'hui huit jours pour faire ses pâques : que toutes ces trois fois on la portait à l'église dans une chaise; et qu'à son retour, elle en a été si incommodée, qu'elle en était presque mourante : que lorsqu'elle a fait ses pâques à l'église, elle était si peu en état de marcher, qu'on la porta jusqu'au pied de l'autel, où on la mit à genoux pour la communion, soutenue par deux personnes : que depuis qu'elle est dans cet état de faiblesse, elle a été vue par le sieur Regnard, médecin, demeurant proche la place royale : que ledit sieur Regnard lui fit faire une saignée du pied il y a eu un an vers la fin du carême dernier, qui la mit dans un état si proche de la mort, qu'on fut obligé de la confesser, et de lui donner les derniers sacremens, en lui retirant les pieds de l'eau : que pendant tout le temps de ses infirmités, plusieurs personnes ont été témoins du triste état où elle était réduite, entre autres le sieur Guittaut marguiller en charge et commissaire des pauvres de la paroisse de sainte Marguerite.... et une infinité d'autres personnes pour qui son mari travaillait... que les sieurs Rochet, ébéniste, Barbier, faiseur de bas, Moreau. garçon ébéniste, et le nommé Claude, garçon faiseur de bas, la prirent et la portèrent dans la rue. La dame Migeon (que l'on regarde comme protestante) l'exhortant toujours à avoir confiance en Jésus-Christ, et ne l'ayant quittée que lorsqu'elle fut au bas de

» mouvemens la faisaient tomber en faiblesse ; elle » ne pouvait presque demeurer dans son lit, à » cause d'une grande douleur de côté ; et pour » passer de son lit à son fauteuil, on était obligé » de la porter. Pour recevoir la sainte communion, » le lundi qui précéda sa guérison, elle se fit por- » ter dans une chaise jusqu'aux pieds de l'autel ; » elle ne put se mettre à genoux, que soutenue » par deux personnes, et on la rapporta de l'église » presque mourante.

» Son infirmité, connue d'un grand nombre de » personnes, tant du faubourg de Saint-Antoine, » que de différens autres quartiers de Paris, était » devenue de notoriété publique (a), et soixante té- » moins dignes de foi attestent les circonstances » que nous venons de vous marquer. La vérité et » la promptitude de sa guérison ne sont ni moins » notoires, ni moins attestées.

» Pressée cette année par un grand désir et par » une foi vive, de demander sa guérison à Jésus- » Christ, lorsque la procession du saint Sacrement » passerait devant sa maison, le lundi précédent » elle déclara son projet à l'ecclésiastique au-

l'escalier, d'où elle s'en alla chez son fils qui demeure dans la grande rue, et où il y avait plusieurs protestans assemblés. Qu'elle déposante étant devant sa porte, elle se trouva très-mal, le grand air l'incommodant, et l'empêchant d'ouvrir les yeux : que le saint sacrement étant proche, on l'en avertit, comme elle avait prié qu'on le fit : que dans ce moment le soleil étant assez éclatant, et sa maison du côté de l'ombre, le saint sacrement presqu'à ses ses pieds ; qu'aussitôt qu'on lui eut dit, Voilà le saint sacrement, elle se jetta à genoux ; et ne pouvant se tenir sur ses genoux, elle tomba sur ses mains ; et criant en même temps : *Seigneur, si vous voulez, vous pourez me guérir*. Et le reste, comme on lit dans le mandement. *Première déposition.*

(a) *M. Guillaume principal locataire, qui l'avait vue dans l'état qu'elle a exposé dans sa déposition, déclare que* le sieur Prouhet en a souvent parlé à lui déposant comme d'une personne attaquée d'une maladie dont il n'y avait pas de guérison à espé- rer... qu'il croit être obligé de nous dire que l'on ne peut soupçon- ner aucune fausseté dans sa conduite, étant reconnue dans le voi- sinage pour une personne fort judicieuse et pour une bonne chré- tienne : que ce n'était pas une femme qui fût dans le besoin, ayant toujours mené son commerce avec beaucoup d'honneur. *IIe. dé- position.*

» quel elle se confesse depuis dix ans, qui lui con-
» seilla de ne point tenter Dieu par la demande
» d'une guérison si publique, et de se conten-
» ter de prier Jésus-Christ de la guérir en com-
» muniant; elle suivit ce conseil : mais Dieu qui
» voulait rendre cette guérison plus éclatante et
» plus utile, ne l'exauça point dans ce moment;
» se sentant donc plus *incommodée* qu'auparavant,
» elle persista dans la résolution de s'adresser à
» Jésus-Christ le jour du saint Sacrement, que la
» procession devait passer devant sa porte. Le ma-
» tin même de cette fête solennelle, une femme
» née dans la religion protestante, (a) que la ma-

(a) *Cette femme est la dame Migcon, qu'on croit protestante, et qui a déposé ce qui suit* :.... Dépose qu'elle connaît la dame de la Fosse depuis 20 ans ou environ... Que la dite dame de la Fosse a depuis longtemps une perte de sang très-considérable : que depuis 18 mois elle en a été tellement affaiblie, qu'elle est restée dans sa chambre, ne pouvant marcher, et étant toujours dans son fauteuil : que ses jambes étaient si faibles et si incapables de la porter, que quand elle voulait aller dans sa chambre à deux pas de son fauteuil, ou son mari la prenait sur son dos pour la porter, ou elle marchait sur *ses genoux ou sur ses mains*, traînant ses jambes après elle : qu'elle a été chez la dite de la Fosse, il y eut lundi dernier huit jours, sur le soir, qu'elle la trouva dans son fauteuil fort abattue : qu'elle y retourna le jeudi suivant fête du saint Sacrement, vers les 7 heures du matin, qu'elle la trouva seule tellement abattue, qu'elle ne reconnut pas d'abord elle déposante : que lui en ayant fait des reproches, elle lui dit qu'elle était si outrée de douleur, à cause d'un grand mal de côté, et d'un grand tremblement depuis les pieds jusqu'à la tête : qu'elle avait depuis le matin : qu'elle déposante la voyant ainsi désolée, elle l'exhorta à se consoler en Dieu, qu'il avait été tout-puissant pour l'abattre, et qu'il pouvait l'être aussi pour la relever; qu'elle l'exhorta à avoir confiance en Jésus-Christ, qui était aussi puissant dans le ciel, qu'il l'avait été sur la terre : que pour la consoler, elle lui apporta l'exemple de l'hémorroïsse qui avait eu une maladie semblable à la sienne, et qu'il l'avait guérie; qu'elle se servit aussi de l'exemple de l'Aveugle-né et du Paralytique, par ces exemples et par celui du Lazare, à la consoler et à ranimer sa foi; qu'elles prièrent Dieu l'une et l'autre pendant quelque temps; et après avoir resté avec elle plus d'une heure, le mari de ladite de la Fosse entra, et dit qu'il fallait la mettre à la fenêtre dans son fauteuil, afin que de là elle vît passer le saint sacrement : que peu après elle déposante s'en alla, et ne sait pas ce qui s'est passé lors de la procession du saint sacrement : qu'étant allée chez son fils qui demeure dans le voisinage de ladite de la Fosse, il sortit pour aller chez un de ses voisins, où il apprit que ladite dame de la Fosse était guérie, et qu'elle marchait : qu'aussi-

» lade connaissait depuis long-temps, la vint voir;
» et l'ayant trouvée consternée par l'augmentation
» de son mal, elle l'exhorta à mettre toute sa con-
» fiance en Jésus-Christ : elle lui représenta que le
» Fils de Dieu ressuscité d'entre les morts, tou-
» jours vivant, n'était pas moins puissant dans le
» ciel, que lorsqu'il était sur la terre : qu'il pouvait
» donc la guérir comme il avait guéri l'hémor-
» roïsse, l'aveugle-né, le paralytique, et tant
» d'autres : qu'elle n'avait qu'à l'invoquer avec la
» même foi dont ces malades étaient pénétrés.

» La dame de la Fosse, fortifiée par ce discours,
» résolut de suivre le mouvement que Dieu avait
» mis dans son cœur, et de demander sa guérison
» à Jésus-Christ, non à Jésus-Christ présent seule-
» ment dans le ciel, selon le conseil de la nouvelle
» réunie; mais à Jésus-Christ réellement présent
» dans le sacrement de l'Eucharistie, selon la
» foi de l'Église. (a) Animée de ces sentimens, elle

tôt il courut pour venir l'apprendre à elle déposante ; que cette nouvelle la surprit si fort, qu'elle en changea de couleur, et resta sans parler, saisie de joie parce qu'elle aime la dame de la Fosse depuis longtemps ; que voulant s'assurer de la vérité de cette nouvelle, elle engagea son fils à aller au plus tôt chez ladite dame de la Fosse, qu'il la trouva revenant de la messe avec un grand concours de monde ; et ladite dame de la Fosse, pour lui prouver qu'elle était guérie, le conduisit jusque sur la montée : que le fils d'elle déposante, sans perdre de temps, revint au logis pour lui dire que ladite dame de la Fosse était véritablement guérie ; elle apprit encore la même nouvelle par la dame Moreau ; et que voulant être témoin de la vérité de cette guérison, elle déposante courut dans l'instant chez ladite de la Fosse ; qu'en entrant dans sa chambre, elle la trouva assise, qu'elle se leva dans le moment pour venir au devant d'elle déposante, et l'embrasser : qu'elle lui dit que Dieu avait exaucé ses prières ; et venant beaucoup de monde chez elle, elle déposante se retira, persuadée de la parfaite guérison de ladite de la Fosse, l'ayant vue dans sa chambre ferme sur ses jambes : qu'elle déposante a été encore dimanche dernier chez ladite de la Fosse, où elle l'a reconnue parfaitement guérie.... Et comme elle déposante a connu mieux que personne l'état de sa maladie, étant sa bonne amie, elle ne peut douter que cette guérison ne soit un effet miraculeux de la toute-puissance de Dieu. *VIIe. Déposition.*

(a) Quelques jours après, le sieur Migeon, fils de la nouvelle réunie, accompagné de plusieurs protestans, demanda à la dame

» se fit descendre dans la rue : la nouvelle réunie » se retira dans ce moment pour aller dans une » maison voisine, où plusieurs nouveaux réunis » étaient assemblés, et où Dieu avait permis qu'ils » se trouvassent, pour être instruits exactement » du miracle qu'il voulait opérer, peut-être encore » plus pour eux que pour la malade.

» Lorsqu'elle fut à la porte, elle se trouva très-» mal, ne pouvant soutenir ni l'air, ni le grand » jour. Cependant quand on lui dit, *voilà le saint* » *sacrement*, elle fit un effort pour se jeter à ge-» noux, et elle tomba dans l'instant sur ses mains, » criant en même temps : *Seigneur, si vous vou-* » *lez, vous pouvez me guérir ; je crois que vous* » *êtes le même qui êtes entré dans Jérusalem ; par-* » *donnez-moi mes péchés et je serai guérie.* Elle » marcha sur ses genoux et sur ses mains quelques » pas, criant toujours à haute voix : *Jésus-Christ*, » *vous pouvez me guérir.* Le peuple étonné du » spectacle, parut scandalisé de voir une femme » suivre le saint sacrement, se traînant par terre, » et criant à haute voix : les uns crurent qu'elle » était ivre ou en démence ; d'autres, qu'elle tom-» bait du mal caduc ; tous la pressèrent de se retirer : » sa foi ne fut point refroidie par tous ces obsta-» cles, rien ne put l'empêcher de continuer sa » marche et d'invoquer Jésus-Christ, disant *qu'on* » *la laissât suivre son Dieu*, et sa foi fut bientôt » exaucée.

» Sentant tout d'un coup son cœur se fortifier, » elle se leva, encore soutenue par les deux per-» sonnes qui l'avaient accompagnée ; et dans le » moment, éprouvant que son corps tournait » comme pour retomber, elle cria encore plus for-» tement : *Seigneur, que j'entre dans votre tem-*

de la Fosse, si elle ne s'était pas adressée à Jésus-Christ, résidant au ciel, et qui avait autrefois fait des miracles sur la terre, ou si elle avait porté ses vues plus loin. Elle répondit qu'elle avait considéré Jésus-Christ comme réellement présent dans la sainte hostie.

» *ple, et je serai guérie.* Elle dit même à ceux qui la » soutenaient, de la laisser, persuadée qu'elle mar» cherait bien : ils la virent en effet marcher dans » la foule du peuple, et suivre le saint sacrement : » frappés d'étonnement, et croyant à tous momens » qu'elle allait tomber, ils lui présentèrent leurs » mains et leurs bras pour s'appuyer ; mais cette » précaution fut inutile : elle alla, seule, et sans se» cours, jusqu'à l'église de sainte Marguerite, per» dant toujours néanmoins une très-grande quan» tité de sang.

» Arrivée à la porte de l'église, elle redoubla ses « prières, et demanda à Dieu avec une nouvelle » ferveur qu'elle n'entrât point dans le lieu saint » sans être pleinement guérie : au moment donc » qu'elle eut mis le pied dans le temple du Sei» gneur, elle sentit comme l'hémorroïsse de l'É» vangile, la source du sang qu'elle perdait, des» séchée. Elle resta debout ou à genoux à la porte » du chœur, pendant tierce et la grand'messe, qui » durèrent une heure et demie, sans être aidée de » personne, ni pour se mettre à genoux, ni pour » se relever : pendant sexte, elle entra dans le » chœur, et demeura quelque temps à genoux de» vant le saint sacrement : elle en sortit sans être » incommodée de la lumière, qu'elle ne pouvait » soutenir auparavant. Enfin, sans être soutenue » par personne, elle revint à pied chez elle, ac» compagnée d'une grande multitude qui, sembla» ble aux peuples témoins des miracles de Jésus» Christ, saisie de crainte et d'admiration, glori» fiait Dieu qui donnait aux hommes des preuves » si surprenantes de sa puissance.

» Ceux qui avaient vu la malade se jeter par terre » en présence du saint sacrement, et qui n'avaient » pu la suivre, à cause de la foule du peuple, s'at» tendaient si peu à une guérison miraculeuse, » qu'ils laissèrent quelque temps à sa porte le fau-

» teuil dans lequel on l'avait descendue, convain-
» cus qu'on allait la rapporter presque mourante,
» et que le secours qui avait été nécessaire pour
» la descendre, le serait encore plus pour la re-
» monter dans sa chambre.

» A son arrivée dans sa maison, quel concours
» de ses voisins et de tous ceux qui avaient été
» exactement instruits de sa maladie! En la voyant
» monter son escalier, comme si elle n'avait point
» été malade, ils ne pouvait croire ce qu'ils voyaient:
» à peine était-elle assise, qu'ils la priaient de se
» lever et de marcher dans sa chambre, pour con-
» firmer à leurs yeux la preuve d'une guérison au-
» dessus des forces de la nature, et qui ne pouvait
» venir que de Dieu.

» Le bruit du miracle parvint bientôt jusqu'à la
» nouvelle réunie, qui avait vu le matin la dame
» de la Fosse, et qui s'était retirée dans le voisi-
» nage. Elle dépose elle-même que, frappée d'éton-
» nement et de joie, sur la nouvelle de la guérison
» de son ancienne amie, elle en perdit la parole,
» et qu'elle envoya dans le moment son fils, aussi
» nouveau réuni, chez la malade, pour s'assurer
» de la vérité du fait.

» Le fils courut à la maison de la dame de la
» Fosse qu'il rencontra dans la rue, arrivant de
» la messe : il atteste dans sa déposition, que le
» spectacle de cette femme qu'il voyait marcher li-
» brement, après l'avoir vue depuis si long-temps
» ne marchant que sur ses genoux et sur ses mains,
» et qu'il appelait le *ver rampant*, le toucha et le
» saisit si fort, qu'il ne put lui parler : il ajoute
» qu'il ne fut tout-à-fait persuadé de la guérison,
» que lorsqu'il l'eût vue, faisant plusieurs tours
» dans sa chambre [(a)], et le reconduisant jusqu'à
» l'escalier, sans que personne la soutînt.

(a) *Le sieur Migeon fils, déclare....* que connaissant ses grandes infirmités, qui n'étaient pas soulagées par les remèdes, il fut fort surpris jeudi, jour de la fête du saint Sacrement, vers les

» Dès qu'il eut rendu compte à sa mère, elle » vint elle-même pour voir de ses propres yeux les » merveilles de Dieu : la malade lui donna des » preuves si claires et si convaincantes de sa gué» rison, que la mère a reconnu et déclaré aussi » bien que son fils, que c'était *un effet miraculeux* » *de la toute-puissance de Dieu, et qu'ils ne croient* » *pas qu'il y ait eu de miracle plus certain que ce*» *lui-là*; ce sont les propres expressions de leur » déposition que nous rapportons ici.

» Dieu daigne éclairer ces deux nouveaux réunis : » s'ils ont eu la bonne foi de convenir d'un mira» cle opéré par la sainte Eucharistie qu'ils avaient » intérêt de contester, que Jésus-Christ auquel ils » ont commencé à rendre gloire, achève de dissi» per leurs ténèbres, et de les convaincre qu'il est » réellement présent, et qu'il veut être adoré dans » un sacrement par lequel il opère ces prodiges !

» A ces deux témoignages si édifians, et que l'on » ne peut soupçonner de collusion, nous ne pou-

une ou deux heures après-midi, que ladite dame de la Fosse était guérie, qu'elle s'était prosternée au pied du saint sacrement, et qu'elle avait suivi la procession ; que cette nouvelle surprit si fort lui déposant, qu'il en alla vite apprendre la nouvelle à la dame Migeon sa mère, qui l'envoya dans le moment chez ladite de la Fosse, pour en savoir la vérité ; qu'il y courut sur-le-champ, et trouva ladite de la Fosse assise, et qui aussitôt qu'elle le vit, se leva, et vint embrasser lui déposant, pour lui marquer la joie qu'elle avait d'être guérie ; qu'elle lui parut si ravie et si saisie de joie, qu'elle était toute tremblante, répandant beaucoup de larmes ; ce qui toucha et saisit tellement lui déposant, qu'il ne put lui parler ; que l'ayant vue, une infinité de fois, dans son état d'infirmité, il ne pouvait se persuader à lui-même qu'elle fût guérie : que, cependant, pour assurer davantage lui et ceux qui étaient présens de sa parfaite guérison, elle allait et venait dans sa chambre sur ses jambes : que, lui déposant, alla aussitôt chez sa mère, qui courut chez ladite de la Fosse, et reconnut comme lui, qu'elle *était parfaitement guérie* : que, depuis ce temps-là, lui déposant l'a vue tous les jours, et l'a toujours reconnue dans une santé parfaite, allant et venant, montant et descendant, comme si elle n'avait jamais été malade : ajoute que cette guérison lui paraît si singulière, qu'il ne put s'empêcher de reconnaître que c'est l'effet de la toute-puissance de Dieu ; et qu'il ne croit pas qu'il y ait jamais eu de miracle plus certain que celui opéré en ladite de la Fosse.

» vons nous dispenser d'en ajouter un troisième,
» d'un chirurgien, que son art et la connaissance
» qu'il avait de la malade, rendent encore d'un plus
» grand poids.

» Le sieur Prouhet, chirurgien, voyait la dame
» de la Fosse depuis quinze ans, et il savait que
» son infirmité l'avait réduite dans une entière im-
» puissance de marcher. Il avoue dans sa déposi-
» tion, qu'à la première nouvelle de sa guérison,
» il ne put la croire; et qu'il dit que si elle mar-
» chait, ce ne pouvait être que l'effet d'un *très-*
» *grand miracle.* (a)

(a) *La déposition est conçue en ces termes :* Jean Prouhet, âgé de 52 ans, chirurgien privilégié à Paris, y demeurant, grande *rue du faubourg Saint-Antoine*, *paroisse de* sainte Marguerite.... dépose qu'il connaît la nommée Anne Charlier, femme du nommé de la Fosse, ébéniste, depuis environ 15 ans; sait que ladite Charlier était pour lors attaquée d'une perte de sang considérable; et suivant l'ordre du sieur Helvétius, père, (célèbre médecin), il la saigna pour lors du pied et du bras; que sa perte de sang continua quatre à cinq ans, avec peu d'intervalle; et que ledit sieur Helvétius lui ayant donné quelque tisanne astringente, elle se porta un peu mieux; mais quelque temps après, lui déposant la saigna encore du pied et du bras de l'ordre du sieur Helvétius: ajoute que depuis 7 ans ladite Charlier est retombée dans une perte de sang encore plus considérable qu'auparavant, qui la mit dans un si grand affaiblissement qu'elle n'avait plus la force de marcher, ni d'agir : que lui déposant lui a donné plusieurs remèdes : qu'il y a apporté tous ses soins, sans que ladite perte de sang ait cessé : que le grand affaiblissement dont il vient de parler, a commencé il y a environ 17 ou 18 mois, ladite perte de sang augmentant considérablement, en sorte qu'on se crut obligé d'appeler le sieur Regnard, docteur en médecine, qui lui a ordonné plusieurs saignées du bras et du pied, que lui déposant a exécutées : qu'il lui a aussi ordonné d'autres remèdes... qui n'ont pas donné à la malade beaucoup de soulagement : que vers le commencement de cet affaiblissement, elle reçut tous ses sacremens; que l'on ne pouvait *la changer pour* lors, à cause des pertes de connaissance qui lui arrivaient, procurées par sa grande faiblesse, dont lui déposant a été témoin plusieurs fois.... que vers les 4 heures du jour du saint Sacrement, le curé de sainte Marguerite vint chez lui déposant, et lui demanda s'il était le chirurgien de la dame de la Fosse qui avait été guérie *le matin : lui déposant dit qu'étant son* chirurgien depuis 15 ans, l'ayant toujours vue depuis ce temps-là, savait qu'elle était hors d'état de marcher; et que si actuellement elle marchait, ce ne pouvait être que l'effet d'un grand miracle... que l'etant venu voir, ce spectacle saisit tellement lui déposant, qu'il fut un moment sans pouvoir parler, ayant les larmes aux yeux : que ladite dame de la

» Pour s'éclaircir du fait, il alla le jour même » chez la malade : dès qu'elle le vit, elle se leva, » et vint au devant de lui, disant qu'*un plus grand* » *médecin que lui l'avait guérie.* Il en fut attendri » sans pouvoir parler : et il ne douta plus de la » guérison, après avoir vu la malade descendre » son escalier, le reconduire jusque dans la rue, » aussi ferme sur ses jambes que si elle avait tou- » jours joui d'une parfaite santé.

» Pour vous donner ici, mes très-chers frères, » un précis des témoignages contenus dans l'infor- » mation, presque tous les témoins que notre com- » missaire a entendus connaissaient depuis long- » temps la dame de la Fosse; ils savaient l'état de » faiblesse et d'épuisement où son infirmité l'avait » réduite : ils marquent tous leur étonnement sur » une guérison si prompte et si parfaite : ils ren- » dent tous témoignage à la vertu, à la candeur, et » à la droiture de la malade.

» Ses parens qui la voyaient souvent, ses voisins » qui lui rendaient les services que la charité chré- » tienne exige, et qui venaient la consoler dans ses » souffrances [a] ; d'autres personnes répandues » dans divers quartiers de Paris, qui la connais- » saient, à l'occasion des ouvrages de son mari et » de son commerce, ont déposé qu'ils l'ont trou- » vée quelquefois baignée dans son sang, ne pou- » vant plus marcher, sa vue si affaiblie, qu'elle ne » distinguait pas ceux qui venaient la voir, et » qu'elle ne les reconnaissait qu'au son de leur voix ; » que, presque toujours sans appétit, elle ne pouvait » prendre de nourriture sans de grandes souffrances; » si maigre et si exténuée, qu'on la regardait com-

Fosse lui parut dans le même état, étant aussi saisie de joie comme lui, etc. *Ire. Déposition.*

(a) On pourrait mettre ici plusieurs dépositions, telles que celle de mademoiselle Langlet, nouvelle catholique, amie de la dame de la Fosse depuis plus de vingt ans, si l'on ne craignait d'en avoir déja trop rapporté.

» me une malade hors d'espérance de guérison, et » que les médecins ne voyaient plus, parce qu'ils » jugeaient sa maladie sans remède. Ces mêmes té- » moins admirent comment en un instant, elle a été » délivrée de maux si considérables et si invétérés; » comment ses forces se sont rétablies au point » qu'elle va à pied d'une extrémité de Paris à l'au- » tre : ils louent tous, ils glorifient tous Dieu, de » la santé rendue à cette malade, dont ils croyaient » l'infirmité incurable.

» Le mari transporté de joie, d'admiration, de » reconnaissance de la guérison miraculeuse de sa » femme, fut saisi d'un tremblement dans tout le » corps qui a duré plusieurs jours; et ce tremble- » ment était encore si violent, lorsque l'information » a été faite, qu'il ne put signer sa déposition.

» Dans le concours de monde, de tout état, de » toute nation, de toute religion [a], que le bruit » du miracle a attiré chez la dame de la Fosse, tous » ceux qui l'ont le plus entretenue, et qui se sont le » plus exactement informés des circonstances du » fait, en sont revenus aussi convaincus de la vé- » rité de la guérison, qu'édifiés de la foi simple et » de la sincérité de la personne guérie.

» Nous devons ajouter pour votre édification, » que Dieu n'a pas permis que la moindre appa- » rence d'intérêt ait pu faire soupçonner de l'art » et de l'industrie dans ce qui s'était passé.

» Une auguste princesse, que sa foi et sa piété » rendirent attentive à ce miracle, croyant la per- » sonne guérie dans le besoin, lui fit offrir des se- » cours : quoiqu'il ne fût presque pas permis de

(a) L'ambassadeur d'Angleterre avec plusieurs protestans, milord Blanford, petit-fils de milord Malborough, accompagné du docteur Wincle, avec d'autres protestans, quelques officiers de l'ambassadeur de Hollande, et deux ou trois ministres, ont été voir la dame de la Fosse. L'ambassadeur de Hollande a voulu conférer avec le sieur Migeon pour être bien informé du miracle. De tant de personnes intéressées à examiner le fait nul ne s'est inscrit en faux contre la vérité du miracle.

» refuser un présent d'une main si respectable, la
» dame de la Fosse, contente de son état, n'hésita
» point pour répondre qu'elle n'avait besoin de
» rien; qu'elle s'estimait trop heureuse d'avoir re-
» couvré sa santé; et que le même Dieu qui l'avait
» assistée pendant sa maladie, après l'avoir guérie,
» ne la laisserait pas manquer. D'autres personnes
» d'une grande considération, firent tous leurs ef-
» forts pour lui faire accepter quelques secours,
» qu'elle a généreusement et constamment refusés.
» Enfin un homme connu dans le monde, sur qui
» le miracle avait fait une vive impression, pressa
» le mari, par un mouvement de charité, de re-
» cevoir quelque argent. Le sieur de la Fosse péné-
» tré de reconnaissance de la grâce si surprenante
» faite à sa femme, répondit avec foi, qu'il *ne se-*
» *rait pas dit qu'il eût vendu les dons de Dieu.* C'est
» ainsi que dans un siècle où l'on veut douter de
» tout, Dieu a voulu que tout concourût pour met-
» tre dans une pleine évidence un miracle si avéré.

Guérison plus étonnante que celle de l'Hémorroïsse de l'Evangile.

Telle a été la sublime guérison de la pieuse hémorroïsse de notre temps : guérison plus étonnante que celle de l'hémorroïsse de l'Evangile. Car la femme dont parlent les Évangélistes, n'avait pas perdu toutes ses forces, elle avait des jambes, elle marchait, elle voyait; celle-ci se trouvait dans un épuisement total. Ses jambes qui d'abord lui avaient [a] fait de très-grandes douleurs, n'avaient plus ni chaleur, ni sentiment; elles étaient hors d'état de la soutenir, et ses yeux ne pouvaient supporter la lumière. Cependant ce fut par un vrai miracle que l'hémorroïsse de l'Evangile fut guérie, en touchant la robe de Jésus-Christ : [b] Miracle

(a) La dame de la Fosse, son mari et leurs amis m'ont assuré qu'il fallait qu'on fût attentif à la placer un peu loin du feu; car elle aurait brûlé ses jambes sans le sentir.

(b) *Nam ego novi virtutem de me exiisse. Luc.* VIII. 46.

produit par une vertu sortie du corps du Sauveur, comme il le dit lui-même. Comment pourrait-on raisonnablement douter que celle-ci n'ait été guérie par une vertu miraculeuse?

Réponse aux doutes qu'on a proposés.

Mais, dit-on, tout le monde est-il bien persuadé de la vérité de ce miracle? Est-il unanimement reconnu? Je réponds qu'il a été sans doute reconnu de tous ceux qui ont voulu faire usage de leur raison. Mais comme tout le monde n'en fait pas toujours bon usage, comment pourrait-on assurer qu'il ne se trouve personne qui n'en soit persuadé? Ce serait un miracle inouï, le plus grand de tous les miracles, que de près d'un million de personnes qu'il y a à Paris, il n'y en eut aucune qui voulut le révoquer en doute. En effet combien de gens qui ne veulent prendre part qu'à ce qu'ils croient convenable à leurs intérêts, et à leurs vues? Combien qui veulent atteindre à la qualité de bel esprit, à force de ne rien croire? Combien qui portent l'indifférence jusqu'à ne vouloir rien examiner, qui font gloire de ne porter aucun jugement? Disons deux mots de ceux qui ont voulu répandre des doutes sur la guérison miraculeuse.

Crainte de quelques personnes mal fondée. — Lettre peu sensée.

1°. Il y a des personnes qui, sur les affaires ecclésiastiques du temps, ayant des sentimens fort différens de ceux du curé qui portait le saint sacrement, ont appréhendé que le miracle n'autorisât le curé, et ceux qui pensent comme lui; et sur cela, loin de se réjouir du miracle, ils en ont paru tristes. Un de ces affligés n'a pas craint de répandre une lettre sans nom d'auteur et d'imprimeur, pour faire naître quelque doute sur le fait, et d'y joindre une prière à Dieu pour empêcher qu'on n'en prît occasion d'approuver certains sentimens. Mais le public en a été indigné; et tout ce qu'on a dit de plus favorable, c'est que cette lettre était extrava-

gante. Au fond, tout homme de bon sens doit voir qu'il ne s'agit ici ni du curé, ni de ses sentimens. Le *miracle* est fait en faveur de la foi vive d'une femme chrétienne, qui confesse que Jésus-Christ est réellement présent dans la sainte hostie, et qui l'y adore, l'y reconnaissant *tel qu'il était* quand il entra à Jérusalem. Ce que Dieu autorise par ce miracle, est la confession de la présence réelle, l'adoration du sacrement hors de l'usage, et la pratique de le porter en procession, instituée pour le faire adorer publiquement dans tous les endroits où on le porte. Si quelque Protestant se trouve alors dans les rues, il s'enfuit *ou se cache*, de *peur d'idolâtrer*, en se mettant à genoux devant ce qu'il croit n'être que du pain; et Dieu autorise, par un grand miracle, les catholiques qui se prosternent en reconnaissant que la sainte hostie n'est réellement que le corps de Jésus-Christ sous les apparences du pain. Remarquons que par une grâce particulière de Dieu, ce miracle s'est fait au milieu d'un des plus grands faubourgs de Paris, où il y a le plus de personnes qui sont nées, et qui vivent secrètement dans la *religion* protestante; et que si les miracles convertissaient, il n'y aurait plus d'incrédule qui ne dût s'écrier: *Je crois*, *Seigneur*; mais nous savons que le grand miracle que fit Jésus-Christ en ressuscitant Lazare, n'empêcha pas que la plupart des Juifs ne demeurassent et ne mourussent dans leur incrédulité. Adorons les jugemens de Dieu sur les hommes, qu'il rend inexcusables.

Utilité des miracles, consolans pour les fidèles, et convaincans pour les incrédules.

2°. La religion, disent quelques-uns, n'a plus besoin de miracles; la vérité de la présence réelle, que nous professons, n'est-elle pas suffisamment établie par l'Ecriture, par la tradition, par le consentement de toutes les églises? Pourquoi se donner tant de peine pour y ajouter la preuve du mira-

cle ? Je réponds que, quelque fermement établie que soient les vérités que nous professons, nous devons de très-grandes actions de grâces à Dieu, lorsque par des œuvres extérieures, il fait éclater sa toute-puissance pour affermir notre foi. Nous voyons ici qu'il y a de la foi dans l'église catholique, que Dieu la récompense solennellement, et qu'il a voulu montrer de la manière la plus éclatante, la vérité de la présence réelle. Si de tels signes [a] ne sont pas nécessaires aux vrais fidèles, ils peuvent l'être pour ceux qui ne croient pas, ils le sont pour ne plus laisser de prétexte à nos frères errans, qui refusent de se rendre à l'Ecriture expliquée par toutes les communions chrétiennes; puisque par de tels signes, Jésus-Christ adoré et reconnu présent dans la sainte Eucharistie, leur dit ce qu'il disait aux Juifs : *Les* [b] *œuvres que je fais, rendent témoignage de moi.* En instituant l'Eucharistie, il a dit assez clairement : *Ceci est mon corps.* Et il leur dit ici par ce miracle : Si vous ne voulez pas croire à mes paroles, croyez à mes œuvres ; *si mihi* [c] *non vultis credere, operibus credite.*

Guérisons reconnues miraculeuses, quand elles sont subites.

3°. La maladie de cette femme, dit-on, n'aurait-elle pas pu être guérie naturellement ? Pourquoi croire qu'elle l'ait été par un miracle ? Je réponds, premièrement, qu'on sait que les meilleurs remèdes qu'un très-habile médecin lui avait donnés, avaient fait connaître qu'on ne pouvait arrêter sa perte de sang, sans lui causer d'autres maladies mortelles. Et nous devons dire, en second lieu, que c'est une erreur de s'imaginer, qu'il n'y a de vrais miracles qu'à l'égard des malades naturellement incurables. Pour reconnaître une guérison miraculeuse, il suffit qu'elle se fasse d'une manière si subite et si entière qu'elle surpasse les forces de la nature. Ce

(a) Signum non fidelibus, sed infidelibus. 1. *Cor.* XIV. 22.
(b) *Joan.* X. 25. (c) *Ibid.* 38.

fut miraculeusement que Jésus-Christ guérit de la fièvre, [a] la belle-mère de saint Pierre, en lui touchant seulement la main. Quelque grosse que fût cette fièvre, *tenebatur magnis febribus*, ne pouvait-elle pas être guérie par des remèdes naturels? Il y a lieu de le croire. En effet, ce miracle ne consiste proprement qu'en ce que cette femme fut guérie si promptement que, sans ressentir les faiblesses et les ennuis de la convalescence, elle se leva dans l'instant, et servit à table. La femme dont nous parlons, qui perdait son sang depuis si long-temps, qui n'avait plus de jambes, et ne pouvait supporter la lumière, est aussi entièrement rétablie en deux heures de temps; et cela dans une suite d'actes de religion: voilà le miracle. [b] On pourra voir avec beaucoup de satisfaction et d'utilité, sur la différence des guérisons naturelles d'avec celles qui se font par miracle, les réflexions d'un savant médecin, dans les deux lettres qu'il vient de donner au public.

Témoignage des médecins demandé pour constater l'état de la personne guérie, et non pas pour deviner quels avaient été ses maux.

4°. Des médecins invités à examiner si cette femme, qui avait été si incommodée, était parfaitement guérie de la perte de sang, de l'inaction des jambes et du dépérissement de la vue, et à déclarer si de telles guérisons pourraient se faire si subitement sans miracle. Ces médecins, dit-on, ont déclaré véritablement qu'ils la trouvaient en bon état, par rapport à tous ces maux, mais qu'ils ne pouvaient pas dire que ce fût là un miracle, parce qu'ils n'avaient pas vu cette femme pendant sa maladie, et qu'ils ne pouvaient pas être assurés, si elle était aussi malade qu'on le dit. [c] Je réponds qu'on n'a

(a) *Matth.* VIII. 14. *Luc.* IV. 38.

(b) *Lettres d'un médecin de Paris à un médecin de province, sur le miracle, etc.*

(c) Si ces médecins ne l'avaient pas vue, plusieurs autres l'avaient vue. Il y a environ trois ans que la dame de la Fosse, le sieur le Sueur, faiseur de bas, et sa mère allèrent aux écoles de médecine,

pas besoin de consulter des médecins pour savoir si cette femme avait souffert tous ces maux. C'est un fait qu'ils ont pu apprendre, et que nous avons appris, comme tous les autres faits les plus notoires, c'est-à-dire, par la déposition de tous ceux qui depuis plusieurs années ont vu et connu intimement cette femme; et parmi ces témoins, il y en a certainement qu'on n'accusera pas d'être suspects, tels que la protestante. Si par quelque accident un homme avait les jambes fracassées en présence de tous ses voisins, ou de tous les passans, et qu'en implorant le secours de Dieu il se trouvât guéri dans l'instant de toutes ses blessures, on pourrait bien appeler des médecins et des chirurgiens, pour voir si les jambes sont parfaitement rétablies, et s'il ne manque rien à la guérison; mais on n'a pas besoin d'eux pour savoir qu'il avait les jambes fracassées. Les uns attestent la maladie, les autres la santé. Il suffit de voir que la cure a été subite, pour ne plus douter qu'elle n'ait été miraculeuse.

Médecins qui veulent laisser passer quelques lunes, pleinement satisfaits.

5°. Quelques-uns ont dit qu'il fallait laisser passer trois ou quatre lunes, pour être assuré que la malade était parfaitement guérie. S'il fallait encore cette épreuve pour les persuader, ils doivent être à présent pleinement satisfaits; car il s'en est passé plus de sept, et cette femme continue de jouir d'une parfaite santé.

Lettres de controverse, intitulées : *l'Etat du christianisme de France*.

6°. Les gazettes de Hollande ont annoncé qu'un

un des jours auxquels les médecins s'y assemblent pour écouter les personnes qui se présentent. Chacun exposa sa maladie. Les médecins donnèrent des remèdes pour M. le Sueur et pour sa mère, et ils dirent en leur présence à la dame de la Fosse, que si on lui arrêtait le sang, elle deviendrait hydropique; c'est pourquoi ils ne voulurent lui donner aucun remède. La dame de la Fosse ne consulta plus les médecins, et ne fut visitée que par le sieur Proubet, chirurgien du quartier, dont on a vu la déposition

célèbre auteur (M. Saurin, ministre français, de la Haye) *allait donner au public par cahier l'état du Christianisme de France, où il examinerait le mandement de M. le Cardinal de Noailles, sur le miracle arrivé à Paris le jour du saint sacrement.* Dès que les premiers cahiers sont venus à Paris, on a été curieux de voir quel était cet état du Christianisme de France, plus encore de savoir ce qu'on y disait du miracle; et l'on a vu que ce n'était que des lettres de controverse, auxquelles on a donné ce grand titre, qu'il n'aurait pas été possible de deviner.

A l'égard du miracle, l'auteur commence d'abord par mettre les miracles au nombre *des minuties.* (*page* 13.) Ce terme de minuties joint à celui de miracle, doit avoir paru si nouveau, si extraordinaire et si opposé à ce que Jésus-Christ et les saints Docteurs nous ont dit touchant les miracles, qu'il est sans doute déjà proscrit comme scandaleux parmi tous ceux qui portent le nom de Chrétien.

L'auteur veut que le miracle soit suspect, quoique démontré.

On s'imaginerait peut-être que l'auteur ne parle ainsi que des prétendus miracles, qui seraient illusoires, faux, ou du moins douteux. Point du tout. Il parle des faits miraculeux qui seraient démontrés. *La nature de ce miracle*, dit-il (*pag.* 11), *serait la plus suspecte, supposé qu'il fût établi sur de véritables démonstrations.* Y a-t-il des démonstrations qui ne soient pas véritables? Si la vérité y manque, ne sont-ce pas des illusions, plutôt que des démonstrations? Ce qui est véritablement démontré, peut-il être suspect? J'aimerais autant dire que ce qui est évident, peut être obscur. Et s'il ne plaît pas à M. Saurin d'admettre de *véritables démonstrations* en matière de religion, par quels argumens veut-il donc qu'on la prouve?

Le doute de quelques personnes ne peut préjudicier à la certitude d'un fait.

Mais venons à ce qui regarde particulièrement le nouveau miracle. L'auteur prétend qu'il ne peut pas être proposé aux protestans, s'il n'est reconnu unanimement par tous les catholiques : et sur cela, il a imaginé un stratagème pour engager quelqu'un à lui écrire qu'il ne prend aucune part à ce miracle, parce qu'il n'en a pas examiné lui-même la vérité. Quand même quelqu'un lui écrirait qu'il le tient pour douteux et pour suspect, s'il ne donnait des preuves démonstratives de son doute, de quoi serviraient ces allégations contre les enquêtes et les dépositions les plus authentiques. Tous ceux qui sont dans l'église catholique, sont dans une communion sainte, *unam sanctam*, mais tous ne sont pas saints. Ils ne sont pas exempts de passions, de fantaisie et de caprice. Ils n'admettent, et ils ne savent pas tout ce qui est vrai. Il y en a d'autres qui, par dévotion, ne voudraient pas faire un pas pour voir de leurs yeux corporels une preuve sensible de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie (comme on l'a dit de saint Louis), parce qu'ils la voient par les yeux de la foi, qui est pour eux au-dessus de toute autre preuve. Que peut faire contre la certitude d'un fait, le doute de quelques particuliers qui ne voudraient ni croire ni examiner le nouveau miracle? La résurrection de Jésus-Christ dût-elle être moins reconnue par les onze Apôtres, lorsqu'il se montra à eux en Galilée, à cause que l'un d'entr'eux en douta. *Ils adorèrent*, dit l'Evangile, *et quelques-uns d'entr'eux en doutèrent.* (a)

Serais-je bien fondé de dire à des prétendus réformés, qu'on ne croit parmi eux ni apparition d'anges, ni possessions, ni obsessions, parce qu'un ministre d'Amsterdam (Thomas Bekker) a jeté des

(a) Videntes eum adoraverunt : quidam autem dubitaverunt. *Matth.* XXVIII. 17.

doutes sur tous ces faits, dans le livre qu'il a intitulé, *le monde enchanté?* Le doute de quelques personnes ne préjudicie point à la vérité d'un fait, dont la certitude nous est connue d'ailleurs. Comment donc pourrait-on prétendre que le doute de quelques particuliers nuirait à la vérité du miracle en question, qui est d'ailleurs si bien prouvée?

Les maladies de la femme ont été depuis longtemps très-notoires, et elles ont été attestées par une infinité de témoins, de la meilleure manière qu'on puisse certifier les faits. La parfaite guérison a été reconnue par les médecins; et la continuation de cette parfaite guérison est connue à tout Paris depuis plus de sept mois. Rien ne saurait donc nous empêcher de citer cette guérison subite, comme un vrai miracle fait par l'opération de Jésus-Christ invoqué dans la sainte hostie. Le consentement de toutes les nations chrétiennes, qui confessent que Jésus-Christ nous donne vraiment son corps dans l'Eucharistie, se trouve ainsi confirmé par un miracle authentique; en sorte que les paroles de Jésus-Christ prises à la lettre par toutes les communions chrétiennes, et les miracles qui confirment leur croyance, comme par surcroît, nous donnent lieu de dire que les preuves que nous avons des vérités de notre religion, sont plus éclatantes qu'il ne faudrait pour être obligés de les croire, [a] *testimonia tua credibilia facta sunt nimis.*

(a) *Psal.* XCII.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

A

D

E

F

G

H

I

J

P.

Q

R

S

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TROISIÈME VOLUME.